# REVUE

# D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

HIST. DIPL.

# REVUE

# D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

---

DOUZIÈME ANNÉE.

---

Paris
1898
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln / Liechtenstein
1967

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

# SOCIETÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

JANVIER 1898

## MEMBRES D'HONNEUR

Sa Majesté Don Carlos Ier, Roi de Portugal et des Algarves.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal de Danemark.

Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Sparte, prince héritier de Grèce.

Son Altesse Royale Monseigneur le Comte d'Eu.

Son Altesse Impériale Monseigneur le Grand-Duc Constantin Constantinowich.

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Monaco.

## BUREAU

—

| | |
|---|---|
| *Président :* | M. le duc de Broglie. |
| *Vice-Présidents :* | M. le baron de Courcel, sénateur, ambassadeur de France à Londres. |
| | M. le marquis de Gabriac, ancien ambassadeur. |
| | M. le marquis de Vogué, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadeur. |
| *Secrétaire général :* | M. R. de Maulde, ancien élève de l'École des chartes. |
| *Secrétaires du Conseil :* | M. le marquis de Barral-Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade. |
| | M. Rott, ancien secrétaire de légation. |
| *Trésorier :* | M. Octave Noel, administrateur de la compagnie des Messageries maritimes. |

## MEMBRES CORRESPONDANTS

### Allemagne

*Bavière*

MM.

VON SICHERER, recteur de l'Université de Munich.

*Grand-Duché de Posen*

Le baron CHLAPOWSKI.

*Vurtemberg*

Le docteur von SCHLOSSBERGER, vice-directeur des Archives royales de Stuttgart.

### Autriche-Hongrie

*Bohême*

FOURNIER, professeur à l'Université allemande de Prague.

*Croatie*

Le Dr STROSSMAYER, évêque de Diakovo.

*Hongrie*

Le Dr FRAKNOI, vice-président de l'Académie des sciences de Hongrie, évêque d'Abre.

*Galicie*

Le docteur St. SMOLKA, professeur à l'Université, secrétaire général de l'Académie des sciences de Cracovie.

### Belgique

PIOT, archiviste général du royaume.

### Brésil

S. E. le conseiller F. DE MÉNÈZES DORIA, baron DE LORETO ancien ministre.

### Centre-Amérique

S. E. le docteur Manuel M. de PERALTA, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Costa-Rica en Belgique, en France et en Espagne.

### Danemark

S. E. le conseiller intime VEDEL, directeur du ministère des Affaires étrangères du Danemark.

### Egypte

S. E. YACOUB-ARTIN-PACHA, ministre adjoint de l'Instruction publique.

### Espagne

*Madrid*

S. E. WENCESLAO de VILLA-URRUTIA, ministre d'Espagne à Constantinople.

*Barcelone*

Le marquis de OLIVART.

### Etats-Unis

Andrew D. WHITE, président de Cornell-University, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Berlin et à Saint-Pétersbourg.

### Grande-Bretagne

*Angleterre*

OSCAR BROWNING, esq., R. S. pro-

fesseur à l'Université de Cambridge.

*Canada*

L'honorable Louis-A. JETTÉ, juge de la cour supérieure du Canada, professeur de droit civil à l'Université Laval à Montréal.

*Malte*

Le docteur CARUANA, directeur de la bibliothèque de la Vallette.

**Grèce**

D. BIKÉLAS.

**Italie**

*Rome*

Le baron CARUTTI di CANTOGNO, sénateur, président de la Société historique de la Haute-Italie, membre de l'Académie *dei Lincei*, ancien ministre plénipotentiaire.

*Turin*

Le baron Antonio MANNO, secrétaire de l'Académie des sciences, etc.

*Bologne*

Le comte N. MALVEZZI de' MEDICI.

*Milan*

Don Felice CALVI, président de la Société d'histoire lombarde, membre titulaire du R. Institut des Sciences et lettres de Milan.

*Venise*

Le comte Andrea MARCELLO, membre de la Deputazione di Storia patria.

**Grand-Duché de Luxembourg**

Le professeur van WERVECKE, secrétaire de l'Institut grand-ducal.

**Monaco**

SAIGE, conseiller d'Etat, conservateur des archives du Palais, correspondant de l'Institut de France.

**Pays-Bas**

W.-H. de BEAUFORT, Ministre des Affaires étrangères.

**Pérou**

PRADIER-FODÉRÉ, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, doyen honoraire de la Faculté de Lima.

**Portugal**

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, ancien président du Conseil des Ministres.

**Roumanie**

BENGESCO, ministre plénipotentiaire de Roumanie à Bruxelles.

**Russie**

*Saint-Pétersbourg*

S. E. M. de MARTENS, professeur à l'Université Impériale, directeur au ministère Impérial des affaires étrangères.

*Pologne*

Le comte WALISZEWSKI.

**Suède et Norwège**

*Suède*

S. E. M. Ch. de BURENSTAM, ancien ministre plénipotentiaire de Suède et de Norwège à Bruxelles et à la Haye.

*Norvège*

S. E. M. Gr. GRAM, ancien ministre d'État de Norvège à Stockholm.

**Suisse**

*Berne*

Le comte SIMÉON, premier secrétaire d'ambassade.

*Fribourg*

Le comte Max de DIESBACH.

*Genève*

M DE CRUE de STOUTZ, consul gé-

néral de Grèce, professeur à l'Université.

*Lausanne*

Berthold van MUYDEN.

**Turquie**

S. E. SAID-PACHA, ancien ministre des affaires étrangères.

*Cilicie*

S. B. Mgr. ETIENNE-PIERRE X. AZARIAN, patriarche des Arméniens catholiques.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte A. d'ANTIOCHE ;
Le baron d'AVRIL, ministre plénipotentiaire ;
Le comte G. BAGUENAULT DE PUCHESSE, docteur ès-lettres ;
Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil* ;
Le marquis de BEAUCOURT ;
Le comte BOULAY de la MEURTHE ;
Le comte Amédée de BOURMONT, ancien élève de l'Ecole des chartes ;
Le duc de BROGLIE *président de la Société* ;
Le comte de CHAUDORDY, ancien ambassadeur ;
Le baron de COURCEL, *vice-président de la Société* ;
Le marquis de COURCY, ancien diplomate ;
J. DELAVILLE LE ROULX, ancien élève de l'Ecole des chartes ;
Paul DURRIEU, membre de la Société nationale des Antiquaires de France ;
L'hon. Hector FABRE, commissaire général du Canada à Paris ;
FUNCK-BRENTANO, professeur à l'Ecole des sciences politiques ;
Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société* ;
Le comte d'HARCOURT, ancien ambassadeur ;
Le duc de LA TRÉMOILLE ;
E. de LABOULAYE, ancien ambassadeur ;
René LAVOLLÉE, ancien consul général ;
LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;
Le comte de LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat ;
R. de MAULDE *secrétaire général de la Société* ;
Le comte de MOUSTIER, duc de LA MOTHE D'ARDANCOURT, ancien secrétaire d'ambassade ;
Octave NOEL *trésorier de la Société* ;
O. PICOT, membre de l'Institut ;
Victor PIERRE, avocat ;
PLANTET, ancien attaché au ministère des affaires étrangères.
ROTT, *secrétaire du Conseil* ;
Le baron de RUBLE ;
SCHEFER, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ministre plénipotentiaire, administrateur de l'Ecole des langues orientales ;
SCHLUMBERGER, membre de l'Institut ;
Le vicomte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade ;
Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'Etat ;
Albert VANDAL, membre de l'Académie française.
Le marquis de VOGUÉ, *vice-président de la Société* ;
Le comte de VORGES, ministre plénipotentiaire ;
WALLON, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. AAGAARD, professeur au collège royal de Fredericsborg, membre de l'académie de Stanislas (Danemark), Hillerød, Danemark ;

Le duc d'ABRANTÈS, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de la Mayenne (France), château de Gorron, Mayenne, France ;

La bibliothèque de la MAGYAR TUDOMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest ;

S. E. le baron AKERHIELM, ministre d'État (Suède), château de Margretelund, par Stockholm ;

Léon ADAM, licencié en droit, avoué (France), Yvetot, Seine-Inférieure ;

Le marquis d'ALBON (France), 95, rue de l'Université, Paris ;

Jean ALEXANDROPOULOS, premier secrétaire de la législation royale de Grèce (Grèce), légation de Grèce, Bucarest.

J.-G.-W. ALVAREZ, vice-consul et drogman (Grande-Bretagne), ambassade d'Angleterre, Péra, Constantinople ;

Le baron d'ANETHAN, ministre de Belgique (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris ;

Le baron Jules d'ANETHAN, conseiller de légation, (Belgique), 95, rue Joseph II, Bruxelles ;

Le comte d'ANSEMBOURG, député, chargé d'affaires (Grand-Duché de Luxembourg) château d'Ansembourg, G.-Duché de Luxembourg ;

Le comte d'ANTIOCHE *membre du Conseil* (France), 16, rue de l'Université, Paris ;

Al. d'APLET SCHÉIEFF, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie (Russie), 45, rue de Courcelles, Paris ;

Le comte Alexandre APPONYI (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Megie, Hongrie ;

Les ARCHIVES ROYALES DE SUÈDE (Suède), Ricks Archivet, Stockholm ;

D'ARGOLLO FERRAO, directeur du *Brésil* (Brésil), 11, rue du bel Respiro, Paris ;

G. ARGYROPOULOS, agent diplomatique et consul général (Grèce), Sofia, Bulgarie ;

S. E. ARISTARCHI-BEY, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Le comte ARMAND, ancien ministre plénipotentiaire, député (France), 20, rue Franklin, Paris ;

ASSER, conseiller d'Etat (Pays-Bas), La Haye ;

Hippolyte AUBERT, archiviste paléographe, sous-conservateur de la bibliothèque publique de Genève (Suisse), Vermont, près Genève ;

Le comte Ludovic d'AUBIGNY, ministre de France (France), légation de France, Bucarest ;

Le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, membre de l'Académie française, séna-

teur (France), 23, rue Fresnel, Paris ;

Le comte BALNY d'AVRICOURT (France), 11 *ter*, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron d'AVRIL, *membre du Conseil* (France), 22, rue de la Trémoille, Paris ;

Louis d'AVRIL, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de la Trémoille, Paris ;

S. B. Mgr AZARIAN, *membre correspondant* (Turquie), Constantinople;

Le comte G. BAGUENAULT de PUCHESSE, *membre du Conseil* (France), 18, rue Vignon, Paris ;

Le chevalier BAJNOTTI, consul attaché au ministère des Affaires étrangères (Italie), Rome ;

BARACK, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine), par M. E. d'Oleire, chez MM. Schleicher frères, 15, rue des Saints-Pères, Paris ;

Nikos D. BARACLIS, ancien élève de l'Ecole des sciences politiques de Paris (Grèce), Athènes ;

Le baron Claude de BARANTE (France), 128, boulevard Haussmann, Paris.;

Alfred BARAUDON (France), 36, rue Godot de Mauroy, Paris ;

Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil* (France), 64, avenue du Bois de Boulogne, Paris ;

BARRÉ de LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris ;

S. E. Camille BARRÈRE, ambassadeur de la République française (France), Berne ;

Fernand BARTHOLONI (France), 18, rue de La Rochefoucault, Paris ;

A. D. BASILY, attaché de légation (Grèce), 15, rue Lesueur, Paris ;

Eug.-Louis BASTIN. consul de Belgique, attaché à la chancellerie de la légation (Belgique), 6, rue Bizet Paris ;

Alfred BAUDRILLARD, agrégé de l'Université (France), 2, quai des Célestins ;

Le comte HORRIC de BEAUCAIRE, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 9, avenue d'Eylau, Paris ;

Le marquis de BEAUCOURT, *membre du Conseil* (France), 53, rue de Babylone, Paris ;

S. E. M. de BEAUFORT, *membre correspondant* (Pays-Bas), den Treck Leusden, par Amersfort, province d'Utrecht ;

Le vicomte Frédéric de BEAUMONT, ministre plénipotentiaire (France), 59, avenue d'Iéna, Paris ;

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris ;

Le vicomte BÉGOUEN, ancien élève de l'Ecole des sciences politiques (France), château des Espas, par St-Girons, Ariège, France ;

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES ;

Le comte de BELLISSEN, ancien secretaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris ;

BENGESCO, *membre correspondant* (Roumanie), ministre de Roumanie, à Athènes ;

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris ;

Le baron J. -A. de BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères ; Paris ;

P. BERTRAND, bibliothécaire du Ministère des Affaires Étrangères, (France), 51, boulevard Arago, Paris ;

Le comte V. BETTONI, secrétaire d'ambassade (Italie), légation d'Italie, Lisbonne ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de BELGIQUE (Belgique), Bruxelles ;

La BIBLIOTHÈQUE du Ministère des Affaires Étrangères, (Belgique), 5, rue de Louvain, Bruxelles ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de LA HAYE (Pays-Bas);

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de DRESDE (Allemagne), Dresden;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ d'AMSTERDAM (Hollande).

La bibliothèque de l'UNIVERSITÈ de BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5 sz. a., Budapest;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de FRANCE (France), à la Sorbonne, Paris;

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE DE JURJEW (Russie), à Jurjew;

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LYON, section des Lettres (France), quai Claude Bernard, Lyon;

D. BIKÉLAS, *membre correspondant* (Grèce), 50, rue de Varenne, Paris;

Basile BILBASSOF, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteîna, Saint-Pétersbourg;

Le comte de BIZEMONT, (France), 5, rue Saint-Simon, Paris;

BLADÉ, attaché au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'école des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris;

Le baron de BLOCKHAUSEN ancien ministre d'Etat, député (Grand-Duché de Luxembourg,) château de Birtrange, G.-D. de Luxembourg;

S. A. le prince Roland BONAPARTE, (France), 10, avenue d'Iéna, Paris;

Le baron Carl Jedward BONDE, ancien grand Chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), château d'Ericsberg, par Catrineholm, Südermanland, Suède;

BONIECKI (Russie), 53, Nowy Swiat, Varsovie;

F. BONNET, avocat au conseil d'Etat (France), 198, boulevard Saint-Germain, Paris;

Le docteur Carl von BONSDORFF, maître de conférence à l'Université d'Helsingfors (Russie), Helsingfors, Finlande;

Maurice BOREL, secrétaire d'ambassade (France), 32, avenue Montaigne, Paris;

Le comte BOULAY de la MEURTHE, *membre du Conseil*, (France), 23, rue de l'Université, Paris;

Joseph BOURDEL (France), 10, rue Garancière, Paris;

H. du BOURG, ancien officier (France), 8, avenue des Sycomores, Auteuil, Paris;

Le comte de BOURMONT, *membre du Conseil* (France), 24, rue Las Cases, Paris;

BOUTIRON, secrétaire d'ambassade (France), légation de France, St-Pétersbourg;

Le vicomte Maurice BOUTRY (France), 47, rue de l'Université, Paris;

Le baron BRANTSEN DU LYT, ancien député (Pays-Bas), au château du Lyt, par Arnheim, Pays-Bas;

Le marquis de BRETEUIL, *membre du Conseil* (France), 10, avenue du Bois de Boulogne, Paris;

Le comte Jean du HAMEL de BREUIL (France), 118, rue du Bac, à Paris et à Vienne (Autriche);

Le comte Pierre de COSSÉ-BRISSAC (France), 39, rue Dumont d'Urville Paris;

Le marquis BRIVIO SFORZA, consul du Chili (Italie), casa propria, Milan;

Le duc de BROGLIE, *président de la Société* (France), 10, rue de Solférino, Paris;

Le prince de BROGLIE, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boétie, Paris;

G. BROLEMANN (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris;

Oscar BROWNING, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), Kings college, Cambridge;

SON ALTESSE ROYALE Mgr LE PRINCE DE BULGARIE;

Charles de BURENSTAM, *membre correspondant* (Suède), Snaflinda, Tjelfvesta, province de Nerike, Suède ;

S. S. le marquis de BUTE, pair du Royaume, président de la *British record Society* (Grande-Bretagne), 51, St-John's lodge, Regents park, London ;

Le comte C.-J.-E. van BYLANDT, membre de la députation permanente des Etats de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), La Haye ;

Le comte W. K. F. P. van BYLANDT, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, membre de la seconde chambre des Etats généraux (Pays-Bas), La Haye ;

Le vicomte de CALVACANTI D'ALBUKERQUE, ancien sénateur, ancien conseiller d'Etat, ancien chambellan de S. M. l'Impératrice (Brésil), 95, avenue Victor-Hugo, Paris ;

Don Félice CALVI, *membre correspondant*, président de la Société d'histoire lombarde, membre effectif de l'Institut de Milan (Italie), 2, via Bassano Borrone, Milano ;

S. E. M. CALVO, *membre correspondant*, (République Argentine), Roonstrasse, Berlin ;

S. E. M. CAMBON, ambassadeur de France (France), palais de France, Constantinople ;

Le comte de CANCLAUX, ministre plénipotentiaire (France), 10, rue Crevaux, Paris ;

Le prince Michel CANTACUZÈNE, général major (Russie), légation de Russie à Athènes ;

S. E. CARATHÉODORI-EFFENDI, ministre de Turquie (Turquie), légation de Turquie, avenue Louise, Bruxelles ;

S. A. CARATHÉODORI PACHA, ancien gouverneur général de Crête (Turquie), La Canée (Ile de Crête) :

CARTERON, consul de France (France), Bâle ;

Le docteur CARUANA, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), Biblioteca publica, Valetta, Ile de Malte ;

Le baron CARUTTI di CANTOGNO, *membre correspondant* (Italie), 7, via della, zecca Torino ;

CASATI de CASATIS, conseiller à la cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred de Vigny, Paris ;

Antonio de CASTRO Y CASALEIZ, ministre plénipotentiaire (Espagne), 9, calle de Columela, Madrid ;

Sir T. Major TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), retired United service and army and navy clubs, Londres ;

La bibliothèque de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais Bourbon, Paris ;

Alfred CHARPENTIER, ministre plénipotentiaire (France) ;

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon ;

H. CHASLES (France), 31, rue de la Baume, Paris ;

Emile CHASLES inspecteur général honoraire de l'instruction publique (France), 49, rue de Lille, Paris ;

Le comte de CHAUDORDY, *membre du Conseil* (France), 22, rue de l'Elysée, Paris ;

Le marquis de CHAUMONT-QUITRY, (France), 13, boulevard des Invalides, Paris ;

S. E. M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'Etat actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris ;

A. CHEVANDIER de VALDROME, secrétaire d'ambassade (France), 35, avenue d'Antin, Paris ;

Maurice CHEVRIER, ancien magistrat (France), 35, rue Jacob, Paris ;

Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D, de Posen ;

CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), 61, rue de Vaugirard Paris ;

CHOUMIGORSKI, archiviste de la Chancellerie particulière de S. M. l'Empereur de Russie pour les institutions de l'impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg ;

CLAVERY, ancien directeur au Ministères des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris ;

Le duc de CLERMONT-TONNERRE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 72, rue de Lille, Paris ;

Jules de CLERCQ, consul général de France à Gênes (Italie) ;

Le bibliothécaire des Facultés de CLERMONT-FERRAND (France), Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme, France ;

COBIANCHI, secrétaire d'ambassade (Italie), ambassade d'Italie, Vienne;

GOGORDAN, ministre plenipotentiaire (France), à l'agence et consulat général de France, au Caire ;

Le comte Luigi PROVANA di COLLEGNO, gentilhomme de cour de S. M. la reine d'Italie, correspondant du Comité Royal d'histoire nationale de Turin (Italie), 16, via, Bogino, Turin ;

André CONDOURIOTIS, maréchal de la cour de S. M. le Roi des Hellènes (Grèce), Athènes ;

G. CONSTANTINIDÈS, conservateur de la bibliothèque nationale (Grèce), 7, ὁδὸς Κάνιγγος Athènes ;

Emm. COPPINGER (France), 1, rue Bassano, Paris ;

CORDIER, professeur à l'Ecole des langues orientales (France), 3, place Vintimille, Paris ;

M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres ; E. C. ;

Le vicomte Roger, de CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris ;

J. A. FERREIRA da COSTA, ministre plénipotentiaire en disponibilité (Brésil), 60, rua do Ouvidor, Rio-de-Janerio et chez M. Albert Brunel, 26, avenue de la Grande-Armée, Paris ;

Fred. COUDERT (Etats-Unis), 13, East 45th street, New-York :

JULES COULBAULT, ancien élève de l'Ecole des langues orientales (France), 3, rue de Lulli, Paris :

Le baron de COURCEL, *vice-président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris ;

Georges de COURCEL (France), 178, boulevard Haussmann ;

Valentin de COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris ;

Le marquis de COURCY, *membre du conseil* (France), 33, rue Saint-Dominique Paris ;

CRAMPON, ancien consul général de Fr nce à la Havane (France), chateau du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château, Aisne, France ;

CRIÉZIS chargé d'affaires (Grèce), légation de Grèce, Paris ;

Jean DARCY, inspecteur des finances (France), 14, rue de Siam, Paris ;

Ernest DAUDET (France), 48, avenue Marceau, Paris ;

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur, député (France), 62. avenue du Bois-de-Boulogne, Paris ;

Francis DE CRUE de STOUTZ, *membre correspondant*, consul général de Grèce (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-ville, Genève ;

L'ABBÉ DEDOUVRES, professeur de littérature latine, aux Facultés libres d'Angers (France), 6 rue Vauvert, Angers (Maine-et-Loire).

DELAFOSSE, député (France), 11, rue de Courcelles, Paris ;

DELAROCHE-VERNET, attaché au Cabinet du ministre des affaires étrangères (France), 6, avenue de l'Alma, Paris ;

Louis DELAVAUD, secrétaire d'ambassade (France), 85, rue de la

Boëtie, Paris ;

J. DELAVILLE LE ROULX, *membre du conseil* (France), 52, rue de Monceau, Paris ;

L. DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris ;

N. DELYANNIS, ancien président du Conseil des ministres, ministre de Grèce (Grèce), 27, rue Marbeuf, Paris ;

DEPREZ, chez M. COLNAPHI et Cᵉ (Grande-Bretagne), 13/14, Pall mall East, London ;

DESCHAMPS, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France Saint-Pétersbourg ;

Paul DESCHANEL, député (France), 59, avenue Marceau, Paris ;

DESCOS (France), 211, boulevard Saint-Germain, Paris ;

Le comte Max de DIESBACH, *membre correspondant* (Suisse), Villars-les-Joncs, par Fribourg, Suisse ;

S. E. DJEVAD-PACHA, grand-vizir (Turquie), Constantinople ;

H. DONIOL, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale (France), 66, rue Pierre Charron, Paris ;

Le général DONOP, commandant la 6ᵉ brigade de dragons (France), Lyon ;

DORIZAS, premier secrétaire de S. S. le patriarche œcuménique (Turquie, Constantinople ;

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du Palais-Bourbon, Paris ;

L'archimandrite Nikiphor DOUTCHITCH (Serbie), Belgrad ;

E. DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes ;

Marc DRAGOUMIS, ancien ministre plénipotentiaire (Grèce), 25, rue Kephisias, Athènes ;

Le vicomte du DRESNAY, attaché d'ambassade (France), consulat de France, au Caire

DRIAULT, professeur agrégé (France), au lycée d'Orléans, Loiret, France ;

DUBOIS de l'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris ;

Le vicomte DUGON (France), château de Moidière, par la Verpillière, Isère, France ;

CONSTANTIN DUMBA, conseiller d'ambassade (Autriche-Hongrie), 8, rue Tronchet, Paris ;

DUPUIS, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris ;

Paul DURRIEU, *membre du conseil* (France), 2, rue Saint-Simon, Paris ;

Michel A. DURUTTI, chargé d'affaires de Grèce (Grèce), Autriche ;

BERNARD DUTREIL, sénateur (France), 22, rue Marignan, Paris ;

La Bibliothèque de l'Ecole des SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris ;

ENGELHARDT, ministre plénipotentiaire (France), 12, Torrente Baccetta Messine (Sicile) ;

Michel EPHRUSSI (France), 45, rue de l'ARCADE, Paris ;

Le baron BEZUEL d'ESNEVAL (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris ;

Le baron d'ESTRELLA (France), 38, rue de Lubeck, Paris ;

A. EYDEN (France), 5, avenue de Picardie, Versailles ;

L'honorable H. FABRE, *membre du conseil* (Canada), 10, rue de Rome, Paris ;

FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON (Doubs).

FAGNIEZ (France), 51, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise) ;

FÉRAUD-GIRAUD, conseiller à la cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris ;

Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Witz, Angleterre ;

Léon FLEYS, licencié ès lettres (France), 2, rue Cujas, Paris ;

FLOURENS, député, ancien ministre des affaires étrangères (France), 129, rue de la Pompe, Paris;

FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris;

FOURNIER, *membre correspondant* (Autriche-Bohême), 36, Mariengasse, Prague;

Le colonel FRANASSOVITCH, ancien ministre des Affaires étrangéres (Serbie), Belgrade;

Le comte Edouard FRÉMY, ancien premier secrétaire d'ambassade (France), 14, rue Cassette, Paris;

M. de FRÉVILLE de LORME, conseiller à la cour des comptes de (France), 13, rue Cassette, Paris;

F. de FRONDEVILLE, (France), 19, rue Daru, Paris;

S. E. le comte KRAG JUEL VIND FRYYS, ancien président du Conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland, Danemark;

FUNCK-BRENTANO, *membre du conseil* (France), 91, rue de Sèvres, Paris;

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 91, rue de Sèvres, Paris;

GABBA, professeur à l'Université (Italie(, Pise;

Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris;

Alfred GARNEAU, chef de Bureau au Sénat du Canada (Canada), Ottawa.

Mme GEFFROY (France), 32, rue du Bac, Paris;

S. E. J. U. GENNADIOS, ancien ministre de Grèce (Grèce), chez M. C. Hutchins, Drayton Lodge, Ealin Dran, London, W.;

Léon GEOFFRAY, premier secrétaire d'ambassade (France), 37, rue de la Pompe, Paris;

De GEOFFROY, ministre plénipotentiaire (France), 1, rue de Narbonne, Paris; villa Clémentine, le Muy, Var;

Ch. GEOFFROY de GRANDMAISON (France), château de Nagel, par Conches (Eure);

Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie, à Constantinople;

A. de GIERS, consul général (Russie), Jassy, Roumanie;

Michel de GIERS, ministre de Russie (Russie), Rio de Janeiro, Brésil;

Nicolas de GIERS, ministre de Russie (Russie), à Bruxelles;

Le docteur GLAESENER, (Grand-Duché de Luxembourg), Diekirch. Gr. D. de Luxembourg;

J. G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, président de la seconde Chambre des Etats-Généraux (Pays-Bas), La Haye;

René GOBLET, député, ancien ministre des affaires étrangères ancien président du Conseil des ministres (France), 83, rue de Chaillot, Paris;

Le baron de GOLSTEIN, membre du conseil de Régence, ancien ministre des colonies (Pays-Bas), La Haye;

Ch. GOMEL, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat (France), 1, rue de la Ville l'Evêque, Paris;

Le comte Théodore de GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varenne, Paris;

Le commandeur Giacomo GORRINI, chef de la section des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), palazzo della Consultà, Rome;

S. E. Gr. GRAM, *membre correspondant* (Norvège), Stockholm;

Le duc de GRAMONT (France), 52, rue de Chaillot, Paris;

Le comte GREFFUHLE, député (France), 8, rue d'Astorg, Paris;

Edouard GRENIER, ancien secrétaire d'ambassade (France), 174, boulevard St-Germain, Paris; Baumelès-Dames, Doubs, France;

La Bibliothèque universitaire de GRENOBLE (France), Grenoble, Isère;

Le comte GREPPI, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan;

Emmanuel GREPPI, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan;

Le vicomte de GROUCHY ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris;

Aless. GUESALAGA, ministre de la République Argentine en Bolivie; à Sucre (Bolivie);

J. GUICHARD DES AGES (France), Couché-Vérac (Vienne);

Le comte de GUICHEN (France), Ste-Catherine, par Cirey, Meurthe-et-Moselle;

S. E. le baron GUILLAUME, ministre de Belgique (Belgique), légation de Belgique, Athènes;

Arpàd de GYORY de NADUDVAR, archiviste-rédacteur aux archives Impériales et Royales de Vienne (Autriche), Hoffburg, Vienne;

Agathon de HAMMARSKJOLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm;

Le Prince Ch. HANDJERI (France), château de Manerbe, par Lisieux, Calvados, France;

Le comte B. d'HARCOURT, *membre du conseil* (France), 40, rue de l'Université, Paris;

Le comte d'HAUSSONVILLE, ancien député, membre de l'Académie française (France), 32, rue Saint-Dominique, Paris;

M. de HÉGERMANN LINDENCROWE (Danemarck), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 27, rue Pierre-Charron, Paris;

Le docteur HEIMBURGER, Privat docent à l'Université de Heidelberg (Allemagne), 22, Léopoldstrasse, Heidelberg;

HERBETTE, ancien ambassadeur, (France), ambassade de France, Berlin;

Le comte d'HÉRICOURT, consul général chargé d'affaires (France), à Leipzig, Allemagne;

S. E. Le baron HOCHSCHILD, ancien ministre des Affaires étrangères (Suède), château de Bellings, par Marvinsholm, Suède;

Michel G. HOLBAN, vice-consul de Roumanie, membre de la Société de géographie de Genève (Roumanie), 2, rue St-Léger, Genève;

Le comte HOYOS, ancien ambassadeur (Autriche-Hongrie), au château d'Eichenhügel, à Portschach, Karnten, Autriche;

Eugène JARRY (France), Orléans;

Le baron de JAURU, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), Burgerwiese, 4, à Dresde;

Auguste JAY, secrétaire de la légation des Etats-Unis à Paris (Etats-Unis), 70, avenue Marceau, Paris;

L'honorable Louis-A. JETTÉ, *membre correspondant* (Canada), Montréal;

Henri JOHNSTON (France), 18, pavé des Chartrons, Bordeaux;

JOORIS, ministre de Belgique à Berne (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles;

Le comte R. de KERGORLAY (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier, France;

P.-L. de KERMAINGANT (France), 102, avenue des Champs-Elysés, Paris;

De KIROW-DIJAN, consul général impérial Russie) Barcelone, Espagne;

Aladar de KISS de NEMESKER, secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris;

Romain KOMIEROWSKI, membre du Reichstag (Allemagne), Neizychowo, Weissenhohe, Prusse;

Konigliche Oeffentliche Bibliothek à Stuttgard Vurtemberg;

Le Dr Joseph KORZENIOWSKI, délégué de l'Académie des Sciences de Cracovie (Autriche-Galicie), à la bi-

bliothèque polonaise, 6, quai d'Orléans, Paris ;

Le marquis de LA BORDE (France), 25, quai d'Orsay, Paris ;

E. de LABOULAYE, *membre du conseil*, ancien ambassadeur (France), 129, avenue des Champs-Elysées, Paris ;

J. de LA BOULINIÈRE (France), ambassade de France à Constantinople;

Camille LABOURET conseiller d'ambassade (France), 22, rue de l'Elysée, Paris ;

A. LACAZE, secrétaire d'ambassade (France), 2, rue du Cirque, Paris ;

René LENEPVEU-BOUSSAROQUE de LAFONT, secrétaire d'ambassade, (France), 8, rue Lincoln, Paris ;

Pierre de LA GORCE, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune, Pas-de-Calais, France ;

Louis de LAIGUE, consul général (France), Rotterdam ;

Roger LAMBELIN, membre du Conseil général de la Seine (France), 15, rue Saint-Dominique, Paris ;

Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres ;

Léon de LANZAC de LABORIE (France), 22, rue d'Assas, Paris ;

M. LARDY, ministre de Suisse (Suisse), 5 bis, rue Marignan, Paris ;

William de LA RIVE (Suisse), Présinge, près Genève ;

Le comte Aymery de LA ROCHEFOUCAULD (France), 93, rue de l'Université, Paris ;

Le duc de LA TRÉMOILLE, *membre du Conseil* (France), 4, avenue Gabriel, Paris ;

Fernand LAUDET, ancien secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris et château de Lodève, par Merciac, Gers ;

Le comte de LAUGIER-VILLARS, ministre plénipotentiaire (France), 250, boulevard Saint-Germain, Paris ;

S. E. le marquis de LA VÉGA de ARMIJO, ministre d'Etat (Espagne), Madrid ;

R. LAVOLLÉE, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris ;

Léon LEFÉBURE, ancien député (France), 36, avenue Marceau, Paris ;

O. LE FÈVRE, publiciste (France), 13, quai Voltaire, Paris ;

Germain LEFÈVRE-PONTALIS, ancien rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 53, boulevard Malesherbes, Paris ;

André LE GLAY (France), 59, avenue Kléber, Paris ;

André LE MALLIER, avocat (France), au consulat général de France, Palazzo Grimani, Venise ;

S. E. M. de LÉON Y CASTILLO, ambassadeur d'Espagne (Espagne), ambassade d'Espagne, boulevard de Courcelles, à Paris ;

Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris ;

Le duc de LESPARRE (France), 62, rue de Ponthieu, Paris ;

LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris ;

La LIBRARY DEPARTMENT OF STATE, (Etats-Unis), Aux soins de l'Ambassade des Etats-Unis, 59, rue de Galilée, Paris ;

R. LODGE, Esq., professeur au Brasenore-College d'Oxford (Grande-Bretagne), Brasenore College, Oxford ;

De LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'Etat (France), 92, rue de Miromesnil, Paris ;

LOREAU, ancien député (France), 10, rue d'Anjou, Paris ;

F. de MENÈZES DORIA, baron de LORETO *membre correspondant* (Brésil), 28, Draïa da Lapa, Rio-de-Janeiro ;

L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen ;

Le comte de LUÇAY *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris ;

Le marquis de LUPPÉ (France), 29, rue Barbet de Jouy, Paris ;

Le comte de MACEDO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Portugal), 113, Attocha, Madrid ;

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie ;

Le marquis MAC SWINEY de Mashanaglass, camériersecret de S. S. le pape Léon XIII,(Grande-Bretagne), palazzo Medici via Giulia, Rome.

C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du Royaume (Suède), Ricks Archivet, Stockholm ;

Le comte Nerio MALVEZZI de MEDICI, *membre correspondant*, (Italie), Bologne ;

Le duc de MANDAS, ancien ambassadeur d'Espagne (Espagne), Madrid.

Bernard de MANDROT, ancien élève de l'Ecole des chartes (Suisse), 57, rue Pierre-Charron, Paris ;

Henri de MANNEVILLE, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de la République française, Berlin ;

Le barron MANNO, *membre correspondant* (Italie), 19, via Ospedale, Torino ;

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise ;

S. E. M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg ;

Alphonse de MARTIN (France), Inverness Place, W. London, Angleterre et à Narbonne (Aude) ;

Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 122, rue de la Boétie, Paris ;

Francisco de MATEUS, ancien ministre plénipotentiaire (Colombie), chez M M. Fould frères, banquiers, 30, rue du faubourg Poissonnière, Paris ;

S. A. I. la princesse MATHILDE (France), 20, rue de Berri, Paris ;

R. de MAULDE, *secrétaire général de la Société* (France), 10, boulevard Raspail, Paris ;

Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), légation de France, Athènes ;

Michel MAVRO (Grèce), Odessa ;

Le prince N. MAVROCORDATO, ministre de Grèce (Grèce), Constantinople ;

Le commandeur Edmondo MAYOR DES PLANCHES, conseiller de légation à Berne (Italie), Moncalieri, prov. de Turin, Italie.

Le vicomte de MEAUX, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien ministre (France), 101, rue de Bac, Paris ;

Le docteur Carlo MERKEL, professeur à l'Université (Italie), Pavia ;

Le baron de MESNARD, ancien secrétaire d'Ambassade (France), 95, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

S. E. le prince Alexandre MESTCHERSKI, écuyer de Cour de S. M. l'empereur, tuteur honoraire des institutions de S. M. l'Impératrice, ancien Grand-Maréchal de la noblesse dans les Gouvernements de Moscou et de Poltava (Russie), Twerskaia, Moscou ;

Le comte MEUNIER du HOUSSOY, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue Prony, Paris ;

René MILLET, résident général de France (France), Tunis ;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de L'EQUATEUR (Equateur, Quito ;

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France),130, rue de l'Université, Paris ;

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (Franée), quai d'Orsay, Paris ;

S. Exc. le MINISTRE des AFFAIRES

ÉTRANGÈRES d'ITALIE (Italie), Rome ;

S. Exc. le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne ;

S. Exc. le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris ;

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de TURQUIE (Turquie), Contantinople ;

H. MISSAK-EFFENDI, conseiller d'ambassade (Turquie), 7, avenue de l'Alma, Paris ;

Le marquis de RIPPERT de MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), légation de France, Caracas, Venézuela ;

S. E. le comte de MONTEBELLO, ambassadeur de France (France), Saint-Pétersbourg ;

Albert de MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey, Suisse ;

Le comte de MONTHOLON, ministre de la République française (France), légation de France, Bruxelles ;

Le marquis de MONTMARIN ministre plénipotentiaire (France), château de Montmarin, par Sargé, Loir-et-Cher).

Alfred MORRISON, esq. (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaphi et Co 13-14, Pall Mal East, London ;

Le comte Renaud de MOUSTIER, duc de la MOTHE-HOUDANCOURT, *membre du Conseil* (France), 12, avenue de Tourville, Paris ;

Le marquis de MOUSTIER, député (France), 17, avenue de l'Alma, Paris ;

Le comte de MOUY, ancien ambassadeur (France), 26, rue Nicolo, Paris;

S. E. MUNIR-BEY, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris;

A. MUNIR, BEY-SUREYA secrétaire au commissariat impérial (Turquie), à Sofia (Bulgarie) ;

Berthold van MUYDEN, *membre correspondant* (Suisse), Lausanne ;

Le comte Louis MYCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), Galowo par Samter, Gr. duché de Posen ;

Le comte de LA BARRE de NANTEUIL, (France), chateau de Néchoat, par Morlaix, Finistère, France ;

Ferdinand Henry de NAVENNE, secrétaire d'ambassade (France), pal. Farnese, Rome ;

Mme Christine NEGROPONTE (Grèce), 13, quai d'Orsay, Paris ;

Le baron de NERVO (France), 17, rue de Marignan, Paris ;

N. NICOLAIDES, directeur de l'*Orient* 91, avenue Malakoff, Paris ;

Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 70 bis, rue de l'Université, Paris ;

C.-T. ODHNER, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Ricks Archivet, Stockolm ;

Le marquis de OLIVART, *membre correspondant* (Espagne), 69, Bruch, Barcelone ;

S. E. le comte d'ORMESSON, ministre plénipotentiaire de France, 15, avenue d'Iéna, Paris ;

S. E. M. d'ORNELLAS, pair de Portugal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de première classe (Portugal), 31, via Nova de S. Gaetano, Lisbonne, et château de Camacha, à Madère ;

S. E. le prince OUROUSSOF, ambassadeur de Russie (Russie), rue de Grenelle, Paris ;

Manuel del PALACIO, ministre resident (Espagne), Ministerio de Estado, Madrid ;

C. PALLAIN, conseiller d'Etat, directeur général des Douanes, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, quai Debilly ;

Alexandre PANGIRIS-BEY, secrétaire-interprète de la banque impériale

ottomane (Turquie), Banque impériale ottomane, Constantinople ;

Le conseiller d'Etat marquis de PARANAGUA, (France), 50, boulevard Haussmann, Paris ;

Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople ;

Le comte P. D. PASOLINI, sénateur du royaume (Italie), casa Pasolini, piazza dell' Aquila, Ravenne ; palazzo Sciarra, Rome ;

Louis PASSY, député (France), 81, rue Taitbout, Paris ;

L.-G. PÉLISSIER, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier (France), 33, Bd du Jeu de Paume, Montpellier, France ;

Le baron de PENEDO, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 66 avenue d'Iéna, Paris ;

S. E. Manuel de PERALTA, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcala, Madrid ;

Le marquis de PERSAN, chargé d'affaires de France (France), à Quito, Equateur, et chez MM. Flury-Hérard, banquiers ;

Maxime PETIT, conseiller à la Cour des comptes (France), 10, rue Stanislas, Paris ;

Harris PHELPS (Etats-Unis), 13, rue Vaneau, Paris;

Georges PICOT, *membre du Conseil* (France), 54, rue Pigalle, Paris ;

V. PIERRE, *membre du Conseil* (France). 40, rue du Bac, Paris ;

Le comte Artus de PINA de SAINT-DIDIER, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris ;

Albert PINGAUD, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 130 rue de l'Université, Paris ;

Léonce PINGAUD, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon, Doubs, France ;

S. E. le prince PIO de SAVOIE, marquis de CASTEL RODRIGO (Espagne) via Borgo nuovo, Milan ;

PIOT, *membre correspondant* (Belgique), rue Berkmans, Saint-Gilles, Bruxelles ;

Le baron de PLANCY, ancien conseiller d'ambassade (France), 87, avenue de l'Alma, Paris ;

PLANTET, (France), 32, avenue Kléber, Paris ;

S. E. M. POLOVTSOFF, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société Impériale historique de Russie, (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg ;

Le marquis de POMMEREU (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris ;

René BITTARD des PORTES, publiciste, ancien chef de cabinet au Ministère de la justice, docteur en droit (France), 44, rue de Naples, Paris ;

PRADIER-FODÉRÉ, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon ;

Le docteur A.-F. PRIBRAM, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien ;

Le comte Constantin PRZEZDZIECKI (Russie), 6 rue Foksal, Varsovie ;

Le comte de RAMBUTEAU, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'Etat (France), 32, rue Barbet de Jouy, Paris ;

Démètre RAZIS, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (Grèce) ministère des Affaires étrangères, Athènes ;

Lord REAY, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope street, Londres ;

S. E. le baron de REEDTZ-THOTT, ministre des Affaires étrangères, (Danemark), Copenhague ;

L. RENAULT, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris ;

S. E. le baron RENZIS, de MONTANARO, ambassadeur d'Italie à Madrid (Espagne) ;

Alph. RIVIER, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Institut de droit international, consul général de Suisse (Belgique), 49, avenue de la Toison d'Or, Bruxelles ;

Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris ;

S. Exc. le jonkheer ROELL, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye ;

H. de RONSERAY (France), 16, rue de Lille, Paris ;

S. S. le comte de ROSEBERY, pair du royaume, ancien ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaphi et C°, 13-14, Pall Mall East, Londres ;

Jules ROSTAND, banquier (France), 45, rue de Courcelles, Paris ;

Le baron Alphonse de ROTHSCHILD (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris ;

Le baron Edmond de ROTHSCHILD, (France), 41, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

Le baron Gustave de ROTHSCHILD, (France), 23, avenue Marigny, Paris ;

Ed. ROTT, *Secrétaire du Conseil* ; (Suisse), 49, rue Vineuse, Passy-Paris ;

Louis ROUILLER-BEY, secrétaire général de S. A. le Khédive (Egypte) au Caire ,

François ROUSSEAU (France), 23, rue d'Assas, Paris ;

Le baron A. de RUBLE, *membre du Conseil*, membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (France), 43, rue Cambon, Paris ;

L. RUYSSENAERS, ministre plénipotentiaire, chef du cabinet du Ministre des affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye ;

Le comte Sigismont RZYSZCZEWSKI (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie ;

SABOUROFF, sénateur, ancien ambassadeur (Russie), quai de la Cour, nouveau club, Saint-Pétersbourg ;

Le duc de SABRAN (France), château de Magnane, par Château-Gontier (Mayenne) ;

S. E. Said PACHA, *membre correspondand* (Turquie), ministère des Affaires étrangères, Constantinople ;

Gustave SAIGE, *membre correspondant* (Monaco), au palais, Monaco ;

Maurice SAINCTELETTE, docteur en droit, avocat, secrétaire de légation, attaché au ministère des Affaires étrangères (Belgique), 83, rue du Trône, Bruxelles ;

H. POUGET de SAINT-ANDRÉ (France), 6, rue Murillo, Paris ;

Le comte Hervé de SAINT-GILLES (France), 25, rue Marbeuf, Paris ;

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'Etat (France), 8, place des États-Unis, Paris ;

Le comte SALA, consul général (France), consulat de France, La Havane ;

S. S. le marquis de SALISBURY, pair du royaume, premier ministre (Grande-Bretagne), 20, Arlington Street, Londres S. W. ;

Georges SALLES, archiviste paléographe auxiliaire de l'Institut (France), 12, rue de Tournon, Paris ;

Le vicomte de SARTIGES, secrétaire d'ambassade (France), Vienne ;

S. E. SAVVAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 26, rue Desbordes, Paris ;

SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), 14, Grande-Rue, Besançon, Doubs, France ;

Le marquis de SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet de Jouy, Paris ;

SCHEFER, *membre du Conseil* (France), 2, rue de Lille, Paris ;

Christian SCHEFER (France), 12, rue Doré, Melun (Seine-et-Marne) ;

Le docteur von SCHLOSSBERGER, *membre correspondant* (Wurtemberg), Konigl, Archiv, Stutgart ;

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

G. SCHLUMBERGER, *membre du Conseil* (France), 27, avenue d'Antin, Paris ;

M. A. N, SCHTIGLITZ (Russie), Anglüski Prospect, 38, Saint-Pétersbourg ;

Le comte Pierre de SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 43, avenue d'Iéna, Paris ;

Le vicomte de SÉGUR-D'AGUESSEAU, (France), sécrétaire de la légation de France à La Haye (Pays-Bas).

Le vicomte de SEMALLÉ, *membre du Conseil* (France), 3, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris ;

Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François Ier, Paris ;

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, *membre correspondant* (Portugal, Lisbonne ;

Le jonkheer T.-H.-HORA SICCAMA, chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye ;

Von SICHERER, *membre correspondant* (Allemagne), recteur de l'Université de Munich ;

J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des Etats provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam ;

Le comte SIMÉON, *membre correspoudant* (France), 23, quai d'Orsay, Paris, Oberhofen, lac de Thun Suisse ;

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche) Vienne ;

Ferdinand SISIC, professeur à l'Université d'Agram (Autriche-Hongrie), 4, Bregovita Ulica, Agram ;

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE de HOLLANDE (Pays-Bas), Utrecht ;

Léon SOMZÉE, membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles ;

Albert SOREL, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques, secrétaire général du Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris ;

SOULANGE-BODIN, secrétaire d'ambassade (France), 64, rue de Lisbonne, Paris ;

Le comte SPARRE, gentilhomme de la chambre de S. M. le roi de Suède et Norvège (Suède), Kronowall, par Esperöd, Scanie, Suède ;

ALFRED SPONT (France), 17, avenue Gourgaud, Paris ;

Henri STANDISCH (Grande-Bretagne), 43, avenue d'Iéna, Paris ;

André STCHÉGLOW, gentilhomme de la chambre de S. M. l'Empereur de Russie (Russie), chargé d'affaires de Russie près S. M. le Shah à Teheran (Perse ;

B.-F. STEVENS (Etats-Unis), 4, Trafalgar square, London ;

STOLOJIAN, député (Roumanie), Bucarest ;

Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangeres et des cultes (Bulgarie), Sofia ;

S. G. Mgr. STROSSMAYER *membre correspondant* (Autriche-Croatie), Diakovo, Croatie ;

Le Chevalier de STUERS, ministre des Pays-Bas (Pays-Bas), 23, rue de Lubeck, Paris ;

Gabriel SYVETON, professeur agrégé d'histoire (France), au lycée de Reims (Marne), France ;

S.E. M,-Lad SZÖGIENI MARICH de MAGYAR-SZOGIEN de SZOLGAEGYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie (Autriche-Hongrie), ambassade d'Autriche-Hongrie, Berlin ;

TAMISEY de LARROQUE, correspondant de l'Institut (France), Gontaut par Marmande, Lot-et-Garonne-France ;

TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 9, rue Montaigne, Paris ;

Le prince Serge de TATISCHEFF, ancien secrétaire d'ambassade (Russie), 6, quai de l'Amirauté, Saint-Pétersbourg ;

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 3, rue Bastiat, Paris ;

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris ;

THUREAU-DANGIN, membre de l'Académie française (France), 11, rue Garancière, Paris ;

S. E. M. G. van TIENHOVEN, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), villa Erica, à Scheveningue (Nederland) ;

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris ;

TORRES CAMPOS, professeur à l'université de Grenade (Espagne), Université, Grenade ;

S. E. le comte de TOVAR, ministre de Portugal, (Belgique) Bruxelles;

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris ;

S. E. le prince TRIVULZIO (Italie), palazzo Trivulzio, piazza Alessandro, Milan ;

William H. TRESCOTT, ancien sous-secrétaire d'Etat, ancien ministre plénipotentiaire (Etats-Unis), Vermont avenue and L. St. Washington ; D. C. ;

Octave VALIERI (Grèce), Kensington gardens square, 2, Londres ;

Albert VANDAL, *membre du Conseil* (France), 10, rue Lincoln, Paris ;

VASSILAKI-BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople ;

S. E. le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague ;

S. E. le général Joachim F. VELEZ, ministre de Colombie près le Saint-Siège (Colombie), Hotel Royal, via Venti Settembre, Rome ;

De VERNOUILLET, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue de Varenne, Paris ;

Mil R. VESNITCH, professeur à l'Université de Belgrade, ancien ministre, ancien député (Serbie), Belgrade ;

S. E. Wenceslao de VILLA-URRUTIA, *membre correspondant* (Espagne), légation d'Espagne, La Haye ;

Le comte de VILLENEUVE, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), chez M. C. Hygin-Furcy, 10, rue du Regard, Paris ;

S.E. le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milan ;

Arnold VISSIÈRE, interprète de légation (France), légation de France, Pékin ;

Etienne A. VLASTO (Grèce), 112, allées des Capucines, Marseille ;

Le marquis de VOGÜÉ, *vice président de la société* (France), 2, rue Fabert, Paris ;

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGÜÉ, membre de l'Académie française (France), 15, rue Las Cases, Paris ;

Le comte A. GILBERT de VOISINS, (France), à la Régie des tabacs, Constantinople ;

Le comte de VORGES, *membre du Conseil* (France), 46, rue du Général Foy, Paris ;

VOUTYRAS, rédacteur en chef du *Néologos* (Grèce), Constantinople ;

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 30, rue de Lubeck, Paris ;

DANIEL MACKENSIE WALLACE (Gde-Bretagne), St-Ermins Mansions, London;

WALLON, *membre du Conseil* (France), palais de l'Institut, Paris;

WATERNAU, publiciste (France), 9, rue Paul-Louis Courrier, Paris;

Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Bohême), 11, Stadtpark, Prague;

Le professeur van WERVECKE, *membre correspondant* (Grand-Duché du Luxembourg), Luxembourg;

Serge de WESTMAN, attaché au ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg;

Ph. WESTRIN, archiviste aux archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm;

James Gustavus WHITELEY, (Etats-Unis), 228 West Lanvale Street, Baltimore, Maryland;

THE PRÉSIDENT DE LA WHITE-LIBRARY, Cornell-University, Ithaca, New-York (États-Unis);

Le baron Ch. de WIMPFFEN, ministre plénipotentiaire (France), 47, rue de l'Université, Paris;

S. E. le comte de WOLKENSTEIN-TROTTSBURG, ambassadeur de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique (Autriche-Hongrie), rue de Varenne, Paris;

E. J. WYATT-DAVIES (Grande-Bretagne), Trinity Collège, Cambridge;

XYDACHYS (Grèce), 4, rue Canaris, Athènes;

VAN YPERSEELE de STRIHOU, secrétaire de légation (Belgique), 31, rue de Belle-chasse, Paris;

Ch. YRIARTE, publiciste (France), 23, rue Cambon, Paris;

Léonidas ZARIFI, banquier (Grèce), Constantinople;

S. E. ZIA PACHA, ancien ambassadeur (Turquie) au ministère des affaires étrangères, chez M. Postadji Hassan Agha, Constantinople;

## MEMBRES DÉCÉDÉS

S. E. M. le chevalier d'ARNETH, *membre correspondant* ;
S. E. M. CANOVAS DEL CASTILLO ;
Le comte LEFEBVRE de BEHAINE ;
RENIERI ;
S. E. CHRISTAKI EFFENDI ZOGRAPHOS ;

# RELATIONS DES GONZAGUE

MARQUIS DE MANTOUE

## AVEC LA COUR DE FRANCE

*(1495-1526)*

---

L'Auteur de la « *Diplomatie Vénitienne* » M. Armand Baschet, qui fut un infatigable explorateur des Archives du Nord de l'Italie et de nos dépôts de France, distrait de ses publications pendant les douze dernières années de sa vie par une mission du Record-Office qui l'absorba tout entier, puis arrêté brusquement par la mort le 25 janvier 1886, au moment où il allait mettre ses matériaux en œuvre, a laissé un nombre considérable de copies de dépêches inédites, importantes pour l'histoire de France et celle de l'Italie.

Parmi les documents recueillis aux archives de la Maison de Gonzague à Mantoue, M. Baschet avait reservé une série de pièces destinées à montrer quelles furent les relations privées des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier avec les princes de la Maison de Gonzague, de 1494 à 1540. Quelque temps avant sa fin, il avait distrait de son dossier, qui compte cent vingt-trois lettres, dix-sept d'entre elles adressées au Marquis de Mantoue, François Gonzague, par ces divers souverains, et par des membres de la famille Royale, tels Gilbert de Montpensier, Agnès de Bourbon, etc, etc, et les avait publiées [1]. Il y aurait intérêt à livrer au public le dossier tout entier, mais ces documents n'au-

[1] « Quelques lettres Missives extraites des Archives de la Maison de Gonzague » *Revue des questions historiques*, 1885.

raient de prix qu'à la condition de se replacer dans le milieu, de définir le temps, les conditions, et les personnalités. On peut le faire en se transportant à Mantoue pour recueillir sur place, dans les chroniques et dans le *Carteggio* des princes de la famille Gonzague les éléments d'information. Il ne s'agit point de la grande histoire, celle écrite par Guicciardini, par Machiavel, par Jean d'Anton, par Comynes, par le *cérémonière* Burckardt, ou « le Loyal serviteur », tous ceux enfin auxquels on demande d'ordinaire les détails relatifs aux expéditions des Français en Italie, sous Charles VIII, Louis XII et François Ier ; mais plutôt des relations intimes qui se formèrent à la suite de ces grands événements. Des liens de parenté existaient déjà entre la cour de France et celle de Mantoue, et des intérêts communs s'étaient créés par des alliances momentanées et par des charges publiques confiées aux princes de Mantoue par les rois de France.

M. Armand Baschet avait réservé ces travaux pour la fin de sa carrière, sa grande habitude du milieu historique dans lequel on évolue, ses recherches parallèles dans les cours voisines et alliées, celles de Ferrare, d'Urbin, de Bologne et de Milan, lui auraient rendu la tâche facile. Disons tout d'abord que, si un certain nombre de ces lettres se rapportent aux faits importants de l'expédition elle-même, la plupart ne peuvent être publiées ou analysées qu'à titre de curiosité historique. Ces lettres, en effet, se rapportent la plupart à des échanges de présents, des demandes d'oiseaux de chasse, d'étalons pour les haras, de coursiers de guerre, ou à des récits de réceptions et de fêtes données aux Princes et relatées par nos ambassadeurs. Leur intérêt le plus immédiat est de nous initier au mœurs de la cour de France au commencement de XVI siècle ; ces mœurs se ressentaient encore de celles de la chevalerie, au temps de Charles VIII et jusqu'aux luttes de la Bicoque et de Marignan, elles se modifièrent peu à peu sous les Valois ; alors avec une élégance recherchée elles prirent une certaine affèterie pour aboutir enfin aux excentricités des Mignons contre lesquels devait réagir avec force le premier des Bourbons.

Le dossier des relations des Gonzague avec la cour de France,

de 1494 à 1540, a été formé à l'aide des lettres privées adressées par les souverains, leurs parents ou les seigneurs de la cour aux Gonzague qui régnaient alors, lettres conservées à l'*Archivio Gonsaga* de Mantoue. Celles qui au contraire ont été adressées par le Marquis et la Marquise, soit en réponse aux premières, soit de leur propre initiative, doivent se trouver en originaux dans nos dépôts d'archives, ou dans les archives privées des familles. M. Baschet a pu les copier sur les minutes conservées à Mantoue ou dans le *copia lettere* des Gonzague qui fut irréprochablement tenu au courant pendant tout leur règne.

C'est à François Gonzague, quatrième marquis de Mantoue et à sa femme Isabelle Gonzague, fille d'Hercule d'Este, Marquis de Ferrare, que vont la plupart de ces lettres. Le marquis, né en 1466 et mort en 1519, était fils de Frédéric Gonzague Ier et de Marguerite de Bavière ; fiancé à Isabelle dès 1480 il l'épousa en 1490 ; ce n'était pas la première alliance contractée entre les deux familles qui n'en avaient pas moins conservé leurs rivalités ; les deux Cours étaient également illustres, elles jouissaient déjà dans toute l'Italie d'une réputation de magnificence et de supériorité intellectuelle. Les Gonzague avaient le feu sacré ; Mantoue, sous Jean-François II et Frédéric II, allait atteindre encore un plus haut degré de civilisation. Les Este de leur côté avaient cultivé les arts, protégé les savants, les poètes et les artistes ; et, dans des fêtes qui avaient eu un retentissement considérable en Italie, donné l'essor au Théâtre et créé l'art dramatique Moderne. L'union de ces deux Maisons ne pouvait que favoriser encore le mouvement intellectuel. Jean François II qui commandait les troupes italiennes à la journée de Fornoue, était né dans le temps des grandes discordes ; tous les seigneurs d'Italie étaient en guerre ; Ludovic le More, pour mieux usurper la couronne du duché de Milan allait appeler les Français en Italie. Soldat vaillant, ingénieur militaire distingué comme certains princes de ce temps là tous condottieri plus ou moins vaillants, Gonzague étant rompu au siège et à la défense des villes, et habile aux manœuvres de cavalerie ; dans les circonstances qui allaient déterminer la ligue

des puissances destinée à mettre en jeu l'expédition de Charles VIII en Italie, il était appelé à prendre le commandement de l'armée italienne contre les troupes françaises. Comme tel, il eut des fortunes diverses, et sa politique flottante, après l'avoir mis en face de nous comme l'ennemi le plus acharné, devait lui faire accepter la Lieutenance Générale du Milanais pour le Roi de France. Il servit donc tour à tour Venise, le Vatican, Charles VIII et Louis XII ; on le vit prisonnier des Vénitiens et otage de Jules, et il a laissé dans l'histoire la renommée d'un capitaine loyal. Quoique l'idée de patrie soit une idée relativement moderne, on a prêté à ce prince une pensée d'amertume et de tristesse en face des déchirements de son pays, qui l'avait porté jeune encore, à pousser comme Jules II le cri de guerre. « Fuori i Barbari ! »

Quelle que soit la renommée de son mari, Isabelle d'Este lui fut supérieure et comme individualité et comme souveraine ; le jour est proche où, ayant déchiffré les dix mille lettres qui forment son *Carteggio*, dont un très grand nombre sont encore inédites, on pourra élever à la Marquise de Mantoue un monument digne d'elle ; mais, même à l'heure présente, elle reste la personnalité féminine la plus considérable de l'Italie à son époque. Fiancée à François de Gonzague à l'âge de six ans, elle l'épousait dans sa seizième année et devait lui survivre pendant vingt ans. Femme politique prudente, épouse accomplie, mère pleine de sollicitude, protectrice déclarée des lettres, des sciences et des arts, elle tendit la main à Alde l'ancien, et l'aida dans toutes ses entreprises, elle appelait Léonard de Vinci son ami, entretenait un commerce suivi avec le Mantegna, auquel, dans un accès d'enthousiasme, elle demanda deux projets de monuments à élever à Virgile, l'honneur de la ville de Mantoue. Isabelle pensionnait Lorenzo Costa, appelait à elle Giovanni Bellini et le Pérugin, répandait ses faveurs sur Giovanni Santi le père de Raphaël et sur le Sanzio lui-même ; elle entretenait enfin une correspondance avec le Bembo, avec L'Aretin, avec le Boiardo, qu'elle pressait d'achever « *L'Orlando Innamorato* ». Sa curiosité était insatiable et s'appliquait à tout ; les fouilles de Rome, la découverte des antiques excitaient

son enthousiasme aussi bien que les découvertes des hardis navigateurs portugais et espagnols ; elle avait fait des ambassadeurs de la cour de Mantoue les pourvoyeurs de ces collections, et entretenait un correspondant à Rhodes et au Péloponèse pour arrêter au passage les statues antiques qu'on y pouvait découvrir. A Mantoue même, elle se plaisait à orner son *studio* des œuvres des peintres les plus considérables de son temps, auxquels, de sa propre main, elle donnait *l'Invenzione* qu'ils devaient traiter, et prescrivait aussi le mode d'exécution. Ce n'était point assez de toutes ces tendances ; nommée régente des états de Mantoue, à chaque campagne, chaque siège, ou chaque disgrâce qui faisait le marquis prisonnier, elle opéra avec tant de prudence, que lorsque celui-ci mourut en 1519, il déclara dans son testament que le génie incomparable de son épouse « était capable de toute entreprise, si haute qu'elle fût ».

La nature de la correspondance nous mettra plus rarement en présence de la marquise que de son époux car les relations d'Isabelle avec la cour de France étaient assez étroites ; deux fois elle y envoya son fils Frédéric, qui devait succéder à François comme cinquième marquis de Mantoue, afin, disait-elle, « qu'il pût se former aux beaux airs de nos courtisans ». Nous trouvons dans le dossier, l'invitation du Roi de France adressée au fils d'Isabelle d'Este, qui connut les résidences royales de la Touraine, et prit part aux tournois et aux joutes d'Amboise, de Blois et de Chinon.

Le premier correspondant du marquis de Mantoue dont le nom se trouve dans le dossier des relations, est le cousin du Roi de France, Gilbert de Montpensier, marié dès 1481, à Claire de Gonzague, la propre sœur de François II, issue comme lui de Frédéric Gonzague et de Marguerite de Bavière. Un an après son mariage, le 1er jour du mois de mai, Gilbert écrit de Ardes à son beau-frère qui lui a envoyé un présent de faucons : Très cher seigneur et frère, je me recommande à votre bonne grâce et vous mercie tant et de si bon cueur qu'il m'est possible du beau faulcon qui par vous m'a esté envoié, et suis très déplaisant que je ne suis

garny de chiens ou de quelque autre belle chose pour me revancher..... » C'est la forme banale du plus grand nombre de ces lettres dont nous éliminerons celles qui n'ont pas un caractère spécial. Cette première est signée : » Votre bon frère Le Comte et Daufphin d'Auvergne ». Ce n'est qu'aux environs de 1494, alors que se décide en France la grande entreprise contre le royaume de Naples, que les dépêches entre ces deux cours prennent une importance politique. Déjà Ludovic le More, tuteur du jeune duc de Milan, à conçu la pensée de s'emparer du trône et s'est mis d'accord avec Charles VIII ; celui-ci a préparé sa descente en Italie en y cherchant d'abord des alliés, il est naturel que son cousin, époux de Claire de Gonzague, la propre sœur du Marquis de Mantoue lui concilie son beau frère Gonzague ; et il va s'efforcer de le faire. Cinq jours après l'entrée solennelle à Lyon de l'envoyé de Ludovic le More, Galéas de San Sévérino, porteur des propositions de son maître qui favorise la descente en Italie, Montpensier écrit au marquis la lettre suivante :

« Monsieur mon frère. — Je crois que vous êtes adverti de l'entreprise que le roi a fait pour le recouvrement de son royaume de Naples et pareillement des principaux d'Ytalie qui se sont venus offrir à luy pour le servir de tout leur pouvoir. Je seroye bien joyeulx que de vostre costé vous y voulussiez offrir, car en tout le monde ne saurez trouver meilleur parti que costuy, ne maistre qui eust plus de puissance de vous faire beaucoup de biens, et n'est pas sa solde pareille des autres, car, soit en paix ou en guerre, jamais ne diminue... Et quand vous vouldriez y entendre, en me le faisant savoir, je mettrai peine à vous faire avoir si honorable parti du roy, que aurez cause de vous bien contenter, etc, etc. — Escript à Lyon le XXVIe jour d'avril 1494 ».

La veille, le 25 avril, la duchesse de Montpensier avait écrit à son frère dans le même but :

« V. S. doit bien se persuader qu'à l'heure qu'il est, en fait de puissance chrétienne, elle ne pourrait trouver nulle part plus solide appui ».

Au mois de septembre de la même année, devenu par suite de la mort du vieux maréchal de Querdis, commandant des forces

de terre au royaume de Naples, Montpensier communique cette nouvelle à son beau frère de Mantoue dans les termes suivants :

« Monsieur mon frère... il a plu au Roy me faire son lieutenant général au royaume de Naples et me donner la charge de conduire son armée de terre, et espère partir bien brief pour aller au lieu où est la dite armée, et ne sçay si je passerai près de vous... je vous envoie Bousquin mon Escuier d'escurye, porteur de cestes pour savoir de vos nouvelles, auquel j'ai donné charge de vous dire aucunes choses... Escript à Ast, ce XX^e jour de septembre ».

Les sollicitations réitérées de Montpensier eurent pour résultat une lettre ambigüe du marquis de Mantoue, il avait cependant pris le vent, et voyant que son beau-frère le marquis de Ferrare Alphonse d'Este, le duc de Savoie, les marquis de Montferrat et de Saluces, les Colonna, les Savelli, le prince de Sora, et nombre de seigneurs italiens, d'accord avec Ludovie le More, avaient embrassé le parti du roi, il crut devoir protester de ses sentiments à l'égard du roi et lui offrir le libre passage.

On sait le sort de cette campagne de Naples, si facile d'abord pour l'envahisseur mais qu'il dut interrompre brusquement au bruit de la ligue qui se formait dans le nord de l'Italie avec l'assentiment du Saint Siège, celui de l'Espagne, de Venise, de l'Empire et du duc de Milan lui-même, ce Ludovic le More premier initiateur de la campagne des Français, tourné désormais contre celui qu'il avait appelé en Italie. Le marquis de Mantoue si vivement sollicité de faire alliance avec le roi, allait définitivement entrer dans la ligue des Vénitiens comme capitaine général de la confédération et commander en chef l'armée italienne qui tenterait d'enfermer Charles VIII en Italie, et de le faire prisonnier. En cette fameuse journée de Fornoue (qui reçut des Italiens le nom de bataille de Taro, nom du fleuve dont il s'agissait de disputer le passage), nous opposâmes neuf mille hommes à quarante mille combattants dont une partie, il faut le reconnaitre, fut neutralisée par l'instinct de rapine des mercenaires ; le roi parvint à forcer le passage après une lutte si sanglante que l'ennemi n'osa pas l'inquiéter dans sa marche. S'il faut en croire

Comynes, le marquis de Mantoue, avant le combat, s'était avancé jusque dans les lignes ennemies muni d'un sauf-conduit signé de Charles VIII, afin de reconnaître quelle sorte d'armure portait le roi, dans le but de le cerner et de le faire prisonnier.

L'effort personnel de François Gonzague à la journée du Taro pour s'emparer de la personne du roi, ressort de tous les récits de la bataille. — Le général en chef se montra soldat intrépide et d'une valeur surhumaine, mais il laissa la moitié de son armée sans ordres, et un tiers de celle-ci se détourna pour se livrer au pillage. On sait que les deux ennemis s'attribuèrent la victoire ; ce qui est certain c'est que les pertes de la ligue furent énormes et que les Français restèrent en position. La bataille ayant été engagée dans la journée du 6 juillet, le 7 le roi s'établit de sa personne à Médésana, à deux kilomètres du fleuve ; le 9 il se mit en marche sur Asti, où il arriva le 15 et où les troupes séjournèrent jusqu'au 27. La retraite fut des plus pénibles ; le récit de Comynes dispense d'en relater les péripéties. « Jamais je n'ouïs homme se plaindre, et pourtant ce fut le plus pénible voyage que je vis jamais en ma vie, et si en ai vu avec le duc Charles de Bourgogne de bien aspres ».

A deux mois d'intervalle, pressé par les tristes nouvelles qui lui parvenaient du royaume de Naples où il avait laissé son armée en présence de l'ennemi, qu'on croyait dompté mais qui venait d'être renforcé par les Espagnols ; Charles VIII, décidé à revenir sain et sauf au royaume de France, trompa d'abord ceux de la ligue par des velléités d'accommodement, et à la faveur de ces démarches, battit en retraite sans qu'on le poursuivît. La paix devait être signée le huit octobre, il est probable que la république de Venise donna d'abord plein pouvoir à François II pour traiter avec le roi, car celui-ci lui envoya par « son cher et aimé cousin le prince d'Orange » un sauf-conduit royal qui devait lui permettre de « se trouver le lendemain, lui en quatriesme de personne en sa compagnie, et autant de chevaux et au dessoultz, tels qu'il les voudra choisir, armez ou désarméz, pour eulx trouver au lieu de Vourquy ou auprès ».

Nous n'avons pas de preuves de l'entrevue des deux princes, mais il est certain que la paix fut signée le huit octobre, et il est singulier de voir que la veille, de son camp devant Novarre, François de Mantoue écrivait à Charles VIII son ennemi d'hier, la lettre suivante dont la minute se trouve au dossier, et dont la teneur fait supposer qu'il lui avait rendu visite dans son propre camp et s'efforçait, maintenant que les hostilités avait cessé, de lui rendre la vie plus agréable : « Au roi de France, très chrétien. — Majesté sacrée et très chrétienne, — J'envoie aux pieds de V. Me, mon musicien Séraphin porteur de cette lettre ; afin que votre majesté juge de sa façon de dire ; je la supplie de bien vouloir l'entendre et je suis persuadé qu'elle n'en prendra pas une médiocre satisfaction tant est grande sa supériorité. Je me recommande constamment à la bonne grâce de votre majesté. — Du campement de la sérénissime ligue devant Novarre le 7 octobre 1495. »

C'était le ton alors, on s'envoyait des chanteurs, des bouffons, on se prêtait des nains spirituels et hardis, et nous verrons plus tard, que séduits par la grâce ou le bien dire, les souverains demandaient les portraits de ces facétieux personnages pour en mieux conserver le souvenir ; mais cette fois le chanteur Séraphin avait probablement pour mission de tromper l'ennui du camp.

C'est à Asti que le roi de France avait reçu du royaume de Naples la nouvelle des revers du corps expéditionnaire qu'il y avait laissé sous la conduite de Gilbert de Montpensier. Ferdinand II, appuyé par les Espagnols conduits par Gonzalve de Cordoue avait débarqué dans les Calabres, dont Stuart d'Aubigny était gouverneur pour le roi de France ; un premier choc devant Séminara avait été favorable aux alliés, mais les Espagnols et les Napolitains, à l'aide d'une flottille fournie par ces derniers, vinrent attaquer Gilbert de Montpensier jusque dans le royaume de Naples, et le peuple s'étant soulevé en leur faveur, Gilbert se trouva bloqué dans le Castel Nuovo. Peu à peu les Abbruzes et la terre de Labour se prononcèrent aussi contre les Français, et comme d'Aubi-

gny se mourait en Calabre, partout Espagnols et Napolitains reprenaient le dessus. On prévoyait l'heure où, bloqué dans un coin de Naples, entre le château neuf, Pizzo Falcone, le monastère de Sainte-Croix et le château de l'Œuf, l'armée sous les ordres de Gilbert devrait se rendre à Gonzalve de Cordoue. Dans le Nord, l'allié d'hier, Ludovic le More, avait pris l'offensive ; et le duc d'Orléans avec un petit corps d'armée était assiégé dans Novarre par les Milanais, alliés aux Vénitiens et aidés par le marquis de Mantoue lui-même. Ces faits se passaient au moment où Charles VIII, malgré d'héroïques efforts, ne pouvait qu'assurer sa retraite après Fornoue, et amusait ceux de la ligue par les négociations qui devaient aboutir à la paix du 8 octobre. Le roi de France n'avait plus qu'une idée, dégager le duc d'Orléans assiégé dans Novarre, rentrer en France pour équiper une flotte à Nice et à Villefranche, et l'envoyer aux secours de Montpensier. Le Maréchal de Gié, le seigneur de Piennes, le président de Gannay, le seigneur de Morvilliers, le vidame de Chartres et Ph. de Comines furent chargés de traiter de la paix, et le 17 Charles VIII arrivait à Turin d'où il se proposait d'être à Lyon pour la Toussaint, et d'envoyer la flotte au secours de Montpensier aux premiers jours de décembre. Mais à peine arrivé dans cette ville, le roi y trouva la nouvelle de la reddition des châteaux de Naples ; c'en était fait de ses garnisons.

Claire de Gonzague, duchesse de Montpensier, suivait d'un œil attristé la campagne de Gilbert son mari ; dès qu'elle apprit que son frère, le marquis de Mantoue, comme capitaine général de la Sérénissime ligue, allait se rendre à Naples pour porter les derniers coups aux Français, à la date du 24 février 1496, elle lui écrivit pour lui faire part de ses regrets de le voir porter les armes contre son propre beau-frère. François de Gonzague fit tout ce qu'il put pour sauver Gilbert du désastre qui le menaçait ; interné avec les débris de ses troupes entre Baia et Pouzzoles, ce dernier allait y mourir d'une fièvre maligne au milieu de ses compagnons d'armes, après avoir énergiquement refusé de profiter du sauf conduit que lui avait offert son beau-frère. François de Gon-

zague annonça lui-même au roi de France la nouvelle de la mort du duc de Montpensier, et Charles VIII lui répondit en ces termes le 11 décembre, de Notre-Dame de la Balme :

« Mon cousin, j'ai reçu les lettres que vous m'avez escriptes par lesquelles me faictes savoir le trespas de mon cousin M. de Montpensier, dont j'ai esté et suis aussi desplaisant que de chose qui m'advienne jamais, par les grands et vertueux services qu'il m'avait faiz, espérant qu'il m'en ferait encore plus le temps avenir. Mais il faut gue je preigne en patience la volonté de nostre Seigneur.... »

Le roi ajoutait qu'il allait envoyer quelqu'un auprès de sa cousine la duchesse pour la réconforter, assurant le Marquis de Mantoue : « Qu'il aurait la dite comme sa sœur, et ses enfants pour singulièrement recommandés »

Le roi ne devait pas faillir à sa tâche, le *Carteggio* de Mantoue contient en effet un certain nombre de lettres de Claire de Gonzague, dont on peut suivre mois par mois les angoisses pendant que son mari se trouve ainsi en présence de son frère dans la position d'un vaincu prêt à capituler, résolu à payer de sa vie son dévouement et peut être aussi son ambition. Le 2 juin 1497, son mari mort depuis déjà huit mois, Claire constate en ces termes la sollicitude de Charles VIII pour elle-même et pour ses enfants :

« Monseigneur mon frère, si V. S. montre de la bonne volonté à mon égard mes affaires iront bien, ainsi que celles de mon fils, V. S. sera heureuse d'apprendre que sa majesté très chrétienne, m'aime et m'honore de telle façon que je ne sais comment vous l'exprimer ; elle n'a jamais souffert que j'allasse lui faire visite, c'est-elle qui vient souvent me visiter, chaque fois elle reste près d'une heure à s'entretenir avec moi, et me traite constamment avec autant d'affection que si je fusse sa fille. »

Le duc de Montpensier laissait trois fils dont l'un d'eux fut le connétable de Bourbon, traitre au roi, qui devait trouver la mort au sac de Rome. Dès 1498 nous trouvons dans le dossier la première lettre de ce personnage néfaste qui n'est encore qu'un jeune homme vivant auprès de sa mère à Aigueperse où il est élevé ;

le ton revèle un esprit hardi et prêt aux aventures. On voit qu'on lui a reproché de ne point écrire à son oncle le Marquis de Mantoue, qui peut être un puissant protecteur ; il s'excuse donc d'abord de ne l'avoir pas fait, promet à l'avenir de remplir ce devoir, comme un neveu obéissant et comme un fils, « parce qu'en vérité, après son illustrissime mère et son frère, il n'a rien de plus cher. — Considérant, dit-il, que j'ai une tendance assez vive à la carrière des armes et aux cavalcades, et que, par la grâce de Dieu, j'ai acquis aujourd'hui une réputation dans la milice, mais que je ne puis arriver à une supériorité réelle dans la science ; attendu que dans ce lieu où nous sommes il y a pénurie de chevaux pour apprendre à monter ; je supplie V. S. de me vouloir bien envoyer un cheval au moyen duquel je me flatte de devenir bon et hardi cavalier ; et, de ceci, j'aurai d'autant plus grande obligation que je désire de tout mon cœur arriver a être un cavalier hors ligne, »

Les temps vont changer, Charles VIII est mort d'accident le 7 avril 1498 à Amboise, et le duc d'Orléans lui a succédé sous le nom de Louis XII. Celui-ci reprendra contre le duché de Milan la campagne entreprise par son prédécesseur. Le 4 novembre 1499, c'est le Maréchal de Gié, négociateur de la paix après Fornoue, qui, ayant reçu du Prince de Mantoue un présent de chevaux, le remercie de Milan, où il est revenu avec les troupes françaises. Bientôt vient le nouveau roi de France lui-même qui, le 7 juin, écrit de Coquan, à son cousin de Mantoue. « ..... Au demeurant, mon cousin, par le dit Messir Evangéliste, mon Escuier, je vous envoie ung villain d'Espaigne qui a mal à un pié dont encore il pourra bien guérir comme je cuide, qui sera pour servir d'Estallon car il sera très bon pour cette affaire. Et aussi vous envoie par lui, ung autre cheval du dit pays d'Espaigne, de poil Allezan des meilleurs qui me soient venus, et vouldroys bien que les trouvassiez tels que je le désire.... Louis. — plus bas — Hédoyn.

Tour à tour, Anne de Bourbon, (de Lyon le XVI août 1499), Réné de Cossé, gentilhomme de la cour de France de la part du roi, et le même jour, (11 novembre 1499) de Vigevano, et enfin le roi lui-même, qui a passé les Alpes ; écrivent encore au Marquis au sujet de présents de même nature.

Aux prétentions de son prédécesseur sur le trône de Naples, Louis XII joint celles qu'il tient de son aïeule Valentine de Milan héritière des Visconti, et c'est lui qui vengera Charles VIII de la défection de Ludovic le More. Il fait même alliance avec Venise pour se partager ses Etats, et François Gonzague, désormais au service de Saint-Marc, redevient son allié naturel. De plus, un traité secret unit le Roi au Pontife Alexandre VI ; celui-ci lui donnera la dispense nécessaire pour épouser Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, et César Borgia, fiancé à une princesse française, obtiendra une compagnie de cent lances et quatre mille Suisses pour l'aider à conquérir la Romagne. Le 13 août 1499, l'armée française a passé les Alpes, le 17 septembre Milan a capitulé. Ludovic le More tient la campagne ; bientôt prisonnier il est envoyé à Loches où on le laissera mourir sans pitié. Louis XII fait son entrée solennelle à Pavie le 1er octobre, le 6 il entre à Milan, et tel est son goût pour la chasse et les plaisirs, qu'en de telles circonstances, il trouve le moyen, le 4 au matin, de convier ses alliés et ses grands officiers à une chasse à courre dans le parc de la fameuse chartreuse de Pavie. Le roi loge dans la chartreuse même, et par une lettre du Marquis de Mantoue qui est venu se joindre à lui, lettre datée de Pavie même 4 octobre, et adressée à la marquise sa femme restée à la Régence de Mantoue, nous, avons des détails circonstanciés sur cette journée. C'est une joyeuse matinée, toute la cour intime est là, César Borgia est au nombre des conviés.

Le Marquis entame d'abord une longue conversation politique avec le roi qu'il va trouver dans son logement ; celui-ci lui parle de sa jeunesse, alors qu'il était duc d'Orléans et suspect à Charles VIII ; puis il lui fait part de ses projets, lui expose l'état de ses négociations avec l'empereur Maximilien et lui dit ses espérances de succès. Gonzague tout à lui désormais, le prie de ne pas le laisser inactif et de l'employer vigoureusement. La chasse commence, chasse personnelle, où l'habilité, la force et l'adresse de l'homme jouent un plus grand rôle que dans nos chasses royales. Les rabatteurs (*Fanti*) ont levé un sanglier dans un fourré, les

chasseurs s'élancent à la poursuite l'arme au poing, le roi lui-même tire une épée courte spéciale pour la chasse du sanglier, et l'envoie au marquis de Mantoue afin qu'il ait l'honneur de porter le coup. Une heureuse manœuvre de l'animal le dérobe aux chasseurs, on le traque de nouveau dans un fourré ; et la nuit venue, il échappe encore. Le roi défaisant alors son ceinturon, envoie au marquis de Mantone le fourreau de l'épée courte et le prie de bien vouloir la garder en souvenir de lui. Le roi le lendemain se rend à Binasco, et le surlendemain il va à Cassino pour faire son entrée à Milan le 6.

Le fameux peintre français Jean Peral, qui signe Jean de Paris a suivi la cour, et les divers seigneurs profitent de sa présence pour se faire peindre ou garder les portraits du souverain et des personnages les plus à leur gré. Celui-ci en cette circonstance, entre en relations avec le marquis de Mantoue qu'il sait dit-il « patron et amateur des arts nobles de la peinture ». Il peindra pour lui la tête du roi, si S. M. reste quelques jours a Milan.

Pendant son séjour à Milan, le roi de France s'amuse aussi à chasser le faucon, car le marquis de Mantoue a fait venir de ses volières des oiseaux bien dressés ; c'est dans ces interminables plaines de la Lombardie qui s'étendent entre Milan et Pavie, que Louis XII a sa résidence de campagne. De Milan le 16 novembre il adresse la lettre suivante à François de Gonzague :

« Mon cousin, j'ai vu les lectres que m'avez escriptes et les advertissements que m'avez faicts, dont je vous mercye bien fort, vous priant que toujours m'advertissiez de ce que vous saurez et qui vous surviendra de nouveau car j'adjouteroy foy à ce que me ferez savoir autant ou plus qu'à homme que je connoisse par de ça ». (C'est le côté politique de la correspondance, mais ceci dit, le roi revient à ses plaisirs). « Je m'en vais demain à Vigesse (*Vigevano* en milanais d'alors) et là, verray voler les faulcons que m'avez envoyés que j'ai déjà veu voler une fois, et me semblent bien bons. Et si d'icy à trois ou quatre jours, si ne me survient (rien) je pense m'en aller en France pour quelque temps ; cependant je sçay bien que en mes affaires d'Italie me servirez tout comme ung en qui j'ai

toute fiance ». — De Milan 16 nov... Louis — plus bas-Cotreau.

M. de la Trémoïlle est aussi auprès du roi et l'accompagne dans ses plaisirs ainsi que le maréchal Trivulce nommé gouverneur de Milan. C'est M. de la Trémoïlle qui se charge de rendre compte au marquis de Mantoue de la façon dont s'est passée la chasse au vol que le roi se promettait, il le fait dans des termes enthousiastes qui montrent avec quelle passion les princes et seigneurs de ce temps s'adonnaient au vol du faucon délaissé depuit tant d'années. « Je ne vous scauray escripre, Monseigneur, la bonté des Oyseaulx qu'avez donnés au Roy, car, fais foi devant Dieu qu'ils sont les meilleurs que je vys jamais et me fault vous dire que ceulx du duc de Ferrare soient dignes d'approcher des votres. Le Roy a veu des plus vite du monde de vos Oyseaulx, et lui ont donné vos gens aussi beau déduict qu'il y eut jamais en vollerie..... Monseigneur s'il vous survient quelques nouvelles, soit d'Allemaigne ou d'ailleurs, vous ferez grant plaisir de les mander au Roy.... »

Par la lettre qui suit, datée du « 9 avril, Montil sous Blois », nous voyons que le roi Louis XII a repris ses quartiers d'hiver en France, laissant Milan sous le gouvernement, de Chaumont d'abord, puis bientôt du maréchal Trivulce ; il remercie le marquis de l'envoi d'un « beau cheval et accoustrements de Turquie », et le 22 août, encore à Blois, il répond à un nouvel envoi de même nature : « Mon cousin, j'ai reçu la lettre que vous m'avez escripte et le coursier que m'avez envoyé dont je vous mercye très fort, vous advisant que l'ay trouvé gaillart et gentil, et m'en avez fait grand plaisir. Au demourant je vous envoye mon grant coursier noyr lequel est un peu affollé d'une jambe et vous prie mon cousin que vous lui veuillez faire saillir deux ou trois de vos juments exquises affin que j'en puisse recouvrer de la race, car je l'ay trouvé le meilleur cheval pour moi que je vys oncques. Je vous envoye aussi une petite haquenée tout ainsi qu'elle est venue de la Forge....

C'est la dernière lettre de l'année 1500. Ce n'est plus dans le nord de l'Italie que se jouera la fortune du roi de France, mais en deça, dans le royaume napolitain ou plutôt dans l'Italie méri-

dionale, partagée par le traité de Grenade (11 novembre 1500) entre Ferdinand le Catholique et le roi de France Louis XII. Ce dernier, avec le titre de roi de Naples, a pris la terre de Labour et les Abruzzes, le roi catholique règne sur la Pouille et les Calabres. Le 19 août 1501, Stuart d'Aubigny avec mille lances, quatre mille Suisses et six mille Gascons est entré à Naples comme représentant du roi de France, favorisé par le roi Frédéric de Naples lui même, trahi par les Espagnols, qui préfère rendre son épée au souverain. C'est de Lyon que Louis XII prétend diriger les événements militaires qui vont se passer dans la basse Italie ; dès juin 1502 la discorde va éclater entre les signataires du traité de Grenade à propos de la délimitation des territoires, les trésoriers du roi de France laissent son armée sans solde, et, le roi absent, les choses iront de mal en pis. La bataille de Cérignoles ayant été fatale à nos armes, Louis XII va perdre le royaume de Naples. Dans la dernière partie de cette campagne François Gonzague a combattu pour nous ; mais un événement considérable, la mort d'Alexandre VI, survenue en 1503, et l'avènement de Jules II, mettent un terme définitif aux derniers efforts des Français pour se maintenir dans le Napolitain.

De cette période de 1500 à 1502, le Carteggio de Mantoue ne contient rien qui touche aux relations de la cour de France avec les Gonzague ; c'est une jeune fille à peine nubile, Anne de Bourbon, la propre fille de Gilbert de Montpensier et de Claire Gonzague, qui reprend le fil interrompu en se recommandant à son oncle le marquis de Mantoue, dans une lettre charmante :

« Monseigneur mon oncle, mon père, mon amy, bien fort me recommande à vous.... Je vous prie que me vouliez trouver ung beau mary, bien riche et saige, pour ce que je vous promets par ma foy, que ne vous ferez point de honte, mais très grant honeur, et à vous et à luy donnerai à cognaistre que je suis yssue du sang royal, et que je suis avec cela bonne ménagère..... si vous plaist, monseigneur, recommandés moi à madame ma tante et à mon cousin germain, mêmement à ma cousine madame Léonore . — Escript à Aigueperse le quatrième de may 1502, par la main de la

vostre humble et obéissante nièpce et fille, Agnès de Bourbon (de main propre). »

« Madame ma tante » c'est Isabelle d'Este ; « mon cousin germain représente le jeune Frédéric, qui sera marquis puis duc de Mantoue après François Gonzague, et enfin « madame Léonore », n'est autre que Léonore Hippolyte de Gonzague qui, dès 1509, deviendra duchesse d'Urbin par son mariage avec Della Rovere.

Le 29 août 1503, le pape Alexandre VI mort, le roi de France redoutant l'accession au trône pontifical d'un personnage contraire à sa politique, prie le marquis de Mantoue : « De tyrer droit à Rome afin de donner aide et assistance aux cardinaux afin qu'ils puissent procéder à élyre et faire leur pape futur et y mettre quelque bon et notable personnage pour le bien de l'église et également de toute la chétienté. »

M. de Nemours combat encore au royaume de Naples pour Louis XII avec une fortune déplorable, et Mr de la Trémoïlle malade et découragé ne se sentant plus de force à arrêter la débâcle, le roi Louis XII donne au marquis de Mantoue le commandement des troupes françaises. L'exhortation du roi de France et l'intervention de Gonzague au conclave seront en pure perte ; le cardinal d'Amboise leur candidat au trône pontifical, est évincé ; Julien Della Rovere, à la tête de la faction italienne, triomphe à la fois des Espagnols et des Français en faisant par un compromis élire un viellard de quatre vingts ans, Piccolomini (Pie III) qui ne fera que lui garder la place. Effectivement, un mois après, Julien ceindra la tiare sous le nom de Jules II : cette fois, c'en est fait de l'expédition française.

Le 18 octobre 1506, le roi Louis XII félicite le marquis de Mantoue de sa nomination de capitaine général des troupes pontificales. Non seulement Louis XII y a contribué, ou du moins il s'en flatte dans sa lettre au marquis ; mais, maître encore de Gènes et disposant d'une armée dans la Ligurie et partie du Piémont, il lui envoie un corps de troupes pour faire rentrer Bologne dans le devoir : « Mon cousin, j'ay sceu que notre sainct Père vous a

fait capitaine général de l'Eglise, dont j'ay été et suis fort joyeulx, car ce ne vous est petit honneur et réputation, dont n'aurez jamais tant que je vous en souhaite. J'en avaits escript à sa sainteté, mesmement pour cette entreprise de Bologne, en laquelle je vous prye lui faire tout le service que pourrez, comme vous devez faire à moy. J'ay ordonné à mon cousin le grand Maistre, lui mener l'ayde que je lui baille pour la dite entreprise, et me semble, puisque vous deux y serez, que la chose ne pourra que sortir bon effect ».

Le grand maître de France qui mène ici les troupes, c'est le seigneur de Chaumont, Charles d'Amboise, frère du fameux cardinal. C'est de Bourges que le roi écrit au marquis ; il termine sa lettre en disant qu'il ira passer son hiver à Blois pour se porter de là où besoin sera. « Par Dieu merci, dit-il, je ne me suis trouvé oncques plus disposé pour m'armer et monter à cheval, s'il en est besoing, que je suis à cette heure. »

Depuis cette lettre de Louis XII, de Bourges, en octobre 1506, jusqu'à l'avènement de François Ier, le dossier des relations privées contient encore trente et une lettres signées, soit du Roi lui-même, soit de ses proches et des plus grands seigneurs de la cour, mais la plupart étant relatives à des présents de chevaux, lévriers, braques et petits chiens, faulcons et tiercelets reçus on demandés, l'énumération en serait fastidieuse ; nous nous bornerons à citer les noms des correspondants, faisant toutefois exception pour trois de ces lettres dont le ton et le sujet lui-même ne sont pas sans intérêt [1]. C'est d'abord le roi Louis XII, qui s'adresse en ces termes à la marquise de Mantoue, Isabelle d'Este : « Ma cousine, pour ce que je scay bien que mon cousin votre mari est un très envieux Ribault et qu'il prend et vous oste tout ce qu'il peut vous oster, je vous envoye un haubois lequel je vous prye que

[1] Ces trente et une lettres comprennent six lettres de Louis XII, deux de la reine Anne sa femme, quatre du connétable de Bourbon, trois d'Odet de Foix, deux du marquis de Mantoue, deux d'Isabelle d'Este ; les autres sont signées des noms de Montmorency, de la reine Claude de France, du Daulphin François, d'Yves d'Allegre le capitaine des suisses, du cardinal d'Albret, Amanieu de la Trémoïlle, et enfin de Charles d'Amboyse seigneur de Chaumont. — Quelques une sont de main propre, les autres sont contresignées « Cotereau » ou « Robertet. »

vous gardez pour l'amour de moy et vous donnez bien garde qu'i ne le vous oste car je le connoys bien, et si vous le cognoissiez aussi bien que moy vous ne l'aymeriez pas tant que vous l'aimez ..... Paris le 27 janvier..... Loys »

Puis vient une lettre signée d'Amboyse, datée « 10 mars, Milan », adressée au marquis de Mantoue au moment où Gênes étant en pleine révolte, Louis XII va passer encore une fois les Alpes. Si on considère qu'il est question de réprimer cette révolte de Gênes et que le signataire transmet au marquis les désirs du roi de France, on reconnaîtra encore dans cet « Amboyse », le seigneur de Chaumont, Grand Maître de France, frère du cardinal, chargé par le roi de joindre ses troupes à celles de François Gonzague pour dompter les rebelles. Il faut remarquer que dans ces lettres où, des deux parts, on traite les sujets les plus importants, il est toujours question de chasse et d'envois d'oiseaux : « Monseigneur.... je ne sais par quel bout commencer à vous remercier du beau présent d'Oyseaulx que m'avez envoyé.... et estoiz desmonté d'Oyseaulx si ne m'eussiez secouru. J'ay reçu les deux faucons et ensemble les deux sacres pour héron qui sont très bons, dont de rechef et plus en plus vous remercye..... Au demeurant, touchant le fait de Gênes, je vous advise que les Génoys continuent toujours et poursuivent en leur mauvaise volonté, mais j'espère qu'en brief avec l'ayde de Dieu, je les ferai venir à la raison. Je attends six mil suysses et les gens de pié de France et espère qu'ils seront tous venuz dans dix jours au plus tard et de ce que surviendra vous en advertiray. Au surplus le Roy doit estre à Asti le XV du moys prochain pour quoi suis d'avys que aussitôt vous vous devrez trouver au dit Asti, je suis sûr que le dit seigneur vous fera bonne chère ».

La date oubliée, 1507, ressort de ces dernières lignes : cette lettre doit venir après celle que nous venons de citer, où le roi, de Bourges, écrit au marquis qu'il passsera l'hyver à Blois et se portera où besoin sera ; pendant ce temps Gonzague et Jules II ont soumis Bologne, et le marquis de Mantoue est désormais au service de Louis XII.

Enregistrons encore pour mémoire, une lettre d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, qui, à la date du 27 août 1508, de Blois, fait part à Isabelle d'Este de son heureux accouchement et l'invite à venir en France tenir le Dauphin sur les fonds baptismaux. L'enfant qui allait naître ne devait pas survivre.

---

## LA COUR DE MANTOUE

### SA PRODIGALITÉ. — LES HARAS

Avant de poursuivre le dépouillement de cette correspondance qui atteste des relations jusqu'à la fin du règne de François Ier, nous expliquerons pourquoi la plupart des lettres échangées se rapportent à des envois ou des demandes d'oiseaux de chasse, de chiens et de chevaux, comme si la cour de Mantoue avait eu la spécialité de l'élevage et du dressage.

En réalité le goût des animaux était répandu dans toutes les cours d'Italie, il était même en honnneur au Vatican, mais nulle part il n'avait été porté aussi loin que dans les cours de Ferrare et de Mantoue. C'était une des formes qu'affectait le faste excessif qu'on y déployait alors. Les Este et les Gonzague avaient, aux portes de leurs résidences, des parcs pour leurs ménageries de bêtes féroces, et peu à peu ils étaient arrivés à se faire les pourvoyeurs de tous les princes d'Italie. En relations avec les Vénitiens et les navigateurs ils demandaient à l'Asie les animaux les plus rares ; dès qu'une galère abordait avec une cargaison ils négociaient pour l'obtenir ; la correspondance privée garde la trace de ces transactions. Mantoue et Ferrare avaient aussi la spécialité des gants et des masques de carnaval, auxquels on excellait à donner une physionomie caractéristique.

Au Vatican les registres des dépenses dépouillés par feu Bertolotti ancien directeur de l'*Archivio di Stato* de Rome, nous montrent que les Papes poussèrent très loin la fantaisie dans cet ordre d'idées. Le nom de la chambre du *Papagallo*, encore célèbre au Va-

tican, n'a pas d'autre origine ; elle servait aux *Aras* de Martin V qui se faisait suivre en voyage de ses perroquets favoris, dont Pietro Stoysa et Giovanni Boltzengot étaient les gardiens attitrés. Pie II, le grand Piccolomini, conserva le même goût, Sixte VI y joignit celui des aigles, des daims et des cerfs. Léon X, lui, ne se bornait pas à être un Mecène, il dépensait des sommes énormes pour acquérir des lions et des léopards, et les Médicis, qui le savaient, essayaient de se le rendre propice par des présents de cette nature.

Les peintures de Schiffanoia, la résidence privée des Este, étudiées par M. G. Gruyer, gardent un reflet de ces tendances, et la plupart des fresques du palais vieux à Mantoue où sont représentés les aïeux de François Gonzague, nous les montrent entourés de chiens et de chevaux. Le faste chez eux a pris toutes les formes, luxe des vêtements, luxe des constructions, appel fait aux artistes de toutes les régions, formation de collections considérables, fêtes publiques et privées, tournois, entretien de chanteurs, de musiciens, d'astrologues, de charlatans et de nains : les Gonzague ont connu toutes les prodigalités. De même que les princes envoient des chiens, des oiseaux et des chevaux à leurs alliés, ceux qui veulent se les rendre favorables leur adressent des présents de même nature. André Doria envoie de Gênes au marquis de Mantoue un léopard et un « *ratto di faraone* » et fait présent à son fils Frédéric d'un tigre mâle, plus tard, d'un chameau et d'une autruche. Très souvent, pris d'une belle passion ou d'une grande admiration pour ces animaux exotiques, on voit les princes demander à leur peintre favori, à un Mantegna, un Lorenzo Costa, ou un Titien, de peindre l'animal d'après nature. En 1458, le 27 septembre, le marquis de Mantoue aïeul de François de Gonzague, écrit à sa femme dans les termes suivants : « J'ai déjà écrit de Crémone de demander à Jacomo le miniaturiste, de peindre un de nos chiens alains d'après nature ; ne l'ayant jamais reçu, je vous prie de vouloir bien me l'envoyer. »

François II Gonzague se fit une véritable spécialité des haras, il possédait les races de chevaux de Naples, de Sicile, d'Espagne,

de Turquie et de Barbarie, et demandait des étalons à tous les souverains d'Europe. Par des combinaisons savantes et des soins assidus, il était arrivé à produire une race très appréciée en Europe, la race de Mantoue, résultat d'un croisement des juments du Mantouan avec des étalons arabes. Les haras de Mantoue, situés sous François II, là même où s'élève le palais du Té, à la porta Pusterla, comptaient déjà sous ce prince plus de mille chevaux. Frédéric II devait en exagérer le nombre, et à un moment ses écuries ont compté près de deux mille coursiers. Les tournois jouaient un rôle considérable, et la correspondance montre l'importance qu'on attachait à gagner le *Pallium*. La plupart du temps le prix consistait en magnifiques pièces d'étoffes à grands ramages, du genre oriental, à palmes d'or sur fond vif, dont les fragments sont si recherchés aujourd'hui. La grande salle qui forme l'antichambre du palais du Té, construite par Jules Romain pour le fils d'Isabelle d'Este « *la sala dei Cavalli* », nous montre encore, admirablement conservés et peints grandeur nature, au repos et simplement décorés du nœud de ruban décerné au vainqueur de la course fixé à la crinière, les six plus beaux chevaux de la race du marquis de Mantoue, peints de la main de Benedetto Pagni da Pescia et de celle de Rinaldi Mantovano.

Pour les chiens et les oiseaux, Mantoue luttait avec la cour de Ferrare ; le chenil comptait deux cents chiens de chasse, sans compter les mâtins, les braques et les danois. Les mâtins étaient les favoris, ils vivaient dans les palais ; Mantegna les a représentés grandeur nature dans les belles fresques du palais vieux. Ces haras, ces volières et ces établissements d'élevage, indiquent quelles étaient les tendances et les goûts de ces Gonzague. François, que ses contemporains disent avoir été « *Bellissimo di Corpo*, » mais dont nous avons deux portraits vivants, qu'on ne saurait recuser ; un buste de grande dimension conservé au musée de Mantoue, et le portrait en armure, agenouillé dans la *Madone de la Victoire* peinte par le Mantegua, conservé au Musée du Louvre, était en réalité un être d'un aspect farouche, avec de longs cheveux crépus et épais qui lui tombaient en masse sur les épaules

et lui donnaient l'aspect rebarbatif d'un reitre. Il portait une longue barbe fruste; c'est dit-on, le premier prince italien qui ait laissé croître sa barbe. Alphonse d'Este suivit l'exemple et les Espagnols venus dans la basse Italie, vulgarisèrent cette mode nouvelle qui doit avoir fait impression sur les contemporains puisque les chroniques ont enregistré le fait. A défaut de la guerre et de la vie au camp, il fallait au marquis de Mantoue les chasses périlleuses, il traquait surtout l'ours et le sanglier ; indifférent aux éléments, il vivait à l'air libre, excellait à la lutte corps à corps et, sous le masque, défiait parfois les passants. Nous voyons aussi le 15 juillet 1500, François Gonzague concéder à Bartholemo de Vérone et à Pérusino de Forli, la grande place de Mantoue pour vider publiquement un différend, armés de la cuirasse, du gorgerin, de la pertuisane et du poignard. Toute la cour assiste à la fête, l'un des combattants reçoit trois blessures telles, que si on n'avait séparé les combattants la mort allait s'en suivre. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le résultat du duel entraînait alors pour le vaincu la perte de la liberté, et qu'il devenait prisonnier du vainqueur. De tout ceci, par acte autenthique signé François Gonzague, le marquis laissait témoignage au vainqueur[1]. C'était la mode chez ces princes du nord de l'Italie de descendre eux-mêmes dans l'arène et de défier même les passants. Dans les Romagnes, à la même époque, nous voyons César Borgia sortir de sa capitale Céséna, masqué, habillé en paysan, pour défier les durs Romagnols ; il lui arriva même de succomber sous leur énergique étreinte. C'est ainsi que le poëte Huberti, dans un poëme inédit conservé à la Malatestiana de Céséna, célèbre la victoire d'un des sujets de César sur César lui-même en un sonnet dédié au Duc des Romagnes

Un tel déploiement de luxe pour l'entretien des haras avait eu pour résultat d'établir la supériorité de la race de Mantoue ; il n'y a plus lieu de s'étonner dès lors, de voir la correspondance fréquente que font naître les envois de chevaux aux divers Prin-

[1] Cette curieuse pièce a été publiée (janvier 88) par feur Bertolotti, le directeur des archives d'Etat de Mantoue, dans un journal de la localité. « *Il Mendico.* »

ces. La préoccupation des Gonzague à ce sujet fut constante, nous voyons que le 10 septembre 1512, Silvester de Luca, « *Exactor curiæ* », ou percepteur du souverain, lui écrit en ces termes : « Votre Seigneurie m'a souvent dit qu'elle avait l intention de faire faire un volume à miniature « *Barberi e Palii* » en parchemin, où nous consignerons les portraits des chevaux, d'après nature, en écrivant au-dessous les prix qu'ils ont remportés ; or, aujourd'hui je me trouve avoir devant moi vingt-quatre ducats d'or provenant d'une vieille dette payée par un des frère San Benedetto ; je prie votre Seigneurie de m'autoriser à les employer à cet usage, je rendrai mes comptes ». Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil ; c'est le « Stud-Book des Jockey clubs' modernes où on enregistre soigneusement les naissances, déclarations d'engagement, et les prix remportés par les chevaux.

Frédéric II, le successeur de Jean (François II) arrivera à la folie dans ce genre de luxe. Il portera à deux mille le chiffre des chevaux dans ses haras et écuries, sans arrêter pour cela les constructions, ni réduire sa dépense privée ; il a trouvé son architecte, Jules Romain, qui n'a encore que vingt-six ans, et les deux jeunes gens, le prince et l'artiste, vont jeter l'or à pleines mains, léguant à leurs successeurs un trésor vide, des bâtiments immenses, des villas nombreuses, dont l'entretien considérable les ruinera. C'est Frédéric qui écrit un jour à Jules Romain la lettre suivante : « Maitre Jules peintre, une de mes chiennes est morte pleine, je voudrais la faire ensevelir dans une belle sépulture de marbre, je veux donc que vous me fassiez deux projets, et nous exécuterons le monument en marbre. Dessinez-les donc, envoyez les, ou faites mieux, apportez-les moi le plus vite possible. — Du palais de Marmirolo le XI octobre 1526 ». François II, son père, avait sur ce point dépassé son fils ; un de ses chiens était mort sans qu'on pût se rendre compte des raisons qui avaient déterminé l'accident, il exigea qu'on fit l'autopsie, et, pour cela ; s'adressa au célèbre chirurgien israëlite Abramo Arié, celui-là même qui amputa le fameux Jean de Médicis, le capitaine des Bandes noires. Les chroniqueurs disaient de ce praticien qu'il était « *divin pour*

*les blessures d'armes à feu* ». Enfin, circonstance piquante, de Ferrare à Mantoue on se rend de petits services ; le 28 novembre, le cardinal Hippolyte d'Este, écrit en ces termes à la marquise de Mantoue, Isabelle : « Comme je désire beaucoup posséder de la race des petits chiens de votre Illustre Seigneurie je vous envoie par le porteur ma petite chienne, et vous supplie de la faire couvrir par un des chiens que vous aviez ces jours-ci à Ferrare... XXVIII nov. 1522 ».

Nous pourrions aussi parler des nains et des saltimbanques, leur souvenir est vivant à Mantoue, car le palais ducal conserve encore l'appartement minuscule, orné de beaux bas-reliefs en stuc, où dix de ces nains avaient pour résidence habituelle un logement complet délicatement orné. Les lettres qui se rapportent à ces singuliers personnages, sont nombreuses dans le carteggio, M. Alessandro Luzio, de Mantoue, a jeté çà et là, dans les journaux de la région des documents très curieux concernant ceux d'entre eux qui deviennent des favoris ; leur mort plonge leurs maîtres dans le plus profond chagrin, et Isabelle d'Este parlait d'eux avec une véritable mélancolie longtemps encore après leur trépas.

La première lettre de François Ier adressée au marquis de Mantoue est du 22 novembre 1515 ; Roi de France depuis dix mois, François a passé les Alpes, remporté la bataille de Marignan (13 sept.) et trois jours après, fait son entrée triomphale à Milan. C'est dans cette ville qu'il prend la plume pour remercier François Gonzague des « quatre beaux et bons coursiers » qu'il a reçus de lui. Il l'informe que dans quelques jours il regagnera la France, laissant le Connétable de Bourbon à la tête du Gouvernement de la Lombardie.

Tour à tour, Anne de France, Charles de Bourbon, Odet de Foix, reçoivent des présents de chevaux, ou en envoient, afin d'avoir le droit d'en demander à leur tour. Le 19 août 1516, d'Amboyse, François Ier, après avoir encore rendu grâce d'un nouveau présent de deux coursiers et d'un cheval turc ; adresse cette requête au marquis de Mantoue : « Je vous prie tant que je puis, me faire ce plaisir que de me prester et renvoyer ledit écuyer

(celui qui lui a déjà amené des chevaux) pour cinq ou six mois, affin que cependant il ayde à redresser le fait de mon escurye où j'ai bien besoing d'un tel homme que luy... »

Dannebault, de Chantilly, remercie d'un envoi de lévriers, et Montpesat, un blaisois, seigneur de la cour, offre des chiens courants, et donne en même temps des nouvelles du souverain : « Au demeurant, Monseigneur, vous advise que le Roy et toute sa compaignie font bonne chère et sont en bonne santé, et n'est nouvelles que de faire grand' chose que de chasse et de volerie. Je vous assure que la royne de Hongrie a tenu bonne compaignie au roy ».

Le nom de Bonnyvet apparaît pour la première fois dans cette correspondance ; comme ses longs séjours en Italie lui ont rendu la langue familière, il écrit même en italien. Le marquis de Mantoue, le 22 août, lui a envoyé toute une cavalerie, douze chevaux, « pour refaire sa race ». D'Evreux, le 12 septembre, Bonnyvet avise donc François Gonzague du soin qu'il a eu d'envoyer un de ses gens à Lyon pour conduire l'escadron à son château de Bonnyvet. Il promet au Prince de lui envoyer des produits de ses haras ainsi remontés : « J'ai plaisir d'apprendre que V. S. passe son temps en joutes et en tournois ; pour nous, nous faisons de même, sa majesté très chrétienne est en parfaite santé et je l'ai souvent entendu parler avec faveur de V. S. Il me semblerait convenable que de temps en temps vous lui voulussiez écrire.... Illustrissime Seigneur, si V. S. daignait m'envoyer un de vos hommes d'écurie pour montrer aux miens à gouverner les chevaux, elle me rendrait le plus signalé service ».

Les lettres de Bonnyvet sont nombreuses, la plupart ont trait à des présents et échanges. D'Amboyse à son tour, le 15 janvier, il se fait intermédiaire entre le roi de France et le jeune fils du marquis, Frédéric, l'héritier présomptif, pour l'inviter à venir voir sa majesté en France. Il lui envoie en même temps un : « courtault que Monsieur le Connétable (de Bourbon) lui a donné ». Quelques jours après, le 12, c'est le roi François lui-même qui avise le jeune Frédéric Gonzague du désir qu'il a de le voir venir à la cour.

« Mon cousin, pour ce que le terme des couches de ma femme approche et que je désire que vous vous trouviez à la bonne chère que j'espère qui s'y fera. Je vous prie vous en venir de vers moi, le plus tost et le plus diligemment que faire pourrez. Et, afin que vous ne puissiez excuser, j'escript à mon cousin le marquis votre père qu'il vous donne congé de venir, ce que je suis sur qu'il fera volontiers, et mesmement que toutes et quante foy il désirera que vous retournez ; je vous renvoiray devers lui comme raison et pour quoy n'y veuillez faire faulte ,et vous me ferez plaisir.... Et adieu, mon cousin, que Dieu vous ait en sa garde.... Escript à Amboyse le XII° jour de février 1518 — François, — plus bas, Robertet ».

Le voyage auquel Frédéric de Mantoue est convié par le roi de France allait s'effectuer au milieu de l'année, ce n'était d'ailleurs pas la première fois que le jeune prince visitait la France, il y était venu en 1516, on sait qu'il y avait des proches parents : Claire Gonzague, sa tante, la duchesse de Montpensier, ses cousins François de Bourbon et Charles de Bourbon le Connétable. Il y fut fêté, se montra magnifique, grâce à la générosité de sa mère, qui avait fait de lourds sacrifices pour faire briller son fils aîné ; elle voulait qu'il prit pour modèle les anciens compagnons de Louis XII, et les seigneurs qui allaient former l'état major de François I^er^. La correspondance d'Isabelle avec son fils pendant le second voyage, celui de 1518, conservée à l'archive Gonzague, la montre sous le jour le plus favorable. — Désormais, presque toutes les lettres provenant de la cour de France seront adressées au jeune marquis, le moment d'ailleurs est proche où il va succéder à son père ; il a pris la haute main sur les haras. C'est à lui qu'on s'adresse, il a le département des présents. Anne de France, Claude de France (c'est-à-dire la reine fille d'Anne de Bretagne), Montmorency, François de Foix, le remercient souvent des petits chiens, des lévriers, des petits daims blancs et noirs qu'il a pris soin de leur envoyer, voire même des paquets de gants, présent précieux alors : « Ils sont venus bien appoint, dit sa majesté la reine, car je n'en avais plus des votres qu'une paire que

je n'osoys porter de doulte d'en avoir deffaut ». Mais ce sont toujours les chevaux qui sont les plus prisés, et, véritablement, on se prend à penser que les gentilshommes de la cour de France en usaient bien à l'aise avec la cour de Mantoue. Le dossier contient une lettre de François de Rochechouart, Seigneur de Chandenier, gouverneur de Gênes, adressée au même marquis de Mantoue, où celui-ci se flatte d'avoir obtenu de Monseigneur de Bourbon (fils de Gilbert de Montpensier) le cheval noir que Gonzague lui avait donné, « qui est aussi beau et fait les sautz aussi haults qu'il fit oncques.... il ne me sert que d'estallon, et en ay une jument pleine, mais Monseigneur, ce sont juments de Gascogne, petites et légières, et est grand dommage de quoi un si beau coursier n'a la jument de mesmes.... » On voit qu'il est difficile de mendier plus elfrontément l'envoi d'un présent ; et cependant Rochechouart ajoute : « Il n'y a gentilhomme de France, sans estre grand prince, qui ait plus beaux herbages pour les tenir que moy, et ay espoir en Dieu et en votre bon ayde que je dresserai quelques bonne race de chevaux ».

Bonnyvet et ce Seigneur de Chandenier semblent avoir été avec Montmorency, ceux d'entre les seigneurs qui ont eu, sinon le plus grand train, au moins le plus haut souci de l'élevage. A la fin de mars 1519, François Gonzague meurt ; son fils Frédéric va lui succéder. Les ambassadeurs de Henry VIII, roi d'Angleterre, venaient d'arriver à Paris, et tour à tour François de Bourbon, le Connétable, et la propre sœur du roi, Marguerite, avaient insisté auprès du jeune prince, au nom du roi, pour l'attirer à la cour : « Ne faillez, disait celle-ci, de vous trouver au tournoy à Cognac car vous ferez merveilleusement plaisir au roy, et lui donnerez à connoistre que ne pouvez demeurer sans le voir.... Votre bonne tante et amye Marguerite ». Quant au Connétable de Bourbon, de Paris il faisait prévoir au Prince la prochaine entrevue entre le roi François Ier et Henri VIII, en faisant allusion aux fêtes magnifiques qu'on devait donner en l'honneur de l'ambassade anglaise : « Je voudrais bien, disait-il, qu'il eust été possible que vous eussiez pu estre ici pour avoir votre part du passe temps. Le roy de

France et le roi d'Angleterre se verront cet été, si aussi est vrai, en serez adverti pour vous y trouver s'il en est besoing ».

La mort du marquis Jean François II avait entravé ces projets de voyage, la présence de son successeur à Mantoue était devenue indispensable. Les liens restaient les mêmes entre le nouveau souverain de Mantoue et François Ier, et le 3 mars 1520, en prévision des grandes fêtes du Camp du drap d'or, ce dernier écrivait au marquis dans les termes suivants :

« Mon cousin, il faut que je vous mercye encore une bonne fois du coursier rouan Manteline que vous m'avez donné, car ce jourd'huy, j'ai couru trente courses dessus, et a esté la dernière aussi bonne, aussi juste et aussi loyale que la première et ne crois pas qu'il y ait sur terre meilleur cheval qu'il est. » Non content de ce cheval rouan, François Ier, qui va rompre lui-même des lances dans cette circonstance solennelle des entrevues royales, demande encore au jeune marquis de Mantoue, non plus un présent, mais un « prest : » Vous pryant m'ayder et secourir par prest d'un coursier que vous avez, qui est merveilleusement bon pour combattre à l'espée, car celui que j'avoys, et en qui était mon espérance est mort. A ceste cause, et que, en ce prouchayn moys de may, le roy d'Angleterre et moy nous devons nous veoyr, et que à nostre veue se fera ung tournoy et combat ; je vous prie m'envoyer et prester le dit coursier et cela fait je vous le renvoiray... »

Un certain capitaine Massin, porteur de cette lettre datée de Cognac, devait ramener le cheval ; et effectivement, à la date du 16 août suivant, le « *Copia lettere,* »des Archives de Mantoue, enregistre l'envoi, non pas d'un cheval, mais de deux coursiers : « J'envoie de très bon cœur à votre majesté deux « corseri », qui j'en suis certain, pourront admirablement lui servir dans ce tournoi que V. M. a l'intention si honorable de donner. » Et le prince signe cette lettre en se disant : « Elève et serviteur du roi, » faisant ainsi allusion au temps où il avait connu François Ier comme simple prince du sang.

C'est en juin qu'eut lieu l'entrevue du Camp du drap d'or ; les fêtes furent splendides, elles durèrent vingt-cinq jours ; le roi de

France monté sur le fameux coursier du marquis de Mantoue, descendit plusieurs fois dans l'arène comme un simple chevalier. On sait qu'au point de vue politique cette entrevue n'eut pas de résultat ; c'était le temps de la rivalité avec Charles-Quint, qu'Henry VIII, au sortir même de l'entrevue avec le roi de France, s'empressa d'aller visiter à Gravelines. L'allié d'hier allait devenir l'ennemi du lendemain ; le roi d'Angleterre ligué avec l'empereur, devait non seulement empêcher le roi François 1er de reprendre Milan, où François Sforza était rentré triomphant ; mais après la déroute de Lautrec gouverneur de la Lombardie à la bataille de la Bicoque, la Picardie était envahie par les Anglais et les Allemands, qui brûlaient les villes ouvertes et dévastaient les campagnes. Une troisième expédition d'Italie en 1523, la conspiration du Connétable de Bourbon, qui vendait la France à Charles-Quint par traité dûment enregistré, enfin la coalition de l'empereur Charles-Quint avec Henry VIII, qui n'aspirait à rien moins qu'à se faire nommer roi de France avec la complicité du Connétable, interrompirent ces relations toutes pacifiques avec la cour de Mantoue. Cependant le 27 décembre 1524, le marquis Frédéric envoie encore *Massin* son écuyer avec « un coursier gaillard et un Turc de belle prestance » au roi très chrétien ; et le 7 janvier 1525 (c'est-à-dire vingt jours avant le choc terrible des Allemands, des Espagnols, des Français et des Suisses, dans la plaine de Pavie), du camp sous Pavie même, François 1er adresse une demande de chevaux à son cousin de Mantoue qui a pu rester en dehors de la coalition. A cette lettre du 7, succède une autre du 8, qui le remercie de l'envoi de l'écuyer avec les deux bons et beaux coursiers, et ce même jour, Bonnyvet, qui a eu lui aussi sa part dans cet envoi, remercie le prince. On voit que Frédéric entend rester neutre, car pendant ce temps-là, le traître Bourbon, le Connétable, qui conduit les Allemands de Charles-Quint, de son camp devant Pavie accuse réception à son neveu de quatre beaux levriers ; on n'oublie point qu'il est fils de Claire de Gonzague. Nous voyons par là qu'engagés comme le sont ces capitaines et ces souverains, entre deux chevauchées, et la veille d'un choc formidable ;

ils se livrent encore au plaisir de la chasse. Pendant ce temps Charles-Quint entrait en France par le Roussillon, et le prince de Nassau faisait une tentative sur Péronne en Picardie, tandis que le 1er juillet 1524, le même Connétable de Bourbon, qui avait juré de se rendre maître de Paris et de poser la couronne de France sur la tête de Charles V entrait en France par le Var et venait mettre le siège devant Marseille réunie à la France depuis quarante ans seulement. On sait que pour parer au danger, François Ier passa le Rhône et courut au secours de la ville avec une armée. Une lettre de notre dossier, lettre importante, datée « Marseille, 22 sept.» et signée Montmorency, communique au marquis les nouvelles du siège :

« Monseigneur.... Quand à vous mander des nouvelles de deça je ne puis vous en faire savoir d'autres que celles qu'aurez entendues avant la réception de ces présentes de la honteuse retraite que fait l'empereur hors de ce pays, à sa grande confusion et perte, et non seulement de réputation et de temps mais d'un gros nombre de gens de guerre qui n'est pas moindre de dix-huit ou vingt mille hommes, qui sont morts tant de défaictes par les nôtres sur les syens que de malladies, sans avoir fait depuis son arrivée en ces pays chose où il ait acquis honneur proffict ou réputation. Mais tout le contraire, car a mieux aymé partir et laissé endurer à son armée faim et famyne durant cinq semaines qu'il a demeuré en un lieu près d'Aix, que d'oser entreprendre de passer plus oultre, quelques braveryes que messieurs les Espagnols ayant sçu faire et, pour son plus aise après avoir tant laissé souffrir à sa dite armée que possible ne serait de plus ; s'en est retourné par le mesme chemin qu'il est venu après avoir essayé la différence qu'il y a d'assaillir ung royaume de France, à la goulette de Thunys. Et s'il a bien fait de son côté, Monsieur de Nassau qui était allé assiéger Péronne en Picardie avec vingt-cinq ou trente mil hommes n'en a pas fait moins du sien, car, après avoyr demeuré trente troys ou trente quatre jours devant, où il a perdu cinq ou six mille hommes ; il a faict telle et semblable retraicte (dont, monseigneur, vous ay bien voulu advertir) ; et da-

vantage, qu'au lieu que les forces de l'empereur sont débiles et deffaictes, celles du roi sont gaillardes et entières pour estre employées ou bon lui semblent. — De Marseille le XXII^e jour de septembre. Montmorency ».

Cette lettre concorde en tous points avec tout ce qu'on sait par ailleurs de ces grands événements. Le siège de Marseille dura 50 jours, les Anglais et l'empereur lui-même ne rejoignirent jamais le Connétable de Bourbon, qui dut lever le siège. C'était l'occasion pour François 1^er de poursuivre les Impériaux, Charles Quint ayant repassé les Pyrénées ; mais le Roi eut le tort de vouloir devancer l'armée impériale dans le Milanais, de passer les Alpes à marches forcées et de venir assiéger Pavie, défendue par Antonio de Leyva, général de l'empereur. Ce fut la perte du roi de France qui fait prisonnier devant la ville et conduit en Espagne, fut enfermé a l'Alcazar, pendant que Louise de Savoie ne désespérant pas de la France, réunissait les troupes qui lui restaient autour de Lyon et faisait fortifier les places du royaume.

Le traité de Madrid (14 janvier 1526) ayant rendu la liberté au roi, la correspondance va reprendre entre les deux souverains, mais elle se bornera désormais à de simples relations de courtoisie et les faits historiques tiendront peu de place. François I^er, de Saint-Germain, répond à des envois de chevaux des haras de Mantoue, plus tard, du même lieu, il écrit encore pour demander des étalons ; de Blois, de Fontainebleau, on échangera encore de nombreuses lettres ; nous verrons même la duchesse d'Etampes remercier le *duc* de Mantoue, nouveau titre qui vient d'être octroyé au marquis par Charles Quint. Le traité de Cambrai, la fin des hostilités en Italie, et la confirmation de la domination souveraine de l'Empereur sur toute la Péninsule par son traité avec le Vatican, mettront un terme aux relations d'un ordre politique entre les rois de France et les Princes de Mantoue : il ne sera plus question dans leur correspondance que d'échange de présents, et sera l'intérêt désormais ailleurs.

On en sait assez des habitudes de faste de la cour de Mantoue, pour comprendre qu'elle courait à sa ruine. Frédéric Gonzague

avait surpassé son père en prodigalité ; Isabelle sa mère qui survécut vingt ans à son mari, essayait de le modérer sans y parvenir. Les deux héritiers successifs furent plus prudents, mais ils ne firent que reculer le moment fatal jusqu'à la fin du seizième siècle. Le duc Vincent Ier (1587-1612) renchérit sur ses aïeux et fit du palais ducal de Mantoue l'ensemble de constructions le plus colossal de la haute Italie, et la réunion d'appartements princiers la plus en disproportion avec l'importance du territoire du duché. La *Reggia* renfermait déjà un cirque, des galeries immenses, des amphithéâtres, une Basilique, des musées, des écoles, une arène pour les tournois, une scène pour les représentations ; Vincent appela à lui les architectes étrangers qui puisèrent à pleines mains dans le trésor, et, non content d'orner sa capitale et de s'y livrer à la fantaisie des constructions les plus fastueuses, il éleva des villas comme la Favorite, la Fontana, et Maderno sur le lac de Garde. Les traditions littéraires et le goût pour les arts n'étaient pas encore perdus ; Vincent appela à sa cour Torquato Tasso et Monteverde le fondateur du mélodrame, P. P. Rubens y vint à son tour, il y passa même plusieurs saisons et y laissa nombre de chefs-d'œuvre. Vincent II (1625) fut la victime des prodigalités de ce dernier règne ; c'est lui qui allait vendre au roi d'Angleterre Charles Ier les toiles des grands maîtres et les collections rassemblées avec un soin jaloux par ses prédécesseurs. Il était réservé au duc de Nevers, qui à la mort de Vincent II, comme le dernier Gonzague de la branche ainée, était venu de France recueillir la succession du Duché, de livrer à l'Angleterre les neuf grandes compositions des *Triomphes* de Mantegna, aujourd'hui l'honneur de la galerie de Hampton-Court. Tout ce qui restait de marbres antiques, d'émaux, de vases, de manuscrits précieux, d'ivoires sculptés, de bronzes, et jusqu'aux décorations picturales du fameux *Studio* d'Isabelle d'Este, commandées par elle au Mantegua, au Perugin, à Lorenzo Costa, au Bellini, et à Francia, passèrent à l'étranger : ces dernières entrées dans les collections de Richelieu, sont aujourd'hui au musée du Louvre.

On sait que peu de temps après la mort de Vincent II, l'empe-

reur Ferdinand II, irrité d'avoir vu le duc de Nevers venir prendre possession du Duché de Mantoue sans lui avoir demandé l'investiture, envoya par deux fois (en 1629 et en 1630) les troupes de Wallenstein mettre le siège devant Mantoue. Alors, les monuments eux-mêmes, veufs des chefs-d'œuvre qui en décoraient les parois, n'échappèrent point au sac des Allemands ; pas un buste pas un stuc, pas une boiserie sculptée ne resta intact, sauf les boiseries et les plafonds des charmants cabinets d'Isabelle d'Este qu'elle appelait son Paradis. Une seule composition de Mantegna fut sauvée, celle qui orne aujourd'hui le palais vieux, et si elle échappa au désastre, c'est que cette partie du palais était déjà abandonnée du temps des ducs de Nevers qui habitaient la partie moderne de l'édifice. On peut suivre dans l'histoire, jour par jour, heure par heure pour ainsi dire, le récit des exactions commises alors par les troupes de Ferdinand II ; on conserve aux archives Gonzague les minutes des contrats de vente consentis par les deux souverains qui aliénaient les trésors d'art réunis par les princes de Mantoue de 1490 à 1550, et on sait le prix que Vincent Ier et Vincent II recueillirent de leurs transactions, avec le roi d'Angleterre d'abord, et plus tard avec les mandataires de Richelieu. Nous tenterons bientôt de désigner dans les divers musées d'Europe, les œuvres célèbres provenant de la cour de Mantoue, classées aujourd'hui dans ces collections en vertu de ces contrats.

Les Nevers, de 1636 jusqu'à la domination autrichienne, essayèrent de relever Mantoue de ses ruines ; de nouvelles œuvres d'art furent commandées aux artistes comtemporains par le dernier duc Ferdinand Charles (1636 1708), mais lors de la guerre pour la succession espagnole, ce prince ayant pris parti pour la France, dut abandonner Mantoue et se retirer à Padoue où, en deux fois, il se fit expédier neuf cents tableaux de maîtres, et vida complètement le palais, ruiné déjà par les lansquenets. Les soldats d'Angereau, auxquels on impute encore la ruine des galeries de Mantoue, ont donc la conscience nette des dépradations dont les cicerones naïfs accusent parfois nos armées.

CHARLES YRIARTE

# LES MISSIONS DE M. DE PERSIGNY A BERLIN

## (1849-1850) [1].

### I

A la fin de l'année 1849, la Révolution se mourait en Allemagne, l'ordre et la réaction s'établissaient partout. Les émeutes de mai et de juin étaient partout écrasées, en Saxe, dans le Palatinat, le grand duché de Bade. Le Parlement de Francfort n'était plus ; il s'était déconsidéré par un papotage journalier, d'inutiles violences de parole, et une complète impuissance d'action. Née d'un mouvement d'enthousiasme général, cette assemblée avait fait naître les plus grandes et les plus belles espérances ; elle avait manqué à sa tâche ; chargée de préparer l'unité de l'Allemagne, elle laissait l'Allemagne plus divisée que jamais et les débats de Francfort n'avaient profité qu'à l'ancien régime [2]. Depuis dix-huit mois, les situations respectives des divers États allemands s'étaient profondément modifiées.

L'Autriche avait vu sa mort de près ; chaque mois de l'année 1848 avait amené pour la Cour de Vienne de nouveaux désastres et de nouvelles angoisses : les insurrections de la capitale, la révolte des provinces italiennes, le soulèvement de la Hongrie. Chacun de ces événements avait son contre-coup en Allemagne où l'Autriche perdait toute influence : « Elle est livrée aux

[1] D'après les *Mémoires du duc de Persigny*. Paris, 1896. — *Aus der Briefen des Grafen Prokesch von Osten*, Wien, 1896. — Emile Ollivier, *Le Prince Louis Napoléon* (en cours de publication). — G. Rothan, *L'Europe et l'avènement du Second Empire*, Paris, 1892.

[2] St-René Taillandier. *Histoire du Parlement de Francfort*, dans *Etudes sur la Révolution en Allemagne*, t. II, p. 289.

guerres de races, écrivait M. Rothan le 18 octobre 1848, les liens qui la rattachent à l'Allemagne se détendent de plus en plus, elle marche à grands pas vers d'autres destinées, si ce n'est à sa décomposition [1]. » Ces prévisions étaient en partie exactes, mais prématurées ; dix-huit années devaient s'écouler avant leur réalisation, et l'Autriche devait prendre une fois encore le premier rang en Allemagne.

C'est qu'il se trouvait à sa tête et pour la gouverner un homme d'État, dans toute l'acception de ce mot, le prince Félix de Schwarzenberg. Esprit délié, libre de tout préjugé, Schwarzenberg avait compris avec une précision merveilleuse les besoins de la situation et avait agi avec une singulière hardiesse. Le 22 novembre 1848, il avait pris la présidence du ministère ; le 2 décembre, l'empereur Ferdinand, vieilli, homme d'un autre âge, abdiquait en faveur de François-Joseph : à cette rapidité on reconnaît la main de l'homme d'État. Schwarzenberg apportait en toutes choses cette précision, cette audace, cette soudaineté que M. de Bismarck devait reprendre plus tard au détriment même de l'Autriche. Il n'entendait d'ailleurs gouverner que par lui-même : à Vienne, l'empereur, jeune homme de 18 ans, intelligent, loyal, mais sans expérience, n'était qu'un instrument entre ses mains ; il place à Berlin un de ses amis, — une de ses créatures, — le comte Prokesch von Osten, esprit doux, pénétrant, insinuant, fait pour cette situation délicate et pleine de chausses-trappes ; lorsqu'il voulait tromper quelqu'un, ce qui lui arrivait souvent, il prenait la main de son interlocuteur, la serrait affectueusement sur son cœur et levait au ciel un regard humide de larmes : comment ne pas se laisser prendre à tant de candeur ?

A mesure que l'Autriche s'enfonçait, la Prusse grandissait. Moins atteinte par la Révolution elle n'avait pas eu à subir, comme sa voisine, les luttes de races, et elle en avait profité pour accroître, au détriment de celle-ci, sa situation en Alle-

[1] Rothan, *loc. cit.*, p. 118.

magne. On ne se gênait pas pour le faire sentir à l'envoyé autrichien. « Notre situation en Hongrie gâte tout, écrivait-il mélan-« coliquement le 16 avril 1849. Que faire, alors que personne « ne croit à notre force et que nous sommes ébranlés jusqu'à la « base ?.. Les belles phrases, les lamentations sur le malheur « des temps, les mille protestations de piété envers l'Autriche « ne sont qu'un même manteau qui couvre le désir de devenir « maître en Allemagne, d'assurer la continuité entre la vieille « Prusse et les provinces du Rhin, d'évincer l'Autriche [1]. » Frédéric Guillaume IV voyait grand, mais il voyait vague ; rêveur, homme des lointains espoirs et des vastes pensées, son imagination l'entraînait, où des scrupules religieux, un certain éloignement de la lutte, l'empêchaient d'aller. « Ses desseins étaient « confus et flottants, a-t-on dit exactement ; il entrevoyait, il ne « voyait pas ; ses combinaisons les plus pratiques, les plus posi-« tives même, se mêlaient à des chimères ; on eût dit une de ces « perspectives lointaines où la terre ferme se perd dans les « nuages et se noie dans les eaux [2]. » L'influence de M. de Bunsen s'était amoindrie ; le conseiller habituel du roi, son confident de tous les instants était le général de Radowitz ; ce n'était point l'homme nécessaire pour faire pièce à M. de Schwarzenberg, il ressemblait trop à son roi, de caractère et de tendances : rêveur, mystique, capable de grands élans, mais incapable d'une action soutenue avec persévérance, Radowitz aspirait au retour à l'unité allemande du moyen âge, mais au profit de la Prusse. « Le prince et le conseiller étaient parfaitement d'accord, l'exaltation était égale chez l'un et chez l'autre, car ils étaient également persuadés qu'ils tenaient leur mission d'en haut. Le conseiller, c'était le prophète ; le prince, c'était l'oint du Seigneur, et tous les deux, d'une même voix, ils chantaient le même cantique [3]. »

Pourtant si le roi et son ami avaient le rêve identique d'une

[1] Prokesch von Osten, *loc. cit.*, p. 29.
[2] De La Gorce, *Histoire du Second Empire*, t. I, p. 341.
[3] St-René Taillandier. *Dix ans de l'Histoire d'Allemagne*, p. 164.

« grande Allemagne », un parti important dans l'État se prononçait nettement en faveur de l'exclusivisme prussien ; un de ses interprètes les plus vigoureux, M. de Bismarck, disait à cette époque : « Je n'ai encore entendu aucun soldat prussien chanter « *Was ist des Deutschen Vaterland* » ; le peuple dont sort cette armée, dont cette armée est le vrai représentant, n'a aucun besoin de voir se noyer sa royauté prussienne dans la fermentation indisciplinée du Sud. Sa fidélité n'adhère pas à une autorité sur le papier, à un Conseil de six princes ; elle adhère au roi vaillant et libre de Prusse... Prussiens nous sommes et prussiens nous voulons rester [1]. »

Ce n'était là que l'opinion d'une minorité : à la Cour comme dans le pays, on aspirait à l'unité allemande faite par et pour la Prusse, on ne différait que sur les moyens ; le peuple aurait voulu une Allemagne renouvelée par la Révolution, libérale, transformée. Le roi ne voulait rien sans les princes, hors les traditions du Saint-Empire ; il refuse la couronne impériale que lui offre le Parlement de Francfort, mais dans l'espoir non déguisé de l'obtenir de concessions plus ou moins libres des petits souverains.

Entre Berlin et Vienne, les petits États tremblaient, comme ils avaient tremblé entre la révolution et l'intervention de la Prusse : « Nous sommes entre l'enclume et le marteau, avait dit le duc de Cobourg en 1848 ; l'enclume c'est la démocratie, le marteau, c'est la Prusse. Ce que la démocratie nous laisse de droits, la Prusse nous l'enlève. L'une confisque notre souveraineté à l'intérieur, l'autre notre position à l'extérieur. » Les conditions étaient changées, la démocratie avait été vaincue, mais la situation des princes n'était pas meilleure ; le marteau était le même, l'enclume était renouvelée, et les petits Etats étaient maintenant pris entre la Prusse toujours ambitieuse et l'Autriche renaissant à l'espérance.

Les rapports de ces deux puissances tendaient en effet à se

[1] Cité par W. Onken. *Das Zeitalter des Kaisers Wilhelm*, t. I, p. 309.

modifier. Sous la main vigoureuse du prince de Schwarzenberg, l'ordre se rétablissait partout : Haynau, Windischgraetz, Radetzki, à coups de répressions sanglantes, calmaient les provinces de Cisleithanie et d'Italie. Pour pacifier la Hongrie, le gouvernement de Vienne dut consentir à une humiliation nécessaire ; le tzar Nicolas, redoutant l'influence de la révolution hongroise sur la Pologne, ne marchanda pas son intervention, et au mois d'avril 1849, ses troupes envahissaient la Hongrie. A ce moment, le roi de Prusse refusait la « couronne de Francfort », et proposait à François Joseph un acte d'union entre l'Autriche d'une part, la Prusse et les Etats allemands de l'autre [1]. M. de Schwarzenberg comprend que c'est évincer en quelque mesure l'Autriche de l'Allemagne, et refuse de souscrire à ce projet : bientôt il en émettra un autre qui remplacera l'union bilatérale par une fédération générale de tous les Etats allemands, où entrera l'Autriche avec ses dépendances, et où la Cour de Vienne tiendra une place prépondérante. Pour parer à ce danger et avant même les offres autrichiennes qu'il pressentait, Frédéric-Guillaume signe avec les rois de Hanovre et de Saxe une union restreinte ; mais sous la terreur perpétuelle de perdre leur indépendance, les deux princes n'y souscrivent qu'avec des réticences telles, que suivant le mot du général de Radowitz, ce n'était pas une entrée, mais une sortie [2]. Ce fut un jeu pour le prince de Schwarzenberg de persuader au Hanovre et à la Saxe de se retirer de l'union restreinte ; au mois de décembre 1849, l'alliance des trois rois n'est plus qu'une lettre morte : vainement Frédéric-Guillaume, abandonné par les princes, fait-il appel aux peuples : le Parlement d'Erfurt échouera lamentablement.

Telle était la situation de l'Allemagne à la fin de 1849 : par ses vues nettes et son action hardie, Schwarzenberg avait regagné tout le terrain perdu ; les victoires en Hongrie, en Italie, Vienne pacifiée, sa politique habile dans les affaires allemandes,

[1] W. Orken, *loc. cit.*, p. 305.

[2] Cpr. Fischer, *Preussen am Abschlusse der ersten Hälfte des XIX^ten Jahrhanderts*, p. 471.

avaient rendu à l'Autriche sa situation d'antan. Frédéric-Guillaume avait fait le chemin inverse, non faute de voir, mais faute d'agir ; en un an il avait perdu tout ce qu'il avait précédemment conquis ; il avait refusé la couronne de Francfort, ne la voulant tenir que des princes et les princes l'abandonnaient. Et ce n'était que le début d'une humiliation plus profonde.

On comprend l'importance que revêtait l'ambassade française à Berlin : pour la Prusse comme pour la France, elle devenait un des pivots de la politique extérieure. Dans son isolement, la Prusse désirait un rapprochement avec la France, qui lui rendrait auprès des petits princes un lustre tristement terni : faire croire à l'alliance française, c'était pour Frédéric-Guillaume faire échec à la puissance autrichienne, éblouir les princes et par là même les engager à se ranger du côté le plus fort ; rien n'aboutirait mieux à ce résultat que l'envoi à Berlin de l'ami le plus intime du prince [1]. Pour Louis Napoléon, c'était préparer une alliance précieuse pour le jour, facile à prévoir, où un changement de régime en France rendrait nécessaires des amitiés en Europe ; il entrait forcément dans les projets du continuateur de Napoléon, de détruire la Sainte-Alliance, née à la chute du premier Empire : brouiller l'Autriche et la Prusse, c'était arriver directement à ce résultat. Il fallait « moins offrir un marché que laisser venir, écouter, stimuler, sans rien promettre. » Jouer un jeu très fin, très serré ; ne rien proclamer des secrets desseins du Prince Président, et pourtant les laisser pressentir ; ne s'engager à rien et pourtant rendre des services suffisants pour appeler une reconnaissance fondée sur l'espoir de nouveaux services, tel était le rôle délicat de notre ambassadeur. M. de Persigny n'était point l'homme de cette situation.

[1] Loin de regarder les avances du Prince Président comme une « tentation satanique », ainsi que s'exprime H. von Sybel, *Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhlem I*, t. I, p. 391, Frédéric-Guillaume et son entourage comprirent avec finesse le parti que l'on en pouvait tirer, et cherchèrent à en jouer au mieux de leurs intérêts. C'est ce qu'a très bien montré M. Rothan.

## II

Alors âgé de 41 ans, M. Fialin de Persigny était dans tout l'éclat de sa personnalité vigoureuse, active et bruyante. Rien ne l'avait préparé à la diplomatie, ni ses services militaires, ni ses essais retentissants de publiciste, ni ses conspirations et les années de prison qui s'en étaient suivies. Son caractère ne l'y disposait pas davantage, trop prompt, tout de primesaut et de véhémente parole. Profondément, ardemment dévoué à la personne de Louis-Napoléon, il estimait que la fin justifie les moyens, lorsqu'il s'agissait du prince en l'étoile de qui il avait foi ; impérialiste avant l'empereur, il s'était fait un idéal de gouvernement où le poing jouait un certain rôle, mais où la vigueur n'excluait pas la ruse : ses Mémoires contiennent à ce sujet des révélations d'une naïve franchise [1].

Il ne connaissait l'Allemagne que pour y avoir rapidement voyagé à des époques où la prudence lui conseillait le séjour à l'étranger [2]. Au mois d'août 1849, le Prince Président le charge d'une première mission en Allemagne, simple voyage d'étude, peut-être destiné autant à écarter un partisan bourru et bruyant qu'à prendre rang auprès des souverains allemands. L'opinion publique n'était pas favorable en France à cette mission ; on lui supposait l'arrière-pensée « de préparer l'usurpation au dedans et l'agrandissement au dehors. » Parti à la fin d'août, M. de Persigny rentre dans le courant d'octobre après avoir séjourné à Cologne, Hanovre, Berlin, Dresde, Leipsick, Munich et Vienne.

On salue partout son apparition avec curiosité [3]. « Depuis quelques jours est à Berlin, écrit Prokesch le 5 septembre, un M. Fialin de Persigny, membre de l'Assemblée législative et aide de camp du Président de la République. Il a rendu visite

[1] Notamment sur la façon dont il fit déterminer le chiffre de la dotation impériale. *Mémoires*, p. 187 et suiv.

[2] Voyez J. Delaroa, *le duc de Persigny et les doctrines de l'Empire*, p. 16. Castille, *le comte de Persigny*, p. 19.

[3] « J'étais la bête curieuse du moment, écrit-il lui-même, *loc. cit.*, p. 103.

au corps diplomatique et attend une audience de Sa Majesté le Roi. Ses formes sont agréables, sa parole est exempte de jactance (*sic*). Il me paraît avoir mission de sonder le gouvernement prussien sur l'accueil que recevrait ici le passage de la République à l'Empire. »

Suivant les expressions mêmes de M. de Persigny, il put, pendant son court voyage, étudier l'état des esprits et des affaires « en se plaçant à différents points de vue ». De ces sujets d'étude, il n'envisage guère qu'un dans le rapport qu'à son retour il adresse au ministre des Affaires Étrangères, M. de Tocqueville, et omet volontairement l'autre, plus secret. Ce document est tout entier consacré à l'examen de la question allemande. M. de Persigny en voit certaines faces avec justesse, d'autres moins : ainsi il croit que le mouvement unitaire est provoqué non par un besoin national, mais par des menées révolutionnaires, ayant pour origine les souvenirs de la Révolution française. « Le mouvement des esprits vers l'unité de l'Allemagne, écrit-il, est un produit de l'idée révolutionnaire... ce n'est pas la fermentation d'un grand peuple en travail de constituer sa nationalité. » Il saisit bien le désir de l'unité, mais « comme l'esprit allemand « désire toute chose, d'une manière vague, théorique et sans « comprendre les conditions pratiques de ses aspirations. » Il ne s'aperçoit pas à quel point ce mouvement est profond, atteint la masse même de la nation et ne voit pas l'évolution produite sous l'influence de communes souffrances et de communes pensées. S'il se trompe, c'est d'ailleurs avec la plupart de ses contemporains.

Sur d'autres sujets, sa vue est plus juste et fait preuve de sa perspicacité ; en quelques jours il saisit rapidement les hommes et les dessine d'un crayon net et juste : Frédéric-Guillaume IV, « homme d'imagination un peu mystique, parlant bien et parlant trop peut-être » ; le prince Félix de Schwarzenberg, « sa parole était brève, incisive. On sentait que l'énergie, la vigueur des résolutions était le trait dominant de son caractère. Quelles que fussent ses autres qualités, il avait celle qui est le plus nécessaire

dans le gouvernement d'un peuple, la volonté. » — M. de Persigny comprend exactement les rapports tendus de l'Autriche et de la Prusse, ayant pour cause la rivalité à s'emparer et profiter des tendances unitaires. Les hommes d'État prussiens cherchent à faire tourner ce mouvement au profit de leur pays, et aspirent à voir la Prusse absorber l'Allemagne ; Frédéric-Guillaume au contraire, « admirateur passionné des traditions germaniques, préférerait de beaucoup se voir dans l'avenir ceint de la couronne impériale, entouré de princes, des États et des peuples de l'Allemagne ».

Cette étude des questions allemandes n'était, il faut le reconnaître, que très secondaire dans le voyage de M. de Persigny ; la mission qu'il avait reçue du Prince Président, « ou plutôt qu'il « s'était donnée à lui-même, était d'une tout autre nature », et il est facile d'imaginer qu'il en parla peu à M. de Tocqueville, mais beaucoup à Louis-Napoléon. Il supposait avec raison que la diplomatie, formée par les gouvernements précédents, était peu sympathique au neveu de l'Empereur et n'avait pas cherché à donner de lui une excellente opinion aux Cours étrangères : sa remarque était juste pour notre ambassadeur à Berlin, M. de Lurde, vieux légitimiste endurci, et pour notre envoyé à Vienne, Gustave de Beaumont, républicain sincère [1]. Il chercha donc « à faire connaître aux puissances étrangères le caractère et la situation du Président de la République. » Auprès du roi Frédéric-Guillaume et du prince Félix de Schwarzenberg, il insista sur la popularité du prince, son prestige qui provient du « culte poétique dont Napoléon est l'objet dans la dernière chaumière du peuple », sa sagesse et sa prudence qui permettront à la France « de fonder quelque chose de durable sur son nom. »

En fait, il alla plus loin, et devant Prokesch proposa franchement la solution impériale. « Le moment approche où il faudra

[1] M. de Persigny fait erreur lorsqu'il désigne comme ambassadeur à Vienne, au mois de septembre, M. Delacour ; celui-ci ne fut nommé à cette haute fonction que par décret du 14 décembre.

faire un pas. Le Président se présentera à la nation et dira : « J'ai juré à la République d'en faire l'essai, c'était mon devoir; maintenant je vous présente la constitution de l'Empire, en voulez-vous ? » Et non seulement six millions de voix, mais plusieurs millions encore répondront « oui ». Toute la pseudo-bâtisse constitutionnelle s'effondrera ; on instituera un Sénat de cent membres, comprenant toutes les lumières du pays ; on rétablira la noblesse dans sa grande situation; l'administration du temps de l'Empire s'emparera du gouvernement d'une main vigoureuse. La Révolution et le faux libéralisme seront-ils abattus en France, ils le seront dans toute l'Europe[1]. »

## III

Ce rapide voyage avait attiré l'attention des princes allemands sur M. de Persigny ; sa conversation brillante avait plu à Frédéric-Guillaume, et l'ambassadeur prussien à Paris, M. de Hatzfeldt laissa entendre à plusieurs reprises qu'il serait agréable au roi de le voir représenter la France à Berlin ; nous avons déjà montré l'intérêt de la Prusse à manifester un rapprochement avec la France.

Le Prince Président, débarrassé des soucis de l'expédition de Rome, persévérait dans sa politique personnelle et renvoyait le ministère de M. Odilon Barrot pour le remplacer par un Cabinet composé d'amis de l'Élysée ; entouré de ses partisans à l'intérieur, Louis Napoléon voulait avoir ses représentants à l'extérieur, par décrets en date des 13 et 14 décembre 1849[2], les trois ambassadeurs à Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg sont changés, M. de Persigny est nommé « envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, en mission extraordinaire auprès de S. M. le roi de Prusse. »

C'est un coup de fortune pour la Prusse : ses journaux triomphent, la presse de Vienne enregistre le fait froidement. Le comte

[1] Prokesch, *loc. cit.*, p. 88.
[2] Ils ne parurent au *Moniteur* que le 23 décembre.

Prokesch est inquiet : il tient d'une source, qu'il croit sûre, que M. de Persigny arrive avec les propositions suivantes : 1° Le Président doit, même dans l'intérêt de l'Europe, devenir empereur ; — 2° pour y arriver il doit apporter quelque chose à la nation ; — 3° ce quelque chose doit être la rive gauche du Rhin ; — 4° si la Prusse ne s'y oppose pas, la France ne s'opposera pas à l'annexion de la Saxe et du Hanovre.

Les instructions même secrètes de M. de Persigny n'allaient pas si loin. Il semble d'ailleurs qu'elles étaient contradictoires ; son ministre, le général de La Hitte, influencé par le Comité diplomatique à l'Assemblée, tout autrichien, lui recommandait de « ne manifester quelque sympathie que pour les États moyens dont la protection est un des intérêts permanents de notre politique » ; Louis Napoléon désirait au contraire créer quelque affinité entre la Prusse et la France, préparer une alliance, mais discrètement et sans bruit. C'était une mission toute de tact et de finesse ; ce n'était point les qualités du bouillant homme d'État.

M. de Persigny était vigoureux, sagace, hardi ; mais il était brutal, il ne savait se taire, se terrer et attendre. Il partait avec certaines idées justes, mais à son arrivée à Berlin il les émet lourdement, coup sur coup, et irrite tout le monde. Esprit de ressources, d'une imagination féconde, il se croit permis tout espoir et toute audace et n'entrevoit aucune obstacle ; il veut réaliser immédiatement, sur l'heure même, ce qu'il entreprend. Certaines phrases caractéristiques reviennent sans cesse dans sa correspondance avec le Prince Président : « Il ne faut pas vous laisser traiter comme Louis-Philippe, mais comme une légitimité de huit siècles. — Nous devons faire sortir la diplomatie de son ornière. » Il est en termes aigres avec les « paperassiers » [1] du quai d'Orsay, un mémorandum qu'il leur a demandé ne lui est remis qu'à la veille de son départ ; il l'étudie à peine et prend si peu connaissance des documents diplomatiques les plus récents,

[1] H. Castille, *le comte de Persigny*, p. 35.

qu'il reprochera au ministère prussien de ne lui point remettre une note envoyée trois mois avant son arrivée. Ce sont là bévues dont la diplomatie de carrière se vengera.

Il arrive à Berlin au commencement du mois de janvier, et le 14 remet au roi ses lettres de créance. Frédéric-Guillaume, son entourage intime, l'accueillent avec affabilité ; il n'en est pas ainsi partout, même à la cour : un parti important tenait par attaches de famille et par sympathie à la famille de Louis-Philippe, et l'ambassadeur de la République reçut plus d'une avanie. Le prince Charles lui déclara nettement : « Oh je pense bien que le fils de la duchesse d'Orléans [1] ne tardera pas à être roi de France. » M. de Persigny lui répondit avec une égale franchise : « Votre Altesse Royale arrange à sa guise l'histoire de France », lui fit un profond salut et lui tourna le dos sans désemparer.

Plus encore qu'à son premier voyage, M. de Persigny était l'objet de la curiosité générale ; les représentants des petites cours allemandes, les ambassadeurs des petites puissances se demandaient, non sans crainte, ce qu'il apportait dans ses bagages diplomatiques, et s'efforçaient de le faire parler ; ils y arrivaient sans peine, M. de Persigny était bavard, c'était son moindre défaut. Sans se douter à quel point ses paroles étaient épiées et rapportées, il prenait pour confidents ces ambassadeurs de second ordre, et quelque peu à tort et à travers, les entretenait de la situation politique en France et en Allemagne. Le Prince Président, déclarait-il, n'a qu'un mot à dire pour que le peuple fasse tomber Molé, Thiers et toute la vieille aristocratie, mais il a horreur du sang versé et veut arriver au pouvoir par un appel au peuple, prochain d'ailleurs [2]. A l'intérieur comme à l'extérieur, son arrivée au pouvoir est le seul moyen d'écraser le socialisme.

Ces conversations piquantes, verveuses, amusantes, étaient un mélange de toutes choses, véritable bric-à-brac politique : réor-

[1] Et non « le duc d'Orléans » comme l'écrit M. Emile Ollivier, *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1897, p. 855 ; le malheureux prince était mort en 1842.

[2] Prokesch, *loc cit.*, p. 117.

ganisation sociale, transformation du jeu des alliances en Europe, plaintes amères contre lord Palmerston, réclamations contre le parti légitimiste de la cour prussienne. Le ministre de Belgique, M. de Nothomb, le ministre de Hesse Cassel, baron de Dœrnberg, le ministre de Bade, baron de Meysenburg, en faisaient leur profit et rapportaient tout chauds ces propos au général de Radowitz ou au comte Prokesch. Cela ne contribuait pas beaucoup à fortifier les sympathies en faveur de l'envoyé français.

Auprès de l'ambassadeur danois, M. de Persigny montra plus d'abandon encore. Quoique connaissant très mal la complexe question des duchés de l'Elbe, il en avait aperçu d'emblée, avec une réelle sagacité, un des points importants et s'en explique dans un rapport du 16 février : « Le véritable nœud de la difficulté est tout entier dans le port de Kiel. La Prusse, obéissant en cela aux vœux de l'Allemagne entière, veut créer pour l'Union fédérale une puissance maritime et elle convoite Kiel, le plus magnifique port de la Baltique. Kiel est en Holstein... mais il est dominé sur la côte septentrionale de la baie par le territoire sleswigois et le fort de Friedrichsort qui commande l'entrée du port. Il faut donc, dans les vues maritimes de l'Allemagne et de la Prusse que, pour assurer la sécurité de Kiel, le Sleswig soit réuni constitutionnellement au Holstein [1] ».

Avec son impétuosité habituelle, il s'en ouvre sans ambages à M. de Pechlin, ministre de Danemark, et comme son interlocuteur semblait reconnaître l'exactitude de ses observations, il lui propose incontinent la solution : céder au Holstein la petite partie du Sleswig qui domine la baie de Kiel et consentir comme souverain du Holstein à l'accession de ce duché à l'Union fédérale. Ainsi la Prusse sera satisfaite, elle retirera ses troupes des duchés, le roi de Danemarck sera maître absolu de Sleswig, et reprendra possession du Holstein comme membre naturel de la confédération germanique. C'est risquer, il est vrai, de perdre le

[1] Rappopt cité *in extenso* et en appendice par M. Rothan, *loc. cit.*, p. 423 et suiv.

Holstein, si la Prusse parvient à fondre en elle tous les états allemands; mais c'est conserver à coup sûr le Sleswig, et, si la Prusse échoue dans ses menées ambitieuses, garder le Holstein enrichi de tout ce que le budget maritime de l'Allemagne aura accumulé dans le port de Kiel.

Cette solution avait pour elle, ou contre elle, la simplicité. Mais réunirait-elle l'approbation du roi de Danemark, du roi de Prusse et de l'Europe? La chose était douteuse. Louis-Napoléon en doutait si bien qu'il rappela à la discrétion son bouillant ambassadeur : il l'avait envoyé à Berlin non pour s'immiscer dans les affaires allemandes, mais pour souder d'amitié la Prusse et la France. Une question d'un intérêt plus immédiat allait bientôt compliquer nos rapports avec la cour de Berlin.

Un certain nombre d'inculpés et condamnés politiques s'étaient réfugiés de Prusse et d'Autriche en Suisse. Depuis les événements de 1847, la Confédération helvétique était mal vue de ces deux puissances. Elles ne lui pardonnaient pas sa conduite dans l'affaire du Sonderbund, ses réponses impertinentes aux notes officielles, et d'avoir été le terrain du premier mouvement radical en Europe. Frédéric-Guillaume avait, en outre, un grief spécial : il ne pouvait oublier que la Confédération tentait de fondre en elle, de façon indissoluble, la principauté de Neufchâtel, terre prussienne, et il ne voulait pas manquer une occasion de manifester son mécontentement à la Suisse. Le prince de Schwarzenberg, inquiet de l'amitié franco-prussienne, comprit avec sa merveilleuse intelligence politique, que toute offense à la Suisse serait vivement ressentie par le Président de la République française : Louis-Napoléon Bonaparte devait se souvenir de l'asile trouvé à Arenenberg et des refus par la Diète de l'expulser du territoire suisse [1]. Quelle meilleure occasion pour la cour de Vienne de produire un désaccord entre Berlin et Paris!

Peu avant le départ de M. de Persigny, les cabinets de Prusse et d'Autriche avaient fait remettre au Prince Président une note

[1] B. van Muyden, *La Suisse sous le Pacte de 1815*, t. II, p. 479 et suiv.

lui demandant « de s'associer à leurs démarches auprès du gouvernement bernois », pour réclamer l'expulsion des réfugiés, et même, le cas échéant de participer à une intervention militaire. Le gouvernement français, par l'organe de M. de La Hitte, avait répondu en termes nets et fermes, dont un historien allemand proclame « la haute dignité »[1] ; il invoquait la neutralité de la Suisse, la lâcheté d'une coalition contre un si faible adversaire et rappelait les liens de reconnaissance qui unissaient le Prince Président à la Confédération.

M. de Persigny arrivait alors à Berlin : il tente d'abord son rôle de diplomate de conciliation, et, dans un long entretien avec le chef du cabinet prussien, comte de Brandebourg, il reprend correctement tous les arguments de son ministre : « J'ai essayé de lui démontrer combien serait dangereuse une coalition contre la Suisse, et combien elle serait peu justifiée par la conduite du gouvernement fédéral.... Je me suis efforcé de lui faire comprendre notre embarras dans une question de cette nature et combien il importait à l'Europe de ne pas jeter sur les bras de la France une de ces affaires faites pour passionner les esprits et raviver les guerres révolutionnaires. » M. de Brandebourg, fidèle interprète de la pensée royale, ne se laissait pas convaincre, et comme M. de Persigny s'en doutait insuffisamment, l'ambassadeur autrichien très doucement lui insinua que la Prusse n'était pas loin de prendre des mesures violentes contre la Suisse: M. de Persigny bondit, son naturel impétueux reprit le dessus.

N'ayant pas réussi par la douceur, il essaie le régime de la vigueur et même de la terreur, et débute par une altercation violente avec le comte de Brandebourg. « J'ai dû prendre un langage aussi fier, aussi hautain, aussi impérieux qu'on était ingrat. J'ai été sans doute d'une dureté, d'une fermeté et d'une fierté qu'ils ne connaissaient pas depuis longtemps... Du reste notre situation est excellente. Je leur ai montré une telle assurance, je leur ai fait sentir si vivement notre force qu'ils ne s'y frotteront

[1] Sybel, *loc. cit.*, t. I, p. 393,

plus. » Cette politique virulente ravissait les adversaires de la Prusse ; les petits ambassadeurs constataient avec joie ce double affaiblissement de l'hégémonie prussienne, l'échec du Parlement d'Erfurt[1] et le refroidissement avec la France, et prenaient un malin plaisir à attiser la colère de M. de Persigny ; ils l'avaient cru porteur d'un projet de traité avec la Prusse à leur détriment et l'expansion de l'envoyé français les tenait au courant de ses démêlés avec le cabinet prussien. M. de Schwarzenberg n'avait souci de la question des réfugiés en Suisse et nulle idée d'une intervention armée ; l'occasion s'était offerte de souffler la discorde entre la Prusse et la France, il ne l'avait pas manquée. La cour de Berlin était ennuyée du bruit de cette affaire, vexée de voir la direction qu'elle prenait. Le Prince Président, en effet, la tenait pour sérieuse, et à la fin du mois de février 1850 ordonna la formation d'un corps d'armée sur les frontières de la Suisse sous le commandement du général Changarnier.

Cette mesure applaudie par M. de Persigny, eut un grand retentissement ; à Berlin elle rappelait désagréablement que le prince Louis était un Bonaparte et l'ambassadeur français faisait tout son possible pour indiquer que, sous le Président, il y avait un Empereur en formation. L'Autriche ne persévérant pas dans ses projets de coalition, la Prusse ne pouvait partir en guerre contre la Suisse, et elle n'avait qu'à reculer tout en protestant n'avoir jamais voulu avancer.

Mais ces complications rendaient impossible la situation de M. de Persigny à Berlin ; il s'était montré insupportable à tout le monde : au cabinet prussien qu'il avait traité avec une désinvolture de maréchal-des-logis ; — à M. de Hatzfeldt, blessé dans ses prétentions de négocier directement avec le Prince Président les affaires diplomatiques des deux pays, et mécontent de ses propres erreurs dans la question suisse ; — au quai d'Orsay, froissé comme à plaisir ; — à Louis-Napoléon même, irrité de voir

[1] Les élections au Parlement d'Erfurt avaient été très mauvaises. Dans beaucoup de districts le vingtième des électeurs s'était présenté pour voter. *Gazette de Cologne*, du 23 janvier.

sa pensée mal reproduite auprès de la cour prussienne. Le roi Frédéric-Guillaume regrettait le brillant causeur, mais désirait l'éloignement de l'ambassadeur dangereux. Au lieu de produire un rapprochement entre les deux pays, M. de Persigny n'avait abouti qu'à un refroidissement sensible. M. de Hatzfeldt s'en entretint avec les membres du comité diplomatique de l'Assemblée, et, par l'intermédiaire du général de La Hitte, ses doléances remontèrent au Prince Président. M. de Persigny était dès lors sacrifié. On chargea M. Rio, légitimiste ultramontain, d'une mission extraordinaire en Allemagne et particulièrement à Erfurt, mission qui n'était pas sans quelque analogie avec le voyage de M. de Persigny même en 1849. Notre ambassadeur à Berlin comprit qu'il était relégué au second plan et offrit sa démission ; on se garda bien de la refuser. Il quitta Berlin dans le courant du mois de juin, sans grand bruit et sans laisser grands regrets.

A son retour à Paris, M. de Persigny se montra très fier du résultat de son ambassade. — « Je les ai traités, dit-il, comme après Iéna. » — Il n'y avait guère de quoi. Autant par la faute des circonstances que par son manque de doigté, il avait produit le contraire de ce que désirait le Prince Président : ses altercations virulentes, ses confidences indiscrètes et l'affaire des réfugiés en Suisse avaient tendu les rapports entre les deux puissances et fait le jeu de l'Autriche.

Louis-Napoléon essaya de reprendre directement à Paris les négociations d'amitié qui avaient si mal réussi à Berlin : au dire de M. de Hatzfeldt, il s'étendit longuement sur l'identité de civilisation et d'intérêt de la France et de la Prusse, leurs communs efforts vers le progrès : il estimait qu'en cas de guerre austro-prussienne, la France ne pourrait rester neutre surtout si la Russie intervenait ; mais les adversaires de la Prusse offraient à la France un accroissement de territoire ; la Prusse n'en ferait-elle pas autant ? M. de Hatzfeldt l'interrompit, objecta que la politique de la cour de Berlin reposait sur l'unité natio-

nale, comment pourrait-elle consentir à un démembrement de l'Allemagne ? la moindre insinuation d'un tel désir serait un moyen sûr de rendre la Prusse hostile à tout rapprochement [1]. Le Prince Président ne renouvela pas ses propositions. La politique de M. de Schwarzenberg portait ses fruits ; la crise allemande menaçait de tourner de l'aigre au tragique ; d'Erfurt on passait à Olmütz.

PAUL MATTER.

[1] H von Sybel, *loc. cit.*, t. I, p. 394-395.

---

# LE PÈRE JOSEPH DIPLOMATE

**Le Mercure d'Estat**
**ou Recueil de divers Discours d'Estat, 1634**

---

Le P. Joseph, qui, sous le ministère de Richelieu, a eu, pendant quatorze ans, sinon le titre, du moins les fonctions de directeur des affaires étrangères, a été le plus grand, c'est-à-dire le plus actif et le plus habile diplomate de son temps. D'après les ordres du cardinal-ministre et sous son contrôle, il a conduit, par lui-même ou par ses agents, toutes les négociations également difficiles et importantes de la France avec la Maison d'Autriche.

A peine établi auprès de Richelieu, il eut à négocier l'affaire de la Valteline (1624-1626). Il devait, sans préjudice pour les intérêts de la religion catholique, faire respecter des Espagnols et des Valtelins les droits de la France et ceux de ses alliés protestants, les Grisons ; il devait, sans blesser le pape, le contraindre à cesser une médiation où Sa Majesté Catholique l'avait perfidement engagé et gravement compromis. A cette fin, il négocia avec le nonce du pape, avec son envoyé extraordinaire, avec son légat, avec le pape lui-même. Avec chacun d'eux il agita toutes les questions relatives à cette affaire, question religieuse, question politique, question des passages, question des alliances. Il le fit si bien qu'il conquit l'estime et l'affection d'Urbain VIII, et son action diplomatique, combinée très consciencieusement, soutenue avec autant de persévérance que d'adresse, eût certainement atteint son but, si, sous l'influence de circonstances imprévues, elle n'eût été contrariée par un plan nouveau dont l'exécution devait amener le traité de Monçon, conclu directement avec l'Espagne.

En Allemagne, il y avait une nécessité urgente de faire obstacle aux envahissements non moins rapides qu'ambitieux de la Maison d'Autriche. D'ailleurs, il ne fallait accorder aux États protestants d'Allemagne, au comte Palatin surtout, d'autre faveur que celle de faire contrepoids à la prépondérance de l'Empereur Ferdinand II. C'était un tiers parti à établir, qui fût le modérateur des deux autres, sous le patronage et la direction de la France. Ce parti devait être composé de tous les États catholiques autres que l'Autriche. Mais ils formaient autour de l'Empereur un faisceau difficile à rompre. Ce parti ne pouvait avoir d'autre chef que le duc de Bavière, Maximilien. Mais Maximilien, qui avait peu de sympahtie pour la domination de l'Empereur dans les affaires d'Allemagne, répugnait davantage encore à l'ingérence du roi de France. Les difficultés étaient donc grandes. Malgré elles, le P. Joseph vit le but à atteindre. Malgré elles, il le poursuivit par ses agents, par ses mémoires, par ses instructions. Par tous les moyens légitimes, il travailla à amener la ligue catholique et son chef à une entente cordiale avec la France. Il réussit au moins à faire accepter de plus en plus le rôle de médiateur qu'il avait rêvé pour son roi ; et, s'il n'obtint pas que Maximilien s'engageât ouvertement avec l'adversaire public de la Maison d'Autriche, il lui fit prendre cependant envers la France des engagements secrets, et accepter le double principe d'une alliance défensive avec Louis XIII et d'une neutralité avec les alliés du Palatin, le tout sous les auspices du Saint-Siège. Ce fut l'œuvre de 1625 à 1628.

Quand, avec la succession du duc de Mantoue, s'ouvrit un des épisodes les plus importants de la lutte de la France contre la Maison d'Autriche, ce fut toujours le P. Joseph qui, après avoir fait décider l'intervention armée, mena parallèlement toute l'action diplomatique en Italie, jusqu'au jour où il fut envoyé à la diète de Ratisbonne, en 1630.

Là, quoique sans titre officiel, le P. Joseph fut le véritable négociateur. Ce fut toujours lui, et non Brûlart de Léon, qui rédigea les mémoires et les instructions et qui porta la parole, qu'il s'agît du traité de paix pour l'Italie, de l'alliance avec le duc

de Bavière ou de l'élection du roi des Romains. Dans ces trois questions son habileté fut extrême et grand son succès. Si pour le traité de paix il se vit infliger un désaveu pénible, il n'en est pas moins vrai que, dans les circonstances difficiles où l'avaient mis et les événements d'Italie et le silence de Richelieu, il avait obtenu les meilleures conditions possibles. Si pour l'alliance avec le duc de Bavière il dut lui faire des concessions afin de le tirer de ses temporisations circonspectes et méfiantes, il put aussi lui imposer un projet qui, à un mot près, allait devenir l'année suivante le traité même de Fontainebleau. Quant à l'élection du roi des Romains, ce fut bien le P. Joseph qui fit échec à la candidature du roi de Hongrie. Car ce fut lui qui, dissipant entre les électeurs tout malentendu et pénétrant lui-même dans leur confiance, leur donna la pleine intelligence de leurs intérêts, la hardiesse de combattre une trop longue possession de la Maison d'Autriche et les amena à l'entente nécessaire contre l'adversaire commun.

De Ratisbonne le P. Joseph suivait, pour les diriger bientôt, les négociations de la France avec le roi de Suède. Ces négociations avaient, à ses yeux, la plus haute importance. Car, pendant que lui-même détachait de l'Empereur les électeurs catholiques, il s'agissait dans la Basse Allemagne de reformer sous la main de Gustave-Adolphe la coalition protestante. Il fallait mettre en présence, sans trop les mettre aux prises, l'Empereur, la Ligue Catholique et le roi de Suède. Avec aucun d'eux la France ne devait avoir de rupture. D'ailleurs, avec Gustave-Adolphe comme avec la Ligue Catholique, elle ne devait pas davantage avoir d'alliance effective. A cette condition elle pouvait être pour les trois adversaires la médiatrice indispensable. Autrement, elle risquait même de détruire pour jamais l'œuvre qu'elle voulait consolider. En effet, c'était un remède violent qu'employait le P. Joseph, et, comme il le disait lui-même, « une de ces choses dont le peu sert de contrepoison et le trop tue ». Aussi pour en tirer tout le profit, sans en courir les dangers, multiplia-t-il plus que jamais ses agents et ses écrits. Il déploya une activité et une

habileté prodigieuses, grâce auxquelles la France put maintenir au milieu des influences les plus contraires un équilibre aussi parfait que possible, au moins jusqu'en 1632. Du reste, on ne peut douter que Gustave-Adolphe, entraîné par son ambition et sa fortune, n'eût bientôt détruit cet équilibre, s'il n'eût été arrêté par la mort, à Lutzen.

Cette mort elle-même faillit compromettre la situation si laborieusement établie par le P. Joseph en Allemagne. On put croire l'équilibre européen à jamais ruiné et la médiation de la France désormais impossible. En effet, privée de son chef, la ligue protestante fut sur le point de se dissoudre ; délivré de son adversaire principal, l'Empereur conçut plus d'espérance et d'ardeur belliqueuse que jamais, et le duc de Bavière, dont le territoire avait été envahi, voulut punir les Suédois qui l'avaient occupé et les Français qui, disait-il, les y avaient appelés. Dans de pareilles conditions, comment la France pouvait-elle soutenir son rôle de médiatrice ? Elle le fit pourtant, au moins pendant près de deux ans, grâce à la souplesse de la diplomatie du P. Joseph. Ses nombreux agents, dont les principaux furent Charnacé et Feuquières, rétablirent la ligue protestante, affermirent et réprimèrent tour à tour l'influence d'Oxenstiern, malgré mille difficultés arrêtèrent ou retardèrent le duc de Saxe dans son retour à la Maison d'Autriche, et pour un temps endormirent les désirs belliqueux de Ferdinand II et de Maximilien par l'espoir d'une paix générale. Mais, quand, les hostilités ayant éclaté, Ferdinand eut gagné la bataille de Nordlingen, la Maison d'Autriche reprit toute la prépondérance qu'elle avait perdue à Leipzig, et l'équilibre, objet de la politique du P. Joseph, se trouva rompu.

A pouvoir le rétablir il n'y avait plus que notre intervention directe et le poids des armes françaises. Le P. Joseph le comprit. Il se résigna. Lui qui avait plus d'aspirations pacifiques que personne, aurait voulu — l'avait-il espéré ? — pouvoir exempter son pays des calamités de cette guerre qu'il prévoyait devoir être acharnée. Du moins, il pensa qu'elle serait courte. En effet, telle était à ses yeux la vertu de la diplomatie, que, malgré de récents

et douloureux échecs, il espérait en faire sortir une paix prochaine. Cet espoir indéfectible nourrit son courage, et jusqu'à sa mort, arrivée en 1638, il ne cessa de négocier avec les Etats neutres comme l'Angleterre et la Pologne, avec nos alliés comme la Suède, la Savoie et le duc de Mantoue, avec les gouvernements de Madrid et de Vienne, pour contraindre la Maison d'Autriche à une paix générale qui assurât à la fois l'impuissance de l'Empereur et la stabilité de l'équilibre européen.

Ces principales négociations du P. Joseph avec la Maison d'Autriche — même en dehors de toutes les autres qu'il eut à conduire dans sa carrière politique — suffisent à prouver qu'il avait les qualités maîtresses du diplomate, le sentiment du but à atteindre, l'intelligence des difficultés et des moyens, la persévérance dans les efforts, la souplesse dans les mouvements, une vigilance sans distraction, une activité sans défaillance.

Que le P. Joseph ait été le plus grand diplomate de son temps, on l'a toujours dit. Mais on le sait beaucoup mieux depuis que M. Fagniez a, dans une étude sur *Le P. Joseph et Richelieu*, révélé et mis en œuvre un nombre considérable de pièces diplomatiques rédigées par le collaborateur du cardinal-ministre. En effet, le livre de M. Fagniez nous fait suivre jusque dans les moindres détails l'action constante exercée par le P. Joseph sur tous nos ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, sur tous nos agents à l'étranger, et il met en bonne lumière la connaissance merveilleuse que ce diplomate avait de la situation, des intérêts, des rapports des divers Etats de la Chrétienté.

Les pièces produites et exploitées par M. Fagniez sont proprement des *Instructions*. Elles ont toute la netteté, toute la précision que demande leur but pratique. Mais elles sont nécessairement limitées aux missions spéciales des divers agents auxquels elles étaient destinées, et dès lors elles n'envisagent guère que des points particuliers. D'autres écrits diplomatiques du P. Joseph ont un caractère tout différent, et, dans des vues et des considérations plus générales et plus élevées, nous font embrasser, aux moments les plus graves et les plus difficiles, la situation de

la Chrétienté tout entière ou au moins de ses principales puissances. Ces écrits, qui portent le plus souvent le nom de *Discours politiques* ou de *Discours d'Estat*, étaient composés à l'usage de ceux que leurs fonctions officielles chargeaient de la responsabilité des affaires du royaume, et, quand ensuite ils étaient publiés, ils s'adressaient encore à une élite de lecteurs que leurs connaissances politiques rendaient plus capables d'apprécier la conduite des ministres et de diriger l'opinion du public. Ces *Discours* nous présentent ainsi le complément des *Instructions*. En effet si les *Instructions* tracent aux agents du roi leur conduite, les *Discours* expliquent celle du P. Joseph. Dès lors on voit facilement leur extrême importance. A qui veut étudier les détails de l'œuvre du P. Joseph, ses *Instructions* peuvent suffire. Mais à qui veut porter sur sa politique un jugement éclairé et motivé, ses *Discours* sont nécessaires.

C'est un premier recueil de ses *Discours* que je présente ici au public dans le *Mercure d'Estat ou Recueil de divers Discours d'Estat*, gros volume de quatre cent-quatre-vingt-quatre pages in-8.

Le *Mercure d'Estat* est l'œuvre du P. Joseph.

Je sais bien que Lelong et Fontette au n° 28687 de leur *Bibliothèque historique* attribuent les *Discours du Mercure d'Estat* à Paul Hay du Chastelet. Mais Lelong et Fontette sont tombés dans une erreur manifeste. Le *Mercure d'Estat* parut en 1634. L'année suivante, Paul Hay du Chastelet publia le *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire*. Or, ce *Recueil* est exclusivement composé des pièces d'autrui que du Chastelet y a réunies. M. René Kerviler, (*La Bretagne à l'Académie française*, éd. 1879, p. 55), prétend le contraire. Mais M. René Kerviler contredit gratuitement Pelisson et Dolivet (*Histoire de l'Académie française*, éd. 1858, t. I, pp. 48, 169, 172, et t. II, p. 524). De Paul Hay du Chastelet il n'y a dans le *Recueil* que la préface, comme le laisse clairement entrevoir le commencement même de cette préface et comme l'affirment Pelisson et Dolivet (*ibid.*, t. I, p. 169 et t. II, p. 524). Si l'on veut du reste se convaincre

plus sûrement encore que Paul Hay du Chastelet n'est pas l'auteur du *Mercure d'Estat*, il suffit d'en comparer la préface avec celle du *Recueil*. Celle du *Recueil*, qui a cent douze pages in-f°, est bien, comme l'ont jugé Pelisson et Dolivet (t. I, p. 171), « d'un style magnifique et pompeux ». La préface du *Mercure d'Estat*, qui n'a que cinq pages in-8°, est au contraire simple, courte, rapide. L'auteur de la première prend plaisir à se regarder écrire. L'auteur de la seconde vole à l'action. Celle-là est l'œuvre d'un académicien. Celle-ci est l'œuvre d'un homme d'Etat. Et cet homme d'Etat est le P. Joseph.

En effet, le *Mercure d'Estat* comprend sept *Discours* favorables à la politique de Richelieu. Or de ces sept *Discours* quatre, les quatre plus importants, sont, sous des titres différents, autant d'œuvres avérées du P. Joseph, œuvres dont j'ai établi l'origine dans *Le P. Joseph polémiste* [1].

Le *Discours des Princes et Estats de la Chrestienté plus considerables à la France selon leurs diverses qualitez et conditions (Mercure d'Estat*, pp. 293-400), n'est autre que le *Discours de l'Estat de tous les Princes Chrestiens (Mercure français*, t. X, pp. 16-94).

Le *Discours pour monstrer que le Roy entreprend avec grande raison et justice la defense de ses alliez (Mercure d'Estat*, pp. 401-464) n'est autre que le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes (Mercure français*, t. XI, pp. 56-92).

Le *Discours sur les desseins de la Maison d'Austriche (Mercure d'Estat*, pp. 465-484) est l'*Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne (Mercure français*, t. XII, pp. 731-742).

Le *Discours des mouvemens de la Valteline au Très Puissant Roy Catholique d'Espagne D. Philippe III (Mercure d'Estat*, pp. 128-264) est le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons (Mercure français*, t. XI, pp. 127-181).

Le P. Joseph avait publié ces quatre *Discours* séparément au

[1] *Le P. Joseph, polémiste, ses premiers écrits, (1623-1626)*, thèse présentée en Sorbonne, 638 pages in-8 ; Paris, Picard, et Angers, Germain et Grassin, 1895. — V. les pp. 43-82, 123-154, 161-193, 236-246.

cours des années 1624-1626 [1]. C'est lui qui en donne une édition collective en 1634. La preuve manifeste en est dans les modifications apportées à cette deuxième édition.

En effet, le *Discours des Princes et Estats de la Chrestienté* présente sept modifications de style ; dix additions, quelques-unes d'une page environ, et quatre suppressions, dont deux très importantes.

Le *Discours pour monstrer que le Roy entreprend avec grande raison et justice la defense de ses Alliez* présente deux additions et cinq suppressions, toutes notables.

Le *Discours des affaires de la Valteline et des Grisons* parut en italien avant d'être publié en français. Placé à côté de ce *Discours,* le *Discours des mouvemens de la Valteline* fait l'effet d'une seconde traduction du texte original italien, tellement la forme, le plus souvent différente, en demeure pourtant toujours très voisine.

Seul le *Discours sur les desseins de la Maison d'Austriche* est la reproduction exacte de *l'Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne.*

Un éditeur qui ne serait pas l'auteur lui-même ne se fût jamais permis sur l'œuvre d'autrui de pareilles transformations. Au contraire il est tout naturel qu'un auteur, donnant une édition collective de ses œuvres, les modifie soit pour les perfectionner, soit pour les approprier à des besoins nouveaux.

C'est du reste la pratique ordinaire du P. Joseph d'écrire vite et de rééditer souvent ses œuvres religieuses et politiques pour les accommoder à des circonstances et à des exigences nouvelles [2]. Ainsi en 1627 il fit paraître dans ces conditions l'*Antihuguenot au duc de Rohan pour response à son Manifeste et declaration.* (Bibl. nat., Lb$^{36}$, 2517), qui devint presque aussitôt après la *Response au Manifeste du duc de Rohan (Mercure français,* t. XIV, pp. 223-305) [3], et la même année, *Le Surveillant de*

[1] *Le P. Joseph polémiste*, p. 163, explique comment un *Discours* adressé à Philippe III, mort en 1621, pouvait être composé en 1625.
[2] V. *Le P. Joseph polémiste*, pp. 82-83.
[3] V. *Le P. Joseph polémiste*, pp. 485-491.

*Charenton au duc de Buckingham pour examen de son Manifeste ou procez verbal du 21 juillet dernier* (Bibl. nat, Lb[36], 2520), qui devint la *Response au Manifeste de Buckingham (Mercure français,* t. XIII, pp. 809-834).

Si je cite de préférence ces deux écrits, c'est que leur seconde édition présente tour à tour des suppressions et des additions du même genre que celles du *Discours des Princes et Estats de la Chrestienté plus considerables à la France selon leurs qualitez et conditions,* du *Discours pour monstrer que le Roy entreprend avec grande raison et justice la defense de ses Alliez*, et une refonte générale du style semblable à celle que nous offre le *Discours des mouvemens de la Valteline*. D'ailleurs dans les écrits de 1627 nous trouvons des modifications de titres tout à fait analogues à celles des *Discours* du *Mercure d'Estat*.

Il est naturel qu'un homme d'action comme le P. Joseph ne se contente pas de reproduire, même en les modifiant, d'anciens *Discours* politiques. Il doit avoir besoin d'en ajouter de nouveaux. Et c'est encore ce qu'a fait l'auteur du *Mercure d'Estat*. En effet, il commence ainsi sa préface : « Le bon accueil fait à une partie de ces *Discours* leur a valu une seconde naissance et un assortiment nouveau de quelques autres pièces de mesme nature ». Ces autres pièces sont au nombre de trois.

Les termes mêmes de la déclaration de l'éditeur du *Mercure d'Estat* semblent bien indiquer déjà que c'est lui-même qui a donné « naissance » à toutes ces autres pièces « de mesme nature ». Nous en avons d'autres preuves.

Le *Discours sur le sujet de l'invasion de la Valteline (Mercure d'Estat*, pp. 265-292) est manifestement de la même main que le *Discours des Princes et Estats de la Chrestienté plus considerables à la France selon leurs qualitez et conditions*. Pour s'en convaincre il suffit de mettre en comparaison ces deux descriptions de l'Espagne qu'ils nous offrent.

Voici d'abord celle que donne le *Discours des Princes et Estats de la Chrestienté* (pp. 299-301) :

[1] V. *Le P. Joseph polémiste*, pp. 478-483.

« A l'un des bouts de l'Europe l'Espagne, estant située forte d'assiette et ceinte des deux mers ( ceane et Mediterranée et couverte ainsy que d'un rempart des Monts Pyrenées, semble avoir choisy naturellement ceste place comme un cavalier eslevé pour luy commander, ayant à dos l'Afrique ou la Barbarie qu'elle bride par les forts de Ceuta, Tanger et Arzille et nouvellement par ceux de la Rache et de Mamora, et regardant à costé l'Italie où elle tient de main ferme les deux bouts de ceste longue manche, sçavoir le Milanois et le royaume de Naples: maistresse qu'elle est de l'isle de Sicile tout contre et de celle de Sardaigne joignant presque Corse, et s'avoisinant par là des Genois auxquels ceste isle appartient ; puis mettant pied dans l'Italie mesme par le port de Gênes et la bonne intelligence qu'elle a avec cette seigneurie, se coule aussitost dans le Milanois..... si bien que le Milanois s'estendant le long du lac de Cosme et jusqu'au pied des Alpes qui separent l'Italie de l'Allemagne, ce n'est de merveille si, la Valteline estant comme une galerie et un chemin aisé entre les montagnes pour passer de l'une à 'autre, c'est-à-dire du Milanois au comté de Tyrol, appartenant aux archiducs d'Austriche et tenu aujourd'huy par Leopold, frère de l'Empereur, il n'en veut encore quitter la prise ni en consentir la restitution, n'ayant que ce pas à franchir pour se rendre dans l'Allemagne, où les seigneuries de ceste Maison si puissante se tiennent et se donnent la main de suite. »

D'autre part, le *Discours sur le sujet de l'invasion de la Valteline* (pp. 274-277) nous donne la même description en ces termes :

« Ce grand corps d'Estat qui ayant son siège et comme son cœur dans l'Espagne mesme et à un des bouts de l'Europe, puisque le Turc en tient l'autre comme son corrival, et estant fondé en un royaume seur d'assiette.. ..., riche des biens des deux Mers qui le ceignent, et couvert d'ailleurs comme par un retranchement naturel des monts Pyrenées contre les invasions estrangères, ne regarde rien, de quelque costé qu'il y ait, quy luy doive faire peur et auquel il ne puisse estre plus justement à craindre, soit qu'on considère la Barbarie qui luy est à dos et qu'il bride de longue main par les ports qu'il y a et par ses forteresses egales aux meilleures de l'Europe et la terreur de l'Afrique, par le nouveau port de Mamora qu'il y fait construire et par celuy de la Rache si heureusement retiré des Mores....., ramassé tout en soy et ferme d'assiette, jette les yeux et les bras au travers de la mer et vers l'Italie, joignant Naples et Sicile et se les asseurant par les galères qu'il entretient sur la Mediterranée, et de Barcelone regardant Gênes....., met un pied ferme aussitost dans le Milanois, ne cherchant que d'en-

jamber de là sur l'Allemagne et se rendre tout d'un pas au-dessus des Alpes et dans le comté de Tyrol, tenant d'autre part et donnant la main au reste de la Maison d'Austriche : passage si longt mps desiré et enfin trouvé du Roy d'Espagne par ce saisissement de la Valteline comme le lien necessaire de tous ses Estats d'Allemagne et d'Italie....., advantage qui luy est tel aujourd'huy mesme en ceste occurrence des guerres d'Allemagne, qu'à peine la crainte de celle d'Italie, où il ne peut trouver de si rudes ennemis, le pourroit faire resoudre de le quitter. »

Dans ces deux descriptions de l'Espagne, il n'est personne qui ne reconnaisse la même ampleur de vues et de style, une identité saisissante de pensées, de sentiments et d'images. Il n'est par conséquent personne qui n'admette l'unité d'auteur pour les deux *Discours* qui les renferment.

L'*Advis aux Princes Chrestiens sur les affaires publiques presentes (Mercure d'Estat,* pp. 1-17) offre de même dans un procédé très particulier une grande ressemblance avec un des écrits avérés du P. Joseph que j'ai étudiés dans *Le P. Joseph polémiste, La ligue necessaire contre les perturbateurs du repos de l'Estat*[1]. Ce procédé très particulier consiste dans une suite d'exhortations motivées et pressantes adressées aux diverses puissances : par *La ligue necessaire* (pp. 10-15), à Venise, au duc de Savoie, aux Suisses catholiques ou protestants, aux Anglais, au roi de Danemark, au roi de Suède, aux Etats de Hollande, aux villes hanséatiques, aux princes protestants et catholiques d'Allemagne ; et par *l'Advis aux Princes Chrestiens sur les affaires publiques presentes* (pp. 12-16), aux princes et Etats d'Italie, aux princes électeurs de l'Empire, aux princes. peuples et villes d'Allemagne, au roi des Goths et des Vandales, au roi de la Grande-Bretagne et aux Etats de Hollande.

Et le ton, le mouvement de ces exhortations sont absolument identiques ! Il convient que le lecteur en puisse juger par lui-même.

Dans *La ligue necessaire* nous lisons :

[1] *Le P. Joseph polémiste*, pp. 207-213.

« Venise, soyez ferme en vos promesses, Mansfeld se plaint de vos paiemens; vous avez autant d'interest à la partie qu'aucun des autres....

« Duc de Savoye, ne croyez pas que ceste union se fasse pour vous seul ; on doit viser à recouvrer le perdu, consolider la plaie recente ; après, on songera à de nouvelles conquestes sur l'ennemy, auxquelles vous aurez part à proportion des frais que vous aurez faits.....

« Suisses protestans, continuez à bien faire. Cantons Catholiques, vous vous estes destachez de l'affection que vous devez à la Couronne de France, pour vous ranger sous la protection de l'Empire et de l'Espagne. Vous vous estes laissé emporter aux cajoleuses esperances de ceux qui d'abord ont le miel à la bouche et recompensent par la cruauté..... Vous deviez à tout le moins regarder le jeu plustost que prester votre secours à nostre prejudice comme vous avez fait. Les plus courtes fautes sont les meilleures. Reprenez vos premiers erremens, reunissez-vous, et vous ressouvenez qu'il ne sera plus temps de regretter la douce vie de vostre Republique, lorsqu'on vous aura mis le pied sur la gorge.

« Anglois....., ne laissez pas de seconder nos forces, reprenant vos auciens courages. Vous le devez par suite de la bonne alliance que vous avez avec nous, pour la fraude des Espagnols en vostre endroit et vengeance de vostre propre sang respandn si cruellement et contre toute foy dans le Palatinat.

« Roy de Danemarck, ouvrez vostre bourse en ceste occasion, subvenez de vostre fonds aux necessitez de vos parens, de peur qu'un jour on ne vous accuse d'avarice el reproche d'avoir voulu profiter à leurs despens.....

« Roy de Suède, n'ayez autre emulation en cecy que la volonté de contribuer de vostre part au bien des affaires publiques; vous diminueriez autrement l'opinion que chascun a conceue que vous donneriez des effects reciproques à vostre prudent courage.

« Estats de Hollande, relaschez vous aux differends que vous avez avec les Anglois..... Perseverez en vos bonnes resolutions contre l'Espagnol et vous verrez que votre puissance estant joincte d'un bon accord à la nostre et à celle d'Angleterre, il sera bien tost aussi foible en Occident qu'en Orient et la gibecière si plate que ceux qui seront armez par terre contre luy en auront le marché qu'ils desireront.

« Villes Anseatiques, n'espargnez rien du vostre en cet ouvrage, puisque du bon evenement d'iceluy despend le maintien de vos franchises et privilèges.

« Gabor, reprenez le chemin de l'Austriche avec autant de furie contre elle que vous vous estes industrieusement comporté aux divers

traictez que vous avez fait naistre, attendant que l'union presente vous donnast lieu de reprendre le fer.

« Princes protestans d'Allemagne, qui seuls jusques icy avez tenu le party imperial en eschec, haussez vos courages plus que jamais à l'ouïe de telle conjonction. Et vous, Catholiques, qui pour la plupart vous estes endormys au son de son tambour, au lieu de defendre la Bulle d'Or, rendez-la plus authentique que jamais avec nous par une autre vigueur que par le passé, faisant esvanouir l'opinion qu'on a conceue qu'autant de Catholiques en vos quartiers sont autant d'Espagnols. »

Et dans *l'Advis aux Princes Chrestiens sur les affaires presentes* nous lisons :

« Vous doncques, Princes et Estats Italiens, qui estes sous une dure servitude, ou en apprehension d'y tomber, qui voyez l'orage gronder sur vos testes, esvertuez vous.....

« Vous, Princes Electeurs de l'Empire, montrez maintenant si vous l'estes d'effect comme de nom. Ne laissez escouler l'occasion qui se presente à vous. Vous avez esprouvé que vostre division a causé vostre ruine et que la neutralité n'aura exempté aucun d'oppression. Reunissez-vous, opposez-vous à ceste tyrannie qui vous accable ; voyez vos anciens amis qui vous tendent la main ; aidez-vous vous mesmes, si vous voulez qu'on vous secoure..... Animez-vous tous, et avec vous, tous les autres Princes, peuples et villes d'Allemagne, et joignez vous tous avec ceux qui vous assistent. . ..

« Vous, Roy des Goths et des Vandales, très vaillant et très glorieux, que Dieu a fait naistre pour le restablissement de la liberté germanique, qui faites qu'un homme en vaut cent mille et que cent mille n'en valent qu'un, poursuivez vostre pointe, ne vous lassez point ; car le prix est au bout de la course.

« Vous, Grand-Breton, Roy d'une nation si belliqueuse, qui par une atteinte à Calis avez fait trembler l'Espagne jusques au fond, obligé au réstablissement de vostre beau-frère, qui devez maintenant recognoistre les tromperies Espagnoles, après tant de traictez et d'esperances eludées, ne souffrez plus longtemps qu'on se moque de vous. La justice vous y oblige, le temps vous y convie, et la juste indignation vous y doit porter, avec ceste resolution de faire repentir ceux qui ont voulu abuser de vostre bonté.

« Et vous, braves vogueurs de l'Ocean, qui avez osé ficher le clou en la fortune Espagnole et qui par vos heureuses victoires avez fait voir à tout le monde que ceste nation n'est pas invincible, continuez vos progrez, profitez du temps et aidez autruy en vous bien faisant. »

Vraiment peut-on rien imaginer de plus semblable que ces deux exhortations ?

Quant au *Discours à ceux qui veulent conserver leur liberté ou l'acquerir (Mercure d'Estat,* pp. 96-111), quiconque le lira attentivement ne pourra manquer d'y noter vingt passages qui rappellent le *Catholique d'Estat,* de toutes les œuvres polémiques du P. Joseph la plus importante et la plus personnelle [1]. Et ces ressemblances ne sont pas de simples rencontres de pensées générales, toujours faciles entre les divers auteurs qui traitent des sujets communs ; ce sont des reproductions de vues de détail, d'observations originales, de tours tout personnels, qui, en aussi grand nombre, ne sont jamais l'effet d'un pur hasard ou d'une imitation réfléchie.

Ce rapprochement avec le *Catholique d'Estat* s'explique d'autant mieux que ce *Discours à ceux qui veulent conserver leur liberté ou l'acquerir* est une œuvre de vraie polémique. En effet les adversaires de Richelieu avaient publié un *Advis aux Princes Catholiques sur l'estat present des affaires publiques (Mercure d'Estat*, pp. 51-95), et c'est à cet *Advis* que répondait le *Discours.* L'auteur du *Catholique d'Estat*, quoique enfermé cette fois dans une carrière beaucoup plus étroite, nous y laisse sûrement reconnaître, avec sa vigoureuse argumentation, sa fière allure de polémiste.

Polémiste, comment le P. Joseph ne l'eût-il pas été en 1634 comme en 1625, alors qu'il publia le *Catholique d'Estat.* En effet, il avait toujours la même situation et les mêmes habitudes.

Ces années 1624-1626 et 1634-1635 nous présentent deux époques très semblables dans l'histoire de la lutte de la France contre l'Espagne sous Louis XIII. En décembre 1624 et en mai 1635 Richelieu fait déclarer la guerre à l'Espagne, la première fois en faveur des Grisons, la seconde fois en faveur de l'électeur de Trêves, les deux fois avec l'alliance effective de peuples protestants. Le P. Joseph, par nécessité — non par sympathie — fut

[1] *Le P. Joseph polémiste,* pp. 269-344.

le partisan dévoué de ces alliances : Lepré-Balain nous l'apprend dans sa *Vie du R. P. Joseph*, l. V, ch. 6, et là même il nous donne les raisons qui justifiaient aux yeux du capucin les alliances avec les hérétiques. Le P. Joseph, en 1624-1626, fit tout ce qui dépendait de lui pour assurer le triomphe de ces idées [1]. Pourquoi, en 1634-1635, ne l'eût-il pas fait, alors que son influence et ses obligations étaient les mêmes et que le péril de la France devenait plus grand que jamais? Le P. Joseph eût cru manquer à tout son passé en même temps qu'à son patriotisme.

Pour croire que le P. Joseph se fût ainsi oublié ou contredit, il faudrait ne pas connaître son caractère, il faudrait ne pas avoir lu la biographie de Lepré-Balain.

En 1634-1635 grande était la part du P. Joseph dans la direction de la politique nationale. Comment en douter ? Les *Instructions* de cette époque sont toutes dans le *Supplement à l'Histoire* de Lepré-Balain, qui les avait reçues du P. Ange de Mortagne. Toutes ont cette forme traînante, mais pleine de sens qu'on ne peut méconnaître quand on est familiarisé avec la manière du P. Joseph. Le plus important de ces documents nous est parvenu sous la triple forme de projet (Archives des affaires étrangères, Allemagne, t. X, pièce 10e), de mémoire définitif (*ibidem* et *Mémoires de Richelieu*, année 1634) et de résumé (*Supplement à l'Histoire*, année 1634) [2]. Triple forme de projet, de mémoire définitif, de résumé, voilà qui s'harmonise assez bien avec les modifications que, précisément en 1634, pratiquait sur ses œuvres l'auteur du *Mercure d'Estat !*

En 1634-1635 le P. Joseph pour défendre sa politique ne craignait pas non plus de faire de la polémique internationale. Ses historiens nous l'ont appris. Ils nous ont dit en particulier qu'en 1635 le P. Joseph rédigea un manifeste français contre les Espagnols, destiné aux cours souveraines et aux pays étrangers (Archives des affaires étrangères, Espagne, t. XVIII, f° 128) ; que ce manifeste avait été corrigé par Richelieu et Bouthilier ; que l'auteur

[1] V. *Le P. Joseph polémiste, ses premiers écrits* (1623-1626).

[2] Cf. G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, pp. 171-173.

défendit vivement son texte ; qu'il y en eut une première édition incorrecte et qu'on en fit une seconde. C'est celle qui fut insérée dans le *Mercure français* « avec toutes ses modifications ». Des modifications, toujours comme dans le *Mercure d'Estat !*

Ce manifeste avait été précédé d'un autre, également dû à la plume du P. Joseph, quelques jours après la bataille d'Avein (20 mai 1635) et adressé particulièrement aux Provinces de Belgique.

Il y en avait d'autres encore ! [1]

Ainsi lorsque, dans le *Mercure d'Estat*, le P. Joseph joignait à des écrits diplomatiques des œuvres de polémique, il ne faisait autre chose que de suivre une pratique que l'histoire lui reconnaît précisément à la même époque.

Voilà grâce à quel heureux concours de preuves, il est certain que tout le *Mercure d'Estat* est l'œuvre du P. Joseph.

Pour montrer au lecteur quelle importance particulière peut avoir ce *Mercure d'Èstat*, je pourrais lui dire avec l'auteur qu'entre autres choses fort intéressantes « il trouvera dans ce recueil une anatomie judicieuse des Princes et Estats les plus considerables de la Chrestienté, avec leurs liaisons, sympathies, interests, forces, desseins et tout ce qui sert à priser et depriser ». Je crois mieux faire en lui donnant le sommaire de l'un des sept *Discours* qui composent le *Mercure d'Estat*, celui du *Discours des Princes et Estats de la Chrestienté plus considerables à la France.*

I. En quoy consiste la cognoissance d'un Estat. — II. Un Roy n'est en consideration à ses alliez et voisins que selon la bonne ou mauvaise fortune, c'est-à-dire selon le bon ou mauvais ordre de son Estat. Exemples des Roys Henry III et Henry IV. — III. Du bon estat de la France à present. — IV. Du Roy d'Espagne, de ses forces et puissances par la consideration en general de ses Estats et Seigneuries en l'Europe. Consideration pour laquelle il ne veut pas quitter la Valteline. — V. Qu'il est Maistre et Seigneur des Pays-Bas. — VI. Description du Royaume d'Espagne et de ses richesses. — VII. Que l'Espagne seule, aydée de l'argent des Indes, fournit à son Roy ce grand fonds qui lui est necessaire. Qu'elle est la maistresse et la mère des autres pays ; et combien forte et puissante. — VIII. Du Royaume de Naples ; du naturel de ceux de

[1] Cf. G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, pp. 265-268.

ce pays-là : et de la forme qu'observe le Roy d'Espagne au gouvernement d'iceluy. — IX. De la Sicile, et du gouvernement d'icelle. — X. Du Milanois, et du gouvernement d'iceluy. De combien grande importance est cet Estat au Roy d'Espagne. — XI. De la disposition de toute l'Italie envers le Roy d'Espagne par la consideration des Princes et Potentats d'icelle. — XII. De la Seigneurie de Venise. De ses forces et grandeur par terre. De ses richesses et revenus. — XIII. Ses forces de mer. De l'assiette seure et admirable de la ville de Venise. — XIV. Deux puissans ennemis de la Seigneurie de Venise. — XV. Alliance des Venitiens. Que celle qu'ils ont avec les Grisons est la cause du malheur des Grisons. — XVI. Venitiens grandement interessez en l'usurpation de la Valteline par l'Espagnol. — XVII. Des Estats du duc de Savoye et de ses forces. Interessé au fait de la Valteline. Ses pretentions sur le Montferrat. — XVIII. Ses alliances. — XIX. Ses pretentions sur Genève et sur le pays de Vaux. — XX. De la fertilité de partie de ses Estats, et de son revenu. — XXI. Du grand duc de Toscane, de son Estat et de ses forces par mer et par terre. — XXII Est allié et parent de la Maison de France et de celle d'Austriche. De son revenu. Relève du Roy d'Espagne à cause de Sienne. — XXIII. De son inclination envers l'Espagne. A interest à la restitution de la Valteline. — XXIV. De l'Estat temporel du Pape et de son revenu. — XXV. De son credit et authorité parmy les Rois et Princes Catholiques. — XXVI. De l'eslection des Papes : et du credit et authorité des Rois de France et Espagne en telle occasion. — XXVII. Du Duc de Mantoue : de ses Estats et de son revenu. Ses alliances. — XXVIII. Du Duc de Modène et de son Estat et revenu. — XIX Du Duc de Parme et de Plaisance et de ses Estats. Qu'il est d'inclination Espagnol. — XXX. Du Duc d'Urbin : de son Estat et revenu. — XXXI. De la Seigneurie de Lucques. — XXXII. De la Seigneurie de Gennes et de ses richesses et puissances. Capable d'obliger et desobliger grandement le Roy d'Espagne en Italie. — XXXIII. Qu'elle n'est pas pour laisser opprimer sa liberté, ny celle de l'Italie par l'Espagnol — XXXIV. Raisons et considerations de l'Espagnol et de ses partisans pour couvrir son ambition et usurpation aux Princes d'Italie, et leur monstrer que sa domination et pouvoir en ce pays-là leur est utile. — XXXV. Des Suisses, Grisons et Vallesans en general. — XXXVI. Des Cantons ou Republiques des Suisses : et de leur division pour la diversité de Religion. — XXXVII. De leur alliance avec la France. — XXXVIII. Clauses et conditions principales d'icelle. — XXXIX. Des Grisons ou Ligues Grises. De l'importance de leurs passages de France et d'Allemagne en Italie. — XL. De l'estat auquel sont à present les Grisons, à cause de l'usurpation de leurs passages par l'Espa-

gnol. — XLI. Des Vallesans. — XLII. De l'Allemagne et de l'estat auquel elle est à present, glorieux pour l'Empereur, ceux de sa Maison et les autres Princes Catholiques. — XLIII. Princes Protestants ruynez et despouillez de leurs Estats. — XLIV. Autres Princes de l'Union ou Ligue Protestante, qui abandonnans leur party se sont accommodez avec l'Empereur. Villes imperiales libres du party Protestant remises aussi à l'obeissance de l'Empereur. — XLV. Des interests de la France en la ruyne ou foiblesse du party Protestant. — XLVI. Cause de la ruyne de l'Union et Ligue Protestante. — XLVII. Du progrès des armes de l'Empereur contre la Ligue Protestante. Son eslection à l'Empire suivie d'une dangereuse guerre contre luy. — XLVIII. Demande de secours au Roy d'Espagne. Traicté d'Ulme pour la paix en l'Empire par l'entremise du Roy. — XLIX. Bataille de Prague glorieuse pour l'Empereur. Retraitte du Comte Palatin. — L. Conqueste du haut et bas Palatinat par le marquis de Spinola et par le Duc de Bavière. Retour du Comte Palatin et sa mauvaise fortune. Se retire derechef à Sedan et en Hollande. Armée de Mansfeld et d'Alberstat, et leurs combats au pays du Liège. — LI. Traitté d'accommodement pour le Comte Palatin, sans effet. Achevé de despouiller de tous ses Estats. — LII. Diette de Ratisbonne. Translation de l'Electorat Palatin à la personne du Duc de Bavière. Defaitte d'Alberstat. — LIII. Apprehensions de l'Empereur du costé de Bethlen Gabor. — LIV. De l'estat present des affaires de l'Empereur. — LV. De la disposition des autres Princes d'Allemagne envers luy. — LVI. Villes Imperiales, les Lutheriennes mesmes, en sa disposition. Alliance et amitié de la Maison d'Austriche avec le Roy de Pologne; ce qui n'est pas de mesme des Rois de Suède et de Danemarck. — LVII. Des Estats des Pays-bas : de leurs Alliances et du commencement de leurs Republiques et Union. De l'abondance du pays. — LVIII. Des Provinces, villes et places considerables qu'ils ont en leur possession et domination. — LIX. De l'estendue de leur pays et de leur revenu. — LX. Assiette et situation de leurs Provinces. — LXI. De l'ordre qu'ils ont en leur Republique et Union et des Estats Generaux. — LXII. Du pouvoir du Prince d'Orange chez eux et de la puissance du Barneveld cy-devant contraire à la sienne. Bonne intelligence du Prince d'Orange et de ses Estats avec la France. — LXIII. Des Provinces appartenantes à l'Infante Archiduchesse de Flandre. De la Flandre et son assiette : divisée et affoiblie par la revolte des Hollandois. — LXIX. Revolte des Flamans contre le Roy d'Espagne. Reduction d'iceux à son obeissance. Cession des Pays-bas à l'Infante par le Roy d'Espagne. — LXV. Vains efforts de reduire les Hollandois à son obeissance. Trève entr'eux et luy. — LXVI. Trouble parmy les Hollandois à cause des Armeniens. — LXVII. Guerres entr'eux et l'Espagnol : et leurs

conquestes de part et d'autre. Flamans mal traictez par l'Espagnol. — LVVIII Du Duc de Lorraine : de son Est t et revenu. — LXIX Du Roy d'Angleterre et de ses Estats, de ses forces et puissance. — LXX. De quelle importance est à l'Espagnol l'alliance et amitié du Roy d'Angleterre. — LXXI. Du mariage qui s'est traicté avec tant de longueur entre le Prince de Galles et l'Infante d'Espagne, et de ce qui s'en peut craindre pour l'importance dont il est. — LXXII Que la restitution du Palatinat est bien incertaine, encore que ce mariage se fist. — LXXIII. Conclusion du present Discours[1].

J'ai dit, dans le cours de cet article, que pour qui veut approfondir et juger la politique du P. Joseph, la connaissance de ses *Discours* est d'un haut intérêt et d'une très grande importance. Ce sommaire du *Discours des Princes et Estats de la Chrestienté plus considerables à la France* prouvera que je n'ai rien exagéré. J'ose même penser qu'il inspirera à plus d'un lecteur le vif désir d'étudier tout le *Mercure d'Estat*.

Louis Dedouvres.

[1] Cf. *Mercure français*, t. X, p. 16-94.

# LE VOYAGE DE FRANÇOIS VETTORI

## AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE FLORENTINE

PRÈS DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN

(*27 Juin 1507-13 Mars 1508*)

---

### LIVRE IV

Quelquefois, en méditant sur les malheurs, les séditions, les guerres et les périls qui accablent non seulement notre cité mais encore toute l'Italie et non seulement l'Italie mais encore tous les pays que nous connaissons, j'ai songé à ne plus écrire et même à me priver de tout ce qui pouvait me donner quelque plaisir. Puis les événements du passé me sont revenus en mémoire et j'ai reconnu qu'à toutes les époques les mêmes événements étaient arrivés et que, depuis sa création, le monde jamais en paix a toujours été en trouble. Laissons de côté les temps antiques des Egyptiens, des Assyriens et des Mèdes. Ces petites républiques de la Grèce : Lacédémone, Thèbes et Athènes et tant d'autres ont toujours été livrées aux querelles et aux dissensions et toujours l'une a ruiné l'autre jusqu'au moment où l'une par l'autre elles se détruisirent toutes.

Alexandre le Grand remua le monde, réduisit des peuples en servitude et ravagea bien des provinces. Les Romains parurent et furent le plus dur fléau pour la pauvre Italie, pour la malheureuse Grèce, l'Asie, l'Afrique, les Gaulois, les Germains et beaucoup d'autres nations. Quand les Romains devinrent les maîtres, éclatèrent entre eux des guerres civiles qui mirent à feu et à sac bien des villes et qui livrèrent à l'esclavage d'infortunées jeunes filles. Quels affreux tyrans se succédèrent à Rome ! Combien de scélérats et de traîtres dominèrent cette ville ? Combien de fois la République ne tomba-t-elle pas aux mains d'hommes déchus et ruinés ?

Lorsque Constantin quitta l'Italie, elle fut tout entière la proie des

peuples barbares, des Huns, des Hérules, des Vandales, des Goths, des Lombards, et Rome elle-même, prise par eux, fut livrée au pillage et à la désolation, tandis que le reste de l'Italie fut ravagé, incendié. Ces malheurs ne cessèrent de se renouveler. Dans notre Italie vinrent ensuite les Français, les Germains et d'autres peuples, Frédéric Barberousse et Frédéric II, des Othons et des Henris. A peine était-elle un peu relevée de ses ruines qu'on l'abattait de nouveau et si, cinquante ans après, elle s'est affranchie des barbares, elle est demeurée toujours sous le coup de leurs retours, tandis qu'elle s'ensanglantait elle-même.

Il ne faut donc pas s'étonner, que dans notre siècle les mêmes événements se soient reproduits. Les hommes pour cela ne doivent pas abandonner leurs études et leurs travaux, puisque Dieu et la nature laissent ces événements se succéder, puisqu'il ne se fait rien en vain ici-bas, et que le monde continue à vivre et à s'embellir. Au reste, cela n'arriverait pas, si les hommes dans la crainte de la guerre et dans l'effroi de la mort faisaient autre chose que de se plaindre. Quant à nous qui sommes de notre temps, imitant les anciens qui se sont trouvés dans des circonstances semblables et peut-être plus graves, ne cessons pas de travailler comme il nous plait. Quant à moi, je ne cesserai pas d'écrire.

L'automne était déjà passé. L'hiver arrivait. En Allemagne, le froid commence de bonne heure et dure plus longtemps qu'en Italie. Aussi, au premier jour de novembre, l'Empereur résolut de quitter les montagnes et de s'en aller dans les plaines de la Souabe. Il ordonna que le Légat et les orateurs le suivissent. Messire Antoine de Venafro et moi nous partîmes d'Inspruck dans le milieu de novembre, par un grand froid et par la neige. Nous nous arrêtâmes le soir à Delf, bourg assez considérable, à quatre milles d'Inspruck. Dans l'hôtellerie où nous étions descendus le soir, arrivèrent un archidiacre d'Erbipoli qui allait à Rome et un prêtre de Suntes près des Pays-Bas, qui venait de Rome. Ce prêtre avait exercé pendant quelque temps les fonctions de chapelain du cardinal de Pavie; mais dégouté des coutumes de la Cour romaine, il s'en retournait chez lui. Tout naturellement, celui qui se rend dans une ville parle volontiers de ses projets et s'enquiert de ceux qui y ont demeuré ou qui l'ont quittée récemment. Donc, l'archidiacre interrogeait le chapelain sur les choses de Rome qu'il connaissait, puisqu'il y était allé. Il s'informait si un tel vivait, ou si tel autre était devenu prélat et il faisait grand éloge de la cour de Rome, comme le font généralement tous les prélats riches qui y séjournent; car sans respect humain, ils y font tout ce qu'ils veulent. Le chapelain, lui, était mécontent de Rome; il blâmait le Pape, les cardinaux et tous les prélats, les coutumes, les cérémonies de la Cour romaine et, pour surexciter davantage

l'archidiacre, il ajoutait qu'il était présent à la mort du pape Alexandre et que ce dernier avait été empoisonné. Je lui demandai par quel moyen et il me répondit que les signes du poison avaient été manifestes, mais qu'on ne savait pas bien comment le poison avait été employé. Trois versions différentes couraient à Rome sur cette mort. Voici celle qui avait le plus de crédit.

« Le pape Alexandre, ayant besoin d'argent, résolut d'empoisonner trois riches cardinaux et demanda au cardinal Adrien de l'inviter à venir passer une soirée à sa vigne. Il fit inviter en même temps les cardinaux qu'il voulait empoisonner et d'autres encore. Pour enlever tout soupçon, il confia l'exécution au duc Valentin. Ce dernier fit tirer deux flacons d'excellent vin et y mit le poison ; il envoya ces deux flacons par un de ses domestiques à la vigne où devait avoir lieu le souper, avec ordre de les mettre au frais. Il avait expliqué à son officier à quelles personnes il destinait ce vin, mais il ne pensa pas à prévenir le Pape des ordres qu'il avait donnés. Le Pape était à la vigne avant le Valentin. Il avait soif : on lui servit le vin qui se trouvait dans les flacons réservés. A peine eut-il fini de boire que le duc arriva et but aussi de ce vin. Il s'aperçut aussitôt de la méprise et avertit le Pape ; mais ce dernier avait absorbé une grande qnantité de ce vin et il n'y avait plus aucun remède. La fête fut troublée. Le souper n'eut pas lieu. Le Pape subitement se trouva malade et mourut, en effet, quatre jours après. Le duc tomba malade en même temps ; mais comme il était jeune et qu'il avait absorbé peu de vin et de poison, il souffrit beaucoup et guérit.

D'autres disent que le cardinal Borgia, qui était neveu du pape Alexandre et qui mourut à Urbin, avait pour frère messire Ramirro, capitaine de la garde du Pape ; ce dernier s'était figuré que les biens du Cardinal devaient lui appartenir ; mais le Pape s'en était emparé. Ramirro les réclamait tous les jours avec insistance. Aussi le Valentin le prit en haine et résolut de s'en débarrasser. Un jour que le Pape soupait à la vigne d'Adrien, il fit inviter messire Ramirro. Ramirro accepta l'invitation bien à regret, parce qu'il avait été malade et qu'il n'était pas tout à fait guéri. Le cuisinier reçut l'ordre de préparer quelque mets particulier pour Ramirro. Le duc avait un domestique qu'il employait à ces sortes d'opérations. Ce domestique fut chargé de jeter sur le plat destiné à Ramirro, une certaine poudre blanche. C'était le poison. Le domestique entra dans la cuisine et demanda au cuisinier si l'on n'avait point commandé quelque mets pour messire Ramirro ; celui-ci répondit affirmativement et lui montra dans un pot un certain blanc manger. Le domestique resta quelque temps à tourner dans la cuisine et lorsqu'il vit le cuisinier occupé, il jeta la poudre dans le pot et s'en alla. Le cui-

sinier, suivant l'usage, goûta le blanc manger : il sentit aussitôt sa gorge brûler; le poison était resté au dessus du blanc manger. Il devina tout; car il savait les moyens qu'employaient le Pape et le duc. Il comprit que ce poison était mortel, et voulut que d'autres, les plus grands personnages, mourussent en même temps que lui. Il prit la plus grande partie de ce blanc manger et la mit sur une tarte. Le poison devait naturellement agir d'autant plus vivement qu'on en aurait consommé davantage. Le pape, qui aimait beaucoup cette tarte, en mangea tant que sur-le-champ il tomba malade et mourut bientôt après. Le duc en avait mangé moins, il fut malade, mais se guérit et ainsi des autres ; Messire Ramirro mourut en deux jours.

Quelques-uns disent que le poison fut donné au Pape par un de ses camériers de la façon que je vais vous conter. Il y avait à Rome un écrivain apostolique, ancien courtisan, homme de bien, riche et de bonnes mœurs. La vie que menait le pape lui déplaisait assez pour qu'il désirat lui survivre ; mais le sachant de vigoureuse et robuste constitution, il pensa que si l'on n'aidait pas la nature, le Pape pouvait durer trop longtemps. Pour voir s'il ne pourrait pas en venir à ses fins, il entra dans l'intimité d'un camérier du pape, Espagnol et homme d'un esprit très simple. Chaque jour, il lui faisait quelque présent, l'invitait à souper et l'accompagnait dans Rome. Le camérier se prit d'une telle affection pour l'écrivain, qu'il ne pouvait vivre sans lui. Ce camérier était très amoureux d'une veuve Milanaise et ne trouvait pas qu'elle répondit à sa passion ; il s'ouvrit à l'écrivain, en lui demandant de l'aider, et de le conseiller. Celui-ci répondit : « Le conseil que je puis te donner c'est « d'abandonner cet amour ; mais si tu ne le peux pas ou ne le veux « pas, je crois que je trouverai le moyen de remplir tes souhaits. Seu- « lement, il faut que notre conduite soit tenue secrète, parce que nous « serons peut-être forcés d'en venir à certains sortilèges et si l'on savait « que j'en ai usé, cela pourrait me nuire dans le monde. Dis-moi d'a- « bord le nom de celle que tu aimes et sa demeure ; dans quatre jours « nous en parlerons de nouveau ».

Le camérier lui dit ce qu'il voulait savoir et promit le secret sur tout.

L'écrivain sachant le nom de cette dame, se rendit chez elle et, à force de paroles, de présents et de promesses, lui persuada de tenir la conduite qu'il lui dicterait. Dix jours après, il se rendit chez le camérier et lui dit : « si vous savez le moyen de faire prendre à votre dame une certaine poudre enchantée, dans quelques-uns de ses mets, elle vous portera bientôt tant d'amour que vous en serez émerveillé » Le camérier lui raconta qu'il avait fait amitié avec une servante de la dame et que celle-ci ne manquerait pas de trouver le moyen de lui donner la

poudre. L'écrivain l'emmena dans un endroit solitaire de Rome et lui montra une plante qui avait de très grandes feuilles ; il lui enjoignit de venir en cet endroit le matin, deux heures avant le jour, de recueillir la poudre qu'il trouverait sur les feuilles de cette plante et de la mélanger aux mets qui seraient servis à cette dame. Quand ils se furent quittés, l'écrivain revint sur ses pas et mit sur les feuilles une certaine poudre odorante et s'en alla. Le camérier, le matin suivant, retourna dans ce lieu, à l'heure indiquée, et enleva de ces feuilles la poudre qu'il croyait être tombée du ciel dans la nuit. Il envoya cette poudre par un de ses domestiques à la servante de la dame, pour que celle-ci la mît dans les mets.

Quand l'écrivain apprit que ces instructions avaient été exécutées, il alla prier la veuve de faire un bon accueil au camérier, lorsque ce dernier, le soir, lui rendrait visite et même l'inviter pour le lendemain à souper. Le camérier, sous le charme de ces avances, trouva que la poudre était admirable. La veuve était fine et ne lui accorda que de douces paroles, des accueils tendres et de l'amabilité ; mais cela lui suffisait. Il lui semblait qu'à Rome il n'était pas un amoureux plus heureux que lui. En réfléchissant sur la vertu de cette poudre et au peu de faveur dont il jouissait, quoiqu'il fût camérier du pape, il commença par remercier l'écrivain du service qu'il lui avait rendu. Il lui révéla à quel point il était dans les bonnes grâces de la dame et lui demanda finalement si cette poudre ferait sur un homme l'effet qu'elle avait produit sur celle qu'il aimait. L'écrivain voyant que le lièvre allait aux filets, lui répondit que la vertu n'était pas seulement dans la poudre elle-même, mais aussi dans les paroles et que s'il voulait lui confier à quel homme il désirait la donner, il prononcerait les paroles nécessaires et l'effet magique serait le même.

Le camérier lui ouvrit alors son cœur et lui révéla ce qu'il désirait. Il voulait que le pape eut plus d'affection pour lui, afin qu'il lui accordât plus de faveurs. D'ailleurs, si cela réussissait, tous deux deviendraient heureux. L'écrivain lui recommanda de retourner au même lieu la nuit suivante et de recueillir la poudre qu'il trouverait sur les feuilles et ensuite de la donner au Pape. Il le quitta pour aller mettre sur les feuilles un poison qui était une poudre blanche.

Le poison fut recueilli par le cuisinier et mêlé aux mets destinés au pape Alexandre. Le Pape et le Valentin mangèrent de ces mets empoisonnés. Celui-ci mourut et celui là fut gravement malade. C'est ainsi que l'écrivain par des tours d'adresse arriva à ses fins. Avant sa mort, il confessa le cas au pape Jules et en obtint l'absolution.

Le chapelain conta encore diverses histoires et l'archidiacre lui répliqua ; mais la nuit était avancée. Il fallait souper et dormir. Le matin

suivant, la gelée nous empêcha d'arriver à temps et nous eûmes de la peine à atteindre le soir un village appelé Alm... A notre logement nous rencontrâmes quelques serviteurs du Légat, parmi lesquels était un Espagnol nommé Gajoso. Celui-ci remarqua une nièce ou plutôt une petite nièce de l'hôte, car cet hôte était très âgé ; les femmes qui le soignaient disaient qu'il avait plus de cent ans. Cette nièce lui parut très belle et, cherchant où elle devait se reposer le soir, il découvrit qu'elle couchait dans l'étuve, afin de soigner le vieillard plus aisément ; il se figura que personne autre ne couchant dans cette étuve, il lui serait facile d'y entrer pendant la nuit et d'enlever la jeune fille, parce que le vieux bonhomme ne pourrait la défendre. Après le premier somme, il entre dans l'étuve avec un domestique et s'approche du lit de la jeune fille qui, surprise et effrayée, se met à jeter les hauts cris, Tous les gens de la maison se lèvent et appellent les voisins qui accourent avec des armes ; les cloches commencent à sonner et toute la ville survient. Ceci nous parut une méchante affaire et comme nous avions avec nous quelques domestiques allemands, nous fîmes comprendre que la compagnie venue avec le Cardinal n'était pas la nôtre et ainsi nous échappâmes à la fureur de tout ce monde. Gajoso et le domestique furent tués avec quelques Espagnols qui voulurent les défendre, mais les autres furent rendus à la liberté. Depuis cette aventure, nous prîmes garde de ne pas loger dans les auberges où se trouvaient des Espagnols.

La matinée étant froide, nous ne montons à cheval que tard et le soir nous passons à Füssen, ville assez forte de la principauté de Souabe, dont l'Evêque d'Augsbourg est seigneur. Nous logons chez un hôte qui paraissait bon compagnon ; mais la nuit même que nous passâmes chez lui, une aventure étrange et bien tragique lui arriva. Il avait cinquante ans et sa première femme étant morte, il lui restait un fils de dix-huit ans, gentil et gracieux. Il prit une autre femme jeune et belle qu'il aimait avec passion, mais il ne pouvait la satisfaire, comme les jeunes femmes le désirent. Dans presque toutes les auberges, l'hôte possède plusieurs domestiques. Parmi ces derniers, cette femme choisit le plus agréable et il avait les qualités qui manquaient à son mari. Cette aventure ne put être tenue assez secrètement que le mari ne s'en aperçût ; car il était très fin. Il chercha comment il pourrait se venger ; il aimait beaucoup sa femme ; il préféra naturellement punir son domestique. Finalement, il résolut de le tuer. Ce domestique couchait dans une chambre située près de la porte de la maison. Le fils de l'hôte, quand il revenait tard la nuit, comme le font les jeunes gens, s'y réfugiait pour que son père ne l'entendît pas et il y dormait le reste de la nuit.

Il arriva que notre hôte voulut exécuter son dessein la nuit même où nous nous trouvions dans son auberge. Quand il croit tout le monde endormi, il se lève et gagne la chambre du domestique. La porte était ouverte. En effet ce dernier était sorti de la maison, laissant dans son lit le fils de l'hôte. Celui-ci approche du lit et en deux coups tue son propre fils, croyant tuer le domestique. Puis il met le corps sur son dos et, pour qu'on ne puisse le retrouver, le jette dans un canal voisin de la maison. L'hôte debout dès le matin, regarde par sa fenêtre : le domestique se promenait devant la porte ; pâle et tremblant, il court au canal et aperçoit sur la rive le cadavre de son fils. Il se précipite aussitôt dans l'eau et se noie. Comme nous voulions déjeuner de bonne heure, en descendant, nous entendîmes les gémissements et les pleurs des parents et des voisins ; nous montâmes immédiatement à cheval et nous quittâmes le bourg. Ce fut avec bien des peines que nous atteignîmes le soir Kaubeuern, petite ville libre de Souabe.

L'Empereur s'y trouvait. Dans ce pays de plaines et de marais, on chasse aux oies sauvages, aux canards et à d'autres oiseaux de cette nature. L'Empereur avait grand plaisir à prendre ces animaux. La ville étant petite, on trouvait difficilement à s'y loger. Cependant nous rencontrâmes un hôte riche, mais ennuyeux et avare outre mesure ; notre séjour chez lui dura seulement quatre jours, pendant lesquels il devint si odieux à nos gens que volontiers ils lui auraient fait tout le mal possible. Il criait toujours en refusant tout ce qu'on lui demandait. Il faisait le commerce des vins et il en avait de grandes quantités. Aussi l'un de nos gens nommé Gianni, plus rusé que les autres, prit le parti de se venger de ce vieillard.

Un matin, de bonne heure, il se rendit à la Cour et se mit à chanter, suivant l'usage, avec quelques chanteurs qui appartenaient à la maison de l'Empereur. Arriva l'heure de la collation. On servit du vin. Il déclara que le vin ne valait rien et le maître de la maison répondit que dans ce pays il n'y en avait pas de meilleur. Gianni répliqua que s'il en faisait chercher dans l'auberge où son maître était descendu, il en trouverait du bon et de plus d'une sorte. Le maître de la maison fit alors donner l'adresse de l'auberge à ses serviteurs. Les chanteurs demandèrent d'être traité comme Gianni. Notre vieillard ne donna son vin qu'à regret, mais il ne pouvait pas le refuser. Quand on en eut consommé cinquante petits barils, il déclara qu'il voulait garder le reste pour ses hôtes. Gianni, informé de sa réponse, dit à tout venant, qu'il y avait bien assez de vin, que le vieillard en avait refusé à ses hôtes et qu'il fallait en chercher ailleurs. Les gens de la Cour continuèrent à envoyer chez le vieillard qui ne permettait à personne de tirer le vin. Gianni pour

en finir, un matin, jeta des noix en grande quantité dans l'escalier. Aussitôt il s'entendit avec un des officiers de bouche pour demander du vin à notre homme, pour l'Empereur lui-même. L'hôte se précipita dans l'escalier où se trouvaient les noix et de la troisième marche il roula jusqu'en bas. Il était vieux. Il tenait la cruche à la main ; il se meurtrit de tous les côtés et se cassa une jambe. C'est ainsi qu'il fut puni de son avarice et de son mauvais caractère.

L'Empereur quittant la ville, nous le suivons dans un petit château-fort appelé Mündelheim et nous logeons le soir chez un tailleur. La maison était grande et plus belle que ne le comportait la condition du tailleur. Nous fûmes très étonnés qu'étant des derniers de la Cour à choisir un logement, une si belle demeure n'eût pas été déjà prise, mais dès que nous eûmes mis pied à terre, le maître de la maison s'avança et nous dit : « Mes braves Seigneurs je vous recevrai bien volontiers et je vous rendrai tous les honneurs et j'aurai de vous tous « les soins ; mais je suis chagrin que vous trouviez ici une grande « incommodité pour votre sommeil. Dans cette maison, revient un es- « prit qui toute la nuit y fait grand tapage. Voilà pourquoi moi qui ne « suis qu'un pauvre ouvrier, j'y demeure et ne paie qu'un faible loyer ». Venafro, pensant qu'il disait cela pour nous effrayer et dans le dessein de nous faire déguerpir, lui répondit : « Mon brave homme, ne pense « pas à te défaire de nous. Tu seras bien traité et nous te donnerons sa- « tisfaction pour tout ce que nous te prendrons et largement ; aussi « n'est-il pas nécessaire que tu cherches à nous effrayer, afin de nous « faire partir. D'ailleurs nous ne saurions trouver un autre logis. » Le tailleur reçut fort bien cette remontrance, mais il répliqua qu'il avait dit la vérité et il l'affirma avec tant de serments que nous commençâmes à y ajouter foi. Donc, ne pouvant nous en aller, nous nous préparâmes à assister à cette fête.

Notre compagnie comptait dix personnes ; nous prîmes la résolution de rester tous ensemble dans l'étuve et d'y faire porter nos lits. Messire Antonio avait avec lui un homme dont j'ai déjà parlé, Salimbene qui avait été soldat. Ce dernier voulut faire le brave cette nuit là et se promit de voir quelle était cette espèce d'esprit. Nous soupâmes très bien ; puis nous fermâmes exactement la porte de l'étuve et le sommeil nous prit. Salimbene tenait près de lui une torche et une lumière couverte pour pouvoir promptement l'allumer.

Il était à peu près minuit, quand on ouvrit de force la porte de l'étuve. A ce bruit nous nous levâmes tous, et prêtant l'oreille nous entendîmes derrière un grand bruit de chaînes que l'on faisait remuer. Salimbene sauta de son lit, alluma sa torche, et ne vit rien ; cependant

le bruit continuait, en grandissant. Il appela un de mes gens Olivieri qui faisait aussi le brave et tous deux partirent pour gagner l'endroit où le tapage se faisait entendre. Nous étions restés dans l'étuve et pendant plus d'une heure, sans discontinuer, nous entendîmes retentir le bruit des chaînes... Salimbene et Olivieri toujours à la poursuite de ce bruit, parcoururent successivement toute la maison. Enfin, quand le jour fut proche, le bruit se dirigea vers l'escalier et descendit dans la cave. Nos gens nous déclarèrent qu'alors ils avaient vu un homme très grand, tout vêtu de noir, si grand qu'ils avaient tremblé. Cet homme avait une barbe longue, touffue et noire qui lui couvrait toute la figure. Tout à coup, dans un coin de la cave il disparut, en proférant en allemand quelques paroles qu'ils n'avaient pu comprendre. Ils restèrent tout tremblants une demi-heure, sans pouvoir parler et c'est seulement quand ils revinrent à eux, qu'ils nous racontèrent ce qu'ils avaient vu.

Le tailleur se fit conduire par nos gens à l'endroit indiqué. On creusa, et on trouva des ossements à peu près consumés et un chaudron de cuivre plein de florins du Rhin ; on en compta plus de quatre mille. Il alla chercher les prêtres à l'Eglise, fit porter les ossements au cimetière et quand nous revînmes un mois après, il nous affirma que le bruit avait cessé. Je ne sais s'il garda l'argent pour lui où s'il le remit au propriétaire de la maison, mais il donna aux nôtres une bonne récompense et ils la méritaient bien.

En suivant l'Empereur, qui était retourné à Memmingen, nous y arrivâmes le même jour que lui et nous y restâmes près d'un mois. Je n'étais pas bien occupé : aussi je passai mon temps à me promener autour des murs et cette promenade est charmante ; car la ville est dans une plaine ; elle est gardée par deux rangs de fossés pleins d'eau ; les poissons y fourmillent. Comme on ne peut aller à cheval entre les deux fossés, la promenade à pied y est délicieuse. J'avais fait la connaissance d'un habitant nommé Wilhelm : tous les jours, nous faisions ensemble le tour de la ville. Il n'entendait pas l'Italien, mais un peu le latin, et en latin il répondait à tout ce que je lui demandais.

Je l'interrogeai un jour sur la manière dont les habitants de Memmingen se gouvernaient. Il me répondit que sa ville payait chaque année 300 florins du Rhin à l'Empereur. Quand il venait, on le logeait, et, à son arrivée, on lui donnait du poisson et du vin pour une somme équivalente à 25 florins. Du reste l'Empereur ne se mêlait en rien des affaires de la ville. Un Bourgmestre était nommé pour un an et douze conseillers pour juger les cas criminels et civils, suivant leur bon sens ; on ne pouvait faire appel de leur sentence. Avant de finir leur année de magistrature, ces conseillers nommaient un nouveau Bourg-

mestre parmi eux et choisissaient douze conseillers. Ces élections avaient lieu successivement, sans qu'il fût besoin d'assembler le peuple. Le revenu de la ville consistait en droits d'entrée et droits sur le sel ; ils payaient à l'Empereur, sur le revenu de ces droits, ce qui lui était dû. Une garde châtiait les mauvais sujets, afin qu'on pût circuler en sûreté dans le pays. Le plus fort des dépenses était la réparation des routes. Ils ont toujours provision de munitions et de vivres et des autres choses nécessaires pour faire la guerre et quand les recettes excèdent les dépenses, elles sont mises de côté pour aider la ville et les princes de la Ligue, s'ils étaient attaqués. Mon compagnon ajoutait que dans cette ville on vivait tranquillement et en paix et que chacun jouissait avec sécurité de ce qu'il possédait.

Ce Wilhelm avait pris avec moi tant d'intimité qu'il voulut un soir m'offrir à souper. Ce n'était pas un repas préparé, mais un souper ordinaire. Pour donner une idée des usages de l'Allemagne, je décrirai l'ordonnance de ce repas. C'était au mois de décembre et le froid était excessif ; l'étuve était donc chauffée et à la nuit nous étions à table : lui, sa femme, un Portugais attaché au Légat et moi. La table était carrée et chacun de nous occupait l'un des côtés : la place d'honneur du côté du mur. Avant de nous mettre à table, nous nous lavâmes les mains, en ouvrant le robinet d'un vase d'étain attaché à l'un des côtés de l'étuve ; au-dessous était un grand bassin de cuivre jaune pour recevoir l'eau. On mit d'abord au milieu de la table un cercle de cuivre jaune pour y poser les plats. afin qu'ils ne touchassent pas à la nappe. Sur le cercle on mit d'abord un plat de laitues et, sur les bords du plat, quatre œufs coupés en deux ; après, un grand plat, où se trouvait un beau chapon avec quelques tranches de veau et le jus fait avec cette viande. Devant chaque convive, une tranche de pain plus bis que celui que nous mangions et, sur cette tranche de pain, on coupait la viande qu'on nous servait. A chaque nouveau plat, les domestiques renouvelaient cette tranche. Puis vinrent tour à tour un plat de poisson et des légumes confits au vinaigre ; un morceau de veau rôti, un chapon gras, toujours rôti ; du gruau d'orge cuit avec du bouillon de poulet ; enfin des poires qui n'étaient pas bonnes et du mauvais fromage. On servit du vin blanc et rouge qui était bon et de plusieurs sortes dans des gobelets d'argent et de l'eau, à regret, à ceux qui en demandaient. La dame n'était pas familière comme en France, ni sauvage comme en Italie. Nous soupâmes très bien, nous parlâmes de divers sujets et puis chacun s'en retourna chez soi.

Je demeurais à l'hôtel du Soleil, sur la place, chez un hôte, bon compagnon, riche et qui avait une femme jeune. Un Espagnol nommé Castro y

logeait aussi ; il suivait l'Empereur pour en obtenir de l'argent, comme capitaine d'infanterie ; c'était un petit homme, chétif, orgueilleux et vain, et il lui semblait que toute femme devait tomber éprise de lui. L'hôtesse lui plaisait, car elle était aimable, et, comme toutes les hôtesses, elle allait, venait, badinait et folâtrait quelquefois avec lui. Ces manières lui donnèrent tant d'audace qu'il se mit à la guetter. Ayant appris que le mari était allé souper dehors, il s'en fut droit à sa chambre. Il croyait qu'il serait bien accueilli par elle. Il entra subitement et lui jeta les bras autour du cou ; elle, dans sa frayeur, poussa des cris. L'auberge était pleine. Les garçons accourent et avec eux le frère de l'hôte qui, au premier mot de l'aventure lui donne un coup d'épée sur la tête et le tue. Ainsi finit la folle entreprise de cet Espagnol.

Je ne veux pas oublier de raconter un tour ou plutôt un vol fait à un Italien et qui dans ce temps-là fut habilement exécuté. Il y avait à la Cour un Milanais, appelé Franceschino, qui prétendait suivre des négociations pour le seigneur de Pesaro. Il était fourbe autant que possible, misérable et fripon. Il s'était conduit de telle façon qu'avec le jeu et la tricherie, il avait amassé 1.200 écus ; il les gardait dans sa chambre enveloppés et cachés dans un morceau de canevas, dans une valise. Il était vain, bavard et léger, et dès lors quand il se trouvait avec d'autres Italiens, il parlait de son argent; mais comme on avait découvert qu'il trichait, personne ne voulait plus jouer avec lui. Un Vénitien qu'on appelait Polo se trouvait alors à Memmingen. Il avait été domestique de Messire Vincent Quirino, orateur vénitien ; comme il s'était amouraché d'une Allemande, il était resté dans la ville. Il avait souvent entendu dire à Franceschino, qu'il avait de l'argent et qu'il voulait quitter le pays, parce qu'il mangeait cet argent, ne trouvant plus l'occasion de jouer. Il tourna autour de Franceschino, le salua, le complimenta l'accompagna, et, comme le domestique de Franceschino était parti, il s'appliqua à le servir. Peu à peu, Franceschino commença à le prendre en grande amitié et il lui confiait tout, sans lui dire cependant où était cet argent. Comme il était fréquemment dans la chambre de Franceschino, soit seul, soit avec lui, il devina que l'argent devait nécessairement se trouver dans la valise. Ayant pris un jour son temps, il enleva le cadenas de la valise, s'empara des florins, mit à leur place des quarteruoles[1], et, pour que le poids du sac parut le même, il y ajouta du plomb pour faire juste le poids des florins, puis, ayant fermé le sac, il le replaça dans la valise. Le voici en possession des florins. Il ne savait plus comment se sauver : s'il prenait la fuite, il craignait que Franceschino s'aperçût du vol qu'il avait commis et fît courir après lui. Il lui

1. Monnaie de cuivre.

fallait traverser l'Allemagne, il était Vénitien et l'Empereur avait déclaré la guerre à son pays; il n'était pas tranquille. Il songea donc à trouver un moyen pour que Franceschino l'envoyât en campagne pour trois ou quatre jours, pendant lesquels il prendrait du champ de manière à n'être pas retrouvé.

Voyant un jour Franceschino soucieux, inquiet, il lui dit : « Mon « Maître, je vois que vous êtes triste, parce qu'autrefois vous avez joué « et gagné et maintenant, ne trouvant plus personne pour faire votre jeu, « vous dépensez votre argent ; moi je crois avoir trouvé un moyen de « gagner non-seulement ce qu'il vous faut pour couvrir vos dépenses, mais « encore pour amasser une bonne somme Vous savez que Messire Vin- « cent, mon ancien maitre, est resté cette année deux mois à Augs- « bourg, sans rien faire, et, moi aussi, pendant ce temps je n'avais rien « à faire que de jouer. J'avais rencontré un individu qui paraissait « le meilleur homme du monde et qui fabriquait les cartes à la ro- « manesque. Je les connaissais toutes par le revers et je gagnais à tous « les jeux de cartes. J'aurais gagné bien davantage, si une fois je n'avais « été découvert ; mais ici on ne se doute de rien et, si cela vous conve- « nait, je crois qu'on pourrait acheter vingt ou trente de ces jeux ; vous « comprenez que, moi seul et non un autre, je puis aller les chercher « parce que l'homme qui fabrique ces jeux, a si peur, qu'il ne les don- « nerait à personne autre que moi. A mon retour, vous pourrez me « fournir de l'argent et je jouerai pour vous et vous me donnerez une « petite partie du gain. Nous suivrons ainsi la Cour, en vivant largement « aux dépens des autres et nous en aurons encore pour nous amuser en « Italie ». Cette ouverture ne pouvait manquer de plaire à Franceschino qui était un coquin fieffé. Pour qu'il revînt plus vite, il lui donna un de ses meilleurs chevaux. Aussi, Polo partit le lendemain matin avec le sac de florins et, quand il fut hors de la ville, il prit la route d'Italie.

De Memmingen à Augsbourg on compte deux journées et Franceschino, jusqu'au cinquième jour, ne s'inquiéta pas. Il calculait qu'il avait fallu deux jours pour aller, un pour séjourner et deux pour revenir; mais, le sixième, il commença à se tourmenter et, pour se distraire, joua avec un plus malin que lui. Il perdit l'argent qu'il avait dans ses poches, et fut obligé de recourir à sa valise : il prit son sac, l'ouvrit avec un couteau et vit aussitôt que les florins du Rhin étaient changés en jetons de cuivre. Il s'aperçut un peu tard que Polo l'avait trompé. Dans son désespoir, il se mit à la poursuite du voleur et j'ai appris qu'il devint malade de chagrin et de fatigue, et mourut dans une petite auberge.

On était déjà au milieu de décembre, quand l'Empereur voulut quitter Memmingen, pour se rapprocher de l'Italie, parce que les princes et les villes commençaient à envoyer des gens de pied et de la cavalerie, conformément aux décisions prises pendant la diète de Constance. On nous ordonna de suivre le Légat, qui allait à Augsbourg pour visiter cette ville. Elle mérite bien en effet, d'être connue. Venafro et moi, partîmes de Memmingen, après y avoir déjeuné et chevauchant à travers des plaines marécageuses, nous parvinmes le soir à un bourg appelé Underberg. Nous nous arrêtâmes dans une assez bonne auberge. Là, je trouvai Sigismond, secrétaire allemand du Légat. C'était un jeune homme de vingt-deux ans, beau et bien élevé.

L'hôte avait une fille nommée Marguerite. Elle avait dix-huit ans et, selon les usages de l'Allemagne, elle aidait à servir les voyageurs; pendant qu'elle faisait ce service, elle se mit à badiner avec Sigismond qui lui plaisait; elle chercha donc le moyen d'aller rejoindre le jeune homme et lui fit donner une bonne chambre. Quand tout le monde fut couché, elle fit semblant de rester dans l'étuve pour y ranger, puis se rendit à la chambre de Sigismond et commença à se déshabiller. Comme il avait une lumière, Sigismond s'en aperçut et le lui défendit. Qu'il ait agi par continence, ou par la crainte d'être obligé de l'épouser s'ils étaient surpris ensemble ou peut-être qu'ayant habité Rome pendant quelques années les femmes ne fussent pas de son goût, il suffit de dire qu'elle ne put le persuader, ni par paroles, ni par caresses. Comme elle continuait à se livrer à des supplications et à verser des larmes, il la menaça de faire du bruit. L'amour de Marguerite se tourna aussitôt en haine et la vengeance s'empara d'elle. Le matin, pendant qu'il déjeunait, elle mit du poison dans son vin et dans sa nourriture. Comme il avait mangé seul et qu'il partit de suite, ses compagnons de route n'en avaient pas souffert. Nous mêmes le suivîmes deux heures après.

Nous n'avions pas fait deux milles que nous rencontrâmes le malheureux secrétaire étendu au milieu de la route. Il poussait des gémissements à cause des douleurs violentes qu'il ressentait; son domestique était près de lui. Nous nous arrêtâmes et lui demandâmes de quel mal il souffrait et ce que nous avions à faire. Il nous raconta ce qui lui était arrivé pendant la nuit; il se croyait empoisonné par Marguerite. Venafro, qui n'était pas très bien portant, avait toujours avec lui de la thériaque et d'autres médicaments. Il fit chercher sa thériaque et en donna une forte dose à Sigismond. Au bout d'une heure et demie, il se sentit mieux et nous le conduisîmes à une auberge voisine; il reconnut que le poison était faible et qu'il n'en avait pris qu'en petite quantité; cepen-

dant il resta affaibli et malade plus d'un mois. Voici comment il porta la peine d'avoir refusé les avauces de celle qui, de son plein gré venait s'offrir à lui.

Ceci nous empêcha d'arriver le soir à Augsbourg, comme c'était notre projet; nous nous arrêtâmes à un mille dans le village de Triedt. L'auberge était si mauvaise qu'on ne peut en trouver de pire dans toute l'Allemagne. Un vieux paysan nous en donna la raison, le soir même, en causant avec nous. « Je sais que vous êtes mal logés et il ne faut pas vous en étonner. Ce village était l'un des plus beaux de ce pays et il possédait une « église belle et riche qui avait un revenu de plus de six cents florins du « Rhin. Un vieux prêtre, qui avait très bien gouverné ce bénéfice pen- « plus de quarante années, vint à mourir. L'Évêque, contre notre volonté « choisit pour curé un sien fils; il était très jeune, dissolu, déshonnête, « illettré, sans usage, sans politesse. Il fallut nous imposer une grande « patience; il prit possession et commença aussitôt à se livrer à tous les « vices. Il ne disait pas encore la messe et n'avait personne pour le « remplacer. Il ne disait pas les vêpres, ni les autres offices divins et « quand il confessait il revélait la confession. Nous autres petites gens. « il nous volait, outrageait les femmes et, si les parents résistaient, il « payait les uns ou leur faisait des promesses. Nous nous plaignimes de « lui plus d'une fois à l'Evêque, mais on ne nous écoutait pas, de façon « que, désespérée, la population prit les armes pour aller trouver elle- « même le curé. En entendant les cris de fureur il se renferma dans l'é- « glise avec quatre serviteurs; mais cela ne lui servit de rien; car on mit « le feu à la porte de l'église et une fois entrés, nous tuâmes misérablement ce coquin de prêtre. L'église fut en partie ruinée par le feu. « L'Evêque, à cette nouvelle, procéda contre nous comme sacrilèges, « profanateurs des temples sacrés et meutriers des prêtres. Seigneur « du village pour le temporel et le spirituel, il vint ici à main armée; « nous qui ne nous attendions pas à cette attaque et ne pouvions op- « poser de résistance, nous nous éloignâmes, emportant tout ce que « nous pouvions. A son arrivé, l'Evêque ne trouvant aucun habitant, « tourna sa colère contre les maisons, les fit incendier et mit au ban tous « les hommes du village; mais, un jour, l'Empereur ayant passé dans cet « endroit, grâce à l'intercession de Monseigneur de Gurce [1], nous obtin- « mes de l'évêque notre pardon. A notre retour, nous trouvâmes nos mai- « sons brûlées, nous les avons réparées, mais les voyageurs qui lo- « gent ici souffrent comme nous ».

[1] Vettori désigne sous le nom de « Monsignor Gurgensis » Mathieu Lang, évêque de Gurce, conseiller intime de Maximilien, plus tard cardinal et archevêque de Saltzbourg. On emploie également dans les documents le mot : (Gurcensis).

Nous passâmes la nuit comme nous pûmes, et le matin, de bonne heure, nous arrivâmes à Augsbourg, grande et belle ville située dans une plaine, avec de grands fossés revêtus en pierre, de grosses murailles, des maisons propres et des rues bien tenues. La ville est régie par de bonnes lois et vit en république ; elle ne donne pas plus de mille florins par an à l'Empereur. Nous y trouvâmes une bonne chambre et nous y restâmes six jours. Pour faire honneur au Légat, pendant les fêtes de Noël, quelques citoyens offrirent des festins à Monseigneur de Gurce et firent la représentation d'une comédie en allemand, que j'ai fait traduire en italien et il ne me semble pas inconvenant de la transcrire ici. Je crois qu'elle donnera au lecteur plus de plaisir qu'elle ne m'en a donné à moi-même, quand nous l'entendimes [1].

[1] Cette comédie étant absolument étrangère au voyage de Vettori, on a cru devoir la supprimer dans la Revue.

# COMPTES-RENDUS

**Histoire du cardinal de Richelieu**, par G. Hanotaux, de l'Académie française. Tome II, 1897, Firmin Didot.

Nous avons donné ici de grands éloges au tome premier de l'*Histoire du cardinal de Richelieu*. Nous avons eu le plaisir de voir nos éloges confirmés par les critiques les plus compétents, confirmés surtout par les juges éminents qui siègent au palais Mazarin, d'abord quand ils ont décerné à l'auteur le plus beau de leurs prix, ensuite quand ils l'ont encore plus honoré en le faisant asseoir au milieu d'eux. Le nouveau membre de l'Académie française a mérité de nouveau les suffrages de ses confrères en continuant son grand travail aussi bien qu'il l'avait commencé, et le fondateur immortel de l'illustre Compagnie a dû sourire en voyant du haut du ciel — nous ne pouvons croire qu'il n'y soit pas, ne serait-ce qu'à cause de cette admirable vertu que l'on appelle le patriotisme et que nul n'eût jamais à un degré supérieur — celui qui est le meilleur de ses historiens à tous les points de vue mériter de plus en plus les distinctions dont il a été l'objet.

Le demi volume que nous venons examiner, et qui a pour titre général *Le Chemin du pouvoir*, se divise en trois chapitres : I. *Richelieu aux Etats de 1614* ; II. *La régence de Marie de Médicis. Première faveur de Concini. Disgrâce des vieux ministres. Le nouveau personnel. L'évêque de Luçon, de mars 1615 à décembre 1616. Le premier ministère Concini-Barbin. L'évêque de Luçon devient secrétaire d'Etat* ; III. *Le ministère Concini-Barbin. La politique d'autorité. La politique extérieure. La mission de Schomberg. La catastrophe.*

Après avoir constaté que cette première partie du tome II, n'a pas été moins consciencieusement préparée et moins habilement rédigée que le volume précédent, et a doublement droit, par conséquent, au même succès auprès des sérieux lecteurs, nous nous contenterons de grouper ici quelques citations et quelques observations. Leur ensemble montrera mieux qu'une longue analyse toutes les richesses contenues dans le demi volume que chacun lira avec beaucoup de plaisir — car l'intérêt en est très vif — et avec beaucoup de profit, car il abonde en choses nouvelles.

L'auteur, décrivant (p. 45) la solennelle procession des trois ordres qui précéda l'ouverture des Etats (26 octobre 1614), indique ainsi (note 2) les sources admirablement complètes où il a puisé : « pour le récit de la procession, je me suis servi, outre les renseignements contenus dans les ouvrages

généraux : *Mercure françois, Florimond Rapine, Clapisson*, etc., des documents suivants : *Cérémonial observé à la procession des Etats de 1614*, 500 Colbert, vol. 139, F° 154. Extrait des registres de l'Hôtel de Ville de Paris, 500 Colbert, vol. 143, F° 101 et 107, autre Extrait des registres du Parlement (F° 111 et 114. Voir aussi *Ordre que le roi veut être observé à la procession des Etats*, fonds Dupuy, vol. 76, 500 Colbert, vol. 13, F° 197 ; fonds Brienne, vol. 270, F° 12 et 132). » M. Hanotaux ajoute à ce luxe de références (p. 51) l'indication du *Journal de l'Etoile, Album des Drôleries*. [1] Reproduisons une note (p. 9, note 1) sur les matériaux utilisés par le nouvel historien en ce qui concerne les Etats de 1614 : « pour histoire des Etats, je me suis servi des documents connus, la relation de Florimond Rapine que j'ai citée d'après le recueil de Mayer, une autre relation, imprimée en 1789, par M. Collin, une quantité de documents et de pamphlets publiés pendant les sessions, et dont quelques-uns sont recueillis dans le *Mercure françois*. J'ai eu aussi entre les mains *le Recueil journalier de ce qui s'est négocié et arrêté à la Chambre du Tiers-Etat de France dans l'Assemblée des Etats tenus à Paris, en 1614 et 1615*, par Pierre Clapisson, *échevin de Paris*, document important qui mériterait d'être publié ; de même le procès-verbal de la noblesse rédigé par *Montcassin* et conservé au fonds Godefroy. On en trouve un autre manuscrit à la bibliothèque de Poitiers. On verra ci-dessus que j'ai tiré également un grand parti d'un autre document trop négligé, quoique publié dès 1650. C'est le *Procès-verbal contenant les propositions délibératives et résolutions prises et reçues en la Chambre ecclésiastique des Etats généraux recueilli et dressé* par M. Pierre de Behety, secrétaire de la dite Chambre. Il faut aussi tenir grand compte du *Journal d'Arnauld d'Andilly*, publié en 1857, par M. Halphen [2], et de la lettre de de Thou sur la conférence de Loudun (t. x. de l'édition française de l'Histoire universelle ». Conférez la note 1 de la

[1] Dans l'édition des *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile* publiée chez Jouaust (*Librairie des bibliophiles*), la seule qu'on doive citer, car c'est la seule qui soit « complète et entièrement conforme aux manuscrits originaux », le recueil est intitulé : *Les belles figures* et *drolleries de la Ligue* (t. IV, 1878). Puisque nous en sommes aux petites remarques, nous dirons que (même page) M. Hanotaux, préférant les saveurs du style pittoresque aux élégances du style académique, signale, en tête de la procession « un lot de pauvres, béquillards et loqueteux qui attristaient la pompe du cortège ». Mentionnons encore (*ibid.* note 2) une petite discussion philologique au sujet de l'origine de la dénomination les *quatre mendiants* appliquée aux quatre sortes de fruits secs. Après avoir signalé l'embarras de Littré, M. Hanotaux dit avec raison : « l'explication la plus simple n'est-elle pas celle qui le rattache à la couleur de la *robe* ? » Diverses autres notes font bien augurer du futur collaborateur au *Dictionnaire de l'Académie française*.

[2] Nous sommes heureux d'être d'accord avec M. Hanotaux touchant l'importance de ce *Journal*. C'est, à coup sûr, un des plus précieux de tous les documents publiés sur le règne de Louis XIII, l'auteur étant aussi judicieux que parfaitement informé. Combien il serait à désirer que la partie inédite fût publiée à la suite d'une réimpression du volume devenu rarissime, introuvable même, de 1857 ! Nous voudrions que la Société de l'Histoire de France plaçât bientôt les quatre volumes de l'édition complète du *Journal* d'Arnauld d'Andilly à coté des quatre volumes du *Journal de ma vie* par Bassompierre édités d'une façon si remarquable par le Marquis

p. 14 : « J'ai entre les mains toute une bibliothèque de pamphlets publiés à l'occasion de la réunion des *Etats*. A la suite d'une curieuse énumération, M. Hanotaux nous apprend que « quoi qu'il y ait, dans tout cela, bien du fatras, on trouve, dans la lecture de ces pamphlets, plus d'une indication précieuse pour l'histoire »[1].

Un des morceaux les plus attrayants du volume, c'est le récit (p. 44-45) de la splendide fête donnée le 19 mars 1615 par la reine-mère, « qui avait hérité des Médicis, ses ancêtres, le goût des arts et de la magnificence ». On ne pouvait certes mieux décrire « cette même salle de l'hôtel de Bourbon, qui avait servi aux deux séances plénières des Etats, transformée en salle de spectacle, éclairée par douze cents flambeaux de cire portés par des consoles et bras d'argent, tendue du haut en bas en tapis de Turquie. etc. ». C'est presque avec des couleurs romantiques que M. Hanotaux dépeint la Cour entière se pressant dans la salle : « Grands chapeaux à plumes, feutres d'Espagne, fraises de dentelles, pourpoints valant 20.000 écus, épées à la poignée d'or, éperons sonnants, écharpes, collets et falbalas, coiffures de pierreries, colliers de perles, corps de taille lamés d'or et d'argent, vertugadins raides comme des armures, épaules nues ou manteaux à traîne, rires, parfums, regards chargés d'amour et de galanterie, cette foule heureuse et bruyante éclatait dans la joie de son insouciance et de sa frivolité reconquises. On était tout au plaisir des visages connus, se retrouvant après les jours sombres qu'on venait de traverser »[2] On peut dire que M. Hanotaux nous fait réellement assister, à force d'heureux talent descriptif, à cette magique fête où, selon une relation contemporaine, Leurs Majestés réussirent à prouver que « la France, quand elle veut paraître, ne peut être imitée d'aucune autre nation ».

Voici un autre passage (*tableau de la Cour* au début de l'année 1616) où la plume du narrateur fait merveille (p. 77) : « princes, gentilshommes, soldats, gens de robe, Français, étrangers, catholiques, protestants, tout le monde était agité, sans qu'on pût distinguer nettement les causes de cette agitation. Chacun cherchait à deviner l'avenir, à prendre une position avantageuse, dans les camps qui se disputaient le succès. Mais les calculs étaient pleins d'erreurs, et les plus attentifs n'étaient pas sûrs de leurs déductions.

de Chantèrac. L'édition des *Mémoires* du grand cardinal — édition enfin digne de lui s'impose non moins à une Société qui a rendu et qui rend tous les jours de si grands services aux études historiques.

[1] Il y aurait bien d'autres énumérations bibliographiques à citer qui feraient voir combien sont solides les échafaudages sur lesquels l'ouvrage est appuyé, mais les échantillons déjà donnés suffisent à la démonstration.

[2] Relevons une épigramme (p. 47) contre l'auteur des stances mises dans la bouche d'un des figurants un berger : « il chanta des vers que le sieur Malherbe, poète très illustre, avait, pour la circonstance arrachés à sa veine peu féconde ». Le dernier et si éloquent biographe du poète, notre cher président, pourra faire observer à son confrère que peu importe que la veine ne soit pas d'une abondance extrême, pourvu que tout ce qui en sort soit excellent et mérite de rester toujours :

« Ce que Malherbe écrit dure éternellement ».

En gros, cette foule houleuse se divise en deux courants : l'un qui se porte vers les alliances espagnoles et la politique catholique, l'autre qui s'en éloigne. Mais des remous particuliers, des dérivations inattendues, des contre-courants cachés, troublent sans cesse ce flot tumultueux. Les sentiments individuels, les passions privées, une étroite et ardente psychologie de Cour excitent les esprits, échauffent les courages et mêlent les intrigues. Amours et haines, rivalités et jalousies, points d'honneur et vengeances de famille, rages froides ou colères éclatantes, brusques coups de tête, longs desseins raffinés, bravades imprudentes, malentendus, brouilles, raccomodements, ces impulsions, ces actes et ces gestes s'entre-croisent, se choquent, et l'on voit soudain, dans l'obscure mêlée, surgir, au bout d'un bras, l'éclair d'une épée, sous un panache une figure tragique, ou un sourire resplendir sur un visage de femme ». [1]

Craignant d'être trop long, je n'ose reproduire le saisissant récit de la mort de Concini (p. 192), terminé par cette réflexion : « Le colosse mort, on s'aperçut combien il était peu de chose. Ce fut une ruine immédiate, absolue, complète, une poussière », mais je citerai du moins ce passage à *la Michelet* (p. 193) sur la maréchale d'Ancre après le meurtre de son mari : « Puis faisant un retour sur elle-même, elle mit ses pierreries et ses billets dans la paillasse de son lit, et, s'étant fait deshabiller, l'Italienne, comme un animal blessé, se coucha. Bientôt les gardes de Vitry pénétraient chez elle et la faisaient lever. Ils bouleversèrent tout dans sa chambre, la dépouillèrent de ce qu'elle aimait le plus, ses pierreries, ses bagues, l'or, l'argent que, par précaution, elle portait toujours sur elle, ne trouva même plus de bas pour se chausser et dut en faire demander à son jeune fils, qui lui envoya aussi quelques écus qu'il avait sur lui ; et la favorite déchue, dont les grandeurs avaient déséquilibré le corps et l'âme, commença à monter le rude calvaire, où elle se releva, et où l'histoire miséricordieuse inscrit, sur un fond de tortures et de douleurs excessives, sa curieuse physionomie de petite femme énergique et noire ». [2]

[1] Rapprochons de ces brillants morceaux cette spirituelle et *balzacienne* peinture de la *femme de quarante ans* en Marie de Médicis (p. 130) : « Agée de quarante-deux ans, elle entrait dans cette période de la vie des femmes où les regrets sont encore plus insupportables que les remords : le spectacle de leur beauté qui s'effeuille fait de la maturité des veuves le plus lugubre des automnes. Un portrait de Haluech dessine brutalement les carnations pâlies et empâtées du visage, le nez proéminent, les yeux amortis, et les plans graisseux des joues et du menton. Le corps seul pouvait tenir encore ce que la figure ne promettait déjà plus ». M. Hanotaux ajoute que c'est là le portrait reproduit en tête du présent volume. Le portrait de la maréchale d'Ancre est donné d'après un crayon de D. du Moustier (Cabinet des Estampes).

[2] M. Hanotaux (*ibid.*, note 1) s'exprime ainsi : « il est étonnant que l'histoire ou du moins la curiosité n'ait pas tiré un plus grand parti du précieux document conservé à la Bibliothèque nationale (500 Colbert) et intitulé : *Procédures et arrêts contre les accusés de crimes de Lèze-Majesté*, tome IV, contenant plusieurs informations, interrogations et autres pièces du procès de la Maréchale d'Ancre, en 1617 ». Nous tenons à rappeler que voilà plus de trente ans que nous avons utilisé ce document dans un article de la *Revue des Questions historiques* où nous avons cherché

Il me reste à reproduire quelques coups de pinceau donnés ça et là par le peintre-historien et qui tous rendent avec une frappante fidélité l'image tantôt morale, tantôt physique des principaux personnages évoqués devant nous.

« Le sermon fut prononcé (à l'ouverture des Etats) par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Il parla longuement, pesamment, pédantesquement, à la manière du temps ; mais il insista, avec la vigueur brutale, qui était dans son caractère, sur la puissance redoutable de la royauté, et sur la force de l'idée monarchique, dont il avait fait le thème de son discours » (page 8).

« Louis XIII ouvrit la séance. Il se leva, sous le dais de velours, et les députés, venus de si loin pour saluer et reconnaître leur roi, purent enfin le contempler tout à loisir. Ce qui, de prime abord, remplissait d'émotion l'assistance et portait vers lui tous les cœurs, c'était le souvenir toujours présent du grand malheur qui, dans une si tendre enfance, l'avait porté sur le trône. Presque tous ceux qui étaient là réunis avaient connu son père, ce bon roi, ce grand roi mort si tragiquement. Et voilà son fils maintenant, chargé, si jeune, d'un poids si lourd, frêle héritier de tant de travaux et de tant de gloire. Il ne ressemblait pas au défunt. Quoique bien fait de corps, il n'avait, de son père, ni la figure ni le regard. Hier encore enfant admirable et sain, l'adolescence dans laquelle il entrait l'assombrissait et l'alourdissait. Les joues mates et molles, l'œil terne, la mâchoire inférieure proéminente, le *museau* épais des Médicis, ne rappelaient en rien la promptitude et la vivacité du sang des Bourbons (p. 9-10).

« Le chancelier Brûlard de Sillery, personnage maigre et de longue barbe, perdu dans les fourrures et le velours cramoisi de son costume d'apparat, se leva, salua le roi, se rassit sur une chaise basse et prononça, à mi-voix, un long discours qui fut, pour l'assemblée, à la fois une fatigue et une déception. Ce Sillery était pourtant un habile homme, mais il ne visait pas au talent oratoire. Vieux routier de la politique, il personnifiait le gouvernement de la Régence fait d'adresse, de faiblesse et de procrastination » (p. 11).

« M. de Marquemont, archevêque de Lyon, personnage illustre, plein de science et de doctrine, canoniste et diplomate, harangua succinctement au nom du clergé. Enfin le président Miron parla avec l'heureuse justesse d'un parisien, les genoux en terre, au nom du tiers état » (p. 12-13).

... « Cette meute avait pris pour chef un homme digne de la conduire à la curée : c'était Henri de Bourbon, prince de Condé.[1] De naissance douteuse, il

à établir, en nous appuyant sur les dépositions de la malheureuse victime, qu'elle n'avait jamais dit le mot répété par tant d'historiens, mot fournissant une explication aussi insolente qu'invraisemblable dans sa bouche, de l'influence par elle exercée sur Marie de Médicis. En la page 61 (note 1), M. Hanotaux avait appelé l'attention sur un autre registre des Cinq-Cents, Colbert, le registre 89, renfermant la correspondance de Marie de Médicis, c'est-à-dire « une quantité de renseignements précieux qui me paraissent avoir échappé jusqu'ici aux recherches des historiens et érudits ».

[1] M. Hanotaux (p. 33) raconte une altercation très vive en plein Conseil entre

se posait en héritier légitime du trône ; de courage incertain, il se croyait fait pour commander les armées ; de facultés médiocres, il prétendait gouverner l'Etat. Dans sa personne et dans sa situation, tout était faux : prince du sang, il essayait d'abaisser la couronne pour la mettre à la hauteur de sa tête ; fils de protestant, il était catholique et même ami des jésuites ; pourtant il tendait la main aux huguenots... Hésitant toujours sur sa propre conduite et ne sachant s'il devait se faire craindre ou se faire aimer, il ne parvint guère qu'à se faire mépriser. D'un bout de sa carrière à l'autre, il n'eut qu'une passion, l'avarice. Il fut d'ailleurs le père du grand Condé, et c'est le seul service réel qu'il ait rendu à la France[1] » (p. 14-15).

« Derrière Condé se trouvaient Vendôme, frère naturel du roi, toujours prêt à revendiquer, du fond de la Bretagne, les prétentions de sa bâtardise comblée et inassouvie ; Nevers, catholique exalté, alternativement mécontent et fidèle, homme d'esprit, mais imaginatif et s'exagérant autant ses services que ses disgraces[2] ; un imbécile titré, Conti... »[3] (p. 15).

« Ce Duperron passait pour un oracle, aussi bien en France qu'à Rome. Normand d'origine, né en Suisse, il réunissait en sa personne la prudence, le flegme et l'esprit pratique de ces deux froides régions... il était, disait on, fils d'un ministre protestant. S'étant produit de bonne heure à la Cour, il avait trouvé son chemin de Damas, parmi les voies du monde, s'était converti et était entré dans les ordres. Ecrivain distingué, orateur fleuri, poëte à ses

Fr. de Sourdis, président du clergé, et le prince de Condé. Ce dernier dit au Cardinal : *Vous avez la tête bien légère, Monsieur.* A quoi le belliqueux prince de l'Eglise répondit : *Je n'irai pas, Monsieur, chercher du plomb dans la vôtre.*

[1] « On trouvera un récit complet et très nourri de la vie de Henri de Bourbon, dans le tome III de l'*Histoire des princes de Condé,* par le duc d'Aumale. Le jugement de l'éminent historien est moins sévère que celui que j'exprime ici » (*Ibid.*, note 1). *Moins sévère,* n'est peut-être pas assez dire. Entre les appréciations des deux historiens on trouve toute la différence qui existe entre la nuit et le jour.

[2] M. Hanotaux revient sur Nevers (p. 135) et rappelle que « Guez de Balzac a laissé de lui [en son *Aristippe*] un portrait que Saint-Simon ne désavouerait pas ».

[3] Notons (*passim*) quelques jugements rapides et incontestables : « Rohan, avec sa netteté et sa sûreté de vue d'un politique et d'un véritable homme d'action. » — Charles Miron, évêque d'Angers, « une âme fougueuse et qui manqua le but pour l'avoir dépassé. » — « C'était [le président Savaron] un très savant homme, un esprit hardi, une tête fumante. Rude, avec des flammes intérieures comme les montagnes de son pays, il eut pu s'élever très haut, en des temps moins plats. Mais la médiocrité environnante l'étouffait et son talent n'atteignait que très rarement à la hauteur de son courage. » — « Cette Marguerite [la première femme du roi Henri IV] pleine de vices et pleine de charmes, dernière fleur de la race épuisée des Valois. » — « C'était [le président Jeannin] un esprit humain et grave, avec ce beau langage abondant et fleuri des Bourguignons. Il avait une figure vénérable, avec une longue barbe, des yeux doux et, dans tout l'aspect, quelque chose d'étoffé et de chaud, comme les fourrures parlementaires dont il s'enveloppait. » — Bullion « bas de jambes, demi-bossu, rabougri, bon vivant, Bourguignon, aimant la table et le bon vin, homme de plaisanterie gauloise et de franche lippée, insinuant, adroit, tout à tout, avec beaucoup de flair, de savoir-faire et de présence d'esprit, c'était, en somme, un drôle assez plaisant, un de ces hommes qui, par les coulisses, finissent par se glisser sur la scène », etc.

heures... Bon compagnon et que le mot pour rire n'effarouchait pas [1], il lisait Rabelais et nommait les *Essais de Montaigne*, le *Bréviaire des honnêtes gens* ».

— « L'archevêque d'Aix, personnage sympathique, fut envoyé vers le tiers pour lui dire sur le ton le plus doux, avec des *paroles de soie*, comme s'exprime un contemporain [2], que, s'il se trouvait d'aventure, dans les cahiers du tiers, quelques articles qui concernassent la religion, ce corps voulût bien les communiquer à celui du clergé, versé en ces matières ». — « Si le roi (Henri IV), amateur très renseigné, appréciait, dans sa femme, les formes opulentes et les carnations savoureuses qui devaient s'épanouir plus tard si glorieusement dans les toiles de Rubens [3], s'il lui était reconnaissant de sa sûre et régulière fécondité, il ne trouvait auprès d'elle ni la séduction sans cesse renaissante de la maîtresse, ni l'affection soutenue et confiante de l'épouse, Henri IV, il est vrai, était un bien mauvais mari [4], mais Marie de Médicis avait un bien mauvais caractère [5] ». — « C'était (Léonora Dori) une

[1] Voir, dit M. Hanotaux (en note) « L'anecdote de la Choisy dans le *Perroniana* (p. 54). » Nous croyons devoir faire observer que le recueil en question n'a pas grande autorité. C'est l'occasion de présenter quelques autres observations à l'historien de Richelieu. Il n'hésite pas à attribuer (p. 55) *Les amours de Henri IV* à la princesse de Conti. Voir contre cette attribution les *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, dans la *Collection des Documents inédits* (t. I, 1880, p. 222. Cf. *Revue critique*, du 18 novembre 1876, p. 334). L'historien nous semble quelque peu dur (p. 79) pour la conférence de Loudun qu'il appelle « un incident minuscule de notre histoire » et pour les auteurs qui, au XIXe siècle, « ont considéré comme une bonne aubaine le fatras des documents stériles qu'ils ont rencontré dans les bibliothèques. C'est le cas de dire avec le latin : *difficiles nugæ*. »

[2] A rapprocher de cette phrase de M. Hanotaux (p. 78) : « Des vieillards aux paroles ouatées ». L'historien n'a pas dit le nom de ce prélat qui était Paul Hurault de l'Hôpital (1598-1623). Nous publierons prochainement un opuscule intitulé : *Une improvisation poétique de l'archevêque d'Aix* (1614), *précédée d'un récit anecdotique de Peiresc*.

[3] Voir un autre portrait encore plus réaliste (p. 59) de « cette épaisse femme blonde, avec ses maxillaires carrées, sa figure empâtée, beauté traînante et lourde, abandonnée en des poses nonchalantes que l'amour lui-même ne devait remuer que difficilement ».

[4] Dans l'*Avertissement* d'un recueil de *Lettres inédites de Marguerite de Valois à Pomponne de Bellièvre* publié en même temps que le volume de M. Hanotaux (Paris, Librairie A. Picard, p. 5) on a dit que le « futur Henri IV, s'il fut un des meilleurs de tous les rois, fut il faut bien en convenir, un des plus mauvais de tous les maris ».

Il est triste de constater que le ménage royal fut encore plus orageux du temps de Marie de Médicis que du temps de Marguerite. Cette dernière fut douce et résignée, tandis que la fille des Médicis se montra trop souvent colère et vindicative, allant même, selon le témoignage du grave Sully, jusqu'à *lever la main* sur son volage époux.

[5] M. Hanotaux (*ibid.*, note 1) cite « un document des plus curieux sur les relations conjugales entre Henri IV et Marie de Médicis : *Les Principaux sujets de la mauvaise intelligence entre le feu roy Henri IV et de la reyne mère du roy, tiré des manuscrits de Béthune*, 8944. Ce document, rédigé après 1632, a été publié par la présidente d'Arconville (*Vie de Marie de Médicis*, 1779). M. Hanotaux croit, contre l'opinion de Sully, et avec Richelieu, et avec les ambassadeurs florentins dont les dépêches ont été étudiées par M. Zeller, qu'il n'y eut jamais rien de coupable dans

fine mouche, le nez aigu, les lèvres pincées, la figure chatouine, noire et plutôt laide, mais l'œil vif, et non sans un certain charme qui venait de l'intelligence, sinon du cœur. Adroite et insinuante, elle devint sur la fin, imaginative, maniaque et atrabilaire, avec un goût mêlé d'effroi pour les choses de l'autre monde, sorcelleries, influences secrètes et grimoires » (p. 54-55).

En dehors de tous ces portraits si habilement enlevés, il y aurait encore une foule de *curiosités* à indiquer dans les récits de M. Hanotaux[1], mais j'ai déjà trop abusé de la patience des lecteurs, surtout ayant la certitude que le très précieux volume est déjà entre toutes les mains.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

---

**Pierre-le-Grand** ; *l'Education, l'homme, l'œuvre*, par M. K. Waliszewski. Paris, Plon, 1897.

Il est peu d'hommes — sauf Napoléon — qui aient plus tenté la plume des historiens que Pierre-le-Grand. Le réformateur de la Russie a eu des apologistes convaincus et des détracteurs sincères. Son œuvre a été diversement appréciée. Le remarquable ouvrage de M. K. Waliszewski, *Pierre-le-Grand*, écrit d'après des documents inédits, avec impartialité et avec un sens critique très élevé, remet les choses au point.

Le Tsar Pierre Ier a doté son pays de réformes considérables ; son règne a été un travail de tous les instants. Mais a-t-il bien fait ce qu'il a fait ? Possédant toutes les qualités et tous les défauts — les vices pourrait-on mieux dire — de sa race, poussés chez lui au suprême degré, il n'a reculé devant aucun moyen pour arriver à son but. Il a brisé, avec cruauté le plus souvent, toutes les entra-

les très familières relations de la reine mère avec Concini (p. 62). D'après une révélation intime des *Mémoires* de Richelieu, certaine infirmité physique eut fait d'ailleurs fatalement du maréchal d'Ancre un bien pauvre amoureux.

[1] Par exemple, au sujet de la terrible critique d'une note de Sainte-Beuve en son *Port-Royal* « bourrée d'erreurs » (p. 88); au sujet d'une piquante notice sur Bertrand d'Eschaux, évêque de Bayonne, puis archevêque de Tours, qu' « il vécut très vieux et resta jusqu'au bout très amoureux des belles-lettres et des belles personnes » (p. 89).

M. Hanotaux qui a mentionné les *Lettres inédites* de ce prélat publiées en 1864, ne semble pas avoir connu un autre recueil publié par le même éditeur en 1879—; au sujet de l'annotation des *Lettres de Richelieu* par feu Martial Avenel, dont « il faut se méfier, l'éditeur, au moment où il commençait sa publication, étant peu au courant des circonstances historiques ambiantes et se trompant souvent » (pp. 92, 93, 98) ; au sujet de la campagne antisémite de 1616 (p. 101) ; au sujet de « cette histoire des Luynes, véritable conte de fées » (p. 105) ; au sujet d'un singulier rapprochement d'une page de Richelieu avec une page de la *Chartreuse de Parme* (p. 114), au sujet de la fascination exercée par le cardinal, irrésistible *magicien*, sur Léonora Dori et sur Marie de Médicis (p. 125), etc. Il nous est agréable de signaler ; en finissant, l'hommage si légitime ainsi rendu (p. 141, note 7), à un éminent érudit, non moins éminent administrateur : « Minute inédite de la main de Richelieu. Fait partie de la collection des documents précieux, venant de lord Asburnham, que la savante vigilance de M. Léopold Delisle a reconquis pour notre grand dépôt public ».

ves qui encombraient sa route : famille, traditions civiles et religieuses, mœurs séculaires. Si de nos jours, Pierre est mis au rang des grands hommes, les Russes, ses contemporains, ont salué sa mort comme une délivrance. C'est que le Réformateur a eu la main lourde, qu'il est allé trop vite en besogne, et qu'il a plus songé à détruire les vieilles coutumes qu'à réformer l'âme de son peuple. Suivant l'expression de M. de Vogüé, sous son règne, « les barbes et les coif-« fures sont changés plus que les esprits et les cœurs. » Doué d'une extraordinaire faculté d'assimilation, le cerveau puissamment organisé, sans cesse en travail d'élaboration, Pierre voulait voir tous ses plans rapidement exécutés.

Avec un brio et un pittoresque de style, auxquels il nous avait d'ailleurs habitués dans ses précédents ouvrages, M. Waliszewski fait un tableau charmant de l'enfance de Pierre. Contrairement aux principes qui ont présidé jusque là à l'éducation des princes, principes d'un rigorisme byzantin qui tenaient les fils des Tsars renfermés au Kremlin, sans communications avec le monde extérieur, Pierre est abandonné à lui-même. Il reçoit l'éducation de la rue, dans la promiscuité de jeunes polissons et de grooms des écuries paternelles. Cette domesticité et ce populaire donneront à Pierre des goûts bas et vulgaires qu'il conservera toute sa vie. Il restera un joyeux compagnon et un franc buveur. Mais l'enfant s'amuse : il joue au soldat avec ce ramassis de drôles, et de ces jeux sortira l'armée russe ; il joue avec un vieux canot trouvé sous un hangar, sur les bords du lac de Péréiaslavl, la flotte russe naîtra de cet amusement, L'enfant deviendra le vainqueur de Charles XII et le conquérant de la Baltique.

Et cependant, Pierre ne fut jamais un homme de guerre. Il manquait même de courage, affirme M. Waliszewski avec de nombreux faits à l'appui. Mais quel chemin parcouru entre Narva et Poltava !

Le Grand Réformateur s'instruit toujours ; le but de ses voyages à l'étranger est l'étude plutôt que la politique. Dédaignant la théorie des choses, il préfère pratiquer de ses propres mains. Tour à tour il se fait calfat, charpentier, matelot, dentiste, chirurgien. Mieux que personne, il sait tirer un feu d'artifice : c'est sa distraction favorite. Il veut tout voir, tout connaître, tout apprendre. A Paris, il préfère courir les ateliers du faubourg Saint-Antoine, plutôt que de fréquenter la Cour et les salons. Mais il reconnaît combien la vie sociale et les réunions mondaines sont utiles à la civilisation des masses. Il fonde à Saint-Pétersbourg, ces fameuses *assemblées,* où, pour la première fois, hommes et femmes se trouvent réunis. Il habille tout ce monde à l'occidentale et lui apprend à danser. Ces assemblées ne sont qu'une parodie des réunions de Versailles, mais la vie sociale est établie en Russie.

Le livre de M. Waliszewski abonde en détails intimes et curieux sur le grand homme : il fourmille d'anecdotes. La physionomie de Pierre ressort ainsi vivante et vraie. Nous assistons au développement de ce caractère complexe, où tout se heurte et se contredit. Pierre-le-Grand est un barbare, mais il est épris de civilisation ; il est brutal et grossier dans ses plaisirs ; le cœur semble, chez lui, étouffé par les instincts les plus vils. Il prend pour compagne une fille dont ses officiers ne veulent plus. Il l'épouse secrètement d'abord, puis, publiquement, en fait une impératrice. Catherine n'est pas belle ; elle est vulgaire et sans charmes,

mais elle a un tempérament physique égal en force à celui de Pierre. Dans sa vie intime le Tsar parait entièrement dominé par les sens. Et cependant, une idylle traverse sa vie : c'est le roman chaste d'un amour platonique. L'héroïne est une grande dame polonaise, d'un esprit élevé, madame Sieniawska. Le Tsar la respecte. Leurs rapports se bornent à des promenades sur l'eau, à des causeries sérieuses, entremêlées d'un peu de sentiment. Nous sommes loin des orgies nocturnes dans les maisons de ses favoris ! Le caractère de Pierre abonde en contradictions de ce genre.

Pierre Ier a eu le mérite incontestable de pousser la Russie vers l'Occident. Son œuvre politique a été excellente en cela. A sa mort, l'Europe comptait une grande puissance de plus, qu'il fallait désormais admettre dans les combinaisons diplomatiques. La Russie ne cessera de progresser dans la voie que le Réformateur lui a ouverte. Repliée sur elle-même pendant des siècles, il lui suffira de quelques années pour sortir de sa routine orientale, tant l'impulsion donnée a été vive.

L'ouvrage de M. Waliszewski se termine sur le drame tragique de la mort d'Alexis, le fils insoumis du Tsar. C'est une page saisissante. Pierre a tué son fils qui lui faisait opposition, comme il a massacré les *Streltsy*, qui s'étaient révoltés contre lui.

Sa justice fut toujours impitoyable et cruelle. Dur pour lui-même, il a été dur pour les autres. Plutôt que de souffrir la plus timide opposition à ses desseins, il a préféré couvrir Moscou de potences, assister lui-même le bourreau dans sa lugubre et incessante besogne. Son œuvre s'est accomplie au milieu d'une trainée de sang Mais, en somme, ainsi que le dit M. Waliszewski : « il a été grand et a « fait la Russie très grande ! »

André Le Glay.

---

**La Serbie chrétienne**, etude historique, par M. A. d'Avril, Ministre plénipotentiaire. Paris, au bureau des Œuvres d'Orient et E. Leroux, 1897.

En 614, au mois de juillet, les Perses prirent Jérusalem et s'emparèrent de la vraie Croix. L'empereur Héraclius dut faire six campagnes contre les infidèles pour reconquérir la précieuse relique. Il la porta lui-même, sur ses épaules, jusqu'au sommet du Calvaire. Mais afin de préserver l'Empire d'un retour offensif des barbares, Héraclius appela auprès de lui des peuplades slaves parmi lesquelles se trouvaient les Serbes. L'Empereur les força à embrasser le christianisme.

Telle fut l'origine de la Serbie chrétienne dont M. A. d'Avril nous raconte l'histoire. Cette étude, d'un puissant intérêt, nous présente un remarquable tableau des gloires et des vicissitudes de l'Eglise serbe, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Epique et parfois dramatique, l'histoire religieuse de la Serbie se confond le plus souvent avec l'histoire politique du pays, soit sous l'oppression magiare, soit sous la domination de l'Autriche. Il fallait cette érudition rare, cette connaissance approfondie des choses de l'Orient, ce

style clair et concis, qui sont les principaux ornements des travaux de M. A. d'Avril, pour débrouiller la trame parfois confuse des démêlés religieux et temporels qui ont agité ces principautés slaves du Danube. Et je relève cette observation qui a sa valeur sous la plume compétente de M. d'Avril : « Ce « serait une erreur de croire que le siècle présent ait vu naître ce qu'on « appelle la *question d'Orient*. Cette question est des plus anciennes. Elle « a commencé, il me semble, à la mort d'Alexandre-le-Grand, sinon à la « guerre de Troie, et nous ne sommes pas près de la voir finir. »

L'ouvrage se termine sur l'historique des rapports de la Serbie avec Rome. Les souverains pontifes firent de nombreuses tentatives pour le rapprochement des églises serbe et latine. Ces tentatives restèrent toujours sans résultat. M. d'Avril donne deux causes à ces différents insuccès. « La pre- « mière, dit-il, est la versatilité des princes serbes dont les démarches « étaient dictées par des motifs politiques, et qui avaient ordinairement en « perspective d'en éluder les conséquences, aussitôt conjuré le danger qui « avait conseillé un recours à l'Occident. » En second lieu, l'Occident s'est, le plus souvent, servi de la Hongrie comme intermédiaire dans ses négociations religieuses avec la Serbie. Or, les Hongrois ont toujours inspiré aux Serbes une aversion insurmontable. Encore aujourd'hui, nous dit l'auteur, ils « préféreraient peut-être le gouvernement du Sultan à la domination « magiare. »

André Le Glay.

---

**La France et l'Angleterre en Egypte**, par M. A. Bourguet, Paris, Plon, 1897.

La France considère comme un triste souvenir cette affaire d'Egypte. Elle y a perdu sans combat la plus belle et la plus légitime influence qu'une nation puisse avoir sur une autre, l'influence due aux services rendus, à l'assistance donnée, à la communication fraternelle des bienfaits de la civilisation. L'absence d'esprit de suite dans le gouvernement, les préoccupations de parti dominant l'intérêt national, les changements fréquents de personnel, le manque de décision au moment critique, nous ont enlevé la plus brillante situation que jamais nation européenne eût possédée au dehors.

Si ce souvenir est triste, il offre d'utiles leçons. M. Bourguet a pensé qu'il était bon de le remettre sous les yeux du public. Il nous donne un récit clair et complet des événements qui ont conduit au bombardement d'Alexandrie et à l'occupation anglaise, depuis le moment où s'établit le *condominium* sous le ministère de M. Waddington, jusqu'aux déclarations très fermes, mais malheureusement très inutiles, de M. Duclerc contre la destruction de cette institution.

Ce récit est intéressant et mouvementé ; les vues de l'auteur sont sages et justes. Le lecteur qui l'aura suivi jusqu'au bout aura une idée généralement exacte de cette lutte diplomatique.

Il nous semble toutefois qu'il éprouvera quelques mécomptes en présence de lacunes assez importantes. M. Bourguet paraît ignorer certains détails qui eussent mieux expliqué la fortune d'Arabi. Les ambitions anglaises apparaissent assez subitement et sans qu'aucun indice les fasse prévoir. On dirait que M. Bourguet n'a eu sous les yeux d'autres documents que les livres jaunes. On sait que les livres jaunes, qui ne sont autre chose qu'un plaidoyer pour le ministère, sont forcément très incomplets. Si l'auteur avait connu personnellement quelques agents, ou s'il avait eu sous la main leur correspondance complète, plusieurs faits lui eussent sans doute paru moins étonnants et il eût pu donner satisfaction plus entière à ses lecteurs.

Cte de Vorges.

---

**L'ordre de Malte**, par M.-L. de la Brière. Paris, Léon Chailley, 1897.

Qui parle aujourd'hui de l'ordre de Malte? A peine en dit-on un mot dans quelques salons. De loin en loin, on reçoit un billet de faire part indiquant que le défunt était chevalier de Malte. La presse quotidienne ignore cette institution. On ne la connaît plus que par la grande histoire de Vertot, comme on connaît la république romaine ou la république de Venise.

Cependant l'ordre de Malte existe et même il fait quelque bien. C'est ce que M. de la Brière a entrepris de nous démontrer. Son livre, fait par un homme de talent et de cœur, se lit agréablement. Il résume le passé de l'ordre, il raconte les dernières crises où la souveraineté effective des grands maîtres a succombé. Il indique les monuments qui conservent à Paris le souvenir des anciennes commanderies. Il donne les noms des chevaliers français existants.

L'ordre est encore reconnu comme souverain par le Saint-Siège et par l'Autriche. Il possède une centaine de commanderies et des domaines considérables en Italie, en Autriche, en Bohême. Depuis qu'il a perdu la puissance militaire, il s'est attaché à l'esprit de sa première institution qui est le soin des malades. Il a des hôpitaux dans beaucoup de villes d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne et jusqu'en terre sainte. Il a un service d'ambulances militaires très bien organisé. A Paris même, il a fondé le dispensaire Saint-Jean, situé sur la pente de Montmartre à l'ombre de la Basilique du Sacré-Cœur.

Si son uniforme est inconnu en France, il n'en est pas de même à l'étranger. En 1870, lorsque les Allemands s'emparèrent d'Épernay, le comte de Briailles fut presque évincé de l'ambulance qu'il entretenait à ses frais. Il eut l'idée de revêtir les insignes de Malte et se plaça ainsi vêtu au milieu de ses malades. Aussitôt les Allemands lui rendirent les honneurs et le laissèrent libre de continuer son charitable office.

Cte de Vorges.

---

**Histoire du commerce français dans le Levant au XVII^e siècle**, par Paul Masson. Paris, Hachette, 1897, un volume in-8 de XXXIII-533-XXXVIII pages.

Le sujet que vient d'épuiser M. Paul Masson dans la volumineuse étude qui lui a valu, dans des circonstances exceptionnellement brillantes, le grade de docteur ès-lettres, avait paru jusqu'alors assez spécial pour que personne n'eût été tenté de le traiter.

L'auteur nous en a montré, non seulement l'intérêt, mais l'importance, en faisant voir quels liens étroits l'unissaient à l'histoire générale : à l'histoire économique, puisqu'au XVII^e siècle notre commerce dans le Levant subit une crise décisive provoquée par la concurrence des Anglais et des Hollandais, prolongée par les efforts de la France pour la surmonter ; à l'histoire générale, puisque cette question est une de celles où il est le plus facile de toucher, pour ainsi dire du doigt, les caractères, les avantages et les inconvénients du système que Colbert appliquait avec une inflexible logique à la conduite de toutes les affaires concentrées entre ses mains. Par sa méthode enfin, le livre de M. Masson se rattache à l'histoire générale autant que par son sujet, car il se distingue par l'union et l'équilibre de deux qualités qui s'excluent trop souvent dans les monographies ; la richesse de la documentation et la clarté de l'exposition. D'une part, les recherches patientes que l'auteur a entreprises à Marseille dans les archives de l'Hôtel-de-Ville et de la Chambre de commerce, à Paris dans les dépôts des Affaires étrangères et de la Marine ont mis à sa disposition une masse énorme de faits et de chiffres précis ; d'autre part, il a su ne pas s'y perdre, les grouper autour d'un certain nombre d'idées générales logiquement enchaînées, les classer suivant un plan rigoureusement méthodique.

Après avoir montré dans une longue introduction à quel degré de prospérité l'alliance turque et le renouvellement fréquent des capitulations avaient élevé le commerce français dans le Levant au XVI^e siècle, M. Masson passe en revue les diverses causes qui en précipitèrent la décadence au début du XVII^e siècle ; les avanies ou impositions arbitraires levées par les pachas sur les marchands des Echelles ; l'insécurité croissante des mers, par suite des entreprises de la piraterie barbaresque, l'organisation défectueuse et les abus de pouvoir du corps consulaire ; enfin, le manque de direction et l'absence d'une autorité unique chargée de réprimer les abus. — Un deuxième livre, le plus considérable par son développement comme par son importance, est consacré à l'étude des efforts tentés et du système adopté par Colbert pour remédier à ce fâcheux état de choses ; son œuvre est résumée ainsi par l'auteur « Colbert eut à la fois la vision nette de ce qu'il y avait à faire et l'énergie nécessaire pour mener à bien l'œuvre des réformes. Ses efforts incessants, continués avec un grand esprit de suite par Seignelay, les Pontchartrain et Chamillart, arrêtèrent d'abord la décadence du commerce, et le mirent peu à peu en état de lutter contre la concurrence des étrangers, puis de reprendre la place qu'il avait eue auparavant.

Le relèvement du commerce fut malheureusement gêné à deux reprises, au moment où il commençait à prendre un grand essor, par les guerres de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne, pendant lesquelles la ruine de notre

marine permit à nos rivaux de se rendre les maitres de la Méditerranée. Néanmoins, le négoce avait ressenti les bienfaits de la réorganisation accomplie par les ministres de Louis XIV ; la marine du Levant redevenue nombreuse et active, l'importance du trafic plus que triplée depuis 1661, tels étaient les résultats qu'on avait pu constater pendant les courtes périodes de paix de la fin du règne. En 1715, le commerce français n'avait pas encore repris la place prépondérante qu'il occupait cent ans auparavant, il le cédait même en importance à celui des Anglais, mais il était plus solidement établi qu'il n'avait jamais été ».

Un troisième livre enfin est intitulé : « Tableau du commerce du Levant à la fin du XVII^e siècle » ; l'auteur nous y fait accomplir un voyage dans toutes les contrées où se manifestait à ce moment l'activité économique de notre pays : en Syrie, en Egypte, dans l'Anatolie, l'Archipel, la Turquie d'Europe et la Morée. Il nous montre quelle importance avait chaque station, nous dépeint la vie qu'y menaient nos consuls et nos commerçants, nous indique quels articles y étaient importés. Il a rejeté enfin dans un appendice distinct et présenté sous la forme d'éclaircissements toutes les questions trop statistiques ou techniques pour trouver place dans le corps du volume.

Tel est le plan de cette œuvre qui éclaire d'un jour nouveau tout un côté du règne de Louis XIV, abonde en renseignements précis et en vues originales, et constitue un des meilleurs chapitres d'histoire économique qui aient été écrits depuis vingt ans. Il est à souhaiter que l'heureuse réussite de l'entreprise qu'avait tentée M. Masson, le décide à la poursuivre et à nous donner une histoire du commerce français dans le Levant au XVIII^e siècle.

ALBERT PINGAUD.

---

# CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — Ont été élus membres de la Société d'histoire diplomatique : MM.

L'abbé Dedouvres, professeur de littérature latine aux Facultés catholiques, à Angers (France) ; présenté par MM. le duc de Broglie et de Maulde.

Hegermann Lindencrone, ministre de Danemark (Danemark), 27, rue Pierre-Charron, Paris ; présenté par MM. le duc de Broglie et de Maulde ;

A. Munir Bey Sureya, secrétaire du commissariat Impérial Ottoman, à Sofia (Turquie) ; présenté par MM. le duc de Broglie et de Maulde ;

James Gustavus Whiteley (Etats-Unis), 223, West-Lanvale-street, Baltimore, Maryland ; présenté par MM. le duc de Broglie et de Maulde ;

M. Moret, a été nommé Ministre des Colonies ; MM. Léon y Castillo et le prince Ouroussow, ambassadeurs à Paris ; M. Barrère, ambassadeur à Rome ; M. de Giers, ministre à Bruxelles.

Belgique. — *Les attributions des agents diplomatiques et consulaires belges en matière d'état civil et de notariat* [1].

I. Par une loi en date du 20 et par des arrêtés royaux en date des 22, 25 et 26 octobre 1897, le Gouvernement belge a revisé, en plusieurs points, la législation jusqu'ici en vigueur parmi les agents du service extérieur, fonctionnaires diplomatiques ou consulaires. Dans l'exposé des motifs nous relevons le passage suivant : « Tous consuls belges, quel que soit le lieu où ils exercent leurs fonc-« tions ont la qualité d'officier de l'état civil. Ils ont aussi la compétence nota-« riale, mais seulement en pays hors de chrétienté, ainsi qu'en Espagne, en « Italie, aux Etats-Unis d'Amérique, en Roumanie, en Portugal, en Serbie et en « Grèce [2]. Partout ailleurs leur pouvoir, en cette matière, est strictement limité, « aux cas prévus par le Code civil [3], c'est-à-dire à la réception des testaments « suivant les articles 991, 994 et 995 du dit Code. »

Lorsque le législateur belge adopta la mesure précitée, il n'existait nulle part, pour ainsi dire — abstraction faite de quelques pays européens — un état civil

[1] *Moniteur Belge, Journal officiel*, 10 nov. 1897, n° 314.

[2] Espagne, convention consulaire du 19 mars 1870.
Italie, — 22 juillet 1878.
Etats-Unis d'Amérique — 9 mars 1880.
Roumanie — 31 décembre 1880.
Portugal — 10 novembre 1880.
Serbie — 5 janvier 1885.
Grèce — 13/25 mai 1895.

[3] Il exerce les fonctions de notaire dans les cas prévus par le même Code.

exact et régulier. Dans quelques-uns de ces pays, où les Belges peuvent en toute sécurité et, sans aucun empêchement, s'adresser aux institutions locales pour faire dresser valablement les actes qui les intéressent, il est superflu de maintenir aux consuls les attributions d'officier de l'état civil. Leur ministère y est du reste fort rarement réclamé et, en réalité, on doit se demander pour quelle raison ils conserveraient cette compétence exceptionnelle, du moment que la compétence ordinaire des autorités territoriales — qui régit uniquement, en principe, les formes instrumentaires des actes publics — est suffisante, c'est-à-dire lorsque l'état civil local est accessible à tout le monde et que des lois analogues aux lois belges règlent la réception et la conservation des actes. La loi projetée ne changera rien à la situation actuelle en ce qui a trait aux pays hors de chrétienté, dont les institutions sont différentes des nôtres. Comme par le passé, le consul y reste officier de l'état civil en vertu de la loi, mais dans les autres Etats, il ne pourra plus agir en cette qualité, qu'après qu'un traité l'y aura formellement autorisé ou que le ministre des Affaires étrangères lui aura conféré de pareilles attributions dans l'intérêt de nos nationaux. Inutile d'ajouter que les fonctions dont il s'agit seraient retirées seulement — après que le Gouvernement aurait eu tous ses apaisements au sujet de leur absolue inutilité — aux agents établis dans les pays où le recours aux consuls n'a plus aucune raison d'être[1]. — En *Angleterre*, en *Suède* et *Norwège* et en *Danemark*, l'état civil, tenu simultanément par les fonctionnaires civils et les autorités religieuses, est réglementé par les lois avec un grand soin. Le ministère des consuls n'y est jamais réclamé et il n'est pas d'exemple que des Belges y aient rencontré le moindre empêchement à faire dresser un acte. Les attributions d'officier de l'état-civil pourraient donc être enlevées également aux consuls résidant dans ces pays[2]. L'*Allemagne*, les *Pays-Bas* et la *Suisse* ont également adopté déjà une législation semblable à celle proposée. — Tous les agents devront toutefois rester investis d'une compétence spéciale c'est-à-dire de leur intervention dans certaines formalités préliminaires au mariage sous l'empire d'une loi de 1851, l'intervention des agents devait se borner à la réception des testaments faits dans le cours d'un voyage sur mer. Le Gouvernement s'aperçut bientôt qu'un système plus large s'imposait, de là naquit la loi du 29 mai 1858 qui permet aux consuls, dans les *pays non chrétiens*, de recevoir tous les actes et contrats du ministère des notaires, il obtint, plus tard, l'insertion d'une clause de l'espèce dans les différentes conventions consulaires précitées.

Toutefois ces conventions ne sont qu'au nombre de sept ; les Belges qui ont à passer, en matière civile, un acte ou un contrat destiné à servir dans leur patrie, se trouvent, par conséquent, dans l'obligation sur une grande partie du

[1] Pour le moment, ces pays sont, en Europe : la France, l'Allemagne, la Suisse l'Italie, la Roumanie, les Pays-Bas, la principauté de Monaco. Il n'est pas fait mention du Grand-Duché de Luxembourg, parce que la Belgique n'y a pas de Consul.

[2] En relevant les actes dressés par les consuls et vice-consuls pendant la dernière période quinquennale de 1891 à 1895, on obtient, *pour l'ensemble des 161 postes consulaires établis dans les dix pays énumérés ci-dessus*, une moyenne annuelle de trois actes, et parmi ceux-ci, il y a plusieurs actes de naissance qui font double emploi avec des actes identiques dressés par les autorités locales.

globe, de s'adresser aux notaires étrangers ou aux officiers publics qui en font fonction et de leur payer des honoraires souvent beaucoup plus élevés que les taxes prévues par le tarif consulaire ; ils ont à supporter, en outre les droits de légalisation par les autorités étrangères compétentes et, le cas échéant, le coût d'une traduction légale dûment timbrée et légalisée. Quant aux indigents, hors d'état d'acquitter les frais, la loi du 16 août 1887 remédie partiellement à cette situation en chargeant les agents du service extérieur de dresser, à titre gratuit, en cas d'indigence des futurs époux, l'acte de consentement prescrit par l'arti- 73 du Code civil [1]

Des difficultés se présentent aussi, lorsqu'il y a lieu d'établir que les actes étrangers réunissent toutes les conditions d'authenticité requises par les lois du pays où ils ont été reçus. Les articles 36, 66, 334, 931, 971 et 1394 du Code civil [2], ainsi que les articles 77 et 93 de la loi du 16 décembre 1851 sur le régime *hypothécaire* [3], notamment sont à examiner dans ces cas, à cause du principe de non-intervention des autorités administratives dans les questions qui sont du res-

[1] Art. 73 du C. civ. L'acte authentique du consentement des père et mère ou aïeuls et aïeules, ou à leur défaut, celui de la famille, contiendra les prénoms, noms, professions et domiciles du futur époux, et de tous ceux qui auront concouru à l'acte ainsi que leur degré de parenté.

[2] *Art. 36.* Dans les cas où les parties intéressées ne seront point obligées de comparaître en personnes, elles pourront se faire représenter par un fondé de procuration spéciale et authentique.

*Art. 66.* Les actes d'opposition au mariage seront signés sur l'original et sur la copie par les opposants ou par leur fondé de procuration spéciale et authentique ; ils seront signifiés avec la copie de la procuration, à la personne ou au domicile des parties et à l'officier de l'état civil, qui mettra son *visa* sur l'original.

*Art. 334.* La reconnaissance d'un enfant naturel sera faite par un acte authentique, lorsqu'elle ne l'aura pas été dans son acte de naissance.

*Art. 931.* Tous actes portant donations entre-vifs seront passés devant notaires, dans la forme ordinaire des contrats ; et il en restera minute, sous peine de nullité.

*Art. 971.* Le testament par acte public est celui qui est reçu par deux notaires, en présence de deux témoins ou par un notaire en présence de quatre témoins.

*Art. 1394.* Toutes conventions matrimoniales seront rédigées avant le mariage, par acte devant notaire.

[3] Art. 77. A défaut de dispositions contraires dans les traités ou dans les lois politiques, les hypothèques consenties en pays étrangers n'auront d'effet, à l'égard des biens situés en Belgique, que lorsque les actes qui en contiennent la stipulation auront été revêtues du visa du président du tribunal de la situation des biens.

Ce magistrat est chargé de vérifier si les actes et les procurations qui en sont le complément réunissent toutes les conditions nécessaires pour leur authenticité dans les pays où ils ont été reçus, etc.

Art. 93. Ceux qui requièrent la radiation ou la réduction (des inscriptions) déposent, au bureau du conservateur, soit l'expédition de l'acte authentique ou l'acte en brevet, portant consentement soit l'expédition du jugement.

Un extrait littéral de l'acte authentique suffit, lorsqu'il y est déclaré par le notaire qui l'a délivré, que l'acte ne contient ni conditions, ni réserves.

Les actes de consentement à radiation ou réduction, passés en pays étrangers, ne sont exécutoires en Belgique qu'après avoir été visés par le président du tribunal de la situation des biens qui vérifiera leur authenticité ainsi qu'il est dit en l'article 77 précité,

sort des tribunaux, cette preuve — réclamée surtout en ce qui concerne les procurations étrangères, dont l'emploi devient de plns en plus fréquent — est souvent difficile à fournir et, dans maintes circonstances, les parties intéressées doivent demander pour être produit à l'appui des actes dont il s'agit, un certificat officiel, dit de coutume, reproduisant la teneur des dispositions légales suivant lesquelles ils ont été dressés. De là de nouveaux frais et parfois aussi de grands retards à la solution des affaires. Il est donc désirable de voir donner encore une extension à l'exercice des fonctions de notaire par les consuls. L'application de la loi du 29 mai 1858[1] et des clauses insérées à cet égard dans les conventions consulaires belges facilite déjà, dans une mesure notable, le règlement des questions d'intérêt privé, mais, celles-ci ne faisant que s'accroître en raison du développement constant des relations internationales, il convient que ces avantages soient plus généralisés et que les Belges puissent partout où cela sera jugé nécessaire, recourir à leur consul pour passer des actes valables en Belgique. Selon les circonstances, le ministre des Affaires étrangères décidera dans quels pays nouveaux le consul devra être investi de la plénitude des fonctions notariales.

Aucun conflit n'est à craindre à ce sujet avec les autorités locales, car il est admis en droit international que la compétence des consuls, en cette matière, dépend uniquement de la loi du pays qui les a commissionnés, et qu'ils peuvent dresser tous les actes et contrats destinés à être produits dans le dit pays. Les principaux Etats d'Europe ont conféré depuis longtemps de pareilles attributions à leurs agents en pays étranger[2]. La Belgique avec son système trop restreint constitue une exception[3].

Suivent les lois et arrêtés relatifs à cette matière :

*I. Loi du 20 octobre 1897 concernant les attributions des consuls en matière d'état civil et de Notariat.*

Art. 1er. L'article 10 de la loi du 31 décembre 1851[4] est remplacé par les dispositions suivantes :

Le consul exerce les fonctions d'officier de l'état civil conformément aux lois belges sur la matière :

*A*. Dans les pays hors de chrétienté ;

*B*. Dans tout autre pays, s'il y est autorisé par les traités, ou si ces fonctions lui ont été spécialement conférées par le Ministre des affaires étrangères.

Art. 2. Les dispositions de l'article précédent ne portent aucune atteinte aux pouvoirs qui sont conférés aux agents du service consulaire par la loi du 20

[1] Art. unique..... Le consul peut, dans les pays hors de chrétienté, recevoir tous les actes et contrats du ministère des notaires en se conformant aux lois sur le notariat.

[2] France, Angleterre. Pays-Bas, Italie, Allemagne, Autriche-Hongrie, Roumanie, Grèce, Espagne, Suède et Norwège.

[3] Extraits de l'Exposé des motifs du projet de loi concernant les attributions des consuls en matière d'état civil et de notariat. (Chambre des représentants, séance du 2 décembre 1896, n° 27).

[4] Voici le texte de l'article 10 ; Le consul exerce les fonctions d'officier de l'état civil, conformément aux dispositions du Code civil.

mai 1882[1], par l'article 4 de la loi du 16 août 1887[2], l'article 7 de la loi du 26 décembre 1891[3], et l'article 6 de la loi du 30 avril 1896[4].

Art. 3. L'article 11 de la loi du 31 décembre 1851[5], et la loi du 29 mai 1858[6], sont remplacés par les dispositions suivantes : Le consul peut recevoir tous les actes et contrats du ministère des notaires conformément aux lois belges sur la matière :

*A*. Dans les pays hors de chrétienté ;

*B*. Dans tout autre pays, s'il y est autorisé par les traités ou si ces attributions lui ont été spécialement conférées par le Ministre des affaires étrangères.

Art. 4. Le consul investi de la compétence notariale en vertu de la présente loi peut recevoir, outre les actes et contrats concernant exclusivement des Belges, les actes et contrats dans lesquels les parties ou l'une d'elles sont étrangères, pourvu que ceux-ci se rapportent à des biens situés ou à des affaires à traiter en Belgique.

[1] Loi du 20 mai 1882. Article unique. L'article 170 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes : 1° Les mariages en pays étranger entre Belges et étrangers seront célébrés dans les formes usitées dans le dit pays ; 2° Les mariages entre Belges pourront également être célébrés par les agents diplomatiques et les consuls de Belgique, conformément aux lois belges ; 3° Les agents diplomatiques et les consuls de Belgique pourront célébrer les mariages entre Belges et étrangères, s'ils en ont obtenu l'autorisation spéciale du Ministre des affaires étrangères ; 4° Les mariages seront publiés conformément aux lois belges, en Belgique, par l'officier de l'état civil et par les agents diplomatiques et les consuls dans les chancelleries où les unions seront célébrées ; 5° Les mariages célébrés dans les formes prescrites par les n°s 1, 2 et 3 de la présente loi seront valables, si les Belges n'ont point contrevenu aux dispositions prescrites sous peine de nullité, du chapitre I^er^, titre II, livre I^er^ du Code civil ; 6° La capacité de la femme étrangère est réglée par son statut personnel.

[2] Art. 4 de la loi du 16 août 1887. En cas d'indigence, l'acte de consentement prescrit par l'article 73 du Code civil pourra être reçu par l'officier de l'état civil du domicile de l'ascendant et, à l'étranger, par les autorités qui ont compétence pour recevoir cet acte, par les agents diplomatiques, les consuls et vice-consuls de Belgique.

[3] Art. 7 de la loi du 26 décembre 1891. Le procureur du Roi près le tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel les impétrants se proposent de célébrer leur mariage peut dispenser pour des causes graves, de la publication et de tout délai. La même faculté est accordée aux chefs de mission et consuls de carrière de Belgique, ainsi qu'aux agents non rétribués du Corps consulaire belge jusqu'au grade de vice-consul inclusivement, pour autant qu'ils ne résident pas au siège d'une légation ou d'un consulat de carrière, sauf à ceux-ci à rendre immédiatement compte à la légation ou au consulat de carrière dont ils relèvent des causes de la dispense ou du refus de l'accorder.

[4] Art. 6 de la loi du 30 avril 1896. L'article 155 *bis* est ajouté au Code civil : « « Les pouvoirs confiés aux officiers de l'état civil par les articles 148, 150, 153 « et 155 sont exercés à l'étranger par les agents diplomatiques, consuls et vice-« consuls de Belgique ».

[5] Art. 11 de la loi du 31 décembre 1851. Il exerce les fonctions de notaire dans les cas prévus par le même Code (Code civil).

[6] Loi du 29 mai 1858. Article unique. Par extension des articles 11 et 12 et sans dérogation aux articles 16 et 20 de la loi du 31 décembre 1851, sur les consulats et la juridiction consulaire, le consul peut, dans les pays hors de chrétienté, recevoir tous les actes et contrats du ministère des notaires.

*II. Arrêté Royal du 25 octobre 1897 réglementant la réception des actes de l'état civil par les agents diplomatiques et les consuls.*

Art. 1er. Les consuls exercent les fonctions d'officier de l'état civil :

*A.* Dans les pays hors de chrétienté ;

*B.* Dans tout autre pays, s'ils y sont autorisés par les traités ou si ces fonctions leur ont été spécialement conférées par le Ministre des affaires étrangères.

Art. 2. Les consuls auxquels les fonctions d'officier de l'état civil ne seraient pas conférées conformément à l'article précédent, sont néanmoins compétents comme officier de l'état civil, en ce qui concerne la publication et la célébration des mariages, mais ils n'ont pas qualité pour dresser les actes de naissance, de reconnaissance et de décès.

Art. 3. Les consuls auront soin de se conformer pour la réception et la rédaction des actes de l'état civil aux règles prescrites par le Code civil et les lois belges sur la matière.

Art. 4. Les actes seront inscrits de suite sans aucun blanc, sur un ou plusieurs registres tenus doubles au consulat.

Art. 5. Les registres seront cotés par première et dernière et parafés sur chaque feuille par le Ministre des affaires étrangères ou par le fonctionnaire de son département qu'il aura délégué à cet effet.

Art. 6. Immédiatement après avoir dressé un acte, le consul en enverra une expédition au Ministre des affaires étrangères.

Art. 7. Lorsqu'il s'agira d'un acte de décès, le consul, en envoyant l'expédition mentionnée à l'article précédent, fera connaître, autant que possible, s'il y a des héritiers mineurs ou absents.

Art. 8. Les extraits des registres de l'état civil délivrés par les consuls seront légalisés par le Ministre des affaires étrangères ou par le fonctionnaire de son département qu'il aura délégué.

Art. 9. Les consuls auxquels se rapporte l'article 1er du présent arrêté devront clore et arrêter les registres de l'état civil à la fin de chaque année.

Un des doubles restera déposé à la chancellerie du consulat et l'autre sera expédié dans le mois, si faire se peut, au ministère des affaires étrangères pour y rester déposé.

Les procurations et autres pièces qui doivent demeurer annexées aux actes de l'état civil seront envoyées, après qu'elles auront été parafées par la personne qui les aura produites et par le consul au Ministre des affaires étrangères, avec le double des registres dont la transmission doit avoir lieu. Avant d'expédier ces pièces le consul en fera une copie dûment certifiée et l'annexera au double des registres qu'il conserve dans ses archives.

Si les consuls n'ont rédigé aucun acte, ils cloront les registres, mais ils n'expédieront pas un des doubles. Ils se borneront à dresser un certificat négatif et le transmettront au Ministre susmentionné.

Art. 10. Les consuls dont la compétence comme officiers de l'état civil est limitée par l'article 2 du présent arrêté ne devront clore et arrêter les registres aux actes de mariages qu'à l'expiration de l'année durant laquelle ils auraient été appelés à y dresser un acte.

Ils observeront, en pareil cas, les règles formulées par l'article 9, §§ 2 et 3.

Art. 11. Lorsque l'envoi des registres et des pièces annexées sera fait par voie de mer, le consul les consignera entre les mains du capitaine ; il fera mention du dépôt sur le rôle d'équipage et procès-verbal en sera dressé en chancellerie.

Art. 12. Lorsque les envois devront avoir lieu par la voie de terre, les consuls prendront les précautions qui leur seront spécialement indiquées, suivant les lieux et les circonstances, par le Ministre des affaires étrangères.

Art. 13. Le procureur du roi près le tribunal de première instance de Bruxelles vérifiera chaque année l'état des registres ; il dressera procès-verbal sommaire de la vérification et dénoncera les irrégularités qu'il aura constatées.

Art. 14. En cas d'accident qui aurait détruit les registres, en tout ou en partie, le consul en dressera un procès-verbal et il l'enverra au Ministre des affaires étrangères, dont il attendra les instructions sur les moyens à prendre pour réparer cette destruction.

Art. 15. Aucun acte de l'état civil reçu dans un consulat ne pourra, sous prétexte d'omissions, d'erreurs, ou de lacunes, être rectifié que d'après un jugement émané des tribunaux compétents.

Lorsque, par une cause quelconque, des actes n'auront pas été portés sur les registres, le consul ne pourra y suppléer, sauf également à être statué ce que de droit par les tribunaux compétents.

Les consuls recueilleront avec soin et transmettront au Ministre des affaires étrangères, soit au moyen d'acte de notoriété, soit de toute autre manière, les renseignements qui pourraient être utiles pour rectifier les actes dressés dans leurs consulats ou pour y suppléer.

Art. 16. Les jugements de rectification des actes de l'état civil seront inscrits sur les registres courants, par le consul, aussitôt qu'ils lui seront parvenus, et, en outre, mention en sera faite en marge de l'acte rectifié dans les deux registres où il est inscrit.

Il en sera de même des jugements rendus pour réparer l'omission de l'acte.

En marge de l'acte de naissance, il sera également fait mention de l'acte de reconnaissance de l'enfant naturel.

Si l'acte rectifié ou l'acte de naissance appartiennent à une année déjà close, le consul, après avoir écrit la mention en marge de l'acte dans le registre resté en sa possession, enverra aussitôt au Ministre des affaires étrangères le texte de cette mention et les indications nécessaires.

Le Ministre des affaires étrangères tiendra la main à ce que la mention soit uniformément reproduite sur l'autre registre déposé aux archives de son département, et, s'il y a lieu, sur les registres de la commune belge où une expédition de l'acte aurait été transcrite.

Art. 17. La publication du mariage, prescrite par la loi du 26 décembre 1891, sera affichée à la porte de la chancellerie. Elle sera inscrite à sa date, dans un seul registre coté et parafé, comme il est dit dans l'article 5 du présent arrêté.

Ce registre, dûment clos, sera expédié à la fin de chaque année au Ministère des affaires étrangères pour y rester déposé.

Lorsque aucune publication n'aura été faite dans le courant de l'année, les con-

suls auxquels s'appliquent les dispositions de l'article 1er agiront comme il est dit à l'article 9, § 4.

Les autres consuls agiront comme il est dit à l'article 10, § 1er.

Art. 18. Les chefs de mission et consuls de carrière sont autorisés à dispenser pour des causes graves de la publication ainsi que du délai prévu par l'article 2 de la dite loi du 26 décembre 1891.

La même faculté est accordée aux agents non rétribués du corps consulaire jusqu'au garde de vice-consul inclusivement pour autant qu'ils ne résident pas au siège d'une légation ou d'un consulat de carrière, sauf à eux à rendre immédiatement compte à la légation ou au consulat de carrière dont ils relèvent, des causes de la dispense ou du refus de l'accorder.

La dispense de publication sera conservée dans les archives de la chancellerie et une expédition en sera annexée à l'acte de célébration du mariage pour être transmise au ministère des affaires étrangères conformément à l'article 9, § 3 du présent arrêté.

Art. 19. Avant de célébrer un mariage, les consuls s'assureront qu'en outre de la publication qui doit être faite au consulat, les futurs époux se sont soumis aux prescriptions de la loi relativement à la publication de leur mariage en Belgique.

Art. 20. Les dispositions des articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, §§ 1er et 2, et 19 du présent arrêté seront également applicables à nos agents diplomatiques.

Art. 21. L'arrêté royal du 29 avril 1886 est abrogé.

III. Arrêté Royal du 26 octobre 1897 relatif aux *attributions des consuls en ce qui concerne les naissances et les décès survenus à bord de navires belges.*

Art. 1er. Les consuls se feront remettre par les capitaines des bâtiments belges qui aborderont dans le port de leur résidence, deux expéditions des actes de naissance ou de décès qui auraient été rédigés pendant le cours de la navigation ; ils déposeront l'une de ces expéditions dans les archives du consulat et transmettront l'autre à Notre Ministre des affaires étrangères qui la mettra à la disposition du département ministériel auquel ressortit la direction de la marine.

Art. 2. Lorsque, dans le cas prévu par l'article précédent, les consuls recevront le dépôt d'un acte de naissance ou de décès dressé pendant une traversée, ils auront soin, dans le procès-verbal du dépôt, de constater, à telles fins que de droit, les différentes irrégularités qu'ils y auront remarquées.

Art. 3. Si les consuls découvrent, soit par le rapport, soit par l'interrogatoire des gens de l'équipage ou par tout autre moyen, qu'un capitaine a négligé de dresser les actes des naissances ou des décès survenus pendant la traversée, ils en rédigeront un procès-verbal dans lequel ils insèreront aussi les renseignements qui pourraient servir à constater légalement ces naissances ou ces décès.

Ils feront signer ce procès-verbal par les témoins qui leur auront révélé les faits et en adresseront une copie au Ministre des affaires étrangères pour que les avis nécessaires soient donnés par ses soins aux personnes intéressées et qu'il soit pris à l'égard du contrevenant telle mesure qu'il appartiendra.

IV. *Loi du 22 octobre 1897 revisant les droits à percevoir par les consuls belges à l'étranger.*

Art. 1er. Le tableau annexé à la présente loi fixe le tarif des droits que les consuls belges à l'étranger sont autorisés à percevoir.

Aucune taxe autre que celles qui y sont désignées ne pourra être perçue par les consuls.

Art. 2. Ce tarif sera exécutoire dans les limites des attributions conférées à chaque consul, le lendemain du jour où celui-ci en aura reçu notification.

Art. 3. La loi du 16 mars 1854 et le tarif annexé à la dite loi sont abrogés.

Suit un long tableau renfermant 83 articles concernant des droits à percevoir par les consuls belges à l'étranger suivant la nature des actes. I. Actes relatifs à la navigation, II. Actes de l'état civil et actes de nationalité, III. Actes administratifs, IV. Actes du ministère des notaires, V. Actes conservatoires après décès, VI. Actes divers, VII. Frais de voyage et de séjour.

Pour terminer notre note sur les attributions des Consuls et des diplomates belges, nous devons citer deux arrêtés tout récents qui complètent la législation sur cette matière.

I. *Arrêté royal du 12 novembre 1897, modifiant les conditions et le programme de l'examen diplomatique* [1].

Cette matière était jusqu'ici régie par l'arrêté royal du 4 février 1888 réorganisant l'institution des examens diplomatiques.

Art. 1er. L'article 3 du dit arrêté royal du 4 février 1888 est remplacé par la disposition suivante :

L'examen diplomatique comprend :

1. L'histoire du système politique de l'Europe, des principaux traités pendant la période moderne, en y comprenant la politique coloniale et avec les développements fournissant la preuve d'une connaissance complète de l'histoire du XIXe siècle ;

2. Les langue allemande, anglaise et espagnole. Les candidats seront interrogés à leur choix, sur deux de ces langues, et l'une d'elles devra être connue d'une manière plus approfondie ;

3. Les principes du droit des gens et ses applications aux questions soulevées dans les derniers temps ;

4. Les institutions politiques des principaux Etats de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique comparées à celles de la Belgique ;

5. Les éléments du droit civil appliqués aux questions concernant la force obligatoire des lois civiles, la nationalité et l'état des personnes, les actes d'état civil, les successions et les testaments des Belges à l'étranger ou des étrangers en Belgique ;

6. Style diplomatique et protocole ; exercice de rédaction sur un sujet politique ou historique.

Ne sont admis à cet examen que les attachés de légation réunissant les aptitudes et qualités personnelles requises pour faire partie du corps diplomatique

[1] *Moniteur Belge* du 4 décembre 1897.

âgés de 23 ans au moins, qui sont munis d'un diplôme, obtenu en Belgique, soit de docteur en droit soit de docteur ou de licencié en sciences politiques ou administratives, et qui ont accompli au département des affaires étrangères ou dans une légation un stage dont Notre Ministre des affaires étrangères aura déterminé la durée.

*Disposition transitoire.* — Le présent arrêté n'est pas applicable aux attachés de légation nommés avant la date du présent arrêté, ou aux candidats en philosophie et lettres qui ont été admis avant la même date, au stage préparatoire à l'entrée dans la carrière diplomatique.

II. Arrêté ministériel *du 26 novembre 1897 réglant l'organisation de l'examen diplomatique et de l'examen commercial institués par arrêtés royaux du 4 février 1888 et du 12 novembre 1897* [1].

DISPOSITIONS COMMUNES A L'EXAMEN DIPLOMATIQUE ET A L'EXAMEN COMMERCIAL.

Art. 1er. Les inscriptions pour l'examen diplomatique ou l'examen commercial seront prises, soit en personne au secrétariat général du ministère des affaires étrangères, soit par lettre adressée au Ministre des affaires étrangères. La liste d'inscription contiendra les nom, prénoms, lieu de naissance et domicile des candidats, et l'indication des pièces qu'ils auront fournies.

Art. 2. La liste des inscriptions sera close vingt jours avant celui de l'ouverture de la session.

Art. 3. L'ordre dans lequel les récipiendaires seront examinés sera déterminé par la voie du sort.

Art. 4. Le tirage au sort sera fait devant les intéressés par le délégué du Ministre des affaires étrangères, au moins dix jours avant l'ouverture de la session.

Art. 5. Les récipiendaires seront avertis, par lettre, du jour auquel ils seront appelés à l'examen écrit.

Art. 6. Le Ministre des affaires étrangères adresse à la commission d'examen la liste des inscriptions et la liste nominative des récipiendaires, telle qu'elle aura été déterminée par le sort. Les candidats portés sur ces listes seront seuls admis à l'examen.

Art. 7. La commission s'assemblera le jour de l'ouverture de la session à 9 heures du matin et prendra toutes les dispositions concernant ses séances.

Art. 8. L'examen par écrit précède l'examen oral ; il a lieu à la fois entre tous les récipiendaires.

Ari. 9. Les récipiendaires prennent place dans la salle d'après le numéro d'ordre qui leur a été assigné par la voie du sort, conformément à l'article 3.

La commission prend toutes les mesures nécessaires pour que les récipiendiaires soient rigoureusement surveillés pendant leur travail.

Les récipiendaires ne peuvent communiquer entre eux, ni avoir des livres, écrits ou notes quelconques.

Art. 10. Les questions sont tirées au sort immédiatement avant chaque examen écrit.

[1] *Moniteur Belge* du 5 décembre 1897.

Art. 11. Les réponses écrites et signées de chaque récipiendaire sont renfermées, en leur présence, dans une enveloppe scellée du sceau de la commission.

Art. 12. L'examen oral commence le lendemain ou le surlendemain de l'examen écrit.

Art. 13. Les réponses écrites sont décachetées et lue à haute voix avant l'examen oral.

Art. 14. Immédiatement après chaque examen oral, la commission se retire pour délibérer sur l'admission des récipiendiaires et fixer leur rang en cas d'admission. Le procès-verbal contient la mention du mérite de l'examen oral et de l'examen écrit ; il en est donné sur-le-champ lecture aux récipiendaires et aux assistants.

Art. 15. Les récipiendaires qui, étant présents, se sont retirés de l'examen écrit ou oral sans motif légitime admis par la commission, ou qui, étant inscrits, ne se sont pas présentés, ne peuvent plus se représenter à l'examen dans la même session.

Art. 16. Les brevets d'aptitude sont rédigés conformément au modèle annexé au présent arrêté.

Ils sont signés par tous les membres de la commission et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une manière satisfaisante, avec mention honorable, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

Art. 17. Les brevets d'aptitude sont délivrés aux candidats dont on a prononcé l'admission, à la diligence du secrétaire de la commission, dans les dix jours de leur admission.

Ils sont imprimés ou lithographiés : ils portent la date du jour de l'admission et le sceau de la commission qui les a délivrés

Art. 18. Le sceau de chacune des deux commissions est aux armes du Royaume avec la légende : Commission d'examen pour le grade de secrétaire de légation de 2e classe (de 1re classe).

Art. 19. Les registres de la commission seront clos à la fin de chaque session : ils seront remis au ministère des affaires étrangères. Les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire de la commission.

Art. 20. Nul ne peut, en qualité de membre de la commission, prendre part à l'examen d'un parent ou allié, jusques et y compris le quatrième degré, à peine de nullité.

Art. 21. La commission présentera chaque année au Ministre son rapport sur les résultats des examens, lequel sera transcrit sur les registres de la commission.

Art. 22. Les attachés et secrétaires de légation, qui sont aptes à se présenter à l'examen, seront, chaque année, avertis par lettre du délai fixé pour les inscriptions, et de la date de l'ouverture de la session.

DISPOSITIONS SPÉCIALES A L'EXAMEN DIPLOMATIQUE.

Art. 23. La commission instituée pour l'examen diplomatique se réunira chaque année au département des affaires étrangères le troisième mardi de novembre et les jours suivants jusqu'à ce que la liste des récipendiaires soit épuisée.

Art. 24. Seront exclusivement admis à subir l'examen diplomatique sans préjudice de la disposition transitoire de l'arrêté royal du 12 novembre 1897, les attachés de légation, nommés par le Roi, et réunissant les conditions prescrites par le même arrêté.

Art. 25. Les attachés de légation devront produire en se faisant inscrire pour l'examen diplomatique :

1° L'extrait de leur acte de naissance ;

2° La copie de leur nomination d'attaché de légation ;

3° Les diplômes qui leur ont été délivrés par les jurys universaires conformément à l'arrêté royal du 12 novembre 1897.

Ils devront indiquer en même temps les deux langues étrangères sur lesquelles ils désirent être interrogés.

Art. 26. Pour chacune des matières suivantes de l'examen écrit : l'histoire, le droit des gens, le droit public comparé et le droit civil, il sera déposé dans l'urne trois questions, dont l'une sera tirée au sort et dictée à tous les récipiendaires.

Art. 27. L'examen par écrit dure deux jours. Il est accordé aux récipiendaires, chaque jour, cinq heures au moins pour faire leurs réponses.

Après la lecture des réponses, le jury les apprécie et décide s'il y a lieu ou non d'admettre les récipiendiaires à l'examen oral.

Art. 28. L'examen oral dure une heure pour chaque récipiendaire. Si le nombre des récipiendaires dépasse deux, la commission pourra les répartir, d'après leur numéro d'ordre, en plusieurs séries.

DISPOSITIONS SPÉCIALES A L'EXAMEN COMMERCIAL.

Art. 29. La commission instituée pour l'examen commercial se réunira chaque année au département des affaires étrangères, le premier mardi du mois de décembre et les jours suivants, jusqu'à ce que la liste des récipiendaires soit épuisée.

Art. 30. Seront exclusivement admis à se présenter devant la commission pour subir l'examen, les attachés de légation qui ont subi l'examen diplomatique ou les secrétaires de légation de 2e classe.

Art. 31. Les récipiendaires, en se faisant inscrire pour l'examen, devront produire soit le brevet d'aptitude au grade de secrétaire de légation de 2e classe, soit la copie de leur nomination au grade de secrétaire de 2e classe.

Art. 32. Il est accordé aux récipiendaires trois heures au moins, pour répondre aux questions de l'examen écrit.

Art. 33. Vingt questions rentrant dans le cadre des matières indiquées à l'article 4 de l'arrêté royal du 4 février 1888, sont placées dans l'urne; deux sont tirées au sort immédiatement avant l'examen écrit et sont aussitôt dictées à tous les récipiendaires.

La commission aura pris soin d'arrêter chaque année au mois de décembre, les vingt questions destinées à servir de base à l'examen de l'année suivante. Ce questionnaire sera, dans les dix jours, publié au *Moniteur belge* par les soins du Ministre des affaires étrangères.

Art. 34. L'examen oral dure une demi-heure pour chaque récipiendaire.

Art. 35. Les arrêtés ministériels des 5 février, 1er octobre 1888 et 21 janvier 1889 sont rapportés.

MODÈLE DU BREVET D'APTITUDE ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 26 NOVEMBRE 1897.

—

*Commission d'examen pour le grade de secretaire de légation de 2e classe.*

—

Au Nom de Sa Majesté le Roi des Belges,

Le..... (nom et prénoms du récipiendaire)....., après avoir subi..... (le mérite de l'examen)..... l'examen diplomatique prescrit par les arrêtés royaux des 4 février 1888 et 12 novembre 1897, a été, en séance de la commission d'examen, déclaré apte à remplir les fonctions de secrétaire de légation de 2e classe.

Bruxelles, le.....

(Suivent les signatures).

MODÈLE DU BREVET D'APTITUDE ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 26 NOVEMBRE 1897.

—

*Commission d'examen pour le grade de secretaire de légation de 1re classe.*

Au Nom de Sa Majesté le Roi des Belges,

Le.... (nom et prénoms du récipiendaire)...., après avoir subi... (le mérite de l'examen)..... l'examen commercial prescrit par l'arrêté royal du 4 février 1888, a été, en séance de la commission d'examen, déclaré apte à remplir les fonctions de secrétaire de légation de 1re classe.

Bruxelles, le.....

(Suivent les signatures).

Il nous a paru, non sans intérêt de reproduire textuellement les arrêtés qui précèdent, ils complètent à souhait le nouvel ensemble de réglements et lois destinés à gouverner les deux si utiles et importantes carrières diplomatique et consulaire, carrières qui pour les petites nations n'ont guère d'autre but que le développement progressif et systématique à l'extérieur des relations commerciales, sources de leur bien être et de leur prospérité.

BARON JULES D'ANETTRAN.

EUROPE ORIENTALE. — *Serbie.* — A côté de ce qu'on appelle généralement le principe des nationalités (sans définir nettement ce qu'est une nationalité), les droits historiques jouent le grand rôle dans les prétentions ou les conflits qui surgissent entre les populations de l'Europe Orientale. L'archimandrite Doutchich, dont le nom retentit assez souvent en cette chronique, vient de publier à Belgrade une dissertation dans laquelle il invoque l'histoire médiévique des Serbes de la Vieille-Serbie à l'encontre du patriarcat de Constantinople. Ce travail a été écrit en langue serbe et traduit en français sous ce titre : *Le patriarcat œcuménique et la question de l'Eglise serbe* (Paris, Rousseau). Nous résumerons brièvement les faits présentés et les conclusions tirées. Après que le conquérant serbe Douchan en 1345 se fut proclamé empereur, il convoqua une grande assemblée dans laquelle Janitsé, archevêque d'Ipek (en serbe Petch) fût proclamé patriarche. Ni le patriarche de Constantinople Jean XIV ni son successeur Isidore ne protestèrent contre cette intronisation. Les choses changèrent quelques années

après l'avènement de Jean Cantacuzène au trône impérial. En 1352, le souverain serbe, son patriarche et toute la nation étaient frappés d'anathème pour des raisons que M. Doutchich attribue à des vues politiques. Cette situation dura jusqu'en l'année 1375 où, sous le règne de Jean Paléotogue, l'Eglise de Constantinople reconnut, par une bulle, la canonicité du patriarcat d'Ipek, lequel nonobstant une interruption en 1456, a subsisté jusqu'en 1766.

Les Serbes aspirent à retrouver leur patriarcat. Comme la Vieille-Serbie est soumise au trône du sultan, ils ne peuvent guère, pour qu'on l'établisse à nouveau titre, invoquer le principe générateur de la matière. On pourrait *a contrario*, leur répondre : *Patriarcha sine imperio non staret*. L'archimandrite a pris une autre thèse qui est défendable, à savoir que ledit patriarcat n'a pas cessé d'exister virtuellement. A cet effet, il démontre la canonicité foncière du Siège, la reconnaissance par les autres Eglises, enfin la non-canonicité de la suppression de fait. Pour la canonicité, il invoque le 17e canon du IVe concile œcuménique et le 38e canon du VIe concile, qu'il cite et qui sont à l'appui de sa thèse, ainsi qu'une décision dogmatique du célèbre Photius. A l'appui de la reconnaissance générale, il rappelle que le correspondant de Crusius, Gerlach en 1577 assista à Constantinople à un service solennel dans lequel le patriarche d'Ipek officiait de concert avec le patriarche œcuménique. Un patriarche serbe Gavrilo, qui séjourna à Moscou de 1654 à 1656, prit part, de concert avec le patriarche orthodoxe d'Antioche, à un concile convoqué par le non moins célèbre Nicon. Enfin, le patriarcat serbe a été supprimé en fait par simple firman de Mustapha III en 1766, ce qui n'a aucun caractère canonique. Pour ces trois raisons, on doit conclure que le Siège patriarcal pourra être... il ne faut pas dire *rétabli*, puisqu'il n'a pas été désétabli régulièrement. On pourrait dire : réintégré ou réveillé : ce Siège n'est pas mort, il n'est qu'endormi. Voilà ce que contient la thèse historique de M. Doutchitch. On ne voit pas effectivement, ajouterai-je, pourquoi la suppression purement gouvernementale de 1766 aurait plus de valeur contre la persistance canonique du Siège que la suppression gouvernementale de 1456, laquelle n'a eu aucun effet canonique, puisque le Siège a reparu spontanément plusieurs années après et sans nouvelle institution.

Nous n'avons pas à parler dans cette chronique de la querelle survenue de nos jours entre le patriarche œcuménique et le métropolitain de Belgrade, l'honoré Mgr Michel.

Au mois d'octobre écoulé, translation à Belgrade des cendres de Vouk Stefanovitch Karadtchitch, le célèbre folkloriste serbe. Ses principaux ouvrages sont : Serpske narodne piesme, collection commencée en 1841 et qui contient 6 volumes imprimés d'abord à Vienne chez les Mékitaristes, et le *Lexicon Serbico-Germanico-Latinum*, imprimé aussi à Vienne en 1852 par les mêmes Pères arméniens.

Parmi les préoccupations de diverse nature qui agitent les populations de la péninsule balkanique, les questions relatives à l'enseignement occupent autant de place que les démêlés sur la hiérarchie ecclésiastique, auxquels ils sont liés intimement. Sous le titre : *Les Ecoles serbes dans le Villauet de Kossooo* (Belgrade 1897, in-8o de 48 pages), M. Svétislav Simitch expose l'histoire moderne

de l'enseignement serbe dans cette partie de la Macédoine qui a conservé la dénomination de Vieille-Serbie et qui a failli, par le traité de San-Stéfano, être réunie à l'Etat gouverné par le successeur de Douchan-Tsar.

Sous ce titre : *Narodna Misao* (La pensée nationale), nous avons reçu un volume de 350 pages, imprimé dans l'Athènes moderne des Jougo-Slaves de l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire à Zagreb, que les Allemands appellent Agram. Ce travail est composé alternativement en caractères dits Cyrilliques, propres aux Serbes orthodoxes et en caractères latins adoptés par les Croates catholiques. Cet alternat même indique la pensée qui a présidé à la confection du livre. C'est un appel au concours fraternel des populations serbes et croates pour un travail en commun sur un terrain plus intellectuel et plus relevé que les petites préoccupations de la politique journalière. Nous aurons occasion de revenir sur cette publication qui mérite l'attention des diplomates avisés.

Au sujet de ce même monde Jougo-Slave nous devons signaler, dans la nouvelle édition du *Monde Slave* (in-12 de XXIII-344 pages, Paris, Hachette) plusieurs travaux très instructifs et assurément opportuns de M. Louis Leger, professeur au Collège de France. Ce sont les études intitulées : Les Slaves du Sud, les Croates, les Serbes. Un évêque slave, à savoir Mgr Strossmayer, évêque de Diakovo en Slavonie, est l'instigateur et l'un des principaux fondateurs de l'Université croate. Dans ces contrées et ailleurs, l'enseignement est le vrai champ de bataille des nationalités en conflit.

*Bulgarie* — Les complications qui ont éclaté dans la péninsule des Balkans n'ont pas seulement préoccupé le monde politique : elles ont appelé l'attention des publicistes sur l'histoire religieuse ou plutôt canonique et hiérarchique des nations qui y sont groupées, et cela sans crainte de remonter aux temps qui ont précédé la conquête turque.

Il a été publié dernièrement à Belgrade un ouvrage intitulé *Kako se postala bugarska Egzarchja* (Comment s'est établi l'exarcat bulgare) in-8° de 80 pages. C'est un regard serbe sur les événements qui ont amené la séparation hiérarchique entre le patriarcat de Constantinople et la nation bulgare. Sous la signature Altoman, l'*Univers* de Paris a publié la traduction de quelques graves dépêches adressées par l'agent de Serbie au cabinet de Belgrade.

En même temps, au cours de l'année 1897, la *Revue de l'Orient chrétien* (Paris, Leroux) publiait une série d'articles sur l'histoire religieuse de la Bulgarie. Il faut remonter au pontificat de Nicolas Ier (858-867) et même au règne de l'empereur Justinien et à la célèbre Novelle CXXXI, ch. III relative à l'érection, sur les débris de l'ancienne Lychnide, d'un vicariat apostolique dans la contrée qui est devenue plus tard la Bulgarie. C'est, toutefois, à partir de la seconde moitié du IXe siècle que la question hiérarchique de Bulgarie entra dans le domaine de ce qu'on appelait la chrétienté : elle n'en est plus sortie. Il ne s'agissait pas alors, comme aujourd'hui, d'un conflit entre deux populations de la péninsule des Balkans. Le conflit surgissait entre la papauté et le patriarcat de Constantinople : il s'agissait de savoir si la Bulgarie, nouvellement convertie au christianisme par des missionnaires grecs, allait faire partie du patriarcat de Constantinople ou, pour parler rigoureusement, du patriarcat de Rome. Il n'y avait pas encore la scission entre

les Eglises. La question de la Bulgarie devint l'un des éléments les plus irritants entre Rome et Constantinople, d'autant plus facilement qu'au moment où le conflit se produisit, ce dernier siège était occupé par le célèbre Photius; cette question de juridiction a été même l'une des principales causes de la séparation qui fut consommée plus tard par Michel Cérulaire.

Consulté par le roi des Bulgares, Michel Bogoris, Nicolas Ier crut devoir recourir aux lumières des prélats les plus éclairés de l'Occident. Il écrivit le 27 octobre 867 au célèbre Hincmar, archevêque de Reims pour lui demander son avis sur les griefs du patriarche grec et notamment sur la juridiction de la Bulgarie. « Quand vous aurez lu cette lettre, lui disait-il, en terminant, envoyez-la « promptement aux autres évêques du royaume de Charles, afin que chacun, « dans sa province, examine ces questions avec ses suffragants et vous écrive « leur avis que vous aurez soin de nous envoyer. » Le Pape écrivit en même temps à Charles-le-Chauve pour qu'il permit aux évêques de son royaume de s'assembler à ce sujet. Hincmar lut la lettre de Nicolas Ier au roi de France en présence de plusieurs évêques dans une résidence royale du diocèse de Laon et il y fut résolu qu'on demanderait les avis des évêques et des docteurs les plus renommés. On a conservé les réponses d'Enée, évêque de Paris et de Ratram, moine de Corbie. Les traités de ces docteurs sont unanimes pour donner raison au Pape aussi bien sur les questions de dogme et de discipline qu'en ce qui concerne la juridiction sur la Bulgarie.... Les évêques de Germanie avaient été aussi consultés et s'étaient réunis en concile à Worms.....

Le premier Etat bulgare devait bientôt sombrer sous les coups de Zimiscès et du Bulgaroctone. Les rapports avec Rome avaient cessé lorsque les deux frères Assan établirent en 1186 l'empire Vlacho-bulgare dont la capitale fut à Ternovo. Le successeur de Pierre et Assan, nommé Joannice entra en relations avec Inuocent III en 1202. C'est ce prince que Villehardoin appelle « li rois de Blakie et de Bougrie ». La publication de la *Revue de l'Orient chrétien* donne la traduction de deux pièces émanant d'Innocent III et de quatre lettres de Joannice. Ces documents fort intéressants sont extraits du tome V du *Kalendaria* d'Assemani.

La conquête turque laissa snbsister le patriarcat de Constantinolpe qui fut investi par Mahomet II de la juridiction civile sur tous les orthodoxes de son empire sans distinction de nationalité ; mais les Eglises autonomes et autocéphales des Bulgares et des Serbes disparurent successivement pour reparaître de nos jours. Parmi les nombreux documents cités, nous indiquerons spécialement comme très suggestifs les actes de 1767 relatifs à ladite suppression, lesquels ont été extraits par la *Revue de l'Orient chrétien* d'une importante publication : *Traité de la juridiction canonique du trône patriarcal œcuménique sur l'Eglise orthodoxe en Bulgarie* (en grec) et d'un brochure intitulée : La *Vérité sur la question bulgare*, où ces documents sont traduits en français.

Ces pièces se rapportent, non au siège de Tirnovo, qui datait seulement des dernières années du douzième siècle et du commencement du treizième, mais du patriarcat d'Ochrida, dont l'introduction remonte, on l'a vu, à l'empereur Justinien, un Slave d'origine. La *Revue* publie une lettre adressée au pape Alexandre VII (1655-1667), d'où il résulterait que les hiérarques de cet antique siège entrete-

naient, au moins par intermittence, des rapports de dépendance avec Rome, jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Voici cette lettre : « Athanase, par la miséricorde divine, archevêque de la Justiniana Nova, et *patriarche* à Ochrida de Servie, de Bulgarie, de la seconde Macédoine, du Pont Occidental, et primat d'autres diocèses, au très saint et souverain pontife, successeur du prince des apôtres, Alexandre VII, salut en Jésus-Christ (suivent les compliments d'usage). Sache donc, bienheureux Père, que notre âme avait soif de l'union catholique, comme le cerf de l'eau des fontaines. Siméon, le très saint métropolitain de Dyrrachium et de Dalmatie, étant venu auprès de nous, il nous a abreuvé du lait qu'il avait puisé aux mamelles de l'Eglise, et notre âme a été comblée. Aussi nous nous adressons à Votre Béatitude pour devenir digne de sa bénédiction et être réintégrés (*restituamur*) comme fils de la chaire apostolique. « Cette lettre est signée : *Tuæ Beatitudinis Frater et co-minister, patriarcha Archridanus* (*Illyricum Sacrum*. Tome VIII). »

Le protocole final de cette lettre rappelle textuellement celui dont le patriarche de Constantinople usait envers le siège de Tirnovo : « *In sancto spiritu, dilecte frater nostræ mediocritatis et comminister* (Codinus. *De officiis* dans le chapitre des *Salutations*, p. 419) ».

Nous arrivons au grand conflit religieux, ou plutôt national et hiérarchique qui agite, on peut le dire, toute l'Europe Orientale depuis trente ans et qui bat encore son plein. La *Revue de l'Orient chretien* nous conduira jusqu'aux complications actuelles ; mais nous n'irons pas jusqu'aux événements qui ne sont pas encore de l'histoire. Voici de quelle manière la *Revue* indique la genèse du conflit :

« Le réveil de la nationalité hellénique, au commencement de ce siècle, amena une scission profonde entre les chrétiens d'Orient. Jusqu'à cette époque, il n'y avait officiellement ni Slaves, ni Albanais, ni Hellènes, mais uniquement des *chrétiens* courbés sous le même joug turc, et parmi lesquels les Hellènes étaient incontestablement les plus industrieux, les plus intellectuels, les plus influents. Par le patriarcat de Constantinople, qui est grec, ils étaient les représentants officiels de toute la chrétienté. Jusqu'au commencement de ce siècle, on dut croire que l'élément grec, au point de vue intellectuel et politique, avait reconquis définitivement l'ancien empire de Byzance, non seulement en Europe, mais dans une partie de l'Asie.

« Lorsqu'il se levèrent, au commencement du dix-neuvième siècle, pour reconquérir glorieusement leur indépendance, les Hellènes croyaient fermement que l'étendard de la Grèce serait l'étendard général de toute la chrétienté dans l'Empire ottoman. Aussi avec une confiance aveugle, mais touchante, commencèrent-ils l'insurrection nationale dans les principautés roumaines. Ils virent bientôt que les populations anhellènes ne les suivraient pas.

« On doit proclamer bien haut que les nations qui se sont soustraites alors à l'hégémonie de la Grèce lui devaient beaucoup sous le rapport intellectuel et pour la conservation de la religion chrétienne. Les Grecs soutiennent qu'il eût été préférable pour l'Orient chrétien que la scission n'eût pas lieu. Ils ont peut-être raison, mais il est impossible de ne pas constater que, à tort ou à raison, les Slaves ou les Roumains ont rompu définitivement avec l'hégémonie grecque. Revenons aux Bulgares.

« Pendant l'existence indépendante des patriarcats d'Ochrida et de Ternovo, le clergé était recruté parmi les Bulgares : il parlait la langue du pays ; les offices étaient célébrés en vieux slavon. A partir de la suppression des Eglises locales, le haut clergé pour la Bulgarie fut choisi parmi les Grecs, qui demeuraient peu de temps sur leurs sièges et n'en parlaient pas la langue. Le slavon fut presque supprimé dans la liturgie et les études bulgares négligées. « A partir de cette époque, dit l'historien grec Philémon, de nombreuses écoles furent fondées pour helléniser tout l'Orient, ἵνα ἑξελληνίσωσι τὴν Ἀνατολὴν ἅπασαν (tome II, page 4).

« Les Roumains sont revenus à leur culture néo-latine. Les Serbes du royaume ont recouvré, avec l'autocéphalie, un clergé indigène et la liturgie en langue slavonne. Les Bulgares aspiraient depuis longtemps à se séparer aussi du patriarcat grec et à rétablir leur hiérarchie indépendante. Dès les années 1856 et 1857, des plaintes graves étaient formulées : il se manifestait une vive opposition contre les prélats grecs, notamment à Ternovo et à Philippopolis, les deux centres intellectuels du pays.

« En 1860, les Bulgares refusèrent de reconnaître un patriarche de Constantinople nouvellement élu. Ils formulèrent alors leurs griefs dans un manifeste, intitulé : *Les Bulgares et le haut clergé grec*, qui fut imprimé en plusieurs langues. »

C'est en 1860 qu'éclata la crise aiguë. Ici nous rencontrons dans la *Revue* un si grand nombre de documents très étendus, et parfois quelque peu prolixes, que nous n'entreprendrons pas d'en présenter même une analyse restreinte. Bornons-nous à indiquer, en dehors des discussions théologiques et politiques, les deux grands actes qui ont déterminé la situation actuelle, à savoir le firman de 1870 et l'excommunication de 1872, c'est-à-dire la séparation civile et le schisme religieux.

Pour ce qui est de la situation civile, il est nécessaire de rappeler quelle a été depuis la conquête turque la condition des divers groupes de religionnaires chrétiens. Chacun de ces groupes, appelés officiellement nation (*Mileti*) jouit d'une grande autonomie, notamment en ce qui concerne le choix des dignitaires religieux qui sont en même temps les chefs civils de leur nation pour tout ce qui se rapporte aux mariages, aux successions, à l'enseignement, à certains impôts, etc., etc. Le principe qui présida en 1453 à la formation de ces groupes n'est pas une division géographique. Ce ne fut pas davantage la langue ou la race : ce fut la différence des communions religieuses. Pour ne parler que des chrétiens dits orthodoxes, ils furent placés civilement sous la juridiction de leur chef religieux, c'est-à-dire du patriarche de Constantinople, celui de la capitale. Il y eût dès lors sous la juridiction civile du patriarche de Constantinople, en laissant de côté l'Asie et l'Afrique, des Hellènes, des Serbes, des Roumains, des Tsiganes, enfin des Bulgares que le firman de 1870 en extrait pour les former en une *mileti* (nation) distincte.

Le grand vizir ayant, par un office en date du 9 avril 1870, refusé de faire droit aux réclamations présentées par le patriarche de Constantinople, Sa Béatitude répliquait le 19 du même mois : « Le Teskéré de Votre Altesse contient

« les mots *Eglise bulgare*.... si l'autorité civile reconnait des nationalités et « accorde à chacune des droits et des privilèges, l'Eglise n'a jamais reconnu des « nationalités dans son sein ; elle ne s'est jamais divisée en Eglise arabe, alba- « naise ou bulgare. Toutes les dispositions relatives au gouvernement de l'Eglise « ont été édictées, sous l'inspiration du Saint-Esprit par les conciles œcuméni- « ques. Toutes ces dispositions, sans exception aucune, sont aussi sacrées et « inviolables que les dispositions dogmatiques.... L'application de ces dispo- « sitions, tant dogmatiques que disciplinaires, est confiée seulement au corps di- « rigeant de l'Eglise.... Tout autre intervention est incompétente. C'est là un « principe dont l'Eglise, dans aucun cas, ne pourrait s'écarter.... Nous ne « pouvons, en aucune manière accepter une solution contraire aux droits et pri- « vilèges de l'Eglise.... Nous ne pouvons qu'insister sur la convocation du con- « cile œcuménique.... »

N'ayant pu rien obtenir de la Porte, Grégoire VII prit une résolution qui l'honore. Il annonçait sa démission en une lettre pleine de simplicité et de grandeur :

« ... Malgré nos soins et nos efforts, non seulement plusieurs questions na- « tionales n'ont pu recevoir la solution désirée, mais la plus grave de toutes s'est « beaucoup compliquée : la question bulgare cause, hélas ! à l'Eglise des dom- « mages, des scandales et tend à la destruction des privilèges et immunités de « ce très-saint Siège. Les fauteurs et les chefs du mouvement qui veut faire ad- « mettre par l'Eglise le principe de la distinction des races en faveur des Bulga- « res, n'ont point obéi à nos justes observations et ne consentiraient pas à com- « paraitre, s'il était convoqué, devant un concile œcuménique, seul compétent à « émettre une décision équitable, canonique et définitive. Pour ces raisons, ne « voulant pas que la paix, la sécurité et la splendeur de l'Eglise soient plus « longtemps compromises à cause de notre insuffisance, et que notre responsa- « bilité vis-à-vis le monde chrétien devienne de plus en plus lourde, nous avons « à plusieurs reprises offert notre démission d'un pontificat qui était impuissant « à obtenir des résultats salutaires. Le gouvernement ne l'ayant pas acceptée, « alors nous donnons aujourd'hui cette démission, signée de notre main et « scellée de notre sceau, et nous déclarons ici notre décision irrévocable d'aban- « donner le gouvernail de l'Eglise et de nous démettre des hautes fonctions atta- « chées à l'archevêché de Constantinople et au patriarcat œcuménique. »

L'exarcat bulgare fut constitué et le conflit arriva bientôt à sa solution inévitable. Un synode auquel les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem avaient été convoqués, prononça en 1872 l'excommunication des Bulgares ralliés à l'exarcat. Nous terminerons cet exposé en reproduisant, d'après la *Revue de l'Orient chrétien*, le texte même de la sentence :

.... « Nous décrétons sous l'inspiration du Saint-Esprit et à l'unanimité, ce qui suit :

« Art. 1er. Nous blâmons, condamnons et déclarons contraire, à l'enseignement de l'Evangile et aux canons sacrés des heureux Pères l'*ethnophylétisme*, soit les distinctions de races et les discussions nationales dans le sein de l'Eglise du Christ.

« Art. 2. Nous proclamons étrangers à l'Eglise une, sainte, catholique et

apostolique, et foncièrement schismatiques les adeptes de l'ethnophylétisme, qui ont eu l'audace de fonder sur un tel principe des conciliabules sans précédents. Sont donc et demeurent schismatiques et étrangers à l'Eglise orthodoxe les hommes pervers, qui se sont volontairement détachés d'elle, soit : Hilarion, ex-évêque de Macariapolis; Panarète, ex-métropolitain de Philippopolis ; Hilarion, ex-évêque de Loftcha ; Anthime, ex-métropolitain de Sofia ; Parthenius, ex-métropolitain de Nissava ; Gennadius, ex-métropolitain de Velissa, précédemment dégradés et excommuniés, et tous ceux qui ont été ordonnés, par eux, archevêques, prêtres et diacres, et tous ceux qui sont en communion avec eux, et tous ceux qui agissent de concert avec eux, et tous ceux qui acceptent comme légales et canoniques leurs profanes bénédictions et cérémonies du culte, clercs ou laïcs.

« En prononçant cette décision synodale, nous prions le Dieu de miséricorde, N. S Jésus-Christ, le chef et fondateur de notre foi, de préserver sa sainte Eglise de toute doctrine pernicieuse nouvelle et de la conserver pure, sans tache et ferme sur les fondements des apôtres et des prophètes. Nous le prions aussi d'accorder la grâce du repentir à ceux qui se sont détachés d'elle et ont fondé leur conciliabule illicite sur le principe de l'ethnophylétisme, afin qu'un jour ils désavouent leurs actes et rentrent dans l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, célébrer avec tous les orthodoxes le Dieu qui est venu sur la terre pour enseigner la paix et l'amour à tous les hommes, C'est lui que nous devons honorer et adorer avec le Père et le Saint-Esprit jusqu'à la consommation des siècles. Ainsi soit-il. »

A. D'AVRIL.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## DROIT INTERNATIONAL

**Alberti** (Gius.). — La nuovissima teoria del diritto internazionale, in-8, 177 p., *Palermo, tip. Nocera.*

**Annales de l'institut international de sociologie**, III (1896), in-8, 465 p. *Paris, Giard et Brière.*

**Anzillion** (C.). — La propriété privée et la guerre continentale, in-8. 202 p., *Paris, imp. Troublé.*

**Blavot** (H.). — De l'intervention, in-8, 200 p., *Paris, Rousseau.*

**Cholet** (C.). — Compétence et conflit des lois en matière d'abordage international, in-8, 175 p., *Paris, Rousseau.*

**Courteville** (H. de). — La nation (étude théorique), in-8, 255 p., *Charleville, imp. Anciaux.*

*** — Documents relatifs à la répression de la traite des esclaves, publiés en exécution des articles LXXXI et suivants de l'acte général de Bruxelles (1896), in-4, VI-337 p., *Bruxelles, F. Hayez.*

**Garnier** (L.) et **Dauvert** (P.). — Les concessions de gaz et d'électricité devant la juridiction administrative. Recueil d'arrêtés des Conseils de préfecture et d'arrêts du Conseil d'État (2e série, 1882-1896), suivi d'un appendice de jurisprudence étrangère (Belgique, Italie, Égypte), in-8, VII-472 p., *Paris, Journal des Usines à gaz.*

**Labatut** (A.). — Du paiement des dettes héréditaires en droit romain, dans notre ancien droit, dans notre droit moderne et dans les principales législations étrangères, in-8, VI-233 p., *Cahors, imp. Plantade.*

**Lambrechts** (H.). — Dictionnaire pratique du droit comparé, 1re partie, législation européenne. Fasc. IV-VII : Roumanie, in-8, 550 p., *Bruxelles, Ferd. Larcier.*

**Ovalle** (E.). — Codigo de Constituciones vigentes en todas las naciones civilizadas I (Constituciones de las Republicas), in-4, VIII-904 p., *Sevilla, imp. C. Salas.*

**Ovtchinnikow** (I.-A.). — Prizovoe pravo (Droit de prise), I, in-8, 204, *Saint-Pétersbourg, imp. du ministère de la marine.*

## FRANCE

ANNALES FRANC-COMTOISES. — *Septembre-octobre.* — **J. Feuvrier** : Représentation du feu de joye qu'a fait la ville d'Auxonne pour la conqueste du Comté.

ARCHIVES DIPLOMATIQUES. — *Juin.* — Chili-Espagne : Convention d'extradition (30 décembre 1896). — Grande-Bretagne : Instructions adressées à M. Hardinge, concernant l'abolition de l'esclavage dans les îles de Zanzibar et de Pemba (10 février 1897). — Affaires arméniennes : Projets de réformes dans l'Empire ottoman (dépêches de juin à novembre 1896). — Suisse : Compte rendu de la gestion du Conseil fédéral pour 1896. Département du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Département de justice et de police. — *Juillet-août.* — Belgique-Japon : Traité de commerce et de navigation (22 juin 1896). Protocole additionnel ; notes échangées. — Affaires arméniennes : Projets de réformes dans l'Empire ottoman, 1893-1897. — Affaires de Crète : Textes organiques concernant la constitution de l'île. Correspondance diplomatique de juin 1894 à 1896. — France : Décret réglant l'émigration à Madagascar (10 juin 1897). — Suisse : Compte rendu du Conseil fédéral pour 1896, bureau de la propriété intellectuelle.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE. — *Mars.* — Notre action dans la boucle du Niger. — Tunisie : Les conventions commerciales. — Éthiopie : Le traité avec la France, l'Angleterre et l'Éthiopie, — *Avril.* — Les missions

françaises dans la bouche du Niger ; dans le Mossi : la mission Baud ; la mission Bretonnet. — Problèmes africains : La pénétration saharienne. — Egypte : Bruit de négociations avec le khalifa. — Transvaal : Les relations avec l'Angleterre ; le traité avec la Rép. d'Orange. — *Mai.* — Les affaires du Niger. — L'Angleterre, le Soudan et le Transvaal. — Une ambassade marocaine en France. — Les affaires de Crète et le fanatisme. — *Juin.* — Les affaires du Niger. — La politique africaine de l'Italie. — Les relations entre l'Algérie et Tombouctou. — Le Haut-Nil et le Bahr-el Ghazal. — L'ambassade marocaine en France. — Polémiques anglo-congolaises. — L'expansion de l'Éthiopie vers le Sud. — Les Anglais et Samory. — Le protectorat anglais des Somalis. — *Juillet.* — La question de Kassala. — Anglais et Boers. — La mission anglaise en Ethiopie : les négociations avec l'Italie ; la Russie et l'Éthiopie : une lettre de Ménélik à Gambetta. — Les Anglais et Samory. — *Août.* — L'arrangement franco-allemand. — La politique de la France dans le Sahara. — Les Anglais et Samory. — Dans la boucle du Niger (les missions Voulet-Chanoine au Mossi ; la mission Chanoine au Gourounsi ; les missions Vallet-Caudlredier et Destenave ; la situation de Samory : les missions du Haut-Dahomey). — La question de Kassala. — Ethiopie : Les relations avec la France et avec l'Italie. — *Sept.* — La Tunisie et l'Egypte. — L'occupation de la boucle du Niger. — La Chambre de commerce de Liverpool et notre action sur le Moyen-Niger. — Ethiopie : Les missions Bonvalot-Bonchamp, la délimitation italo-éthiopienne. — *Oct.* — Questions du Haut-Nil. — Le traité anglo-tunisien. — La France et l'Angleterre dans l'Ouest de l'Afrique. — La presse anglaise et le Haut-Nil. — Ethiopie : Les relations avec l'Italie et l'Angleterre. — *Nov.* — Les affaires du Niger. — Le traité anglo-tunisien. — Maroc : Les relations avec les puissances étrangères. — Le télégraphe anglais transafricain.

Correspondant. — *25 sept.* — **E. Daudet** : Le duc d'Aumale. Fin de l'exil. Les évènements de 1870. — Prologue du retour. — Le voyage du « Pothuau. » — Les fêtes russes. — **A. S. Goosh** : Les troubles politiques de l'Inde jugés par un Indien. — *10 octobre.* — **Un ancien diplomate** : L'ancien et le nouvel équilibre européen, l'alliance franco-russe. — **E. Daudet** : Le duc d'Aumale. — Une journée historique. — M. Thiers et les princes. — Au seuil de l'Assemblée nationale. — **E. Daudet** : Le duc d'Aumale. — L'installation en France. — La présidence de la République.

Droit d'auteur. — *15 janvier.* — Convention de Montevideo, concernant la propriété littéraire et artistique (11 janvier 1882) et protocole additionnel (12 fév. 1882), avec les ratifications de la République Argentine, du Pérou, de l'Uruguay et du Paraguay. — Ajournement au Brésil du projet de loi sur les droits d'auteur. — Projet de loi suédois sur la propriété littéraire et artistique. — *15 fév.* — Règlement de Costa-Rica sur l'enregistrement de la propriété scientifique, littéraire et artistique (7 nov. 1896). — Loi des Etats-Unis sur l'exécution ou représentation publique des œuvres dramatiques ou musicales (6 janvier 1897). — *5 avril.* — Mouvement en Danemark contre l'accession du pays à l'Union internationale. — *15 mai.* — Congrès littéraire et artistique international de Monaco (avril). — *15 juin.* — Protection du droit d'auteur dans les rapports de l'Espagne et des Etats-Unis. — *15 juillet.* — 2e Congrès international d'éditeurs. — 4e Congrès international de la Presse : Résolutions relatives à la reproduction des articles de journaux. — *15 août.* — La statistique internationale des œuvres intellectuelles — Questions relatives à des photographies s'étant élevées aux Etats-Unis et en Suisse. — *15 sept.* — Rapports du Guatemala avec le Salvador et le Honduras ; du Honduras avec le Salvador, en matière de propriété littéraire, artistique ou industrielle. — 2e conférence bibliographique internationale de Bruxelles. — Congrès international des architectes (août).

Economiste français. — *25 sept.* — Revue économique : La convention anglo-française relative au régime douanier tunisien ; le commerce extérieur de l'Egypte en 1896.

France illustrée. — *11 sept.* — **G. Roméro** : La France en Russie.

Géographie. — *12 août.* — **J. Forest** : Le commerce et l'avenir du Soudan. — *19.* — Les chemins de fer du Nil à la Mer Rouge. — *7 octobre.* — **Depont-Bellanger** : Le commerce au Siam.

Journal des économistes. — *Octobre.* — **F. Passy** : L'entente cordiale.

Journal de droit international privé. — *1897.* — I-II. — **A. Chausse** : Du droit international du domicile. — **Levillain** : Ventes volontaires de navires nationaux à des étrangers. — **Féraud-Giraud** : Régime des navires étrangers dans les ports et plus spécialement dans

les ports français. — **P. Fedozzi** : Quelques considérations sur l'idée d'ordre public international. — **M. Colin** : De la forme que doivent revêtir les testaments rédigés à l'étranger par des Français. — **G. Phillimore** : De l'exécution des jugements étrangers en Angleterre. — III-IV. — **E. Bartin** : De l'impossibilité d'arriver à la suppression définitive des conflits de lois. — **Levillain** (*suite*). — **G. Diena** : Le jugement du Conseil des prises d'Italie dans l'affaire du Dœlwijk. — **Leslie, F. Scott et Malcolm Mac Ilnraith** : La profession d'avocat en Angleterre. — **Naoum Y. Yantcheff** : De la compétence territoriale et personnelle et de l'extradition, d'après le nouveau Code pénal bulgare. — V-VI. — **A. Lainé** : De l'expulsion des étrangers appelés à devenir Français par le bienfait de la loi. — **E. Bartin** (*suite*). — **P. Fedozzi** (*suite*). — **M. Colin** (*suite*). — VII-X. — **R. Webster** : De la place du droit international dans les études juridiques. — **F. Surville** : La cession et la mise en gage des créances en droit international privé. — **D. Onen** : De la responsabilité en cas d'abordage, d'après la législation anglaise. — **E. Bartin** (*Suite*). — **A. Martin** : Du mariage et du divorce des étrangers en Suisse et des Suisses à l'étranger. — **Scott et Ilnraith** (*suite*).

Mémorial diplomatique. — *1er août.* — Une lettre du général Baratieri. — *1er, 15, 22, 29.* — **P. R.** : Le voyage de M. Félix Faure en Russie. — *1er.* — Une allocution de M. Bourée. — **L. Jacquemier** : L'affaire Williamson. — *1er, 8, 15, 22, 29.* — La Grèce et la Turquie. — Les affaires crétoises. — *1er et 29.* — Le Livre jaune sur les affaires arméniennes. — *8.* — Le voyage du président de la République dans le Sud-Est. — **L. Jacquemier** : Le casier civil. — **C. Philippe** : Montecitorio. — *15.* — Canovas de Castille. — Le voyage de M. Félix Faure en Russie. — Le voyage du président de la République dans le Sud Est. — Convention entre la France, la République argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay. — *Août.* — Convention entre la France et le Costa-Rica. — **P. Souvestre** : L'arbitrage international. — *22.* — Correspondances : Londres. — Convention entre la France et le Costa-Rica pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique. — **L. Jacquemier** : La perte de la nationalité. — *29.* — Correspondances : Londres. — Traité entre la France, la République argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay. — *5 septembre.* — Correspondances : Londres, Budapest. — Le voyage de M. Félix Faure en Russie. — *5, 12, 19.* — La Grèce et la Turquie. — Les affaires crétoises. — Le Livre jaune sur les affaires arméniennes. — *5.* — Situation économique et financière de l'Uruguay pendant l'année 1896. — *12, 19.* — Le roi de Siam à Paris. — Une lettre adressée à M. Flourens. — Le nouveau règlement consulaire du Chili. — *12, 19.* — Correspondances : Londres. — *12.* — Traité de commerce et de navigation entre le Portugal et le Japon. — **P. Souvestre** : L'avenir maritime du Venezuela. — *19.* — **A. Morre** : L'Autriche-Hongrie et la Triple Alliance. — L'ordre du Double-Dragon. — *26 sept.* — La révolte aux Indes anglaises. — Le commerce de Zanzibar en 1896. — Correspondances : Londres. — Le général Bourbaki. — *3 oct.* — **A. Morre** : L'Italie et le système des alliances européennes. — Le roi de Roumanie en Hongrie. — Les décorations étrangères. — *26 sept., 3, 10, 17, 24 oct.* — La Grèce et la Turquie. — Les affaires crétoises. — Le Livre jaune sur les affaires arméniennes. — *3.* — **L. N. Baragnon** : Le nouveau catalogue de la Bibliothèque nationale. — *10.* — Correspondances : Londres, Budapest, Madrid. — Le traité anglo-tunisien. — *Oct.* — L'ingénieur Ieg en Abyssinie. — *17, 24.* — **R. Grivart** : Le conflit de frontières entre le Costa-Rica et la Colombie. — Texte officiel du traité de délimitation des frontières entre la Colombie et le Costa-Rica. — Correspondances : Londres, Rome-Vatican. — Le banquet du commerce. — *24.* — **P. Roquère** : Un article de la « Nuova Antologia ». — Correspondances : Londres, Rome-Vatican, Budapest. — Le Dahomey et le Togo. — **H. de Saint-Amand** : M. Drouyn de Lhuys en 1855.

Nouvelle revue. — *15 août.* — **S. L.** : La diplomatie européenne dans le conflit gréco-turc. — *1er oct.* — **De Chalot** : En yacht au pays de la guerre gréco-turque. — *15 oct.* — **A. Jok** : La France en Afrique. — *1er nov.* — Un officier du Soudan et G. Humbert.

Orient et la Turquie (L'). — *31 août.* — L'alliance franco-russe. — *14.* — Encore l'alliance franco-russe. — *2 nov.* — La Turquie et l'Allemagne.

Propriété industrielle. — *31 janvier, 28 février.* — La conférence de Berlin

pour la protection de la propriété industrielle. — *31 mars.* — Circulaire française au sujet de la contrefaçon des marques de fabrique à l'étranger. — *30 avril, 31 mai, 30 juin.* — La conférence de Berlin (*suite*). — *30 juin.* — Fondation de l'Union internationale pour la protection industrielle. — *31 juillet.* — **A. Pilenco** : Le droit des tiers dans l'art. 4 de la convention du 20 mars 1883. — *31 août.* — Tableau comparatif des conditions et formalités requises dans les principaux pays industriels pour l'obtention d'un brevet d'invention.

Questions actuelles. — *7 août.* — Les prophéties en Grèce et en Crète. — *14.* — La Russie et l'Allemagne. — *28.* — M. Félix Faure en Russie. — Saint-Pétersbourg et Cronstadt. — *18 sept.* — Le Siam. — Les puissances en Crète. — Le traité de paix turco-grec. — *9 oct.* — « Livre jaune » de la Tunisie.

Questions diplomatiques et coloniales. — *1897, n° 1.* — **P. Charmetant** : Le Livre jaune et la question d'Orient. — *N° 2.* — **X.** : L'Europe et la Crète. — *N° 3.* — **G. Capus** : La capillarité russe en Asie. — *N° 4.* — **Mandeville** : Les troubles à la frontière marocaine. — *N° 5.* — L'alliance des principautés balkaniques Serbie-Bulgarie-Montenegro. — **G. Philaretos** : Les insurrections de Crète. — *N° 6.* — **Mandeville** : La frontière marocaine et Figuig. — **J.-B. d'Attnoaux** : 50 ans de politique anglaise au Maroc. — *N° 7.* — **H Pensa** : La situation politique à la frontière marocaine. — *N° 8.* — **Cte de Couronnel** : Notes sur le Maroc. — *N° 10.* — **F. Pila** : La politique russe en Extrême-Orient. — *N° 11 (1er août).* — **G. Appert** : Le projet de traité franco-japonais. — **Bon d'Avril** : Les Arméniens indépendants du Taurus. — *15 août.* — **P. Bourdarie** : Les missions du prince Henri d'Orléans en Abyssinie. — **Ned Nell** : La marche des Belges vers le Haut-Nil. — *1er sept.* — **U. Pila** : La mission lyonnaise en Chine et le développement de notre commerce extérieur. — **Marié-Oswald** : L'Espagne, les États Unis et Cuba. — **A. Tollaire**: Le Congrès colonial international de Bruxelles. — *15 sept.* — **X.** : La diplomatie française au Brésil. — **H. Moguez** : Le traité d'alliance. — **G. de la Gérardière** : Causes de l'insurrection de Crète. — **G. Moch** : La 8e conférence interparlementaire de la paix. — *1er oct.* — **X.** : Le Siam et l'art. 4 de la convention franco-siamoise du 3 oct. 1893. — *15 oct.* — **P. Vuillot** : La France dans le Haut-Nil. — **M. Harbulot** : La dénonciation du traité de commerce anglo-allemand. — **G. Moch** : Le 8e Congrès international de la paix. — *1er noc.* — **P. Vuillot** : Samory. — **Ned Nell** : Les expéditions anglaises au Soudan. — **Rizière** : Le différend anglo hawaïen. — **Cte de Couronnel** : Le trône de Grèce. — **G. de Contenson** : Du rôle de la France dans la prochaine guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre. — *15 nov.* — **Ned Nell** : Kassala. — **A. Savine** : L'Espagne et Cuba. — *1er déc.* — **H. Pensa** : L'occupation de Kilao-Tcheou par les Allemands.

Quinzaine coloniale. — *1er mai.* — Le contesté franco-brésilien. — *25 juin.* — La convention sino-birmane. — *25 juillet.* — La naturalisation des Chinois en Indo-Chine. — *25 août.* — Les intérêts français dans la boucle du Niger.

Réforme économique. — *12 sept.* — **J. Desmets** : L'alliance russe et nos intérêts économiques. — **Bourgarel** : L'Angleterre et ses colonies.

Revue britannique. — *Avril.* — Grandeur et décadence du système de l'équilibre. — *Mai.* — Formation de la politique française : La Révolution et l'Empire. — *Juin.* — Formation de la politique française : Les frontières naturelles. — *Juillet.* — Les origines d'un jubilé. — — La Corse, possession anglaise. — *Août.* — La crise d'Orient et l'alliance franco-russe. — L'empereur Guillaume en Russie.

Revue catholique de Bordeaux. — *15 oct.* — De Bordeaux en Bosnie et retour ; lettres d'un Gascon.

Revue d'histoire littéraire de la France. — *Oct.* — **C. de la Rivière** : Mercier de la Rivière à Saint-Pétersbourg en 1767, d'après de nouveaux documents.

Revue d'infanterie. — *Août.* — Rapport du général Baldissera sur la seconde période de la campagne d'Afrique. — **E. B.** : Campagne des Anglais en Égypte et au Soudan.

Revue de droit international et de législation comparée. — *N° 4.* — **Féraud-Giraud** : Des traités d'arbitrage général et permanent. — **G.** : La question d'Orient et le droit international. — La Grèce et les capitulations. — **E. Bartin** : Les dispositions d'ordre public, la théorie de la fraude à la loi, et l'idée de la communauté internationale. — **E. Lehr** : Les bases de l'impôt en droit international. — **E. Nys** : Le

crédit et les emprunts publics au moyen-âge.

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Sept.* — **Rouire** : La côte française des Somalis et le Somaliland britannique.

REVUE DE LA FRANCE MODERNE. — *Septembre.* — **C. de Royer** : L'alliance.

REVUE DE L'AGENAIS. — *Juillet-août.* — **De Gervain** : Un ministre de la marine et son ministère sous la Restauration : le baron Portal.

REVUE DE LILLE. — *Juillet.* — **G. Montenuis** : La France chrétienne en Extrême-Orient. — *Août.* — **G. Montenuis** : La France chrétienne en Extrême-Orient.

REVUE DE PARIS. — *15 août.* — **H. Benoît** : Maha Chulalongkorn, roi de Siam.

REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE ET DE LITTÉRATURE. — *3e trimestre.* — **L. Morel** : Etude sur quelques points relatifs aux rapports littéraires de la France et de l'Allemagne, jusqu'à l'époque de Schiller et de Gœthe.

REVUE DES DEUX-MONDES. — *15 août.* — **A. Sorel** : L'Europe et le Directoire. — Les républiques tributaires, — La mission de Sieyès à Berlin. — *15 sept.* — **A. Sorel** : L'Europe et le Directoire. — La seconde coalition. — La république napolitaine. — **E. Michel** : Les missions diplomatiques de P. P. Rubens (1627-1630). — *Octobre.* — **De Gabriac** : Chateaubriand et la guerre d'Espagne, d'après des documents inédits. — Les conférences de Vienne et le Congrès de Vérone. — **P. Mille** : En Thessalie : Journal de campagne. — *15 oct.* — **C. Benoist** : La monarchie austro-hongroise et l'équilibre européen. — *1er nov.* — **De Gabriac** . Chateaubriand et la guerre d'Espagne, d'après des documents inédits. — Chateaubriand, ministre des affaires étrangères. — **J. Leclercq** : Java et le système colonial des Hollandais.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Octobre.* — **A. de Boislisle** : La rébellion d'Hesdin. — Fargues et le premier président de Lamoignon. — **G. de Grandmaison** : Un envoyé de Napoléon en Espagne en 1810 : Carion-Nisas. — **Rioult de Neuville** : Le duc de Richelieu et les premières années de la Restauration. — **J. Viard** : Les origines de la guerre de Cent Ans. — Philippe le Bel en Flandre.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — *Septembre.* — **N. Lallié** : Les massacres arméniens (*fin*). — **Bonnal de Ganges** : Le duc d'Orléans et le trône de France en 1795.

REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — *Septembre.* — La situation au Soudan français. — *Octobre.* — **E. Engelhardt** : Le protectorat russo-japonais en Corée.

REVUE GÉNÉRALE D'ADMINISTRATION. — *Février.* — Autriche-Hongrie : Traité d'extradition avec la Suisse. — *Avril.* — Bavière : Loi du 17 juin 1896 sur la nationalité.

REVUE HISTORIQUE. — *Septembre-oct.* — **H. Vast** : Les tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire. — **H.-J. Ronnd** : La bataille de Hastings.

REVUE HISTORIQUE DE L'OUEST. — *Août.* — **J. Guet** : Origines des Petites Antilles. — La Compagnie des îles d'Amérique. — Guillaume d'Orange et le Père Dutertre, 1609-1674.

REVUE MILITAIRE UNIVERSELLE. — *Octobre.* — **E. Franquet** : De l'importance du fleuve Rouge comme voie de pénétration en Chine.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — *14 août.* — **C. Giraudeau** : Un ambassadeur français, M. Paul Cambon. — De Paris à Brisach, lettres inédites de Vauban. — **C. de Varigny** : Les amours d'une mystique, Mme de Krudner et Alexandre Ier. — **P. Foncin** : France et Canada. — *28.* — **H. Depasse** : Portraits contemporains : Abdul-Hamid. — *4 sept.* — **C. Giraudeau** : L'alliance franco-russe. — *11 sept.* — **E. des Essarts** : Un poète de l'indépendance grecque : Pierre Lebrun. — *18.* — **C. Giraudeau** : Guillaume II et ses alliés. — **H. Teichmann** : Anecdotes intimes sur le maréchal Pélissier. — *25.* — **C. Giraudeau** : Les Français de l'île Maurice. — **A. Mévil** : Le Sénégal et le Soudan français. — *2 oct.* — Adresse du Comité franco-arménien. — *9 oct.* — **H. Depasse** : La paix turque. — **C. Giraudeau** : L'Espagne et Cuba. — **V. Garchine** : Quatre jours : Souvenirs de la guerre turco-russe (trad. du russe par J. Garnault.

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — *10 mars.* — **R. Chélard** : Le compromis austro-hongrois et son renouvellement en 1897. — *10 mai.* — **L. Legrand** : L'internationalisme et l'idée de patrie. — *10 septembre.* — **J. Olier** : Les résultats de la législation sur la nationalité en Algérie.

SPECTATEUR MILITAIRE. — *1er septembre.* — **P. Lehautcourt** : La guerre au Congo. — *15.* — **X.** : L'alliance russe.

TOUR DU MONDE. — *14 août.* — Le Mossi : la mission du lieutenant Voulet.

— Mission lyonnaise d'exploration en Chine. De Tchen-Tou à Tchung-King. — La Corée ; ses relations commerciales avec le Japon. — *2 octobre.* — Etat actuel du chemin de fer transsibérien. — Le contesté franco-brésilien. — *23.* — De Pékin à la frontière russe ; à travers la Mongolie et la Mandchourie.

TRAVAIL NATIONAL. — *29 août.* — Le commerce extérieur de la France. — *12 septembre.* — Puissance des Etats-Unis.

*** — Annales de la Chambre des députés. Documents parlementaires. Tome XLIX. Session ordinaire de 1896, 1er partie, in-4, 675, p. *Paris, imp. des journaux officiels.*

*** — Annales de la Chambre des députés. Documents parlementaires. Tome L. Session ordinaire en 1896, 2e partie, in-4, 667 p., *Paris, imp. des journaux officiels.*

*** — Annales de la Chambre des députés. Documents parlementaires. Tome LI. Session extraordinaire de 1896, in-4, 319 p., *Paris, imp. des journaux officiels.*

*** — Annales de la Chambre des députés. Sixième législature. Débats parlementaires. Session ordinaire de 1897. I (12 janvier-26 février 1897), in-4, 717 p., *Paris, imp. des journaux officiels.*

*** — Annales du Sénat. Débats parlementaires, Session extraordinaire de 1896. Tome XLVII (du 27 octobre au 19 décembre 1896), in-4, 295 p., *Paris, imp. des journaux officiels.*

*** — Annales du Sénat. Débats parlementaires. Session ordinaire de 1897. XLVIII (12 janvier-9 avril 1897), in-4, 1015 p., *Paris, imp. des journaux officiels.*

**Blondin de Saint-Hilaire.** — Onze ans d'émigration. — Mémoires du chevalier Blondin d'Abancourt, adjudant-major des Cent suisses (1791-1830), suivis d'un historique de la compagnie des Cent-Suisses, depuis Charles VIII, in-8, 142 p., *Paris, Picard.*

**Carnot** (Lazare). — Correspondance générale, publiée avec des notes historiques et biographiques, par E. Charavay, III (août-oct. 1793), in-8, VIII-623 p., *Paris, Leroux.*

**Descotes** (F.). — La Révolution française, vue de l'étranger (1789-1799). — Mallet du Pan à Berne et à Londres, d'après une correspondance inédite, in-8, IX-564 p., *Tours, Mame.*

**Gallier** (A. de). — César Borgia, duc de Valentinois, et documents inédits sur son séjour en France. in-8, 174 p., *Paris, Picard.*

**Moride** (P.). — Les lois françaises expliquées. — Législations civile, pénale, commerciale, industrielle, rurale, financière, militaire, municipale, administrative, etc., in-8, IV-933 p., *Paris, lib. illustrée.*

*** — Napoléon Ier. Lettres inédites (an VIII, 1815), publiées par Léon Lecestre, in-8, VIII-392 et 491 p., *Paris, Plon.*

**Pavy** (A.). — L'expédition de Morès, in-18, 155 p., *Paris, André.*

**Sloane** (W.-M.). — Life of Napoleon Bonaparte, I, in-8, 300 p., *London, Heinemann.*

## ABYSSINIE

**Canuti** (Gius). — L'Italia in Africa e le guerre con l'Abissinia, dall' occupazione di Massaua alla resa dei prigionieri dopo la battaglia d'Adua, in-16, 234 p., *Firenze, tip. Salani.*

**Mazzolini** (V.). — Fondazione di colonie in Eritrea, in-8, 14 p., *Camerino, tip. Marchi.*

## AFRIQUE FRANÇAISE

**Monstiers Merinville** (M. des). — Une pointe dans le Sud algérien. Tuggurth et la région du Souf, in-8, 43 p., *Paris, Plon-Nourrit.*

**Nuelita** (E.). — Au Dahomey. Journal d'un officier de spahis, in-8, 237 p., *Abbeville, Paillart.*

**Sorbiers de la Tourrasse** (J. de). — De la colonisation du Sénégal, in-8, 76 p., *Paris, Savaète.*

**Voulgre** (Dr). — Le Congo français. Le Loango et la vallée du Kouilou, in-18, 207 p., *Paris, André.*

## ALLEMAGNE

BEITRAGE ZUR GESCHICHTE DES NIEDERRHEINS. — T. II (1897). — **O. Redeich** : La politique française dans la vallée du Rhin supérieur au début du XVIe siècle.

FORSCHUNGEN ZUR BRANDENBURGISCHEN UND PREUSSISCHEN GESCHICHTE. — 1896, t. 9, n° 1. — **W. Oncuen** : Sir Charles Hotham et Frédéric-Guillaume Ier en 1730 (documents des Archives de Londres et de Vienne). — N° 2. — **Fr. Wachter** : Rapport du Baron Beugnot, commissaire impérial à Dusseldorf, à Savary, duc de Rovigo, sur le suffrage universel en Prusse, 1811.

GEGENWART. — *15 mai.* — La lutte pour

l'Asie. — *17 juillet*, — L'Allemagne dans l'Asie Orientale.

GESELLSCHAFT. — *Septembre*. — **M. G. Conrad** : Nous autres bons Européens.

HANSISCHE GESCHICHTSBLATTER. — *1895*. — **H. Keussen** : Le diplomate pontifical Minucci et la Hansse, 1580-9

HISTORISCH-POLITISCHE-BLAEER. — *1er août*. — L'Allemagne. — La France et le Rhin. — La paix à Constantinople. — **F. Falk** : La légende de Gregorovius sur Urbain VIII et Gustave-Adolphe. — **A. Zimmermann** : Les Causes profondes de la guerre de l'indépendance américaine. — Le conflit des langues en Bohême, Grèce et Allemagne, la visite de de Guillaume II à Saint-Pétersbourg. — Les affaires de France, — La situation à Berlin. — *16*. — La question des langues en Bohême. *1er oct.* — La question des langues en Bohême (fin). — **A. Z.** : L'antagonisme entre l'Angleterre et l'Amérique.

HISTORISCHE ZEITSCHRIFT. — 1897, t. 79, *n° 2*. — **M. Ritter** : Le Palatinat et l'élection de Bohême, en 1619.

INTERNATIONALE REVUE UBER DIE GES. ARMCON UND FLOTTEN. — *Septembre*. — Les révélations du général Lebrun sur les plans de guerre français en 1870. — Lignes d'opérations dans une guerre entre l'alliance franco-russe et la triple alliance. — Les flottes de guerre de grandes puissances. — *Octobre*. — **Eissenhardt** : La flotte japonaise.

**Nation** — *7 août*. — La position commerciale de l'Allemagne vis-à-vis de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

NORD UND SUD. — *Mai-juin*. — **Beiling** : Paris après le Siège et pendant la Commune.

NOUVEAU RECUEIL GÉNÉRAL DE TRAITÉS ET AUTRES ACTES RELATIFS AUX RAPPORTS DE DROIT INTERNATIONAL. — **F. Stoercu** : XXII, *n° 1*. — Pays-Bas : droits consulaires (15 août 1892). — Pérou-Chine ; amitié et commerce (26 juin 1874). — Pays-Bas : extradition (6 avril 1875). — Belgique : naturalisation (6-7 août 1882). — Etats-Unis d'Amérique-Venezuela : réclamations (5 déc. 1885). — Rép. Argentine-Italie : consuls (20 déc. 1885). — Colombie : nationalité et naturalisation (1886-1888). — France-Chine : commerce (25 avril 1886). — Allemagne-Autriche-Hongrie : chemins de fer (25 mai 1886). — Grande-Bretagne : marques de fabrique et de commerce (1887). — Etats-Unis d'Amérique-Russie : extradition (28 mars 1887). — France-Chine : commerce (26 juin 1887). — Pérou-Etats-Unis d'Amérique : commerce (31 août 1887). — Etats-Unis d'Amérique-Venezuela : réclamations (15 mars 1888). — Suisse : brevets d'invention (10 novembre 1896). — Italie-Mexique : nationalité (20 août 1888). — Etats-Unis d'Amérique-Venezuela : réclamations (5 octobre 1888). — Monaco : propriété littéraire (3 juin 1896). — Allemagne-Grande-Bretagne : île de Lama (18 août 1889). — Mexique : marques de fabrique (28 nov. 1889). — Allemagne-Autriche-Hongrie : collisions en mer (18 août 1892). — Belgique : trafic des spiritueux dans la mer du Nord (2 juin 1890). — Mexique : brevets d'invention (7 juin 1890). — Etats-Unis d'Amérique : collisions en mer (19 août 1890). — Pérou : consuls (4 février 1891). — République-Sud-Africaine : douanes (31 mars 1891). — Belgique, Espagne, Brésil, etc. ; propriété industrielle (14-15 avril 1891). — Pérou-Brésil : commerce (10 oct. 1891).

PREUSSISCHE JAHRBUCHER. — *Déc. 1896*. — Plan d'une union douanière britannique. — *Juillet-août 1897*. — Arménie et Turquie. — *Août*. — Le mouvement national de 1848 en Prusse.

ZEITSCHRIFT DEA HISTORISCHEN GESELLSCHAFT FUR DIE PROVINZ POSEN. — *1895*, t. 9. **R. Hassencamp** : Correspondance de la princesse Czartoryska avec un poète français au XVIIIe siècle. — **R. Hossencamp** : Le mariage de la princesse polonaise Anna-Catharina-Constantia avec Philippe-Guillaume de Pfady-Neuburg, et ses suites politiques. — T. II, *n° 3-4*. — **Hossencamp** : Les intrigues de Philippe-Guillaume, comte palatin de Neubourg, pour obtenir la couronne de Pologne (1635-69).

ZEITSCHRIFT DES AACHENER GESCHICHTSVEREINS. — T. 48 (*1896*). — **Bellesheim** : Le nonce Bonomi à Aix-la-Chapelle en 1585.

ZEITSCHRIFT DES VEREINS FUR GESCHICHTE UND ALHERTHUM SCHLESIENS. — T. 31 (1897). — **G. Grünhagen** : Le voyage de Frédéric-Guillaume II en Silésie en 1786. — **H. Wendt** : En Silésie dans la lutte entre le roi Mathias et l'empereur Frédéric III.

**Binding** (Dr Karl). — Deutsche Staatsgrundgesetze in diplomatisch genauem Abdruke. Die Verfassung. Urkunde des Konigr. Baiern mit Beilagen und Anhängen. Vom, 26 May 1818, in-8, 336 p., *Leipzig, Engelmann*.

**Bleibtreu** (K.). — La légende de Moltke. Contribution critique à l'histoire de la guerre de 18 70. Trad. de

l'allemand par P. A. Veling, in-8, 224 p., *Paris, Charles Lavauzelle.*

**Brandenburg** (Erich). — Die Gefangennahme Herzog Henrichsd von Brauschuneig durch den Schmalkaldischen Bund (1545), in-8, 74 p., *Leipzig, G. Fock.*

**Cavaignac** (G.). — La formation de la Prusse contemporaine. Les origines ; le ministère de Stein (1806-1808). Nouv. édition, in-8, VIII-510 p., *Paris, Hachette.*

**Erdmannsdörffer** (B.) et **Obser** (K.). Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden (1783-1806) IV, in 8, LXXIV-576, *Heidelberg, C. Winter.*

**Ringhoffer** (Karl). Eine Dezennium preussicher Orientpolilitik zur Zeit des Zaren Nikolaus (1821-1830), in-8, V-443 p., *Leipzig, Luckhardt.*

## AMÉRIQUE CENTRALE

**Gomez Carrillo** (A,). — Historia de la America Central, desde el descubrimiento del pais por los Españoles (1802) hasta su independencia de España (1821). IV. in-4 ,XVI-359 p., *Guatemala, tip. National.*

## ANGLETERRE

ATLANTIC MONTHLY. — *Sept.* — **B. Gildersleeve** : A southerner in the Peloponnesian war. — *Oct.* — **H. Stanley** : Twenty-five year progress in Equatorial Africa.

BLACKWOOD'S MAGAZINE. — *Juillet.* — **R. H. Lang** : The present government in Turkey ; its crimes and remedy. — **G. Stevens** : What happened in Thessaly. — *Août.* — **C. Callwel** : A glimpse of the late war. — **W. Harris** : The conduct and present condition of Greece. — *Sept.* — **J. Simpson** : The political prisoner in Siberia, — *Oct.* — French and English in the basin of the Niger.

CENTURY MAGAZINE. — *Sept.* — **E.-J. Glave** : Cruelty in the Congo Free State. — *Nov.* — **A.-W. Terrell** : An interview with Sultan Abdul-Hamid.

CONTEMPORARY REVIEW. — *Juillet.* — **E. Dillon** : The fate of Greece. — **Austriacus.** The deadlock in Austria Hungary. — **J. Foster Fraser** : Our trade with Persia. — **Quæsitor** : The South Africa bubble. — *Août.* — **P.-A. Hurd** : The new imperialism. — **H.-R. Haweis** : Conversations with General Turr in 1897. — **W. Ramsey** : What to do in the East. — **A.-D. Vandam** : The Orleans pretenders. — *Sept.* — **Germanicus** : The revolt of South Germany. — **H. Nevinson** : The thirty days in Epirus. — **M. Mulhall** : Our trade with Germany and Belgium. — **W. Stead** : The latest international. — *Oct.* — **F. Catesby Holland** : The prospects of Rhodesia.— **Cauon Mac Coll** : The crisis in the East. — *Nov.* — **A. Carnegie** : Does America hate England ?

COSMOPOLIS. — *Sept.* — **J. Moréas** : En Grèce. — **Malwida von Meysenbug** : Erinnernnagen an Joseph Mazzini. — **Ignotus** : Politisches in Deutscher Beleuchtung. — *Août.* — **H. Norman** : The Globe and the Island.

ECONOMIST. — *20 février.* — The danger from Greek action. — The arbitration treaty with the United States. — *27 février.* — The European position of Greece. — *20 mars.* — The policy of quitting the concert. — *3 avril.* — The Cretan crisis. — *10 avril.* — Greece and her creditors. — *24 avril.* — Turkey and Greece. —*1er mai.* — The coelapse of Greece. — *15 mai.* — The Union Pacific reorganization.— *22 mai.* — The chances of peace. — *8 juin.* — German policy in Eastern Europe. — *26 juin.* — Continental feeling about Great Britain. — *24 juillet.* — American diplomacy. — *14 août.* — The European situation. The attitude of the Greek government in regard to the indemnity. — *21 août.* — M. Faure visit.

EDIUBURGH REVIEW. — *Oct.* — The international crisis in Germany.

ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Juillet.* — **J.-E. Morris** : The archers at Crecy. — *Oct.* — **E. Armstrong** : Venetian despatches on the Armada.

FORTNIGHTLY REVIEW. — *Juillet.* — **Sir H. Havelock-Allan** : England's military position. — **J.-W. Gambier** : England and the European concert. — **E. Parker** : The Burmo-Chinese frontier and the kakhyen tribes. — **Bennet Durleigh** : The Greek war as I saw it. — *Août.* — **M. Hume** : The defeat of the Armada.— **Diplomaticus** The Sultan and the Concert. — *Sept.* The German Emperor's foreign politics. *Oct.* — **A. Griffiths** : Khartoum in sight. — **C. Sutcliffe** : Scandinavia and her king. — Diplomaticus : The triumph of the cossack.

FORUM. — *Sept.* — **J.-R. Procter** : Hawari and the changing front of the world. — **Murat Halstead** : Ameri-

can annexatino and armament. — **T. Dawidson** : The supremacy of Russia. — **T. Gold Alverd** : Is the Cuban capable of self-government?

GEOGRAPHICAL JOURNAL. — *Sept. Oct.* — **J.-K. Trotter** : An expedition to the source of the Niger. — *Oct.* — **Seymour Vandelenr** : Nupe and Ilorin.

JOURNAL OF THE SOCIETY OF COMPARATIVE LEGISLATION. — *Avril.* — The Egyptian government and the « Caisse de la dette ».

JURIDICAL REVIEW. — *Juillet.* — Contracts by correspondence in private international law.

LAW QUARTERLY RESIEW. — *Janvier.* — The nationality of children of naturalized aliens. — **Leslie F. Scott** : Collisions at sea where both ships are in fault. — *Avril.* — **T. Haycraft** : Alien legislation and the prerogative of the crown. — *Juillet.* — The naturalization of children.

MACMILLAN'S MAGAZINE. — *Sept.* — **H. Senhouse** : The surrender of Napoleon (from unpublished letters). — **A. Gaye** : The Greeks and their lesson.

MONTH. — *Août.* — **M. G. Seyar** : An afternoon with Louis XI of France. — *Septembre.* — The Lambeth encyclical.

NATION. — *6 juillet.* — Mr. Shermann's : Reply to Japon. — *22.* — Dignified Diplomacy. — *23 sept.* — A spanisch suggestion. — *14 oct.* — The Bering sea correspondence. — Spain's dilemma. — *9 septembre.* — The English troubles in India.

NEW REVIEW. — *Oct.* — **C. de Thierry** : Imperialism. — **T.-G. Law** : International morality,

NINETEENTH CENTURY. — *Août.* — **F. de Pressensé** : France, Russia and the England of the Jubilee. — **L. Phillips** : From inside Johannesburg ; a narrative of facts, — **R. Young** : The case of the foreign residents in Japan. — *Sept.* — **L. Courtney** : Canning and the Eastern Question. — **M. Hume** : How the sceptre of the sea passed to England. — *Oct.* — **Lepel Griffin** : The breakdown of the forward frontier policy. — **Raffinddin Ahmad** : A Moslem's view of the pansislamic revival. — **E. Dicey** : British suzerainty in the Transvaal.

INVESTORS' REVIEW. — *Oct.* — Foreign competition with British trade. — **R. Statham** : Depression in South Africa. — *Juillet.* — Japan as a borrower in gold.

QUARTERLY REVIEW. — *Juillet.* — Unpublished letters of George Canning. — South African committee. — The Eastern crisis. — *Octobre.* — Indian discontent and frontier risings.

SATURDAY REVIEW. — *6, 13, 20 mars.* — The grievances of the Outlanders. — *17 avril.* — The prisoners evidence bill. — Private property at sea during war. — *22 mai.* — British shipping and foreign competition. — *7 août.* — The denounced treaties.

STATIST. — *27 février.* — The Cretan question. — *20 avril.* — The concert of Europe. — *27 avril.* — The intégrity of the Ottoman Empire. — *1er mai.* — The Greek cri-is. — *8 mai.* — International right. — *29 mai.* — The Greco-Turkish problem. — *14 août.* — The German Emperor's visit.

TABLET. — *21 août.* — Memories of the Crimea. — The Lambeth conference and the Pope. — *4 sept.* — Asia as the commercial competitor of Europe. — *11.* — The principle of nationalities on its trials.

**Beljame** (A.). — Le public et les hommes de lettres en Angleterre au XVIIIe siècle (1660-1744) ; *nouv. édition*, in-8, VIII-624 p., *Paris, Hachette.*

**Castonnet des Fosses** (H.). — Comment l'Angleterre est devenue une puissance coloniale et commerciale, in-8, 42 p., *Angers, Germain et Grassin.*

**Cawston** (G.) et **Keane** (A.-H.). — Early Chartered Companies (1296-1858), in-8, 342 p., *London, Arnold.*

**Leroy Beaulieu** (P.). — Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes (Australie et Nouvelle-Zélande ; Afrique Australe), in-18, VIII-493 p., *Paris, Colin.*

**Southey** (R.). — Life of Nelson, in-8, 324 p., *London, Heinemann.*

**Spalding** (T.-A.). — Federation and Empire : a Study in Politics. in-8, 348 p., *London, Henry.*

## AUTRICHE-HONGRIE

ARCHIV DES VEREINS FUR SIEBENBURGISCHE LANDESKUNDE. — T. 27, *n° 2.* — **Duldner** : Pour servir à l'histoire du transfert de la Transylvanie à la maison de Habsbourg.

ARCHIV FUR OSTERREICHISCHE GESCHICHTE. *1895*, t. 82. — **A. Huber** : Etude sur la correspondance des généraux Gallas, Aldringen et Piccolomini en févr. 1634.

MITTHEILUNGEN DES INSTITUTS FUR OSTERREICHISCHE GESCHICHTS FORSCHUNG. — T. 18, *nos 3-4.* — **A. Unzer** : Le duc de Deux-Ponts et l'ambassade du comte Gœrtz, 1778. — **H. Otto** : Les préliminaires de Canossa en janvier 1077.

— Une lettre de Maximilien II à Ferdinand Ier (1562).

**Hipman** (Ch.). — Prague et les Tchèques, I (La nation tchèque), III, in-fol., 86 p., *Genève, Georg.*

**Morosini** (D.). — Cerimoniale e diario seguito coll'Imperatrice Da. Margarita d'Austria Imperatrice e l'Eccmo. Silvestro Valier Ambr. (1666), in-8, 42 p., *Conegliano, tip. Cagnani.*

**Novacek** (Dr Adb.). — Copialbuch des apost. Nuntius Bertrand de Macello (1366-1368), in-8, 81 p., *Prag, F. Rivnac.*

## BELGIQUE

Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique. — 5e série, t. VII. — *N° 1.* — La Flandre et Edouard III en 1340. — **A. d'Herbomez** : Philippe le Bel et les Tournaisiens.

Revue de Belgique. — *Septembre.* — **C. Rahlenbeck** : L'Empire sous les Luxembourgeois (Jean l'Aveugle).

Revue générale de droit international public. — *Juillet-août.* — **E. Ullmann** : La lutte internationale contre les épidémies causées par la guerre, une question du droit administratif international et du droit de la neutralité. — **G. Streit** : La question crétoise au point de vue du droit international. — **Audinet** : La nationalité des israélites algériens. — **J. Brissaud** : Les restitutions des grands, par Claude Joly. Contribution à l'étude du droit des gens dans les écrits Casuistes. — Chronique des faits internationaux : Grèce et Turquie. — *Septembre-octobre.* — **De Olivart** : Le différend entre l'Espagne et les États-Unis au sujet de la question cubaine. — **J. Thomas** : La condition des étrangers et le droit international. — **F. Grivaz** : La question des églises de Savoie et la théorie des droits acquis. — Grèce et Turquie : guerre, conduite du conflit : les rapports respectifs des parties en lutte et les rapports de ces parties avec les États neutres ou leurs sujets.

**Deprez** (V.). — La libération de la Flandre flamingante par Jacques Van Artevelde, in-8, VIII-176 p., *Bruxelles, Castaigne.*

**Magnette** (F.). — Joseph II et la liberté de l'Escaut ; la France et l'Europe, in-8, 254 p., *Bruxelles, J. Hayez.*

**Marneffe** (Edgar de). — La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle. Correspondances et documents, IV, 1re partie, in-8, 184 p., *Liège, Grandmont Donders.*

## BOSNIE

**Meignen** (E.). — Huit jours en Bosnie, in-16, 73 p., *Paris, Berger-Levrault.*

**Spalaïkovitch** (J.). — La Bosnie et l'Herzégovine, in-8, 320 p., *Paris, Rousseau.*

## BRÉSIL

*** Le contesté franco-brésilien ; son historique, son état climatérique, sa richesse, son avenir, in-8, 119 p., *Paris, imp. Barnagaud.*

## CANADA

**Casgrain** (Abbé H. R.). — Les Spuliciens et les prêtres des missions étrangères en Acadie (1676-1762), in-8, 462 p. *Québec, Pruneau et Kieronac.*

## CHILI

**Medina** (J. T.). — Una expedicion española à la tierra de los Bacallaos en 1541, in-8, XXXVI-44 p., *Santiago du Chile, imp. del autor.*

## CHINE

**Müller** (L. von). — Der Krieg zwischen China und Japan 1894-95, in-8, IV-71 p., *Berlin, Liebel.*

## CRÈTE

**Oosterhout** (R. A.). — Kreta, het slagveld van vrijheid tegen dwang, in-8, 112 p., *Amsterdam, J. C. Rührmann.*

## CUBA

**Bloomfield** (J. H.). — A. Cuban Expedition, in-16, 308 p., *Londres, Downey.*

*** Pequenecs de la guerra de Cuba, in-8, 127 p., *Madrid, G. Hernandez.*

## ÉGYPTE

**Rémy** (M. P.). — Situation économique de l'Égypte de 1891 à 1895 (Alexandrie, la basse Égypte, le Soudan), in-8, 115 p., *Bruxelles, Weissenbruch.*

**Traill** (H. D.). — From Cairo to the Soudan frontier, in-8, 268 p., *London, Lane.*

**Wood** (H. F.). — Egypt under the British, in-8, 222 p., *London, Chapman.*

## ESPAGNE

Boletin de la real academia de la his-

TORIA. — *Juillet-sept.* — **L. Vidart** : La insurreccion cubana.

ESTUDIOS MILITARES. — *5 sept.* — **C. Barbasan** : D. Fernando el Catolico considerado como militar. — *5 oct.* — **C Barbasan** : Fernando el Catolico.

REVISTA CONTEMPORANA. — *15 sept.* — **P. de Aljola** : El problema Cubano. — **L. Mallada** : La futura revolucion espanola.

SOLUCIONES CATOLICAS. — *1er sept.* — **J. P. Brieva Salvatierra** : El tercer centenario de Felipe II.

**Gomez de Arteche Moro** (J.). — Guerra de la independencia. Historia militar de Espana de 1808 à 1814, x, in-4, 567 p., *Madrid, imp. del Deposito de la Guerra.*

**Tarrida del Marmol** (F.). — Les inquisiteurs d'Espagne, Montjuich, Cuba, Philippines in-18. XII-345 p., *Paris, Stok.*

## ÉTATS-UNIS

AMERICAN CATHOLIC QUARTERLY REVIEW. — *Juillet.* — **B. J. Clinch** : The turkish struggle with Catholic Europe.

YALE REVIEW. — *août.* — **G. Fiamingo** : The steady increase of public expenditure in Europe.

**Bodge** (G. M.). — Soldiers in King Philip's wari being a critical account of that war with a consise history of the Indian was of New England from 1620-1677, in-8, XIII-502 p., *Leominster, Madison Bodge.*

**Coubertin** (P. de). — Souvenirs d'Amérique et de Grèce, in-16, 189 p., *Paris, Hachette.*

**Villebresme** (De). — Souvenirs (1772-1816, Guerre d'Amérique ; Emigration), in-8, VII-201, *Paris, Berger-Levrault.*

## GRÈCE

**Bovet** (M. A. de). — La jeune Grèce, in-18, XIV-303 p., *Paris, May.*

**Gennadios** (A.). — La Grèce moderne et la guerre de l'Indépendance. Trad. par L. Ménard, in-16, XXIV-53 p., *Paris, lib. de l'Art indépendant.*

**Watbled** (E.). — Les brigands de Marathon. Etude historique sur la Grèce contemporaine, in-8, 144 p., *Tours, Mame.*

## HAITI

**Dalbemar** (J. J.). — Des institutions judiciaires et de la justice de paix en Haïti. Manuel théorique et pratique de la justice de paix en matière civile, judiciaire. in-8, XVI-340 p., *Paris, Maréchal et Billard.*

## HOLLANDE

BIJDRAGEN EN MEDEDEELINGEN VAN HAT HISTORISCH GENOOTSCHAV (Utrecht). — 1897, t XVIII. — **J. S. van Veen** : Le duc Arnold de Guelère et son fils Adolphe au temps du siège de Venco en 1459. — **W. H. de Beaufort** : Arrestation du ministre de Suède, baron de Görlitz (1717).

## INDE ANGLAISE

**Delon** (J.). — Etude sur les différentes chartes de la Compagnie anglaise des Indes. in 8, 228 p., *Paris, J. André.*

## MAROC

**Winton** (Sir F. W.). — A memoir of sir John Drummond Hay, sometime Minister at the Court of Morocco, in-8, 426 p., *London, Murray.*

## PERSE

**Mils-Rustem.** — Persüa pri Nasr-Edinchakie, s. 1882 po 1888 g. (La Perse sous le schah Nasr Eldin), in-8, 188 p., *Saint-Petersbourg, imp. V. A. Tikhanov.*

## PHILIPPINES

**Borrero** (J.). — Cuestiones filipinas, in-4, 57 p., *Madrid, Minuesa de los Rios.*

**Gonzalez y Martin** (R.). — Filipinas y sus habitantes ; lo que son y lo que deben ser, in-8, 287 p., *Bejar, tip. Aguilar.*

**Navarro** (E.). — Filipinas. Estudios de algunos asuntos de actualidad., in-4, XI-285 p., *Madrid, Minuesa de los Rios.*

## POLOGNE

**Przegland Powszechny** *Août.* — Josef Sas : Turcs et Polonais sous Sigismond III (suite).

*** Grajdanski zakony gubernii tsarstva Polskago. (Loi civiles du gouvernement de Pologne, I, in-8, XXVI-615, L. p., *Varsovie, imp. de l'administration gouvernementale.*

**Mottaz** (E.). — Stanislas Poniatowski et Maurice Glayre, Correspondance relative aux partages de la Pologne, in-18, LI-303 p., *Paris, C. Lévy.*

## PORTO-RICO

Ministerio de Ultramar. Régimen del gobierno y administracion civil de la Isla de Puerto-Rico. Reformas planteadas

con arreglo à la Ley de Bases de 15 de marzo de 1895 (Leyes oy decrètos. Edicion oficial. in-8, 206 p., *Madrid, Minnesa de los Rios.*

## PORTUGAL

**Cordeiro** (L.). — Batalhas da India; Como se perdeu Ormuz processo inedito do seculo XVII, in-8, 76 p., *Lisboa, imp. Nacional.*

## RUSSIE

JOURNAL DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIC.— *Août 1897.*—**Tschepkine** : L'alliance austro-russe pendant la guerre de sept ans. — **Oulianitski** : La politique russe dans la question d'Orient, par Gigarev. — *Sep.* — **Tixhomirov** : Les Russes en Hollande, par Venevitinov.

**Aleksieew** (A. S.). — Russkoe guesudarstvennye pravo. (Droit russe), in-8, 583 p.. *Moscou, imp. de la Société pour la propagation des livres utiles.*

*** — L'Alliance franco-russe devant la crise orientale, in-8, 47 p., *Paris, Plon Nourrit.*

**Bournand** (J.). — Un ami de la France, le Tzar Nicolas II, in-8, 240 p., *Paris, Taffin-Lefort.*

**Cherchenevitch** (G. J.). — Utchebnik russkago grajdanskago prava. (Manuel de droit civil russe), in 8, 759 p., *Kazan, imp. de l'Université.*

**Chmerkine** (N.). — Les conséquences de l'antisémitisme en Russie, in-18, XLIX-192 p., *Paris, Guillaumin.*

**Gelsman** (P. A.)., **Dubrovski** (A. N.). — Graf Petr' Ivanovitch Panin (1721-1789), (le comte Panin), in-8, 126 p., *Saint-Pétersbourg, imp. N. V. Vasilev.*

**Issaieff** (A. A.). — Aperçus sur le présent et l'avenir de l'état économique de la Russie, in-8, 68 p.. *Paris, Giard et Brière.*

**Leroy-Baulieu** (A.). — Etudes russes et européennes, in-18, IX, 338 p., *Paris, C. Lévy.*

Missiia V. Khion i Bukharu V. 1858 g. fligel adintanta polkown. N. Ignat eva (La mission d'Ignatev à Khiva et à Boukhara en 1858), in-8, 278 p., *Saint-Pétersbourg, imp. Impériale.*

Obzar boin Rossii ot Petra Velikago do nachikh dnei. [Les guerres de la Russie de Pierre le Grand à nos jours], IV. 2, in-8, VI-414 p., *Saint-Pétersbourg, imp. Trenke.*

*** — Sibir i velikaia sibirskaia jeheznaia doroga. (La Sibérie et le grand chemin de fer sibérien). In-8, VIII-283 p., *Saint-Pétersbourg, département du commerce et des manufactures.*

**Jirsov** (N. N.). — Russkiia torgevo-promychlennyia Kompinii VI ion polosbinon XVIII stolietia. (Les compagnies russes et le commerce dans la 1re moitié du XVIIIe siècle), in-8, II-220 p., *Kazan, imp. de l'Université.*

## SERBIE

**Avril** (A. d'). — La Serbie Chrétienne. In-8, 134 p. *Paris, Leroux.*

**Milles** (W.). — The Balkans; Roumania, Bulgaria, Servia, Montenegro, In-8, 496. *London Union.*

**Regenspuroky** (le Cte). — La guerre serbe-bulgare de 1885. Combats de Slivnica (17, 18 et 19 novembre). Trad. de l'allemand, par le lieutenant Barth. In-8, X-226 p. *Paris, Berger-Levrault.*

## SIAM

**Matgiroi** (Albert de Pomourville). — Etudes coloniales. L'affaire de Siam (1886-1896), 2e édit. In-18, 335 p. *Paris, Thamuel.*

## SUISSE

JABULUCH FUR SCHEWEIRIEBISCHE GESCHICHTE. — 1896, t. 2. H. Escher : La défaite de Novare (1520).

CHRÉTIEN ÉVANGÉLIQUE. — SEPT : **A. Grandjean** : La mission suisse à la baie de Delagoa.

## TRANSVAAL

**Haggard** (H. R.). — Ceteways and his White Neigbours, Remarks on Recent Events in Zululand, Natal Transvaal. In-8, 394 p. *London, Paul.*

## TURQUIE

**Hauser** (Henri). — Le voyage du Levant de Philippe Du Fresne Canaye (1873). In-8, XXXVII-388 p. *Paris Leroux.*

**Hodgetto** (E. A. R.). — Round About Armenia : Record of a Journey across the Balkans, throught Turkey, the Cauca and Persia (in 1895). In-8, 310 p. *London, Lowe.*

**Launay** (L. de). — Chez les Grecs de Turquie. Autour de la mer Egée. In 8, XVII-241 p. *Paris, Cornély.*

*** — Pelojenie Armian Turtsii de omiechatelstra derjav v 1894 g. (Situation des Arméniens en Turquie jusqu'à l'intervention des puissances). In-8, XXVIII-443 p. *Moscou, imp. « Point du jour ».*

*** — Relazione di Andrea Giustinian Cav. e Ottaviano Valier ritornati da sinda avogadori ciquisitori in Dalmazia Albania, Corfii, Zante, Cefalonia (1596). In-4, 38 p. *Venezia, tip. Emiliana.*

**Rossi** (Ad.). — Alla guerra gréco-turca (apsi-le-maggio 1897), impressioni de istantance di un Corrispendente. In-8, 253 p. *Firenza R. Bemporad.*

## VENEZUELA

El nuevo Codigo civil Venezolano, Con un estudio critico. In-4, 182 p. *Madrid, José Gongora.*

---

*Le Gérant :* E. JAMIN

# LOUIS XIV ET CHARLES XII

Si l'épopée napoléonienne ne nous éblouissait jusqu'à l'aveuglement, nous admirerions comme une des plus merveilleuses époques de l'histoire ces premières années du dix-huitième siècle qu'illustrent les noms de Louis XIV, de Charles XII et de Pierre le Grand. L'Europe a connu peu de moments comparables à celui-là. Deux grandes guerres, celle de la succession d'Espagne et celle du Nord, précipitèrent les peuples les uns contre les autres, dans une mêlée générale ; pendant quinze ans, on se battit de Gibraltar à Poltava ; toutes les énergies purent se donner libre cours ; les individualités les plus puissantes s'affirmèrent ; les intérêts les plus importants furent débattus sur les champs de bataille et dans les cabinets des diplomates ; et quand tout ce fracas fut tombé, une Europe nouvelle apparut.

Mais on ne sentira toute la grandeur de ce temps que lorsque l'on aura renoncé à séparer, par un système d'abstraction arbitraire, la guerre de l'Occident et celle du Nord. Dans la réalité, elles ont perpétuellement influé l'une sur l'autre. J'ai essayé de montrer en une précédente étude, parue ici même[1], de quel poids l'alliance conclue par le Régent avec l'Angleterre pesa sur les destinées de la Suède, à la fin de la lutte héroïque de Charles XII. Mais il est un autre instant où la corrélation entre les affaires de l'Occident et celles du Nord se marqua de façon plus manifeste encore et dans des circonstances plus solennelles

[1] *L'Erreur de Gœrtz. Revue d'histoire diplomatique*, année 1896.

pour la France. En 1707, alors que Louis XIV paraissait vaincu par la Grande Alliance et Charles XII vainqueur de la ligue du Nord, les deux guerres se rapprochèrent tellement que l'on crut qu'elles s'allaient confondre et que la Suède allait apporter l'appui de ses armes à la France. Il y eut là quelques mois d'anxiété pour les uns, d'espoir pour les autres, d'attente angoissée pour tous. Cette crise est bien connue dans ses traits généraux. J'ai été invité à en étudier les détails par l'obligeante courtoisie de M. le comte de Besenval. Celui-ci a mis à ma disposition la correspondance diplomatique de son aïeul, le baron de Besenval, — celui-là même qui alla solliciter, au nom de Louis XIV, l'intervention de Charles XII, en 1707, et qui joua un rôle si important dans le Nord jusqu'en 1721. Il m'a été facile de compléter les renseignements précieux que m'apportaient ces papiers de famille par l'étude des documents imprimés et par des recherches dans les archives du quai d'Orsay. J'espère exposer un jour dans son ensemble l'intéressante mission du baron de Besenval. Aujourd'hui, je voudrais simplement déterminer dans quelles circonstances exactes elle fut décidée et préciser la physionomie de l'homme à qui le roi la confia.

*
* *

Le « système du Nord », tel que l'avait fixé la tradition, au dix-septième siècle, était d'une extrême simplicité. La France avait partie liée avec la Suède. La Suède s'était établie sur la côte allemande de la Baltique et sur le Weser en même temps que la France sur le Rhin. Elle s'y était établie, s'y maintenait et jouait un rôle dans l'Empire grâce à l'alliance française. Et, d'autre part, elle servait à tenir là-bas les ennemis de la France en respect, toujours prête à combattre contre la maison d'Autriche ou les électeurs de Brandebourg. L'intérêt français était donc de l'aider dans les conflits qui éclataient si fréquemment entre elle et les puissances du Nord, Danemark, Pologne, Russie. Si nous ne pouvions l'empêcher de se mêler à ces conflits de

façon à lui garder les mains libres en Allemagne, nous devions veiller à ce qu'elle en sortît à son avantage, afin qu'elle restât redoutable aux Allemands. Rarement alliance fut basée sur une plus évidente communauté d'intérêts que celle de la France et de la Suède au dix-septième siècle.

Cependant tout s'use, et ce système même avait fini par s'user. La Suède fut pour la dernière fois le soldat de la France en Allemagne dans la guerre de Hollande. Elle y courut de graves dangers et n'en retira aucun profit immédiat. Elle en fut dépitée. L'alliance chancelait déjà, quand Louis XIV y porta bénévolement un formidable coup de pioche : il comprit dans ses « réunions » le duché de Deux-Ponts, domaine patrimonial de la famille régnante de Suède. Le roi Charles XI se tourna alors vers nos ennemis. Il fut des premiers à organiser la résistance européenne contre Louis XIV. En 1681, il conclut avec les États-Généraux cette alliance de la Haye à laquelle adhérèrent l'empereur et l'Espagne, ébauche de coalition qui fut comme le prodrome de la Grande Alliance. A la réflexion pourtant, il jugea périlleux d'entrer en lutte ouverte avec nous. S'il signa, comme prince allemand, la ligue d'Augsbourg de 1686, qui était une ligue d'Empire, il refusa d'entrer dans la Grande Alliance européenne de 1689, et il ne prit pas part à la guerre qui s'ensuivit. Il louvoya entre les deux partis, et Louis XIV crut le ramener à lui complètement, en lui faisant attribuer la médiation au congrès de Ryswick. Le traité de Ryswick, en 1697, régla la grosse difficulté pendante entre la France et la Suède : le duché de Deux-Ponts fut restitué.

Cette même année 1697, Charles XII succéda à Charles XI. Louis XIV voulut rétablir avec le jeune souverain l'entente étroite d'autrefois. Un traité d'alliance fut conclu par les soins de notre ambassadeur, en 1698. Traité insuffisant : Louis XIV reconnaissait que les conditions en étaient « si générales qu'il n'a jamais été regardé que comme une préparation à des engagements plus particuliers ». Et sa signature n'empêcha pas Charles XII de renouveler les anciens pactes de la Suède avec

l'empereur, de se rapprocher de l'Angleterre et de la Hollande. Le roi de France n'en poursuivit pas moins ses négociations à Stockholm. Il demanda à la Suède, comme à plusieurs autres puissances d'ailleurs, de garantir le traité de partage de la monarchie espagnole qu'il venait d'arrêter avec Guillaume III [1].

Là-dessus se manifestèrent les premiers indices d'une guerre entre la Suède et le Danemark, à propos du duché de Holstein. Louis XIV essaya de prévenir cette guerre. Il ne voulait pas que les deux États scandinaves se neutralisassent dans une lutte qui ne lui serait d'aucun profit, tandis qu'il comptait les employer, tous les deux, dans sa guerre éventuelle contre l'empereur. Il croyait avoir regagné la Suède et il se flattait aussi de l'amitié du Danemark.

Il s'occupait alors de dresser une machine de guerre contre l'empereur, en exploitant l'affaire du neuvième électorat. Léopold Ier avait, de sa propre autorité, érigé le duché de Hanovre en électorat, dès 1694. Cette mesure avait soulevé des protestations dans l'Empire. Les plus acharnés adversaires du neuvième électorat étaient les deux ducs de Brunswick-Wolfenbüttel, d'autant plus jaloux du duc de Hanovre qu'il était le chef de leur maison. Autour d'eux, la France avait groupé quelques petits princes allemands. Elle avait amené le Danemark à cette ligue. Elle voulait y faire entrer la Suède. Elle eût, ainsi, trouvé un succédané à la défunte ligue du Rhin [2].

Ces plans échouèrent. La guerre entre la Suède et le Danemark éclata. Charles XII la conduisit avec une rapidité inouïe, et, en 1700, le traité de Travendal la termina.

Chose curieuse, Louis XIV dut regretter que la paix fût si promptement rétablie. Car son prétendu allié, le roi de Danemark, le trahissait : il avait pris, en 1696, des engagements secrets avec l'Angleterre et la Hollande, contre la France, et le premier usage

[1] Geffroy, Instructions aux ambassadeurs de France en Suède : instruction à M. de Ricous du 20 janvier 1707, p. 222-233.

[2] Geffroy, *Suède*, instruction à Guiscard du 18 avril 1699, p. 188-203; *Danemark*, instruction à Chamilly du 17 mai 1698, p. 93-98.

qu'il fit de sa liberté fut de prêter des troupes à nos ennemis, à l'empereur, aux États-Généraux. Les rapports diplomatiques entre la France et le Danemark furent même rompus en 1702, à la suite d'un affront fait à notre ambassadeur, M. de Chamilly : le roi ne fut plus représenté à Copenhague que par un secrétaire, Poussin, réduit au rôle d'informateur [1]. Dès 1701 Louis XIV avait mandé à son nouvel envoyé près du roi de Suède, le marquis de Bonnac, qu'il n'avait plus à tenir compte des instructions données à son prédécesseur pour « maintenir une bonne intelligence entre les rois de Suède et de Danemark ». « Vous voyez, ajoutait-il, que je n'ai plus les mêmes raisons de donner de pareils ordres, après les engagements que ce dernier a pris avec l'empereur et les États-Généraux [2].

En Charles XII, il avait encore confiance. Après la paix de Travendal, il revint à la charge auprès de lui, lui demanda sa garantie, non plus pour le traité de partage, alors dénoncé, mais pour le testament de Charles II qui, en novembre 1700, légua la monarchie espagnole au duc d'Anjou [3]. Charles XII venait de battre les Russes à Narva, il se reposait en Esthonie, au château de Lais, et se préparait à attaquer son dernier adversaire, Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe. Il répondit à Louis XIV qu'il ne saurait accorder sa garantie au testament que si la France, garante du traité de 1660 entre la Suède et la Pologne, lui fournissait d'abord des secours contre le roi Auguste. Louis XIV répliqua que, comme garant, il devait faire précéder ses bons offices, et il offrit sa médiation pour terminer la querelle des souverains suédois et polonais [4].

Louis XIV se trouvait maintenant, entre Charles XII et Auguste II, dans la même situation où il avait été en 1699 entre Charles XII et le roi de Danemark, et il prenait la même attitude. Il avait un traité d'alliance avec le roi Auguste, celui-ci jurait

[1] Geffroy, *Danemark*, introduction, p. 45 ; instruction à Poussin du 1er août 1702, p. 101-107.

[2] Geffroy, *Suède*, instruction à Bonnac du 8 septembre 1701, p. 213.

[3] Geffroy, *Suède*, instruction à Ricous du 20 janvier 1707, p. 223.

[4] *Ibid.*

que, dès qu'il aurait fait sa paix avec la Suède, il attaquerait l'empereur dans ses États héréditaires[1] : il s'agissait donc, pour la France, de réconcilier les deux princes et de les jeter tous les deux en Allemagne contre nos ennemis, l'Autriche, le Brandebourg, voire le Danemark.

Notre ambassadeur auprès de Charles XII était alors le comte de Guiscard, qui avait suivi l'armée suédoise dans les campagnes de Danemark et de Livonie. Louis XIV lui fit écrire, le 21 juillet 1701 : « Il serait bien nécessaire que la guerre entre le roi de Suéde et le roi de Pologne finît incessamment par ma médiation, et qu'entrant tous deux en alliance avec moi, ils prissent des mesures pour porter de concert les armes contre les princes qu'il conviendrait davantage à leurs intérêts d'attaquer. » Et les princes en question étaient justement — comme cela se trouvait ! — l'empereur, l'électeur de Brandebourg, le roi de Danemark. Charles XII et Auguste II, expliquait-on à Guiscard, pourraient se jeter tous les deux sur les États de l'électeur, le premier pour ajouter à la Poméranie suédoise la Poméranie brandebourgeoise, le second pour faire valoir les droits de la République de Pologne sur la Prusse ducale. Si ce plan n'agréait pas aux deux souverains, on en avait un autre à leur proposer : Charles XII attaquerait de nouveau le Danemark, pour assurer à tout jamais la tranquillité du duc de Holstein, tandis qu'Auguste II envahirait les États héréditaires de la maison d'Autriche, afin de s'agrandir de ce côté-là. « C'est sur ce plan, concluait Louis XIV, qu'il faudrait presser la paix et une alliance étroite entre la Suède et la Pologne, alliance où j'entrerais en tiers[2]. »

Guiscard ayant été rappelé à ce moment même, la cour de Versailles renouvela les mêmes instructions à l'envoyé extraordinaire qui partit pour le remplacer, le marquis de Bonnac[3].

Cependant Louis XIV n'était bien sûr ni d'Auguste II, dont

[1] Farges, *Instructions aux ambassadeurs de France en Pologne*, t. I, Introduction, p. 59-60.

[2] Louis XIV à Guiscard, le 21 juillet 1701, cité par Geffroy, *Suède*, Introduction, p. 81-82.

[3] Geffroy, *Suède*, instruction à Bonnac du 8 septembre 1701, p. 206-215.

notre envoyé en Pologne, M. du Héron, suspectait fort la loyauté, ni de Charles XII, que les puissances maritimes travaillaient à entraîner dans le parti antifrançais. De là des hésitations très sensibles dans les deux documents que nous venons de citer : si Charles XII ne semble pas disposé à s'allier à la France, il vaut mieux laisser subsister sa guerre avec la Pologne, en tout cas, il ne faut pas que la paix suédo-polonaise se conclue par l'intermédiaire des puissances maritimes[1]; — si, la guerre continuant entre les deux princes, on est obligé de choisir entre eux, il sera préférable, assurément, de s'entendre avec Charles XII; mais si Charles XII incline vers la coalition, il ne faudra pas que la recherche d'une alliance aussi incertaine empêche de conclure avec le roi Auguste[2]... Dans des conditions pareilles, il était bien difficile d'arriver à un résultat.

Toute incertitude cessa, quand Auguste II, par une de ces volte-face effrontées dont il était coutumier, rompit ses engagements avec la France et signa un traité d'alliance avec l'empereur, le 16 janvier 1702[3]. La situation changeait, comme elle avait changé un an plus tôt vis-à-vis du Danemark. De Versailles, on proposa à Charles XII un traité de subsides, et on laissa M. du Héron libre de poursuivre un projet qu'il préconisait depuis longtemps et qui consistait à détrôner Auguste II. M. du Héron se démena si bien que le roi Auguste le fit arrêter en novembre 1702, puis expulser. Les rapports diplomatiques furent rompus entre le roi de France et Auguste II[4].

Avec la plus grande satisfaction, donc, Louis XIV vit Charles XII entrer en Courlande en juillet 1701, puis en Lithuanie en mars 1702, et se consacrer tout entier à la guerre de Pologne. Charles travaillait pour la France, en combattant un allié de l'empereur. Il n'y avait qu'à le laisser faire, en attendant que se réalisât une perspective plus agréable encore : car

[1] Lettre à Guiscard.
[2] Instruction à Bonnac.
[3] Farges, *Pologne*, t. I, Introduction, p. 59-61.
[4] Farges, *Pologne*, t. I, Introduction, p. 61-62.

Louis XIV se flattait qu'après avoir chassé Auguste de Pologne, Charles XII le poursuivrait en Saxe, et viendrait ainsi de lui-même sur le terrain où l'on désirait si fort l'amener : en Allemagne.

Si je me suis bien fait comprendre de mes lecteurs, ils trouveront tout naturel que Louis XIV ait songé alors à ménager la paix entre la Suède et la Russie. Cette idée donna lieu à la mission de Baluze. Jean-Casimir Baluze était le secrétaire de l'ambassade française en Pologne. En septembre 1702, on le chargea d'une mission à Moscou.

Cette mission a scandalisé plus d'un historien. Baluze, a-t-on dit, était porteur de propositions invraisemblables; il allait demander au tsar de faire une diversion contre l'empereur, soit par la Pologne, soit en Transylvanie, soit, ce qui est plus fort, en Italie; il devait même solliciter un prêt d'argent. La misérable Russie de 1702 prêtant de l'argent au Grand Roi ! Le tsar Pierre, invité à aller courir les aventures en Transylvanie ou en Italie comme un petit prince allemand à la solde de Versailles ! Baluze devait jouer et joua, en effet, un personnage ridicule à Moscou [1] !

Il est très vrai que ni Louis XIV ni Torcy ne se rendaient bien compte de ce qu'était la Russie d'alors; ils l'avouent sans ambages dans l'instruction qu'ils envoyèrent à Baluze. Mais la naïveté était le moindre de leurs défauts, et, à lire de près cette instruction, on s'aperçoit qu'ils ne se sont laissés aller à aucune chimère ridicule [2].

Il faut noter, d'abord [3], que c'est Pierre le Grand qui, dès la fin de 1701, fit des avances à Louis XIV. Son chancelier, Golovine, se mit en rapports épistolaires avec M. du Héron, à Varsovie. Cela est prouvé non seulement par l'instruction, mais encore par une lettre de Golovine à du Héron, du 27 dé-

[1] Brückner, *Peter der Grosse*, Berlin, 1888, p. 384 et note; Rambaud, *Instructions aux ambassadeurs de France en Russie*, t. I, introduction, p. 30-31.

[2] Rambaud, *Russie*, t. I, instruction à Baluze du 28 septembre 1702, p. 94-98.

[3] Comme le fait M. Rambaud.

cembre 1701 [1], lettre où il est parlé d' « union étroite » et d' « alliance intime ». Et c'est de Russie que vinrent les propositions étranges dont on s'égaye : avances d'argent, action des Russes en Pologne, en Transylvanie ou en Italie. Elles arrivèrent à du Héron par un canal sur lequel l'instruction ne s'explique pas, et qui est peut-être encore celui de Golovine. Elles parurent, à Versailles, surprenantes et douteuses, mais on jugea « qu'il ne fallait pas les négliger entièrement et qu'elles étaient assez importantes pour les approfondir, quand même le voyage du sieur Baluze serait entièrement inutile ». Sagement, l'instruction écarte l'idée d'une action des Russes en Pologne, qui, de fait, ne se comprend guère, ou en Italie, ce que l'on reconnaissait impraticable. Elle ne retient que la diversion en Transylvanie, plus raisonnable, en effet : l'insurrection qui éclata un peu plus tard, contre l'empereur, en Hongrie et en Transylvanie, et dont le chef fut le prince Rakoczy, couvait alors; Louis XIV jugeait que ce serait là un bon terrain pour attaquer l'Autriche, que les Russes n'étaient pas très loin de la Transylvanie, qu'ils y pouvaient réussir, alors que toutes les forces impériales étaient en Italie et sur le Rhin; et il promettait de faire céder au tsar, à la paix, les conquêtes qu'il aurait faites. Et si l'on voulait lui prêter de l'argent, il en accepterait bien volontiers du tsar : en 1702, il en eût pris du Grand Turc !

Voilà à quoi se réduisent les « propositions » de Baluze. Mais, au fond, Louis XIV n'escomptait ni les troupes, ni l'argent du tsar. Sa vue principale était de faire conclure la paix entre Charles XII et Pierre Ier. Aux premières avances de Golovine, il avait répondu par l'offre de sa médiation [2]. Il y revenait avec insistance dans l'instruction de Baluze : la première condition d'une alliance franco-russe, c'est l'accord du grand-duc de Moscovie avec le roi de Suède; celui-ci ne doit pas s'inquiéter de cette mission auprès d'un de ses ennemis, car elle n'a d'autre but que

[1] Citée par RAMBAUD, *Russie*, t. I, p. 93-94.
[2] Lettre de Golovine déjà citée.

de détacher les Moscovites de la ligue du Nord; « si le roi traitait avec le tsar, l'accommodement avec le roi de Suède serait une des principales conditions que Sa Majesté stipulerait ».

C'était là, en effet, le point important : débarrasser Charles XII de tout souci du côté des Russes, pour qu'il pût agir en Allemagne.

Malheureusement il n'y avait, comme on le craignait, rien de sérieux dans les insinuations faites à du Héron. Baluze le constata à son arrivée à Moscou. Il l'écrivit. On lui répondit tout de suite, dès le mois de juillet 1703, de revenir en Pologne. Cependant il traîna encore à Moscou jusqu'en février 1704, retenu uniquement, semble-t-il, par la lenteur que l'on mit à lui délivrer son passeport [1].

Ces premières négociations suffisent pour nous faire saisir, très nettement et d'ensemble, la politique de Louis XIV et de Torcy dans le Nord : ramener Charles XII à cette fonction d'auxiliaire de la France en Allemagne que les souverains suédois avaient remplie pendant tout le dix-septième siècle. Tel est l'objet que nos hommes d'État se proposèrent en intervenant entre la Suède et le Danemark, et ensuite entre la Suède et Auguste II. Les deux fois ils échouèrent. Les deux fois, cet échec nous fut profitable, les adversaires de la Suède s'étant découverts nos ennemis. Et ce qui était plus heureux encore. c'est que sa querelle avec le roi Auguste dût un jour amener Charles XII en Allemagne : qu'il y vînt, qu'on le débarrassât, par une bonne paix, de sa guerre avec les Russes, et l'on saurait bien l'y retenir et l'y employer à notre avantage. Voilà tout le plan tel qu'il s'est développé sous l'influence des événements. Il est si clair qu'il est à peine besoin qu'on l'explique. Et il est encore moins nécessaire de le justifier. Il a la valeur, pour ainsi dire absolue, de toutes les conceptions de ces deux grands politiques et de ces deux grands Français que furent Louis XIV et Torcy.

[1] Correspondance de Baluze avec le roi; RAMBAUD, *Russie*, t. I, p. 99-108.

*
* *

De 1702 à 1706, Charles XII fit la guerre en Pologne. Il battit les Saxons, les Russes et même des Polonais. Il détrôna Auguste II et proclama à sa place Stanislas Leczinski. Personne au monde n'aurait pu l'empêcher de poursuivre sa vengeance contre un prince qui l'avait traîtreusement attaqué sans l'ombre d'un grief, personne au monde n'aurait pu le faire renoncer à la douceur d'être faiseur de rois. D'ailleurs, à cette époque, il échappait entièrement à la diplomatie européenne. En quittant ses provinces de Livonie et d'Esthonie pour entrer en Courlande, il avait interdit aux ministres étrangers de le suivre, déclarant qu'il ne souffrirait aucun d'eux près de lui dans ses campagnes. Le marquis de Bonnac, parti pour remplacer le comte de Guiscard, en était réduit à se morfondre à Dantzig et à correspondre de là avec les ministres suédois qui accompagnaient leur maître et dont le plus influent était le comte Piper. Nous n'avions à l'armée du roi de Suède qu'un agent subalterne et clandestin : c'était un nommé Groffey. Il se dissimulait dans l'emploi de secrétaire du comte Sapiéha. Celui-ci, grand trésorier de Lithuanie, était attaché au parti de Stanislas, c'est-à-dire au parti suédois, et suivait Charles XII dans ses marches à travers la Pologne. Groffey pouvait donc informer la cour de Versailles ; il le faisait avec exactitude, mais ne faisait rien de plus. Quant à notre résident à Stockholm, M. de Campredon, son rôle était presque nul, Charles XII ne laissant pas volontiers les affaires de quelque importance aller au sénat de Suède. Dans ces conditions, le gouvernement français se bornait à faire rabâcher par Bonnac à Charles XII le conseil « de porter ses armes dans l'électorat de Saxe, pour finir avantageusement la guerre de Pologne [1] ». On peut croire que cet éternel conseil fut donné avec plus d'insistance encore après nos pre-

[1] Geffroy, *Suède*, instruction à Ricous du 20 janvier 1707, p. 230.

miers revers en Allemagne : en 1704 la défaite de Höchstädt nous rejeta hors du territoire germanique, notre allié, l'électeur de Bavière, perdit ses États qu'occupèrent les Impériaux; et la guerre fut reportée sur le Rhin où l'énergie de Villars, heureusement, la maintint. Plus que jamais, après cela, l'entrée de Charles XII en Allemagne devait paraître désirable.

On en arriva pourtant à la souhaiter plus passionnément encore. En 1706 la guerre tourna décidément contre nous. Les différentes parties de la monarchie espagnole nous échappèrent. La bataille de Ramillies, livrée et perdue le 23 mai, nous mit hors de la Belgique, dont les places tombèrent une à une au pouvoir des alliés. Au même moment Philippe V perdit l'Espagne : l'arrivée d'une flotte anglaise le força à se retirer le 12 mai de devant Barcelone, où il tenait assiégé son rival, l'archiduc Charles; et l'archiduc, prenant l'offensive, marcha en triomphe de la Catalogne jusqu'à Madrid, où il fut proclamé roi; reculant devant lui, face à l'est, Philippe V avait dans le dos l'ennemi de l'ouest, les Portugais, qui faisaient des progrès de leur côté; il dut rentrer en France. Dès l'été de 1706, de toute la monarchie espagnole, les États italiens seuls restaient entre nos mains.

Louis XIV se résigna alors à demander la paix.

« L'opinion publique, dit Torcy dans des *Mémoires*, était que la seule voie de parvenir à la paix était de s'adresser à la Hollande. » Déjà des propositions d'accommodement avaient été faites aux États-Généraux. Elles avaient été repoussées, les Hollandais déclarant leur ferme volonté de ne point se séparer de leurs alliés et de poursuivre la guerre jusqu'à ce que le but de la coalition eût été atteint : c'est-à-dire jusqu'à ce que l'Espagne et les États en dépendant, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, eussent été remis à la maison d'Autriche. Malgré ce mauvais succès, Louis XIV revint à la charge, après le funeste printemps de 1706.

Ses agents locaux en Belgique, le comte de Bergejck, intendant des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, le président Rouillé, « chargé des ordres de Sa Majesté » auprès de l'électeur de

Bavière (celui-ci était gouverneur des Pays-Bas), se mirent en rapport avec des hommes politiques hollandais. Par ceux-ci, des propositions fermes furent transmises au grand pensionnaire de Hollande, à Heinsius. Elles étaient basées sur les résultats présents de la guerre. Louis XIV réclamait, pour son petit-fils, les pays italiens dont il était encore le maître, et consentait à céder le royaume d'Espagne et les Indes à l'archiduc, les Pays-Bas à la Hollande. « Les malheurs de la guerre, dit Torcy, autorisaient ce partage. »

Les malheurs de la guerre rendirent bientôt ce partage même impossible. Nous perdîmes encore l'Italie. Le 7 septembre notre armée, battue devant Turin, leva le siège de cette ville; nos lignes furent forcées; une capitulation fut signée avec le prince Eugène, pour ramener en France les quelques corps français qui restaient épars en Italie; les ennemis s'étendirent dans tout le nord de la Péninsule, puis dans le royaume de Naples. Nous n'avions plus aucun gage en main. Le partage proposé tombait de lui-même. Heinsius rompit les pourparlers.

Louis XIV jugea alors qu'il fallait « abandonner les voies secrètes et proposer les conférences publiques ». Il fit ouvertement la demande d'un congrès général. Elle fut repoussée. Les alliés ne voulaient conclure de paix avec lui à aucun prix. Ils voulaient écraser la France, la rendre pour toujours impuissante en Europe. C'est de notre mort que l'on rêvait [1].

A ce moment même, à la fin d'août 1706, Charles XII entrait enfin en Allemagne, poursuivant Auguste II dans son électorat. Un mois lui suffit pour imposer à son adversaire le traité d'Altrandstadt du 24 septembre 1706 : la question polonaise était réglée, Auguste renonçait à la couronne de Pologne et reconnaissait Stanislas Leczinski. Mais, le traité fait, Charles XII ne sortit pas de Saxe : il resta campé à Altrandstadt, près de Leipzig, au cœur de l'Empire.

Il y avait bien là de quoi réveiller les espérances que

[1] Torcy, *Mémoires*. collection Michaud. p. 555. *ad annum* 1708; Geffroy, *Suède*, instruction à Ricous du 20 janvier 1707. p. 237-238.

Louis XIV avait toujours fondées sur la Suède. Y eût-il eu dans ces espérances une part d'illusion, que l'on ne pourrait lui reprocher de s'y être abandonné, alors qu'il voyait ses armées battues de toute part, le territoire du royaume menacé, et ses ennemis implacables. Toute l'Europe, d'ailleurs, avait les yeux fixés sur le camp d'Altrandstadt. Les bruits qui couraient alors sont résumés dans un document de la chancellerie française à l'étude duquel nous arrivons maintenant [1]. « Chacun suivant ses propres vues ou plutôt suivant sa crainte, dit ce document, attribue différents projets au roi de Suède, car il paraît impossible qu'il n'en forme pas de considérables, augmentant, comme il fait, ses troupes et se trouvant au milieu de l'Empire à la tête d'une armée victorieuse, en état de suivre l'exemple du plus fameux de ses prédécesseurs [2], de tendre la main aux princes de l'Empire opprimés par l'empereur et de réparer les contraventions faites aux traités les plus solennels dont la Suède a promis la garantie. On croit à Vienne que ce projet est celui que le roi de Suède a principalement en vue, et ce n'est pas sans raison que les ministres de l'empereur... sont alarmés de voir un prince membre de l'Empire, en état d'obliger l'empereur à réparer ce qu'il a fait au préjudice de la liberté commune, de ses propres engagements, et à se renfermer dans les bornes que lui prescrivent les mêmes lois qui lui donnent la qualité impériale. On attribue au roi de Suède le dessein de secourir les Hongrois, de placer le roi Auguste sur le trône de Hongrie ou bien de le faire élire roi de Bohême ou de réunir en faveur de ce prince tous les États que les partages des cadets de la maison de Saxe ont démembrés de l'électorat. Tant de projets différents ne paraissent jusqu'à présent fondés que sur la crainte de ceux qui, les ayant inventés, les répandent ensuite comme véritables; mais cette même crainte a des fondements plus justes et plus réels [3]. »

[1] Instruction à M. de Ricous du 20 janvier 1707; Geffroy, *Suède*, p. 218-244.
[2] Gustave-Adolphe.
[3] Instruction à Ricous, p. 218-219.

Ces « fondements plus justes et plus réels » se réduisaient essentiellement à la mésintelligence qui régnait entre Charles XII et l'empereur. La chancellerie française faisait remonter cette mésintelligence aux débuts mêmes de la guerre du Nord : « Alors l'empereur eut connaissance des desseins du roi Auguste de Pologne et contribua par des offices et des négociations secrètes à son union avec les Moscovites, lorsque ce roi porta ses armes en Livonie. » Il est fort douteux que l'Empereur ait servi d'intermédiaire entre Auguste II et le tsar, quand ces deux princes conclurent leur alliance contre la Suède, en 1699. Mais il est certain que Léopold Ier avait signé une alliance avec le roi Auguste en janvier 1702 et qu'il s'était engagé alors à le soutenir contre Charles XII, si la guerre continuait [1]. Il est vrai qu'il n'avait pas tenu sa parole, assez occupé à lutter contre la France. Mais il avait donné des signes non équivoques de sympathie à Auguste II : après la défaite des Suédois à Kalisch en 1706, il avait envoyé son portrait au général des troupes moscovites, auxiliaires des Saxons, à Menschikoff ; puis il avait refusé de recevoir la lettre par laquelle Stanislas Leczinski lui notifiait son avènement, « sous prétexte que son élection devait être auparavant reconnue par la République ». Cette attitude de la cour de Vienne s'expliquait assez par son désir de tenir l'armée suédoise écartée de l'Empire : elle se fût félicitée qu'Auguste II arrêtât Charles XII en Pologne.

Cela n'avait pas pu échapper au roi de Suède. Et l'on croyait en France et un peu partout que le roi Auguste, furieux de n'avoir pas été soutenu effectivement par l'empereur, avait fait à Charles XII, en signant sa paix avec lui, des révélations « sensationnelles » sur les intrigues autrichiennes.

Donc, Charles XII devait être irrité contre l'empereur. De fait, quand il était passé de Pologne en Saxe, il avait traversé la Silésie, province autrichienne, sans daigner en demander la permission ni s'en excuser. On savait de plus que le héros luthé-

[1] Farges, *Pologne*, t. I, Introduction, p. 61-62.

rien avait fait de fortes instances à Vienne en faveur des protestants de cette même province de Silésie, opprimés de toute façon par l'évêque de Breslau. Cela avait « donné lieu au bruit, répandu en Allemagne, qu'il marchait déjà six mille Suédois du côté de la Bohême ». C'est que Charles XII se considérait comme le protecteur-né des protestants dans l'Empire. Il était aussi le défenseur des libertés germaniques, des droits des princes allemands. On croyait qu'il allait reprendre hardiment ce double rôle.

On en voyait la preuve dans cet article 19 du traité d'Altrandstadt qui imposait à Auguste II « de joindre toujours ses suffrages à ceux que le roi de Suède donnerait, comme prince de l'Empire, dans les affaires qu'on doit traiter à la diète de Ratisbonne ». Cet article était fort significatif. L'empereur s'en était inquiété. Et justement une occasion se présentait d'en faire l'application.

Les deux électeurs de Bavière et de Cologne s'étaient prononcés pour Louis XIV dans la guerre de succession d'Espagne. L'empereur s'était vengé en les mettant au ban de l'Empire, de sa propre autorité, sans l'assentiment de la diète. Les deux princes spoliés cherchaient à intéresser à leur cause les autres princes de l'Empire et notamment le roi de Suède. Un envoyé de l'électeur de Bavière, le comte de Solar, était arrivé à Altrandstadt. Charles XII avait accueilli ses plaintes avec beaucoup de vivacité. Il a ordonné à son ministre à Ratisbonne, disait la chancellerie française, « de se joindre à ceux de plusieurs princes de l'Empire, unis ensemble pour se plaindre du traitement fait aux deux électeurs de la maison de Bavière ». Il a déclaré à l'envoyé de l'empereur, le comte de Sinzendorf, « qu'il ne conseillait pas à l'empereur de faire aucune disposition du haut Palatinat au préjudice de l'électeur de Bavière, pendant que la guerre durerait ». Enfin, concluait-on, « il paraît, par plusieurs de ses démarches, qu'il comprend parfaitement que cet électeur, uni étroitement avec le feu roi d'Espagne, ayant reçu de lui le gouvernement des Pays-Bas, ne pouvait, sans ingratitude et sans manquer à ses engagements, contrevenir aux dernières disposi-

tions que ce prince avait faites avant que de mourir, et qu'une soumission aussi juste que la sienne au testament du feu Roi Catholique n'était pas une raison pour être mis au ban de l'Empire, sans aucune formalité que celle qu'il a plu à l'empereur de faire observer dans son propre palais et sans en avoir demandé l'avis et le consentement des autres princes de l'Allemagne[1] ».

Ainsi l'on pouvait reprendre sur nouveaux frais la tentative qui avait échoué à propos du neuvième électorat.

Cependant Louis XIV savait que Charles XII s'était posé le principe « d'observer une exacte neutralité dans les guerres présentes de l'Europe ». Il fallait éviter de le brusquer, de l'inquiéter, étant donné surtout son caractère ombrageux. Et pour commencer, il était plus sage, puisque la France demandait la paix, de se borner à offrir à la Suède la médiation entre la France et la Grande Alliance.

Cette proposition fut faite, dès que les alliés eurent décliné la demande d'un congrès général, à M. de Cronström, envoyé extraordinaire de Charles XII à Paris. Cronström informa sa cour et ne reçut pas de réponse. On attribua d'abord ce silence à la mauvaise foi du comte Piper, qui aurait retenu par devers lui la lettre de Cronström, sans la montrer à son maître, puis aux embarras où se trouvait Charles XII; enfin on supposa que les ouvertures faites à Cronström avaient été jugées insuffisantes. Louis XIV ordonna alors à Bonnac d'adresser au comte Piper un mémoire en règle, offrant positivement au roi de Suède le rôle de médiateur. Piper répondit à Bonnac que son maître ne pouvait accepter, voyant le grand éloignement des alliés pour la paix.

Ce premier échec ne suffit pas à rebuter Louis XIV. D'ailleurs, on avait déjà résolu, à Versailles, de faire passer près de Charles XII un envoyé spécial. Depuis qu'il était en Saxe, Charles avait autorisé les représentants de l'Angleterre, de la Hollande et de l'empereur, à séjourner auprès de lui et à con-

[1] Instruction de Ricous, p. 218-244.

férer avec ses ministres. Il ne pouvait refuser de recevoir aussi un envoyé français. On avait même l'assurance, par un sous-ordre de Piper, Hermelin, que cet envoyé serait reçu avec plaisir, « et que peut-être on traiterait avec lui de choses secrètes ».

Le plus simple eût été d'expédier Bonnac de Dantzig à Altrandstadt. On ne le fit point. On prit pour prétexte que Bonnac aurait à traverser une longue étendue de pays ennemi, que son départ de Dantzig serait aussiôt éventé, et que les ennemis prendraient leurs mesures pour l'arrêter dès qu'il mettrait les pieds en Allemagne. Au contraire, disait-on, un envoyé parti de Paris cacherait son départ et traverserait plus facilement l'Allemagne, inconnu et déguisé, à la suite de quelque Suédois ou de quelque Polonais retournant dans son pays. En réalité, on jugeait que la mission aurait plus de chances de succès si on la confiait à un homme nouveau et à un homme qui, moins exclusivement diplomate, plus homme de guerre que Bonnac, plairait, par cela même, davantage au terrible capitaine suédois. On écrivit donc à Bonnac qu'on le destinait à représenter la France auprès de Stanislas Leczinski, et l'on choisit, comme envoyé extraordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne à Altrandstadt, M. de Ricous [1].

C'était un soldat « dont la valeur avait été souvent éprouvée ». Il avait été en 1701 « envoyé du roi » près de l'électeur de Bavière. Il avait suivi l'électeur dans ses campagnes et informé régulièrement la cour de Versailles. Mais, blessé à Höchstädt en 1704, il était revenu en France. Les instructions qu'on dressa pour lui sont datées du 20 janvier 1707 [2].

*
* *

Offrir ouvertement au roi de Suède la médiation et, sous main, sans que lui-même s'en aperçût, le pousser à une guerre contre

[1] Ou de Ricousse ou de Ricoux.

[2] Instruction de Ricous, dans Geffroy, et Bonnac au Roi, Dantzig, le 5 janvier 1707. A. E. *Suède*, 108.

l'empereur, en cela se résumaient les instructions données à Ricous.

La coalition ne voulait pas de la paix, ni, par conséquent, de la médiation suédoise. Charles XII le savait. C'est pour cela qu'il déclarait repousser la médiation, tant qu'elle ne lui serait pas offerte par les deux parties. Il fallait l'amener à sortir de cette réserve et proposer de lui-même sa médiation aux alliés, de telle façon qu'ils acceptassent de peur de le mécontenter ou qu'ils le mécontentassent en refusant. Voilà, exactement posée, la question de la médiation.

Donc, Ricous s'évertuera à démontrer au roi de Suède qu' « il peut hardiment, et sans consulter inutilement les puissances engagées dans la guerre, proposer sa médiation », parce qu'elle « ne sera refusée de personne dans l'état où le roi de Suède est présentement ». Et elle ne sera refusée de personne parce que les alliés ont tout à craindre de Charles XII, en Allemagne. Tant les puissances maritimes que l'empereur, « loin de refuser la médiation de ce prince, seront bien aises au contraire, en l'acceptant, de s'assurer qu'étant médiateur il ne prendra, pendant le cours de la guerre, aucun parti contraire à leurs intérêts ». Charles lui-même doit regarder « comme un effet de la modération de Sa Majesté » qu'on se contente de lui demander sa médiation au lieu de l'inviter à rétablir par les armes les traités de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick dont il est garant... En vérité, si la politique se décidait par des syllogismes, Charles XII eût été embarrassé de réfuter un argument si bien construit.

Comme médiateur, Charles XII doit être parfaitement éclairé sur les intentions de Louis XIV. Ricous le mettra au courant des propositions faites aux États-Généraux en 1706, — par déférence, car le refus des Hollandais a fait tomber ces propositions. On leur en substitue de nouvelles, basées, comme d'habitude, sur l'état présent des opérations militaires.

On a perdu l'Italie. Il ne peut plus être question de la revendiquer pour Philippe V. Mais il semble que l'on reprenne pied

en Espagne : « L'état des affaires a pris une nouvelle face en Espagne. Les forces et les partisans de l'archiduc ont en même temps diminué. Il se voit réduit à une faible armée dans le royaume de Valence. La mort du roi de Portugal rend l'alliance de cette couronne incertaine. Les Anglais et les Hollandais sont obligés de laisser en Portugal des troupes qu'ils avaient destinées pour soutenir en Espagne les intérêts de la maison d'Autriche... Le Roi Catholique ne peut désormais abandonner ses sujets fidèles. » Louis XIV a donc pris « une ferme résolution » de conserver à son petit-fils l'Espagne et les Indes, la Sardaigne et les Baléares. Quant au reste de la monarchie espagnole, il est prêt à en concerter le partage avec le roi de Suède.

Puis, passant des conditions qui lui sont personnelles aux intérêts de ses alliés, Louis XIV déclare qu'il « ne consentira jamais à faire la paix » si les électeurs de Cologne et de Bavière et le duc de Mantoue « ne sont rétablis dans les États qu'ils ont perdus pendant la guerre ». Cette résolution est conforme à la gloire du roi de France, à la conduite qu'il a toujours tenue, et le roi de Suède ne saurait la désapprouver, puisque, certainement, il agirait de même.

Voilà une excellente manière d'amener Charles XII, par l'offre même de la médiation, à une action en Allemagne. Louis XIV insiste avec complaisance sur ce point. Il prend acte des bonnes dispositions que Charles XII a manifestées envers les électeurs mis au ban de l'Empire. Il marque fortement la nécessité de sauver l'État bavarois : « Il ne s'agit pas, seulement, pour le roi de Suède, de relever un prince de sa maison (l'électeur était comme Charles XII de la maison palatine), il doit considérer encore que l'empereur augmente sa puissance en acquérant de nouveaux États par la paix ; que cette puissance sera formidable, si, ce prince mourant sans enfants mâles, l'archiduc réunit un jour en sa personne la dignité impériale et les États héréditaires de la maison d'Autriche ; que l'électeur de Bavière, seul dans l'Empire capable de s'opposer à ses entreprises, ne sera plus en état de le faire, son pays étant ruiné, si le dédommagement qu'on

pourra lui procurer à la paix ne lui donne le moyen de défendre la liberté commune. »

Et, de même qu'il tient pour indispensable de maintenir intégralement la puissance bavaroise, Louis XIV proteste que, quant à lui, il ne rendra jamais Strasbourg : « Le sieur de Ricous ne préviendra point cette proposition, qu'on ne doit pas seulement supposer que personne ose faire, mais, si jamais elle l'était, il ferait connaître que le moyen le plus sûr de rompre toute négociation de paix serait d'y insister comme sur une négociation sérieuse. »

En somme, ce qu'il s'agit de sauver, c'est l'œuvre commune de la France et de la Suède en Allemagne, ce sont les traités de Westphalie, ceux de Nimègue et de Ryswick qui les complétèrent. Et les instructions nous donnent alors cette page vraiment admirable qu'il me faut transcrire en entier :

« Ce prince (Charles XII) a le même intérêt que le roi de maintenir ces traités. La France et la Suède ont également contribué à ceux de Westphalie, c'est par ces mêmes traités qu'elles ont acquis, pour jamais, les États qu'elles possèdent en Allemagne. C'est en les conservant, qu'elles peuvent conserver aussi la forme de l'Empire, secourir ses membres, soutenir leurs droits et leurs libertés contre les entreprises continuelles des empereurs. C'est aussi par la même raison, que la maison d'Autriche voit, avec une égale jalousie, la France et la Suède posséder des États en Allemagne. Elle souffre impatiemment que la France d'un côté, et la Suède de l'autre, soient toujours prêtes à mettre des bornes au pouvoir qu'elle voudrait usurper. Elle croit que s'il était possible de démembrer du royaume la partie de l'Allemagne acquise par le traité de Westphalie, il serait facile ensuite de dépouiller aussi la Suède des États qu'elle possède dans l'Empire. L'empereur s'est même ouvert un chemin à le faire plus aisément que jamais, en s'attribuant le pouvoir de proscrire, quand il lui plaira et sans observer de règles, les princes qu'il lui conviendra de priver de leurs États. Si la fortune du roi de Suède venait à changer, il serait aussi exposé au ressentiment de la

maison d'Autriche que les électeurs de Cologne et de Bavière. Car, en même temps qu'elle oublie les services que la maison de Bavière lui a rendus, elle conserve fidèlement le souvenir des maux que lui a causés l'entrée des Suédois en Allemagne, et jamais elle ne perdra l'occasion de les en faire sortir. Cet intérêt réciproque de la France et de la Suède en Allemagne était le fondement solide de leur étroite liaison, et peut-être qu'un jour le roi de Suède, instruit, comme il l'est, des véritables maximes qu'il lui convient de suivre, reprendra les anciens engagements que les rois, ses prédécesseurs, ont toujours trouvés les plus solides et les plus avantageux à leur couronne. »

Il eût été impossible de marquer avec plus d'éloquence et de ferme sagesse les raisons permanentes et supérieures qui devaient intéresser Charles XII aux destinées de la France.

Cependant, Louis XIV n'aboutissait, par cette voie, à proposer à la Suède qu'une action diplomatique commune en Allemagne, non une guerre ouverte contre l'empereur. A la guerre, il arrivait par un autre chemin.

La France avait dans les États mêmes de l'empereur, un utile auxiliaire : Rakoczy. Le prince Rakoczy, gendre de Tékély, avait succédé à celui-ci comme défenseur de l'indépendance hongroise. Il avait soulevé la Hongrie et la Transylvanie en 1703, et bien que battu à la fin de 1705, il occupait encore une partie du pays, tenait en échec une fraction importante des troupes impériales. Louis XIV était en intelligence étroite avec lui, avait près de lui un véritable ambassadeur, le comte des Alleurs, et il se demandait, maintenant, s'il ne serait pas possible de compromettre Charles XII avec lui. « L'intention du roi, dit l'instruction, est que le sieur de Ricous contribue, par ses offices, à former une liaison plus étroite qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, entre le roi de Suède et le prince Ragotzi, qu'il dispose le premier autant qu'il sera possible à soutenir les intérêts des Hongrois, lorsqu'il sera question de la paix générale, et qu'agissant de concert avec le sieur des Alleurs, actuellement en Hongrie, il propose au roi de Suède les choses qui conviendraient au

bien de cette nation, *soit pendant la guerre*, soit lorsqu'il sera question de traiter la paix générale. » Et, connaissant les scrupules de Charles XII, Louis XIV a soin de préciser « qu'il ne s'agit pas de soutenir des sujets révoltés contre leur maître, comme la cour de Vienne leur attribue cette qualité odieuse, mais il est question d'empêcher qu'une nation entière ne soit réduite dans la servitude par la violation de ses anciens privilèges et par l'inexécution des promesses que les princes de la maison d'Autriche lui ont faites lorsqu'elle s'est soumise à leur domination ». Ainsi, en cette affaire encore, Louis XIV passe habilement, de la proposition de médiation, à une action de la Suède contre l'empereur et, cette fois-ci, à une action armée.

Même, il entrevoit tout un plan, qu'il indique avec des réticences, sans trop s'y arrêter. Les Turcs ont toujours soutenu les révoltes des Hongrois, on pourrait peut-être faire entrer les Turcs en jeu, d'autant plus qu'ils semblent disposés à rompre avec l'empereur. Sans doute, on ne peut proposer à Charles XII de s'entendre avec les Turcs contre l'Autriche, car « il a toujours témoigné une répugnance invincible à prendre les moindres liaisons avec la Porte Ottomane », mais, enfin, « il est certain que si ce prince voulait enlever à la maison d'Autriche quelqu'un de ses États héréditaires, il ne pourrait trouver de conjoncture plus favorable pour y réussir ».

On ne saurait négliger ces insinuations. Au fond, pourtant, Louis XIV jugeait que, si Charles XII se décidait à agir contre l'empereur, ce serait plutôt dans la basse Allemagne, en prenant des engagements avec les princes de ces pays. Et il examine, en effet, dans l'instruction à Ricous, la possibilité d'une entente entre la Suède et le Brandebourg, l'électeur semblant en ce moment assez disposé à se détacher de la Grande Alliance. Mais, là encore, il se borne à des indications.

En somme, l'auteur de l'instruction précise, avec une grande netteté, les questions sur lesquelles pourrait s'établir un accord de la France et de la Suède contre l'empereur, mais il considère cet accord et surtout une action militaire commune, comme une

éventualité assez éloignée pour qu'il n'y ait pas lieu encore d'en arrêter le mode et la forme. C'est qu'il se rend très bien compte que la condition préalable d'une guerre entre la Suède et l'Autriche n'est pas encore remplie : il faut, d'abord, que Charles XII impose la paix au tsar. L'instruction est explicite à ce sujet : « Quand le roi de Suède aurait pris la résolution de se mêler aux affaires présentes de l'Empire, toutes les apparences sont qu'il ne la déclarerait qu'après la conclusion de la paix avec le grand-duc de Moscovie. » Et, à quelques pages de distance, Louis XIV se console de ce que Charles XII ait repoussé ses premières offres en se disant « qu'on ne doit pas regarder comme décisives les réponses qu'il rend avant que de savoir s'il pourra faire la paix avec le tsar ».

Cette paix, on ne doute pas à Versailles qu'elle ne se fasse « incessamment » : les Moscovites, ayant perdu l'alliance du roi Auguste, seront bien forcés de souscrire « aux conditions que le roi de Suède voudra leur dicter ». On se borne à souhaiter que ces conditions soient assez douces pour que le tsar les accepte sans tarder. Car, « quoique le roi de Suède le regarde comme un ennemi peu redoutable, il pourrait cependant occuper encore longtemps les Suédois, en joignant ses forces au parti des Polonais, contraires à l'élection du roi Stanislas ». Et Louis XIV ne se dissimule pas qu'un très grand nombre de Polonais sont hostiles au roi de Suède, que celui-ci entretient cette hostilité par les exactions de ses soldats, par ses manières hautaines, par son entêtement à exiger une soumission sans condition, se préparant ainsi « de nouveaux embarras, capables de le détourner de prendre part aux plus importantes affaires de l'Europe ». De Stanislas lui-même, rien à attendre : sa médiocrité d'esprit, sa faiblesse et sa légèreté, sa timidité à l'égard de Charles, qui le traite en véritable lieutenant suédois, sont constatées sans ménagements dans l'instruction.

Évidemment, pour Louis XIV et Torcy, la question moscovite se ramenait à la question polonaise. Ils craignaient que les Russes ne retinssent longtemps encore l'armée suédoise en

Pologne, ils n'imaginaient pas que Charles XII pût aller se perdre un jour dans les steppes russes. C'était reconnaître le péril russe, sans en saisir toute l'étendue.

Un autre obstacle aux projets de la cour de Versailles était plus méconnu dans l'instruction de Ricous, — intentionnellement, semble-t-il, et pour ne pas trop insister sur les difficultés de l'entreprise. — Il consistait dans la liaison très étroite existant entre Charles XII et les deux puissances maritimes. Alliées de l'Autriche, menant aussi furieusement qu'elle la guerre contre Louis XIV, l'Angleterre et la Hollande agiraient évidemment sur Charles XII pour l'empêcher de rompre avec l'empereur. Elles s'entremettraient entre les deux princes, chercheraient à apaiser leurs différends, s'efforceraient de rejeter la Suède vers la guerre polonaise et russe. Elles opposeraient donc aux desseins de Louis XIV un obstacle dont la force serait en raison de la confiance qu'elles inspiraient à Charles XII.

L'auteur de l'instruction se donne à lui-même de fort mauvaises raisons pour établir une prétendue hostilité entre la Suède et les puissances maritimes. Elles sont si mauvaises qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter. En réalité, l'Angleterre et la Hollande avaient avec la Suède un traité d'alliance dont elles avaient fidèlement exécuté les clauses, en prêtant à Charles XII le concours de leurs flottes contre le Danemark. Depuis cette époque, aucun refroidissement ne s'était produit entre les trois puissances. La paix de Travendal était telle qu'on la pouvait souhaiter à Londres et à la Haye, puisque, n'accordant à la Suède aucune cession territoriale, laissant le Sund divisé entre les deux États scandinaves, elle sauvegardait ainsi le libre commerce des Anglais et des Hollandais dans la Baltique. Dans la querelle entre Charles XII et le tsar, les puissances maritimes étaient de cœur avec le premier, car elles jugeaient que l'intérêt de leur commerce était de ne pas laisser les Russes s'installer sur la Baltique. Entre Charles XII et le roi Auguste, enfin, elles n'avaient jamais prétendu qu'à ce rôle de médiateur impartial que Louis XIV se faisait un mérite d'avoir voulu jouer en 1701.

Charles XII savait tout cela, et que l'Angleterre et la Hollande n'avaient aucun intérêt contraire aux siens, aucun motif de lui vouloir nuire. Et, en bon luthérien qu'il était, il se sentait encore attiré vers les deux puissances protestantes qui avaient défendu et défendaient encore la cause de la Réforme contre le révocateur de l'édit de Nantes.

La mission de Ricous allait donc se heurter à deux grands obstacles, provenant, l'un de la guerre entre la Suède et la Russie, l'autre de l'amitié de Charles XII pour les puissances maritimes. Louis XIV et Torcy ne méconnaissaient pas plus, je crois, le second que le premier. Mais ils ne se croyaient pas obligés pour cela de renoncer à une tentative d'où pouvait venir le salut de la France. Ils attendaient beaucoup des événements, de la querelle entre Charles XII et l'empereur. Ce calcul était légitime. Qu'il ne fût pas aveugle, c'est ce qui est suffisamment démontré par les conseils de prudence, de circonspection qu'ils donnaient à leur envoyé.

Ils n'escomptaient nullement un traité d'alliance immédiat avec la Suède. Ricous n'avait même pas de pouvoirs pour signer un traité semblable. Si, malgré les apparences, les Suédois lui en faisaient la proposition, il devait « entretenir ces bonnes dispositions » et en référer au roi. Officiellement, il n'avait charge que d'offrir à Charles XII la médiation. Nous avons vu avec quelle habileté on passait de cette offre assez innocente à une demande de coopération armée contre l'Autriche. Mais on voulait amener le roi de Suède à sauter le pas sans qu'il s'en doutât. Autant Ricous devait parler franchement de médiation, autant il devait peser ses démarches dès qu'il s'agirait d'action combinée entre la France et la Suède. Il faut « qu'il paraisse que le roi, envoyant le sieur de Ricous auprès de ce prince, a seulement dessein de le féliciter sur la paix glorieuse qu'il vient de conclure et de lui faire connaître avec plus d'éclat la résolution que Sa Majesté a prise de le recevoir pour médiateur de la paix générale ». Quant à la communauté d'intérêts qui lie la France et la Suède en Allemagne, il faut que

Charles XII « croie faire ces réflexions de lui-même »... Il n'est question présentement de lui faire aucune proposition sur ce sujet. Il suffit que, dans les occasions, le sieur de Ricous parle sans affectation de l'intérêt naturel que la France et la Suède ont d'être unies ensemble, et que, dans les commencements, il se borne à persuader le roi de Suède de faire accepter sa médiation. En ce qui touche les électeurs de Cologne et de Bavière, « il faut entretenir et animer les bonnes dispositions du roi de Suède, le faire cependant avec prudence et de manière qu'il paraisse que le sieur de Ricous soit plutôt touché de la gloire et des intérêts de ce prince que de celui que le roi trouverait lui-même dans la diversion que les Suédois feraient en occupant en Allemagne les forces de l'empereur ».

Telle est la note. Elle est suffisamment marquée pour que nous n'accusions ni Louis XIV ni Torcy d'infatuation. Ils montrèrent alors un sens très clair de la réalité, une connaissance très fine du caractère du roi de Suède. En cette occasion comme en tant d'autres, il les faut louer de l'attention qu'ils portaient à toutes les affaires de l'Europe, de leur préoccupation constante de rechercher partout l'intérêt de la France, de leur clairvoyance à dégager cet intérêt et de leur résolution à le poursuivre.

*
* *

M. de Ricous tomba malade avant de quitter Paris. Il fallut confier à un autre la mission qu'on lui avait destinée. Le choix de Louis XIV et de Torcy tomba sur un gentilhomme suisse au service de la France, Jean-Victor de Besenval.

L'ancien régime était plus franchement cosmopolite que ne l'est notre époque. On trouvait tout naturel, il y a deux siècles, qu'un gentilhomme servît un prince dont il n'était pas né le sujet. La Suisse et l'Italie surtout, vrais pays neutres, exportaient un peu partout des soldats et des diplomates. C'est en servant la France dans ses armées et près des cours

étrangères que la famille suisse de Besenval devint française.

L'orthographe primitive de son nom était allemande : elle varie, dans les pièces que nous avons eues sous les yeux, entre Bessenwaldt et Bezenwald. De religion, catholique. Quant au terroir, originaire du duché d'Aoste. Puis établie à Soleure, où ses membres occupèrent « des charges considérables » et fondèrent si bien leur fortune qu'ils acquirent en Alsace la seigneurie de Bronstatt. Jean-Victor de Besenval, père de notre héros, paraît être entré le premier au service du roi de France. Il fut capitaine au régiment des gardes suisses. Mais sa compagnie fut réformée après la paix des Pyrénées, en 1659. Il revint alors en Suisse et fut bientôt un personnage important de la confédération : grand bailli de Lucerne en 1663, en 1667 conseiller d'État de Soleure et en 1674 « un des quatre chefs de ce canton ». En 1685, il conclut et jura, en qualité d'ambassadeur de la République, l'alliance avec le duc de Savoie. En 1688, il fut élevé à la dignité d'avoyer de l'État à Soleure.

Ce fut lui, probablement, qui francisa son nom en Besenval [1] Il resta fidèlement attaché au roi de France et fut le véritable chef du parti français en Suisse. La pièce de chancellerie à laquelle nous avons emprunté les quelques détails ci-dessus, atteste « qu'il s'est constamment employé à ménager l'amitié de la France avec les cantons et à maintenir l'alliance contre les efforts des puissances liguées contre elle, depuis la guerre de 1688 jusqu'à sa mort; les témoignages que cinq ambassadeurs de France en ont successivement rendus pendant quarante ans au feu roi (Louis XIV) lui en avaient acquis une telle confiance que, lorsqu'il apprit sa mort, il ne put s'empêcher de dire publiquement qu'il perdait un de ses meilleurs amis [2] ». L'empereur

[1] Cette forme française est employée dans la suscription d'une lettre que son fils lui adressait de Paris le 5 août 1689. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[2] Lettres patentes de Louis XV, d'août 1726, érigeant la terre de Bronstatt en baronnie en faveur du sieur de Besenval. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

Léopold ne lui sut pas mauvais gré, paraît-il, de son attachement à Louis XIV, car, par lettres patentes, datées de Vienne du 24 janvier 1695, il lui accorda pour lui, pour ses deux frères, pour son neveu et pour tous leurs descendants, « le titre et dignité de baron du Saint-Empire, pour en jouir aux honneurs, immunités, privilèges, droits et prérogatives dont les libres barons ont droit et sont en possession de jouir dans l'Empire romain [1] ». Cette faveur de la cour de Vienne ne correspond à aucun changement dans l'attitude politique de Jean-Victor de Besenval : quand il la reçut, deux de ses fils étaient, depuis plusieurs années déjà, au service de la France.

Ces deux jeunes gens arrivèrent à Paris en 1688. Le plus jeune était ce Jean-Victor de Besenval qui fut désigné en 1707 pour remplacer M. de Ricous [2], et qui, seul, nous intéresse.

Dès son arrivée, il entra, comme cadet, aux gardes suisses [3]. Il n'y resta pas longtemps. Dès l'année suivante, son cousin, le capitaine de Besenval ayant résigné la compagnie qui lui appartenait dans le régiment d'infanterie suisse de Salis, il la demanda et l'obtint par une commission royale du 17 septembre 1689 [4]. Il n'y eut là, probablement, qu'un arrangement de famille. Cette compagnie avait été levée aux frais de l'avoyer de Soleure et revenait de droit à son fils [5]. Mais le jeune capitaine désirait rentrer aux gardes. Il y réussit en 1690. Il obtint du roi qu'une nouvelle demi-compagnie fût créée dans le régi-

[1] Lettres patentes de Louis XV, d'août 1726, érigeant la terre de Bronstatt en baronnie en faveur du sieur de Besenval. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[2] Jean-Victor de Besenval à son père Jean-Victor de Besenval, avoyer de Soleure, le 9 mai 1702 et le 21 mars 1703. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[3] Certificat de M. de Reynold, lieutenant général des armées du roi, colonel du régiment des gardes suisses, joint, comme pièce annexe, à une provision de chevalier de l'ordre de Saint-Louis pour le sieur de Besenval, de 1705. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[4] Commission de capitaine d'une compagnie dans le régiment d'infanterie suisse de Salis pour le sieur Jean-Victor de Besenval, 17 septembre 1689. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[5] J.-V. de Besenval à son père l'avoyer de Soleure, le 8 janvier 1702. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

ment des gardes suisses, en sa faveur : il eut charge de la lever « des Suisses les plus vaillants et aguerris soldats » qu'il pourrait trouver, et de « la commander, conduire et exploiter[1] ». Ce fut encore son père qui fit la levée de ses deniers[2].

Le voilà donc capitaine de la garde suisse. Il fit, à ce titre, la guerre de la ligue d'Augsbourg : il se battit en Flandre et sur le Rhin[3].

Jusqu'ici nous ne connaissons de lui que sa carrière. Quelques lettres qu'il écrivait à son père en 1702 et 1703, et que nous avons eues entre les mains, vont nous permettre maintenant de nous faire une idée de son caractère et de ses visées à cette époque. Elles nous font assister à la première négociation de M. de Besenval. Il est vrai que c'est de la diplomatie privée : il s'agissait pour lui d'obtenir le régiment de Salis, où il avait été capitaine et dont le colonel venait de mourir.

Jean-Victor de Besenval estime, judicieusement, que s'il fait directement sa demande, il risque de compromettre son crédit par un échec. Mieux vaut la faire introduire par l'ambassadeur de France en Suisse, qui est un ami intime de l'avoyer de Soleure, et la justifier par les services qu'a rendus et que rend encore l'avoyer : « Le principal, mande Besenval à son père, est que M. l'ambassadeur écrive au roi en votre nom, en lui représentant que tous les services que vous rendez depuis si longtemps n'ont jamais eu d'autre but que de placer vos enfants au service, qu'ils y sont depuis quatorze ans », et que je ne puis me vanter, quant à moi, ajoute-t-il, d'avoir jamais reçu la moindre faveur, puisque tout ce que j'ai possédé en France jusqu'ici, ma compagnie de Salis et ma compagnie aux gardes, « a été levé à nos dépens ». Justement l'avoyer de Soleure a trouvé, ces temps-ci, le moyen « de traverser la levée que l'empereur prétend faire

[1] Commission de capitaine d'une demi-compagnie dans le régiment des gardes suisses pour le sieur de Bezenvald, du 28 mars 1690. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[2] J.-V. de Besenval à son père l'avoyer de Soleure, le 8 janvier 1702. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[3] *Ibid.*

en Suisse ». Voilà un argument tout neuf à faire sonner[1]. Et les lettres suivent les lettres pour presser l'affaire. Toutes nous montrent le jeune officier ambitieux, actif, « débrouillard », bien avec ses chefs et se poussant près des ministres. Il est déjà l'« homme à deux mains, d'esprit, de manège et de tête » dont parlera plus tard Saint-Simon.

Il n'eut pas le régiment de Salis. On l'envoya faire des recrues en Suisse au printemps de 1702. Son départ lui fut une occasion de recevoir des marques de faveur du roi et de Torcy. Le 11 mai il écrit à son père : « J'ai, Monsieur, pris congé du roi. Il m'a demandé si j'allais en Suisse. Je lui dis que oui. Il me dit, en se retournant et s'arrêtant : « Assurez votre père que j'ai pour lui toute la considération, et toute l'estime pour vous et toute votre famille. » Là-dessus, messieurs les officiers des gardes du corps lui firent « de grands compliments » ; lui-même trouva que le roi n'eût rien pu lui dire « de plus obligeant et qui pût me faire plus de plaisir ». Torcy lui fit aussi mille civilités et le chargea de porter à son frère « le bailli » un brevet de secrétaire-interprète, avec la promesse qu'on continuerait au bailli la pension accordée l'an passé à l'avoyer[2].

L'année suivante nous le voyons toujours en faveur, assuré par Torcy, par le maréchal de Noailles, de toute la satisfaction et bienveillance du roi. Son frère aîné est également aimé et considéré à Versailles, toujours gai et avenant, faisant assidûment sa cour. Tout ce crédit est fondé sur les services du père : « Il me paraît... que vous êtes dans une haute estime auprès du roi, que même il vous aime d'amitié et de reconnaissance. Le ministre (Torcy) est dans le même sentiment pour vous[3]. »

Dans la lettre où il donne ces détails et qui est datée du 21 mars 1703, Besenval annonce son départ de Paris. On peut

[1] J.-V. de Besenval à son père l'avoyer de Soleure, le 8 janvier et le 9 mai 1702. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[2] Besenval à son père l'avoyer de Soleure, le 11 mai 1702. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[3] Besenval à son père l'avoyer de Soleure, le 21 mars 1703. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

croire qu'il partait pour la première mission diplomatique qu'il ait remplie et qui est de cette année 1703. Louis XIV ayant constaté qu'en lui « la connaissance du droit public et de nos intérêts particuliers concourait avec les vertus militaires », l'envoya à Aix-la-Chapelle « pour traiter avec les ministres de Brandebourg ». J'ignore ce que fut au juste cette mission. En tout cas, Besenval y satisfit le roi et en 1704, il fut nommé brigadier d'infanterie [1]. C'était le premier grade dans la hiérarchie des officiers généraux. Celui qui en était titulaire pouvait conserver sa compagnie ou son régiment, s'il était capitaine ou colonel. L'année suivante, Besenval fut nommé chevalier de Saint-Louis [2].

Tout lui venait à la fois. Il reçut le commandement effectif d'une brigade. Il la commanda à Bruxelles pendant l'hiver de 1705 à 1706. « Dans le même temps » il fut chargé de négocier, comme commissaire plénipotentiaire, avec les plénipotentiaires des alliés l'échange des prisonniers faits à Höchstädt, en 1704. C'était encore une mission diplomatique. Il la remplit « très avantageusement ». Il resta aux Pays-Bas et y fit la malheureuse campagne de 1706. Après Ramillies, il alla défendre Menin, puis s'enferma dans Lille avec sa brigade [3].

Tel était l'homme auquel Louis XIV et Torcy firent appel pour remplacer M. de Ricous. Nous avons vu qu'ils le connaissaient personnellement et l'estimaient. Partout où il avait servi, il avait bien servi. Il était habile et énergique. Il avait chance de plaire à Charles XII comme brave soldat, et il s'était déjà essayé à la diplomatie. Dans le court mémoire qu'il dressa pour lui le 30 janvier 1707, Torcy avait donc raison d'écrire : « Sa Majesté a choisi

[1] Lettres patentes de Louis XV d'août 1726, déjà citées. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[2] Provision de chevalier de l'ordre de Saint-Louis pour le sieur de Besenval, capitaine au régiment des gardes suisses et brigadier d'infanterie des armées du roi, 1705. Cette provision rectifie la date fausse (1703) donnée par les lettres patentes de 1726 pour la nomination de Besenval dans l'ordre de Saint-Louis. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[3] Lettres patentes de Louis XV d'août 1726. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

le sieur de Bessenwaldt, persuadée par les marques qu'il a données en différentes occasions de son zèle et de ses talents, qu'il ne s'acquittera pas avec moins de fidélité de ses commandements en cette occasion que s'il était né son sujet, ayant pour la personne et pour le service de Sa Majesté le même attachement qu'aucun Français puisse avoir [1]. »

Torcy renvoyait simplement Besenval à l'instruction dressée pour Ricous : elle avait été expédiée, chiffrée, à Groffey qui la lui remettrait à Altrandstadt. On voulait que Besenval partît immédiatement, l'affaire étant pressante. Mais encore fallait-il trouver le moyen d'aller du Rhin jusqu'en Saxe, à travers un pays ennemi. On avait espéré obtenir un passeport de l'électeur de Brandebourg. Soit que le temps eût manqué, soit mauvaise volonté de l'électeur, on n'eut pas ce passeport. Il fallut user de l'expédient auquel on avait déjà songé pour Ricous : faire passer notre envoyé extraordinaire dans les bagages de quelque Suédois ou Polonais regagnant ses foyers. On s'adressa à l'ambassadeur de Charles XII, M. de Cronström. Cronström trouva le « seigneur suédois » demandé. Mais ce noble voyageur semble avoir voulu profiter de l'occasion pour se faire rapatrier aux frais de Sa Majesté Très Chrétienne. Il déclara manquer d'argent pour une si longue route. Il paraît que la caisse de M. le contrôleur général n'était pas mieux remplie que la bourse du Suédois, car Torcy écrivit à Besenval d'avancer l'argent, que la dépense lui serait remboursée. « Elle paraîtra bien employée, s'il (le Suédois) peut vous conduire en secret à l'armée du roi de Suède [2]. »

Besenval était encore à Paris, le 6 février. Il dut partir peu après avec son Suédois [3]. Le 20 il écrivit de Metz à Torcy et au premier commis de Torcy, M. Peuquet. Dans sa lettre à Torcy, il faisait observer qu'il lui serait peut-être difficile de

[1] Mémoire du roi pour le sieur de Bessenwaldt... son envoyé extraordinaire auprès du roi de Suède. Versailles, 30 janvier 1707. GEFFROY, *Suède*, p. 245-246.

[2] Torcy à Besenval. Versailles, le 4 février 1707. A. E. *Suède*, 110.

[3] Il a effectivement voyagé avec le Suédois, comme le prouve une phrase incidente de sa dépêche au roi du 8 mars 1707, de Leipzig. A. E. *Suède*, 110.

suivre partout Charles XII à l'armée, comme il en avait reçu l'ordre, car ce prince ne souffrait près de lui aucun ministre étranger, dans ses campagnes. Il proposait de demander, comme particulier, la grâce de suivre en qualité de volontaire : « Cette démarche, ajoutait-il, accompagnée de beaucoup d'empressement et d'un désir extrême de voir les grandes actions, plairait peut-être. » Évidemment l'ambassadeur improvisé était psychologue... A M. Peuquet, il mandait qu'il avait changé son itinéraire : il irait par bateau à Coblentz, la route de terre étant désolée par les « houssards [1] ».

De Coblentz il s'enfonça en Allemagne, au milieu des « houssards », des pandours, des maîtres de poste, des douaniers et des aubergistes du Saint-Empire. On resta un mois sans nouvelles de lui.

Vers la fin de mars, M. Peuquet décacheta dans son cabinet une lettre qui, pourtant, ne lui était point adressée. La suscription portait :

*A Monsieur, Monsieur Pandry, marchand drapier,*
*dans la rue de l'Arbre Sec, Paris.*

Et elle était ainsi conçue :

« A Leipsig, ce cinquième mars 1707.

« J'arrive, Monsieur, dans le moment, bien abattu. J'ai souf-
« fert une sorte de fatigue que l'on soutient malaisément, à
« moins que de l'avoir pratiquée de jeunesse. Je tâcherai, néan-
« moins, de ménager ma santé, en sorte que le service ne souffre
« aucun retard, et je serais en état, dès à présent, d'écrire au
« patron, si, depuis deux heures que je suis ici, j'avais pu dé-
« couvrir l'homme qui doit avoir mes papiers. L'on vient de me
« dire qu'il est allé au quartier du roi depuis quelques jours,
« et que l'on attend à tout moment son retour. S'il n'arrive

[1] Besenval à Torcy et à Peuquet, Metz, le 20 février 1707. A. E. *Suède*, 110.

« ce soir, j'enverrai demain l'avertir de me venir trouver.

« J'ai passé heureusement tout ce que j'avais avec moi. Aver-
« tissez, je vous prie, mon frère, de mon arrivée et me croyez,
« du meilleur de mon cœur, tout à vous.

« JACOB.

« Souvenez-vous, s'il vous plaît, de me faire passer le valet
« que j'ai laissé à Paris, s'il est possible, et les petites choses
« que je vous ai laissées en partant. Je ne sais si vous avez reçu
« celle que je vous ai écrite de Francfort [1]. »

« M. Pandry » n'avait rien reçu de Francfort, mais peu importait maintenant : M. de Besenval était auprès de Charles XII, et il travaillait déjà à entraîner le vainqueur de Narva au secours des vaincus de Ramillies, de Barcelone et de Turin.

Gabriel SYVETON.

[1] A. E. *Suède*, 110.

# UNE ALLIANCE

## ENTRE LA FRANCE ET LE PORTUGAL

### AU XVII^e SIÈCLE

---

Lorsqu'en 1640, après avoir subi, pendant soixante ans, l'usurpation de l'Espagne, le Portugal recouvra son indépendance hautement proclamée par les États, le choix unanime des députés avait appelé à la couronne le duc de Bragance, sous le nom de Jean IV. Ce descendant de la dynastie nationale ne s'illusionna pas sur les périls de la situation. L'Espagne n'allait point abandonner sans lutte ces riches provinces; aussi, en présence d'une guerre imminente, le nouveau roi tourna ses regards du côté de la France. N'était-ce point le pays d'origine du premier comte souverain de Portugal, la patrie de cet aventureux Henri de Bourgogne qui, l'épée au poing et le pennon déployé, avait couru sus aux infidèles et affranchi Porto de la domination arabe?

Jean IV résolut de rechercher l'alliance de Louis XIII, dont les armées avaient chassé les Espagnols de l'Artois, quelques mois auparavant. Suivant l'exemple du Portugal, la Catalogne venait de s'insurger contre le roi Philippe IV, que les défaites de ses armées avaient démuni d'hommes et d'argent. D'après des bruits que tout semblait confirmer, des agents du cardinal de Richelieu encourageaient les insurgés catalans. Jean de Portugal adressa donc au tout-puissant ministre, à la date du 21 janvier 1641, une lettre personnelle, dans laquelle il accrédi-

tait, comme envoyés extraordinaires et plénipotentiaires, deux seigneurs de distinction qu'il honorait de sa confiance et qui occupaient à sa cour des charges importantes.

La lettre était écrite en langue portugaise. En voici la traduction :

*Éminentissime Père en Jésus-Christ, seigneur duc, pair de France.*

Moi, Don Juan, par la grâce de Dieu, roi de Portugal et des Algarves, seigneur de la Guinée et de ses dépendances, d'Éthiopie, d'Arabie, de Perse et des Indes, j'ai l'honneur d'informer Votre Éminence que j'ai envoyé François de Mello et Antoine Cœlho de Carvalho, tous deux conseillers de ma couronne, pour mes ambassadeurs à Sa Majesté le Roi Très Chrétien, afin de traiter de choses de la plus grande importance.

Le roi de Portugal assurait ensuite le cardinal de son admiration pour ses grandes qualités et lui demandait son bienveillant appui pour les envoyés portugais :

Je prie Votre Éminence de s'intéresser à la négociation et de faire triompher le bon droit. Éminentissime Père en Jésus-Christ, seigneur duc, pair de France, que Notre-Seigneur vous ait en sa sainte garde.

Fait à Lisbonne, 21 janvier 1641.

Le Roi [1].

Après avoir ainsi sollicité les bonnes grâces de Richelieu, Jean IV écrivit directement à Louis XIII une longue lettre qui porte la date du lendemain 22. Il rappela dans quelles conditions il avait pris possession de la couronne longtemps usurpée par le roi de Castille. Il désirait entretenir paix et alliance avec le roi de France. Aussi adressait-il comme ambassadeurs MM. de Mello et de Carvalho, qui étaient spécialement chargés d'assurer Sa Majesté Très Chrétienne des sentiments d'amitié et de confiance du roi de Portugal.

Munis de ces lettres d'introduction, les ambassadeurs portugais s'embarquèrent et firent voile pour la Rochelle, où ils arri-

[1] Archives du ministère des affaires étrangères.

vèrent les premiers jours de mars. Après s'être présentés à M. de la Porte, grand prieur de France, ils continuèrent leur voyage sur Paris. Ils y étaient attendus avec quelque impatience. Ne les voyant point arriver, le roi Louis XIII obéit à un sentiment de parfaite courtoisie et écrivit au roi Jean IV la lettre suivante :

Très hault, très excellent et très puissant prince, notre très cher et très aimé bon frère et cousin, vous nous avez avisé de divers lieux qu'ensuite de votre promotion à la couronne de Portugal, vous aviez envoyé un ambassadeur vers nous, duquel n'aprenant point de nouvelles, nous avons sujet de craindre qu'il luy soit arrivé quelque accident sur les chemins. Or comme nous désirons que vous soiez au plûtost assuré de nostre affection en vostre endroit et de la volonté que nous avons de vous en donner des preuves, nous avons commandé à Sainct Pé, consul de la nation française à Lisbonne, de s'y en retourner promptement pour vous témoigner la part que nous voulons prendre à vos intérests, ce que nous ferons connaistre encore plus particulièrement de vive voix à vostre ambassadeur lorsqu'il sera près de nous, cependant nous vous convions d'avoir entière créance en ce que ledit Sainct Pé vous dira de nostre part sur ce sujet. Prians Dieu qu'il vous ait, très hault, très excellent et très puissant prince, en sa sainte et digne garde. Escrit à Saint-Germain en Laye, le 6e jour du mois de mars 1641.

Votre bon frère et cousin.

Louis [1].

Les envoyés de Dom Jean arrivèrent enfin et furent reçus de la manière la plus flatteuse. Ils inaugurèrent leurs importantes fonctions, en discutant, sans aucun retard, avec le cardinal, un projet d'alliance contre l'Espagne. Ce document devait subir bien des modifications; le voici dans sa rédaction première et tel que nous l'avons relevé aux archives :

Les Roys [2] promettent de bonne foy de ne donner aucune assistance d'hommes, d'argent, munitions, navires, armes ni vyvres aux ennemis l'un de l'autre, contre lesquels ils sont présentement en guerre directement ny indirectement.

[1] Archives du ministère des affaires étrangères.
[2] Lire les rois de France et de Portugal.

Messieurs les États généraux des provinces-unies des Pays-Bas seront admis en cette alliance aux conditions qui seront convenues avec eux.

Pendant la présente guerre que le Roy a contre le roy de Castille, laquelle il continuera puissamment, le roy de Portugal agira de son costé continuellement contre ledict Roy et l'attaquera de toute sa puissance tant par terre que par mer.

Pour en faciliter le moyen, Sa Majesté demeure d'accord de joindre au commencement de juin vingt de ses vaisseaux bien armés et équipés en guerre à vint gallions du roy de Portugal, pourvu que les États généraux des Pays-Bas aillent dans ledit temps joindre aussi à ladite flotte vingt autres vaisseaux des leurs. Aller attaquer la flotte des Castillans venant des Indes et entreprendre dans les états dudit roi de Castille en faisant des descentes dans ses terres.

Bien entendu que lesdits vaisseaux tant de Portugal que des États généraux rendront à l'amiral de France la déférence qui lui est deue. Et qu'en cas que la flotte dudit roy de Castille vint à estre prise, elle sera partagée esgalement entre les confœdérez.

Si les années suivantes, les deux Roits et lesdits Estats jugent qu'il soit à propos de continuer une pareille entreprise, on le fera par avis commun.

Le Roy ne fera aucun traitté avec le roy de Castille qui puisse empescher Sa Majesté d'assister le roy de Portugal, comme aussy ledit Roi ne fera aucun traitté avec ledit roy de Castille sans le consentement de Sa Majesté très chrestienne et que conjointement avec elle.

Il y aura libre traffic et commerce entre les Royaumes et Estats des deux Roys, comme du tempz des Roys anciens de Portugal, en sorte que leurs sujets pourront négocier et traffiquer en toute seureté les uns avec les autres comme amis et alliez, sans qu'il leur soit donné aucun empeschement, ains toute sorte de protection et soulagement pour leur traffic, mesme si besoing est leur sera accordé des privilèges et libertez plus grandes que par le passé.

Sa Majesté permettra que les Portugais puissent transporter de ses royaumes et estats, portz et havres au royaume de Portugal, toutes sortes d'armes, vivres et munitions pour l'usage et service dudit Royaume, seulement comme aussy ledit roy de Portugal permettra que les sujets de Sa Majesté très chrétienne puissent transporter de ses royaumes toutes les choses dont ils pourront avoir besoin.

Désireux de s'assurer également l'alliance des Hollandais qui poursuivaient contre l'Espagne une active campagne dans les

Pays-Bas, Jean IV avait envoyé Dom Tristan de Mendoza Furtado auprès du stathouder Henri Frédéric de Nassau, capitaine et amiral général de l'Union.

Le projet suivant, proposé par le stathouder, fut adopté par les États-Généraux, dans la session de mai 1641 :

Les États généraux promettent au roi de Portugal un secours de quinze navires de guerre et cinq frégates, sous un bon chef et autres officiers nécessaires, bien montées et équipées d'hommes, pourvus de vivres, canons et autres munitions de guerre, à condition que ledit roy de Portugal fera adopter ou louer à ses propres des gens et sous la direction propre de Sa Majesté, dans les Provinces-Unies, quinze autres navires de guerre et cinq frégattes aussi bien montées et équipées d'hommes fournis de vivres, canons et autres munitions de guerre pour conjointement être employées, sur les costes de Portugal et Espagne, respectivement à la destruction du roy de Castille l'ennemy commun, et les prises et autres profits qui se feront ou conquerront par les quarante vaisseaux seront portés et partagés également moitié par moitié. Sadite Majesté Roy de Portugal joindra à ceci, aussi à ses propres despens dix gallions que l'on apprette en Portugal pour estre employées contre le roy de Castille et ce que lesdits gallions prendront ou conquerront leur demeurera seul sans en faire part à d'autres.

Le traité, qui réglait en outre différentes questions de rapports commerciaux entre les deux pays, avait été délibéré le 1er mai par « les haults et puissants Seigneurs les Estats généraulx des provinces unies des Pays-Bas ».

Le projet proposé par le cardinal de Richelieu n'avait pas complètement satisfait le roi Jean IV, qui avait cru devoir confier ses intérêts à de nouveaux mandataires, investis seulement, comme on va le voir, d'un caractère des plus provisoires.

Ainsi, à la date du 11 mai 1641, M. de la Porte, grand prieur de France, écrivait de la Rochelle au cardinal de Richelieu pour lui annoncer l'arrivée dans cette ville d'un ambassadeur extraordinaire du roi de Portugal auprès de Sa Sainteté. C'était, d'après M. de la Porte, un homme de grande considération nommé Dom Miguel de Portugal, évêque de Lamego, neveu du roi Jean IV. Ce prélat de si haute naissance allait à Rome pour

rendre l'obédience au Saint-Père, au nom de tout le royaume. Il était accompagné du chanoine Pantaléon Rodriguez, conseiller au conseil souverain de l'Inquisition, et du conseiller d'État Rodriguez de Lemos.

Le grand prieur ajoutait que ces nouveaux envoyés de la cour de Lisbonne avaient l'ordre exprès de leur souverain de se conformer entièrement aux volontés du roi de France et aux avis du cardinal de Richelieu, *aussi bien à Rome qu'en France.* Les bons offices du cardinal-duc étaient sollicités pour faciliter le voyage de l'évêque de Lamego et de sa suite, qui désiraient aller par terre à Marseille pour s'embarquer sur une galère de France, mais après avoir transmis les communications de leur gouvernement.

Il semble que le cardinal n'ait pas voulu recevoir personnellement le prélat portugais, mais qu'il ait confié cette mission à l'un de ses conseillers les plus écoutés, M. Bouthillier de Chavigny, secrétaire d'État.

Celui-ci rendit compte par écrit au cardinal, le 26 mai, de son entrevue avec l'évêque portugais, auquel s'étaient joints les ambassadeurs, qui avaient déjà discuté le premier projet.

L'évêque affirma que le royaume de Portugal était entièrement « uni et au service de Jean IV », qui disposait d'une bonne et vaillante armée. Les places frontières étaient fortifiées et à l'abri de toute surprise. Enfin, vingt gallions étaient en rade de Lisbonne, prêts à prendre la mer sous les ordres d'un amiral français, s'il plaisait au roi Louis XIII d'en envoyer un. Il demandait avec instance au cardinal d'abord d'ordonner le départ de vingt officiers du roi de France, qui recevraient leur solde du roi de Portugal, et ensuite d'obtenir du roi la signature définitive d'un traité d'alliance.

On reprit en conséquence la discussion du projet.

Le traité à conclure avait pour objet « paix et ligue » entre les rois de France et de Portugal, pour former une confédération dont feraient partie « les rois, princes, potentats et républiques, qui contracteraient alliance, paix et trêve avec les dits rois ou

avec l'un d'eux, afin qu'il n'y ait point de guerre ni hostilité entre leurs alliés et pareillement de ne pas assister, en hommes, argent, munitions, navires, armes ni vivres directement ni indirectement leurs ennemis ».

Ce principe posé, il faut réglementer le but de la ligue et le rôle de l'alliance, où il convient de faire entrer définitivement les États de Hollande, avec leur formidable marine.

Le principal motif de cette ligue sera pour faire la guerre par mer et par terre au Roi de Castille et que Sa Majesté très chrétienne veuille envoyer une armée du côté de la Navarre qui appartient de droit à la couronne de France, pour la recouvrer en cette occasion, et de même par la Biscaye, le Guipuscoa et par l'État de Milan. Le Roi de Portugal entrera de son côté par les royaumes de Castille et de Léon, comme il a déjà commencé dès l'heure qu'il a pris la possession du royaume et continuera ce dessein pour la défense de son État et pour avoir raison de l'injuste occupation que le roi de Castille a eue du royaume de Portugal. Et les États de Hollande poursuivront de leur côté à faire la guerre en Flandres, afin de divertir et d'affaiblir les armes de Castille.

Aux villes et peuple de la principauté de Catalogne, qui pour la défense de leurs privilèges et libertés ont pris les armes, leurs Majestés très chrétienne et de Portugal leur donneront toute sorte d'assistance et de secours nécessaires pour leur conservation et maintenir ce qu'ils ont commencé, et Sa Majesté très chrétienne leur pourra secourir comme il fait plus facilement à cause de la commodité du passage.

Le Roi très chrétien fera aprêter pour tout le mois d'avril, ou le pluttôt que faire se peut, vingt galions de guerre bien équipés et munitionnés pour un an, afin de se joindre avec ceux qui iront de Hollande et ceux qui s'aprêtent en Portugal, qui seront plus de vingt galions de grande force et pourront tous ensemble non seulement se rendre maîtres de toutes les mers d'Espagne et défaire l'armée navale des Castillans qui est à Cadix en fort mauvais équipage, mais aussi prendre quelque place et port de grande conséquence sur les Castillans et attendre la flotte et galions de la place qui viennent des Indes au passage, ce qui est de tel poids et importance qu'avec un heureux succès, on ruinerait tout à fait les affaires du roi de Castille, en l'état où il se trouve.

Le projet prévoyait les velléités de séparation et les interdisait :

Ces ligues et confédérations ne se pourront séparer ni diviser aucun des contractants, ni faire paix, trêve, accord ou composition sans le consentement et sceu de tous. Et si de la part du roi de Castille venait à y être fait quelque proposition à quelqu'un de cette ligue, ils ne pourront pas accorder ni traiter aucune chose, sans préalablement le faire savoir et communiquer l'un à l'autre afin que tout se fasse et s'accorde conjointement.

Le roi de France devait assister le roi de Portugal avec des corps de cavalerie et un certain nombre d'officiers pour le service des bombardes, canons et toutes pièces d'artillerie, ainsi que des ingénieurs pour la construction des tranchées et des travaux de mines. Sa Majesté Portugaise devait en payer la solde.

Le projet de traité fut relu par les ambassadeurs de Portugal, qui ne purent cacher leur mécontentement. Ils exprimèrent surtout des regrets très vifs de la clause d'après laquelle le roi de Portugal ne pourrait faire aucun traité sans le roi de France.

M. de Chavigny répondit que cet article n'était qu'une clause de style à l'égard du roi de Portugal, que Sa Majesté Très Chrétienne y renoncerait même si les envoyés le désiraient absolument. Les Hollandais seuls étaient visés par la clause; ils désiraient conclure un traité sans autre retard. Ils étaient alors en possession d'un projet « duquel on avait osté l'article susdit « parce que le roy ne pouvait entrer dans cette obligation sans « l'intervention de ses alliés. Et que Sa Majesté faisait beaucoup « plus pour eux que les dits sieurs Estats qui n'avaient jamais « voulu convenir d'autres choses que du secours de vaisseaux « qu'ils envoient présentement en Portugal. »

Les ambassadeurs portugais n'élevèrent plus d'objection, mais ils s'inquiétaient de savoir si les Hollandais pouvaient intervenir prochainement. Leurs craintes étaient bien fondées, comme l'indique la lettre suivante du cardinal de Richelieu à M. de Chavigny :

« De Rebez, ce 27e may 1641.

J'ai appris par le seigneur dom Lopez que les vaisseaux de MM. les Estats pour le Portugal ne sont pas en estat d'être bientost prests.

Il dit que l'ambassadeur, qui en doit achepter vingt, n'en a pas encore achepté un seul, et que quand il aurait de l'argent il ne saurait faire un tel achapt en huit mois.

Il dit qu'il en a seulement freté quatre ou cinq. Aussy je prevoy que les vaisseaux du Roy iront manger inutilement leurs vivres à la coste de Lisbonne.

Cela fait que j'estime qu'il est à propos qu'en faisant cognaistre encores aux ambassadeurs qu'ils n'ont vaisseaux prest ny en Hollande ny en Portugal, on les réduise à s'obliger le plus estroitement qu'il se pourra à faire que le marquis de Brézé trouve en arrivant en Portugal vint gallions armés sous peyne de manquemet de parole [1].

Dans une seconde lettre, datée de Ezerberoy, le 28 mars 1641, le cardinal décide que sans différer davantage, on peut passer le traité avec les Portugais, il charge le chancelier et son fils M. Bouthillier de Chavigny de représenter le roi et de signer le traité. Le cardinal craint que l'on ne trouve difficilement les vingt officiers volontaires que désirent les ambassadeurs de Portugal.

Puis, désireux d'en terminer avec les envoyés portugais, le cardinal leur fait présenter par le chancelier Séguier le document suivant :

TRAITÉ

Le Roy scachant l'amitié et bonne intelligence qui a esté envers les Roys ses prédécesseurs et les anciens roys de Portugal desquels le roy dom Jean IV à présent regnant a été reconnu unanimement par tous les Portugais pour légitime successeur, Sa Majesté a esté bien aise de voir ici les ambassadeurs qu'il a envoiez vers elle pour renouveler cette ancienne amitié et l'asseurer par une alliance entre elle et ledit Roy. Sur quoy les commissaires de Sa Majesté aiant plein pouvoir d'Elle sont convenus avec lesdits sieurs ambassadeurs aiant aussy plein pouvoir dudit roy de Portugal des articles suivants :

1 LE CARDINAL DE RICHELIEU.

« J'ai prescrit au marquis de Brézé de partir présentement dans le 10me du mois qui vient. C'est pourquoi il est nécessaire que vous adrestiez toutes sortes de choses avec les ambassadeurs de Portugal avant que de partir de Paris. Je ne sache rien à adjouter au project d'accord que je vous ay laissé, que l'obligation de faire trouver les 20 gallions prest, sur peyne de manquement de parole. Tout est remis à vostre jugement. »

Il y aura doresnavant paix et alliance perpétuelle entre les roys de France et de Portugal et leurs royaumes, provinces, mers, portes et hâvres.

Lesdits Roys promettent de bonne foy de ne donner aucune assistance d'hommes, d'argent, munitions, navires, armes ny vivres aux ennemis l'un de l'autre contre lesquels ils sont présentement en guerre directement ny indirectement.

Messieurs les États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas seront admis en cette alliance aux conditions qui seront convenues avec eux.

Pendant la présente guerre que le Roy a contre le roy de Castille, laquelle il continuera puissamment, le roy de Portugal agira de son costé continuellement contre ledit Roy et l'attaquera de toute sa puissance tant par terre que par mer.

Pour en faciliter le moïen, Sa Majesté demeure d'accord de joindre à la fin de juin vingt de ses vaisseaux bien armés et équipés en guerre à vingt gallions du roy de Portugal que ses ambassadeurs assurent et promettent au nom dudit Roy, leur maistre qui seront trouvés et mesme davantages armés et bien équipés en guerre et tous prestz à faire route, dont les moindres seront de trois cent tonneaux afin que lesdits deux flottes fortifiées de vingt vaisseaux que les sieurs Estats généraux doivent donner des secours audit roy dom Jean, aillent attaquer la flotte des Castillans venant des Indes ou entreprendre dans les Estats dudit roy de Castille par des descentes dans ses terres, ce qui sera estimé plus à propos, bien entendu que lesdits vaisseaux tant de Portugal que lesdits sieurs les Estats généraux défèreront à l'amiral de France le commandement et tous les autres honneurs qui lui sont deulz et qu'en cas que la flotte dudit roy de Castille vint à estre prise, elle sera partagée également entre les confédérez.

Si les années suivantes les deux roys et lesdits sieurs Estats jugent qu'ils soient à propos de continuer une pareille entreprise, on le fera par avis commun.

Il y aura libre traffic et commerce entre les sujets, royaumes et estats des deux rois comme du temps des anciens rois de Portugal en sorte que leurs sujets pourront négocier et traficquer en toute seureté les uns avec les autres, comme amis et alliez sans qu'il leur soit donné aucun empeschement, ains toute sorte de protection et soulagement pour leur traffic, mesme si besoing est leur sera accordé de part et d'autre des privilèges et libertez plus grande que par le passé.

Sa Majesté permettra que les Portugais puissent transporter de ses royaumes et estats, ports et hâvres au royaume de Portugal, toutes

sortes d'armes, vivres et munitions pour l'usage et service dudit royaume seulement, comme aussi ledit roy de Portugal permettra que les sujets de Sa Majesté très chrétienne puissent transporter de son royaume toutes les choses dont ils pourront avoir besoin.

Il y avait ensuite un article qui devait rester secret, autant que les circonstances le permettraient, et auquel le cardinal semble avoir tenu spécialement :

Bien qu'il ne soit pas parlé dans le traité public passé ce jourd'hui avec messieurs les commissaires députez de Sa Majesté et messieurs les ambassadeurs du roy de Portugal, de ce qui se pourra faire en faveur du roy de Portugal, au cas que le Roy et ses confeedéréz vienent à conclure la paix avec la maison d'Austriche, le Roy toutefois par sa générosité a bien voulu assurer le roy de Portugal son bon frère, que lorsqu'il viendra à la conclusion d'un traité de paix, Il fera son possible pour se réserver la liberté de l'assister toujours en ses justes prétentions, pourveu que les alliés de Sadite Majesté consentent d'entrer avec elle en une pareille obligation; bien entendu qu'en tel cas le roy de Portugal s'obligera à ne faire aucun traitté avec le roy de Castille, sans le consentement de Sa Majesté et de ses alliés.

En prenant connaissance de ce document, les trois envoyés portugais exprimèrent le regret que l'alliance ne fût pas plus étroite encore. L'article secret ne les satisfaisait pas complètement, et ils proposaient une modification à sa rédaction, lorsque le chancelier Séguier leur communiqua le motif qui l'avait dicté au cardinal.

Comme le roi de France était engagé avec le roi de Suède, les Pays-Bas et plusieurs princes, ses alliés, il était obligé de les consulter au sujet de son alliance avec le roi de Portugal, sous peine de s'exposer à voir rompre une alliance dont l'appui ne pouvait être qu'avantageux pour la couronne de Portugal.

Les envoyés ne firent pas d'autre objection, et le traité fut alors signé. Cette formalité est ainsi indiquée au bas du document :

Les susdits articles ont été signés au nom du Roy par M. Seguier, chevalier chancellier de France, M. Bouthillier, commandeur, grand

trésorier des ordres du Roy et surintendant des finances, et M. Bouthillier de Chavigny, aussi commandeur grand trésorier des ordres de Sa Majesté, secrétaire d'Estat et de ses commandements.

Et au nom du roy de Portugal par dom Francisco de Mello, du conseil dudit Roy et son grand escuier et dom Antonio Cœlho Carvalho, aussi du conseil dudit Roy et du conseil de son Parlement supresme, ses ambassadeurs près de Sa Majesté très chrestienne et seront ratifiés respectivement par Sa Majesté et par ledit roy de Portugal, dans le terme de quatre mois.

Fait à Paris le 1er juin 1641.

Le roi de Portugal paraît avoir été également satisfait du traité d'alliance, car après l'avoir reçu, il n'adressa à la cour de France aucune observation. Mais désireux de presser les préparatifs militaires, qui lui étaient promis, il fit partir pour Paris un nouvel envoyé. Dans une lettre du 22 juin 1641, le souverain accrédite personnellement auprès du cardinal de Richelieu un religieux, le Père de Lancastre, de l'Ordre de Saint-Dominique, comme son ambassadeur secret (*por meu embaxador secreto*). Le roi demandait au cardinal sa bienveillance et son appui pour le Dominicain qu'il chargeait de ses intérêts, et dont la mission semblait devoir l'emporter sur celle de MM. de Mello et Cœlho Carvalho.

Quoi qu'il en soit, dès l'arrivée du Père de Lancastre, l'alliance de la France s'affirme. Des instructions détaillées sont adressées par le cardinal au marquis de Brézé, lieutenant général, qui allait prendre le commandement de l'armée navale destinée à opérer sur les côtes d'Espagne.

La flotte française devait prendre position dans la rade de Cascaës, à l'entrée de la rivière de Lisbonne; elle devait être ralliée par les forces navales de Portugal et de Hollande, et alors marcher du côté de Cadix, pour y joindre l'escadre espagnole du duc de Maquede.

Il semblait probable que l'amiral espagnol ne pouvait se retirer que dans la rade de Carthagène ou « dans la baye de Rose, auxquels lieux on peut attaquer ses vaisseaux, les brusler ou les faire donner à travers dans la coste de Rose ».

Le cardinal, qui avait fait ses preuves comme homme de guerre, n'en préconisait pas moins, comme on va le voir, une tactique navale toute d'offensive :

Cette entreprise est d'autant plus aisée que la baye est toute ouverte à Cartagène, ce qui fait que bien que le port soit fermé, des vaisseaux peuvent aprocher si prest de la ville, qu'ils ne sauraient estre offensez.

Si le duc de Maquede a partagé ses vaisseaux, ainsy qu'il est presuposé cy dessus, en sorte qu'en envoyant une partie au devant de la flotte, il soit entré avec l'autre dans le destroit, on pourrait en ce cas aller au devant de ladite flotte avec quarente bons vaisseaux des trois flottes française, portugaise et hollandaise où le sieur marquis de Brézé commanderoit et envoïer les vingt autres vaisseaux joindre M. de Bordeaux [1] pour tascher de ruiner le duc de Maquede.

Il était en outre recommandé expressément au marquis de Brézé, lorsqu'il naviguerait de concert avec les vaisseaux du roi de Portugal et ceux des États de Hollande, de « garder le rang qui est deue à la dignité du roy ».

Un membre de l'ordre de Malte, officier de marine fort apprécié de Richelieu, le commandeur des Gouttes, conseillait au cardinal de restreindre l'escadre à douze bons bâtiments et à renvoyer les autres à Brest, pour y être gardés en réserve. M. des Gouttes devait se préparer lui-même à rejoindre M. de Brézé et à l'appuyer dans ses opérations.

Une seconde instruction, portant également la date du 29 mai, était remise au marquis de Brézé. Elle émanait comme la précédente du cardinal, qui entre personnellement en scène, au sujet de la communication verbale dont est chargé M. de Brézé :

M. le marquis de Brézé allant saluer le roy de Portugal, dira qu'il a le commandement exprès du Roy de l'asseurer de son affection et de l'assistance qu'il luy veut rendre en ses affaires, ce dont l'envoy que Sa Majesté fait vers luy avec l'armée qu'il luy amenne, est une preuve si asseurée, qu'il n'a pas lieu de luy en dire davantage pour luy en faire cognoistre l'amitié qu'il luy porte.

Ensuite il luy dira que je l'ay chargé de l'asseurer de mon très humble

[1] L'archevêque de Bordeaux, M. de Sourdis, commandait une escadre.

service et de le conjurer pour l'amour de luy mesme de ce qui s'ensuit.

De faire bien fortiffier ses frontières et de mettre des gens dans ses places qui sachent bien les deffendre.

De ne s'endormir pas dans le repos présent, ains se préparer pour l'avenir à une forte guerre, que les Castillans luy feront toutes fois et quantes qu'ils en auront le moyen.

Il est prescrit en outre que dans le cas où les vaisseaux français resteraient quelque temps dans la rade de Lisbonne, un officier français, M de Lavergne, s'occupera des fortifications de la ville et les complétera, sans entrer cependant dans des travaux trop compliqués.

Le cardinal renouvelle ses recommandations pour les approvisionnements; il ordonne au marquis de quitter Paris au plus tard le 10 juin, « afin de faire voile s'il se peut vers le 20, au plus tard à la Saint-Jean ». M. de Brézé devra prévenir dès maintenant les capitaines de navire, afin que la flotte puisse quitter la Rochelle dès son arrivée : « Il me fera une extresme plaisir de « se diligenter le plustost qu'il pourra, et scaura que pour faire « voile à la Saint-Jean, il faut laisser croire qu'il veux partir dix « jours plustost, comme c'est chose qu'il va droit s'il se pouvoit. »

Enfin la flotte française mit à la voile et se dirigea vers les côtes de Portugal sans rencontrer le moindre bâtiment espagnol. Elle arriva le 8 septembre à l'entrée de la rivière de Lisbonne, et, bien qu'on ne signalât aucune voile suspecte, elle resta en observation pendant vingt-quatre heures. Ce délai écoulé, M. de Brézé donna l'ordre d'appareiller pour Lisbonne.

Les vaisseaux français entrèrent, le 9 septembre, dans la rade, salués par l'artillerie du château et par celle de huit grands galions, prêts à prendre la mer, parfaitement équipés et approvisionnés, armés chacun de soixante pièces d'artillerie.

Le marquis de Brézé envoya un de ses officiers, le comte de Mailly, saluer le roi de Portugal et demander une audience. M. de Saint-Pé, consul à Lisbonne, fut présent à cette réception et, dans son rapport à M. de Chavigny, en a retracé un récit détaillé :

Le lendemain mondit sieur le marquis eut son audience l'après disnée, le roy dom Joam estant assisté du marquis de Ferrere, du marquis de Gouvée, frère aîné de dom Philippe de Silve, du comte de Vimiose, du comte de Torre, du comte d'Arcos, du comte de Lavidiguière, du comte de Peneguion, de celuy de Monsantos, du comte de Gailletta, du visconte de Ponte de Lime, du baron d'Albit et de sy grand nombre de noblesse que les gentilshommes françois qui ont eu l'honneur d'accompagner mond. sieur le marquis s'étonnèrent de voir que sy belle cour, l'ont confessé qu'à moins de l'avoir veu de leurs yeux, *ils n'eussent jamais creu que ce nouveau Roy fût si absolu comme il est et si bien suivye*. L'audience fut dans la grande salle dorée, une des belles pièces pour le moins qui soit dans l'Europe. Je dis pour le moings, parce que je l'estime la plus belle, tapissée des riches pièces de tapisserie que je pourrois casy dire le mesme d'icelle. Le Roy fut assis un grand quart d'eure dans une chaire eslevée sur un petit théâtre de six degré, sous un dosset de toille d'or en attendant la venue de M. le marquis que le comte de Vimiose accompagné d'une partie de la noblesse de la cour fut receuvoir jusques dans son bord. Aussytost que M. le marquis entra dans la salle, Sa Majesté se leva et s'estant avancée trois pas, jusques au bord du téâtre, y attendit M. le marquis qui marchoit avec une gravité accompagnée d'une sy bonne grâce qu'il ravit non seulement les yeux de la noblesse portugaise, mais aussy ceux de la françoise qui estait présente quoy qu'elle soit toute accoutumée à voir souvent de semblables seremonies, ce que la Portuguese n'avoit veue depuis soixante ans en ça dans le palais de leurs légitimes Roys.

A l'entrée de la salle, M. le marquis fit une grande révérence, une autre au milieu de la sale et une troisième très profonde arrivant au pied dudit eschafaud, où le Roy le rescut avec le chapeau à la main. Comme M. le marquis voulut commencer sa harangue, il fut interrompu par Sadite Majesté qui le convia de se couvrir, sur quoy il y eut force compliments; mondit sieur le marquis s'en excusant avec tant de soubmissions et civillités et le Roy l'en convient avec tant de courtoisie que les assistants eurent beaucoup que remarquer. A la fin, ses honnestes compliments finirent par une soubmission que M. le marquis fit d'obéir à Sadite Majesté, si elle le luy commandait, ce qui fut fait néanmoins par Sadite Majesté avec tant de débonnaireté qu'il semblait plustôt prière que commandement. Après estre couvert, il fit sa légation avec autant de jugement et de bonne grace que sçaurait fé le plus antien et parfait courtisan de la Cour; l'affection et bonne volonté qu'il tesmoigna de la part du Roy et de Son Emi-

nence envers sa majesté Lusitanique causa à Sadite Majesté une rejouissance sy grande que ses paroles et son visage témoignèrent assez le plaisir et contentement qu'il recevait dans son cœur.

Dans la journée du 15 août, M. de Brézé présenta ses respects à la reine, au prince et aux deux princesses, escorté de tous ses gentilshommes. L'accueil ne fut pas moins enthousiaste :

La curiosité et extrême joie, écrivait encore à ce sujet M. de Saint Pé, y fit assembler tant de noblesse qu'après que le palais en fut remply, il fut nécessaire de faire fermer les portes pour éviter la confusion de la foule, tout le monde voulant entrer les uns par dessus les autres pour voir cette cérémonie et participer à la joie et contentement que la Reyne reçeut en cette visite, de laquelle M. le marquis s'est acquitté, avec un applaudissement commun de toute ceste Cour.

Pendant que le lieutenant général des armées navales de Sa Majesté Très Chrétienne se préparait à reprendre la mer, à la tête des flottes alliées, un ingénieur militaire français, le chevalier des Essarts, faisait réparer les fortifications de Lisbonne, des officiers d'artillerie arrivaient de France et installaient bombardes et mortiers sur les remparts de la capitale portugaise.

Une armée française pénétrait en Catalogne et y remportait de brillants succès, pendant que les troupes portugaises envahissaient la province de Castille et enlevaient de vive force les places de Valnerde, Alconde, Figuera et Villanova.

Aussi M. de Saint-Pé, le consul « de la nation française » à Lisbonne, en annonçant ces heureuses nouvelles au cardinal Mazarin, qui assistait Richelieu vieilli et défaillant, ajoutait-il avec sagacité : « On peut voir par ces succès que sy les Portugais ont dormy du commencement, qu'ils s'éveillent à bon temps pour donner à quy entendre à l'ennemy de leur costé et qu'ils s'y prennent d'assez bonne grâce. »

C'était au grand cardinal que ce réveil était dû, c'était son esprit clairvoyant qui avait préparé et conclu cette utile alliance, que l'Espagne n'avait pas su prévenir. Richelieu allait s'éteindre, mais son œuvre devait lui survivre.

Pendant plus de vingt ans, l'union de la France et du Por-

tugal se cimenta par une glorieuse confraternité d'armes. Aussi lorsque, en 1665, la victoire de Villaviciosa, gagnée par le maréchal de Schomberg et ses vieux régiments français, affermit définitivement l'indépendance du Portugal, la nouvelle de ce brillant succès fut accueilli à Paris avec la plus vive allégresse. La jeune gloire de Louis XIV en brilla d'un plus vif éclat.

Le traité du 1er juin 1641 avait donc produit d'heureux résultats, puisqu'il avait affaibli un puissant voisin et affermi un reconnaissant allié.

René Bittard des Portes.

---

# LE GOUVERNEMENT

DES

# INDES ORIENTALES NÉERLANDAISES ET LE SYSTÈME DES PROTECTORATS

Depuis ses commencements jusqu'à son apogée, l'hégémonie à laquelle les Romains ont successivement assujetti les peuples « libres et alliés » des trois continents a surtout reposé sur le principe du dualisme gouvernemental, c'est-à-dire sur un partage savamment calculé de la puissance publique, et, dans cet ordre de haute et prévoyante diplomatie, comme en matière de législation, Rome est restée un incomparable modèle [1].

Dans un domaine relativement restreint, celui des fondations coloniales, trois nations modernes, par les mêmes moyens et avec des fortunes diverses, ont renouvelé ce prodige des unions inégales livrant les destinées d'innombrables sociétés inférieures au « commandement » d'une poignée de fonctionnaires étrangers.

Ainsi se sont élevés au dix-septième et au dix-huitième siècle les empires indiens de France, d'Angleterre et de Hollande.

Le premier en date, celui que les Néerlandais ont formé des grandes îles et des archipels de la Malaisie méridionale, est peut-être le moins connu, quoique son histoire plus de deux

[1] V. Ed. Engelhardt, *Les protectorats anciens et modernes*, t. I, Introduction.

fois séculaire soit particulièrement féconde en expériences et en enseignements [1].

Sans doute, les systèmes d'administration qu'y a successivement introduits l'autorité métropolitaine après s'être attribué les droits féodaux des seigneurs indigènes, n'ont pas prévalu sans violence, et l'on ne peut disconvenir que, jusque vers la moitié de ce siècle, l'œuvre d'expansion européenne poursuivie dans ces parages n'a été, presque toujours, qu'une âpre et impitoyable exploitation.

Cette œuvre, toutefois, nul ne le conteste, a positivement relevé la condition matérielle et morale des populations mises ainsi à l'épreuve, et si l'on recherche la principale cause de sa durée et de sa stabilité, il apparaît en toute évidence qu'elle réside essentiellement dans une fiction analogue à celle dont les Romains usaient à l'égard de certains clients de leurs frontières asiatiques : l'État prééminent a laissé aux chefs locaux les apparences d'un pouvoir qu'en réalité il concentre entre ses mains.

C'est sous cet aspect que la vaste entreprise des Pays-Bas en Extrême-Orient se présente comme l'un des types les plus curieux d'alliances intervenues entre communautés de civilisation différente.

La Compagnie hollandaise des Indes orientales a débuté comme les associations similaires de France et d'Angleterre, c'est-à-dire que ses statuts primitifs lui assignaient un but exclusivement commercial. Elle ne devait avoir en vue, d'après le « mandement » de 1675, que le monopole du trafic intérieur, et ses premiers traités avec les princes de Java et autres régions insulaires lui assuraient effectivement ce privilège tant à l'exportation qu'à l'importation.

Cependant, elle eut bientôt à se défendre contre la concurrence agressive des Espagnols, des Portugais et des Anglais, et les luttes qu'elle dut soutenir l'entraînèrent à des conquêtes qui,

(1) Il comprend Java, Sumatra, les trois quarts de Bornéo, les Moluques, les Célèbes, Bali, Lombock, Sumbava, Florès et Timor. L'on y compte aujourd'hui plus de 35 millions d'habitants.

de société marchande qu'elle était, en firent une puissance territoriale et souveraine.

Cette transformation, en quelque sorte fatale, lui imposa de lourds sacrifices et ne laissa pas de compromettre à la longue ses intérêts.

En 1802, le gouvernement néerlandais se substitua au *consortium* national dont le déficit prenait des proportions inquiétantes, et, sur l'avis d'une commission *ad hoc*, il résolut de changer sa méthode de commerce et d'administration, et d'inaugurer un régime à la fois plus libéral, plus humanitaire et plus régulier. Les monopoles furent proscrits, ainsi que les livraisons obligatoires et les corvées.

Partiellement accepté et mis à l'essai pendant l'interrègne anglais de 1811 à 1816, ce programme ne fut qu'imparfaitement appliqué au cours des premières années de la Restauration.

Vers 1830 même, sous le coup de nécessités financières impérieuses, le gouvernement des Pays-Bas se ressaisit en quelque sorte en revenant aux errements que ses conseillers avaient hautement condamnés [1]. Une seconde compagnie, exclusivement commerciale, fut reconstituée sur des bases nouvelles; elle eut à prendre en charge, suivant un tarif convenu, et à vendre pour son compte les produits agricoles. Ces produits devaient être fournis par ce que l'on a appelé les « cultures forcées », combinaison dont on a fait grand honneur au gouverneur général Van den Bosch et qui, en moins de vingt-cinq ans, quadrupla les revenus indiens et permit d'amortir les dettes passées [2].

Je n'ai point à exposer ici le mécanisme d'une institution qui a été souvent proposée comme exemple aux colonies voisines [3].

[1] L'on cite parmi les avocats les plus ardents de la cause des Malais le célèbre Dirk van Hogendorp.

[2] Dans cet intervalle, la population de Java, qui n'était que de 6 millions d'âmes, s'est élevée à 11 millions et demi.

[3] Il est fondé sur un ancien usage féodal d'après lequel le paysan est tenu de consigner au seigneur le cinquième de sa récolte. Cette redevance, le gouvernement hollandais se l'est réservée, mais sans l'exiger toujours dans sa forme traditionnelle, c'est-à-dire qu'il a établi des équivalences

En 1848, sous l'influence de la réforme qui appela les États-Généraux à exercer un contrôle plus actif sur les affaires d'Extrême-Orient, une troisième, disons plutôt une quatrième politique fit disparaître l'État exploitant pour ne laisser à la métropole que le rôle et les devoirs d'une puissance souveraine ou protectrice[1].

C'est en cette dernière qualité que les Pays-Bas prennent une large place dans les annales des nombreux gouvernements mixtes implantés de temps immémorial sur le sol asiatique.

## I

Un ingénieux appareil administratif dissimule aux yeux des populations insulaires l'autorité omnipotente du pouvoir étranger qui les régit depuis plus de deux cents ans. Quoiqu'il s'applique à des possessions directes, c'est-à-dire à des pays annexés, ce n'est point pour nous un hors-d'œuvre que de le décrire, car il offre, à première vue, quelques-uns des caractères qui distinguent les protectorats.

Le gouverneur général, qui a, par délégation, le commandement suprême, dispose du rouage ordinaire de tout gouvernement régulier et indépendant. Il est assisté d'un conseil consultatif, d'un ministère représenté par des directeurs, des résidents préposés aux provinces, des sous-résidents ou résidents adjoints, des contrôleurs, des secrétaires, etc., fonctionnant dans les circonscriptions inférieures.

Ce personnel européen est de premier choix; il se recrute au concours, et aucune colonie n'est pourvue d'agents plus expérimentés et plus sûrs.

Une hiérarchie parallèle, exclusivement composée d'éléments locaux, isole l'État dirigeant de ses ressortissants indigènes.

variables, propres à favoriser certaines cultures nouvelles, certains genres de travaux, etc.

[1] V. *La question des protectorats*, dans le tome I (fascicule 1) de la Bibliothèque coloniale internationale, 1897.

Ceux-ci sont directement gouvernés par des régents issus des anciennes familles princières du pays, et auxquels tous les dehors de la seigneurie sont scrupuleusement conservés. Ils ont leur cour et le parasol d'or, et le cérémonial traditionnel est si fidèlement observé, que les propres membres de leur famille ne les approchent qu'à genoux. A la fois chefs temporels et spirituels de leurs sujets, juges au civil au et criminel, ils ont la possession du sol et l'hérédité [1].

Les résidents qui, d'après d'anciennes instructions, doivent traiter ces auxiliaires comme des « frères cadets », sont, pour ainsi dire, accrédités auprès d'eux et se gèrent en conseillers plutôt qu'en supérieurs. Quoique les vrais maîtres, ils s'abstiennent d'ordres formels et ne font accepter leur avis que par voie d'entente, soit avec le régent seul, soit avec le conseil provincial.

Le régent, lorsqu'il est en dissentiment avec le résident, peut en référer au gouverneur général.

Investi de toutes ces prérogatives, le seigneur indigène n'en a pas moins la qualité de fonctionnaire du gouvernement métropolitain ; il est institué et salarié par ce gouvernement et lui prête serment de fidélité [2]. Son droit d'hérédité n'est pas absolu; il peut être déposé en cas d'abus grave ou de résistance systématique, et c'est dans sa lignée qu'est choisi son successeur.

Sans doute, cette dépendance particulière ne permet pas de

[1] Le régent a son conseil où se traitent les questions de justice, de police et de religion. Un haut fonctionnaire portant le titre de *pattih* le supplée, s'il y a lieu, dans la direction des affaires publiques. Chaque régence est partagée en plusieurs districts, administrés chacun par un noble, dit *wedana*, qui tient une cour au petit pied : le *wedana* est choisi par la communauté indigène et confirmé par le résident. Il a sous ses ordres de petits chefs ou *mantries* qui le représentent dans les sous-districts et dans les villages. Les *mantries* sont également d'extraction noble. Chaque village a son maire élu pour un an. Les possessions immédiates sont nominativement divisées en résidences, mais leur division usuelle repose sur les régences.

[2] Nous avons vu que, par le traité de protectorat signé à Péronne le 14 septembre 1641, le prince Grimaldi, quoique souverain, « devait recevoir du roi de France des patentes l'instituant gouverneur de la place de Monaco au même titre, avec la même solde et la même autorité que les gouverneurs des places de France ». (Ed. Engelhardt, *loc. cit.*, p. 99.)

l'assimiler à un protégé proprement dit; le territoire dont l'administration lui est confiée ne représente pas un État; il n'en jouit pas moins d'une certaine autonomie que l'on peut considérer comme un régime intermédiaire entre le protectorat entendu *stricto sensu* et l'incorporation.

La situation des régents rappelle à maints égards celle des princes médiatisés de la Confédération germanique qui gardaient la *Patrimonial Hoheit* ou l'*Ober Hoheit*, c'est-à-dire « une souveraineté subordonnée ». Les régents néerlandais exercent, en effet, certains privilèges dérivant de leur seigneurie ancestrale, privilèges incomparablement plus étendus que ceux des dépossédés allemands, car ils continuent à gouverner leurs sujets tout en relevant d'un pouvoir étranger[1].

## II

Le système des régences prévaut dans la majeure partie de l'Inde néerlandaise; à Java, par exemple, l'on évalue approximativement au tiers de la superficie du pays les dépendances coloniales qui en sont affranchies. C'est à peu près dans la même proportion que se distinguent les possessions indirectes de la Reine dans l'Hindoustan.

Les princes indigènes restés chefs d'États se classent-ils dans la catégorie des vassaux, ou figurent-ils des mi-souverains soumis au régime du protoctorat?

Consultons, à ce sujet, suivant notre méthode[2], les clauses les plus caractéristiques des conventions qui, successivement communiquées au Parlement national à titre confidentiel, ont été livrées plus tard à la publicité[3].

Le nombre de ces conventions dépasse la centaine; il nous suffira d'analyser celles qui, tout en définissant avec le plus de pré-

[1] V. Ed. Engelhardt, *loc. cit.*, p. 156.
[2] V. *loc. cit.*, p. 7.
[3] Elles forment un gros volume et sont accompagnées chacune d'un commentaire historique. Elles n'ont été que très incomplètement traduites.

cision le droit public des communautés subordonnées, marquent en même temps les différences qu'offrent les stipulations de la période des premiers établissements et celles de l'époque actuelle.

A ces titres quatre textes principaux se recommandent à notre attention; les deux plus anciens datent de la fin du dix-septième siècle; les deux autres ne remontent pas au delà de 1890.

Un roi puissant, Paducca Siri Sultan Hassan Oddyn, régnait dans le Macassar sur la côte sud de Célèbes, alors que de nombreux comptoirs hollandais s'élevaient déjà dans la grande île malésienne. Le 18 novembre 1667, un traité solennel, confirmatif de certains engagements antérieurs, stipula « une alliance et une amitié éternelles » entre le monarque indigène, les grands du royaume et « MM. les conseillers représentant la haute administration et le pouvoir suprême de la Compagnie des Indes orientales ».

Ces rapports s'établirent aux conditions suivantes : les Portugais et les Anglais seront exclus à tout jamais du territoire du Macassar; aucun Européen, de quelque nationalité qu'il soit, ne pourra y pratiquer le négoce, la Compagnie s'en ménageant le monopole et excluant, même à l'importation de certaines marchandises orientales, la concurrence des « peuples indiens ».

Aucune taxe ne sera prélevée sur le trafic hollandais, tant à l'entrée qu'à la sortie.

Les fortifications côtières du Macassar, « destinées à servir de defense contre la Compagnie », seront rasées, et il n'en sera construit de nouvelles qu'avec l'agrément de ladite Compagnie.

Le roi et les grands renoncent à tout droit de suzeraineté ou d'ingérence dans certains États « libres de naissance » nommément désignés; la Compagnie déclare les uns émancipés et s'annexe les autres.

Celle-ci est formellement reconnue comme protectrice et médiatrice en cas de conflit extérieur; elle aidera le royaume de toutes ses forces, de même que ce royaume l'assistera « contre tout ennemi sans que ledit royaume puisse jamais entamer aucune négociation de paix ou autre avec ledit ennemi ».

L'entente entre les parties, on le voit, a un caractère essentiellement économique, le sujet passif s'engageant, avant tout, à interdire pour toujours son marché à toute nation autre que la nation néerlandaise et à concéder à celle-ci l'exploitation commerciale exclusive de son domaine.

A cette restriction de l'autonomie indigène s'ajoute celle qui, indépendamment de la servitude militaire admise sur les côtes, défend au souverain territorial tout pacte séparé, quel qu'en soit l'objet, avec ses ennemis et ceux de la Compagnie.

Ces clauses consacrent au profit de l'autorité étrangère une supériorité politique de nature mitigée, il est vrai, mais d'autant moins contestable que cette autorité prend le titre et assume pour certains cas les obligations de protectrice de l'État cocontractant.

Un traité à peu près semblable à celui du Macassar fut conclu, le 17 avril 1684, entre les délégués hollandais et Abdul Cahor Aboc Nasar, sultan de Batam dans l'île de Java. Je me contente de le mentionner, car il est en plus d'un point la reproduction textuelle des stipulations qui précèdent.

Si l'on franchit l'intervalle des deux siècles écoulés depuis l'époque des premières fondations de la Compagnie, l'on constate dans les relations des Pays-Bas avec les princes indiens une gradation analogue à celle que dénotent les procédés de l'Angleterre dans la presqu'île gangétique. Ce ne sont plus des alliances à peu près égales qui déterminent la situation des États malais vis-à-vis d'un gouvernement européen particulièrement soucieux de ses intérêts commerciaux, mais des actes d'inféodation qui ne laissent plus aux subordonnés qu'un pouvoir d'apparat.

L'on ne saurait produire, ce me semble, de modèle plus achevé de ce nouveau genre d'union que le traité passé, le 15 octobre 1890, avec S. A. le Iang de Pertoevan besaar Sjarif Hasjim Ardoel Djalib Saifoedin, sultan de Siak Iri Indrapora et dépendances, dans l'île de Sumatra.

J'en extrais les nombreux articles qui se rattachent au sujet de cette étude.

Le sultan déclare, de prime abord, avec les grands de son royaume, que le Siak fait partie du territoire des Indes néerlandaises, et qu'en conséquence il reconnaît S. M. le roi des Pays-Bas comme « son souverain légal » et lui promet obéissance et fidélité.

Le royaume lui est remis *à titre de fief héréditaire.*

Il se soumettra sans réserve à la décision du gouvernement hollandais dans toutes les contestations de territoires avec les pays limitrophes.

Il ne cédera jamais ses États, en tout ou en partie, à une nation autre que la nation néerlandaise, n'entretiendra aucune correspondance, ne conclura aucune alliance ou convention quelconque avec une autre puissance soit orientale, soit occidentale, n'acceptera d'une telle puissance ou ne lui fera aucun présent, n'exercera sous aucune forme le droit actif ou passif de légation.

En l'absence d'un héritier présomptif du trône, le sultan pourra désigner son successeur suivant les lois et coutumes nationales, et en entente avec le résident néerlandais de la côte est de Sumatra. Ce choix sera subordonné à l'approbation et à la sanction du gouverneur général. S'il y a désaccord à ce sujet, entre le roi et les grands, le gouverneur général nommera lui-même le prince héritier.

En cas de minorité du prince régnant, une régence instituée par l'autorité supérieure néerlandaise gouvernera provisoirement le pays.

Il sera loisible au résident de la côte est de Sumatra d'assister aux séances du conseil supérieur, lorsque l'on y discutera des affaires importantes.

Le sultan fournira à première réquisition tous les secours en hommes, armes, vaisseaux dont il pourra disposer, et ce, moyennant une indemnité équitable.

Il lui est interdit de se livrer à tout acte d'hostilité, à tout armement, à toute entreprise d'ouvrages militaires sans en informer le gouverneur général. Celui-ci aura le droit d'établir

des garnisons quand et où il le jugera convenable ; il aura même la faculté de nommer un ou plusieurs fonctionnaires européens ou indigènes dans l'une ou l'autre des branches de l'administration locale.

Les navires indigènes, pour être admis, à Java, à la jouissance des mêmes droits que les sujets hollandais, devront être munis de papiers de bord délivrés par le sultan avec l'autorisation du résident.

Seront considérés comme sujet indo-néerlandais et soumis à la juridiction métropolitaine les Européens ou assimilés, tous les individus au service du gouvernement supérieur ou fixés dans ses établissements, tous les individus qui, n'appartenant pas à la population indigène de la résidence, sont attachés à quelque entreprise agricole ou minière gérée par des sujets du gouvernement néerlandais, enfin les sujets chinois sans exception.

La même juridiction sera applicable aux sujets indigènes dans les causes mixtes.

Les indigènes, en général, relèveront des tribunaux locaux ; mais toute sentence capitale devra être approuvée par le représentant de la puissance prééminente.

Le résident pourra rendre des ordonnances de police exécutoires dans le sultanat ; son autorisation sera nécessaire pour toute concession agricole ou minière, pour la vente ou la location de terres à des étrangers.

Le gouvernement néerlandais administre lui-même les ports de l'État du Siak ; il établit et prélève dans le royaume les impôts autres que l'impôt foncier et en partage le produit avec le gouvernement territorial.

L'on peut jusqu'à un certain point généraliser ces clauses, car d'autres traités ont été passés qui ne sont que la réédition de celui du Siak, tel est notamment le cas des arrangements intervenus le 31 octobre 1892 avec la « gouvernante » de Tjenrana dans les Célèbes méridionales.

Les Anglais, c'est la première réflexion que suggère cette longue analyse, ont recours aux *senads* ou lettres patentes,

lorsque les traités ne leur confèrent pas expressément les droits qu'ils jugent opportun d'acquérir dans les États indiens dits de protectorat. Les Hollandais peuvent négliger cette ressource, car leurs conventions, singulièrement prévoyantes, leur livrent pieds et poings liés des clients dont ils reconnaissent d'ailleurs la personnalité publique.

Ils suppriment tout d'abord cette personnalité par une annexion des territoires qu'elle représente; puis ils restituent ces territoires aux possesseurs dépossédés en faisant de ceux-ci des vassaux dotés d'une autonomie de pure forme.

Les chefs maintenus ou plutôt restaurés dans leur domaine ne peuvent légitimement se prévaloir de leurs titres héréditaires; leur pouvoir comme princes régnants est censé dériver d'une souveraineté étrangère qui les en investit en le subordonnant à ses convenances.

A ce point de vue le droit public des sociétés indigènes constituant des États répondrait à la notion propre de suzeraineté plutôt qu'à celle du protectorat [1]. Il y a lieu cependant de considérer que la Hollande a formellement négocié et pactisé avec ces collectivités précédemment indépendantes, que leur organisation nouvelle a pour base un acte bilatéral qui exclut par lui-même l'idée d'un simple octroi, qu'enfin leur annexion fictive n'a été sans doute qu'un expédient diplomatique destiné à assurer leur plus complète soumission.

Cette condition n'est pas sans quelque similitude avec celle de la cité de Dantzig dont l'acte d'alliance avec la Pologne au quinzième siècle portait le titre de diplôme d'incorporation, et qui cependant ménageait à la république gédanienne certaines prérogatives d'un État souverain.

La vassalité *conventionnelle* serait donc le régime normal des États indiens relevant des Pays-Bas.

En fait, tout en gardant la qualité, les honneurs et le prestige de mi-souverains, les feudataires de la Malaisie néerlandaise ne

[1] V. Ed. Engelhardt, *loc. cit.*, p. 213, *Sur la suzeraineté et le protectorat.*

sont guère moins dépendants que les hauts fonctionnaires préposés aux régences, c'est-à-dire que leur situation officielle ne diffère pour ainsi dire que nominalement de celle des « frères cadets » en relations étroites avec les résidents métropolitains.

Les deux institutions ont la même origine : elles sont la conséquence d'une sorte de confiscation qui a fait passer entre des mains étrangères le domaine éminent des territoires appartenant aux seigneurs féodaux indigènes. L'une et l'autre aussi, et c'est le caractère essentiel que je mettais en relief au début de cet écrit, concourent sous des modalités distinctes à cet isolement relatif qui laisse les populations insulaires en contact direct avec leurs chefs nationaux.

Ed. Engelhardt.

---

# LES NÉGOCIATIONS DE PAIX

## ENTRE L'AUTRICHE ET LA TURQUIE A SCHISTOVA

(DÉCEMBRE 1790 — AOUT 1791)

**d'après les dépêches du marquis de Lucchesini [1], médiateur prussien, et les lettres de M. de Tarrach, son secrétaire de légation.**

---

A la guerre de la Russie contre la Turquie depuis 1787 s'était, depuis 1788, associée l'Autriche. Suivie de succès, cette alliance froissait la Prusse, qui finit par conclure, en janvier 1790, un traité d'alliance avec la Turquie. L'empereur Léopold II, à peine arrivé au pouvoir, s'adressait, le 25 mars, au roi de Prusse pour ouvrir la voie à une solution pacifique. Déjà le 27 juin de la même année, les préliminaires, basés sur l'état des occupations de l'Autriche et de la Turquie avant la rupture, furent arrêtés à Reichenbach en Silésie. Un armistice fut proclamé le 27 septembre, et, sur la proposition de la Turquie, Schistova, petit bourg de la Bulgarie actuelle sur le Danube, fut, au grand déplaisir des plénipotentiaires, choisi comme rendez-vous des négociateurs de la paix définitive. Le chevalier Keith, nommé médiateur anglais au lieu du ministre de la Grande-Bretagne à Constantinople Ainsley, qui s'attendait à cette nomination, était particulièrement

[1] Ministre d'État, envoyé extraordinaire à Varsovie (1788), Lucchesini signa le traité d'alliance avec la Turquie (1790), prit part aux conférences de Reichenbach et au congrès à Schistova; ministre à Vienne (1793) et à Paris (1802-1806). Il mourut en 1825.

contrarié du choix de Schistova. Le baron van Haeften, médiateur hollandais, était maladif et peu enclin aux déplacements incommodes. Les plénipotentiaires ont dû amener ou faire venir à Schistova des boulangers, des confituriers, de la lingerie, etc. L'élevage des chapons, qui s'y pratiquait sur une grande échelle, ne constituait qu'une légère compensation au manque de tout confort. Le voyage, pour y arriver au commencement de décembre, fut pénible et parfois dangereux. Une des quatre grandes voitures du marquis de Lucchesini, celle qu'il occupait lui-même, avant M. de Tarrach[1] et le chancelier Cottel, a versé dans le Banat déjà avant Temesvar. On n'a pu faire que deux stations par jour, et le soir on était parfois heureux de pouvoir chasser les cochons de leur étable pour y faire passer la nuit aux gens. Par Caransebes et Mehadia, ravagés par la guerre, le marquis avec sa suite est arrivé à Orsova. Les débris de la forteresse ruinée, située sur une île du Danube, ont été visités, et l'importance de cette place d'armes, qui pendant les négociations fut l'objet des convoitises des deux côtés, a été suffisamment constatée.

Tous les maux précédents du voyage n'étaient rien en comparaison des obstacles éprouvés en Valachie. Une neige profonde avait complètement gâté les chemins. Il fallut même une fois descendre des voitures, mettre la main à l'œuvre et, à l'aide des chevaux et des paysans, traîner les véhicules jusqu'au sommet d'une colline. Le cuisinier a été blessé, et le confiturier a pris une fièvre. En revanche, le marquis, bien entendu, fut choyé par les autorités. A Grajovic, le général commandant lui a offert un dîner, et à Bucharest, où la maison Brancovani était mise à sa disposition, le médiateur prussien a été le principal ornement de plusieurs fêtes dans le grand monde. C'est là qu'il a rencontré le premier plénipotentiaire autrichien baron Herbert, qui a joué un

[1] Fils du Finanz Rath von Tarrach et de sa femme, née von Beym; décédé en 1834, comme ministre à Stockholm; marié 1° à Amalie von Giering, décédée en 1796; 2° à la comtesse von Rosen, Suédoise, décédée en 1869.

grand rôle aux négociations (l'autre plénipotentiaire comte Esterhazy devait arriver plus tard).

Enfin le 5 décembre le marquis de Lucchesini est arrivé à Schistova, où le Reis Effendi du Camp[1], premier plénipotentiaire turc, le Molla de la Mecque et le Moptunchi du Camp, les autres négociateurs ottomans, l'attendaient. Le marquis, dans sa dépêche au roi de Prusse, n° 15, du 6 décembre en fait la description détaillée que voici :

« A peine je reçus l'avis que mon habitation serait prête vers le « 5 du courant que je pris les arrangements nécessaires avec le « baron d'Herbert pour partir de Bucharest le 3, et je fus le 4 au « soir à Schimnitza, village situé sur la rive gauche du Danube « vis-à-vis de Schistova. Je préviens le drogman Pangali de « mon arrivée, et le lendemain à onze heures du matin je fus reçu « sur les bords du Danube par le michmondar ou commissaire « de la Porte avec le sieur Pangali venus avec deux bateaux cou- « verts pour moi et ma suite et avec d'autres barques pour les « voitures et bagages. Les deux bateaux couverts portaient trois « petits canons d'une livre de balle, et étaient montés par des « Janissaires qui forment ma garde ici. Au départ et à l'arrivée « je fus salué par trois coups de canon, et je trouvai en descen- « dant du bateau, à la rade de Schistova, le premier dragman de « la Porte, le prince *Mourussi*[2], qui me complimenta au nom du « Reis Effendi, du Moptunchi du Camp et du *Molla de la Mecque,* « qui sont les trois plénipotentiaires de la Porte au Congrès. « Ensuite étant monté sur un cheval du Reis Effendi, je fus con- « duit à la douane où j'étais attendu par le *Tefterdar* ou trésorier « du Congrès, qui fait ici les fonctions d'introducteur des ambas- « sadeurs, dans une chambre préparée pour ma réception. Ce « ministre me complimenta également au nom des trois pléni- « potentiaires de la Porte, fit servir des confitures, du café, du

[1] A distinguer du Reis Effendi (ministre de la guerre) à Constantinople.

[2] Prince de Moldavie (1791); hospodar de Valachie (1792); remplacé (1812) par l'influence russe; assassiné la même année.

« sorbet et des parfums, et après une demi-heure de repos « vint m'accompagner avec une nombreuse suite de gens à « pied et à cheval[1] jusqu'à ma maison, et resta avec moi « jusqu'à ce que je fusse salué par les canons du fort délabré « de Schistova. Dans tout l'entretien que j'ai eu avec le Tef- « terdar il m'a souvent répété que la Porte reconnaît en Votre « Majesté son meilleur appui, son allié sincère et son allié « naturel.

« A peine fut-il parti que j'envoyai, selon l'usage, le conseiller « de légation de Tarrach, qui, d'après les ordres de Votre « Majesté, fera les fonctions de secrétaire d'ambassade au Con- « grès, avec le drogman Pangali complimenter en mon nom « le Reis Effendi, Lui annoncer mon arrivée et mon empresse- « ment de faire sa connaissance. Le Reis Effendi reçut le sieur « de Tarrach avec beaucoup de distinction, le chargea de me « témoigner sa satisfaction de ce que le Ministre du véritable « allié de la Porte était arrivé le premier au lieu du Congrès, y « ajouta des choses honnêtes pour ma personne et montra la « plus grande confiance dans tout ce que je ferai par Vos ordres, « Sire, en faveur de la Porte[2]. Une heure après, le premier « interprète de la Porte vint me remercier au nom du Reis « Effendi de l'envoi de mon secrétaire de légation, me faire des « excuses sur l'impossibilité de me loger plus convenablement « et me prévenir que le lendemain il viendrait me proposer une « conférence avec les trois plénipotentiaires turcs avant de par- « tir. Il m'offrit, au nom du Reis Effendi, un présent d'usage con- « sistant en confitures et fruits. Les arrangements faits pour les « logements des plénipotentiaires au Congrès sont aussi bons « que la nature des mauvaises habitations d'un bourg turc per- « met de comporter. On a fait venir des tapis et des sophas de « Constantinople pour en orner des petites chambres de sept « pieds d'élévation et dix de profondeur. Ce bourg étant situé « dans une gorge de montagne, les chemins dans la saison

[1] Le Reis Effendi en avait amené cinquante.
[2] Le mouchoir brodé d'usage a été offert à M. de Tarrach.

« actuelle sont impraticables à pied et en voiture. Il faudra donc « aller à la salle des conférences à cheval, ce qui n'accommo- « dera guère les plénipotentiaires anglais et hollandais. » Le « taïm » ou entretien journalier en nature, que la Porte accordait aux plénipotentiaires, pouvait à la rigueur servir de fiche de consolation pour leurs souffrances, d'autant plus qu'il était considérable. M. de Tarrach n'a reçu que vingt piastres par jour; le chancelier Cottel, dix.

A la première conférence avec les trois plénipotentiaires turcs, le marquis Lucchesini leur a communiqué — outre des nouvelles importantes de la guerre — que son souverain avait soixante-dix mille hommes à l'extrémité de la Prusse, qui faisaient une puissante diversion en faveur des Turcs. La Prusse, de son côté, avait le droit de s'attendre qu'ils feraient les plus grands efforts pour arrêter les succès du prince de Potemkin. C'était, en effet, de la plus grande importance pour les négociations, car si les Russes réussissaient dans leurs efforts devant Ismaïl, les Autrichiens avaient tout intérêt à tirer les négociations en longueur pour se faire accorder de meilleures conditions de paix.

Le Reis Effendi répondit qu'on était sans inquiétude pour Ibraïla, et que l'on espérait encore sauver Ismaïl. Puis il adressa à brûle-pourpoint une question assez embarrassante au marquis : Pourquoi la Prusse n'a-t-elle pas déclaré la guerre à la Russie? en ajoutant qu'un émissaire, le nommé Sergius, avait assuré au camp du grand vizir à Schumla que la Prusse ne romprait jamais avec la Russie, que les troupes prussiennes cantonnées en Prusse y étaient de même en temps de paix, et qu'entre les frontières de Prusse et celles de la Russie, il existait un pays intermédiaire, qui rendait la guerre impossible entre les deux Etats. En effet, pour être un allié naturel et utile de la Turquie, comme l'avait dit le Reis Effendi, il fallait aussi disposer de la Pologne. Le marquis trouvait « qu'il fallait effacer jusqu'à « l'ombre de ces fausses insinuations et gagner la confiance des « plénipotentiaires ». Pour remplir ce but, il leur fit la réponse

suivante. Il faisait observer : 1° que les insinuations d'un émissaire sans caractère officiel, qu'on désavoue quand on le juge à propos, qui ne montre rien par écrit, ne sauraient se comparer aux assurances contraires des ministres du roi de Prusse accrédités auprès de la Porte et aux déclarations faites à la cour de Pétersbourg et communiquées au ministère ottoman ; — 2° que si le roi de Prusse n'était pas fermement résolu d'obliger la cour de Russie, même les armes à la main, à faire la paix avec la Porte aux mêmes conditions qu'elle a imposées à celle de Vienne, elle n'aurait pas exigé de celle-ci d'abandonner la Russie et de ne lui donner aucun secours ni direct ni indirect en cas de continuation de la présente guerre ; — 3° qu'après la ratification des conventions de Reichenbach, le roi de Prusse avait renforcé de vingt mille hommes de troupes d'élite son armée, et qu'il venait d'en confier le commandement à un de ses premiers généraux qui a quitté Berlin pour presser, pendant l'hiver, tous les préparatifs nécessaires de la guerre ; — 4° que si, du côté de la cour de Berlin, on avait voulu ajouter foi aux assurances données par les ministres russes, que le grand vizir allait conclure une paix séparée avec le prince Potemkin, le roi de Prusse n'aurait dû ni ratifier le traité d'alliance conclu avec la Porte, ni insister sur la neutralité de l'Autriche, ni faire des préparatifs si immenses et si coûteux (tout en ne racontant pas en quoi ils consistaient) ; — 5° que loin de tout cela, le roi de Prusse a voulu s'assurer encore plus positivement de la neutralité de l'Autriche en cas de guerre contre elle et la Russie, et à cette occasion, un petit mémoire avait été rédigé de ce qui s'est passé à cet égard à Francfort et à Vienne entre l'empereur, le comte de Goertz [1] et le marquis ; — 6° que, quant à la Courlande, qui sépare la Prusse de la Livonie, ce pays étant un fief de la Pologne à peu près comme la Valachie l'est de la Porte, les liaisons qui subsistent entre la Prusse et la Pologne et celles qui vont se former entre cette République et la Porte Ottomane

[1] Ministre à Francfort.

feraient évanouir cet empêchement imaginaire dans le cas où la Russie s'obstinerait à ne pas suivre l'exemple que la cour de Vienne vient de lui donner.

Cette explication fit le meilleur effet, écrivait le marquis, sur tous les trois plénipotentiaires turcs, qui me firent les remerciements les plus énergiques, m'assurèrent que je les avais totalement convaincus, et qu'ils auraient désormais une « confiance sans bornes » dans ma franchise et dans mon empressement à leur être utile.

Le Reis Effendi posa comme base du traité de paix la contre-déclaration donnée par le ministre d'État prussien, comte Hertzberg, aux plénipotentiaires autrichiens à Reichenbach, et nommément les trois articles relatifs à :

1° La restitution en entier de toutes les conquêtes faites par les armées autrichiennes sur la Porte Ottomane;

2° La neutralité de la forteresse et de la Raja de Chotym [1];

3° La plus parfaite neutralité de la cour de Vienne dans cette guerre.

« Je ne puis, Sire, qu'approuver ces principes, rapportait le « marquis, qui m'épargneront la peine d'insister moi-même sur « le troisième article sur lequel je ne devrai qu'appuyer les plé- « nipotentiaires turcs vis-à-vis du ministre autrichien, qui ne se « prêtera pas de bonne grâce ni à insérer cet article dans le « traité, ni à faire mention des négociations de Reichenbach. » Le marquis pouvait conclure ceci, par suite de la conversation qu'il avait eue avec le baron Herbert à Bucharest, où celui-ci avait laissé entrevoir son désir de faire consister le traité de paix en deux ou trois articles, en rappelant vaguement ceux de Carlowitz (1699), Passarowitz (1718) et Belgrade (1739), et en ménageant par l'obscurité et la confusion de son ouvrage des chances futures à des négociations secrètes à Constantinople avec des ministres insouciants ou corruptibles, qui fassent gagner à la maison d'Autriche ce qu'elle n'obtiendra pas au con-

[1] Sur le Dniester, en Bessarabie.

grès de Schistowa. Mais les plénipotentiaires turcs avaient formé le projet singulier d'exiger du baron Herbert, avant l'ouverture des négociations, l'acceptation par écrit des trois points préliminaires indiqués ci-dessus.

« Il me fallut, continua le marquis dans son rapport au roi de « Prusse, beaucoup de paroles, Sire, pour les persuader de ne « pas faire une pareille proposition, qui supposerait l'existence « de quelques doutes sur la validité des engagements pris par « l'empereur envers Votre Majesté à Reichenbach, sous la ga- « rantie des deux puissances maritimes. Une longue explication « de tout ce qui s'y était passé, et des actes de ratification et de « garantie qui assuraient la validité de ces stipulations, calma « les inquiétudes et les doutes de ces plénipotentiaires. » Le marquis leur a, en outre, offert ses services et son peu de lumières — a-t-il modestemennt ajouté — pour tous les cas douteux. Cette offre fut reçue avec une joie qui éclata malgré la contenance grave que les Turcs conservent presque toujours. Avouant qu'ils avaient besoin de lumières étrangères, les plénipotentiaires turcs ont fini par prier le marquis de vouloir bien se charger de la rédaction d'un projet de traité.

Dans une visite particulière que le marquis de Lucchesini a rendue au molla de la Mecque, le second plénipotentiaire et ami intime du Reis Effendi à Constantinople, le médiateur prussien a démêlé que la Porte renoncerait plutôt à l'alliance avec la Pologne que de lui accorder la navigation sur la mer Noire. Le marquis a conseillé aux Turcs de se borner à proposer à la Pologne un simple traité d'alliance ou la pure et stricte accession à celui qui devait exister à l'avenir entre la Prusse et la Porte. Le molla de la Mecque a paru goûter ce projet, de concentrer à Schistova toutes les négociations concernant les différentes alliances à conclure. Il faisait peu de cas de l'accession du roi de Suède, possible d'après ce que le roi Frédéric-Guillaume venait de faire écrire au ministre prussien, M. de Knobelsdroff, à Constantinople. La défection de Gustave III

lui a fait perdre toute la confiance de la Porte[1]. On le savait faible et on l'a éprouvé inconstant. Le marquis a relevé les avantages que sa position donne au roi de Suède vis-à-vis de la capitale de la Russie. On a adroitement saisi ce propos pour faire observer au marquis la nécessité dans laquelle la Porte se trouvait d'insister sur l'anéantissement de la marine russe dans la mer Noire, sans quoi la tranquillité de Constantinople sera toujours précaire. Le marquis a répliqué qu'il faut des flottes pour y réussir, et que l'Empire ottoman aurait déjà dû faire de plus grands efforts sur mer à la campagne passée. Une garantie respectable pourrait, ajouta-t-il, rendre la marine russe dans la mer Noire moins dangereuse à l'Empire ottoman. Le marquis a dit que son souverain était disposé à donner cette garantie à la Porte contre les entreprises futures des deux cours impériales, et qu'elle devait insister auprès des ministres des puissances maritimes pour qu'ils ne la leur refusent pas. Le molla, alors, a demandé au marquis comment les plénipotentiaires turcs devaient s'y prendre pour faire cette réquisition et l'a prié de lui donner d'amples instructions sur la manière de dresser un traité. L'innocence ou la malice de cette demande a dû faire sourire le marquis, à qui le molla a répété que les plénipotentiaires turcs avaient en lui une confiance sans bornes. On est convenu avec le marquis que le roi de Prusse avait pris la place qu'occupait le roi de France à la paix de Belgrade. Le marquis a répondu qu'à la paix de Belgrade c'étaient les victoires des armées ottomanes qui avaient procuré les acquisitions que la Porte fit sur l'Autriche, et que le roi de France n'avait fait que mettre son nom au bas du traité; mais que son souverain, par ses immenses armements et par sa fermeté personnelle, venait de faire rendre plus de provinces et places à la Porte qu'elle n'en avait acquis par la paix de Belgrade! Le molla finit par dire qu'il avait prévu cette réponse, mais qu'il avait désiré de se l'entendre faire par le marquis. Celui-ci

[1] Par la paix séparée de Verelä (1790).

ajoute qu'il avait quelques soupçons, que le chevalier Ainsly [1], « toujours prêt à embrouiller les affaires », insinue à la Porte d'insister sur la restitution de la Crimée, en disant que la simple indépendance de cette presqu'île n'assurerait pas l'existence de Constantinople.

Les plénipotentiaires turcs n'étaient nullement disposés à entendre parler de la moindre cession, et risquaient leurs têtes s'ils venaient à se prêter à des arrangements de cette espèce; et le baron Herbert avait reçu l'ordre d'éviter toute discussion qui n'avait pas un rapport direct avec les conventions de Reichenbach; il paraissait difficile de s'écarter du *statu quo* strict des possessions tel qu'il existait entre les deux États contractants à Schistova avant la guerre.

Le point qui ne pouvait être réglé dans les conférences sans des débats et des discussions était celui de la neutralité future de l'Autriche.

Si le plénipotentiaire autrichien ne voulait agréer le projet d'étendre l'engagement de la neutralité de son souverain envers le roi de Prusse, en qualité d'allié de la Porte dans cette guerre, le marquis se disposait à rappeler les promesses données par l'empereur au comte de Goertz et au sieur Ewart à Francfort et renouvelées à Vienne lors de son entretien avec l'empereur le 25 octobre. Pour le moment on se bornait à fumer du tabac et à chercher des inspirations dans cette occupation.

Sur ces entrefaites, le baron Herbert et les médiateurs anglais et hollandais sont arrivés à Schistova, et le congrès a été officiellement ouvert le 30 décembre 1790. On aurait pu commencer déjà le 26, mais l'horoscope qu'on n'avait pas encore tiré de l'heure heureuse pour le commencement s'y opposait. C'est là, comme on sait, un élément de politique turque que les Européens étaient (et sont peut-être encore) obligés d'admettre dans leurs calculs quand ils ont affaire aux Ottomans.

La question du rang et de l'exacte égalité ne manqua pas de

[1] Ainsly avait désiré d'aller à Schistova comme médiateur anglais et avait fait de grands frais en vue de cette mission.

produire quelques difficultés, mais elles furent heureusement vite aplanies. Les Turcs ayant enfin trouvé la minute heureuse, les ministres des deux puissances contractantes entrèrent dans la salle en même temps par deux différentes portes. On lut quelques discours de circonstance et on échangea les copies légalisées des pleins pouvoirs; M. de Tarach eut le plaisir de lire les trois pouvoirs des médiateurs, lesquels documents étaient en latin. La lecture des pleins pouvoirs turcs ressemblait, à en croire le conseiller prussien, au hurlement des loups dans les forêts de la Valachie. Les mouchoirs brodés distribués à profusion furent consciencieusement envoyés à Varsovie.

Conformément à ses instructions, le marquis de Lucchesini s'occupait de suite à jeter les fondements et la base d'un traité futur d'alliance *défensive* entre la Prusse et la Turquie. Deux raisons l'engageaient à ne pas tarder. La première fut le risque que l'on court généralement en se reposant sur la reconnaissance d'une nation « aussi peu capable d'apprécier ses vrais intérêts « que les Turcs », aussi indolente sur le choix des moyens de résister aux attaques futures de ses ennemis et qui, depuis l'établissement de l'Empire ottoman, n'avait contracté qu'avec la couronne de Suède une alliance contre les entreprises de la cour de Russie. La seconde raison se trouvait dans le traité d'alliance *offensive* conclu en janvier 1790 entre le roi de Prusse et la Porte, et qui imposa à ce souverain l'obligation, au moment de la paix entre la Porte et l'un ou l'autre de ses deux ennemis, « de « garantir la possession des pays qui, à la conclusion de la « paix, resteront entre les mains de la cour ottomane ».

Mais la Porte s'engagea par le même traité « à faire une nou- « velle alliance défensive, qui doit contenir la garantie réci- « proque de la possession de tous les pays ». En signant l'acte de garantie du traité de paix entre l'Autriche et la Porte, le roi de Prusse aurait rempli son engagement. Il a donc paru au marquis de Lucchesini aussi juste que prudent et même nécessaire que la Porte renouvelât, à cette occasion, du moins par une *convention préliminaire*, l'engagement de contracter ensuite une

*alliance défensive* avec le roi de Prusse. Le marquis en a saisi les trois plénipotentiaires turcs. Deux se sont tus; mais le molla de la Mecque a de suite répliqué que l'on répondrait à cette question quand la guerre entre la Russie et la Porte serait finie, et que jusqu'à ce temps-là l'alliance ne pouvait être que « guerrière ». Le marquis s'en est montré d'accord pour ce qui concernait la Russie, qui continuait la guerre, mais pas à l'égard de l'Autriche, qui allait faire la paix. Pour engager les Turcs à la signature de ladite convention préliminaire, le marquis a envoyé un mémoire là-dessus au ministre de Prusse à Constantinople, M. de Knobelsdorff, afin qu'il tâche de faire autoriser les plénipotentiaires turcs à signer pendant qu'ils avaient encore besoin du secours du médiateur prussien; car il prévoyait de grandes difficultés à y réussir plus tard au moment de la paix avec la Russie.

La nouvelle année 1791 a commencé avec le règlement de la garantie anglaise de la conférence de Reichenbach, laquelle garantie avait été révoquée en doute par le chevalier Keith.

Dans la deuxième conférence plénière du 2 janvier, le baron Herbert a lu le discours suivant avec son pompeux préambule, contenant ce qu'il appelait « sa première et sa dernière proposition, son *ultimatum* », sa condition *sine quâ non* : « L'Empereur mon maître, méprisant les détours, aimant la franchise et « la loyauté dont il donne de si beaux exemples, m'a expressément recommandé d'ouvrir la présente négociation par son « dernier mot, par son *ultimatum*, sans jamais me servir de cette « politique rusée, qui déploie de grandes prétentions dans son « début, pour profiter de l'effet de la surprise, et après l'avoir « manqué, descend par les gradations insensibles aux termes et « aux moyens qu'elle peut arracher à l'autre partie.

« Vous voyez donc, Messieurs, devant vous un ministre qui « n'aura à la bouche qu'un seul mot, une proposition unique, « dont il n'osera jamais se départir, mais qui en même temps a « des oreilles prêtes à écouter tout ce que vous voudrez bien lui « confier, un esprit attentif à saisir tout ce que vous lui présen-

« terez, une volonté disposée à vous obliger en tout ce qui « dépendra de lui, un désir ardent de mériter votre estime par « toute sa conduite.

« Ce mot combine les intérêts les plus chers des deux Empires, « les replace dans les mêmes relations qui les unissaient avant « la rupture, et anéantit tous les effets de la funeste guerre qui « les divise depuis trois ans; il consiste, Messieurs, dans le réta- « blissement du *statu quo* strict, tel qu'il était avant la guerre « entre les deux cours, sans nulle altération quelconque, au « moyen de quoi, d'un côté tous les traités, conventions, seneds, « firmans ou autres arrangements quelconques sous tel nom et « telle forme qu'ils soient connus, qui ont subsisté entre les « deux cours au commencement du mois de février 1788, seront « renouvelés, confirmés et rétablis en leur entier par le traité « futur de paix, et de l'autre côté toutes les forteresses et pro- « vinces conquises par les armées impériales sur l'Empire otto- « man depuis la même époque seront restituées à la Sublime « Porte, à l'exception de la seule forteresse de Chotym avec sa « Raja, qui sera gardée en dépôt neutre jusqu'à la conclu- « sion de la paix avec la Russie : en sorte que les territoires « seront rendus sans aucun partage dans leur entier sur le « pied des limites et démarcations existantes au moment de « la rupture, et les forteresses dans l'état où nous les avons « acquises.

« Je me flatte, Messieurs, que vous mesurerez le prix que ma « cour met à l'amitié de la Sublime Porte, à la différence immense « entre les valeurs de ce qu'elle offre et de ce qu'elle demande; « les territoires qu'elle s'offre de rendre s'étendent depuis la « Bosnie, Servie, Valachie, Moldavie jusqu'à Chotym et l'em- « bouchure du Sereth, tandis que la confirmation qu'elle « demande, comme une condition *sine quâ non,* de tous les « traités et actes quelconques, regarde en partie l'avantage « commun, et se réduit pour l'autre à des objets de commerce « et de navigation, de police, d'utilité privée pour les sujets « impériaux, objets qu'il est de l'intérêt réciproque de maintenir,

« parce qu'ils servent à resserrer les liens de l'amitié et du bon « voisinage. »

Ce discours aurait pu convaincre des naïfs que l'Autriche était prête à signer la paix. Mais le marquis dans son rapport au roi de Prusse n° 24, du 4 janvier, se disait surpris de n'y rencontrer aucune mention des conventions de Reichenbach qui ont occasionné l'ouverture du congrès de Schistova et qui devaient servir de bases au traité de paix, et de n'y pas trouver l'assertion que l'empereur avait fait connaître ses intentions au ministre anglais à Florence de s'en tenir au *statu quo* avant la guerre. Le marquis Lucchesini commença à croire que le plénipotentiaire autrichien ne s'empresserait pas à rappeler les conventions de Reichenbach, d'autant plus qu'un des négociateurs autrichiens à ces conférences, le baron Spielman, avait depuis parlé au baron Jacobi, ministre de Prusse à Vienne, d'un certain coin du côté du fleuve Unna (entre la Bosnie et la Croatie) qu'il prétendait avoir été usurpé par les Turcs aux Autrichiens contrairement au traité de Belgrade. Mais le baron Herbert a déclaré accepter formellement ces conventions.

Simultanément à ces déclarations sont arrivées à Schistova les nouvelles de la prise d'Ismaïl par Suwarow, de la soumission des Belges et des offres généreuses des Hongrois, ce qui, probablement, avait contribué à hausser le ton au baron Herbert dans son discours précité. Voilà que tout d'un coup les plénipotentiaires turcs soutenaient qu'ils n'avaient jamais eu connaissance du *statu quo* et s'obstinèrent à dire qu'ils n'avaient aucune connaissance des conventions de Reichenbach. La raison de ce revirement subit était tout simplement que les plénipotentiaires ottomans sentirent qu'en admettant le *statu quo* intégral ils seraient obligés d'admettre sans la moindre discussion ultérieure le rétablissement et renouvellement de tous les traités, firmans, séneds spécifiés dans la proposition du plénipotentiaire impérial. Il a fallu au marquis deux heures de débats et l'appui du chevalier Keith et du baron van Haeften pour prouver aux Turcs qu'ils avaient tort de ne pas accepter la base du *statu quo* à laquelle

était appuyé le recouvrement de tout ce que les armées autrichiennes leur avaient enlevé dans cette guerre, et que c'était avoir beaucoup gagné que d'obtenir du baron Herbert l'admission complète des conventions de Reichenbach et la déclaration qu'il s'offrait de signer relativement à la neutralité de la Russie. Mais, naturellement, le roi de Prusse n'avait pu rien stipuler à l'égard d'autres objets qui lui étaient inconnus comme firmans, etc. Il était, pour le moment, impossible de convaincre les Turcs. Il leur a fallu en référer à Constantinople, et ce ne fut que le 27 janvier qu'ils ont de nouveau accepté le *statu quo* strict, pur, simple et entier comme base des négociations, quoique la Turquie déjà, lors de la conclusion de l'acte de l'armistice le 27 septembre 1790, l'eût formellement accepté. « On rencontre », ajoute M. de Tarrach, dans une lettre au comte von der Goltz[1] à propos de cette affaire, dans les négociations des choses qu'on croirait « impossibles partout ailleurs », et peu de négociateurs s'opposeront à cette thèse.

Les six pièces dont le baron Herbert demandait la confirmation dans le futur traité étaient : 1° une déclaration de 1747, qui confirmât et perpétuât la paix de Belgrade; 2° la convention de la cession de la Bukovine; 3° une convention explicative de la précédente; 4° le traité de commerce; 5° l'acte séparé pour la garantie du pavillon impérial contre les puissances barbaresques et 6° un firman relatif aux droits de pâturages des habitants de la Transylvanie dans une partie de la Valachie. La réponse officielle à ces points se faisait longtemps attendre. Le baron Herbert, ayant vécu onze ans parmi les Turcs, ne montrait, cependant, aucune impatience, sachant que les plénipotentiaires ottomans voient toujours suspendu sur leurs têtes le glaive de la responsabilité. Ce n'est qu'au 1er février que les Turcs en ont promis la confirmation.

En attendant, l'armée russe était prête à prendre Ibrahila et n'avait pas trouvé un seul Turc dans l'étendue de sept lieues

[1] Alors conseiller de légation et chargé d'affaires de Prusse à Varsovie, puis ministre à Copenhague.

d'Allemagne de Tutschin. L'indolence du grand vizir Hassan Pacha était en effet inexcusable, et l'influence du colonel prussien de Goetz, placé à ses côtés à Schumla pour l'activer, semblait diminuée, grâce à l'inertie croissante du grand vizir. Ismaïl aurait peut-être été sauvé, écrivait le marquis le 18 janvier, si les conseils du colonel eussent prévalu.

Vers cette époque, commencement du mois de janvier 1791, le marquis de Lucchesini apprit que le ministre de Suède à Constantinople avait saisi le moment de l'ouverture faite à la Porte par le ministre prussien Knobelsdorff, du nouveau plan adopté par le roi de Prusse pour la pacification, entre les empires ottoman et russe, afin d'offrir la médiation de sa cour d'accord avec l'envoyé de Pologne qui avait offert celle de la République. Pour aller au-devant des changements que ces démarches pourraient produire dans la confiance que les Turcs accordaient aux médiateurs, le marquis a fait parvenir à la Porte des avis indirects des négociations du général Stedingk, ambassadeur de Suède à Saint-Pétersbourg, et de la décoration du cordon de Saint-André accordée par l'impératrice de Russie au général suédois baron Armfelt, qui avait signé la paix de Verelä. Ce cordon était, selon le marquis Lucchesini, alors en horreur chez les Turcs, depuis que le comte de Saint-Priest en avait été décoré et l'avait arboré à Constantinople à la suite et comme récompense de la cession de la Crimée. L'envoyé de Pologne à Constantinople, ayant voulu faire valoir sa nation et séparer son traité d'alliance de celui qui liait le roi de Prusse à la Porte et à la Pologne, s'est permis d'émettre le paradoxe que les forces de la République étaient presque supérieures à celles de la Prusse. Le Reis Effendi de Constantinople, révolté de cette fanfaronnade, exigea, pour l'en punir, que la République s'engageât à déclarer la guerre à la Russie, indépendamment du roi de Prusse. Comme de raison, le marquis n'a goûté ni le projet de la médiation polonaise et suédoise, ni celui du traité d'alliance séparée polonais-turc.

Le médiateur anglais avait, vers la mi-janvier, reçu de Vienne

une lettre anonyme accompagnée d'une copie vraie ou fausse d'une lettre adressée le 10 décembre 1790 par le baron de Spielmann [1] au comte Osterman [2]. Cette lettre dévoilait l'existence d'un emprunt que l'impératrice Catherine avait obtenu de l'empereur, tout à fait contrairement aux stipulations, les conventions de Reichenbach relativement à la neutralité de l'Autriche proscrivant absolument des secours d'argent à la Russie. Cette nouvelle, que le marquis taxait d'anecdote, sembla devenir une réalité et prouver qu'un *chère tendre* existait encore entre la Russie et l'Autriche. Le baron Herbert semblait servir d'émissaire au prince Potemkin et entretenait une correspondance suivie avec le baron Bühler à Jassy.

Fin janvier, le marquis rapportait à son souverain que la paix était assurée et qu'il ne restait que les discussions de détail, « qui seront longues et nombreuses ». A la septième conférence le 31 du même mois, on devait commencer à parler de la rédaction du traité. En même temps le médiateur prussien expédiait au ministère des affaires étrangères à Berlin un mémoire sur le futur traité de commerce entre la Prusse et la Porte Ottomane.

Par le même courrier le marquis envoyait à Berlin une dépêche du ministre de Prusse à Constantinople, baron de Knobelsdorff, « dont le contenu ne saurait qu'exciter l'indignation de « Votre Majesté contre le propos aussi faux qu'insidieux de « l'envoyé de Suède à Constantinople ». Quel était ce propos? Une dépêche du baron de Knobelsdorff en rend compte. M. de Heidenstam, alors encore ministre de Suède à Constantinople, avait dit au Reis Effendi que la Prusse avait agi, poussée seulement par des sentiments d'intérêt particulier, et que ses promesses resteraient sur le papier.

Précédemment il a été raconté que les Turcs avaient promis de souscrire *dans le futur traité de paix* à la confirmation de six pièces énumérées; et au commencement du mois de février le baron Herbert insistait sur la spécification nominale de

[1] Référendaire autrichien.
[2] Chancelier de l'Empire russe.

chacun de ces actes non seulement dans le traité futur, mais même dans l'acte préliminaire projeté. A cette occasion, le plénipotentiaire autrichien a fait l'aveu *confidentiel* et inattendu que si les plénipotentiaires ottomans avaient accepté sa proposition du 2 janvier pour base de la négociation, sa cour lui aurait ordonné « de se dédire », parce qu'il avait négligé d'y insérer la spécification exigée par le ministère autrichien. « Il est « à désirer », écrit le marquis le 1er février, « que les démarches « successives du plénipotentiaire impérial à Schistova ne soient « plus exposées à la possibilité d'un désaveu de sa cour, car, dans « le cas contraire, nous ne saurions plus à quoi serviront les « pleins pouvoirs dont ce ministre est revêtu, et dont il nous a « donné copie pour légaliser ses démarches au congrès. »

Il était échappé au baron Herbert pendant sa discussion avec le chevalier Keith et le baron van Haeften, que les conventions de Reichenbach regardaient une affaire entièrement finie; mais ces deux médiateurs se sont opposés aux arguties et faux raisonnements du baron Herbert en répondant que lesdites conventions faisaient la base et contenaient les conditions du traité de paix qu'on négocie. Le chevalier Keith a ajouté qu'il considérait les conventions de Reichenbach comme l'acte des fiançailles du mariage qui devait être conclu à Schistova. Le ton dictatorial du baron Herbert, écrit le marquis, « ne saurait plus échapper aux « animadversions des médiateurs, dont il semble vouloir exclure « les fonctions au congrès ». En effet, le plénipotentiaire autrichien devenait de plus en plus désagréable. Il s'opposait à la reconnaissance du droit de *garantie* du *statu quo* strict, stipulé dans les déclarations de Reichenbach et solennellement assuré, et cela d'une manière si cassante qu'à la fin il ne restait d'autre parti à prendre que : ou sacrifier un droit acquis à Reichenbach, ou en appeler à la justice et à la loyauté de l'empereur pour faire obtenir d'autres instructions pour le baron Herbert. La dernière alternative fut adoptée par les trois médiateurs, quoique le baron Herbert essayât de les en détourner. Il se servait d'un sophisme grossier pour réfuter un argument comparatif qu'on

tirait de la convention de la Haye [1] dont le droit de garantie fait le quatrième article, en répondant qu'il n'était pas plénipotentiaire impérial à la Haye, mais à Schistova. Comme il s'est servi du même sophisme pour séparer les engagements pris par son maître à Reichenbach d'avec ceux qu'il devait prendre à Schistova, on a dû lui faire sentir qu'il ne s'agissait pas de la personne qui négocie, mais du *souverain* au nom duquel on contracte les engagements, et que son argument ne prouvait que deux choses : ou un manque de bonne foi, ce qui était impossible, ou un défaut de logique. L'empereur craignait évidemment d'établir l'arbitrage du roi de Prusse dans tous ses rapports avec la Porte.

Après ces pilules avalées par le baron Herbert, on s'est séparé « pour trois semaines », croyait le marquis; et le baron Jacobi, ministre de Prusse à Vienne, fut chargé de tâcher d'influencer le gouvernement autrichien dans le but de faire donner de nouvelles instructions pour le baron Herbert.

Déjà le 21 février, le baron Jacobi rend compte d'un entretien qu'il a eu à cet effet avec le baron Spielmann. Celui-ci se déchaîna beaucoup contre ce qu'il appelait « la métaphysique et les com« plications scolastiques des explications réciproques des pléni« potentiaires respectifs » (?).

Le baron Jacobi l'interrompit en lui faisant observer que personne que le baron Herbert n'était la cause de ces complications, parce que c'était lui qui avait commencé à faire des distinctions inconcevables entre « base préalable » et « base préliminaire », en admettant tantôt les conventions de Reichenbach et en protestant une autre fois contre leur « expression » dans le traité. Ce qui avait mis le comble à la surprise des trois ministres médiateurs, c'était la déclaration formelle *qu'il avait des ordres exprès de sa cour de ne pas admettre la garantie dans le traité de Schistova.*

Le baron Spielmann, au lieu de répondre là-dessus, com-

[1] Décembre 1790, entre les ministres d'Autriche, de Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande, pour la pacification de la Belgique.

mença à émettre les plaintes les plus amères contre les ministres médiateurs. Il les accusa d'une partialité ouverte en faveur de la Porte. « On voit tout clair, a-t-il dit, le but de la conduite « actuelle des médiateurs. Ils veulent humilier la cour de Vienne « encore plus à Schistova qu'ils ne l'ont déjà fait à Reichenbach. » On sait fort bien, ajouta-t-il, « que la première déclaration des « Turcs n'est pas leur ouvrage. Tout leur a été suggéré, et cette « partialité des ministres médiateurs ne peut être approuvée de « leurs cours. »

Le ministre de Prusse a alors avancé qu'il voyait bien que les rapports du baron Herbert avaient représenté les intentions loyales des médiateurs sous un faux jour; qu'il pouvait assurer, très positivement, que les médiateurs s'étaient concertés plutôt, sur les propositions à faire, avec le baron Herbert qu'avec les ministres plénipotentiaires turcs, et qu'entre autres ils n'avaient pas du tout communiqué aux plénipotentiaires turcs le projet de l'acte préliminaire, que le plénipotentiaire impérial avait rejeté entièrement sans aucun fondement. Ces éclaircissements firent assez d'effet sur le baron Spielmann, pour qu'il avouât qu'il était bien éloigné d'approuver *en tout* la conduite du baron Herbert; cependant, il n'en resta pas moins opiniâtre à désapprouver fortement la conduite des trois ministres médiateurs.

Alors, pour recevoir du baron Spielmann une explication claire sur les grands objets de la diversité des sentiments, le baron Jacobi lui a répété plusieurs fois que le plénipotentiaire de l'empereur avait annoncé des prétentions inadmissibles, dont on ne comprenait pas le but. Ces messieurs avaient discuté une bonne demi-heure au sujet de la base unique des négociations de Schistova; il en découlait incontestablement la garantie du futur traité, quand le baron Spielmann dit *qu'il avait conçu un plan, mais qu'il ne l'avait pas encore digéré;* que ce qui lui paraissait le plus nécessaire, c'était de couper court à tous ces pourparlers métaphysiques et de prescrire au baron Herbert des articles invariables, que les instructions devaient exprimer en

termes fort clairs ; que l'intention constante de l'empereur était de remplir à la lettre les conventions de Reichenbach, sans se soustraire à la moindre obligation y stipulée, et de tenir ainsi à Schistova ce qui avait été promis à Reichenbach ; que de cette manière la base souhaitée par les médiateurs était admise; et que le gouvernement autrichien ne pouvait être soupçonné de vouloir chicaner *sur le fond* de l'affaire.

Le baron Jacobi répondait, qu'il était sûr que l'empereur ne demanderait pas un iota de plus au delà des stipulations de Reichenbach, et qu'il ne concevait pas comment, avec de pareilles instructions, le plénipotentiaire impérial ne pourrait s'entendre avec les ministres médiateurs et se conformer à leurs désirs.

Le baron Spielmann poursuivit alors qu'étant ainsi d'accord sur le fond de l'affaire, il ne s'agirait plus que de la *tournure* à donner à l'exécution des stipulations de Reichenbach; que l'empereur devait supposer que ni le plénipotentiaire prussien ni les autres ne voudraient insister sur des *tournures et phrases humiliantes et outrageantes pour l'empereur*, lesquelles ne serviraient à rien, si ce n'est à augmenter l'arrogance insupportable de la Porte contre l'Autriche.

A ces insinuations, le baron Jacobi répondait que l'idée de vouloir humilier l'empereur par les négociations de Schistova n'entrait sûrement pas dans l'esprit du plénipotentiaire prussien ; que le marquis de Lucchesini avait des sentiments trop élevés pour donner accès à de pareilles petitesses, et qu'il connaissait trop bien la grandeur d'âme du roi de Prusse pour vouloir entrer avec qui que ce fût dans ces sortes de plans; que s'il ne s'agissait que de complaire à la cour de Vienne par des *tournures et des phrases qui ne changeaient rien au fond de la chose,* les affaires de Schistova finiraient bientôt, d'après les nouvelles instructions données au baron Herbert, et que le gouvernement autrichien n'avait qu'à s'expliquer amplement sur ce qu'il entendait par *la tournure à donner à l'exécution des stipulations de Reichenbach,* et franchement avouer ses intentions à cet égard.

Après avoir hésité encore quelque temps, le baron Spielmann assurait, sur son honneur, que l'empereur remplirait religieusement toutes les obligations qui découlaient des conventions de Reichenbach; mais il proposa de dire dans le préambule du traité futur :

« Que les deux souverains, l'empereur et le roi de Prusse, « animés d'un désir égal de rétablir la tranquillité générale, étaient « convenus ensemble de réunir leurs efforts pour faire cesser « la guerre actuelle entre l'Autriche et la Porte; que celle-ci, pour « contribuer à un but si salutaire, avait résolu de renouveler « tous les traités existants avant la dernière rupture entre les « deux empires; que l'empereur de son côté avait résolu de res- « tituer toutes ses conquêtes, et que ces engagements réciproques « étaient contractés sous la garantie des puissances média- « trices. »

Sans laisser voir au baron Spielmann son étonnement d'une pareille rédaction si louche du futur traité, le baron Jacobi a répondu que le baron Spielmann sentirait lui-même que faire un pareil préambule, ce serait renverser l'ordre historique des événements et pécher contre la vérité des faits qui avaient amené la pacification; qu'il doutait qu'aucune des puissances médiatrices pût trouver cette tournure convenable; qu'il voyait cependant avec plaisir qu'il n'était pas question d'exclure la garantie du futur traité; que le plus naturel lui paraissait être de s'en tenir exactement aux faits tels qu'ils s'étaient succédé et de dire que les deux souverains, par amour pour la paix, avaient entamé des négociations amicales, qui ont abouti aux conventions de Reichenbach et à l'armistice entre les deux puissances belligérantes. Le baron Jacobi ajoutait qu'on devait ensuite énoncer les différentes stipulations d'une manière claire, précise; et, en tout cas, que si l'on ne pouvait s'entendre amicalement sur des explications plus précises, on pourrait, pour tomber d'accord plus tôt, se servir des mêmes phrases identiques que les susdites conventions. Cette ébauche d'idée fut si éloignée de celle du référendaire, qu'il en parut choqué. Il émettait la pré-

tention que la tournure par laquelle on jugerait à propos d'exprimer ses obligations dans le futur traité, *devait être uniquement au choix de l'empereur.*

Cela dépassait évidemment les bornes du convenable, et le baron Jacobi ne manqua pas de rappeler que l'objet principal des médiations était précisément de tâcher de concilier les manières de voir des deux parties sur les termes et phrases dans le futur traité, et que ce n'était nullement l'usage qu'une seule partie contractante dictât la tournure par laquelle elle voulait exprimer ses obligations.

Le baron Jacobi partageait l'opinion du marquis Lucchesini, que la cour de Vienne était revenue de la frayeur où sa situation critique l'avait mise à Reichenbach. En général, à proportion qu'on se flattait plus ou moins que la Russie ne céderait pas aux représentations des alliés, on prenait à Vienne un ton plus confiant dans ses forces. S'il fallait s'en rapporter au bruit général d'alors, aussitôt qu'on aurait vu que les alliés eussent consenti à laisser Oczakow à la Russie, l'empereur eût, de son côté, fait des propositions afin d'avoir plus de sécurité pour ses frontières en essayant de faire céder Dantzig et Thorn à la Prusse. L'impression qu'a laissée cet entretien au baron Jacobi fut que le baron Spielmann se faisait une affaire particulière de la « tournure » ou de la rédaction du traité de paix futur, parce que tout le monde à Vienne lui jetait la pierre, à cause de la piteuse issue de ses négociations à Reichenbach. Comme, au reste, le baron Spielmann ne disait pas parler officiellement, le baron Jacobi soumettait à la considération gracieuse du roi Frédéric-Guillaume qu'il conviendrait peut-être que le prince de Reuss, premier négociateur autrichien à Reichenbach, ne fût point informé de cette conversation! — Finesse inutile avec laquelle on n'a trompé personne.

Pendant que cela se passait à Vienne, le malheureux grand vizir Hassan-Pacha, oublieux de ses devoirs, fut, d'ordre supérieur, tué à Schumla et Jussuf-Pacha nommé son successeur. Le marquis de Lucchesini voulut aller à sa rencontre, mais ce

projet dut être abandonné, car Jussuf-Pacha, venant de la Bosnie en courrier, par sa rapidité, rompit les mesures prises pour le rendez-vous par le marquis.

La jeunesse diplomatique à Schistova tâchait de tirer tout le profit possible du loisir que l'attente des nouvelles instructions pour le baron Herbert lui octroyait. Voici comment M. de Tarrach s'exprime à cet égard, dans une lettre du 1er mars adressée au comte von der Goltz :

« Je cours les noces bulgares avec ma société choisie. On y « danse à leur manière qui ne saurait pas me convenir parce « qu'on bouge à peine de la place, et on y soupe à différentes « tables, mais les hommes séparément des femmes. Comme on « nous croit des êtres suprêmes, il nous est permis d'entrer pour « un instant dans la chambre de ces femmes, et, comme nous « nous y trouvons mieux que chez leurs maris, nous y restons « jusqu'au moment où ceux-ci, tout prêts à crever de rage et de « jalousie, viennent avec maints gestes de respect et de dévoue- « ment nous prier très humblement de daigner aussi les honorer, « eux, pour un moment de notre société. Nous déférons à leur « demande et nous nous voyons ensuite la dupe de leurs poli- « tesses, parce que dans ce moment ils trouvent moyen de faire « décamper tout ce qui est jeune et joli et de n'y laisser tout au « plus que ce qui aurait été passable il y a cinquante ans. » — Et le 25 mars au même : « Les beautés de Schistowa (s'entend que « je ne parle que des Grecques) ont leurs petites manières de « coquetter tout comme celles de Varsovie. Parmi nos Vallaques, « il se trouve un homme très habile, négociateur heureux et « qui a le grand talent, sans temporiser beaucoup, de vous mener « ou, pour mieux dire, de vous amener le but. »

Le nombre des médiateurs reçut, le 8 mars, une illustre recrue dans la personne du comte François Esterhazy, muni des pleins pouvoirs conformes à ceux du baron Herbert. C'était par déférence pour les demandes de la diète hongroise que l'empereur l'avait nommé son second plénipotentiaire. Ce magnat étalait beaucoup de magnificence, et le monde disait qu'il n'avait pas

tort, puisque, dans une occasion extraordinaire comme celle d'un congrès, on doit employer des moyens extraordinaires. Au reste, ce seigneur n'annonçait d'autres dispositions qu'à l'ennui et son désir de sortir bientôt de cet exil. Ce désir a été assez longtemps trompé, car, au lieu des « trois semaines » que le marquis, au mois de février, croyait qu'il fallait attendre de Vienne les nouvelles instructions pour le baron Herbert, il a fallu patienter pendant plus de trois mois. On prétexta à Vienne le voyage en Italie de l'empereur Léopold. Tout le monde, à Schistova, était vexé de ce délai, et le chevalier Keith voulut partir. Le nouveau grand vizir commençait à montrer du mécontentement sur l'inactivité des plénipotentiaires turcs et à concevoir des soupçons sur la bonne volonté des Autrichiens de remplir en entier les conventions de Reichenbach. A Vienne, on traînait en longueur et on laissait le comte Esterhazy à Schistova raconter, d'un courrier à l'autre, que les nouvelles instructions ne tarderaient pas d'arriver. En attendant, l'Autriche paraissait vouloir prolonger l'armistice, fini au mois de mai, ce qui donnait à penser aux plénipotentiaires. Un des grands soucis du marquis de Lucchesini fut de convaincre la Porte de la nécessité d'attirer la Suède à une nouvelle levée de boucliers contre la Russie par l'appât de l'augmentation de subsides. Le 22 mars, il pouvait rapporter à son roi que l'affaire allait bon train, mais que l'on n'était pas encore convenu de l'importance de l'augmentation de ce subside, « que nous réussirons plus vite et plus « sûrement à obtenir de la Porte que le sieur de Brokhausen (1) « à le faire accepter du roi de Suède ». En effet, comment Gustave III, qui avait, l'année précédente, fini la guerre avec la Russie, pouvait-il, vu l'état intérieur du royaume, penser à recommencer la guerre? Au reste, sa sincérité fut soupçonnée et sa bonne foi révoquée en doute.

Le projet de la prolongation de l'armistice annoncé par le comte de Cobentzl au baron de Jacobi pour quatre mois, sem-

(1) Ministre de Prusse à la cour de Suède.

blait indiquer qu'à Vienne on avait l'intention d'éluder l'exécution des conventions de Reichenbach, et, comme on n'était pas encore en état d'exécuter ce plan au printemps, on avait besoin de quatre mois pour se mettre en mesure de soutenir, en automne, les nouvelles prétentions par deux puissantes armées, l'une en Valachie et l'autre en Moravie. Cette prolongation de l'armistice jusqu'à la fin de septembre partagerait les forces du grand vizir, obligé de se préserver d'une violation d'armistice de la part d'une cour « si peu délicate sur la sainteté de ses « engagements », et permettrait ainsi d'arracher à la Porte des concessions contraires aux conditions de Reichenbach. Les Turcs semblaient décidés à ne pas se prêter à la prolongation de l'armistice, et le sultan faisait demander aux plénipotentiaires autrichiens à Schistova la raison d'un silence aussi injurieux pour la dignité de la Porte que nuisible à ses intérêts. Cet état des choses suspendait les mesures offensives que le grand vizir aurait pu prendre contre les Russes. A toutes les interpellations des Turcs, toujours la même réponse des Autrichiens : qu'on attendait des instructions nouvelles. Il a échappé au baron Herbert de dire que peut-être de « nouvelles combinaisons à lui « inconnues retardaient l'arrivée du courrier », que M. de Tarrach, dans une de ses lettres, compare à la tortue la plus tardive de l'univers. Ce mot de « combinaisons » éveilla l'inquiétude des négociateurs prussiens et turcs; on en a même demandé l'explication au baron Herbert; mais celui-ci s'est dérobé par une tournure de phrase. Il n'avait fait allusion à autre chose qu'à des rapports de plusieurs actes de la négociation. Au reste, selon lui, l'armistice n'était expiré que le 11 juin au lieu du 29 mai, puisque les Turcs comptaient d'après le vieux style. On remarqua une certaine différence de ton et de langage entre les deux plénipotentiaires autrichiens. Les explications du comte Esterhazy, plus bienveillantes et plus sincères, ne semblaient pas être approuvées par le baron Herbert. C'est que celui-ci connaissait probablement la surprise que l'on préparait à Vienne, tandis que le comte Esterhazy, plus grand seigneur que diplo-

mate, n'était pas encore initié aux plans tortueux du prince de Kaunitz et du baron Herbert, dont il désapprouvait le ton. En attendant, le baron Herbert faisait réparer à Simniça, village de la Valachie vis-à-vis de Schistova, quelques maisons pour y loger sa famille afin de la faire jouir pendant l'été d'un air plus pur que celui de Bucharest, où il l'avait laissée. Les généraux autrichiens s'occupaient du ravitaillement des troupes en Valachie. Tout indiquait une secrète, mais ferme décision des Autrichiens d'y rester et de prolonger impunément les négociations, ce qui rendait un service à la Russie plus essentiel que si elle lui eût fourni un corps d'armée.

Le baron Herbert ne se contentait pas de traiter les ministres des puissances médiatrices à Schistova « comme les Hollandais « autrefois avaient traité M. de Forey, à Gertruidenberg [1] ». Les plénipotentiaires ottomans avertissaient le marquis de Lucchesini que le baron Herbert leur faisait dire de ne pas trop se fier à lui, parce qu'il se pourrait bien que le marquis les compromît avec le Grand Seigneur et qu'on parvînt à le faire désavouer par le roi de Prusse. Le baron Herbert faisait aussi tenir de pareils propos par les drogmans français à la Porte et au sérail, en y ajoutant que la connivence du roi de Prusse au silence de la cour de Vienne prouvait un accord entre les deux cours, qui aboutirait probablement à une modification aux conditions de Reichenbach afin de rendre la forteresse d'Orsova aux Autrichiens, à condition que le roi de Prusse pourrait prendre Dantzig et Thorn qui, au premier partage de la Pologne, avaient échappé à la convoitise prussienne.

Dans une dépêche du prince de Kaunitz au prince de Reuss, ministre de l'empereur à Berlin, le cabinet de Vienne a voulu rejeter sur le marquis Lucchesini la faute de la prolongation des négociations de Schistova.

Enfin l'horizon de ces négociations commençait à s'éclaircir vers la mi-mai : le 13 du même mois, les plénipotentiaires autri-

[1] C'est-à-dire en essayant de leur imposer des conditions inacceptables.

chiens annonçaient l'arrivée de leurs nouvelles instructions. Elles portaient l'érection en *statu quo strict* de droit des prétentions, réclamations, négociations demeurées sans effet au moment de la rupture, le 9 février 1788. D'après ces principes et sous des prétextes frivoles, l'Autriche exigeait la cession d'un district de la Bosnie, en deçà du fleuve Unna et des bourg et terrain du vieux Orsova, avec la *plaine vis-à-vis du fort de l'isle,* qui ouvrait une entrée facile aux Autrichiens en Valachie, malgré les dispositions contraires de la convention du 2 mars 1741 et de la renonciation à cette cession contenue dans l'acte de cession de la Bukovina, du 7 mai 1775, et quoique cette convention de 1741 et l'acte de 1775 fussent renouvelés et confirmés tels quels selon le sens le plus strict et avec toute leur étendue dans le projet du traité. La convention de Reichenbach ne devait pas être même nommée dans le traité.

Les plénipotentiaires turcs écoutaient, sans proférer un seul mot, la lecture des propositions autrichiennes, tellement grande fut leur stupéfaction : *Vox faucibus hæsit.* Le prince Murussi a fait part au marquis de l'agitation des Turcs et de leur désir de formuler un contre-projet, ce que celui-ci leur a déconseillé en leur intimant plutôt d'exposer dans une conférence plénière toutes les objections qu'ils se croyaient en droit de former contre le projet autrichien.

Cela eut lieu le 27 mai. Le reis-effendi essaya, naturellement en vain, de ramener les plénipotentiaires impériaux aux bases du *statu quo* avant la déclaration de la guerre. Il s'opposait à la cession de la plaine devant l'île de la forteresse d'Orsova, puisque, en 1775, à l'occasion de la cession gratuite de la Bukovina à l'Autriche, il fut stipulé qu'il ne serait plus question des prétentions de la cour de Vienne sur le vieux Orsova, son territoire et la langue de terre du banat qui y est adjointe. Le baron Herbert, par contre, appuyait cette prétention de la cour de Vienne, sur la fausse supposition que la Czerna, qui se jette dans le Danube et coule tout près de la frontière valaque, aurait été détournée en 1741 (quand elle ne l'a pas été). Et confondant habilement le

bourg d'Orsova avec la plaine du même nom cédée à la Porte par la paix de Belgrade indépendamment du changement du cours de la Czerna, le plénipotentiaire autrichien concluait que le ministre négociateur d'alors avait été induit en erreur, et que la convention de 1741 était basée sur une fausse supposition, et par conséquent non valable. Pressé par les Turcs, le baron Herbert alla jusqu'à convenir que cet ancien ministre impérial avait été ou séduit, ou négligent, ou menteur. Il voulait faire entendre que cette convention du 2 mars 1741 avait été arrachée à l'héritière de Charles VI par une nécessité impérieuse.

Le comte Esterhazy fit part au congrès des offres de la Hongrie pour la continuation de la guerre, dans le but d'obtenir pour la maison d'Autriche une paix avantageuse, en ajoutant que Sa Majesté Impériale ne signerait absolument pas la paix avant d'avoir obtenu la cession d'Orsova avec la plaine et le district près du fleuve Unna. Une bombe éclatant au milieu du congrès n'aurait pu produire plus de sensation que cet aveu.

Les médiateurs, le jour suivant, ont recouru à un entretien amical avec les plénipotentiaires de l'empereur, mais sans succès. Le baron Herbert développa à cette occasion un système de droit des gens, lequel devrait liguer l'Europe entière contre une cour qui osait le professer et le soutenir. Il voulut éluder les stipulations du traité de Belgrade (1739) et les conventions qui y sont relatives à cause des circonstances malheureuses qui forcèrent la cour de Vienne à les conclure. Le baron Herbert soutenait que la feue impératrice, en renouvelant et perpétuant en 1747 la paix de Belgrade et tous les actes qui y ont rapport, n'avait pas ôté à ses héritiers le droit de redresser des erreurs qui avaient été commises dans la confection de ces traités. Il dit que l'acte qui perpétue la paix de Belgrade n'en avait pas corrigé les défauts, ni redressé les erreurs, ni fait évanouir les fausses suppositions. Il sacrifia à sa thèse la réputation du défunt comte Uhlefeld, en disant que cet ancien ambassadeur autrichien à Constantinople avait induit sa cour en erreur en cédant le bourg du vieux Orsova et la plaine y attenante. Le baron Herbert sem-

blait ne faire aucun cas de la renonciation expresse à toute prétention ultérieure à la charge de la Porte Ottomane que l'Autriche avait faite au bas de l'acte de cession de la Bukovina. Quand le marquis Lucchesini lui faisait observer que ces principes dangereux tendraient à bouleverser tous les rapports politiques des grandes puissances de l'Europe qui ne s'accordaient pas avec les anciens engagements et ses dernières explications, le baron Herbert n'hésitait pas à soutenir qu'il ne reconnaissait aucun engagement qui gênât l'empereur dans ses propositions de paix à la Porte, et qu'il ne connaissait point d'explication directe qui pourrait servir de règle à sa conduite à Schistova. Il appuya sa déclaration d'un raisonnement aussi faux qu'insidieux. Il dit qu'après la déclaration de la guerre le sort des armes avait mis entre les mains de la cour de Vienne les provinces, villes et forteresses que la Porte Ottomane désirait ravoir.

Les Turcs ont refusé d'admettre des prétentions qu'ils ont victorieusement combattues, conformément aux ordres donnés par le grand vizir de ne rien céder et de temporiser jusqu'à l'arrivée de la réponse de Constantinople.

La crise était aiguë. Aucune entente ne semblait possible. Les plénipotentiaires impériaux se retirèrent à Bucharest, tout en prétendant ne pas rompre les négociations. Le ramazan et le beyram turc, ainsi que les grandes chaleurs, contribuaient à entraver l'activité des négociateurs. Un calme plat régnait à Schistova.

L'entr'acte fut long : ce ne fut qu'à la fin du mois de juillet que les Turcs, sous la pression des événements, ont cédé ; mais la signature n'eut lieu que le 4 août. Il va sans dire que la cérémonie fut empreinte de toute la gravité possible et suivie d'une distribution de pelisses de martre zibeline. Le marquis Lucchesini a de plus reçu un bon cheval richement caparaçonné.

Dans le premier article du traité, la paix perpétuelle et l'amnistie pleine furent stipulées. Le deuxième article renouvelait et confirmait les conventions précédentes de 1739, 1741, 1747,

1775 et 1776. La libre navigation sur toutes les mers et tous les fleuves turcs, des navires allemands, qui ressortaient des ports impériaux, fut assurée dans l'article 3, ainsi que le libre commerce. Par l'article 4, l'empereur s'engageait à rendre à la Porte Ottomane les possessions, territoires, villes, forteresses et « palanques » conquis pendant cette dernière guerre. Selon l'article 5, la forteresse de Chotym ne serait rendue qu'après la paix entre la Russie et la Turquie. L'article 6 stipulait les rectifications de frontières à la haute Unna et du vieux bourg d'Orsova, que l'empereur gardait. Les articles 7, 8, 9, 10 et 11 réglaient les questions des prisonniers de guerre, des sujets émigrés, du commerce et de la police. L'exercice de la religion catholique dans l'Empire ottoman fut protégé par l'article 12, et dans l'article 13 l'envoi mutuel de ministres du second rang fut assuré. Enfin l'article 14 stipulait la forme et fixait l'époque pour les ratifications.

Ainsi prit fin ce long congrès par un traité qui fut le vingt et unième entre l'Autriche et la Turquie [1]. L'Autriche en est sortie victorieuse en dépit de ses engagements à Reichenbach, grâce aux concesssions des médiateurs et par suite de la continuation de la guerre de la Russie contre la Turquie. La Prusse, alliée à la Turquie, n'a pas profité des circonstances pour affaiblir l'Autriche, ni avant ni après les négociations. Ce ne fut pas la faute du marquis de Lucchesini, mais bien celle du comte Hertzberg [2], qui, de Berlin, dirigeait la politique extérieure. En vue d'un second partage de la Pologne, ce ministre ne voulait pas compromettre l'amitié ni avec l'Autriche ni avec la Russie. Sans cela, la Prusse aurait pu déjà, à Schistova, se faire donner

[1] MAILATH, *Geschichte des Ostreichischen Kaiserstaales.*

[2] Gustave III, mécontent du peu de succès qu'il avait eu avec ses propositions d'alliance et de subsides à Berlin, s'exprime à son égard de la manière suivante : « M. d'Hertzberg ne sera jamais autre chose qu'un archiviste qui a le talent d'écrire en mauvais français des manifestes sophistiques, qui n'est qu'un fourbe et un tatillonneur en fait de politique, et qui fait manquer à son maître les plus superbes occasions possibles. » (Lettre au secrétaire d'État Franc, en date de Svensksund, le 20 juillet 1770, imprimée dans *Gustaf III^e bref p^oa Frolle Ljungby,* publié par G. ANDERSSON, Orebro, 1860.)

la promesse officielle d'une augmentation de territoire aux dépens de la Pologne, augmentation que la diplomatie de l'époque trouvait justifiée[1], que le plus proche avenir lui réservait, en effet, et que la convention d'août 1791 entre l'Autriche et la Prusse, conclue à Vienne par le baron Spielmann et le successeur du comte Hertzberg, M. de Bischofsverder, préparait de longue main.

BURENSTAM.

[1] Relation du ministre de Suède à Berlin, M. von Carisien, imprimée à Stockholm (1893), dans *Svenska beskickningars berattelser*, publié par C.-E.-B. TAUBE, archiviste.

# LA POLITIQUE DE LA RETIRADE

## AU XVIII^e SIÈCLE

### BEAUJEU DE LA SALLE

---

Au dix-huitième siècle, les aventuriers avaient facilement accès auprès des princes, qui les recevaient dans la *retirade*.

Cette expression, d'origine espagnole, la *retirade*, souvent employée dans les dépêches diplomatiques du siècle dernier, n'indique pas un ouvrage de fortification, suivant la signification moderne du mot. Elle s'applique ici à un cabinet intime des appartements privés des princes. Pour entrer dans cette pièce, il fallait être de ces individus sans scrupules, au passé ténébreux, ayant exercé tous les métiers, devenus de véritables crocheteurs de chancelleries, ou de ces gens à l'ambition extravagante, cherchant dans l'irréalisable la satisfaction de leurs appétits.

Si ces aventuriers sortaient quelquefois de la *retirade* les mains vides, contrairement à leurs espérances, pour y entrer, ils devaient avoir les poches pleines de documents dérobés un peu partout. Les conciabules du cabinet secret ne roulaient jamais sur des plans bien conçus et sagement mûris. Il fallait y développer les combinaisons les plus folles, tendant à modifier l'état politique de l'Europe entière. Quand les princes voulaient entendre des choses sensées, n'avaient-ils pas le cabinet officiel? Parfois, au sortir de la *retirade* les gens allaient aux galères. La plupart ne faisaient qu'y retourner. C'est qu'ils avaient déplu à leurs augustes clients, en se montrant trop exigeants, trop indiscrets,

ou qu'ils ne possédaient pas tous les raffinements de scélératesse pour réussir.

Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la diplomatie de la *retirade*, puisque la diplomatie officielle dut souvent s'occuper de sa rivale, qu'elle eût préféré ignorer, sans doute. Quelques aventuriers, habitués du cabinet secret, ont laissé un nom, mauvais assurément, mais on parle d'eux encore. Albéroni a commencé sa carrière dans la *retirade* du duc de Vendôme. D'autres moins heureux sont passés inaperçus ; l'histoire les a oubliés. Il faut, pour retrouver leurs traces, fouiller dans les documents des archives diplomatiques.

Nous essayons ici de reconstituer quelques pages de la vie d'un de ces ignorés. Le sieur Beaujeu de la Salle, véritable victime de la *retirade*, n'a pas les honneurs posthumes de l'histoire. Son rôle, il est vrai, s'est borné à peu de chose ; il a tenté d'exercer un véritable *chantage* envers le duc François de Lorraine, son confident du cabinet secret, et il a voulu faire prendre le turban à quelques Corses mécontents.

## I

Avec leurs révolutions tapageuses contre les Génois, leurs maîtres, les Corses n'avaient guère, jusqu'en 1736, fait résonner d'échos plus lointains que ceux de leurs montagnes. Ils avaient pu éveiller quelques craintes en France, allumer des convoitises un peu partout en Europe, mais rien de précis ne s'était encore déclaré.

En cette année 1736, une comédie se joua dans l'île. Les Corses, on le sait, s'offrirent un roi, le premier et le seul de leur histoire, dans la personne de l'aventurier Théodore de Neuhoff. On aurait pu s'attendre à ce que l'Europe prît la chose par le côté plaisant. Les chancelleries jugèrent l'aventure sérieuse. Elles y apercevaient au fond des complots et des convoitises secrètes. Elles n'avaient pas tout à fait tort.

Après la fuite piteuse de Théodore, d'autres aventuriers, repre-

nant l'affaire, avaient développé leurs plans dans les *retirades*. Un prince, en particulier, s'était volontiers laissé aller à l'idée de posséder la Corse, au détriment de Gênes, par des voies ténébreuses, afin de ne pas éveiller l'attention d'autres compétiteurs. Le 5 mars 1737, Amelot qui venait d'entrer au ministère pouvait, en effet, écrire à Campredon, ministre du roi de France à Gênes :

« Les deux lettres, Monsieur, que vous avez écrites à M. Chauvelin, le 14 du mois dernier, confirment beaucoup les soupçons qu'on avoit déjà que les révoltés de l'île de Corse étoient soutenus par la Cour de Madrid et par celle de Naples, et c'est un objet assez intéressant pour que vous deviez employer toute votre adresse à découvrir la vérité..... Il seroit à désirer que la République fût, comme on vous l'a assuré, dans la disposition de vendre cette île. Le Roy n'y auroit jamais porté ses vues, tant qu'elle seroit demeurée au pouvoir des Génois, et Sa Majesté n'avoit pas même jugé à propos jusques à présent de prendre part à cette révolution sur laquelle on ne pouvoit former que des conjectures fort incertaines; mais lorsqu'il s'agira de traiter de la vente de cette île, il ne conviendroit pas aux intérêts de la France qu'aucune autre puissance en fît l'acquisition : c'est pourquoi je vous prie de veiller exactement sur ce qui se passe à ce sujet et de m'informer de ce que vous apprendrez. Vous comprenez bien que ce qu'on offriroit aux Génois ne seroit payé qu'après que la France en seroit entrée en possession, et vous pouvez faire sentir sans trop vous expliquer, que la France ne verroit pas tranquillement qu'une autre puissance voulût s'en rendre maîtresse.

« L'Espagne n'est pas la seule qui ait des vues sur l'île de Corse; le mémoire que j'ai reçu de Vienne, et dont je vous envoie une copie, vous fera connoître que le duc de Lorraine peut être soupçonné d'y prétendre, et de vouloir y exciter un parti en sa faveur, et il est à propos que vous trouviez le moyen de rendre ce mémoire public sans que vous paroissiez y avoir pris part [1]. »

[1] Amelot à Campredon, 5 mars 1737. Correspondance de Gênes. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

Ce mémoire établissait les relations suspectes qu'entretenait le gendre de l'empereur avec un aventurier, Humbert Beaujeu de la Salle.

Au mois de mai 1736, le comte Lorenzi, envoyé de France à Florence, signalait les démarches louches de cet individu en Toscane. Il vivait largement, sans qu'on lui connût de ressources. Beaujeu avait montré, sous le sceau du secret, à un homme de confiance, des lettres, entre autres une du secrétaire de Sinzendorf, portant des instructions au sujet des affaires de Corse[1]. L'homme de confiance avait, bien entendu, raconté la chose à tout le monde. Un voyage que fit l'aventurier à Livourne donna à penser qu'il allait faire voile vers la Corse afin de rejoindre Théodore. Celui-ci, venant de débarquer dans l'île, était alors entouré d'une popularité d'autant plus vive qu'il n'avait rien fait pour la mériter. Mais Beaujeu revint à Florence; il écrivait beaucoup et envoyait de « gros paquets en Allemagne[2] ».

Beaujeu ne pouvait donner à Théodore ni aide ni secours, il travaillait contre lui, étant l'agent d'un concurrent à la couronne de Corse : le duc François de Lorraine.

A la fin de l'année 1736, l'aventurier se trouvait à Vienne. Le gendre de Charles VI lui donna l'ordre de se rendre dans sa *retirade,* le 23 décembre à trois heures de l'après-midi. La conversation roula sur la Corse. Le duc François désirait posséder l'île et s'en faire proclamer roi : « Je veux dit-il, avoir ce pays selon les moyens et les voies que vous m'avez fait connoître; je les trouve bonnes (*sic*), et elles me conviennent. Je ne veux absolument pas que l'empereur sache rien de cette entreprise; il a ses affaires et moi les miennes. »

Le prince recommanda à Beaujeu de ne pas faire comme Théodore. Il lui défendait de sortir de l'île, car il fallait vaincre. Le

[1] Lorenzi à Chauvelin. Florence, le 12 mai 1736. Correspondance de Florence. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

[2] Lorenzi à Chauvelin. Florence, les 19 mai, 26 mai et 16 juin 1736. Correspondance de Florence. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

duc promettait à l'aventurier de lui faire tenir « tout le nécessaire » par Toussaint et Richecourt. Il était décidé à ne rien épargner pour arriver à son but. François ajouta : « Vous pouvez, monsieur, compter sur la vice-royauté à perpétuité dans votre famille, sans aucun rendement de compte des fonds que je vous aurais fournis pour consommer cet ouvrage. » Beaujeu ne devait plus venir voir le prince à Vienne afin de ne pas éveiller les soupçons. Le duc partait pour Presbourg. Les entretiens se continueraient là-bas, dans la *retirade*, où les dernières dispositions seraient prises [1].

Voilà les intrigues que Campredon avait à déjouer, en les rendant publiques à Gênes, avec toute la diplomatie voulue. En réponse à l'ordre ministériel, l'envoyé de France commença par adresser quelques détails biographiques sur Beaujeu.

## II

Humbert Beaujeu de la Salle était, disait-on, le fils d'un charpentier de Lyon La date de sa naissance est inconnue, mais il y a tout lieu de présumer qu'il naquit vers la fin du dix-septième siècle. Il fit de bonnes études théologiques, entra dans un couvent et reçut les ordres. Moine, il alla trois fois à Rome. Mais, dégoûté de la vie monastique et contemplative, qui ne pouvait suffir aux fringales de son ambition naissante, il jeta bientôt le froc aux orties. Il parcourut le monde et, un jour, débarqua en Avignon. Là, il reçut un nouveau sacrement : celui de mariage. La jeune personne qu'il épousa était la fille d'un traban du vice-légat; elle avait une petite dot. L'argent fut vite mangé, et Beaujeu abandonna sa femme. Il prit du service et devint, on ne sait comment, aide de camp du maréchal de Coigny.

La religion, l'amour conjugal et la patrie étaient, sans doute, de vains mots pour l'aventurier. Il déserta l'armée française aussi facilement qu'il avait quitté sa femme et son couvent. Il alla en

[1] Correspondance de Corse. Année 1736. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

pays étrangers et rencontra le prince Eugène sur son chemin. Par quelles mystérieuses affinités le soldat et le défroqué se trouvèrent-ils bientôt sur le pied d'une parfaite amitié? Beaujeu put, en effet, montrer un brevet d'aide de camp général portant la signature du prince.

On voit poindre ici — et cela explique bien des choses — la puissance de l'argent. Il est absolument avéré qu'à ce moment-là, Beaujeu possédait 80,000 florins déposés à la banque de Venise. Il prêta cette somme au prince Eugène pour la subsistance des troupes. « Cette dette, écrivait Campredon, a esté avérée par les papiers du prince Eugène. » Il est certain, d'ailleurs, que Beaujeu reçut au mois de mars 1737, en payement de sa créance, un contrat de 100,000 écus sur la banque de Vienne. D'après la teneur de ce contrat, cet argent était remis à Beaujeu en récompense « pour services rendus ». Ce libellé était contraire à la vérité; l'aventurier le fit remplacer par celui de : « pour remboursement d'argent presté pour le service des troupes allemandes en Italie ». Beaujeu avait reçu, en plus, une gratification de deux mille et quelques cents ducats, dont il s'était servi, en partie, pour acheter de la vaisselle plate et différents objets, qu'il montrait volontiers. Il avait, en outre, envoyé 15,000 florins à Florence. Campredon ajoutait : « On travaille présentement à faire des fonds pour l'entreprise de cet honnête homme [1]. »

## III

Dès que les intrigues du duc François furent connues à Gênes, le comte Giucciardi, envoyé de l'empereur, vint rendre visite à Campredon. Il fit tomber la conversation sur la nouvelle du jour qu'il « croyait inventée comme beaucoup d'autres, sachant qu'à la cour de Vienne on est fort réservé à donner croyance à ces sortes de coureurs ». Campredon répondit que Beaujeu était un espion avéré, et que, jadis, il n'avait évité la potence qu'en

[1] Campredon à Amelot. Gênes, 5 mars, 11 et 18 avril 1737. Correspondance de Gênes. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

simulant la folie avec l'aide d'un certificat délivré par un de ses amis, chirurgien peu scrupuleux.

Poussée jusqu'au bout, la conversation devint embarrassante pour Giucciardi. Ce fut d'une manière très faible qu'il réfuta les intrigues du prince. Il s'en tira par une de ces défaites habiles, communes dans le langage diplomatique. Il dit à Campredon que « si le prince avoit quelques vues sur cette isle, ce ne seroit que pour empêcher qu'elle tombât en d'autres mains et spécialement en celles du roi des Deux-Siciles, qui deviendroit trop voisin de la Toscane et à portée de troubler le commerce de la Méditerranée ».

L'envoyé de France, qui ne voulait pas accepter cette façon habile de tourner autour de la question, répliqua : « Pensez-vous que les cours de Madrid et de Naples ayent dessein de s'emparer de la Corse? Il n'en a pas paru jusques à présent aucune démarche marquée, et si la reine d'Espagne avoit formé ce projet, il lui auroit été d'autant plus aisé de l'exécuter que les Génois n'étoient pas en état de s'y opposer. »

« La chose seroit peut-être déjà faite, répondit Giucciardi, si les Anglois n'avoient fait déclarer à la cour de Madrid qu'ils ne souffriroient pas l'établissement d'une nouvelle puissance dans la Méditerranée. D'ailleurs, aucune de la chrétienté ne voudroit se charger du blâme d'usurpation [1]. » Il n'en restait pas moins prouvé que Beaujeu avait eu, dans la *retirade,* des entretiens secrets, non seulement avec François de Lorraine, mais avec l'empereur lui-même.

Tout à coup, on apprit que l'aventurier avait été arrêté à Vienne, et mis en prison, sur l'ordre de Charles VI. Quelle était la cause de cette mesure rigoureuse? Il est assez difficile de pénétrer le mystère des lettres de cachet. L'empereur voulait, sans doute, arrêter dans leur source les intrigues compromettantes de son gendre, et peut-être aussi empêcher que les siennes ne fussent divulguées.

[1] Campredon à Amelot. Gênes, le 18 avril 1737. Correspondance de Gênes. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

Un mémoire qui se trouve dans les archives secrètes de Gênes, et sur lequel nous aurons à revenir, dit que l'arrestation de Beaujeu fut faite à l'instigation de François de Lorraine. Voici les raisons qu'en donne ce document :

Humbert de Beaujeu aurait servi comme officier dans les troupes allemandes qui firent, en 1732, la campagne de Corse sous le commandement du général Vachtendonck et du prince de Wurtemberg. A la suite de cette expédition, Beaujeu aurait reçu du prince Eugène la mission de traiter avec les Corses. L'île se gouvernerait elle-même en république, sous le protectorat de l'Empire ; mais les ports devaient appartenir en propre à l'empereur. En 1737, Beaujeu revenant à Vienne, sa mission accomplie, fut dès son arrivée mandé auprès du duc de Lorraine. Celui-ci, sans préambule, aurait dit à l'aventurier qu'il voulait être roi de Corse, et qu'il le chargeait de négocier cette affaire avec les insulaires. Beaujeu répondit qu'il ne pouvait pas servir Son Altesse, en raison de la mission dont il devait rendre compte à l'empereur. Le prince lui demanda de penser à ce qu'il venait de lui dire, avant de faire savoir son arrivée à Charles VI.

Quelques jours plus tard, l'aventurier revint auprès du duc et lui dit que toute réflexion faite, il ne pouvait prendre ses intérêts en main, car ce serait trahir la confiance de l'empereur, son maître. François de Lorraine fut très étonné de cette réponse, et fit promettre à Beaujeu de garder le secret sur leurs entrevues. Le duc ayant circonvenu le ministre Sinzendorf, Beaujeu fut bientôt arrêté, sous le vague prétexte d'affaire d'État. On saisit l'argent, les effets et les papiers de l'aventurier ; on le soumit, en prison, au régime le plus rigoureux. Il était nuit et jour étroitement surveillé par un capitaine et une sentinelle ; il ne pouvait ni écrire ni voir personne. Par ordre supérieur, le silence se fit autour de lui ; il était défendu d'en parler ; on ne devait même pas prononcer son nom. Il fallait que Beaujeu fût oublié, et que toute trace de lui disparût [1]. Mais les prisons impériales n'étaient

[1] *Memoria di tutto cio che e stato fatto dal Signor Conte Umberto di Beaujeu, Ministro de' Corsi dal anno 1736 sino al presente 1744, in Corsica, Vienna,*

pas comme celles de Venise; elles laissaient quelquefois sortir leurs hôtes. L'aventurier allait, quelques années plus tard, occuper de nouveau les chancelleries.

## IV

A la mort de l'empereur Charles VI, Marie-Thérèse fit grâce à Beaujeu. Il fut reconduit à Ratisbonne, sous escorte. Il n'eut plus qu'une idée : se venger du duc de Lorraine, devenu, on le sait, grand-duc de Toscane, en 1739, lorsque mourut le dernier des Médicis, Jean-Gaston. L'aventurier commença par dévoiler un secret qu'il avait surpris. A la fin de 1740, il écrivit à un personnage qui semble être le maréchal de Belle-Isle. A cette missive autographe, était joint un mémoire anonyme, mais d'un esprit et d'un style absolument identiques à ceux de la lettre. Dans son épître, Beaujeu débute par souhaiter à son illustre correspondant de remplacer le cardinal Fleury « quand Dieu lui aura donné le repos éternel ». Puis il parle beaucoup de ses intérêts, de son emprisonnement; il fait allusion au mystère de Corse, et déclare vouloir « se venger du grand-duc jusque dans ses entrailles ». Il termine par ces mots qui ont quelque prétention philosophique : « Depuis douze années tous les plaisirs de ma vie se sont réduits à savoir le vrai de ce qui se passoit dans le monde, y ayant consommé avec joye tout ce que la volupté coûte à se les procurer. »

Le précis, — comme il l'appelle — qui accompagnait sa lettre, portait que le grand-duc avait envoyé, pour être mise en gage, toute sa vaisselle d'argent à Gênes. Soixante ballots d'objets précieux lui appartenant avaient été embarqués sur deux galères de Livourne, sous la surveillance d'un officier de sa garde-robe et de son maître d'hôtel. Ce dernier s'était entendu avec Giucciardi pour tout ce qui concernait ce dépôt. Beaujeu ajoutait : « Le plan que j'ai formé sur cette nouvelle est de les

*Francoforte, Londra, Amburgo, Venezia, Costantinopoli e Tunis.* Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

faire saisir en mon nom, conjointement avec la compagnie de commerce, lorsque je serai arrivé à la Haye ou à Rotterdam. Secondement, de faire informer la République de Gênes que ce prince est l'auteur de la mission de Théodore et de son neveu, par conséquent responsable de toutes les suites qu'elle a occasionnées. Le sieur Théodore est retiré dans le territoire de Sienne; son neveu et son ami ont été faits, les mois passés, capitaines des deux compagnies de 150 hommes corses chacune que le grand-duc fait lever, et ont été envoyés à Grosseto. Le sieur Théodore vit d'une pension en attendant mieux [1]. »

Il faut croire que l'aventurier ne s'était pas contenté d'écrire cette nouvelle en France. Le prêt sur gages demandé par le grand-duc fut promptement connu en Italie. Cette affaire fit beaucoup d'éclat, comme on disait alors. Giucciardi se montrait honteux de tous les bruits qui couraient. C'était une misère, cependant; il s'agissait seulement d'un emprunt de 800,000 à 900,000 livres à 4 pour 100 d'intérêt. La vaisselle d'argent et les objets précieux furent déposés chez J.-B Spinola, un noble génois, qui faisait le métier de prêteur. Ce gentilhomme usurier était associé dans l'affaire à un banquier français [2]. Lorenzi mandait, de son côté, que même l'écritoire d'argent qui garnissait la table autour de laquelle se réunissaient les ministres à Florence avait été engagée, et remplacée par une autre en étain [3]. Il est à présumer que Beaujeu ne retira pas grand profit de sa tentative de *chantage*. Le propre des aventuriers est de se faufiler là où un acte important doit s'accomplir. Au dix-huitième siècle, il n'était pas rare de voir, à l'entour des grandes réunions diplomatiques ou politiques, des gens louches essayant d'attraper quelques bribes des discussions en jeu, de surprendre

[1] Correspondance de Gênes. Année 1740. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

[2] Jonville à Amelot. Gênes, 7 juin 1741. Correspondance de Gênes. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

[3] Correspondance de Florence. Année 1741. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

quelques secrets pour les vendre. Aussi n'est-il pas étonnant, d'après le *Mémoire de Gênes*, de trouver Beaujeu à Francfort au moment où la diète va procéder à l'élection du nouvel empereur. Là, il serait arrivé à s'introduire auprès des personnages les plus importants. Le maréchal de Belle-Isle, entre autres, ambassadeur extraordinaire de la France, non seulement aurait consenti à recevoir l'aventurier à sa table, mais il lui aurait remis quelque argent. Beaujeu serait, en outre, allé trouver les différents plénipotentiaires étrangers. Son but était de rentrer dans ses fonds, saisis lors de son arrestation à Vienne. Pour intéresser les diplomates à sa cause, il agitait devant chacun d'eux les vagues projets qu'il avait sur la Corse. D'après lui, rien n'était plus facile que de faire tomber l'île sous quelque domination que ce fût. Les temps troublés que traversait l'Europe semblaient propices pour exécuter cette entreprise. La Corse devenait, entre ses mains, un instrument dont il jouait, non sans art, mais avec moins de profit que Théodore, puisque celui-ci avait pu ainsi soutirer de l'argent à des juifs hollandais.

Beaujeu rencontra peu de bonne volonté. En désespoir de cause, il s'adressa au ministre de Hanovre. Le projet de l'aventurier était de donner l'île au duc de Cumberland, sous la protection de l'Angleterre. Il reçut, sans doute, de ce côté, un refus moins formel, car il courut à Londres. Il vit le ministre Robert Walpole et lord Carteret. Ceux-ci prêtèrent, paraît-il, quelque attention aux intrigues de l'aventurier. Cela n'a, d'ailleurs, rien d'invraisemblable. L'Angleterre ne cessait d'avoir des visées sur la Méditerranée. La Corse lui semblait une proie désirable; et, deux années plus tard, en 1743, cette puissance devait protéger Théodore d'une façon à peine dissimulée.

Les beaux plans de Beaujeu auraient été détruits tout à coup par l'intervention inopinée de M. de Bussy, ambassadeur de France à Londres. Celui-ci, mis au courant des intrigues qui se tramaient, aurait déclaré que son maître ne souffrirait pas l'établissement de l'Angleterre en Corse à un titre quelconque. Le

Roi Très Chrétien enverrait plutôt une armée dans l'île pour empêcher toute entreprise de ce genre. Beaujeu, nous dit le *Mémoire,* resta « stupéfait » de cette déclaration. Il essaya alors de monter une affaire commerciale pour l'huile et les vins de Corse. Le pâle imitateur de Théodore reparaît encore ici. Mais les escroqueries de ce dernier en Hollande étaient trop récentes pour qu'il pût espérer de réussir dans les Pays-Bas.

Il se rendit à Hambourg, muni de recommandations pour deux banquiers, l'un italien, l'autre allemand. Il était sur le point de traiter avec eux, lorsqu'on apprit la mort de son principal protecteur anglais. Les négociations furent rompues, et Beaujeu partit pour Venise, où quelques Corses qui adhéraient à ses projets l'attendaient. Il leur avoua l'insuccès de ses démarches. Les insulaires furent désespérés. L'aventurier leur dit qu'ils étaient « fous » de chercher aide et secours auprès des puissances plus ou moins amies de la Sérénissime République. Il fallait s'adresser aux ennemis franchement déclarés des Génois. Parmi ceux-ci se trouvaient le Grand Seigneur et toutes les nations musulmanes et barbaresques. Beaujeu conseilla aux Corses d'envoyer un délégué dans l'île pour connaître le sentiment de la nation. Si les chefs étaient d'avis de recourir à la Sublime Porte, ils n'avaient qu'à renvoyer le délégué à Venise avec leurs pleins pouvoirs. Beaujeu partirait alors sans retard pour Constantinople.

Certains insulaires aimaient mieux devenir Turcs que de continuer à vivre sous la domination génoise. L'envoyé, qui était un officier corse, au service de Venise, revint, en effet, avec les pleins pouvoirs demandés. A la fin du mois de décembre 1742, Beaujeu faisait voile sur un navire vénitien vers les États du Turc [1].

[1] *Memoria di tutto cio che e stato fatto dal Signor Conte Umberto di Beaujeu, Ministro de' Corsi dal anno 1736 sino al presente 1744, in Corsica, Vienna, Francoforte, Londra, Amburgo, Venezia, Costantinopoli e Tunis.* Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

## V

Le navire qui portait l'aventurier s'échoua, par mauvais temps, sur les côtes de l'île de Mételin. Beaujeu portait avec lui un sac de velours vert qui contenait de l'argent et la procuration des Corses mécontents. Il crut le navire en danger de sombrer, et, voulant se sauver, il s'embarqua dans une chaloupe avec des matelots. La mer était forte; les lames secouaient la barque, tandis que l'aventurier tenait le sac de velours vert précieusement serré contre lui. Un violent coup de mer chavira l'esquif, et tous ceux qui le montaient furent jetés à la côte sains et saufs. Le sac de velours vert avait disparu dans la tourmente. Beaujeu le fit chercher sur la plage pendant huit jours, mais en vain. Le navire, cependant, était resté debout; on put sauver les gros bagages. L'aventurier prit passage à bord d'un bâtiment français, capitaine Jansonel, et débarqua enfin à Constantinople.

André Le Glay.

(*A suivre.*)

---

# LETTRES INÉDITES DU BARON DE GÖRTZ

*Communiquées par M. Westrin*

---

M. Westrin, archiviste aux Archives royales suédoises, a fait, l'année dernière, une trouvaille importante : trente lettres secrètes, la plupart sans adresse, écrites au crayon par le baron Görtz dans sa prison à Arnheim, en 1717. M. Westrin a réussi à déterminer que la plupart de ses lettres ont été adressées au secrétaire suédois à la Haye Preis, les autres au secrétaire holsteinois Creutz, arrivé en Hollande en mai 1717. Ces documents font bien connaître la politique suédoise de cette époque et le point de vue auquel Görtz envisageait le droit international. Görtz se plaint aussi de la dureté inutile de sa prison. On voit pourtant avec quelle finesse il éludait la surveillance hollando-anglaise et parvenait à entretenir des relations avec ses amis.

M. Westrin nous communique obligeamment les deux lettres qui suivent. Elles complètent le travail, si curieux, publié ici même par M. Syveton, et l'appendice queM. de Beaufort lui a déjà donné à la dernière séance générale de la Société historique d'Utrecht.

*Pour M. Preiss* [1].

Quand je dispute avec les Hollandois, je leur accorde touttes les accusations du minist[ère] d'Angl[eterre] pour avoir plutot fait; leur

[1] Cette lettre sans date arriva au destinataire Joachim Fredrik Preis, secrétaire des commandements du roi de Suède à la Haye, le 15 mars 1717.

procédé envers moi n'en est pas moins injuste, car s'ils sont en alliance avec l'Anglet[erre], ils le sont aussi avec nous, et si ce n'est pas un crime pour un anglois auprès d'eux de travailler à faire faire un descente en Suède pourquoi ce seroit ce un pour un Suédois de songer de rendre le coup. Ou il faut qu'ils declarent que le Roi d'Anglet[erre] pourra attaquer qu'il voudra, et celui qui l'attaquera à son tour sera notre ennemis, ce qui est absourde. Quand j'aurai à faire à un anglois, j'avouerai que j'ai été sollicité du pretend[ent], mais je prouverai que je n'ai pas daingé (!) ses proposit[ions] de les mander au Roi ni les lettres des Ducs d'Ormont et Marr d'une reponse à leurs lettres, ce qui [est] vrai et sur. Voilà comme il faudra tourner vos raisonnemens. Ajoutez qu'il est evident que le Roi d'Angl[eterre] cherche toutte sorte de pretexte pour porter le parlement à nous declarer la guerre. Si l'Etat me mets hors d'etat de confondre les accusations comme il fait en m'empechant d'ecrire, le Roi d'Anglet[erre] pourra facilement en imposer au parlement, et l'Etat seroit cause de la guerre. Est-ce son interets? Croit-on que le Roi de S[uède] en sera etonné et plus facile à renoncer à ses provinces d'Allem[agne] ? L'on se trompe. Quel but se propose-t-on en cela, de faire conquerir la Suede? qui doit l'avoir? Dites à l'amb[assadeur] de Franc[e][1], qu'il ne faut pas compter sur la reussite de notre plan pour la paix, sans que j'aie la liberté d'agir. De meme à Heems[2] pour le congrès de Broum[swick]. Proposez lui aussi de fixer le commerce pour le Nord en Brabant par les passeports. Mais parlez de tout cela comme de vous même afin que personne sache que je puis ecrire. Il faut ecrire à Croonstroem[3] qu'il pousse l'affaire de matelots, et vous pouvez vous servir de l'argent chez Fitzen[4] s'il en faudrait pour cela.

Il ne faut donner de passeports que pour Heker[5] et en cas que nous avons besoin de grain et fort secrettement. Faites presenter des memoires par des marchands pour se plaindre que mon arrets le[s] prive de mes passep[ports] et de commerce sur la Baltique. Presentez aussi sur mon sujet des memoires, communiquez les aux autres ministres et faites les imprimer. La France pourra beaucoup contribuer à ma liberté; qu'on me permette du moins de representer et de me justifier. Ne dites à personne que vous avez eu de mes nouvelles.

[1] Marquis de Châteauneuf.
[2] L'ambassadeur de l'empereur à la Haye.
[3] Envoyé de Suède à Paris.
[4] Marchand à Amsterdam.
[5] *Ibid.*

Je voudrois que le comte Welling [1] voulut s'arreter ici un peu, il me pourroit rendre service auprès du Magistrat.

Mandez au Roi que je me console de tout, pourvu que Sa M:té soit contente de mon zele; et au c[omte] v. Dernatt [2] que je l'hexorte à tenir bon, j'ai trois cent mille ecus pour sa caisse, mais n'y a pas moien de les faire tenir.

*Pour Ekmann* [3].

Dites à M:e Bil[andre] que vous ne pouvez pas avoir reponse, mais que vous lui conseillez d'attandre encore un peu à la Haie. On ne m'a pas donné la lettre du C. Welling.

*Pour M. Preiss.*

N'a ton pas produit mon pleinpouvoir. Seroit il pris avec les papiers d'Amsterdam. Sparr[e] [4] à Paris en a la copie.

Si le roi fait arreter le Resident d'Holl[ande] [5], on vous arretera aussi. Il faudroit aller alors à Anvers, d'ou vous pouvez entretenir le commerce en Suede. L'on me traitte comme un voleur de grand chemin.

Il faut qu'Ekmann prenne garde qu'on ne l'arrete et qu'on prenne ce billet.

*M. Preiss* [6].

N.3 Après avoir fait voir que si meme les plaintes du R[oi] d'Angl[eterre] étoi[en]t fondées, l'etat sans violer le droit de gens n'a aucun droit sur moi, il faudroit leur demander à quel but il me tienne comme cela. Est-ce pour faire la guerre à la S[uède], qu'y a-t-il à gagner pour l'etat? Est-ce pour fournir un pretexte aux anglois de la declarer? Quel profit. C'est la prolonger, l'on pourroit leur faire comprendre aussi que l'Etat fait un dommage irreparable aux S[uédois] par mon arret, s'il usoit de repressaille[s] en donnant des commissions ici dehors d'arreter par tout leur vaisseaux en peu de mois quelque

[1] Ernst August Vellingk, chambellan de la cour, attaché à la chancellerie de Görtz, fils du comte Mauritz Vellingk, gouverneur général du duché de Bremen.

[2] Gerhard von Dernath, chef des affaires des finances pendant l'absence du baron de Görtz.

[3] L'homme d'affaires du baron de Görtz.

[4] Le baron Erik Sparre, ambassadeur de Suède à la cour de France.

[5] Voir à Stockholm, Hendrik Willem Rumpf.

[6] Cette lettre, sans date, arriva à la Haye le 2 avril 1717.

million seroit gobé et plus longtems il me laisse plus ils s'expose et aggrave leur violence et à quelle fin, si ce n'est pour obeir aveuglement au Roi d'Angle[terre]. Il est d'ailleurs evident que ceci arrete touttes les negotiations de paix.

Mais je crois qu'il faudroit fournir en même tems un moien d'en sortir avec honneur et à l'abri du ressentiment du Roi que peut être que depuis qu'ils ont vu mes pleinpouvoirs et su qu'en plusieurs cours je m'etais legitimé, l'on avoit garde de faire la moindre pretens[ion] sur ma personne que c'etoit ma faute de ne l'avoir pas fait auprès de l'Etat, qu'il me faisait des excuses avec un compliment au bout. Il seroit bon de dresser un petit raisonnement en anglois dans lequel l'on fait voir que le Roi d'Anglet[erre] n'a qu'a renoncer au Duché de Brehmen tout cet attirail en Angl[eterre] seroit superflu et la guerre du Nord finiroit.

---

# LE VOYAGE DE FRANÇOIS VETTORI

## AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE FLORENTINE

### PRÈS DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN

*(27 juin 1507-13 mars 1508)*

---

## LIVRE V

Lorsque j'entendis réciter, en allemand, la pièce rapportée dans le livre précédent, je confesse que mon plaisir ne fut pas grand, parce que je ne la comprenais que peu ou point. Depuis, je la fis traduire en langue toscane pour l'insérer ici. Néanmoins, j'ai beaucoup hésité; car les choses qui ne sont pas réelles peuvent être belles à voir ou à entendre; mais, écrites, elles ne font pas le même effet, parce que l'intonation et les gestes sont les causes principales du charme qu'on y trouve. Je reviens donc volontiers à mes premiers récits : s'ils ne doivent pas amuser ceux qui les liront, celui qui les écrit y trouve de la satisfaction.

Parmi les plaisirs honnêtes que peuvent prendre les hommes, le plaisir de voyager et de voir le monde est, suivant moi, le plus grand. Celui qui n'a pas pratiqué beaucoup d'hommes et vu beaucoup de villes ne peut se conduire en tout avec prudence. Toutefois, pour tirer profit des voyages, il faut réunir plusieurs conditions : d'abord avoir une bonne et robuste constitution, ensuite être riche et d'une humeur facile et gaie. Si l'un de ces avantages fait défaut, le voyage n'est plus un agrément, mais une fatigue et un ennui. Celui qui a mal à la tête, à l'estomac, au côté, aux dents ou aux jambes, est à charge à lui-même et à ses compagnons. Celui qui ne sait comment se procurer de l'argent ou ne peut s'en procurer qu'avec difficulté, celui qui a besoin d'en gagner en cheminant, ne peut trouver aucun plaisir à voyager; il regrette d'être retenu par un incident quelconque un jour de plus dans une ville; il ne peut, pour aller en visiter une autre, faire un

détour, il se dispute avec les hôtes, quand il faut solder la dépense; il s'émeut, s'il a dépensé un ducat de plus que son compagnon. Si la compagnie ne vous convient pas, celui qui court le monde ne peut avoir d'agrément; celui qui ne voyage qu'avec ses domestiques ne peut plaisanter, parler de choses sérieuses, s'amuser, jouer avec eux. Celui qui rencontre des compagnons fantasques, revêches ou bizarres, non seulement ne trouve pas d'agréments dans sa route, mais il éprouve de grands ennuis. Puis, il faut n'avoir aucune affaire, être libre, pouvoir rester quinze jours dans une ville, aller par terre ou par eau et enfin n'être retenu par rien. Pendant le voyage que je raconte, je me portais bien, j'avais bonne compagnie, de l'argent, et je ne suis pas avare : dès lors, je pouvais dépenser, sans me mettre dans l'embarras; malheureusement, l'avantage suprême d'être libre me manquait; j'étais condamné à suivre l'Empereur partout où il m'ordonnait de me rendre; quoi qu'il en soit, j'eus de très grandes satisfactions pendant ce voyage, et plus j'y songe, plus je suis heureux : c'est pourquoi j'écris si volontiers tout ce qui m'est arrivé.

Nous sommes demeurés à Augsbourg dix jours après Pâques, et nous en sommes partis par un grand froid et de la neige, en même temps que le Légat. Nous étions glacés quand nous arrivâmes à Landsberg en Bavière, château qui appartient au duc Albert. Pendant que je me chauffais dans l'étuve, un prêtre m'a raconté une histoire digne d'être consignée ici.

Landsberg possède un couvent de frères prêcheurs qui renferme environ dix moines. Un d'eux menait en apparence une vie si parfaite qu'il était regardé comme un saint. Presque toutes les personnes de qualité de la ville, hommes et femmes se confessaient à lui. Un jour, il reçut la confession d'une veuve riche dont le mari venait de mourir récemment. Le défunt avait laissé de l'argent comptant et entre autres choses 10,000 florins. Comme toutes les femmes qui, dans leur confession, ne parlent pas seulement de leurs péchés, mais de toutes leurs affaires et même des affaires de leurs parents et de leurs voisins, la veuve raconta combien elle avait d'argent comptant. Le frère, en proie à la passion de l'avarice, rechercha les moyens d'enlever à la veuve son argent et de se l'approprier. Quand la veuve se confessait, il lui insinuait que c'était un péché de tenir de l'argent caché, car avec cet argent on pouvait faire fabriquer des draps, alimenter toute autre industrie et venir ainsi au secours de pauvres gens. La veuve ne tenait pas grand compte de cette nature de péché. Il s'en aperçut et jeta alors des soupçons sur ses domestiques, sur ses parents, lui démontrant que sa vie était en péril, et que l'un d'entre eux,

pour lui enlever cet argent, pourrait bien un jour la faire périr par le fer ou le poison. Cet argument jeta la veuve dans des inquiétudes pour sa vie plutôt que pour son âme; elle demanda au frère de lui donner un bon conseil pour échapper à ce danger. Il lui répondit que le mieux serait de déposer son argent dans un lieu où il ne pourrait être perdu; de cette façon, ajoutait-il, il y aurait profit pour tout le monde.

La veuve lui demanda naturellement chez qui le dépôt pouvait être fait. Il lui nomma tantôt un marchand et tantôt un autre. Celui-ci, disait-il, n'est pas riche : cet autre est un usurier, l'un de mauvaise foi, l'autre de mauvaise paye, et, au fait, il ne trouvait personne qui lui parût convenable. Toutefois, il faisait exception pour un parent de la veuve, parce qu'il savait fort bien qu'elle avait des raisons de ne pas se fier à lui. Après être resté très longtemps à discuter, le moine lui dit : « J'ai un ami qui, s'il le voulait, se chargerait de votre argent et remplirait vos vues, car il est riche, très expert dans les opérations licites et surtout discret; mais je ne crois pas qu'il consente ni à causer avec vous d'un pareil placement, ni à le recevoir de vous directement; il ne voudrait pas être soupçonné de prendre de l'argent par besoin; en outre, dit-il, si l'on vous voyait causer ensemble, mon ami pourrait craindre que cela ne déplût à vos parents. » Et finalement, il dit le nom de ce marchand.

La dame entra dans les raisonnements de ce moine, et lui répondit qu'elle confierait son argent à celui qu'il désignait, et pour que cela ne fût pas découvert, elle consentit à lui remettre l'argent à lui-même et à lui laisser libeller la reconnaissance du marchand, comme il lui paraîtrait convenable. Le moine, voyant que la grive était bien empêtrée dans le filet, soupira fortement, en disant qu'il n'entrait pas dans une telle affaire sans regrets, mais que, par intérêt pour l'âme de sa pénitente, il ne refuserait pas cette charge, et la dame lui remit l'argent. Il fabriqua de sa propre main une cédule au nom du marchand et promit de remettre, sous deux jours, à ce prétendu marchand la somme que lui confiait la dame. Il garda l'argent et ne songea plus qu'à se l'approprier. Rien ne lui parut mieux que la mort de la veuve, et, ne pouvant sans scandale et sans péril la tuer avec une arme, il se décida pour le poison. Comme il n'avait pas la facilité de prendre ses repas chez elle, ni même de s'y présenter à cause de ses parents, il s'arrêta au projet de mêler le poison au vin, le jour où elle viendrait communier. Le matin de l'Annonciation, il mit le poison dans le calice, et la veuve communia, suivant sa coutume. Deux heures après, elle perdit la parole et mourut en deux jours. On crut qu'elle était morte d'une apoplexie.

Après sa mort, ses frères se mirent en quête de ce qu'elle possédait, et, sachant que son mari lui avait laissé une bonne somme d'argent, ils s'étonnèrent de ne pas la trouver, ils cherchèrent tant qu'ils trouvèrent la cédule et, tout joyeux, ils coururent chez le marchand et lui demandèrent l'argent, suivant les termes de l'acte. Le marchand examina la cédule et déclara qu'elle n'avait pas été souscrite par lui, et qu'il n'avait jamais rien reçu de cette dame : il leur fit voir ses écritures et ses livres établis de sa main. Les frères de la défunte reconnurent que la dame avait été trompée; ils furent au désespoir, ne pouvant s'imaginer quelle personne devait cette somme. Le moine, orgueilleux de son argent, se dérobait à la discipline des autres moines, mais, craignant que sa fraude ne fût découverte, demanda à son prieur la permission d'aller à Rome pour remplir un vœu. Il espérait avec son argent obtenir une dispense pour quitter son ordre, et acheter une maison, des meubles et quelque office, afin de pouvoir vivre. Cette nouvelle étant arrivée à Landsberg, un frère de la dame, plus avisé que les autres, partit pour Rome avec la cédule et accusa près du Gouverneur le moine, qui fut fort effrayé. Des amis intervinrent. Une transaction eut lieu. Il remit une partie de la somme au frère, une autre au Gouverneur, et en garda une portion, avec laquelle il traîna une vie misérable et infâme.

Nous avons passé la soirée dans cette ville, et, le lendemain, on nous conduisit à Seinngen, château qui appartient encore au duc Albert de Bavière. Ce prince l'avait fortifié récemment, de façon qu'il y restait peu de maisons. Nous logions dans une hôtellerie où le soir se réunissait un assez grand nombre d'étrangers. Parmi eux se trouvait un évêque que le roi d'Espagne avait envoyé comme orateur près de l'Empereur. Cet évêque, passant d'un sujet à un autre, se mit à louer son roi sur tous les points, répétant que, pendant la guerre, il était un excellent capitaine et, pendant la paix, un homme très juste et laborieux. Venafro aimait la contradiction qui lui permettait de faire valoir son éloquence ; il était d'ailleurs animé d'une haine particulière contre le roi Ferdinand, parce que ce dernier avait laissé dépouiller le roi Frédéric de ses États, pour en prendre une partie[1]. Il donna la réplique et dit :

« Je ne sais pas dans le métier des armes ce qu'a fait d'ailleurs le roi d'Espagne. Je sais qu'il a remporté en maintes occasions des

[1] Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, avait fait un traité secret avec Louis XII pour s'emparer des États de Frédéric, roi de Naples, son parent et son ami (1501).

succès; mais ce n'est pas lui qui a vaincu; ce sont ses capitaines. Il a réussi beaucoup plus par ses intrigues que par son courage. C'est ainsi qu'il a trompé le roi de Grenade, comme il a trompé le roi Frédéric; car Frédéric s'attendait à être secouru par Ferdinand, et cette armée qu'il croyait envoyée pour l'aider se tourna contre lui pour le perdre. N'est-ce pas Gonzalve qui remporta la victoire sur les Français, quand le roi était en Espagne, et quelle récompense lui donna le roi? Il devint suspect : il fut éloigné des affaires, et, aujourd'hui, il demeure en disgrâce dans un coin de l'Espagne!

« De Ferdinand, je ne puis pas davantage découvrir en temps de paix des actes de justice et de bonté. Il laissait à la reine[1] le soin de gouverner, tandis que lui ne songeait qu'à se donner du plaisir, soit avec d'autres femmes, soit au jeu, soit à la chasse. »

L'évêque prit la défense du roi en ces termes : « Il suffit, dit-il, que Ferdinand ait organisé son armée, dans laquelle il y avait tant de bons capitaines, et qu'il ait pris Grenade de vive force et non par ruse[2]. Quant au roi Frédéric, il perdait son royaume de Naples; et, comme il ne pouvait le sauver, Ferdinand préféra en prendre une partie que d'abandonner tout au roi de France. Il s'ensuivit que Gonzalve, avec sa prudence et son courage, put chasser les Français de tout le royaume[3]; mais, si Gonzalve perdit la confiance du roi Ferdinand, ce ne fut pas sans raisons. Il voulait se faire roi, Ferdinand apprit son dessein, et pourtant il tint compte de son courage. Il le laissa vivre et le mit seulement hors d'état de nuire. Il est vrai qu'il laissait une grande autorité à la reine, mais il était son obligé; il la connaissait femme de mérite. S'il s'amusait avec d'autres femmes, cela était assez naturel, et, d'ailleurs, aucune d'elles ne put lui faire élever quelqu'un en grade malgré lui. Le roi aimait le jeu, mais il ne trichait jamais, et il aimait mieux perdre que gagner; la chasse enfin est un divertissement qui convient aux princes; c'est un exercice salutaire qui les empêche de tomber dans la paresse et de s'amollir dans le repos. La chasse rend l'homme plus dispos pour la guerre et les affaires de toute nature. »

Venafro s'apprêtait à lui répondre : mais il était tard, et, craignant que d'un langage modéré il n'arrivât à en tenir un moins convenable, je m'efforçai de rompre la conversation et demandai que chacun s'en fût coucher, pour être prêt le lendemain de meilleure heure.

[1] Isabelle, reine de Castille.

[2] La prise de Grenade eut lieu le 25 novembre 1491.

[3] La conquête du royaume de Naples sur les Français fut terminée en 1505.

Nous nous levâmes par un grand froid et nous eûmes un mauvais chemin, que la neige rendait pire; nous atteignîmes le soir une bourgade nommé Ambringa, lieu très sauvage et misérable. La plus grande partie des habitants est occupée à sculpter avec des os des crucifix ou d'autres figures, qu'ils mettent dans des coquilles de noix ou dans des objets, et ils les portent, pour les vendre aux environs. Dans cet endroit, se trouvait le lieutenant du marquis Joachim de Brandebourg, avec cinquante lances, qu'il conduisait à Trente, suivant les accords pris dans la Diète. Les hommes d'armes allemands sont plus agiles que les Italiens et les Français, parce qu'ils sont armés plus légèrement. Les chevaux ne portent ni selle à arçons ni caparaçons; ces hommes d'armes ne conduisent pas avec eux leurs bagages; ils n'avaient pour le service de cinquante lances qu'un seul grand chariot traîné par des chevaux, et toute la compagnie mettait dans ce chariot ce qu'elle devait emporter. Lorsqu'on forme un camp, ces chariots réunis servent à le fortifier.

Le jour suivant, nous n'avons traversé que des lieux montueux et très arides et, avec grande fatigue, nous sommes parvenus à Partenkirchen. Comme nous avions envoyé en avant nos Allemands pour chercher un logement, nous nous trompâmes de chemin, car personne d'entre nous ne savait le demander. Nous ne nous rappelions pas le nom du bourg où nous devions nous arrêter. Nous arrivâmes à un pont qui se trouve sur la route de Munich en Bavière. Enfin, je me souvins du nom de ce bourg que je prononçai du mieux qu'il me fut possible, et nous prîmes un guide pour nous conduire à Partenkirchen. Le froid et la fatigue d'un si long chemin donnèrent ce soir-là la fièvre à Venafro, et il nous fallut conserver de la lumière et du feu toute la nuit pour lui faire des remèdes. Un de ses domestiques, soit qu'il fût échauffé par le vin où tout endormi par la fatigue, mit le feu au lit de la chambre où il se reposait. La rumeur fut grande. Tout le bourg arriva pour éteindre le feu, suivant la coutume en Allemagne; car, en grande partie, les maisons sont en bois. On procéda avec beaucoup d'ordre et on apporta toute sorte d'engins pour éteindre l'incendie, qui causa peu de dégâts.

Nous quittâmes cet endroit de bonne heure avant le jour, pour nous arrêter à un petit château bâti sur une montagne et appelé Ziwel. Fatigués des mauvais chemins et n'ayant pas dormi la nuit précédente, nous soupâmes de bonne heure et nous allâmes nous coucher. La journée suivante nous conduisit à Inspruck.

Le lendemain, le prévôt de la justice condamna une femme à être brûlée pour un crime qu'elle avait commis. Le récit en sera long;

mais il fera voir combien les femmes aiment à se venger, et combien elles déploient de ruses pour réussir.

Un gentilhomme qui avait un domaine près d'Inspruck séjournait souvent dans cette ville. Il se nommait André de Litestan, il était parent de messire Paul de Litestan, l'un des hommes les plus considérables que l'empereur eût auprès de lui. André avait vingt ans, et son père, mort récemment, lui avait laissé une bonne situation, de l'argent comptant, des joyaux et beaucoup de mobilier. Comme il arrive aux jeunes gens qui, riches, vivent dans l'oisiveté, il devint amoureux d'une femme d'Inspruck, fille d'un boulanger. Le père souffrit qu'ils vécussent ensemble pendant quelques années. Un grand nombre de ses amis et de ses parents l'engageaient vivement à se marier, mais il ne voulait rien entendre. Il avait pourtant atteint l'âge de vingt-cinq ans. Toujours poursuivi par ces conseils et enfin pressé par l'empereur lui-même, il demanda la fille d'un gentilhomme du comté de Tyrol, belle, honnête, aimable et pourvue d'une bonne dot. Cette affaire vint à la connaissance de la boulangère. Elle s'appelait Lisbeth, et elle en eut tout le chagrin qu'on peut imaginer; elle perdait à la fois son amant et tous ses cadeaux. et ce n'était pas peu de chose. Cependant, il revint près d'elle et lui dit comment et pourquoi il était obligé de contracter mariage. Elle feignit de le croire et le reçut comme auparavant. Ils continuèrent à se voir jusqu'au moment où André devait enfin se marier. Pour que les noces fussent plus belles, il voulut les faire à Inspruck, parce qu'en l'absence de l'empereur, il était autorisé à se servir de son palais. Le jour du mariage arrivé, Lisbeth pria André de venir la trouver encore une fois, comme il en avait l'habitude, et de lui faire cette grâce dernière, et il y consentit.

Pour nuire à André et à sa femme, et sans examiner si elle courait elle-même un danger, le matin du jour où elle devait voir André, elle s'habilla en servante, sortit d'Inspruck et, sous prétexte d'aller à une certaine église par dévotion, elle s'arrêta à une petite chaumière où demeuraient deux jeunes lépreux. Un messager de la cour passa ; il portait des assignations par tout le pays, comme c'est la coutume; il crut reconnaître Lisbeth, et il lui parut étonnant qu'elle fût là, seule dans ce costume et à cette heure; cependant il ne dit rien. Un des jeunes lépreux parut sur le pas de la porte, et elle lui demanda un verre d'eau. Il répondit qu'étant infecté, il ne lui donnerait pas d'eau, parce qu'il ne voulait pas qu'elle prît son mal. La Lisbeth lui répliqua que non seulement elle boirait son verre d'eau, mais encore qu'elle ferait tout ce qu'il voudrait. Surexcité par les paroles de la Lisbeth, rendu plus

sensuel par sa maladie et sa jeunesse, il accepta, la reçut dans sa demeure, et elle se livra aux deux lépreux. Quand elle crut qu'il en était temps, elle les quitta et revint chez elle attendre l'arrivée d'André.

Suivant sa promesse, André vint et la quitta en versant bien des larmes. Dans cet entretien, il avait gagné la lèpre. Quant à Lisbeth, elle avait pris un bain et, en se lavant soigneusement, se garantit de la contagion. André, pendant la nuit de noces, remplit ses devoirs, et, au bout d'un mois, mari et femme étaient lépreux. Ni l'un ni l'autre ne pouvaient deviner d'où leur venait cette maladie, et ils demandaient à tout venant ce que chacun en pensait. Ayant appris la maladie d'André, le messager se souvint d'avoir vu Lisbeth devant la porte des lépreux, et comme on savait qu'elle était la maîtresse d'André, il supposa qu'elle avait voulu se venger de lui, parce qu'il s'était marié. Pour avoir une récompense, le messager se rendit chez le prévôt de la justice et lui conta le soupçon qu'il avait. Celui-ci fit aussitôt comparaître Lisbeth, qui confessa bien vite la vérité. Elle raconta librement comment tout était arrivé, et il lui semblait même qu'elle n'avait commis aucun crime; car elle n'avait agi que par esprit de vengeance André confirma de point en point le récit de Lisbeth, et le prévôt condamna Lisbeth au feu. Le matin, l'exécution eut lieu.

Nous suivîmes notre chemin, le 6 janvier, par un grand froid et de la neige; et comme nous ne voulions pas marcher ce jour-là, le guide nous conduisit à Sterzingen, à sept milles allemands d'Inspruck. Nous y arrivâmes à la nuit. Toutes les maisons étaient pleines de fantassins. Nous eûmes beaucoup de mal à obtenir une seule chambre, où nous nous réfugiâmes, Venafro, Antimaque, moi et nos gens. Comme il n'était pas possible de dormir pendant cette nuit, nos gens se mirent à jouer aux cartes. Antimaque, qui faisait l'homme religieux et qui était peut-être un hypocrite, se mit à les gronder. Venafro, qui était peu religieux et même trop large, les défendit. Il dit à Antimaque qu'il était impossible de dormir pendant cette nuit, qu'il fallait la passer à causer, et que s'il voulait continuer son rôle et condamner le jeu, il s'engageait à le défendre et répondrait volontiers à tous ses arguments. L'accord fait, ils passèrent à disserter une grande partie de la nuit. La conversation fut longue, agréable et peut-être même pas inutile. Je la raconte en forme de dialogue.

Antimaque prit le premier la parole.

Antimaque. — Je me suis souvent étonné que des hommes qui sont réputés prudents se soient tant adonnés au jeu; ils s'en excusent, en disant qu'ils le font pour éviter l'oisiveté et passer le temps avec le moins d'ennui qu'ils peuvent. Sur plusieurs choses, je puis me trom-

per, mais sur ce sujet je parlerai hardiment et j'affirmerai que le jeu, pour tous les hommes, de quelque rang qu'ils soient, est un vice aussi pernicieux que tous les autres. Les princes, en s'y livrant, donnent un mauvais exemple à leurs sujets, et le temps qu'ils devraient employer aux soins de leur gouvernement et au maniement de leurs affaires, ils le dépensent sans aucun profit. Le jeu est la source d'innombrables désordres. Les nobles qui s'adonnent au jeu délaissent alors toutes leurs affaires. Les marchands s'appauvrissent; les pauvres tombent dans le désespoir. Les jeunes gens qui commencent par gagner deviennent prodigues, libertins, et se livrent à la débauche. Quand ils commencent à perdre, ils perdent leur âme avec leur argent, et s'avilissent. Ceux qui auraient pu devenir des hommes utiles deviennent d'abord des hommes misérables et enfin des hommes malhonnêtes. Les pauvres ouvriers perdent au jeu leur argent et le temps qu'ils devraient employer à nourrir leur famille. Les cultivateurs abandonnent leurs travaux; c'est ainsi que de ce vice maudit naissent tous les désordres que l'on ne saurait énumérer, mais que l'on ne peut pas même se figurer. Je pourrais parler sur ce sujet jusqu'à demain matin, mais j'aime mieux attendre votre réponse.

Venafro. — Vous trouverez peut-être ma réponse un peu longue, mais on ne pourrait en peu de mots réfuter des arguments si substils et si bien exposés. Je tiens d'abord à vous dire que tout ce que les hommes font dans ce monde, ils le font pour arriver au plaisir, et tous les jours l'expérience nous donne la preuve de cette vérité. En commençant par ceux qui vivent dans la crainte de Dieu et qui observent notre religion, ils n'ont d'autre but, on le sait, que le plaisir, car ils sont persuadés, et ils ont raison, que notre âme sortie du corps se réjouira et triomphera dans le royaume des Cieux, qu'elle goûtera la béatitude divine et toute la félicité qu'on peut imaginer, qu'elle viendra animer de nouveau notre corps, et que ce corps demeurera enfin toujours en paix et en joie. Les hommes qui vivent selon le monde mettent leur plaisir dans l'ambition, dans la gourmandise, dans le libertinage; celui-ci amassera des deniers, celui-là élèvera bien sa famille; cet autre défendra vigoureusement les pauvres, ou bien s'occupera du bien public plutôt que de sa fortune privée; ceci posé, si le jeu est un plaisir qui peut plaire à tout le monde, je ne sais comment on pourrait blâmer le jeu. Il fait oublier les douleurs de l'âme, celles du corps; il distrait l'homme du libertinage, de la gourmandise, de l'avarice, de la cruauté et de tous les autres défauts, auxquels les hommes sont sujets; s'il entraîne avec lui quelques inconvénients, les médecins disent qu'il n'est point de remède qui fasse du bien sans faire aussi

quelque mal. Le vin pris avec modération fait du bien, en excès il fait du mal; ainsi le jeu a beaucoup d'inconvénients en lui-même, mais cela vient de l'abus qu'on en fait. L'amour maintient l'espèce humaine, mais celui qui ne songe qu'à l'amour doit être blâmé. Manger soutient le corps, mais ne faire que manger tient de la bête. Ainsi il ne faut pas condamner tout à fait le jeu, mais ceux qui s'y livrent inconsidérément et sans modération.

Vous dites qu'en jouant on perd son temps; ceci ne peut être nié, mais qui ne prodigue son temps? Qui n'en consume plus qu'il ne faut, à dormir, à parler, à dire du mal des uns et des autres, à raconter des fables ou des nouvelles qui ne sont pas utiles aux hommes? Dieu a peut-être voulu que les princes, qui emploient leur temps à méditer la guerre, à inquiéter les peuples, à les charger d'impôts, en un mot à ne pas les laisser vivre en repos, donnassent de leur temps au jeu pour éloigner toutes ces calamités. En effet, la guerre n'est-elle pas le contraire de la religion? Notre Sauveur ne nous exhorte qu'à la paix, et pourtant l'ignorance des hommes est telle qu'on loue un prince inquiet, cruel et belliqueux, et celui qui est tranquille et pieux, celui qui ne s'occupe que de ses plaisirs, on le critique. Mais. mon cher Antimaque, je ne veux point que vous me répondiez, notre entretien traînerait en longueur; il me suffit de vous avoir dit ce que je pense! Je sais que vous êtes trop convaincu pour changer d'opinion.

(*Ici s'arrête le manuscrit du voyage de Vettori.*)

---

# COMPTES RENDUS

**La doctrine de Monroë**, par Maurice Delarue de Beaumarchais. Paris, 1897, Laroze.

Il est une doctrine qui, née au commencement du siècle du mysticisme et de la foi dans la légitimité, suscita des guerres nombreuses et provoqua des interventions mémorables. Ce fut la doctrine de la Sainte-Alliance. Depuis la mort du prince de Metternich, on n'en parle plus. En revanche, on s'occupe de jour en jour davantage d'une doctrine à laquelle elle a donné naissance et qui en est comme la contre-partie, la doctrine de la non-intervention. Proclamée d'abord par l'Angleterre dans les affaires du Portugal, elle fut reprise à l'occasion de la révolte des colonies espagnoles, par le président des États-Unis au nom de l'Amérique tout entière. « Le territoire de l'Amérique, étant approprié, ne peut plus être sujet à une colonisation quelconque » : de plus, « toute tentative de la part des puissances européennes pour étendre leur système politique à quelque portion de l'Amérique est dangereuse pour la paix et la sécurité des États-Unis ». Ces deux citations résument la doctrine entière, doctrine qui a exactement la même valeur que celle de la Sainte-Alliance. Mais elle est plus encore une utopie qu'une doctrine sérieuse. Une doctrine n'existe que parce qu'on y croit et qu'on la suit fidèlement ; hors de là elle n'est qu'une curiosité scientifique ou littéraire, et, mise en pratique, une utopie. Ce fut le sort de la Sainte-Alliance, et ce sera celui de la doctrine de Monroë. On l'invoque lorsqu'on est assez puissant pour la faire prévaloir : c'est une simple mesure politique ; quand on n'est pas assez puissant, on n'en parle pas et on agit même absolument à l'encontre de la prétendue doctrine. C'est ce qui donne un si grand intérêt au bel ouvrage de M. Delarue de Beaumarchais. Non seulement il examine point par point les origines de la prétendue doctrine, mais il signale également toutes les occasions où les hommes d'État de l'Amérique du Nord ont cru tantôt plus convenable de ne pas la suivre, et tantôt l'invoquaient avec une assurance qui ne renfermait d'autre certitude que la conviction de la faiblesse ou des hésitations de leurs adversaires. Dans l'affaire de Guatémala, qui éclata au sujet des empiétements du gouvernement britannique dans l'Amérique centrale, le gouvernement des États-Unis refusa de s'occu-

per de la question. Dans l'affaire de la République dominicaine, la conduite des États-Unis fut en tout semblable, et l'affaire de l'Origan a été réglée d'une façon absolument contraire aux prétentions de la soi-disant doctrine. Il en fut de même dans l'affaire du Texas. Ce n'est que dans celle du Yucatan qu'ils s'y conformèrent. Dans l'affaire du Mexique ils s'abstinrent d'abord prudemment, et n'intervinrent que lorsqu'ils furent assurés que la soumission du pays était devenue une impossibilité. Le fondement du droit des gens est le respect mutuel de l'indépendance des États souverains; ils ne sont et ne restent souverains qu'à cette condition. Vouloir restreindre ce respect au nom de prétendus droits d'intervention ou de non-intervention, c'est créer, non pas des doctrines, mais des utopies que l'on peut négliger ou imposer par la force, sans leur donner plus de valeur qu'elles n'en ont par elles-mêmes, en dehors des circonstances qui sollicitent les États à se mêler les uns des affaires des autres sans l'ombre d'un droit et à titre de simples mesures politiques.

Th. Funck-Brentano.

---

**Joseph II et la liberté de l'Escaut. — La France et l'Europe,** par F. Magnette. Bruxelles, 1897. Office de publicité.

Alors que l'Europe se trouvait à la veille d'événements autrement graves que la liberté de l'Escaut, et que la France allait ouvrir une des époques les plus terribles de son histoire, il semble que le sous-titre choisi par l'auteur renferme quelque exagération. En réalité, l'issue de la question soulevée par Joseph II devint un des grands succès diplomatiques remportés par Louis XVI et son gouvernement sur tous les grands États de l'Europe. M. Magnette a consulté les archives de Vienne, de Berlin, de Paris, de Bruxelles, de la Hollande, et nous expose avec une sûreté et une limpidité parfaites ce triomphe diplomatique de la royauté mourante. Et c'est là le côté extrêmement instructif et attachant du livre, car dans ce moment même la royauté en remportait un autre en soutenant la révolte des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Mais, dans ce dernier cas, il a défendu le principe qu'il combattait avec non moins de succès dans le premier, la liberté. Ce fut le sort de tous les États de l'Europe pendant le dix-huitième siècle, de l'est à l'ouest, du nord au midi, d'être ballottés entre les systèmes politiques les plus contradictoires. Le désordre fut dans les idées bien avant qu'il éclatât dans les faits. Joseph II réclamera la liberté de l'Escaut au nom du même droit naturel dont s'inspirera l'Assemblée nationale en proclamant les droits de l'homme, et la France deviendra l'initiatrice de toutes les libertés alors que son gouvernement s'opposait à celle de l'Escaut, tandis que l'Autriche prendra l'initiative de toutes les réactions alors qu'elle avait été l'une des premières à entrer dans la voie nouvelle; et c'est une république, les Provinces-Unies, qui s'opposera avec une énergie indomptable à la liberté des grands fleuves, tandis qu'une autre république se passionnera pour toutes les libertés sans distinction. A mesure que nous nous éloignons

de ces grands événements, on en découvre les raisons profondes, les liens intimes. Renan encore croyait que jamais on ne découvrirait la cause fatale de la Révolution. Tant qu'on ne la cherchera qu'en France, certes on ne la trouvera pas. La cause fatale de la Révolution fut la transformation économique et sociale que subissait pendant le dix-huitième siècle l'Europe entière, transformation dans laquelle la France n'entre que comme un facteur, la Révolution et l'Empire que comme des incidents, et de laquelle surgira avec une nécessité implacable le dix-neuvième siècle de cette même Europe. C'est l'enseignement qui ressort de la belle étude de M. Magnette.

Th. Funck-Brentano.

---

**Un procès de lèse-majesté en Allemagne au XVII^e siècle**, par E. Charvériat. (Lyon, Mougin-Rusand, 1897.) — La biographie de Jean Ulrich de Schaffgotsch nous fait connaître la vie d'un baron silésien qui, entré fort jeune au service de l'empereur Ferdinand II, combattit avec le grade de général sous les ordres de Wallenstein et, devenu l'un de ses partisans les plus en vue, se trouva compromis dans ce qu'on a appelé sa trahison. Accusé d'avoir tramé avec lui la ruine de la maison d'Autriche, il fut, après bien des délais, décapité à Ratisbonne le 23 juillet 1635. Rédigée d'après un travail de M. J. Krees publié à Breslau, en 1890, l'étude de M. Charvériat, en résumant d'une façon très précise et fort complète l'existence d'un de ses lieutenants, nous explique le rôle important joué à cette même époque en Allemagne par Wallenstein.

M. Boutry.

---

# CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — Ont été élus membres de la Société d'histoire diplomatique :

Alfred Bourguet, avocat (France), 76, rue Notre-Dame des Champs, Paris; présenté par MM. de Maulde et de Barral.

Son Excellence le prince Paul Galitzine, directeur général des archives centrales du ministère des affaires étrangères (Russie), à Moscou, présenté par MM. de Maulde et le duc de Broglie.

Ricardo-Fernandez Guardia, premier secrétaire de légation (Costa Rica), 53, avenue Montaigne, Paris; présenté par MM. de Maulde et de Peralta.

Koch, vice-consul (Suisse), Rotterdam : présenté par MM. de Laigue et de Maulde.

A.-N. Schtiglitz (Russie), 38, Angliiski Prospect, Saint-Pétersbourg; présenté par MM. de Maulde et de Barral.

Son Excellence Nicolaki Efendi Sgouridez, directeur des affaires commerciales au Ministère des Affaires étrangères (Turquie), à Constantinople : présenté par MM. Sarakioti et de Maulde.

The president White library (États-Unis), Ithaca, New-York; substitué à M. White.

Son Excellence le prince Paul Galitzine a été nommé Membre Correspondant de la Société à Moscou, en remplacement de M. le baron Bühler, décédé.

La Société a perdu MM. Sayous, le baron de Ruble.

M. le comte de Montholon a été nommé ambassadeur à Berne; M. le comte d'Ormesson, ministre à Athènes; M. Missak Effendi, ministre à la Haye; M. Sala, ministre à Buenos-Ayres. M. Soulange-Bodin a été nommé ministre plénipotentiaire et chef du Cabinet du ministre; M. Descos, chef adjoint; M. Boutiron, premier secrétaire à Berlin; M. d'Avril, deuxième secrétaire à Madrid.

M. Pallain a été nommé gouverneur de la Banque de France; M. Westrin, archiviste du royaume de Suède.

Missak Effendi a reçu la plaque de grand officier de la Légion d'honneur.

France. — La séance du 23 décembre 1897, à l'Académie française, a été quelque peu consacrée à l'histoire diplomatique, puisque notre collaborateur,

M. Albert Vandal, était reçu par M. le comte d'Haussonville, et remplaçait M. Léon Say. M. Vandal a prononcé de M. Say un éloge plein de tact et de chaleur. En lui répondant, M. d'Haussonville a été naturellement appelé à parler de l'histoire diplomatique. Voici un passage de son spirituel discours :

« Ce règne (de Louis XV) ne compte pas, il s'en faut, parmi les plus glorieux de nos annales; mais vous faites observer avec raison que les périodes les plus décriées de notre histoire ont eu leurs grandeurs, et que, même sous Louis XV, la monarchie française accomplit des œuvres considérables, malheureusement trop tôt compromises par des fautes éclatantes. Elle fut mieux servie sur le terrain des négociations que sur le champ de bataille, par ses ambassadeurs que par ses généraux, et vous éprouvez, à raconter ce que vous appelez d'un joli mot « les prouesses de notre diplomatie », un plaisir qui est un peu un plaisir d'antiquaire. Il faut convenir, en effet, que le cercle où se meut l'action de nos représentants à l'étranger est, par la force des choses, singulièrement rétréci. Chaque ligne télégraphique qui s'établit raccourcit de quelques anneaux la chaîne qui entrave la liberté de leurs mouvements. Autrefois, on exigeait d'eux, avant tout, l'initiative et la hardiesse. Aujourd'hui, on leur demande de préférence l'intelligence et l'exactitude. Bien comprendre et bien exécuter les instructions qu'on leur envoie journellement est tout ce qu'on peut exiger d'eux, et je ne suis pas convaincu qu'on sût très bon gré à qui s'aviserait d'y suppléer.

« On ne verrait plus, comme au siècle dernier, un comte de Plélo, notre ambassadeur à Copenhague, ne pouvant supporter qu'une petite troupe française, envoyée au secours de Dantzick, fût revenue sans même avoir osé se déployer, et prenant sur lui de quitter son poste pour la ramener au combat, après avoir écrit à Louis XV ces simples lignes : « Vous ne nous reverrez « que victorieux, ou, si nous succombons, ce sera du moins d'une manière « digne de vrais Français et de fidèles sujets de Votre Majesté », et il succomba en effet. On ne verrait plus un marquis de La Chétardie, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, commençant par ravir tous les suffrages par l'élégance de ses manières et par la correction avec laquelle, lors de sa réception solennelle, il baisa la main de l'impératrice, puis finissant par faire du palais même de l'ambassade le centre d'une conspiration dirigée contre le gouvernement auprès duquel il était accrédité.

« On ne verrait pas davantage nos diplomates accepter certaines missions dont s'effaroucherait avec raison notre austère protocole. C'est ainsi que la future impératrice Catherine, encore grande-duchesse, venant d'être bien malgré elle, séparée de Poniatowski, Choiseul avait conçu le dessein de lui offrir un consolateur dans la personne du nouvel ambassadeur de France, le baron de Breteuil, jeune et élégant seigneur âgé de vingt-sept ans. L'affaire échoua, faute d'une précaution. Un ancien règlement défendait a nos consuls de se faire accompagner de leurs femmes, « à moins qu'elles ne fussent âgées « et de bonnes mœurs ». Ce règlement ne s'appliquait point aux ambassadeurs, et le baron de Breteuil avait emmené sa femme. Mme de Breteuil était de bonnes mœurs; mais elle n'était point âgée. Jeune mariée, elle régnait, au

contraire, en souveraine, sur le cœur de son mari. Il ne put se résoudre à la trahir, et Catherine ne fut point consolée.

« C'est plaisir, Monsieur, pour qui vient comme moi de relire à la suite tous vos ouvrages, de voir comme, à chaque nouvelle étape de votre carrière historique, votre talent progresse et s'affermit. Certes, la langue de vos premiers livres était excellente, claire, souple, s'adaptant sans effort aux sujets les plus variés, et rappelant, par sa simplicité limpide, ces dépêches diplomatiques d'autrefois dont on sent que vous avez fait votre nourriture assidue. Mais la forme n'ajoutait pas encore de relief à la pensée. Il n'en est pas de même dans les trois volumes que vous avez consacrés à Napoléon et Alexandre Ier. Ces trois volumes vous ont valu deux fois le grand prix Gobert et justement ouvert les portes de l'Académie. Ici votre style s'élève à la hauteur du sujet. Et quel sujet! L'alliance russe sous le premier empire, le divorce et le second mariage de Napoléon, puis la rupture avec l'allié de la veille, et les premiers engagements de la lutte suprême, c'est-à-dire tout un champ de la grande épopée.

« Si, au lieu d'être avant tout un travailleur consciencieux, vous étiez un habile metteur en scène, vous n'auriez pu choisir un sujet qui répondît mieux à l'imagination publique. Ce qu'il faut louer plutôt chez vous, c'est la sagacité politique, qui, voilà près de dix ans, vous faisait déjà deviner la communauté d'intérêts et la sympathie naturelle de deux peuples entre lesquels l'Europe élève en vain ses barrières. Vous avez été quelque peu prophète et vous avez devancé les temps lorsqu'au début de votre premier volume vous avez décrit non seulement ce radeau du Niémen et cette maisonnette sous l'humble toit de laquelle les deux empereurs croyaient régler à jamais les destinées du monde, mais ces tables dressées sous des berceaux de verdure où soldats russes et français fraternisaient ensemble en buvant du vin de France; ces défilés joyeux où ils échangeaient leurs coiffures, ces canonnades et ces acclamations par lesquelles ils célébraient une alliance indestructible à leurs yeux. Nous savons que vous ne deviendrez point prophète également lorsque après nous avoir dévoilé les désillusions, les mécomptes et les griefs réciproques, vous terminez votre troisième volume en nous montrant la Grande Armée concentrée sur les bords de ce même Niémen qu'elle se prépare à franchir. Cette alliance renouée nous offre aujourd'hui, en effet, comme gages de durée non seulement la loyauté d'un jeune souverain, ami de la France, mais encore la sagesse de notre propre pays, qui sait ce que lui a coûté autrefois la politique d'aventures, et qui ne songe aujourd'hui qu'à panser en paix ses blessures, sans renoncer aux réparations de l'avenir. »

M. Pingaud, « à propos de la statue de Granvelle », écrit un curieux mémoire. Il rappelle quelle grande figure fut Granvelle, et combien il honore la ville de Besançon. Sa correspondance a été publiée d'abord par MM. Weiss et Duvernoy, en neuf volumes, et ensuite par MM. Edm. Poullet et Piot, qui ont publié douze nouveaux volumes et ont achevé cette œuvre en 1896.

En 1864, M. Weiss avait offert 30,000 francs pour l'érection d'une statue.

La mode est aux statues, mais celle-là n'eut pas de bonheur; Philippe II jouit encore à Besançon de quelques ennemis personnels : il n'est pas encore entré dans l'histoire. Bref, la statue de Granvelle a fini par être découverte à huis clos, et elle a attendu trente-trois ans ce modeste honneur.

La *Revue bleue* (12 février 1898) contient, sous la signature C. C. de Molina, une curieuse correspondance tirée des archives de Venise à propos du recrutement d'hommes exceptionnellement grands pour la garde de Frédéric-Guillaume Ier de Prusse. L'agent prussien à Venise avait obtenu du Sénat en décembre 1734 promesse de la fourniture d'une douzaine d'hommes exceptionnels. Mais, pour un motif ou pour un autre, le Sénat mit peu de hâte à les fournir. De là deux lettres de rappel de Frédéric-Guillaume à ses très chers et grands amis, en 1737 et 1738. L'histoire s'arrête à ce point, et ne nous dit pas si ces quatre ans de recherche aboutirent à la découverte de quelques éminents sujets.

M. Pallain, avant de quitter la direction générale des douanes, vient de faire publier un *Répertoire général des ports et lieux de chargements*, et une *Nouvelle édition du tarif des douanes françaises*.

Parmi les publications de la *Société de l'Histoire de France*, signalons le *Journal de Jean Barrillon*, publié par M. Pierre de Vaissière (tome I). Barrillon était secrétaire du chancelier Duprat. Ses mémoires offrent un intérêt majeur pour l'histoire de l'époque de François Ier, et contiennent le texte de divers instruments diplomatiques.

Grande-Bretagne. — M. Engelhardt publie dans la *Revue de droit international* un mémoire sur « les Protectorats de l'Inde britannique ». Après une esquisse historique de l'établissement progressif du système impérial, il constate que, pour le moment, au point de vue des relations internationales, les États indigènes de l'Inde ont renoncé à l'exercice de toute souveraineté; le droit de représentation diplomatique, celui de guerre et de paix, le droit de négociation et de traité rentrent absolument dans les attributs dont l'État éminent a été successivement investi en vertu d'engagements bilatéraux, de décisions unilatérales, ou par l'usage.

Grèce. — En un volume in-4° de 238 pages, le gouvernement hellénique vient de publier ses documents diplomatiques relativement au conflit auquel la convention du 18 septembre 1897 a mis fin sur les champs de bataille, non sans laisser de tablature aux médiateurs européens, en ce qui concerne l'exécution. Pour l'historien qui devra se rendre un compte consciencieux de ce grave débat, il importe de pouvoir entendre une voix grecque après que les autres puissances ont exposé et justifié leurs démarches dans des publications officielles. Le Livre blanc de la Grèce va d'avril en septembre 1897. Indépendamment des communications déjà connues avec les cabinets étrangers, le Livre blanc contient des rapports fort détaillés et généralement très précis sur la conduite de l'armée turque dans la province de Thessalie. D'un autre côté, la conclusion de la paix laisse subsister une question par-

ticulièrement compliquée et irritante, à savoir la condition des sujets hellènes dans l'empire ottoman. Tel est l'objet de la pièce n° 101 (p. 88). Sans entrer dans une discussion qui ne ressort pas à un recueil purement historique comme cette *Revue*, nous nous fondons sur le caractère historique et contentieux dudit mémoire pour en indiquer les têtes de chapitres : A. Quelle est l'origine du droit de la Grèce de faire profiter les sujets hellènes établis en Turquie des privilèges des Capitulations? B. L'abrogation des Capitulations peut-elle venir de la part seulement de la Turquie sans l'assentiment de la Grèce et sans l'adhésion des trois puissances protectrices, qui signèrent le protocole de Londres de 1830? C. Le traité gréco-turc qui, d'après ses dispositions, n'est pas sujet à dénonciation, a-t-il cessé de plein droit d'être en vigueur après la déclaration de la guerre entre la Grèce et la Turquie? D. Des abus ont-ils eu lieu de la part des autorités consulaires helléniques pendant l'application des Capitulations, et quels sont ces abus? E. La Grèce peut-elle et doit-elle conclure un traité d'extradition avec la Turquie? Les chapitres D et E traitent des sujets d'intérêt spécial et momentané; mais sous les lettres A, B et C, le mémoire aborde des questions permanentes de haut contentieux international, intéressant toutes les puissances chrétiennes qui ont, avec l'empire ottoman, des conventions pour assurer certaines garanties à leurs sujets respectifs.

A. D'AVRIL.

ITALIE. — On sait que la Société historique lombarde s'est installée au Château de Milan. Cette circonstance a remis à l'ordre du jour l'histoire du vieux castello, écrite avec tant de science et d'intérêt par le président même de la Société, M. Felice Calvi. La seconde édition, revue et remaniée, de cet ouvrage, a paru chez Vallardi; elle est enrichie de charmants dessins, et l'exécution typographique ne laisse rien à désirer.

La Société historique, en prenant possession de sa nouvelle installation, a eu l'insigne honneur de recevoir la visite de LL. MM. le roi et la reine d'Italie, et de LL. AA. RR. le prince et la princesse de Naples. Don Felice Calvi a accueilli les souverains par l'allocution suivante :

« Je ne saurais dissimuler ma singulière émotion en adressant, de ce fauteuil, la parole aux très hauts personnages dont l'auguste présence rend si solennelle notre modeste inauguration, et nous apporte un encouragement de haute courtoisie dans la route sévère que nous suivons. Aussi loin que je regarde, j'aperçois, comme dans une vision fantastique, la merveilleuse cour de Ludovic le More, le spectre de ce prince funeste, mais grand, de cet artiste, ami de Léonard et de Bramante, dont l'âme a rempli ma jeunesse, de ce mage incomparable qui, après avoir fait la stupéfaction du monde par ses élégances et ses raffinements, tomba d'une des cours les plus brillantes dont l'histoire fasse mention, dans un cachot vulgaire et les bas-fonds inouïs de la tour où il finit sa vie. Comme Napoléon, comme Prométhée, il paya son élan vers un idéal sublime, auquel, dans sa passion, il avait tout sacrifié. Autour de Prométhée, les blondes Océanides, empressées, adoucis-

saient de leurs chants les spasmes et les angoisses du Titan; autour de Ludovic, une solitude absolue, un silence de mort. Quelle tragédie, et combien terrible! Si l'homme politique considère le More comme fatal à l'Italie, l'historien et le philosophe sont portés à voir en lui le régénérateur d'une société bien corrompue sous les Visconti. Au bout de quatre siècles, sa main apparaît encore vivante parmi les monuments, les temples qu'il a élevés et à qui les meilleurs artistes d'Italie ont donné un cachet de suprême élégance.

« Dans les salles que voici, Louis XII non seulement a gouverné le duché, mais, comme l'écrit M. de Maulde dans sa savante histoire de la *Diplomatie au temps de Machiavel*, en mandant le cardinal d'Amboise pour le suppléer, il y a fait transporter en réalité le siège du Ministère français des Affaires étrangères. C'est ici même que le ministre a négocié avec les Suisses et traité la politique européenne.

« L'empereur Charles-Quint a été logé ici à diverses reprises, et finalement Béatrix, duchesse de Savoie, fille d'Emmanuel, roi de Portugal, a trouvé ici un asile sûr et sympathique, avec ses enfants Emmanuel-Philibert et Catherine; elle y fut reçue par la duchesse veuve Christiane de Danemark, restée à Milan avec un semblant de pouvoirs pendant que Charles III, mari de Béatrice, luttait contre les Français envahisseurs de ses États.

« Vous savez les péripéties de ce superbe édifice : comme les splendeurs des Sforza, poussées si loin autour de l'olympienne figure de Ludovic, s'obscurcirent sous ses fils; comme le théâtre de tant de fêtes devint si triste, pendant la nuit de l'occupation espagnole.

« Quand le héros de Marengo, sur les talons des troupes autrichiennes, rentra à Milan et fit détruire les boulevards élevés autour du palais des Sforza par la politique soupçonneuse, on fit le premier pas vers la résurrection du monument, que d'heureux événements devaient plus tard rendre possible.

« Notre Société travaille depuis plus de vingt ans à recueillir et publier des Mémoires sur l'histoire lombarde, à rectifier de vieilles erreurs, en puisant à pleines mains dans nos archives; par les soins de membres pleins de mérite, elle a publié des chroniques inédites, compilé le *Codice Laudense*, relevé les inscriptions chrétiennes; dans un volumineux travail, qui s'étend du huitième siècle à nos jours, elle a pour ainsi dire continué le *Novus Thesaurus* de Muratori. Aujourd'hui, installée ici par la munificence municipale, elle pourra redoubler d'activité en toute sécurité.

« Rappelons-nous le mot de Bacon : « Un homme vaut par ce qu'il sait »; écrivons sur notre bannière le cri de guerre d'Amédée Thierry : « *Laboremus.* » N'oublions pas le but superbe qui a pour objet de diriger les peuples, lorsque l'historien ne se contente pas d'être un diligent et infatigable moissonneur de documents, mais qu'il sait les administrer avec esprit, avec un art efficace.

« Milan s'engouffre de plus en plus dans l'industrie, le commerce, les grandes affaires; mais il ne faudrait pas oublier ce qui élève l'esprit humain et rend le progrès vraiment fécond et durable.

« Regardez Paris qui est toujours le cœur de l'Europe. Son Institut scientifique n'a pas de pareil au monde; il est riche à millions : ses réunions fréquentes attirent la fleur de la population de la grande métropole. Les quarante Immortels sont sur un piédestal.

« Milan, pour conserver sa primatie en Italie, doit suivre l'exemple de sa sœur latine.

« Je salue l'image de l'illustre fondateur de notre Société lombarde, qui a crû et prospéré sous le haut patronage de notre Roi. J'invite cette assemblée d'élite à envoyer un sincère vivat à Humbert Ier, à la gracieuse Reine, aux Princes Royaux, à toute la glorieuse Maison de Savoie. »

M. le comm. G. Gorrini, directeur des archives au ministère des affaires étrangères, a entrepris la publication d'une *Bibliothèque de législation diplomatique et consulaire* à l'usage du ministère des affaires étrangères, des ambassades, des légations et des consulats. Le premier volume qui vient de paraître, chez Bocca, à Turin, comprend la collection systématique, complète, avec explication, études et commentaires, de la législation maritime-consulaire en vigueur au 1er décembre 1897. C'est une œuvre pratique et doctrinale, où l'on trouvera réunies toutes les notes et circulaires relatives au service.

Pays-Bas. — Au moment où les Pays-Bas célébreront la majorité et le couronnement de leur jeune reine, un Congrès d'histoire diplomatique se réunira à la Haye.

Ce Congrès, qui s'adresse particulièrement aux diplomates, savants, écrivains, amateurs de science de tous les pays, sera divisé en sections, où chaque nation parlera sa langue et aura son président.

La présidence générale d'honneur sera exercée par notre confrère, Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères, et la présidence effective par le secrétaire général de notre Société, M. de Maulde.

La question de transports à prix réduits et de logement pour les membres du Congrès, les réceptions qui leur seront offertes, seront réglées par un comité local, présidé par notre confrère, M. le conseiller d'État Asser.

Le Congrès sollicitera l'honneur d'être admis à présenter ses hommages à Sa Majesté.

Il s'ouvrira le 12 septembre.

Les communications seront imprimées et distribuées aux membres.

La cotisation est fixée à 9 florins 58, ou 20 francs

Roumanie. — Nous avons encore à signaler aux historiens et aux diplomates de nouveaux volumes appartenant à la grande publication entreprise et menée rondement par l'Académie roumaine. Voici venu le tome X des *Documente privitore la istoria Românilov*. 1763 à 1844, grand in-4° de cxxx-694 pages, avec de nombreux portraits, fac-similés et monuments. Bucarest, 1897.

C'est l'histoire très documentée de la Roumanie pendant trois quarts

d'un siècle, fertile en événements décisifs et imprévus. A la page XCIX, le lecteur trouvera la table des pièces avec l'indication de la source et l'objet. En outre, le volume se termine par une liste de tous les noms de personnes, de lieux, etc. J'indique une fois pour toutes que le plus grand nombre des documents provient de la correspondance des agents prussiens, laquelle n'a encore été que peu exploitée, à notre connaissance, pour l'histoire de la Roumanie.

Parmi les nombreux sujets traités dans cette collection, je retiens de préférence les origines des deux grands faits qui ont joué le principal rôle dans la période abordée ici. Ce choix me paraît d'autant plus opportun que ces deux grands faits ont aujourd'hui disparu de l'horizon diplomatique, ce qui nous permettra d'en parler en restant dans le pur domaine de l'histoire, qui est celui de notre recueil. Je veux parler de ce qu'on pourrait intituler l'histoire de la grandeur et de la décadence de l'hégémonie russe et de la protection consulaire.

Au traité de Kutchuk Kaïnardgi, en 1774, la Russie était intervenue efficacement en faveur de la Moldavie et de la Valachie, ce qui lui assurait naturellement la position d'une protectrice. Cette protection paraît s'être exercée alors à l'encontre de la Turquie; mais je n'ai pas vue qu'elle se soit d'abord convertie en une immixtion permanente et formelle dans l'administration intérieure des protégés. C'est à la conclusion de la paix d'Akerman, en 1826, qu'on peut fixer, du moins approximativement, l'usage d'une immixtion intérieure et constante. Le consul prussien en augurait mal. « Nous ne tarderons pas à nous convaincre que les privilèges acquis aux deux principautés et à la Serbie causeront plus de mal à la Porte qu'ils ne feront de bien réel à ces provinces. » (P. 378.) Le bien réel finit par se réaliser, mais après bien des tiraillements, dont le protectorat ne fut pas l'un des moindres. Diverses pièces renferment de curieux détails sur le passage par les principautés de M. de Ribeaupierre, ambassadeur de Russie à Constantinople (p. 388-391, 399). Au milieu des assertions contradictoires, il est difficile d'arriver à une idée précise sur son attitude. Voir une conversation très caractéristique à la page 401.

Le même consul, Kreuchely, écrivait le 28 février 1827 : « Les démarches des gérants des consulats de Russie, depuis l'arrivée et surtout depuis le départ de M. de Ribeaupierre, semblent en contradiction avec leurs démarches faites avant la présence de ce ministre, et pourtant elles tendent au même but politique, c'est-à-dire à dominer les deux principautés d'une manière absolue et à ne plus laisser à la Porte qu'un vain titre, en effaçant l'ombre d'un attachement envers elle chez les boyars qui lui restèrent fidèles jusqu'ici. . . . . .

« Après le départ du ministre de la Russie (Ribeaupierre), de nouvelles intrigues furent mises en usage par le consulat de Russie pour mener les boyars au but proposé. On leur faisait sentir les bienfaits de la Russie, que la reconnaissance, aussi bien que leur intérêt, consistait à s'unir à elle pour un seul et même but : le bien de la patrie; de ne pas méconnaître ce

que le ministre russe avait sous-entendu en leur recommandant la concorde, et que maintenant il faut se réunir en un seul et même parti, aller chez le prince et lui dire : « Oublions le passé et réunissons-nous pour le bien « commun. Travaillez au projet d'une réforme. Ce projet-réforme, pré- « sentez-le au prince, qu'il l'accepte et le signe; faites-le adopter par la Porte « et soyez assurés de notre coopération. » Les boyars entrevoient très bien que, par ces menées, on veut les soumettre totalement au bon plaisir de la Russie, et la partie la plus saine d'entre eux ne balança plus de vouloir présenter à la Porte un mémoire à peu près semblable à celui qu'on avait présenté au ministre de Russie et dont il avait refusé l'acceptation.

« Les démarches que les boyars firent à cet égard ne purent rester un mystère; tout fut mis en œuvre pour les en détourner : représentation des suites, menaces, promesses; entre autres celle de l'indépendance, d'une armée nationale et de la fidèle alliance du Nord contre tout ennemi extérieur. Partout on prêche la composition d'un *projet de réforme*, qu'un chacun en particulier est invité à présenter au consulat de Russie, pour qu'enfin, *de tous ces projets particuliers*, assisté du consulat de Russie, il en soit dressé *un*, qu'on présentera à la signature du prince, qui ne *manquera pas* de l'accepter. Les boyars, cependant, restèrent fermes dans leur dessein de s'adresser à la Porte, et, si quelques-uns désertèrent ce qu'on appelle « le « projet de la patrie » pour s'attacher au parti russe (par exemple, les frères Kornesko), un plus grand nombre quitta ce parti pour se réunir au premier. Néanmoins on travaille à la rédaction de ce projet de réforme. Par la convention d'Akerman, la Russie est presque la souveraine des deux principautés : par la réalisation de ce projet de réforme, elle le deviendra totalement, en ne laissant plus au Grand Seigneur qu'un vain titre.

« Malgré les intrigues et les oppositions des Russes, les boyars ne firent aucun mystère de leur ferme dessein de soumettre directement leurs griefs à la Porte, conformément à leurs prérogatives et tant de firmans, et le mémoire fut signé. Plus difficile leur advint-il de le faire parvenir à sa destination. Un exprès pouvait être intercepté, si même on parvenait à obtenir un passeport de l'un ou de l'autre fonctionnaire étranger; le confier directement à l'un d'eux pour le faire remettre à la Porte par l'entremise d'un ministre, les uns ne voudraient pas s'en charger sans en avoir préalablement reçu l'autorisation, et, quant aux autres, on ne croit pas oser s'y fier, si même ils s'y montraient disposés; si bien qu'ils furent dans le plus grand embarras relativement à l'expédition. Un de ces boyars me dit dernièrement : « Peut-on être plus malheureux? Nous sommes tellement « esclaves du voïvode que, malgré *notre droit* d'oser adresser nos réclama- « tions au légitime souverain, nous ne savons pas comment y parvenir, et « que ceux mêmes qui se disent nos protecteurs se réunissent au tyran (le « prince régnant) ou veulent nous conduire dans un esclavage plus onéreux « encore. C'est la dernière tentative que nous ferons près de la Porte pour « son intérêt et le nôtre; si elle nous abandonne en ce moment aux passions « aussi vindicatives que cupides du tyran, ou si, pis encore, elle nous livre à

« la merci de ses ennemis, nous serons forcés, pour notre propre conserva-
« tion, de nous réunir à eux. » Enfin, le mémoire fut expédié, il y a près de huit jours, mais j'ignore encore par quel canal. On m'avait promis une copie de ce mémoire. Cependant je ne pus l'obtenir encore, mais j'en connais le contenu... »

Kreuchely, après avoir donné un résumé du mémoire, lequel vise surtout la formation d'une commission d'examen à Constantinople, continue son récit (p. 412) : « On veut que les gérants de Russie montrent beaucoup d'humeur aux boyars qui, au lieu de travailler sous leurs yeux à un *project de réforme*, eurent l'audace d'adresser leurs réclamations directement à la Porte, au lieuu de les sacrifier aux désirs de *leurs protecteurs*. Si l'on s'en rapporte aux dires, ces messieurs se donnent un ton d'autorité vis-à-vis du gouvernement, qui paraît ne plus vouloir laisser au hospodar que le seul titre et les revenus qu'ils voudront bien lui assigner. Deux faits qu'on me rapporta paraissent constater cela. » Nous allons reproduire, sans en prendre la responsabilité et tout en reconnaissant qu'ils sont vraisemblables, l'un des faits consignés dans le rapport de notre Prussien : c'est un état de mœurs singulièrement différent de ce qu'est aujourd'hui la Roumanie.

« Un *négostor* (négociant), trouvé par la garde de la Spadarie (orthographe allemande), dans un endroit suspect et à une heure indue, fut arrêté et mis au *Kross* (prison formée par une cloison de planches mal jointes, où les malheureux gèlent de froid en hiver et étouffent en été). Il s'entend que, à cette occasion, le négostor fut rossé d'importance, car, dire : être arrêté par la garde du pays, c'est dire en même temps avoir été battu. A chaque événement pareil, l'homme arrêté et battu prétend avoir perdu ou qu'on lui a enlevé une somme plus ou moins grande. De même ici, c'était le cas : le négostor prétendait avoir perdu argent et montre. En son nom fut présentée une requête au consulat de Russie. Le sieur Domnando (l'agent russe) se rend chez le prince pour demander l'élargissement et l'indemnisation de cet homme. Le prince lui demande si l'individu était russe. Le sieur Domnando répond que non, mais qu'il était *chrétien* (cela veut dire ici uniquement du rite oriental). « Mais, demanda le prince, s'il n'était pas « Russe, quel intérêt y prenait le consulat général de Russie? » Le sieur Domnando répondit que, tous les chrétiens en Orient étant sous la protection de la Russie, elle avait le droit de s'intéresser en leur faveur. Le prince ne parut pas disposé à se convertir à cette nouvelle doctrine, ce que concevant le consulat de Russie, il envoya tout uniquement quelques *yasaktshis* (cavas estafiers ou gardiens au service des consulats) à la Spadarie, qui, enfonçant la porte du Kross, enlevèrent le négostor et rendirent en abondance aux gardiens de la prison ce que le négostor avait reçu de la garde » (p. 412). Kreuchely raconte ensuite un autre fait du même genre, à la suite duquel « le sieur Domnando quitta la cour, satisfait de sa nouvelle victoire » (p. 413).

L'informateur prussien continue à la date du 14 mars 1827 : « Le mécontentement parmi les boyars contre l'arrogance et les prétentions du

consulat de Russie, ils ne se gênent pas à le montrer et à en parler publiquement... Le consulat de Russie et nommément le sieur Domnando continuent à travailler les boyars : on le voit partout et à toutes heures, lorsqu'il ne donne pas audience chez lui ou qu'il ne se rend pas à la cour pour y mettre à exécution la clause de la convention d'Akerman, qui veut que le prince défère aux représentations de la Russie. Les boyars ne se gênent pas d'en parler publiquement; lorsque, dernièrement, je dis à un grand boyar, le bano (prononciation allemande, Palatshano) : « Lors d'une nouvelle élec- « tion, c'est vous qui serez prince! — A Dieu ne plaise, me répliqua-t-il, « quel honneur y a-t-il encore d'être prince, lorsqu'un Domnando vient à « la cour y gronder et commander le hospodar? »

A quelques semaines de là, et après le rejet par la Porte de la pétition directe des boyars, le même M. Domnando, dans un entretien avec le ban Vakaresco, s'applique à démontrer que « les boyars n'avaient rien à espérer de la part de la Porte, que la Russie seule, leur protectrice naturelle, s'occupait de leur sort, du maintien de leurs privilèges et, en général, du bonheur de la principauté. Il ajouta qu'il était temps, enfin, qu'ils connussent les bienfaits de la Russie et la sollicitude paternelle de l'empereur Nicolas; qu'ils devaient s'attacher à lui présenter, à l'avenir, leurs griefs au consulat général de Russie, et être assurés qu'ils seront écoutés et secourus, etc. Et le bano Vakaresko promit au sieur Domnando de s'attacher à la Russie, avec tout son parti, qui, sans contredit, est le plus nombreux. Voilà donc tous les partis, sinon de bon gré, du moins par nécessité, attachés à la Russie. Mais que disent les boyars? « Nous savons que la Russie ne nous protège que « pour nous dominer, qu'elle ne garantit nos privilèges que pour nous en « dépouiller à la première occasion; mais que pouvons-nous faire dans les « circonstances où nous nous trouvons? Abandonnés par la Porte, exposés « aux caprices d'un prince soumis aux ordres de la Russie, nous devons nous « rallier à elle pour sauver, pour le moment du moins, ce qui est à sauver « encore (Kreuchely, p. 416). » Telles furent l'origine et la modalité de l'immixtion russe dans les affaires intérieures et extérieures des principautés de Moldavie et de Valachie, à la suite de la convention d'Akerman (1826).

L'homme éminent qui disposa d'une autorité sans frein de 1829 à 1834 n'a certainement rien compromis des intérêts et des droits acquis par les traités à son gouvernement; mais en prenant cette mission dans son ensemble et dans ses résultats, notamment dans l'élaboration des *Règlements organiques*, elle a incontestablement exercé son action dans l'intérêt des Roumains et en faisant appel à leur concours dans une large mesure. Malheureusement pour le prestige moral de la Russie, les agents qui ont succédé jusqu'à M. Halezinski n'ont pas tous suivi la voie tracée par le comte Kisselev. En 1856, le traité de Paris mettait fin au protectorat exclusif du cabinet de Saint-Pétersbourg. Le protectorat purement diplomatique passait aux puissances signataires de l'acte du 30 mars 1856; mais il laissait subsister la suzeraineté de la Porte, et, avec cette suzeraineté, le *fait* de l'application, dans les principautés, des conventions conclues, depuis le seizième siècle, par la Turquie

avec les puissances chrétiennes (y compris la Russie) pour la protection de leurs nationaux ou coreligionnaires, c'est-à-dire les capitulations, puisqu'il faut les appeler par leur nom. (Sur l'origine et le caractère de ces conventions, on consultera une dissertation qui vient de paraître dans la *Revue bleue* du 31 juillet 1897.) Tandis que les puissances se plaignaient sans cesse des difficultés qu'elles rencontraient à une application correcte, les Moldaves et les Valaques n'ont cessé de protester contre l'abus qu'on en aurait fait. Si l'on pouvait entrer dans un examen approfondi des différents cas, ce serait probablement pour arriver à la conclusion qu'il y eut tour à tour des torts réciproques. Dans la publication que nous analysons, nous ne rencontrerons naturellement que les plaintes roumaines. Voici, en extrait, une représentation adresssée à la Sublime Porte, en février 1826, par le hospodar de Moldavie, qui était un Stourdza :

« Très humblement et suivant mon devoir, je représente que, dans cette principauté de Moldavie, ma patrie, il existe depuis la guerre un très grand mal que, pour leurs propres intérêts, les princes grecs (Phanariotes) ont négligé, et il est devenu très préjudiciable et très importun pour les pauvres rayas (c'est-à-dire les Moldaves sujets et plutôt vassaux de la Porte) et une plaie insupportable pour le gouvernement. Pendant la guerre (de 1806 à 1812 ?), il survint dans les provinces voisines, de Russie, de Pologne, d'Autriche et de Hongrie, une grande famine qui obligea plusieurs habitants de se réfugier en Moldavie. Marchands, négociants, ouvriers, etc., vagabonds, ils ont tous loué des boutiques et des maisons et se sont fait protéger par leurs consuls respectifs. (Suit un long exposé de griefs...) Quand ces étrangers sont dans notre pays, ils s'emparent de tout comme chez eux et comme ils veulent. Ils vivent indépendants et sont toujours sûrs d'être protégés par des consulats. Moi, fidèle raya de Sa Hautesse, je fais mon devoir, en lui faisant savoir que tous ces abus de protection, qui ont pris leur source dans l'indifférence intéressée des princes étrangers (grecs), pourraient bien ramener des discussions avec les cours voisines, mais que Sa Hautesse pourrait prévenir toutes ces discussions par un seul hatti-chérif et rétablir dans son pays héréditaire les droits de ses fidèles rayas, persécutés par une troupe d'étrangers » (p. 340).

Le Prussien Kreuchely, dont les ressortissants, s'il en avait, n'avaient pas été probablement engagés dans des difficultés irritantes avec les autorités locales (tandis que l'agent français avait eu récemment un conflit), paraît avoir donné une note juste. « L'animosité, écrit-il le 26 mars 1826, qui existe et ne cessera d'exister entre le prince et l'Agence impériale et royale d'Autriche, jointe à la mésintelligence piquante qui règne entre le gouvernement moldave et le vice-consulat de France, ont changé en haine prononcée l'aversion que les nationaux conçurent depuis l'émeute de 1819 contre les étrangers. Les vexations mutuelles et sans cesse répétées l'augmentent et ne pourront finir que par des suites fâcheuses, ou bien par un prince plus sage que celui d'aujourd'hui, assisté par des consuls plus animés de leurs devoirs et du but de leur existence que du sentiment de la vanité. La haine des nationaux se prononce à chaque occasion, mais plus particulièrement dans les affaires

judiciaires, car, avec le meilleur droit du monde, rarement un étranger trouvera-t-il justice. Celle des étrangers se démontre par la critique, la satire et le mépris. Quelle espérance d'un rapprochement? Les deux partis s'épuisent en rapports, et l'on peut juger de l'esprit qui les anime... Si l'on veut être juste, cependant, il faut convenir que les étrangers aussi, oubliant l'hospitalité dont ils jouissent et les égards et la reconnaissance qu'elle devrait leur inspirer, et la majeure partie d'eux enchérissant sur les vices qu'ils blâment et critiquent, ne négligent aucune occasion où ils espèrent de pouvoir piquer le prince et les indigènes... » (p. 344).

En abordant ce qui concerne l'application des capitulations dans les principautés vassales, je me servais tout à l'heure du mot : *le fait*. Pourquoi? C'est que je me suis toujours demandé si la Porte avait le droit d'étendre les capitulations aux États tributaires, qui avaient capitulé sous certaines conditions et en général antérieurement à la conclusion desdites capitulations. Remarquons d'abord que les sujets mêmes du Sultan ne jouissaient pas dans les principautés du régime capitulaire. En eussent-ils joui, la Porte avait-elle le droit de l'étendre aux étrangers? N'était-ce pas aggraver la condition des tributaires par une clause non contenue dans les actes qui avaient établi la suzeraineté ottomane? De 1856 à 1878, il a été versé des flots d'encre sur une question que l'un des hospodars me paraît avoir placée sur le vrai terrain juridique. Comme nous le rappelions ici même il y a quelque temps, sommé de déclarer, par oui ou par non, s'il *reconnaissait* les capitulations, le prince Conza répondit : « Je ne puis pas dire si je les reconnais; je ne les *connais* pas! » Le traité de 1878, en proclamant la complète indépendance de la Roumanie, supprimait, en même temps que la suzeraineté ottomane, le protectorat diplomatique de la pentarchie européenne et l'extension des capitulations aux Principautés. La controverse n'a plus d'intérêt pratique entre le Danube et les Karpathes; mais il subsiste, sur le terrain des principes, un *quid juris*, en ce qui concerne les droits du protectorat en général.

Nous descendrons de ces considérations presque vertigineuses pour citer une de ces anecdotes, de ces traits de mœurs, dont M. Nicolaï Jorga a parsemé son attrayante publication. Nous sommes au printemps de 1813. Un Français nommé Lagarde rend compte d'un voyage accompli en compagnie du grand boyar, le comte Dudesco : « Ce boyar des boyars, sous l'enveloppe la plus tortueuse, car il n'a pas quatre pieds de haut, et il est bossu par tous les bouts, possède un esprit délié et souvent profond; bon et fastueux, il a dissipé son immense fortune en se donnant beaucoup de mal pour faire des ingrats... Vivant encore sur son crédit, il voyage comme un satrape : douze arnautes l'escortent à cheval jusqu'aux frontières, avec autant de pompe que s'il allait conquérir la Transylvanie. Partout on lui rend des honneurs, dont il a le bon esprit de ne guère se soucier... Lorsque, après le dîner, le chancelier (Dudesco) et moi, avec nos cochers, eûmes signé notre contrat de transport, le comte me dit : « Depuis six jours nous voyageons ensemble; « quinze autres vont se passer encore sans que nous nous quittions; suivons

« donc, si vous m'en croyez, une ancienne coutume valaque, en nous faisant « *frate de crucé*, frères de la croix. » Aussitôt il mit dans un vase une petite croix d'ivoire, qu'il porte toujours sur lui. Il y ajouta du pain et du sel, puis il me dit : « Répétez avec moi : *Pé crucé*, par la croix; *pé pita*, par le pain; « *pé saré*, par le sel, nous jurons d'être toujours frères et de nous donner « assistance dans toutes les occasions. » J'avais déjà vu prêter ce serment en Suède et je le lui dis. « Cela ne m'étonne pas, me répondit-il; on prétend à « Bucharest que cette coutume nous a été apportée par une colonie scan- « dinave. »

« Le chancelier était entré un matin chez moi, plus rayonnant qu'à l'ordinaire, tenant à la main une lettre du prince Kohary, gouverneur de Pest. qui l'invitait à dîner. Pour répondre dignement à cet honneur, il crut devoir déployer tout son luxe asiatique, et, revêtu d'une robe du Thibet brochée d'or, ayant sur la tête et en ceinture deux des plus riches châles de l'Orient, il se rendit à trois heures chez le prince qui le reçut avec la plus flatteuse distinction. Placé à table entre deux femmes charmantes qui écoutaient poliment toutes ses gentillesses valaques, il amena la conversation sur les tissus de Cachemire, et poliment encore elles louèrent la beauté des siens. Mon chancelier qui, probablement, avait oublié la fable du Renard et du Corbeau, s'imagina, par une courtoisie digne de lui, d'offrir à ses belles voisines les objets de leur admiration. Ces dames, un peu surprises de cette étrange galanterie, s'en défendirent longtemps, mais acceptèrent enfin ces dons d'une magnificence boyarde. Dudesco, détachant aussitôt sa ceinture d'une main, et, de l'autre, enlevant son turban, les présenta à la fois à ces spirituelles louangeuses, laissant sa tête rasée et sa robe entr'ouverte exposées aux regards stupéfaits des convives. Ceux qui n'étaient point au courant de la conversation partirent d'un éclat de rire, qu'augmentait de plus en plus la figure grotesque du galant chancelier. Une des jolies coupables mit la société au fait de la facétieuse générosité du comte, tandis que celui-ci, s'obstinant à ne pas reprendre ses châles, et s'étant fait un turban de sa serviette... » (p. 551).

Le volume que nous venons d'analyser est facile à consulter grâce à la table raisonnée des chapitres et à l'énumération alphabétique de tous les noms propres. La grande majorité des documents publiés par M. N. Jorga sont en langue française.

Le labeur de l'Académie roumaine, pendant le semestre écoulé, ne se borne pas à cette production. Il vient d'être publié un fascicule comprenant la table des deux volumes parus du supplément n° 1 à la collection des documents recueillis par le feu Hurmazaki, plus un ouvrage religieux de Jean Kavadja, que nous aurons probablement occasion d'analyser. Signalons enfin, en deux volumes in-4°, *Trente années de règne du roi Karol Ier*, 1866 à 1896.

C'est une collection très complète de documents officiels à l'usage des futurs historiens. De 1714 à 1859, en un siècle et demi, il s'était succédé trente-trois princes en Moldavie et trente-huit en Valachie : *Schimbatea*

*Domnilov bucuria nebunilov* : le changement de prince est la joie des fous, dit le proverbe populaire. Le roi régnant depuis trente ans n'a pas dit son dernier mot : il fournira encore du travail à l'Académie roumaine.

A. D'AVRIL.

RUSSIE. — L'ouvrage de M. Bilbassoff sur *Catherine II* vient de paraître en allemand sous ce titre : *Katharina II., Kaiserin von Russland im Urteile der Weltlitteratur*, avec introduction du professeur Dr. Theodor Schiemann de Berlin.

M. Bilbassoff a comparé tout ce qui a été écrit sur Catherine II et son époque depuis 1744 jusqu'en 1896 avec des documents officiels et privés, inédits : il a pu critiquer les points les plus importants de l'histoire pendant la seconde moitié du siècle précédent, en s'appuyant sur des matériaux complètement renouvelés.

M. Bilbassoff est Russe et même un peu nationaliste; il a une conscience très nette de sa valeur et ne se gêne pas pour le montrer. Il s'efforce d'être juste dans son jugement, mais il ne sait pas toujours faire abstraction de son tempérament; parfois même il se laisse emporter par sa colère, mais jamais sans des raisons valables et scientifiques. Catherine est son héroïne; il ne la glorifie pas, il montre ses faiblesses et ses fautes, mais il laisse percer une certaine sympathie. Naturellement il est très hostile à Gustave III de Suède et surtout à Frédéric le Grand; — quant à Frédéric-Guillaume II, il en parle avec les expressions les plus injurieuses. Il ne montre pas beaucoup d'amitié pour les Allemands; sa bienveillance à leur égard est généralement offensante, et il ne néglige aucune occasion quelque peu fondée de s'en moquer; il emploie plusieurs fois l'expression de « vraiment allemand » dans le sens de benêt et lourdaud. Du reste, M. Bilbassoff, d'une manière générale, aime à *tailler dans le vif*, et d'honnêtes polémiques ne sont pas pour lui déplaire.

SUISSE. — Mme de Staël, ne se sentant plus en sûreté à Paris, s'était retirée à Coppet vers la fin de 1795. Le premier ministre de la police du Directoire, Merlin de Douai, avait rendu un arrêté qui lui interdisait de rentrer en France, à cause de sa qualité d' « étrangère ». Mais bientôt on en vint à regretter qu'elle eût quitté le territoire français; elle entretenait une correspondance copieuse avec une foule de personnes plus ou moins hostiles au Directoire; elle avait des relations suspectes; elle procurait à des émigrés « des faux passeports danois » ; elle avertissait d'autres émigrés des pièges de la police. C'en était trop : Cochon de Lapparrent, successeur de Merlin, fit signer par le Directoire un ordre d'arrestation. On chargea un policier, nommé Rousselet, « bon patriote, ami des loix, grand ennemi des émigrés et des brigands terroristes », d'attirer sur le sol français la terrible baronne.

Rousselet se mit en campagne, muni d'instructions lui enjoignant d'opérer l'arrestation « avec tous les égards qui pouvaient se concilier avec les mesures nécessaires pour assurer l'exécution dudit arrêté et pour empêcher que la baronne de Staël ne puisse s'évader ou rien soustraire de ses papiers ou effets

de quelque nature qu'ils soient » ; il devait en particulier « visiter avec soin la voiture, en explorer les coffres et autres endroits secrets dans lesquels se trouveraient des papiers importants ». Il se donna pour un inspecteur des ponts et chaussées et alla s'établir à Versoix. Cependant il se procurait des intelligences parmi des gens de Coppet, apprenait que la baronne se préparait à rentrer en France, qu'elle aurait deux voitures avec des gens armés. Il hésitait encore à faire visite à Mme de Staël, à « lier des frécantations » avec elle; ce serait, disait-il, « un coup adroit, mais perfide peut-être ». L'affaire allait à merveille, quand la sottise d'un nommé Morand, commissaire du pouvoir exécutif dans le département de l'Ain, vint tout bouleverser. Cet agent naïf eut l'idée bizarre de faire imprimer et distribuer dans tous les postes de la frontière un ordre d'arrestation de Mme de Staël. Celle-ci l'apprit, naturellement, et renonça à ses projets de voyage. En vain Rousselet, au désespoir, essaya, par l'entremise du résident de France à Genève, de persuader à la baronne que c'était « un simple malentendu », celle-ci se tint sur ses gardes. Alors Rousselet songea à la saisir de vive force sur le territoire suisse, pendant qu'elle serait en promenade. Il s'en abstint pourtant, non par scrupule, mais parce qu'elle serait alors sans papiers : « La personne peut être de bonne prise, mais les papiers seraient encore meilleurs. » Malheureusement, aucune occasion favorable ne s'offrit plus.

Mme de Staël engagea alors des négociations avec le Directoire pour obtenir l'autorisation officielle de revenir librement en France. Le Directoire, qui n'avait pas encore perdu tout espoir de l'y faire rentrer, mais prisonnière, fit quelques difficultés. Peu à peu il se laissa fléchir par d'actives démarches faites en sa faveur : il consentit à fermer les yeux et lui permit de s'installer à Paris. Cependant on ne voulut jamais rapporter l'arrêté de Merlin de Douai, par lequel elle était qualifiée d'étrangère.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## DROIT INTERNATIONAL

**Barazetti** (C.) — Das internationale Privatrecht im bürgerlichen Gesetzbuche für das Deutsche Reich, in-8, 123 p., *Hanovre, Helwing*.

**Constant** (C.). — Protection de la propriété industrielle. Notes et observations présentées à la conférence diplomatique de Bruxelles (déc. 1897), in-8, 16 p., *Saint-Dizier, Pédone*.

**Dalloz**. — Jurisprudence générale, t. XIX, in-4 à 2 col., 1010 p., *Paris, Mouillot*.

**Desjardins** (B.). — L'Institut de droit international : son organisation, ses travaux, sa dernière session (Copenhague), in-8, 18 p., *Orléans, Pigelet*.

**Delepoulle** (E.). — Exposé théorique de la fiction d'exterritorialité par rapport aux personnes, en droit international public, in-8, 159 p., *Paris, Rousseau*.

**Detourbet** (R.). — L'espionnage et la trahison (étude de droit français et de législation comparée), in-8, VIII-230 p., *Paris, Larose*.

**Dislère** (P.) et **Moüy** (R. de). — Droits et devoirs des Français dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient, in-8, 437 p., *Paris, Dupont*.

**Druffel** (Aug. von) et **Brandi** (Karl). — Monumenta Tridentina. Beiträge zur Geschichte des Concils von Trient, t. IV (p. 401-491), mars-avril, 1546, in-4, *Münich, Franz*.

**Fick** (Fr.). — Die Frage der Checkgesetzgebung an dem europäischen Continent, in-8, 448 p., *Zürich. Füssli*.

**Froment** (A.). — L'espionnage militaire et les fonds secrets de la guerre en France et à l'étranger, in-18, VII-320 p., *Paris, Juven*.

**Harpf** (Ad.). — Zur Lösung der brennendsten Rassenfrage der heutigen europäischen Menschheit, gr. in-8, IV-73 p., *Vienne, Breitenstein*.

**Komarovskii** (L.). — Medjunarodnoé pravo [droit international], in-8, 139 p., *Moscou, Société pour la propagation des livres utiles*.

⁂ **Kosmodike**. — Zeitung für den internationalen Rechtsverkeh (en français, anglais et allemand), 1re année, 12 numéros, in-4, *Berlin, Siemenroth*.

**Liepmann** (M.). — Die Rechtsphilosophie des Jean-Jacques Rousseau. Ein Beitrag zur Geschichte der Staatstheorien, gr. in-8, 144 p., *Berlin, Guttentag*.

**Lué** (G.-B.). — Il diritto internazionale publico nei libri d'Omero, in-8, 31 p., *Lodi, tip. dell'Avo*.

**Maier** (G.). — Die Verhandlungen und Beschlüsse des internationalen Kongresses für Arbeiterschutz in Zürich (23-28 août 1897), in-8, 43 p., *Berne, Steiger*.

**Martitz** (F. von). — Internationale Rechtshilfe in Strafsachen. Beiträge zur Theorie des positiven Völkerrechts der Gegenwart, t. II, in-8, XVI-896 p., *Leipzig, Haessel*.

⁂ — Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international. — 2e série, t. XXII, 3e livr., p. 515-675, *Leipzig, Dietrich*.

**Passy** (F.). — Le mouvement de la paix dans le monde, in-8, 15 p., *Paris, imp. Davy*.

**Raffalovich** (A.). — Le marché financier en 1896-1897 : France, Etats-Unis, Angleterre, Autriche, Allemagne, Russie, Espagne, Italie, Suisse, in-8, VIII-672 p., *Paris, Guillaumin*.

⁂ — Recueil général de la législation et des traités concernant la propriété industrielle, publié par le bureau international de l'Union pour la propriété industrielle. — T. II : Italie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Saint-Marin, Serbie, Suède, etc., gr. in-8, XIV-783 p., *Berne-Leipzig, Hedeler*.

**Rivière** (L.). — Protection internatio-

nale des œuvres littéraires et artistiques, in-8, VI-270 p., *Paris*, *Fontemoing*.

**Stern** (Alfred). — Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871, t. II, in-8, XVI-572 p., *Berlin*, *Besser*.

**Ullmann** (E.). — La lutte internationale contre les épidémies de la guerre. Une question du droit international et du droit de la neutralité, in-8, 10 p., *Paris*, *Pédone*.

## FRANCE

ALBIA CHRISTIANA. — *Sept.* — **A. S.** : Un document sur la situation du Tarn au moment du Concordat.

ANNALES DE GÉOGRAPHIE. — *Nov.* — **J. Deniker** : Les explorations russes en Asie centrale (1871-1895). — **A. Billet** : Le haut Tonkin (région de Coabang). — *Janv.* — **H. Busson** : Le développement géographique de la colonisation espagnole en Algérie. — **J. Brunhes** : Le septième congrès géographique international.

ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. — *Nov.* — **J. Silvestre** : Politique française dans l'Indo-Chine-Annam. — *Janv.* — **Ch. Dupuis** : Russie et Pologne. — **M. Plaisant** : La question du Mekong. — **J. Silvestre** (*suite et fin*). — **W. Beaumont** : Autriche-Hongrie : La banqueroute du dualisme.

ANNALES FRANC-COMTOISES. — *Nov.-déc.* — **Filsjean** : L'archevêque Antoine-Pierre Ier de Grammont et le Chapitre de Besançon à l'époque de la conquête française.

ARCHIVES DIPLOMATIQUES. — *Sept.* — Belgique-Serbie : Convention d'extradition (23 déc. 1894-4 janv. 1896). — Belgique-Libéria : Convention d'extradition (23 nov. 1893). — Grande-Bretagne : Abolition de l'esclavage à Zanzibar et à Pemba. — Affaires de Crète : Dépêches de juin à août 1896. — Vénézuéla : Décret relatif à l'organisation du Congo français (28 sept. 1897). Décret relatif à la situation des résidents français à Madagascar (31 juill. 1897). Décret instituant un gouverneur général de Madagascar (30 juill. 1897).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — *2e et 3e trimest. 1897.* — **Julien** : Du haut Oubanghi vers le Chari par le bassin de la rivière Kota (mai-oct. 1894).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE PARIS. — *Nos 8-10.* — **H. Schirmer** : La pénétration commerciale au Soudan central. — *No 11.* — **Voulet** : Mission au Mossi et au Gourounsi. — **Chanoine** : Mission au Gourounsi; voies commerciales au Soudan; les commerçants, le commerce et leur ennemi. — **A. Klobukowski** : Le commerce des Indes anglaises avec l'Asie centrale.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. — *Nov.* — **J. Viénot** : Le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans l'ancienne principauté de Montbéliard (1793-1801).

BULLETIN DU BIBLIOPHILE. — *Nov.-déc.* — **E. Asse** : Les petits romantiques. — L'indépendance de la Grèce et les poètes de la Restauration.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE. — *Nov.* — La convention du Togo. — Les affaires du Niger. — Du Soudan à la Côte d'ivoire (mission Blondiaux). — Les voies de pénétration dans les pays tropicaux. — Le traité anglo-tunisien. — Le chemin de fer de la Rhodesia. — Possessions italiennes : création d'une administration centrale. — *Déc.* — Les affaires du Niger. — Le voyage de M. André Lebon dans l'Afrique occidentale. — **P. Vuillot** : Traité de protectorat avec les Touareg Aouelliminden. — Du Congo à la Méditerranée (mission de Béhagle). — La convention du Togo. — L'activité des Français au Niger. — Ethiopie : les missions étrangères. — Egypte : la marche sur le haut Nil; la remise de Kassala. — L'avenir de la compagnie du Niger.

CORRESPONDANT. — *10 nov.* — **E. Daudet** : Le duc d'Aumale. Le commandant du 7e corps; en marche vers le second exil. — **P. Thirion** : La France et l'Angleterre en Afrique; la boucle du Niger. — **J. de Witte** : En Hongrie; la visite de l'empereur Guillaume au roi Carol à Budapest; le renouvellement du compromis; le conflit des nationalités; les Roumains en Transylvanie. — *25.* — **E. Daudet** : Le duc d'Aumale. La fin de l'exil; les dernières années. — **J. Grabinski** : La Triple Alliance. — **L. de Lanzac de Laborie** : La jeunesse de Napoléon Ier; la cour de Napoléon III. — *10 déc.* — **Duc de Broglie** : Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans. — **E. Daudet** : Le duc d'Aumale. Ses derniers jours, sa mort. — *25.* — **Duc de Broglie** (*suite*). — **Couret** : La France en Terre Sainte à la fin de 1897. — *1er janv.* — **F. Carry** : Le Vatican et le Quirinal en 1898. — *25.* — **Un**

**ancien diplomate** : En Extrême-Orient; la Russie prépondérante; succès allemand; échec de l'Angleterre; et la France? — **P. Thirion** : La mission Marchand; la France et l'Angleterre en Afrique; en marche vers le haut Nil. — **De Nadaillac** : Le royaume du Bénin; massacre d'une mission anglaise.

Cosmopolis. — *Nov.-déc.* — **P. Bonnefon** : Un projet inédit de Dumouriez. — *Fév.* — **H. Norman** : The globe and the island. — **Max Lévy** : Napoléon Ier et la Prusse.

Economiste français. — *20 nov.* — Les projets de fédération des diverses parties de l'Empire britannique et la politique douanière du Canada. — *27.* — L'opinion en Espagne sur l'état actuel de la guerre de Cuba. — *4 déc.* — La législation internationale au congrès de Bruxelles. — La concurrence de l'Allemagne et de l'Angleterre en Russie. — *11.* — Les discussions de la Société d'économie politique de Paris : la législation internationale du travail et le congrès de Bruxelles. — Vladivostok : La colonisation blanche et jaune en Sibérie orientale. — *15 janv.* — Le commerce japonais en Chine. — *22.* — Les concordats entre Etats débiteurs et créanciers étrangers. — L'arrangement hellénique.

Etudes publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus. — *20 nov.* — **L. Lammens** : Le « Sionisme » et les colonies juives en Palestine. — *5 janv.* — **H. Prélot** : Pénétration russe en Asie. — **M. de Ratzenhausen** : En Extrême-Orient; le Japon. — *20.* — **H. Prélot** : Transcaucasie.

Géographie. — *28 oct.* — **J. Léotard** : Les compétitions européennes sur le haut Nil. — *25 nov.* — **M. Mabire** : Le Siam et les intérêts français. — *15 janv.* — La mission Marchand.

Intermédiaire des chercheurs et des curieux. — *10 oct.* — Lettre de Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur à Venise (1541).

Journal de la Société de statistique de Paris. — *Nov.* — **Yves Guyot** : La législation internationale du travail.

Journal des savants. — *Nov.* — **A. Sorel** : Les origines de la guerre de Cent ans (critique de l'ouvrage de F. Funck-Brentano).

Mélanges d'archéologie et d'histoire. — T. XVI. — **H. Omont** : Les suites du sac de Rome par les Impériaux et la campagne de Lautrec en Italie. — **L. Auvray** : Un acte de la légation du cardinal Jean Halgrin en Espagne (1229). — **L. Mirot** : La question des blés dans la rupture entre Florence et le Saint-Siège en 1375. — **L. Dorez** : Le sac de Rome (1527).

Mémorial diplomatique. — *31 oct.* — Projet de chemin de fer interocéanique de l'Atlantique au Pacifique. — Correspondances : Londres, Rome-Vatican. — *31 oct., 7, 14, 21, 28 nov. et 5 déc.* — La Grèce et la Turquie; les affaires crétoises. — *31.* — Convention télégraphique entre la France et le Portugal. — *31 oct., 7, 14, 21, 28 nov. et 5 déc.* — Le Livre jaune sur les affaires arméniennes. — *31.* — La petite bourgeoisie russe. — *7 nov.* — **R. Grivart** : Le conflit de frontières entre le Costa-Rica et la Colombie. — Correspondances : Londres, Budapest. — **L.-N. Baragnon** : M. Emile Ollivier et l'Empire libéral. — *14 nov.* — La musique russe à Paris. — Correspondances : Londres, Rome-Vatican, Vienne, Constantinople. — *21.* — La politique étrangère de l'Angleterre. — Correspondances : Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Budapest. — *21, 28 nov. et 5 déc.* — **Pagon** : Le conflit gréco-ottoman. — *28 nov.* — L'affaire de Nikki. — L'armée anglaise. — Correspondance : Rome-Vatican. — *5 déc.* — **A. Morre** : Les événements en Autriche et le compromis austro-hongrois. — Correspondances : Londres, Rome-Vatican, Vienne. — Extrait du rapport de M. Thomson, député, sur le budget des affaires étrangères. — *12 déc.* — M. de Mohrenheim. — **P. Souvestre** : L'Uruguay et l'assassinat du président Borda. — Correspondance : Londres. — *12, 19, 20 déc.* — La Grèce et la Turquie. Les affaires crétoises. — *12, 19.* — **Pagon** : Le conflit gréco-ottoman. — Le traité de paix gréco-turc. — *12, 19, 26 déc.* — Le Livre jaune sur les affaires arméniennes. — *19.* — Correspondances : Londres, Budapest. — Le duel Lahovary-Filipesco. — *26.* — La conférence de Bruxelles. — Correspondance : Londres. — **S. Franconie** : La réforme monétaire russe. — *5 janv. 1898.* — Le départ de M. de Mohrenheim. — *3, 9, 16, 23.* — La Grèce et la Turquie. Les affaires crétoises. — *3, 9, 16, 23.* — Le Livre jaune sur les affaires arméniennes. — *9.* — **P. Roquère** : Le futur président de la République des Etats-Unis du Brésil. — **A. Morre** : Le phénomène slave et l'Europe allemande. —

*16 janv.* — **Mac-Swiney** : Les cléricaux et la monarchie en Italie. — **Aline de Vilguern** : Une veillée de Noël en Bretagne. — *23 janv.* — L'amirauté anglaise et le ministère de la marine française. — Correspondances : Londres, Rome-Vatican.

MERCURE DE FRANCE. — *Déc.* — L'Alsace-Lorraine et l'état actuel des esprits.

MISSIONS CATHOLIQUES. — *12, 19, 26 nov., 1er, 10 déc.* — **P. Augouard** : Au cœur de l'Afrique. — **Pellet** : Au Dahomey ; de Porto-Novo à Kotou.

ORIENT ET TURQUIE. — *9 nov.* — Commission judiciaire internationale de la Canée. — *23.* — Angleterre et Turquie ; Anglais et Arméniens. — *7 déc.* — La question crétoise. — *21.* Autriche et Turquie. — *4 janv.* — L'Amitié de l'Angleterre. — *25.* — Le prince Georges de Grèce et la Crète.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES (Rev. dipl. et col.). — *1er oct.* — Le Siam et l'art. 4 de la convention franco-siamoise du 3 octobre 1893. — *15.* — **P. Vuillot** : La France dans le haut Nil. — **Harbulot** : La dénonciation du traité de commerce anglo-allemand. — **Moch** : Le huitième congrès universel de la paix. — *1er nov.* — **Rivière** : Le différend japono-hawaïen. — **De Couronnel** : Le trône de Grèce. — **De Contenson** : Du rôle de la France dans la prochaine guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre.

QUINZAINE COLONIALE. — *10 nov.* — La conférence franco-anglaise. — *25.* — L'union indo-chinoise. — *10 déc.* — Le commerce de transit au Tonkin.

RÉFORME ÉCONOMIQUE. — *5 déc.* — **C. Georgeot** : Le trafic franco-russe. — *30 janv.* — **C. Georgeot** : La mission lyonnaise en Chine.

REVUE BIBLIO-ICONOGRAPHIQUE. — *Déc.* — **L. Larchey** : Internationalisme et bibliothèques.

REVUE BRITANNIQUE. — *Nov.* — Napoléon et la Hongrie.

REVUE CHRÉTIENNE. — *Oct.* — **Fr. Puaux** : L'alliance franco-russe ; ses origines ; ses conséquences.

REVUE CRITIQUE DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE. — *Janv.* — **J. Champcommunal** : Etude sur la jurisprudence étrangère en matière de droit international.

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — *Juill.-sept.* — **Girault** : Le congrès colonial international de Bruxelles.

REVUE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE RELIGIEUSES. — T. II (1896). — **Abbé Pisani** : Les chrétiens du rite oriental à Venise et dans les possessions vénitiennes de 1439 à 1791. — *1897, n° 4.* — **Joly** : Le schisme de l'Eglise de France pendant la Révolution.

REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE. — *Janv. 1897.* — **A. Rigault** : Documents sur Bouillon conservés aux Archives des affaires étrangères.

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Déc.-janv.* — **L. Didier** : Entreprises coloniales de la Prusse au XVIIe siècle. — **L. Chaffanjon** : A travers le Turkestan russe, la Mongolie, la Mandchourie et la Sibérie orientale. — *Janv.* — **B. d'Attanoux** : L'utilisation du Sahara.

REVUE DE PARIS. — *1er, 15 déc., 1er janv., 15 janv., 1er fév.* — **V. Bérard** : Les affaires de Crète. — La crise austro-hongroise. — *1er fév.* — **E. Couvreu** : La France et l'indépendance vaudoise (1797-1798).

REVUE DES DEUX MONDES. — *15 déc.* — **A. Sorel** : L'Europe et le Directoire ; la perte de l'Italie ; la France en danger. — *1er janv.* — **A. Sorel** : L'Europe et le Directoire ; la révolution de brumaire. — *15 janv.* — **H. Houssaye** : La bataille de Ligny, 1815. — Les plans de campagne. — Le passage de la Sambre.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *1er oct.* — **Geoffroy de Grandmaison** : Un envoyé de Napoléon en Espagne, 1820 (Carrion Nisas). — *1er janv.* — **V. Pierre** : Le clergé français en Allemagne pendant la Révolution.

REVUE DU DROIT PUBLIC ET DE LA SCIENCE POLITIQUE. — *Sept.-oct.* — Le conflit hawaïen-japonais.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — *Janv.* — **A. Lepage** : Avant la guerre turco-grecque.

REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — *Déc.* — **G. Demanche** : La marche vers le haut Nil. — **A. Salaignac** : Les fortifications de Cheick-Saïd. — **G. Vasco** : Nos forces au Soudan français ; les forces anglaises au Niger. — La convention du Togo-Dahomey. — *Janv.* — La mission Nebout chez Samory. — *Fév.* — **G. Demanche** : Les lettres de la mission Marchand. — **J. Servigny** : Le Bahr-el-Ghazal et ses habitants.

REVUE GÉNÉRALE D'ADMINISTRATION. — *Nov.* — Autriche-Hongrie : les tribunaux consulaires à l'étranger.

REVUE GÉNÉRALE DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC. — *Nov.-déc.* — **G. Regelsperger** : L'affaire du Costa-Rica-Packet et la sentence arbitrale de M. de Martens. — **J. Bourgeois** : Le principe de non-intervention à

propos d'un livre récent. — **P. Dupuis** : L'Institut de droit international; session de Copenhague (août 1897).

REVUE HISTORIQUE DE L'OUEST. — *Nov.-déc.* — **E. Genet** : Origines des petites Antilles (1609-1674). La Compagnie des îles d'Amérique et le P. Dutertre.

REVUE MARITIME ET COLONIALE. — *Oct.* — **P. Cottin** : Les Anglais dans la Méditerranée (1793). — *Nov.* — **C. Mangin** : De la reconnaissance des belligérants considérée dans ses rapports avec la guerre navale.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — *13 nov.* — **C. Giraudeau** : Les grandes compagnies de colonisation. — *27 nov.* — **G. Cavaignac** : Les sociétés secrètes en Prusse (1811-1812). — *4 déc.* — **A. Saglio** : Bismark à l'hôtel de Jessé (Versailles, 1870-1871). — *11 déc.* — **C. Giraudeau** : Politique coloniale. Un système à détruire. — *18 déc.* — **H. Depasse** : La crise autrichienne. — *15 janv.* — **H. Depasse** : L'Europe et la Chine. — *29 janv.* — L'expédition d'Algérie en 1841, d'après la correspondance inédite du général Mellinet.

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — *Nov.* — **L. Vignon** : Le péril jaune.

REVUE SOCIALISTE. — *Août.* — **Louis** : La politique extérieure de la troisième République. — **De Pouvourville** : La fin de l'immobilisme chinois.

TOUR DU MONDE. — *6 nov.* — L'annexion aux Etats-Unis des îles Hawaï. — *11 déc.* — Les compétitions pour le haut Nil. — La mission Cavendish dans la Somalie. — *1er janv.* — **H. Turot** : L'insurrection crétoise et la guerre gréco-turque.

TRAVAIL NATIONAL. — *7 nov.* — Le traité franco-japonais. — *5 déc.* — Le trafic franco-russe.

⁂ — Annales de la Chambre des députés. 6e législature. Débats parlementaires, session ordinaire de 1897. — T. II : 18 mai-20 juillet 1897, in-4 à 3 col., 1211 p., *Paris, imp. des journaux officiels.*

⁂ — Annales du commerce extérieur. Pays étrangers. Marine marchande. Usages commerciaux. Enquête des agents diplomatiques et consulaires sur les droits de navigation, de port, de quai, d'entrepôt, etc., et sur les usages commerciaux dans les ports étrangers, in-8, 200 p., *Paris, Imp. nationale.*

⁂ — Annales du Sénat. Débats parlementaires, session ordinaire de 1897. — T. XLIX : 18 mai-20 juillet 1897, in-4 à 3 col., 572 p., *Paris, imp. des journaux officiels.*

**Baille** (C.). — L'invasion à Poligny (janv.-avr. 1871), et l'attentat de Poligny et M. de Bismarck (2 août 1871), in-18, 140 p., *Paris, Champion.*

**Brandt** (A. von). — Beiträge zur Geschichte der französischen Handelspolitik von Colbert bis zur Gegenwart, in-8, XIII-223 p., *Leipzig, Duncker.*

**Broglie** (duc de). — L'alliance autrichienne, in-18, 464 p., *Paris, C. Lévy.*

**Broglie** (Duc de) La journée de Fontenoy, in-4, III-81 p., *Evreux, imp. Hérissey.*

**Cahn** (W.). — Pariser Gedenkblätter. Tagebuchaufzeichnungen aus der Zeit des grossen Kriegs, der Belagerung und der Commune, 2 vol., gr. in-8, 345, 366 p., *Berlin, Fontane.*

⁂ — Chronographia regum Francorum, publié par H. Moranvillé, t. III, in-8, XLVIII-350 p., *Paris, Laurens.*

**Conegliano** (duc de). — Le second Empire. La maison de l'Empereur, in-8, XX-404 p., *Paris, C. Lévy.*

**Cottin** (Paul). — Les Anglais dans la Méditerranée (1793), in-8°, 31 p., *Paris, Baudoin.*

**Couret** (Comte). — La France en Terre Sainte à la fin de 1897, in-8, 31 p., *Paris, de Soye.*

**Didelot** (C.). — Pie VI à Valence, in-8, 38 p., *Currière, imp. de l'Ecole des sourds-muets.*

**Fabricius** (H.). — Die Kämpfe um Dijon im Januar 1871 und die Vogesenarmee, in-8, XXXII-610 p., *Bromberg, Mittler.*

**Finsler** (G.). — Lavaters Beziehungen zu Paris in der Revolutionsjahren 1789-1795, gr. in-8, 27 et 75 p., *Zürich, Fösi.*

**Forbes** (A.). — The life of Napoleon the Third, in-8, 360 p., *Londres, Chatto.*

**Grabinski** (Comte J.). — Un ami de Napoléon III. Le comte Arese et la politique italienne sous le second Empire, in-16, 259 p., *Paris, J. Bahl.*

**Grailly** (F. de). — Révolte des Avignonnais et des Comtadins contre le pape Eugène IV, et leur soumission par le légat Pierre de Foix (1433), in-8, 27 p., *Avignon, Séguin.*

**Hansen** (J.). — L'Alliance franco-russe, in-8, 142 p., *Paris, Flammarion.*

**Héritier** (Louis). — Geschichte der französischen Revolution von 1848 und der zweiten Republik, in-8, 256 p., *Stuttgart, Dietz.*

**Hœnig** (Fr.). — Der Volkskrieg an der

Loire im Herbst 1870. — T. VI : Die entscheidenden Tage von Orléans im Herbst 1870. Die Räumung von Orléans durch, die Franzosen und die Neuformation der Loire-armee, in-8, XII-372 p., *Berlin, Mittler*.

**Holleben** (Général). — Die Pariser Kommune 1871 unter den Augen der deutschen Truppen, in-8, VII-309 p., *Berlin, Mittler*.

**Holtzmann** (R.). — Wilhelm von Nogaret, Rat und Grossiegelbewahrer Philipps des Schönen von Frankreich, gr. in-8, XI-279 p., *Fribourg en Brisgau, Mohr*.

**Hooper** (G.). — Campaign of Sedan Downfall of the second Empire, aug.-sept. 1870, in-8, 394 p., *Londres, Bell*.

**Jérôme** (L.). — Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution (1794-1797), in-8, XLVI-434 p., *Paris, Picard*.

⁂ — Journal de Jean Barillon, secrétaire du chancelier Duprat (1515-1521), publié par P. de Vaissière, t. Ier, in-8, 339 p., *Paris, Laurens*.

**Lang** (Andrew). — Monk of Fife. Chronicle written by Norman Leslie of Pitcullo, concerning marvellous deeds that befell in the Realm of France in the years 1429-1431, in-8, 404 p., *Londres, Longmans*.

**Leger** (L.). — Conférence sur les voyageurs russes en France, in-4, 23 p., *Rouen, imp. Gy*.

**Lehautcourt** (P.). — Siège de Paris. Châtillon, Chevilly, Malmaison (7 août-27 oct.), in-8, VIII-407 p., *Paris, Berger-Levrault*.

**Lehugeur** (P.). — Histoire de Philippe le Long, roi de France (1316-1322). — T. Ier : Le règne, in-8, XXXI-481 p., *Paris, Hachette*.

⁂ — Lettres de Catherine de Médicis, publiées par le comte Baguenault de Puchesse. — T. VI (1578-1579), in-4, XXIII-576 p., *Paris, Lerouz*.

**Masson** (F.). — Marie Walewska (les maîtresses de Napoléon), in-32, 149 p., *Paris, Borel*.

**Masson** (F.). — Napoléon et les femmes. L'amour, in-8, 400 p, *Paris, Borel*.

⁂ — Mémoires de Saint-Simon, publiés par A. de Boislisle, t. XIII, in-8, 883 p., *Paris, Hachette*.

⁂ — Mémoires du sieur de Pontis, officier des armées du Roy, contenant plusieurs circonstances des guerres et du gouvernement sous les règnes des roys Henry IV, Louys XIII et Louys XIV, publiés par J. Servier, in-4, 358 p., *Paris, Hachette*.

**Nerlinger** (Ch.). — Nicolas Wolff et la défense des Vosges (petite collection alsacienne), in-4, 40 p., *Strasbourg, Noiriel*.

**Novicow** (J.). — Le péril jaune, in-8, *Paris, Giard et Brière*.

**Raif** (T.-L.). — In fremdem Dienst. Erlebnisse in der französischen Fremdenlegion, in-8, VIII-312 p., *Carlsruhe, Reiff*.

**Richemont** (Vicomte de). — La première rencontre du Pape et de la République française ; Bonaparte et Caleppi à Tolentino, in-8, 52 p., *Paris, de Soye*.

**Roche** (J.). -- Relations commerciales de la France et de l'étranger, in-8, 112 p., *Paris, Chaix*.

**Rocquain** (F.). — La Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther. — T. III : Le grand schisme ; les approches de la Réforme, in-8, 460 p., *Paris, Fontemoing*.

**Saint-Arroman** (R. de). — Les missions françaises. — 1re série : Considérations générales ; en Tunisie : Afrique australe et équatoriale ; au Sahara ; chez les Persans ; dans les Guyanes ; sous les mers. — 2e série : Dans la haute Asie ; à Madagascar ; en Arabie ; Transwaal et Siam ; Sénégambie et Niger ; chez les Moïs ; du Cap au Nyassa, in-8, VIII-382 et VII-328 p., *Paris, Lib. illustrée*.

**Schirmer** (Fried.). — Feldzug der Œsterreicher gegen König Joachim Murat im Jahre 1815, in-8, VII-391 p., *Prague, Grill*.

**Stercki** (J.). — Die Sendung des Jr. jur. Samuel Friedrich Lüthardt nach Paris im Frühjahr 1798, in-4, 20 p., *Berne, Wyss*.

**Vast** (H.). — Des tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire, in-8, 45 p., *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur*.

**Vinchant** (Fr.). — Voyage en France et en Italie, du 16 septembre 1609 au 18 février 1610, in-8, 236 p., *Bruxelles, Société générale d'imprimerie*.

**Viollet** (P.). — Droit public. Histoire des institutions politiques et administratives de la France. — T. II : Période française. Moyen âge (royauté ; Eglise ; noblesse), in-8, 474 p., *Paris, Larose*.

**Wertheimer** (C.). — Die Verhannten des ersten Kaiserreichs : Louis Bonaparte, Jérôme und Katharina von Westfalen, Elise Bacciochi, Caroline Murat, Fouché, Savary, Maret, in-8, XIX, 310 p., *Leipzig, Duncker*.

**Wratzke** (Otto). — In französischem Sold. Erinnerungen aus seinen Legio-

närsleben in Algerien, Formosa, Tonkin, in-8, III-92 p., *Berlin*, *Selbstverlag*.

## ABYSSINIE

**Castonnet des Fosses** (H). — L'Abyssinie et les Italiens, in-8, 398 p., *Paris*, *Téqui*.

*** — Histoire de la conquête de l'Abyssinie au XVIe siècle, par Chihab Eddin Ahmed ben' Abd el Qâder, surnommé Arab Faghi, traduit par René Basset, 1er fascicule, in-8, 100 p., *Paris*, *Leroux*.

## AFGHANISTAN

**Simond** (C.). — L'Afghanistan, in-8, 32 p., *Paris*, *Plon*.

## AFRIQUE AUSTRALE

**Coillard** (F.). — Sur le haut Zambèze, in-4, XXIIII-590 p., *Paris*, *Berger-Levrault*.

**Ingram** (J. F.). — Natalia. A condensed history of the exploration and colonisation of Natal and Zululand from the earliest times to the present day, in-4, 212 p., *Londres*, *Marschall*.

**Roels** (E.). — Boërs et Anglais. Autour des mines d'or du Transvaal, in-8, 80 p., *Paris*, *Hennuyer*.

*** — Treaty series, n° 13, 1897. Accession of Orange Free State to Red Cross Convention signed at Geneva August 22, 1864, in-8, *Londres*, *Eyre et Spottiswoode*.

**Younghusband** (F.). — South Africa of to day, in-8, 186 p., *Londres*, *Macmillan*.

## AFRIQUE FRANÇAISE (Algérie. Soudan, Tunisie.)

**Bournichon** (J.). L'invasion musulmane en Afrique, suivi du réveil de la foi chrétienne dans ces contrées et de la croisade contre les noirs entreprise par S. Em. le cardinal Lavigerie, in-8, 352 p., *Paris*, *Cattier*.

*** — Campagnes d'Afrique (1835-1848) : lettres adressées au maréchal de Castellane par les maréchaux Bugeaud, Clauzel, Vallée, Canrobert, Forey, Bosquet, et les généraux Changarnier, La Moricière, Le Flô, Négrier, etc., in-8, 569 p., *Paris*, *Plon*.

**Céalis** (E.). — De Sousse à Gafsa. Lettres sur la campagne de Tunisie (1881-1884), in-18, XI-286 p., *Paris*, *Flammarion*.

**Deville** (V.). — Partage de l'Afrique. Exploration, colonisation, état politique, in-18, 466 p., *Paris*, *André*.

**Dubois** (Félix). — Tombouctou la mystérieuse (édit. du *Figaro*), in-8, 427 p., *Paris*, *Flammarion*.

**Hacquard** et **Dupuis** (RR. PP.). — Manuel de la langue songay, parlée de Tombouctou à Say, dans la boucle du Niger, in-16, XV-252 p., *Paris*, *Maisonneuve*.

**Monnier** (M.). — La boucle du Niger, in-8, 32 p., *Paris*, *Plon*.

**Niox** (colonel). — L'Expansion européenne (en Afrique), in-8, 59 p., *Paris*, *Delagrave*.

*** — Treaty series, n° 21, 1897. Convention between Great Britain and France relative to Tunis, in-8, *Londres*, *Eyre et Spottiswoode*.

**Sarzeau** (J.). — Les Français aux colonies : Sénégal et Soudan français; Dahomey, Madagascar, Tunisie, in-8, 404 p., *Paris*, *Bloud et Barral*.

## ALLEMAGNE

DEUTSCH-EVANGELISCHE BLAETTER. — *1897, n° 3*. — **Nasemann** : La Palatine, duchesse d'Orléans. — *N° 6*. — **Nasemann** : Marie-Thérèse d'Autriche. — **Ch. Walker** : Montesquieu, champion du protestantisme en France.

DEUTSCHE RUNDSCHAU. — *Nov.* — L'Asie orientale depuis la guerre sino-japonaise.

DEUTSCHE ZEITSCHRIFT FUR GESCHICHTSWISSENSCHAFT. — Nouvelle série, t. II, *nos 1-2*. — **R. Holtzmann** : Philippe le Bel, roi de France, et la bulle *Ausculta fili*. — *N° 3*. — **J. Krebs** : Les négociations avec Melchior de Hatzfeld pour la restauration de Charles II d'Angleterre (1649-1650). — **H. Ulmann** : La Prusse, la neutralité armée et l'occupation du Hanovre, en 1801.

HISTORISCH-POLITISCHE BLAETTER. — *16 nov.* — La Macédoine et l'Eglise grecque. — *16 janv.* — La politique allemande en Chine et le budget de la marine.

HISTORISCHE ZEITSCHRIFT. — T. LXXX, *n° 1*. — **E. Brandenburg** : Le traité de Ratisbonne entre Charles-Quint, Ferdinand et Maurice de Saxe (1546).

HISTORISCHES JAHRBUCH. — *1897, n° 4*. — **J. Weiss** : Les origines de la guerre de Sept ans. — *1898, n° 1*. — **Spahn** : La politique extérieure du duché de Poméranie (1627-1630).

INTERNATIONALE REVUE UBER DIE GESAMMTEN ARMEEN UND FLOTTEN. — *Déc.* — La paix turco-grecque et la Crète.

JAHRBUCH FÜR GESETZGEBUNG, VERWALTUNG UND VOLKSWIRTSCHAFT IM DEUTSCHEN REICH. — T. XXI (1897), n° 2. — **Stroell** : Le développement économique et politique de la Bulgarie depuis 1878.

JAHRBÜCHER FÜR NATIONALÖKONOMIE UND STATISTIK. — T. XIII (1897), n° 1. — **Steinhausen** : lettres de commerce de la Hanse (1458).

NATION. — 6, 13 nov. — L'Autriche dans l'embarras. — 4 déc. — Le chaos en Autriche. — 11. — La situation en Autriche-Hongrie.

PREUSSISCHE JAHRBÜCHER. — Nov.-déc. — Turcs et Arméniens.

QUELLEN UND FORSCHUNGEN DES PREUSSISCHEN HISTORISCHEN INSTITUTS IN ROM. — N° 1. — **W. Friedensburg** : Une dépêche inédite du nonce Aleandre (1520). — **C. Kupke** : La Cour de Prusse en 1797 (lettres d'Horazio Borghese, ministre d'Espagne à Berlin).

SCHAU INS LAND. — T. XXIII (1896). — **P. Albert** : Le corps des soldats-citoyens de Fribourg aux combats de Wissembourg (7-14 août 1896). — **O. Langer** : La prise de Brisach par les troupes françaises, en 1703.

SITZUNGSBERICHTE DER KÖNIGLICHEN BAYERISCHEN AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN ZU MÜNCHEN. — 1896. — **Fr. Baumann** : La confédération helvétique et la guerre des Paysans (1525). — **H. Simonsfeld** : Document sur la naissance du premier enfant de Charles VI et d'Isabeau de Bavière (1386). — **K. Heigel** : Le manifeste du duc de Brunswick (25 juillet 1792).

ZEITSCHRIFT DES AACHENER GESCHICHTSVEREINS. — T. XVII (1895). — **E. Fromm** : L'entrée et le couronnement de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle, en octobre 1520. — **Keussen** : Documents sur les villes impériales données en gage au duché de Juliers (1472).

**Baur** (J.). — Philipp von Sötern, geistlicher Kurfürst von Trier, und seine Politik während der zweiten Kriegsjahre. Tome Ier : Bis zum Frieden von Prag (1635), in-8, 493 p., *Speyer, Jäger*.

**Bazin** (G.). — L'Allemagne catholique au XIXe siècle. Windthorst, ses alliés et ses adversaires, in-8, LVIII-332 p., *Paris, Bloud et Barral*.

**Dittrich** (Max). — König Albert und seine Sachsen im Felde, 1849, 1866, 1870-1871, in-8, VII-152 p., *Berlin, Siegismund*.

**Fridrichowicz** (E.). — Die Getreidehandelspolitik des « ancien régime », in-8, VIII-316 p., *Weimar, Felber*.

**Friedensburg** (W.). — Nuntiatur des Veralio, 1545-1546 (publié par l'Institut historique prussien de Rome), grand in-8, IV-77 p., *Gotha, Perthes*.

**Friedjung** (H.). — Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland 1859-1866, t. II, in-8, XVI-606 p., *Stuttgart*, 1866.

**Glaser** (R.). — Diether von Isenburg-Büdingen, Erzbischof und Kurfürst von Mainz (1459-1463) und die kirchlichen und politischen Reformbestrebungen im 15 Jahrhundert, grand in-8, 84 p., *Hambourg, Verlagsanstalt*.

**Heyck** (E.). — Die Allgemeine Zeitung 1788-1898. Beiträge zur Geschichte der deutschen Presse, gr. in-8, IV-352 p., *Leipzig, Steinacker*.

**Hüttemann** (P.). — Kurfürst Georg Wilhelm in seiner Stellung zu König Gustav-Adolf von Schweden, in-8, 21 p., *Witten, Grafe*.

**Jastrow** (J.) et **Winter** (G.). — Deutsche Geschichte im Zeitalter der Hohenstaufen (1125-1273), t. I, 1125-1190, in-8, XXII-644 p., *Stuttgart, Cotta*.

**Kalkoff** (Paul). — Die Depeschen des Nuntius Aleander vom Wormser Reichstage, 1521, in-8, V-266 p., *Halle, Niemeyer*.

**Khull** (Ferd.). — Erzherzogin Maria : 46 Brief an ihren Sohn Ferdinand aus den Jahren 1598-1599, in-8, 148 p., *Graz, Styria*.

**Lendet** (M.). — Guillaume II intime, in-16, VII-279 p., *Paris, Juven*.

**Lossen** (Max). — Der Kölnische Krieg, t. II, 1582-1586, in-8, XVI-693 p., *Munich, Franz*.

**Maguire** (T. M.). — The campaign between the Prussians and the Austrians in 1866. Supplementary remarks on tactics by lieut. Burde, in-8, 72 p., *Londres, Simpkin*.

**Marcks** (Erich). — Kaiser Wilhelm I, in-8, VIII-370 p., *Leipzig, Duncker*.

**Pariset** (G.). — L'Etat et les Eglises en Prusse, sous Frédéric-Guillaume Ier (1713-1740), in-8, XV-992 p., *Paris, Colin*.

**Penzler** (P.). — Fürst Bismarck nach seiner Entlassung, t. IV et V, gr. in-8, 400 et 384 p., *Leipzig, Fiedler*.

**Pieper** (Ant.). — Die päpstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien seit der Mitte des 16 Jahrhunderts. — T. I. Die Legaten und Nuntien Julius' III, Marcellus' II und Paul's IV (1550-1559) und ihre Instruktionen, in-8, VII-218 p., *Münster, Aschendorff*.

∴. — Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen, t. XXIV, in-8, 435 p., *Berlin, Duncker*.

**Poschinger** (H. von). — Fürst Bis-

marck und der Bundesrat. — T. III : Der Bundesrat des Deutschen Reiches, 1874-1878, in-8, x-486 p., *Stuttgart, Deutsch Verlagsanstalt.*

**Schmitt** (Ric). — Prinz Heinrich von Preussen als Feldherr im siebenjährigen Kriege, t. II (1760-1762), in-8, VII-322 p., *Greifswald, Abel.*

**Schulz** (H.). — Wallenstein und die Zeit der zojährigen Krieges, in-8, 133 p., *Bielefeld, Belhagen.*

**Weech** (Fr. von). — Römische Prälaten am deutschen Reich, 1761-1764, gr. in-8, 80 p., *Heidelberg, Winter.*

**Winkelmann** (E.). — Kaiser Friedrich II, t. II (1228-1233), in-8, VIII-529 p., *Leipzig, Duncker.*

**Wolff** (A.). — Berliner Revolutions chronik. Darstellung der Berliner Bewegung im Juli 1848 in politischer, sozialer und litterarischer Beziehung, in-8, VIII-386 p., *Berlin, Dümmler.*

**Zwiedineck-Südenhorst** (H. von). — Deutsche Geschichte von der Auflösung des alten bis zur Errichtung des neuen Kaiserreiches (1806-1871). — T. I : Die Zeit des Rheinbundes und die Gründung des deutschen Bundes (1800-1815), in-8, XII-623 p., *Stuttgart, Colta.*

## ALSACE-LORRAINE

**Heimweh** (P.). — La parole soit à l'Alsace-Lorraine. Réponse à l'écrit de M. Mat. Schwann : « Alsace-Lorraine »; réponse à l'écrit de Pan-Aryan : « Rendons Metz à la France », in-16, II-69 p., *Paris, Colin.*

**Hölscher** (K.). — Die öffentliche Meinung in Deutschland über den Fall Strassburgs während der Jahre 1681-1684, in-8, VII-172 p., *Münich, Kaiser.*

**Marini** (H.). — La question d'Alsace-Lorraine résolue : la guerre ; le désarmement, in-8, 31 p., *Évreux, Hérissey.*

**Reuss** (Rod.). — Souvenirs alsatiques, J.-P. Massenet, député du Bas-Rhin, in-8, IV-158 p., *Strasbourg, Treuttel.*

**Winckelmann** (O.). — Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation, t. III (1540-1545), in-8, XVIII-780 p., *Strasbourg, Trübner.*

## ANGLETERRE

APPLETON'S POPULAR SCIENCE MONTHLY. — *Nov.* — Expert testimony in the Behring sea controversy.

BLACKWOOD'S MAGAZINE. — *Janv.* — The frontier risings and the government of India in the foreign department. — *Fév.* — **E.-N. Bennett** : Amongs, the Cretan insurgents. — Mrs Bishop in Corea. — The crisis in China.

CONTEMPORARY REVIEW. — *Fév.* — **N.-E. Prorok** : The breaking up of the Austrian Empire. — The problem of the Far East. — **J. Foster Fraser** : Our trade with Western China. — **J. Mackenzie** : Bechuanaland.

DUBLIN REVIEW. — T. CXIX (1896). — **A. Shield** : The cardinal of York (le dernier Stuart). — **W.-H. Kent** : M. Froude and the Council of Trent. — **A. Shield** : The Orange conspiracy of 1668.

ECONOMIST. — *20 nov.* — Austria and Turkey.

EDINBURGH REVIEW. — *Janv.* — Valmy and Auerstädt. — Mrs. Bryce on the future of South Africa. — Indian frontier policy.

ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Janv.* — **J. R. Tanner** : The administration of the navy from the Restauration to the Revolution (2e article).

FORTNIGHTLY REVIEW. — *Janv.* — **H.-L. Brœksted** : The Norwegian-Swedish conflict. — **E. Dillon** : The struggle of religions and races in Russi *Fév.* — M. Hanotaux. — **E.-H. Parker** : Corea. — **W. Johnstone** : From Canton to Mandalay. — **Sir G. Baden-Powell** : Hope for the west Indies. — **Diplomaticus** : A Monroe doctrine for China.

MONTH. — *Nov.* — **W.-M. Crawford** : The situation in Belgium.

NINETEENTH CENTURY. — *Janv.* — **Holt S. Hallett** : The partition of China. — *Fév.* — **H. Birchenough** : The expansion of Germany. — **Moulnie Rafinddin Ahmad** : The future of the anglo-afghan alliance. — **G. Younghusband** : The permanent pacification of the Indian frontier. — **Sir H. Meysey-Thompson** : The real grievances of the uitlanders. — **C.-A. Moreing** : Great Britain's opportunity in China.

ROYAL STATISTICAL SOCIETY'S JOURNAL. — *Déc. 1897.* — **P.-G. Craigie** : Notes on the subjects discussed at the Saint-Petersburg meeting of the international statistical institute.

SATURDAY REVIEW. — *30 oct.* — Greece and its peuple. — *6 nov.* — The crisis in West Africa. — *4 déc.* — The Germany at Kiao-Chiao. — The crisis in the Upper Nile.

STATIST. — *30 oct.* — The franco-american proposals and the government.

TABLET. — *16 oct.* — The retrocession of Kassala. — *30 oct.* — Catholics and politics in Italy. — *27 nov.* — The hinterlands of west Africa. — *11 déc.* —

French view of England's position in Europe. — *25 déc.* — The partition of China.

TRANSACTIONS OF THE ROYAL HISTORICAL SOCIETY. — T. XI. — **I.-S. Leadam** : A narrative of the pursuit of English refugees in Germany under Queen Mary. — **M. A.-S. Hume** : The survivors of the spanish Armada in Ireland. — **O. Browning** : The conference of Pillnitz. — **W.-F. Lord** : Goree and its intermittent dependance on England (1663-1817).

*** — Calendars. Patent Rolls Edward IV, t. I. 1461-1467, in-8, *Londres, Eyre et Spottiswoode.*

**Cokayne** (G.). — Some account of the lord mayor and sheriffs of the city of London during the first quarter of the 17th century 1601-1625, in-8, *Londres, Phillimore.*

*** — Dod's peerage, baronetage and Knightage of Great Britain and Ireland for 1898 (58th year), in-12, 1058 p., *Londres, Low.*

*** — Historical Manuscripts commission. 15 th report, appendix, part 5. Mss. of the Right Hon. F. S. Savile Foljambe, of Osberton, in-8, *Londres, Eyre et Spottiswoode.*

**König** (F.). — Die Lage der englischen Landwirthschaft unter dem Drucke der internationalen Konkurrenz der Gegenwart. und Mittel und Wege zur Besserung derselben, in-8, XIII-145 p., *Iéna, Fischer.*

**Marcks** (Erich). — Königin Elisabeth von England und ihre Zeit, in-8, 131 p., *Bielefeld, Belhagen.*

**Powers** (G.). — England and the Reformation. 1485-1603, in-12, 144 p., *Londres, Blackie.*

**Rathgen** (K.). — Die Kündigung des englischen Handelsvertrags und ihre Gefahr für Deutschlands Zukunft, in-8, 120 p., *Leipzig, Duncker.*

**Story** (A.-T.). — Building of the Empire. Story of England's growth from Elizabeth to Victoria, 2 vol. in-8, 702 p., *Londres, Chapman.*

*** — Two Duchesses. Family correspondence of and relating, to Georgiana, Duchess of Devonshire, Elizabeth, Duchess of Devonshire, Earl of Bristol (Bishop of Derry), Countes. of Bristol, lord and lady Biron. Earl of Aberdeen, sir Aug. Foster, baronet, and others, 1777-1859 (ed par Vere Foster), in-8, 510 p., *Londres, Blackie.*

**Williams** (G.). — History of Liverpool privateers and letters of marque. Account of the Liverpool slave trade, in-8, 734 p., *Londres. Heinemann.*

## AUSTRALIE

**Davitt** (M.). — Life and progress in Australia, in-8, 490 p., *Londres, Methuen.*

**Rusden** (J.). — History of Australia, 3 vol. in-8, 1976 p., *Londres, Melville.*

## AUTRICHE-HONGRIE

MITTHEILUNGEN DES INSTITUTS FÜR ŒSTERREICHISCHE GESCHICHTSFORSCHUNG. — T. XVIII, nos *3-4.* — **A. Unzer** : Le duc des Deux-Ponts et la mission du Cte de Goertz (affaires de Bavière, 1778). — **A. Beer** : La politique religieuse de l'Autriche (1816-1842).

SCHRIFTEN DES VEREINS FÜR GESCHICHTE IN DONAUESCHINGEN. — 1896. — Journal de J.-B. Müller sur les évènements militaires et les marches des troupes à Donaueschingen, 1799-1814.

SITZUNGSBERICHTE DER AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN IN WIEN. — T. CXXXVI, no *1.* — **J. Loserth** : La politique religieuse de l'Angleterre au XIVe siècle.

TORTENELMI TAR. — T. XVIII (1896). — **K. Revesz** : Le siège de Kerschau par Bethlem en 1619.

WISSENSCHAFTLICHE MITTHEILUNGEN VON BOSNIEN-HERCEGOWINA. — 1897. — **D. Franic** : La situation dans la péninsule des Balkans au début du XIIIe siècle.

*** — Jarbuch des kk. auswärtigen Dienstes (1898). — Gr. In-8, 452 p., *Vienne, imprimerie de la Cour.*

**Schultheiss** (Fr.). — Deutschtum und Magyarisierung in Ungarn und Siebenbürgen, in-8, IV-76 p., *Munich, Lehmann.*

**Thalcic** (J.-D.). — Monumenta historica liberæ regiæ civitatis Zagrabiæ, metropolis regni Dalmatiæ, Croatiæ et Slavoniæ. — T. III : Diplomata, 1500-1526, in-8, CXIX-368 p., *Agram, Hartmann.*

**Türk** (Karl). — Der Kampf um das Deutschtum. Böhmen, Mähren und Schlesien, in-8, III-83 p., *Münich, Lehmann.*

*** — Verfassung (Die) als Quelle des Nationalitätenhaders in Œsterreich, in-8, 62 p., *Vienne, Breitenstein.*

*** — Wer rettet Œsterreich aus gegenwärtiger schwerer Krisis? in-8, 8 p., *Vienne, Saint-Norbertus.*

**Witte** (J. de). — En Hongrie. La visite de l'empereur Guillaume et du roi Carol à Budapest. Le renouvellement du compromis. La Hongrie millénaire. Le conflit des nationalités. Les Roumains en Transylvanie, in-8, 53 p., *Paris, de Soye.*

## BALKANS
## (Bulgarie, Serbie).

**Bresnitz von Sydacoff.** — Bulgarische Sittenbilder. Mittheilungen über die Vorgänge am Hofe des Fürsten Ferdinand, in-8, III-75 p., *Leipzig, Luckhardt.*

**Doutchitich** (N.). — Le Patriarcat œcuménique et la Question de l'Eglise serbe, à propos d'une lettre de S.S. le patriarche œcuménique Constantin V à S. B. Mgr Michel, métropolite de l'église autocéphale de Serbie, in-8, 39 p., *Paris, Rousseau.*

**Dubor** (G. de). — La triple alliance des Balkans, in-8, 8 p., *Evreux, Hérissey.*

## BELGIQUE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DE GÉOGRAPHIE. — *Sept.-oct.* — L'État indépendant du Congo à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1897.

REVUE DE BELGIQUE. — *Nov.-déc.* — **H. du Bois** : Aperçu historique et anecdotique de la situation de la Belgique sous la domination française.

REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISTATION COMPARÉE. — *N° 5.* — **E. Engelhardt** : Les protectorats de l'Inde britannique. — **T. Barclay** : Les blocus pacifiques. — **G. Flaichslen** : Du droit des héritiers sur les immeubles situés en Roumanie. La « lex ferenda ». — *N° 6.* — **J. Dubois** : La conférence littéraire et artistique de Paris. — **E. Engelhardt** : Les protectorats de l'Indochine française : le Tonkin. — **E. Bartin** : Les dispositions d'ordre public, la théorie de la fraude à la loi et l'idée de communauté internationale. — **P. Pradier-Fodéré** : L'Amérique espagnole; faits internationaux.

REVUE GÉNÉRALE. — *Déc.* — **P. Poullet** : Relations inédites sur le début de la Révolution belge de 1830.

## BRÉSIL

REVISTA BRAZILEIRA. — *15 oct.* — **A. Jaceguay** : A primeira missao brazileira a China.

## CANADA

**Casgrain** (H. R.). — Guerre du Canada; Montcalm et Lévis (1754-1760), in-4, 392 p., *Tours, Mame.*

**Roberts** (C.-G.-D.). — History of Canada, in-8, 506 p., *Londres, Paul.*

## CHINE

**Conrady** (A.). — Die Beziehungen der chinesischen Kultur zur abendländischen, in-8, 17 p., *Leipzig, Seele.*

**Jonshton** (J.). — China and Formosa, in-8, 416 p., *Londres, Hazell.*

## CORÉE

**Bishop** (Mrs.). — Korea and her neighbours. A narrative of travel, with an account of the recent vicissitudes and present position of the country, 2 vol. in-8, 610 p., *Londres, Murray.*

## CRÈTE

**Castonnet des Fosses** (H.). — La Crète et l'hellénisme, in-18, 216 p., *Paris, Téqui.*

**Kar-Téria** (G.). — La question de Crète, in-8, 18 p., *Paris, May.*

**Tuma von Waldskampf** (A.). — Kreta und die neueste Phase der orientalischen Frage, in-8, III-77 p., *Leipzig, Zuckschwardt.*

## CUBA

**Amer** (C.). — Cuba y la opinion publica, in-8, 66 p., *Madrid, Gomez.*

**Benoist** (Ch.). — L'Espagne, Cuba et les Etats-Unis, in-16, XVII-272 p., *Paris, Perrin.*

**Espinasse-Secondat** (P.). — A Cuba. L'insurrection cubaine, de février 1895 à mai 1896, in-8, 73 p., *Paris, Lavauzelle.*

**Savine** (A.). — La question cubaine et les intérêts français, in-8, 16 p., *Paris, imp. de l'Art social.*

## DANEMARK

DANSKE MAGAZIN. — 5e série, t. III, n° *4.* **Bobé** : Rapports adressés par le résident des villes hanséatiques en 1770-1772.

HISTORISK TIDSKRIFT. — 6e série, t. VI. — **Ersler** : Recherches sur l'époque de la domination des Holsteinois (1325-1340). — Christian VIII et la question de Slesvig (compte rendu de l'ouvrage de A.-D. Jœrgensen). — 7e série, t. I. — **J. Clausen** : Hommes de lettres français à Copenhague sous le règne de Frédéric V.

## ÉGYPTE

**Boustany** (Selim). — Les finances de l'Egypte au point de vue international, in-8, 135 p., *Paris, Rousseau.*

**Davis** (E. J). The invasion of Egypt in A. D. 1249 (A. H. 617) by Louis IX of France (saint Louis) and a history of the contemporary sultans of Egypt, in-8°, 158 p., *London, Low.*

**Des Chesnais** (R.). — En felouque sur le Nil; souvenirs de basse Nubie et de haute Egypte, in-4, 269 p., *Tours, Dubois.*

## ESPAGNE

BOLETIN DE LA REAL ACADEMIA DE LA HISTORIA. — *Nov.* — P. M. **de Soraluce** : Sitio, bombardes y destruccion de San Sebastian.

ESTUDIOS MILITARES. — *20 oct.-5 nov.* — M. **Walls y Merino** : El imperio Griego a la toma de Constantinopla por los Turcos.

REVISTA CONTEMPORANEA. — *30 oct.* — P. **de Alzola** : El problema cubano. — *15 nov.-15 déc.* — L. **Mallada** : La futura revolucion española.

**Ducéré** (E.). — Le siège de Saint-Sébastien (1823), in-8°, 43 p., *Pau, Ribaut.*

**Fabié** (A. M.). — Ensayo historico de la legislacion española en los Estados de ultramar, in-4, 336 p. *Madrid, Rivadeneyra.*

**Fernandez Duro** (C.). — Armada española, desde la union de los reinos de Castilla y de Aragon, t. III, in-4, 522 p. *Madrid, Rivadeneyra.*

**Mac Lennan** (W.). — Spanish John. Being a memoir of the early life and adventures of colonel John Mac Donell, known as « Spanish John » when a lieutenant in the company of Saint James of the regiment Irlandia in the service of the King of Spain operating in Italy, in-8, 282 p., *Londres, Harper.*

**Professione** (A.). — Il ministero in Spagna e il processo del cardinale Giulio Alberoni, in-8, XV-292 p., *Turin, Clauzet.*

**Ruano Prieto** (F.). — Don Juan II de Aragon y el principe de Viana. Guerras civiles en los reinos de Aragon y Navarra durante el siglo XV, in-fol., 232 p. *Bilbao, Casa de Misericordia.*

## ÉTATS-UNIS

AMERICAN CATHOLIC QUARTERLY REVIEW. — *Oct.* — **P. Parsons** : The struggle of Polish catholichty with Russian orthodoxy. — **B.-J. Clinck** : Spain and Cuba.

AMERICAN HISTORICAL REVIEW. — T. III, *n° 1.* — **H. Tuttle** : The Prussian campaign of 1758.

NATION. — *21 oct.* — The rehabilitation of the Turk. — *18 nov.* Reciprocity with. Canada. — *25 nov.* — Hawaiian annexation. — *16 déc.* — The San Domingo precedent. Frenchk and German colonization.

NORTH AMERICAN REVIEW. — *Nov.* — The United States and the Spanish american colonies. A review on the Cuban question.

**Deschamps** (Ph.). A travers les Etats-Unis et le Canada, in-18, 226 p. *Paris, Leroux.*

**Furcy-Chatelain.** — Le panaméricanisme et l'équilibre américain, in-8, IV-327 p. *Saint-Amand, imp. Destenay.*

**Grant** (V. S.). — Letters to a friend (1861-1880), in-16. *New-York (Londres).*

**Harrison** (B.). The constitution and administration of the United States of America, in-8, 384 p., *Londres, Nutt.*

**Harrisse** (H.). — The diplomatic history of America : its first chapter, 1452-1494, in-8, 238 p. *Londres, Stevens.*

**Mac Cradly** (E.). — The history of South Carolina under the proprietary governement 1670-1719, in-8, *Londres, Macmillun.*

**Mahan** (A. T.). — The interest of America in sea power, present and future, in-8, 322 p., *Londres, Low.*

**Robinson** (P.R.) — The Princely Chandos. Memoirs of James Brydge, postmaster general to the forces abroad during the most brilliant part of the Duke of Marlborough's career 1705-1711, afterward first Duke of Chandos, in-8, 268 p., *Londres, Low.*

**Scharf** (J. T.). — History of the confederate States Union, in-8, *Albany (Londres).*

**Souillard** (H.). — Du régime militaire aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, in-8, 303 p. *Toulouse, imp. Cléder.*

## GRÈCE

**Avelot** (H.). — Croquis de Grèce et de Turquie; autour de l'Archipel, in-8, 208 p., *Tours, Mame.*

**Haussoullié** (B.). — Grèce. Athènes et ses environs, in-16, CVIII-243 p., *Paris, Hachette.*

## GUYANE FRANÇAISE

**Cesbron** (E.). — Projet pour la création d'un service à vapeur régulier et rapide destiné au transport des passagers et marchandises à la Guyane, au contesté franco-brésilien et aux Antilles, in-4, 15 p., *Nantes, Grimaud.*

**Coudreau** (H.). — Voyage au Xingu (30 mai-26 oct. 1896), in-4, II-235 p., *Paris, Lahure.*

— Voyage au Tocantins-Araguaya (31 déc. 1896-23 mai 1872), in-4°, II-303 p., *Paris, Lahure.*

## HAITI

**Marcelin** (F.). — Haïti et l'idemnité française, 5e part., in-18, 172 p., *Paris, Taillefer.*

## HAWAI

**Shœmaker** (M.). — Islands of the southern seas : Hawaï, Samoa, New realand., in-8, *Londres, Putman.*

## INDE ANGLAISE

**Adye** (sir J.). Indian frontier policy, in-8, 70 p., *Londres, Smith.*

— Letters received by the East India Company fromsits servant in the East, t. II : 1613-1615, in-8, *Londres, Law.*

## INDES HOLLANDAISES

**Delmas** (E.). — Java, Ceylan, les Indes. Excursion sous l'Equateur et la zone torride, in-8, 458 p., *Paris, libr. de l'Art.*

## INDO-CHINE FRANÇAISE

**Coussot** (A.) et **Ruel** (H.). — Douze mois chez les sauvages du Laos, in-8, 352 p., *Paris, Challamel.*

**Dupuis** (J.). — Le Tongkin et l'intervention française (Francis Garnier et Philastre), in-18, VII-351 p., *Paris, Challamel.*

**Franquet** (E.). — De l'importance du Fleuve Rouge comme voie de pénétration en Chine, suivie d'une notice sur le cercle de Lao-Kay, in-8, 144 p., *Paris, Lavauzelle.*

**Henri d'Orléans** (Prince). — Du Tonkin aux Indes (janv. 1895-janv. 1896), in-4, 447 p., *Paris, C. Lévy.*

**Pila** (U.). — Ce que l'on peut faire au Tonkin, in-8, 45 p., *Paris, Dupont.*

**Roux** (E.) — Aux sources de l'Iraouaddi. Voyage de Hanoï à Calcutta par terre, in-4, 92 p., *Paris, Hachette.*

## ITALIE

(Par C. Merkel)

**Abate** (Ag.). — Cronache Savonesi dal 1500 al 1570, accresciute di documenti inediti, pubblicate ed annotate dal dott. G. Assereto. In-8, 355 p. *Savona, Bertolotto.*

Aceldama ossia processo celebre istruito contro gli ebrei di Damasco nell' anno 1840 in seguito al doppio assassinio rituale da loro consumato nella persona del padre Tommaso dalla Sardegna, missionario cappuccino ed in quella del suo garzoncello cristiano Ebrahim Amarah, con documenti relativi ed appendice storica. In-8, 296 p. *Cagliari, Dessi.*

**Agnelli** (Giov.). — Roncaglia. In-8, 20 p. *Lodi, Quirico e Camagni.*

**Arias** (Gino). — La congiura di Giulio Cesare Vachero, con documenti inediti. In-8. 171 p. *Firenze, Cellini.*

Autobiografia di un veterano : ricordi storici e aneddotici del generale **Enrico Della Rocca**. 1807-1859. In-8, 499 p. *Bologna, Zanichelli.*

**Aveta** (Fed.). — Gli Stati Balcanici e la guerra turco-greca dell' anno 1897. In-8, VIII-104 p. *Torino, Clausen.*

Avvenimenti (Gli) d'Oriente e la guerra greco-turca, 1896-97 : cronaca illustrata. In-fol., fig. IIII-252 p. *Milano, Treves.*

**Balangero** (G. B.). — Australia e Ceylan : studi e ricordi di tredici anni di missione In-8, fig. VIIII-386 p. *Torino, Paravia, 1898.*

**Ballini** (Am.). — La casa di Savoia : conferenza. In-8, 22 p. *Bologna, Virano.*

**Barelli** (Gius). — Due documenti intorno a Lodovico Bolleri, signore di Centallo e Demonte. In-8, 18 p. *Torino.*

**Barelli** (Gius). — L'assedio di Cuneo del 1557 nella poesia contemporanea. Saggio. In-8, VIII-60 p. *Pinerolo, tipogr. sociale.*

**Bernardi** (Novacula). — Cronache Forlivesi dal 1476 al 1517, pubblicate ora per la prima volta di su l'autografo, a cura di **Gius. Mazzatinti**. Monumenti istorici pertinenti alle provincie della Romagna. S. 3a, Cronache. Vol. I, part. 2a. In-8, 379 p. *Bologna, presso la r. Deputazione di storia patria, 1896.*

**Bevilacqua** (Enr.). — Le Pasque Veronesi : monografia storica documentata. In-8, p. 415. *Verona, Zannoni.*

**Bizzoni** (A.). — L'Eritrea nel passato e nel presente. In-8, fig., 575 p. *Milano, Sonzogno.*

**Bollettino** (Nic.). — Storia della rivoluzione inglese. In-16, 177 p. *Bergamo, tipogr. s. Alessandro.*

**Bondi** (Virg.). — Uno sguardo a due età : alcune riflessioni sui fatti che dànno all' evo mo derno un' indole diversa da quella del medioevo in Italia. In-8, 95 p. *Parma, Battei.*

**Bottini-Massa** (Enr.). — Il primo regno di casa Savoia in Sicilia : conferenza. In-8, 21 p. *Acireale, Micale.*

**Bruno** (A.). — I francesi nell' antico

dipartimento di Montenotte : note politiche ed amministrative dal 1805 al 1814. In-8, 98 p. *Savona, Bertolotto.*

**Cais de Pierlas** (E.). — La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie : documents inédits, vue et plan du château. In-8, 558 p., con 2 tavole. *Turin, Bocca, 1898.*

**Calligaris** (G.). — La contessa di Albany e la occupazione francese in Toscana. 25 marzo-5 luglio 1799. Per il 60° anno di sacerdo zio del can. Gius. Destefanis. In-8, 8 p. *Torino, Roux.*

Campagne del principe Eugenio di Savoia : opera pubblicata dalla divisione storica dell' i. è r. archivio di guerra in base a documenti ufficiali ed altre fonti autentiche, fatta tradurre e stampare da S. M. Umberto I, re d'Italia. S. 1ª, vol. IX : Guerra per la successione di Spagna : campagna del 1707. S. 2ª, vol. I : guerra per la successione di Spagna : campagna del 1708. In-8, p. XIX-347-222; XXV-551-396. *Torino, Roux, 1896-97.*

**Campi** (Nu). — Orléans-Chiappini; il baratto di Luigi Filippo : documenti per la storia. In-16, 19 p. *Bologna, Zamorani e Albertazzi.*

**Canuti** (Gius.). — L'Italia in Africa e le guerre con l'Abissinia, dall'occupazione di Massaua alla resa dei prigionieri dopo la battaglia di Adua. In-16, fig., 254 p. *Firenze, Salani.*

**Carini** (Is.). — Gli archivi e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia in generale e di Sicilia in particolare : documenti ed allegati annessi alla relazione al comm. Gius. Silvestri, sovraintendente agli archivi siciliani. Parte II, fasc. 3°. In-8, 401-603 p. *Palermo, tipogr. lo statuto.*

**Carutti** (Dom.). — Il primo re di casa Savoia : storia di Vittorio Amedeo II. Terza edizione intieramente riveduta e ampliata dall' autore. In-8, 623 p. *Torino, Bona.*

**Cerciello** (Gius.). — Candia ed Europa : studi. In-8, 32 p. *Napoli, stabilim. tipografico.*

Cerimoniale e diario seguito coll' imperatrice Dª Margarita d'Austria e l'Eccellentissimo Silvestro Valier Ambasciator, 1666. Pubblicato da **Dom. Morosini** per le nozze Valier Toso. In-8, 42 p. *Conegliano, Cagnani.*

**Cipolla** (C.). — Di un falso diploma di Berengario I. Nota. In-8, 20 p. *Torino, Clausen.*

Combattimento di Mola di Gaeta, 4 novembre 1860 (1° reggimento granatieri). In-8, 6 p. *Parma, Ferrari.*

**Corazzini** (F.). — Storia della marina militare antica. Tomi III-IV. (Marina orientale ed ellenica; La marina preromana e romana.) Vol. II. In-8, XXXII-414; XV-489 p. con 32 tavole. *Firenze, Passeri, 1896.*

**Corradini** (Vent.). — Vittorio Bottégo e le sue esplorazioni africane. In-16, 54 p. *Parma, Grazioli.*

**Curti** (G.). — Carlo Emanuele I secondo i più recenti studi. Quarta edizione interamente rifusa. In-16, VIII-388 p. *Milano, Rebeschini.*

**Cusani-Visconti** (L.). — Sulle ricerche compiute dalle flotte inglesi negli anni 1798, 1799 e 1805. In-4, 30 p. *Livorno, Debatte.*

Dal 1848 al' 67 : dai ricordi di P. Turiello. In-8, 24 p. *Napoli, Priore.*

**Damiani** (Fr.). — Saggio storico-critico sul commercio degli antichi. In-8, 125 p. *Bari, Laterza.*

**D'Ancona** (Al.). — Federico Confalonieri, su documenti inediti di archivi pubblici e privati. In-16, p. XVIII-479. *Milano, Treves.*

Diario di quanto successe in Argenta e nè luoghi circonvicini l'anno 1708 e 1709 per il passaggio dell'armata tedesca. Pubblicato da Patrizio Antolini e Lorenzo Gostoli per le nozze Campolmi-Valmori. In-8, p. 15. *Argenta, tipogr. Argentana.*

**Fiore** (Pas.). — Il diritto internazionale codificato e la sua sanzione giuridica, seguito da un sunto storico dei più importanti trattati internazionali. Seconda edizione intieramente rifatta ed ampliata. In-8, 264 p. *Torino, Unione tipogr. editr.*

**Gabotto** (F.). — Gli ultimi principi d'Acaia e la politica subalpina dal 1383 al 1407. In-8, II-665 p. *Pinerolo, tipogr. Sociale.*

**Gasparini** (D.). — Giulio Cesare Valmarana, deputato della repubblica veneta a porre i termini nei confini stabiliti dalla sentenza Roveretana, 1605 [con documento 5 agosto 1606]. Pubblicato per le nozze Valmarana-Nussi. In-8, 15 p. *Vicenza, Staider.*

**G[iulietti]** (C.). — Nuove notizie sulla battaglia detta di Montebello, ma combattuta in gran parte a Casteggio nel 9 giugno 1800. In-8, 37 p. *Voghera, Rusconi-Gavi-Nicrosini.*

**Giuria** (P.). — Appendice alla storia aneddotica della occupazione Austriaca. In-8, 2 p. *Voghera, Rusconi.*

**Grottanelli** (L.). — Gli ultimi principi della casa dè Medici e la fine del gran ducato di Toscana. In-8, 259 p. *Firenze, Rassegna nazionale editr.*

[Lettera datata da Vicenza il 31 maggio

1848 dal presidente Manin e ministro Tommaseo ai loro colleghi nel governo della repubblica Veneta. Pubblicata insieme con 2 lettere di G. B. Bassi e F. Lampertico da Gui. Piovene per le] Nozze Valmarana-Nussi. In-4, 6 p. *Vicenza, Fabris.*

**Mancini** (Pasq. Stan.). — Discorsi parlamentari, raccolti e pubblicati per de liberazione della Camera dei Deputati [a cura di G. Zucconi e G. Fortunato]. Vol. VIII. In-8, 683 p. *Roma, tipogr. della Camera dei Deputati.*

**Manfroni** (Cam.). — Le leggi marittime di Ancona. In-8, 24 p. *Roma, Forzani.*

**Manfroni** (Cam.). — Storia della marina italiana dalla caduta di Costantinopoli alla battaglia di Lepanto. In-8, XVII-534 p. *Roma, Forzani.*

**Marchesi** (V.). — Nel primo centenario della caduta della repubblica Veneta; note ed appunti. In-8, 39 p. *Udine, Doretti.*

**Marcotti** (G.). — Cronache segrete della polizia toscana (1814-1815). Memorie e documenti per servire alla storia contemporanea. In-16, XII-384 p. *Firenze, Barbèra, 1898.*

**Marcotti** (G.). — La madre del re galantuomo (le corti di Firenze e di Torino), da documenti inediti. In-16, fig., 313 p. *Firenze, Barbèra.*

**Mariini** (A.). — Il risorgimento, l'indipendenza e il governo d'Italia. In-8, 140 p. *Cremona, Foroni.*

**Matscheg** (A.). — Storia politica di Europa dal cominciare del regno di Maria Teresa allo sciogliersi della convenzione di Kleinsch nellendorf, studiata sui dispacci dei veneti ambasciatori nell' archivio di Stato a Venezia in connessione colle altre fonti. In-8, 548 p. *Belluno, Deliberali.*

Miscellanea Napoleonica a cura di A. Lumbroso. S. 3ª, fasc. 6. In-8, 33, 35, 108, 235, 11, 23 p. *Roma, Modes e Mendel.*

**Mondaini** (G.). — La costituzione degli Stati Uniti d'America : saggio storico. In-8, 33 p. *Sansepolcro, Becamorti e Boncompagni.*

Nel 1797 : un proclama repubblicano francese a Udine all' epoca del Direttorio, e Brani di Cronaca Udinese del 1797 negli ultimi mesi di dominio della Serenissima in Friuli : note d'archivio, documenti e estratti da diari inediti per cura di Raff. Sbluez. In-8, 106 p. *Udine, Bardusco.*

Note des députés à la Consulta extraordinaire Cisalpine, convoquée à Lyon, an. X. In-8, 14 p. *Roma, soc. tipogr.*

Notizie (Nuove) sulla battaglia detta di Montebello, ma combattuta in gran parte a Casteggio nel 9 giugno 1800, compilate da C. G[iulietti]. In-16, 37 p. *Voghera, Rusconi.*

Nozze Lumbroso-Besso [Dalla raccolta Napoleonica di Alberto Lumbroso]. In-16, 20 p. *Roma, Forzani.*

**Paladini** (L.). — La difesa di Roma nel 1849 e la legione Medici : lettere scritte ai parenti dall' organizzazione di detta legione fino al suo scioglimento dopo la resa di Roma, dall' aprile al luglio 1849. In-8, p. 27. *Roma, Balbi.*

**Paliotti** (F.). — Mes souvenirs de la Corse. In-16, 101 p. *Milano, Agnelli.*

**Pasolini** (P. D.). — Caterina Sforza; nuovi documenti : memoria. In-8, fig., 152 p. *Bologna, Garagnani.*

**Perrero** (D.). — I reali di Savoia nell' esiglio (1799-1806) : narrazione storica su documenti inediti. In-8, VIII-327 p. *Torino, Bocca, 1898.*

**Peyri** (Le). — Rapport du quartier général de Rovigo, 11 juillet 1809 [regardant les brigands politiques de 1809]. Per nozze Salani-Danielato. In-4, p. 7. *Padova, Prosperini.*

**Pierantoni** (R.). — Il trattato di Berlino del 1885 e lo Stato indipendente del Congo. In-8, VIII-295 p. *Roma, Treves.*

**Pieri** (M.). — Storia del risorgimento della Grecia, portata fi no alla battaglia di Domokos del 1897 da Silv. Becchia. In-4 fig., 247 p. *Milano, Sonzogno.*

**Pitré** (G.). — Canti popolari d'Italia su Napoleone I. Per le nozze Lumbroso-Besso. In-8, 13 p. *Palermo, tipogr. del Giornale di Sicilia.*

**Podestà** (Fr.). — La pesca del corallo in Africa nel medioevo e i Genovesi a Marsacares : luoghi d'armamento in Liguria. Per nozze Gennaro Costa-Costa. In-4, 39 p. *Genova, tipogr. dei Sordomuti.*

**Prandi** (Gust.). — Il tenente-colonnello Giuseppe Galliano : commemorazione. In-16, 27 p. *Pisa, Mariotti.*

**Prafessione** (Alf.). — Il ministero in Spagna e il processo del cardinale Giulio Alberoni : studio storico documentato. In-8, XVI-297 p. *Torino, Clausen.*

Relazione di Andrea Giustinian cav. e Ottaviano Valier ritornati da sindaci avogadori ed inquisitori in Dalmazia, Albania, Corfù, Zante, Cefalonia. 1576. Pubblicata da Bort. Toso per le nozze Valier-Toso. In-4, 34 p. *Venezia, tipogr. Emiliana.*

**Roggerone** (S.). — Beatrice di Savoia, contessa di Provenza. In-16, 26 p. *Imola, Galeati.*

**Romagnoli** (G.). — Brevi cenni storici sulla vita di Francesco Ferruccio, con le lettere scritte da Empoli al magistrato dei dieci a Firenze e a Ceccotto Tosinghi, commissario per la repubblica in Pisa. In-8 fig., 129 p. *Firenze, Pellas.*

**Rossi** (A.). — Alla guerra turca (aprile-maggio 1897) : impressioni ed istantanee di un corrispondente. In-8 fig., 253 p. *Firenze, Bemporad.*

**Salaris** (E.). — Note su la Grecia, sul suo esercito e sui recenti avvenimenti : impressioni di viaggio. In-8, 24 p. *Firenze. Rassegna Nazionale editr.*

**Sanminiatelli** (D.). — Noterelle Dalmate. In-8, 19 p. *Roma, Forzani.*

**Targioni-Tozzetti** (G.). — Nel centenario della difesa del castello di Livorno : discorso commemorativo. In-8, 41 p. *Livorno, Ortalli.*

**Torre** (Lu.). — La difesa di Casale Monferrato contro gli Austriaci nelle giornate 24 e 25 marzo 1849. Seconda edizione riveduta e corretta. In-8, 60 p. *Casale, Pane.*

Trattato di pace fra l'Italia e l'Etiopia e convenzione per la restituzione dei prigionieri di guerra del 26 ottobre 1896 (10 documenti). Documenti diplomatici presentati dal Ministro degli affari esteri Visconti-Venosta (24 maggio 1897). In-4, 4 p. *Roma, tipogr. della Camera dei Deputati.*

**Visconti-Venosta.** — La question Crétoise discours prononcé à la Chambre des députés (séance du 9 avril 1897). In-8, 24 p. *Rome, Artero.*

## JAPON

**Nachod** (Osk). — Die Beziehungen der niederländischen orientalischen Kompagnie zu Japan im 17 Jahrhundert, in-8, XXXIV-444 p., *Leipzig, Friese.*

**Ribaud** (M.). — Japonais et Aïnos dans le Yeso. Un été au Japon boréal, in-8, 318 p., *Paris, Delhomme.*

⁂ Treaty series, *n. 12*, 1897. — Protocol between Great Britain and Japan respecting patents, trade marks and designs, in-8, *Londres; Eyre et Spottiswoode.*

## MADAGASCAR

**Aubier** (A.). — La colonne expéditionnaire et la cavalerie à Madagascar, in-8, 72 p., *Paris, Berger-Levrault.*

**Duchesne** (Général). — Rapport sur l'expédition de Madagascar (25 avril 1896), suivi de tous les documents militaires, diplomatiques et parlementaires relatifs à l'expédition de 1895, in-8, X-475 p., *Paris, Berger-Levrault.*

**Duportal** (H.). — Une exploration technique à Madagascar, in-8, 38 p., *Paris. imp. Chaix.*

**Giriend** (J.). Madagascar. Souvenirs et impressions, in-4, 169 p., *Rouen, Deshays.*

**Gindre** (H.). — En Afrique australe et à Madagascar, in-16, XI-20 p. *Paris, Challamel.*

**Grosclaude** (Et.). — Un Parisien à Madagascar, in-8, XVI-368 p., *Paris, Hachette.*

**Hocquard** (Ed.). — L'expédition de Madagascar; journal de campagne, in-4, 140 p., *Paris, Hachette.*

**Mauvrac** (J.). — La conquête de Madagascar. — T. I. — Le pays; les droits de la France. — T. II. La reine des Hovas et sa cour, in-32, 191 et 177 p., *Paris, Geffroy.*

## MEXIQUE

**Sainte-Croix** (Lambert de). — Onze mois au Mexique et au Centre-Amérique, in-18, VIII-292 p., *Paris, Plon.*

## POLOGNE

PRZEGLAND POWSZECHNY. — *Nov.-janv.* — **Wielkopolanin** : La lutte économique des races en Posnanie.

## PORTUGAL

**Boppe** (P.). — La légion portugaise (1807-1813), in-8, XII-519 p., *Paris, Berger-Levrault.*

**Burnay** (Comte de). — Quelques considérations sur la situation financière du Portugal, in-4, 38 p., *Paris, Chaix.*

**Cornidé** (Jose). — Estado de Portugal el año de 1800 (Academia de la Historia), in-4, VIII-333 p., *Madrid, Tello.*

**Mac Swyney** (Marquis). — Le Portugal et le Saint-Siège. Les épées d'honneur envoyées par les papes aux rois de Portugal au seizième siècle, in-8, 82 p. *Paris, Picard.*

## ROUMANIE

ARHIVA. — *Sept.-oct.* — Lettre sur les affaires de Moldavie en 1819. — *Nov.-déc.* — **A. de Giers** : Le consulat de Russie à Iassy.

## RUSSIE

ISTORICHESKI VIESTNIK. — *Sept.* — **N. Schilder** : Napoléon à Louizha en 1812. — *Nov.* — **N. Schilder** :

La tragi-comédie de Bayonne de 1808.

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL ET PUBLIC (Russie). — *Juill.-août.* — **Triepel** : De l'étude dogmatique du droit des gens. — **Ricci** : Le droit de veto et le prochain conclave. — **Fiore** : De l'arbitrage et de son efficacité pratique pour empêcher la prochaine guerre. — **Sabler** : De la double nationalité. — **Kamarowsky** : Chronique internationale (le traité d'arbitrage anglo-américain; l'arbitrage entre l'Angleterre et le Venezuela; la conférence sanitaire à Venise; sir Travers Twiss; la guerre gréco-turque). — **Pic** : Vue d'ensemble sur le droit des gens en 1895 d'après les périodiques français. — Ordonnance du gouvernement concernant le ressort du ministère des affaires étrangères.

JOURNAL DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Août.* — **Tschepschkine** : L'alliance austro-russe pendant la guerre de Sept ans. — **Oulianitzki** : La politique russe dans la question d'Orient. — *Déc.* — **Maikov** : Le duc de Richelieu en Russie.

RUSSKAIA STARINA. — *Sept.-nov.* — Contribution à l'histoire du tsar Nicolas Ier. — La France et la Russie dans la première moitié du dix-huitième siècle. — **N. Schilder** : Les Français à Varsovie dans la guerre de 1806-1807. — **I. Zinovios** : La Russie et la Perse pendant la guerre de 1827.

**Bain** (R. N.). — The pupils of Peter the Great. History of the Russian Court and Empire from 1697-1740, in-8, 342 p., *Londres, Constable.*

**Browning** (O.). — Peter the Great, in-8, 356 p., *Londres, Hutchinson.*

**Daragon** (H.). — Le président Félix Faure en Russie, in-16, 147 p., *Paris, Jouve.*

**Delines** (M.). — Russie. Nos alliés chez eux, in-4, II-340 p., *Paris, May.*

**Margueron** (Commandant). — Campagne de Russie. 1re partie : Préliminaires de la campagne; ses causes, sa préparation; organisation de l'armée du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1812. — T. Ier, in-8, 333 p., *Paris, Lavauzelle.*

**Meillac** (L.). — Une visite à Edchmiadjin (Arménie russe). Le Katholikos, in-16, 16 p., *Paris, Larousse.*

**Safonov** (A. G.). — Tsartvovanié imperatora Aleksandra II (Le règne d'Alexandre II), in-8, 156 p., *Moscou, Lachkévitch.*

**Souhesmes** (R. de). — Du Caucase à la Vistule, in-8, 28 p., *Nancy, Berger-Levrault.*

**Wedel** (Carl von). — Geschichte eines Offiziers im Kriege gegen Russland 1812, in russischer Gefangenschaft 1813-1814, in Feldzuge gegen Napoleon 1815, in-8, II-310 p., *Berlin, Asher.*

**Westermarch** (Ed.). — La Finlande, in-8, 15 p., *Paris, Giard et Brière.*

**Zabel** (Eug.). — Im Reiche des Zaren Büstens und Bilder aus Russland, in-8, III-259 p., *Berlin, Dümurh.*

## SAINT-SIÈGE

(Par C. Merkel)

**Agatone** (Jer.). — Gli italiani e la indipendenza del papa. In-8, XVIII-266 p. *Genova, tipogr. della Gioventù.*

**Beani** (Gae.). — Clemente IX e l'isola di Candia : un frammento di storia. In-16, 24 p. *Pistoia, Cacialli.*

**Cipolla** (C.). — Due epistole di papa Onorio III (1222-1223). Nota. In-8, 10 p. *Roma, tipogr. della r. Accademia dei Lincei.*

**Melicus Silvanus Iranius.** — De iis quae Henricus secundus Germanorum imperator Benedicto octavo christianorum pontifici confirmavit ac donavit. Libellus. In-8, 15 p. *Sassari, Dessius.*

## SUISSE

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE. — *Nov.-déc.* — La politique russe dans la question d'Orient.

BULLETIN DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS. — T. XIV (1897). — **Ch. du Bois-Meilly** : Le déclin de la chevalerie et gendarmerie, du règne de Jean le Bon à celui de Louis XI (1350-1483).

BULLETIN INTERNATIONAL DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE. — *Oct.* — La Croix-Rouge des neutres pendant la guerre turco-grecque. — Les lois de la guerre et l'insurrection de Cuba. — La Croix-Rouge japonaise pendant la guerre de 1894-1895. — Accession de l'État libre d'Orange à la convention de Genève.

JAHRBUCH FUR SCHWEIZERISCHE GESCHICHTE. — T. XXII (1897). — **R. Luginbuehl** : Les réquisitions de Masséna à Zurich, à Saint-Gall et à Bâle (1799-1800). — **K. Geiser** : La Suisse pendant la guerre de Smalkalde. — **R. Hoppeler** : L'alliance de Berne avec l'évêque de Sion (17 juillet 1252).

QUELLEN ZUR SCHWEIZERISCHEN GESCHICHTE. — T. XVII (1897). — **O. Hunziker** : Récit des troubles de Zurich (1774-1778).

**Geiser** (Karl). — Über die Haltung der Schweiz während der Schmkaldischen Kriege, in-8, 85 p., *Zürich, Füsi.*

**Schilling** (Diebold). — Die Berner Chronik. 1468-1484 (publ. par Gust. Tobler), in-8, VIII-400 p., *Berne, Wyss.*

## TURQUIE

**Choublier** (Max). — La question d'Orient depuis le traité de Berlin, in-8, 544 p., *Paris, Rousseau.*

*** Dissertation sur la guerre gréco-turque, in-8, 119 p., *Paris, Lavauzelle.*

**Fetzer** (C. A.). — Aus dem thessalischen Feldzug der Türkei Frühjahr 1897. — Bericht und Erinnerungen eines Kriegskorrespondenten, in-4, 171 p., *Stuttgard, Deutsche Verlagkanstaet.*

**Füster** (L.). — Guerre gréco-turque. Journal d'un volontaire, in-8, 73 p., *Montpellier, Bœhm.*

*** Grieisch-Türkische (Der) Krieg des Jahres 1897, in-8, II-252 p., *Berlin, Schall.*

**Quillard** (P.) et **Margery** (L.). — La question d'Orient et la politique personnelle de M. Hanotaux. Ses résultats en dix-huit mois; les atrocités arméniennes; la vie et les intérêts de nos nationaux compromis; la ruine de la Turquie; l'imminence d'un conflit européen; les réformes, in-18, 64 p., *Paris, Stock.*

**Kiamil Bey**. — Vérité sur l'islamisme et l'Empire ottoman (présentée au 10e congrès international des orientalistes à Genève), in-8, 8 p., *Paris, Noblet.*

**Politis** (N.). — La guerre gréco-turque au point de vue international, in-8, 30 p., *Paris, Pedone.*

## VENEZUELA

**Bénard** (Ch.). — Le Venezuela. Etudes physiques, politiques, commerciales, minières et agricoles, in-8, XVIII-106 p., *Bordeaux, Gounouilhou.*

# ERRATA

*Dans la Liste des membres publiée dans le dernier numéro, il y a lieu de restituer, comme il suit, le nom ou l'adresse de plusieurs membres.*

M. le comte DE GUICHEN, ancien attaché d'ambassade (France), Cirey-sur-Vezonge.

M. le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur (France), 11, rue Vaneau, Paris.

M. Michel G. HOLBAN, ancien consul (Roumanie), Dorckoï, Roumanie.

M. Lucien MAUROUARD, premier secrétaire d'ambassade (France), légation de France, Athènes.

M. le docteur Charles HEIMBURGER, professeur à l'Université de Giessen, associé de l'Institut de droit international (Allemagne), Giessen, grand-duché de Hesse.

Son Excellence M. Christaki ZOGRAPHOS (Grèce), 21, rue d'Argenteuil, Paris.

---

*Le Gérant :* J. BOURDEL.

# DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

## A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUIN 1898

---

MESSIEURS,

Douze ans se sont écoulés depuis que, grâce à votre concours, a été inaugurée la Société d'histoire diplomatique. Pendant cette période d'existence déjà longue, deux membres de votre conseil d'administration, M. le baron de Ruble et M. Schefer, après avoir pris part à sa fondation, ont principalement contribué à la maintenir et à la développer. Tous deux viennent de nous être enlevés à peu de mois de distance et laissent dans nos rangs un vide qui ne sera pas comblé. Il appartient à votre président, qui mieux que personne a pu apprécier, par des rapports quotidiens, leurs qualités précieuses, l'élévation de leur caractère et de leur esprit et l'agrément de leur commerce, de remplir un douloureux devoir en rappelant les services qui leur sont dus et les mérites divers qui les distinguaient.

Les travaux de M. de Ruble qui lui avaient récemment ouvert les portes de l'Institut sont bien connus : presque tous ont été consacrés au récit des grandes luttes religieuses dont la France a été le théâtre pendant la seconde moitié du seizième siècle. On conçoit facilement qu'une fois engagé dans l'étude de cette partie si émouvante de notre histoire, il n'ait pu s'en détacher. Il n'en est aucune qui soit plus propre à attirer, je dirais volontiers à captiver un historien par la grandeur, la riche variété et le sombre éclat des tableaux qu'elle présente. Il n'en est aucune où

les caractères qui entrent en scène se dessinent avec une originalité plus saisissante et ressortent par un relief plus accusé. L'ardeur des convictions religieuses opposées amenant le relâchement, souvent même la rupture violente de tous les liens ordinaires de la société, permet à tous les personnages mis en regard une liberté de langue et une franchise d'allures qui ne sont guère possibles dans des temps plus réguliers. C'est aussi dans ces jours d'agitation et d'orage que les divers éléments dont se compose la nation française, noblesse, clergé, bourgeoisie, classe populaire, apparaissent avec les traits qui leur sont propres, et qui, un siècle plus tard, vont s'effacer et disparaître sous l'aspect uniforme de l'unité monarchique. De là autant de types divers que M. de Ruble, dans la série de ses publications, a fait passer et vivre sous vos yeux. Son érudition consciencieuse, en éclairant des côtés encore obscurs de leur physionomie, ne fait que mettre leurs contrastes en plus vive lumière. C'est la figure chevaleresque de François de Guise, en face du profil triste de Coligny; c'est la grâce de Marie Stuart, entre l'austérité fanatique de Jeanne d'Albret et l'astucieuse, mais habile politique des Médicis. La vérité des peintures ne peut être obtenue que par l'impartialité dans les jugements. Aussi, bien que la fermeté des convictions religieuses de M. de Ruble s'affirme à chaque page de ses écrits, ses appréciations ne sont jamais dictées par d'étroites préventions. Ni les événements, ni les hommes ne sont altérés ou dénaturés sous sa plume pour se conformer aux exigences d'un système préconçu : comme on serait tenté de croire qu'à force de s'être rendu familiers ces souvenirs des jours passés il y a vécu lui-même. On lui assigne naturellement sa place dans cette élite d'hommes éclairés et sensés, bons chrétiens et bons citoyens, qui, restés calmes au milieu du trouble général, n'étant ni sectaires ni ligueurs, n'ont pas cessé d'appeler de leurs vœux la paix des consciences pour le bien de la religion et de la patrie, et dont toutes les espérances ont été comblées par l'auteur de l'édit de Nantes devenu le fils soumis de l'Église.

Bien que les études auxquelles s'est livré M. Schefer fussent par leur nature plus étrangères que celles de M. de Ruble à nos préoccupations ordinaires, il a pourtant été mêlé plus que lui à d'importants événements contemporains. Le drogmanat, dont il remplit pendant toute la première partie de sa vie les postes les plus importants, est, comme on sait, l'intermédiaire obligé de toutes nos relations avec les autorités turques, et par là se trouve intimement associé à la défense de tous nos intérêts et de tous nos droits. C'est en cette qualité que M. Schefer fut successivement attaché aux consulats de Smyrne, de Beyrouth, de Jérusalem et d'Alexandrie, et qu'à Constantinople enfin il atteignit le degré supérieur de ces emplois de confiance au moment où éclatait le conflit qui amena les flottes et les armées françaises en Crimée. Il suivit ainsi de près toutes les phases de la guerre et dut inspirer tant d'estime à ses chefs d'abord, puis aux ministres ottomans avec qui il avait chaque jour à traiter, et enfin au sultan Abd-ul-Medjid lui-même qui conçut pour lui une véritable amitié, qu'il fut appelé à prendre une part importante, bien que discrète, à toutes les négociations délicates dont la conséquence fut, après la lutte terminée, de régler les rapports de toutes les puissances européennes avec la Porte. A partir de ce moment, il ne se passait plus rien de considérable en Orient sans qu'on songeât à demander le conseil ou le concours de son expérience. C'est ainsi qu'il fut envoyé en 1862 traiter de l'acquisition d'Obock, et qu'il suivit en 1867 le corps expéditionnaire qui fut chargé d'aller prendre, au nom de la France, la défense des populations chrétiennes opprimées en Syrie. Revenu ensuite en Europe, il ne tarda pas à être appelé à l'administration supérieure de l'École des langues orientales dont il a géré la direction pendant près de trente années avec une fermeté douce, un intelligent esprit de réforme dont on gardera longtemps le souvenir.

Mais cette activité administrative, et à l'occasion politique de M. Schefer, ne l'a pas empêché d'enrichir l'érudition, l'histoire et la littérature de travaux dont l'énumération serait longue et dont le mérite scientifique est reconnu par tous les juges compé-

tents, mais dont les savants ne sont pas les seuls à apprécier l'intérêt et même l'agrément. Je constate avec plaisir que l'une de ses dernières œuvres, qui est en même temps une de celles dont la lecture est le plus attachante, fut l'introduction mise à la tête des *Mémoires* du marquis de Bonnac, ambassadeur de France à Constantinople au dix-huitième siècle, dont il nous a confié la publication. Le caractère de l'ambassadeur lui-même et des ministres ottomans avec qui il fut en relation, les détails de la cérémonie de sa réception par le sultan sont des peintures pleines de vivacité et de naturel. De telles communications sont rares autant que précieuses, et nous souhaiterions à nos Annales beaucoup de bonnes fortunes pareilles.

En réalité, M. Schefer appartenait à notre Société non seulement par l'intérêt qu'il voulait bien lui porter, mais naturellement par le sujet constant de ses études. Il tenait toujours les yeux attachés vers l'Orient, où il s'était fait une sorte de patrie intellectuelle, et l'Orient, vous le savez, c'est le théâtre favori et comme la terre classique de la diplomatie. Cette question d'Orient, qui fait depuis tant d'années le désespoir des hommes d'État, qu'on agite toujours et qu'on ne résout jamais, qui s'assoupit parfois, mais se réveille subitement au moment où on commence à l'oublier, c'est par excellence une question diplomatique. Depuis que l'empire a perdu sa vitalité propre, s'il n'a pas péri, miné et effondré par les vices de son administration intérieure, ou étouffé entre les rivalités menaçantes qui l'entourent, c'est un concert diplomatique qui le fait vivre et qui prolonge son existence factice, et prévient seul une ruine certaine qui couvrirait le sol de sanglants débris.

Et il faut que ce rôle de la diplomatie en Orient soit bien dans la force et dans la nature des choses, puisqu'il ne cesse pas, il grandit au contraire, et devient d'une application encore plus habituelle et plus impérieuse, depuis que ce nom d'Orient a étendu et élargi son acception, et ouvre à nos yeux des perspectives beaucoup plus vastes que celles qu'apercevaient nos pères. Quand nous parlons d'Orient aujourd'hui, nous n'entendons

plus par là seulement les rives asiatiques de la Méditerranée, mais nos regards se portent tout de suite vers les parages les plus reculés des mers de la Chine et des Indes. C'est à cette extrémité du monde oriental, si rarement visitée autrefois, que toutes les grandes puissances de l'Europe, appelées par la facilité des transports et l'activité des relations commerciales, se suivent, se rencontrent et se serrent de plus près qu'autrefois aux embouchures du Danube et à l'entrée des Dardanelles; mais c'est là aussi que la diplomatie les rejoint, les accompagne, s'installe avec eux, retrouvant même pour les servir des traditions et des principes dont elle paraissait peut-être dans des occasions encore récentes s'être trop complaisamment écartée.

Vous n'ignorez pas, en effet, que dans des jours qui ne sont pas loin de nous la diplomatie s'était égarée dans de périlleuses aventures ou endormie par une fâcheuse négligence. Elle semblait avoir oublié ce qui avait été, jusque-là, sa préoccupation principale, son titre d'honneur et presque sa raison d'être, le soin de maintenir entre les grands États une égalité de puissance et de force qui ne permît à aucun d'exercer, aux dépens des autres, une action prépondérante. La recherche de ce système de politique internationale qu'on appelait l'équilibre européen, dont on apprenait encore les leçons dans ma jeunesse, comme une sorte d'évangile, la diplomatie elle-même s'en était laissé insensiblement détacher. Elle s'était laissé dire, sinon persuader qu'il ne fallait plus chicaner sur un peu plus ou un peu moins d'étendue et de puissance attribuée à tel État ou à tel autre, mais permettre aux populations de se grouper à leur gré suivant le penchant vrai ou supposé de leurs affinités nationales ou héréditaires. La conséquence ne s'est pas fait attendre : ç'a été la formation de grandes unités d'abord politiques, puis militaires, dont la taille disproportionnée domine, dont la masse sans contrepoids a écrasé (nous ne le savons que trop) les imprudents voisins qui les ont laissées croître.

Eh bien, soit que cette leçon ait servi, soit qu'un juste instinct de conservation se soit partout réveillé peut-être un peu tard,

depuis que c'est sur ce terrain si nouveau pour elles de l'Extrême-Orient que les diverses puissances d'Europe se sont en quelque sorte donné rendez-vous, elles ont repris le goût, presque la passion de l'égalité, avec un degré de jalousie et d'exigence auquel nous n'étions plus accoutumés. L'une ne peut faire un pas sans que l'autre à l'instant la rejoigne, ni gagner un pouce de terrain sans que l'autre obtienne un gain égal en compensation. Si l'Allemagne a pris Kio-Tcheou, il faut que la Russie ait Port-Arthur, et, quand Port-Arthur est devenu russe, il faut que l'Angleterre s'établisse à Weï-Haï-Weï pour la regarder en face; et la France, dans cet échange équitable, ne veut pas non plus être complètement oubliée. C'est alors affaire à la diplomatie de s'assurer si tous ces comptes sont bien réglés, si les poids mis dans les balances sont tous de même dimension et densité, et ne font pas incliner le fléau dans un sens plus que dans l'autre. A défaut de l'équilibre européen, qu'elle a laissé trop profondément atteindre pour qu'on puisse espérer de le voir promptement rétablir, la diplomatie nous offre l'équilibre chinois; et si un prétendant de plus vient à se présenter pour réclamer son lot dans une masse successorale qui d'un jour à l'autre peut être ouverte, nous pouvons espérer un équilibre sino-japonais. Ce sont des consolations (qu'on peut trouver insuffisantes), mais dont jusqu'à nouvel ordre il faudra bien nous contenter.

Est-ce tout? Non vraiment, nous pouvons avoir encore un équilibre africain. C'est une idée qui naguère encore ne serait venue à personne et un mot qui n'aurait pas même eu de sens, quand l'Afrique était cette grande inconnue dont les côtes seules étaient dessinées sur nos cartes, mais dont le fond mystérieux était regardé comme une suite impénétrable de plaines arides, de vastes océans de sables, torréfiée par les feux d'un soleil impitoyable. Quelle importance aurait-on pu attacher à se disputer ou à se partager ces déserts? Mais tout a changé depuis que de vaillants explorateurs partis des points les plus opposés de ce vaste continent nous ont révélé tout ce que contenaient de res-

sources et de richesses cachées ces contrées qu'on croyait déshéritées par la nature. Cette découverte a suffi pour que toutes les puissances se soient mises à s'en adjuger une part, à en escompter en quelque sorte d'avance l'acquisition ou la conquête à venir. En se divisant entre elles ce qu'elles ont appelé leur sphère d'influence, elles ont résolu de s'attribuer à chacune une fraction égale, non pas de propriétés effectives et immédiates (nous n'en sommes pas encore là), mais de droits hypothétiques qui ne sont que des vœux et des espérances. Nouvel appel fait à la diplomatie pour tracer, le crayon à la main, les linéaments de ce réseau idéal. Puis quand il arrive (ce qui est inévitable) qu'en passant à l'exécution des mécomptes et des difficultés surviennent d'où peuvent naître des différends, c'est aussi sur la diplomatie qu'on compte pour les accommoder. Elle peut donc se rassurer : ses jours ne sont pas comptés, et elle a devant elle dans toutes les parties du monde beaucoup de besogne taillée d'avance. A notre Société non plus qui s'attache à ses pas pour recueillir les instructions, la matière d'études ne manquera, et nos successeurs ont encore pour longtemps à faire.

DUC DE BROGLIE.

---

# RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 8 août dernier, notre illustre confrère M. Canovas di Castillo tombait frappé d'une balle. A peine a-t-il pu articuler un mot : « Vive l'Espagne! » c'était son testament et pour ainsi dire le cri de sa vie.

Il faut rendre à M. Canovas cette justice, qu'en effet il était avant tout un patriote passionné, très épris de la gloire de son pays, et, sur ce chapitre, de caractère véhément. Il y a encore en Europe un pays tragique et généreux, où l'on s'avance plus par l'orgueil que par la vanité, où l'esprit de chevalerie reste assez florissant pour qu'on ne craigne pas de se montrer énergique. Énergique, orgueilleux, M. Canovas l'a été : de là est venue sa force, comme sa faiblesse. Il a, souvent, affiché des dehors d'une vigueur presque implacable, dont l'opinion publique s'est, quelquefois, effarouchée, et qu'on lui a reprochés en Europe : et cependant, sans même considérer de bien près sa carrière, on constate qu'en réalité il était très fin et qu'il entendait à merveille les nécessités de la vie : tel de ses plus chers amis personnels se trouvait être un de ces adversaires contre lesquels sa politique semblait déployer toutes ses colères. Eh, mon Dieu, lui-même, quoique très tenace, a beaucoup changé d'avis, et non seulement dans la pratique quotidienne des affaires, mais même dans quelques traits essentiels de la direction de son parti : c'était un habile tacticien. Et néanmoins il fut plein d'une conviction militante. Il a péri en soldat, son âme sur les lèvres. Si notre temps guerroyait encore contre

les infidèles, Canovas aurait voulu, comme Ferdinand et Isabelle, être étendu tout de son long sur le champ de bataille de Grenade, et dormir, là, de son dernier sommeil.

Aussi, contrairement à l'usage, a-t-il été plus facile à louer le lendemain de sa mort qu'à distance. Sa vie, son œuvre, sa fin, nous paraissaient alors unes et homogènes, et maintenant les événements ont bien montré sur quelles trames subtiles et délicates se jouait, en réalité, cette politique vigoureuse. Il semble que ce passionné a été surtout un homme de décision froide; tout, dans sa personne, sa tenue extérieure, sa voix, son geste, jusqu'à cette sorte d'habitude nerveuse qu'il avait de fixer sans cesse sur son nez un lorgnon qui paraissait très solide, tout donnait l'impression d'une volonté vive et pratique. Cette main qui s'en prenait au lorgnon eût saisi le pommeau d'une épée qu'on ne s'en serait pas étonné.

Et cependant, il ne fut rien moins que soldat, et s'il intervint dans des pronunciamientos, ce n'était que pour faire des discours. Au commencement, professeur infiniment modeste à Malaga, il n'eut à compter que sur lui-même et sur la politique; il s'éleva très vite, grâce précisément à sa combativité; journaliste à vingt ans, député à vingt-six, il devint bientôt le Benjamin du parti de l'union libérale. Il fit ses premières armes en rédigeant pour O'Donnell les diverses proclamations du pronunciamiento de Vicalvaro; le mouvement ayant réussi, Canovas fut agent à Rome, préfet de Cadix, sous-secrétaire d'État, et, enfin, ministre des colonies; il assistait ainsi le général O'Donnell dans le cabinet de 1865. C'est en cette qualité qu'il commença à prendre contact avec les Cubains, et qu'il trouva là un de ses principaux et de ses plus constants sujets de préoccupation. Les réclamations de Cuba datent, on le sait, du commencement du siècle. Tous les gouvernements se les sont passées de main en main; comme il s'agit d'une question nationale, le programme spécial des partis n'influe pas beaucoup sur la manière de la traiter. En 1866, ces réclamations se présentèrent très vivement, et M. Canovas, qui était jeune alors, passe pour les avoir accueil-

lies, de même, avec une certaine vivacité. Toujours est-il que sa brouille avec le parti autonomiste de Cuba a persisté jusqu'à la fin.

Depuis lors, la vie de M. Canovas s'est tellement étalée au grand jour qu'elle n'a pas besoin d'historien. M. Canovas appartint à l'aile droite du grand parti libéral : il affirma sa personnalité très puissamment, et plus d'une fois il lui arriva de se manifester contre certains de ses amis, même de façon pittoresque et imprévue. En tout cas, il refusa de les suivre en 1868 dans leur alliance avec les progressistes et les radicaux, alliance d'où résulta la chute de la royauté. Il ne paraît pas s'être repenti de ce refus : de 1869 à 1874, on le retrouve constamment sur la brèche, prononçant aux Cortès des discours retentissants, luttant en Espagne, conseillant en France, veillant de très près sur le jeune prince en qui il avait mis son espoir, tour à tour précepteur et premier ministre honoraire, prêt à tous les services, sauf peut-être à celui de courtisan de l'exil, car il n'a jamais été très courtisan, et, quant à l'exil, il a toujours préféré le pouvoir. Ainsi arriva-t-il à une grande étape de sa vie : comme on le sait, le 29 décembre 1874, Martinez Campos, à la tête d'une brigade, proclamait à Sagonte Alphonse XII roi d'Espagne, et le lendemain M. Canovas, au nom de son royal élève, recevait à Madrid la présidence d'un ministère de Régence.

M. Canovas a toujours excellé à passer prudemment à côté des difficultés sans en avoir l'air, et à conquérir les personnages utiles, qu'il ne pouvait ni intimider ni dominer. Il n'aurait pas été un véritable homme d'État, si sa physionomie était aussi absolue que le croient ses adversaires, il n'aurait pas été non plus un véritable Espagnol. Car c'est le cachet de cette noble race, et ce fut longtemps sa gloire, de savoir réunir à beaucoup de passion, d'élan, d'enthousiasme, d'énergie, un sens fort pratique. On se figure trop facilement que l'enthousiasme exclut nécessairement le bon sens. Sainte Thérèse a été un administrateur de premier ordre.

Quoique passionné pour la liberté, M. Canovas aimait, en pratique, l'autorité : on s'en aperçut notamment dans cette

période troublée de sa régence, où, comme un véritable dictateur, il eut à remettre en ordre toutes les choses, et, ce qui est pis, tous les hommes de son pays. En pareil cas, lorsqu'il avait la force entre les mains et qu'il sentait le besoin de s'en servir, il marchait au clairon. Comme un soldat qui ne craint point les balles, il va droit au but, sans se soucier ni des résistances, ni des haines, ni même des simples questions de sentiment..... L'œuvre qu'il accomplit en 1874 fut colossale, et dura longtemps, jusqu'en 1881; mais il fut un des premiers à s'apercevoir en temps utile qu'elle était un peu rigide et qu'elle manquait de contrepoids. Les éléments hostiles, d'abord étourdis, dispersés, annihilés, finissaient par se rejoindre, et semblaient disposés à négocier une coalition à peu près pareille à celle qui avait amené la révolution de 1868. Pour parer à ce danger, M. Canovas exécuta un de ces grands mouvements tournants qui montrent bien son ingéniosité, et qui prouvent surtout à quel point le modeste bachelier de Malaga, devenu protecteur de la monarchie, s'était peu laissé gagner par l'ivresse du pouvoir et comme il restait maître de lui-même. Il contribua à organiser l'opposition, de manière à la diviser, mais à la faire rentrer dans les cadres de la monarchie, et à la rendre constitutionnelle. Un des plus jeunes et des plus éminents députés libéraux, M. de Léon y Castillo, prononça un discours qui fut alors considéré comme une sorte d'acte de consécration à la royauté. Et M. Canovas, sagement, sans jactance, sans éclat, parfit l'œuvre en cédant la place à un ministère de M. Sagasta. C'est, je crois, une particularité assez rare et digne d'être signalée dans l'histoire parlementaire, que le fait de déployer tant de finesse en vue de descendre du pouvoir. Descendre, il est vrai, pour remonter; M. Canovas ne tarda pas à reprendre son élan.

Malheureusement, au moment où le triomphe semblait acquis, le ciel donna à cette habile organisation un démenti tragique : la mort d'Alphonse XII dans les conditions que vous savez, vint, brusquement, remettre en question des arrangements encore fragiles. Cette fois, M. Canovas prit un grand parti. A nouveau

règne, gouvernement nouveau! Volontairement, de lui-même et, maintenant, sans aucune pression, il quitta le pouvoir, le remit aux mains de M. Sagasta, et pour bien sceller l'accord qu'il lui paraissait indispensable d'établir autour de la magnanime princesse qui allait assumer une régence longue et difficile, il se fit ministériel. Cette décision peu banale étonna l'Europe, et elle a été l'objet d'appréciations bien diverses : en général, on l'a trouvée admirable, imprévue, et d'un très beau style : quelques-uns des amis de M. Canovas ont été d'avis contraire, et auraient jugé utile de montrer moins de désintéressement. En tout cas, M. Canovas n'a pas été empêché par son stoïcisme de revenir au pouvoir au moment voulu, et de mourir sur la brèche. Auprès de la reine régente, aussi bien que sous le nom de son royal élève, il s'est toujours considéré comme l'éditeur responsable de la restauration monarchique, et il éprouvait un certain sentiment de coquetterie paternelle à la voir grandir et prospérer, même quand les traits semblaient se modifier.

En définitive, à un pays troublé par de profondes révolutions, menacé de dislocation, et, depuis bien des années, la proie des pronunciamientos, il a donné, pendant un quart de siècle, la vie et la paix. Il l'a défendu avec une extrême énergie contre les périls intérieurs, et en même temps il s'est appliqué à écarter toute complication extérieure : il s'est fait l'artisan du recueillement, de la convalescence, de la « restauration », dans toute la force du terme, ne réclamant que le calme, fuyant toute passion, et même toute alliance. Il ne voulait que vivre, détendre les nerfs irrités, et laisser faire les forces bienfaisantes de la nature. Quoique orgueilleux pour sa patrie, il n'était rien moins que mégalomane.

Quelle science difficile que celle de se borner à vivre!

L'homme qui imposa cette formule à l'Espagne avec l'opiniâtre raison d'un laboureur attaché à sa robuste charrue, sur un sillon solide, pratique, épais, cet homme pourtant fut poète. Et même il débuta par la poésie, par le rêve. Au temps où il était l'obscur *pion* de Malaga, il écrivait des romances de troubadour

et des idylles; il y a de cela bien longtemps! et à vrai dire, ce côté de son talent était rentré un peu dans l'ombre; cependant M. Canovas ne l'a jamais dédaigné, et en 1884 il a donné un recueil complet de ses poésies. La plus jolie paraît être le chant dédié à la France, à propos du mariage de la comtesse de Téba. Quoique parfaitement infidèle à sa muse, M. Canovas ne lui a jamais dit adieu : seulement, sa verve poétique prit en vieillissant des formes plus positives, politiques, tyrtéennes. Son dernier hymne, si je ne me trompe, est une longue imprécation contre « les flibustiers de Cuba », qu'il traite assez mal; un chant de guerre, un chant de victoire, qui relève surtout du patriotisme. Au début de sa carrière, Canovas fut aussi critique dramatique, et, sous ce rapport-là, il est resté le même, il n'a jamais cessé d'aimer le théâtre : c'est ce qu'il appelait « le plus violent et le moins heureux de ses goûts littéraires ».

Il a été surtout grand historien. Jusque dans le passé, il se complaisait à maîtriser les hommes, il le faisait avec une sorte de passion et de jouissance. L'histoire fut son conseil, son guide, sa consolation; il ne la considérait pas du tout comme une façon de dilettantisme, mais, au contraire, comme une mine d'idées, comme la plus pratique des sciences politiques. Chaque évolution de la vie le trouva dans sa bibliothèque ou l'y ramena; ce manieur de foules et de parlements avait besoin de rentrer en lui-même et d'entrer en conversation silencieuse avec les livres, et de se nourrir de pensées. Ce qu'il voulait trouver dans les secrets d'autrefois, c'était le secret de l'avenir. Il était hanté de l'idée que l'Espagne avait trop perdu : cette grande blessée qu'il aimait et qu'il sentait palpiter entre ses mains..., en vrai médecin, médecin de l'âme en même temps que du corps, il voulait savoir la cause de son mal, et en rechercher aussi loin que possible les origines, afin de pouvoir bien développer sur la table l'histoire de la maladie. Il avait commencé par publier une *Histoire de la décadence de l'Espagne;* plus tard, il a reconnu, avec une parfaite bonne foi, que sur bien des points elle pouvait être remaniée. Il fit à cet égard un *mea culpa* spontané et solennel

qui, dans son genre, peint tout aussi bien l'homme, à notre avis, que sa démission volontaire du pouvoir : et, dès lors, comprenant la nécessité de se fixer et de *creuser* particulièrement un sujet pour en extraire la vérité, il s'attacha à l'histoire du règne de Philippe IV, c'est-à-dire à l'époque de Richelieu, de Cromwell, au moment critique où la puissance espagnole subit les coups les plus sensibles.

D'autres auraient préféré des peintures plus gaies : lui, sérieux et calculateur, il a écrit ce mot profond, si typique : « L'orgueil national bien compris gagne à l'étude des erreurs et des désastres. » Non, M. Canovas n'est pas simplement un ami de l'art pour l'art, un homme de goût, qui, par esthétisme, ou par besoin de nobles délassements, ou par amour de la vérité, cultive son esprit au contact du passé; c'est l'homme d'État, à qui il faut une conclusion. Peu lui importe que le livre qu'il va faire ait plus ou moins l'aspect d'un livre, et forme un tout plus ou moins symétrique, pourvu qu'il présente l'aspect de la vie, qu'une idée solide enchaîne les diverses parties et crée un puissant ensemble; sa pensée à lui, c'est l'ardente préoccupation de rechercher comment un prince bien intentionné, dévoué, mais faible, ami du plaisir, mal conseillé et mal servi, a pu laisser se produire d'irréparables désastres, et d'où venait aussi, d'autre part, cette poussée latente, qui, comme l'instrument d'une fatalité inexorable, amenait l'Espagne à se déchirer elle-même, au moment où on lui arrachait la Flandre, le Portugal, qui préparait l'insurrection de Catalogne, et menaçait de réduire en poussière la patrie de Charles-Quint. Quel enseignement, en effet, et combien l'histoire montre ici son résultat salutaire, qui est d'enseigner dans l'adversité la confiance, et dans le triomphe la modération !

En cette étrange aventure d'un pays, hier incroyablement prospère, aujourd'hui tout en ruine, M. Canovas distingue des causes de deux catégories, et, avec la haute autorité de son expérience positive, il lui plaît de montrer comment, pour attaquer l'Espagne, ses adversaires mirent en jeu des armes redoutables,

qui devaient se retourner contre eux-mêmes. Il a étudié avec soin la partie diplomatique des événements; c'est là qu'il découvre et qu'il dénonce, avec une certaine chaleur, le travail souterrain poursuivi par des voisins jaloux, par l'Angleterre, par la France, pour tout faire éclater. Il n'aime ni Charles Ier, ni Cromwell; il n'aime pas davantage Richelieu, malgré une sympathie instinctive pour un ministre aussi dirigeant; c'est à Richelieu et à sa politique expérimentale qu'il fait remonter la responsabilité de tous les troubles dont la France depuis le dix-septième siècle a souffert : le Richelieu qu'il nous présente, passionné, ardemment ambitieux, dénué de scrupules, étroit et violent dans ses idées, a fait de la politique à courte échéance, sans se préoccuper de l'avenir; il n'a laissé dernière lui que des entreprises démesurées et instables; au dedans une royauté absolue, appelée à tomber par son propre poids, et qui remplaçait les vieilles traditions patriarcales, libérales, solides, personnifiées encore par Henri IV; au dehors, la glorification de l'élément protestant d'Allemagne, qui devait aboutir finalement à Sadowa et à Sedan. Il a brisé le monde latin, il s'est fait anglo-saxon, germanique, turc, n'importe quoi, pour abaisser l'Espagne.

Du reste, malgré toute l'amertume de ses griefs, M. Canovas ne met pas en parallèle Richelieu et le comte d'Olivarès; il reconnaît très bien que l'Espagne aussi a sa part et sa bonne part de responsabilité. D'Olivarès, malgré des qualités d'intelligence et de réel dévouement, ne lui plaît pas. Quant à l'Espagne, il estime qu'elle avait été trop agrandie, et il va jusqu'à cette conclusion presque radicale : « En somme, nos conquêtes de Sicile et de Naples, notre empire en Milanais, en Allemagne, en Flandre, n'ont été que des aventures glorieuses, rien de plus... L'Espagne mérita certainement les revers qu'elle éprouva. »

Mais parmi ces revers, comme l'épée du Cid brille toujours! quelle belle lame de Tolède! Et M. Canovas de s'écrier : « La France ne l'emporta que par suite de l'épuisement de l'Espagne. » Avec quel feu, avec quelle ardeur il fait éclater, dans la nuit

diplomatique, les noms étincelants des batailles : Rocroy, par exemple, d'après lui voisine de Sedan, mais si glorieuse pour tous, si chevaleresque : Rocroy célébrée par Bossuet, par le duc d'Aumale, par Canovas, restée entre les deux nations un champ de bataille d'enthousiasme et de courtoisie !...

A ce moment, Canovas rentra au pouvoir, et se mit à reprendre son thème favori : il ne voulait point de roman, suivant son expression, il avait une peur horrible de don Quichotte. Il engageait l'Espagne à travailler, sous sa direction, à économiser, à payer ses dettes, à ne compter sur personne que sur elle-même. Pas d'alliances, pas d'amour ! Pas de roman. Voilà le dernier mot du vieil homme d'État. Or, M. Canovas eut précisément un roman, dont il serait impossible de ne pas parler, car il a été le grand rayon de joie de sa vie : la fin de sa carrière en a été tout éclairée et embellie. Comment ne pas rendre un respectueux hommage à cette jeune veuve, d'esprit supérieur, pleine de distinction, si noblement passionnée, qui vient d'avoir le courage de pardonner au meurtrier de son mari, et qui, malgré une sensible différence d'âge, a aimé en Espagnole l'homme éminent dont le cœur et la haute intelligence l'avaient pénétrée d'un si juste feu?

On a beaucoup vanté, en Espagne, la science économique de M. Canovas, austère et logique. Comme orateur, aussi, il a eu de constants succès, bien que sa manière fût sobre, hardie, très claire, très élégante, mais un peu altière, et d'une riposte quelquefois assez dure pour ceux qui avaient le malheur d'interrompre.

Laissez-moi achever ces quelques mots de souvenir, en rappelant que M. Canovas fut notre confrère et notre chaleureux ami. Son esprit nourrissait sans cesse certain nombre de projets à l'état de fermentation, et parmi eux il y en avait un qui nous intéressait infiniment; notre illustre collaborateur désirait être chargé de publier un des volumes de documents que nous distribuons, et de le consacrer à l'histoire diplomatique de l'Espagne. Certes, je ne crois pas me montrer bien téméraire en exprimant

la conviction que nos comités eussent facilement répondu à ce vœu : malheureusement, il y avait une condition, qui ne s'est pas réalisée. Il fallait que M. Canovas fût libre, ou, tout au moins, qu'il ne fût plus premier ministre...

Ainsi la belle imagination de M. Canovas travaillait toujours; il avait en tête tous les projets, sauf celui de se reposer. Le ciel lui a donné satisfaction; il ne s'est jamais reposé. Il est tombé sur la brèche, au service de ce qu'il aimait. Et l'effort, vraiment immense, de cette vie, toute de soucis et de luttes incessantes, d'ascensions et de chutes, de heurts et de responsabilités, depuis les veilles opiniâtres du pauvre bachelier, jusqu'aux glorieuses journées de la régence, tout cela s'est résumé en un coup de pistolet et en un mot : « Vive l'Espagne! » un mot à peine prononcé, un éclair, un souffle!...

Heureux l'homme qui est tombé en aimant quelque chose! Heureuses les existences que résume un cri du cœur, balbutié au dernier moment!

R. DE MAULDE.

---

# COMPTE RENDU DU TRÉSORIER

Mesdames,

Ainsi que nous vous l'exposions à notre dernière Assemblée générale, la situation financière de la Société faisait ressortir, au 31 décembre 1896, un excédent de. . . . . 461 fr. 90

Au cours du dernier exercice, les recettes se sont élevées à. . . . . 7734 fr. 20

Ce qui a donné, pour l'année entière, un total général de. . . . . 8196 fr. 10

Pendant le même exercice, les frais nécessités, tant par la rédaction et l'impression de la *Revue*, par la publication et la distribution du volume de documents remis aux Sociétaires, que par les exigences de l'administration proprement dite (loyer, frais de recouvrement et divers), ont atteint la somme de. . . . . 4350 »

Laissant un solde de. . . . 3846 fr. 10

que nous vous proposons de reporter à l'exercice en cours.

Nous devons vous faire remarquer que ce solde ne constitue pas un excédent réel des recettes sur les dépenses. Il restait en effet, à régler, au 31 décembre dernier, un certain nombre de factures afférentes à l'année 1897, et qui toutes concernant l'impression de la *Revue d'Histoire diplomatique* absorberont au delà même du solde existant.

Est-ce à dire que pour la première fois nos finances doivent se solder en déficit?

Non. Nous venons de constater que les recettes de 1897 ne s'étaient élevées qu'à 7,734 fr. 20. Or, nous avions prévu une

rentrée minimum de 10,000 francs répondant au montant normal des cotisations à recouvrer au cours de l'exercice.

Au moment où nous avons dû clôturer les écritures, il restait à percevoir de ce chef environ 2,500 francs, qui, ajoutés aux 1,800 francs, en chiffres ronds, non recouvrés sur les cotisations de 1896, nous mettent en débet de 4,300 francs. La rentrée de ces sommes s'effectue lentement, mais nous croyons pouvoir espérer qu'elle s'achèvera dans le cours de l'exercice, nous laissant un excédent réel.

Il nous est donc permis d'affirmer que la situation générale de la Société continue à être satisfaisante, et de compter non seulement sur sa marche régulières, mais encore sur des réserves pour l'avenir.

Déjà, cette année même, notre conseil a apporté d'importantes améliorations dans le mode d'impression de nos publications, et il se propose d'en ajouter de nouvelles. Le traité qui nous liait avec un imprimeur de Laval ayant pris fin au 1er janvier dernier, nous nous sommes adressés à la maison Plon, Nourrit et Cie, qui a bien voulu nous prêter, avec son nom universellement connu et estimé, le concours de son organisation puissante, et qui, en cette circonstance, a consenti, en notre faveur, des sacrifices que la Société appréciera, nous n'en doutons pas.

La distribution du volume de documents pour l'année actuelle a subi un retard dû à l'état de santé de son auteur, M. Albert Vandal, membre de l'Académie française ; mais nous pensons qu'elle pourra être effectuée dans le courant du second semestre ; déjà, à l'heure actuelle, le volume destiné à l'exercice 1899 est prêt à être mis sous presse.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes que nous vous présentons, et de décider que le solde de 3,846 francs 10 que nous avons relaté plus haut sera reporté à l'exercice en cours.

Octave Noel.

# RUBENS DIPLOMATE

Il y a des moments dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, où le malheur poursuit sans pitié les vaincus. Dans cette lutte inégale contre une puissance occulte, inépuisable et insatiable, qu'elle se nomme providence ou fatalité, les individus succombent et disparaissent; mais les nations, qui ne sont pas le produit du hasard ou du calcul, en sortent meurtries, mutilées, presque anéanties parfois, ayant tout perdu fors l'honneur et la vie. Ce fut le cas de l'Espagne au dix-septième siècle. Elle avait été grande, trop grande, et elle l'avait fait trop sentir à ses rivales, qui allaient devenir, à leur tour, à ses dépens et pour longtemps, les grandes puissances arbitres du monde. Par un effort surhumain et presque légendaire, avec une poignée d'hommes, elle avait découvert et conquis le nouveau monde et elle avait promené ses soldats victorieux d'un bout à l'autre de l'Europe; mais cet effort l'avait épuisée, et, après avoir connu toutes les ivresses du triomphe, elle devait connaître toutes les amertumes de la défaite. Si le courage ne faisait pas défaut à ses soldats et s'ils se battaient à Rocroy comme ils s'étaient battus à Pavie, le Dieu des batailles n'était plus avec eux, et ils ne devaient plus cueillir et ceindre les lauriers de la victoire. Et les diplomates espagnols étaient destinés à partager le sort des glorieux vaincus de Rocroy. Ils n'étaient ni moins capables ni moins habiles que leurs prédécesseurs du seizième siècle; mais ils n'étaient plus les ambassadeurs de Charles V et de Philippe II, et il leur manquait, pour négocier,

l'autorité et la force que donne le succès. Il est plus facile et moins désagréable d'imposer des conditions à un ennemi vaincu que de disputer sa proie à un ennemi victorieux. Aussi, c'est dans ces moments solennels d'angoisse et d'affolement au lendemain de la défaite, quand la patrie vaincue et épuisée a besoin d'autres sacrifices plus douloureux et moins glorieux que celui de mourir pour elle sur le champ de bataille, qu'elle fait appel au dévouement des diplomates. Et quels sacrifices on leur demande, et quelle tâche lourde et ingrate on jette sur leurs épaules! Si les gouvernements leur tiennent parfois compte de toutes les difficultés avec lesquelles ils ont à lutter, et si l'histoire leur rend un jour justice, les peuples qui ne jugent que par le résultat final des négociations, sans en connaître tous les détails, et qui voudraient reprendre à l'ennemi par persuasion ce que celui-ci a pris par la force, pardonnent rarement aux diplomates la signature des traités de paix qui constituent l'aveu formel de la défaite. Et non seulement on ne leur pardonne pas leur participation à ces négociations malheureuses, mais on les rend aussi responsables des guerres qu'ils ont tâche d'éviter au prix même de leur popularité et de leur réputation. « Ils auraient dû savoir que nous n'étions pas prêts pour la guerre; ils auraient dû nous informer que l'ennemi était plus fort que nous ne le supposions; ils auraient dû être plus conciliants, puisque nous étions les plus faibles, tout en défendant nos droits et en sauvegardant nos intérêts; ils auraient dû nous obtenir l'amitié et la protection des grandes puissances, sans nous engager toutefois dans des alliances ruineuses; ils auraient dû s'inspirer de l'opinion publique de leur pays et éclairer celle du pays où ils sont accrédités, sans se soucier des campagnes de presse menées par des spéculateurs sans conscience; ils auraient dû tout prévoir, et ils se sont laissé surprendre par les événements. » Voilà ce qu'on demande aux diplomates et ce qu'on leur reproche le jour où la voix du canon fait taire celle des journaux, qui n'est pas toujours la voix du peuple et encore moins celle de Dieu.

Heureusement pour les diplomates du dix-septième siècle,

s'ils avaient à lutter avec des négociateurs habiles qui avaient en leur faveur des arguments aussi puissants que les armées de Louis XIV et les flottes de l'Angleterre et de la Hollande, ils n'avaient pas à se préoccuper de ce qu'on pourrait dire d'eux dans la *Gazette* de ce dernier pays. Et s'ils n'ont pas réussi à empêcher le démembrement de leur patrie, et la séparation du Portugal, et la perte des Pays-Bas, et l'indépendance des Provinces-Unies, et l'agrandissement territorial de la France, et la puissance coloniale et navale de l'Angleterre et de la Hollande, c'est parce qu'ils n'étaient pas des dieux, mais des hommes, soumis aux lois de la nature et de l'histoire, et il ne leur était pas donné de faire des miracles, comme ceux dont on aurait eu besoin, de l'aveu même du roi Philippe IV, pour sauver cette monarchie espagnole qui portait dans sa grandeur le germe de sa ruine. Ils ont bien mérité de leur patrie, ces diplomates qui, sans se laisser abattre par les coups sans cesse renouvelés d'une fortune contraire, ont tâché, par tous les moyens en leur pouvoir, d'empêcher ou au moins de retarder cet effondrement de toute chose. Il suffirait de citer leurs noms pour voir qu'ils étaient des hommes de valeur et non pas des nullités de grande famille féodale. Il est vrai que, dans ce temps-là, où le tiers état n'était encore rien, les ambassadeurs étaient choisis dans les rangs de la noblesse d'épée ou de robe; mais dans la règle, et les exceptions ne font que la confirmer, les ambassadeurs de Sa Majesté Catholique au dix-septième siècle furent des négociateurs, moins heureux peut-être, mais non pas moins habiles que leurs contemporains. Parmi ces diplomates, figurent des généraux, comme le marquis de los Balbases, Ambroise Spinola, le vainqueur de Bréda, qui négocia avec Maurice de Nassau la trêve de douze ans; son gendre don Diego Mexia, créé marquis de Leganes; don Carlos Coloma, l'historien des guerres des Pays-Bas, auxquelles il prit une si grande part; le marquis d'Aytona, don Francisco de Moncada, rendu moins célèbre encore par ces faits que par le pinceau de Van Dyck et le burin de Morghen; don Francisco de Melo, le vaincu de Rocroy, dont tous

les succès diplomatiques furent effacés par ce grand désastre militaire. On ne saurait oublier un des ambassadeurs les plus fameux de son temps, le comte de Gondomar, don Diego Sarmiento de Acuna, qui représenta Philippe IV à la cour de la Grande-Bretagne et y devint l'ami du roi Jacques Ier et de son fils le prince de Galles, l'infortuné Charles Ier. Nous pourrions, enfin, citer comme diplomates, pour ainsi dire, de carrière, le comte de la Roca, don Juan Antonio de Vera y Zuniga, auteur d'un livre qui, sous le titre : *Le parfait ambassadeur*, fut traduit en français par Lancilot et en italien par Muzzio Ziccata, et considéré comme un des meilleurs parmi les nombreux traités publiés au dix-septième siècle, et le comte de Fontanar, don Cristobal de Benavente y Benavides, auteur aussi d'un traité sur les ambassades, écrit non pas au commencement, mais à la fin de sa carrière, et produit d'une longue expérience, car les livres sont, d'après Benavente, « des hommes morts avec lesquels on apprend moins qu'avec les vivants », ce pourquoi il a voulu raconter des faits, plutôt qu'exposer des théories.

Nous venons de dire que les comtes de la Roca et de Fontanar étaient des diplomates de carrière, parce qu'ils avaient passé toute leur vie, ou la meilleure partie, en missions diplomatiques à l'étranger. Dans ce temps-là, la carrière, telle qu'elle est aujourd'hui comprise et organisée dans la plupart des pays européens, n'existait pas. Les secrétaires d'ambassade étaient plutôt les secrétaires des ambassadeurs et formaient une caste inférieure, portant le poids de la besogne sans être jamais appelés à partager les honneurs du triomphe. On commençait parfois par les grands postes, quelquefois on y arrivait après en avoir fait d'autres moins importants; mais on débutait toujours comme chef de mission, tantôt pour une négociation spéciale, tantôt comme résident ou ambassadeur ordinaire, sans avoir eu des occasions d'exercer la patience et sans avoir pu profiter, pendant un apprentissage plus ou moins long, de l'expérience des autres. Nous ne voulons pas discuter les avantages ou les inconvénients de ce système, et nous croyons que des

principes trop absolus pourraient, en l'espèce, induire en erreur.

A côté des ambassadeurs, nous trouvons, mêlés aux négociations diplomatiques du temps, des agents, pour ainsi dire, officieux, chargés de missions spéciales, parfois de la plus haute importance, sans lettres de créance, ni pleins pouvoirs en bonne et due forme. C'est ainsi que la paix de 1630 entre les couronnes d'Espagne et de la Grande-Bretagne fut négociée par un de ces agents, dont le nom, déjà célèbre dans le domaine de l'art, mérite aussi d'être cité avec éloge à côté de celui de son protecteur et ami, Ambroise Spinola. Nous voulons parler de l'illustre fondateur de l'école d'Anvers, de celui que l'ambassadeur anglais Carleton appelait avec raison « le prince des peintres et des gentlemen ».

Après avoir, pendant longtemps, ignoré la part que Rubens prit aux affaires publiques et très spécialement à la négociation de la paix de 1630, qui fut son œuvre, on s'est plu, tout dernièrement, à rendre hommage à ses talents politiques et diplomatiques, en mettant en lumière cette partie de la vie du grand artiste. Sainsbury en Angleterre, Pelletier en France, Cruzada Villaamil en Espagne et surtout Gachard en Belgique, nous ont fait connaître Rubens diplomate d'après ses lettres, qui sont comme ses tableaux, des pages où abonde la vie. C'est en mettant à contribution ces auteurs et ces lettres, que nous allons tâcher d'exposer brièvement l'histoire de la négociation de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre en 1630 et le rôle qu'y joua Rubens.

Le traité de Londres de 1604 mit un terme aux sanglantes guerres que l'inimitié de Philippe II et d'Élisabeth avait entretenues pendant de longues années entre l'Espagne et l'Angleterre. Jacques I^er^ caressa le projet de rendre plus durable la paix et plus étroits les liens entre les deux couronnes par le mariage de son fils le prince de Galles avec l'infante, fille de Philippe III. Les négociations duraient déjà depuis longtemps, quand le prince Charles, voulant en presser la conclusion et

connaître par lui-même sa fiancée, partit pour Madrid, à la fin du mois de février 1623, sous un déguisement et un nom d'emprunt, et accompagné seulement de son favori, le marquis de Buckingham, qui devait être créé bientôt duc, et de trois personnes attachées à sa maison, dont une était le peintre flamand Balthasar Gerbier, qui, d'après Walpole, était aussi architecte, auteur, lecteur, diplomate et charlatan. Gerbier peignit à Madrid le portrait de l'infante; ayant été mêlé aux intrigues auxquelles donna lieu le projet de mariage, il prit goût aux négociations diplomatiques et fut plus tard employé par son patron le duc et par le roi Charles à celles qui précédèrent le traité de 1630. Les historiens ne sont pas d'accord sur les causes qui firent échouer ce projet de mariage et amenèrent, au lieu d'une paix durable et également avantageuse pour les deux pays, une nouvelle guerre entre l'Espagne et l'Angleterre. Les froissements entre les deux favoris, Olivares et Buckingham, ne suffiraient pas pour expliquer cette rupture, si l'union matrimoniale projetée entre les deux maisons royales n'avait pas été aussi impopulaire en Espagne qu'en Angleterre.

Jacques, sans déclarer ouvertement la guerre à l'Espagne, se disposait à la faire quand la mort le surprit, le 6 avril 1624. Son fils et successeur Charles Ier, après avoir conclu à la Haye avec les plénipotentiaires des Provinces-Unies, de France et de Danemark, une ligue contre l'empereur et le roi d'Espagne, envoya à Cadix une flotte formidable de près de cent voiles, qui fut repoussée par les Espagnols et obligée à reprendre en mauvais état le chemin de l'Angleterre. Le sort des armes ne fut pas plus favorable aux Anglais, sur terre et sur mer, en 1626, qu'il ne l'avait été en 1625, et comme le succès facile, que Charles se promettait, n'arrivait pas, il songea à mettre un terme à la guerre sans demander directement la paix au roi d'Espagne. Dans ce but, Buckingham, sur l'indication de Gerbier, qui avait une grande part à sa confiance, eut recours à un intermédiaire sur l'intervention duquel il fondait des espérances qui ne furent pas déçues. Cet intermédiaire était Rubens.

Le grand peintre flamand, qui se trouvait à Paris en 1625, au moment du mariage de Charles Ier avec la princesse Henriette-Marie, fut présenté par Gerbier à Buckingham, qui lui fit un accueil distingué et le chargea de peindre son portrait. La distance qui, au point de vue de l'art, séparait Gerbier de Rubens était tellement grande, qu'elle contribua à établir entre eux des liens d'amitié d'autant plus étroits, qu'ils partageaient les mêmes idées et les mêmes goûts pour les affaires d'État. Lorsque Rubens repartit pour Bruxelles et Gerbier pour Londres, une correspondance s'établit entre eux qui continua même après que la guerre eut été déclarée et qui servit de base à des négociations qui devaient aboutir au rétablissement de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre.

Gerbier fut envoyé à Bruxelles avec une lettre de Buckingham pour Rubens, en lui proposant une suspension d'armes, et Rubens reçut à son tour une lettre d'Ambroise Spinola, l'autorisant à traiter cette affaire avec Gerbier. Philippe IV, avisé par l'infante des propositions du gouvernement britannique et pour se conformer aux désirs de Buckingham, envoya à la princesse sa tante un pouvoir (antidaté de quinze mois à cause du traité d'alliance qu'il venait de conclure avec la France), l'autorisant à traiter de paix, de trêve ou de suspension d'armes avec tous rois et princes; mais il ne lui cacha pas son déplaisir de voir un peintre employé en des affaires aussi graves que l'était la négociation avec l'Angleterre. « C'est une chose, écrivait-il à la princesse, qui porte à la réputation de cette monarchie une atteinte aisée à comprendre, car la réputation doit nécessairement souffrir de ce qu'un homme de si peu de consistance soit le ministre que vont chercher les ambassadeurs pour faire des propositions d'un tel poids. Si en effet on ne peut refuser à celui qui propose le choix de l'intermédiaire dont il lui plaît de se servir, et si pour l'Angleterre il n'y a pas d'inconvénient à ce que cet intermédiaire soit Rubens, pour ici l'inconvénient est très grand. »

L'infante Isabelle ne pouvait pas partager les idées du roi au sujet de Rubens, dont elle avait déjà eu occasion d'apprécier les

rares aptitudes, et elle répondit au roi : « Gerbier est peintre comme Rubens ; le duc de Buckingham l'a envoyé ici avec une lettre de sa main propre pour ledit Rubens, et la charge de faire à celui-ci la proposition. On ne pouvait donc se dispenser de l'entendre. Il importe peu que ces affaires-là soient entamées par l'un ou par l'autre. S'il y est donné suite, il est clair que c'est à des personnes graves que la direction en devra être confiée. Je me conduirai, du reste, ainsi que Votre Majesté l'ordonne, m'appliquant à entretenir la négociation autant que je le pourrai, sans rien conclure. »

Rubens était alors à l'apogée de sa gloire. Son art lui avait fourni les moyens de vivre en grand seigneur, et il l'était dans toute l'acception du mot, par ses idées, par ses sentiments, par ses goûts, même par son ambition que ne satisfaisaient pas encore ses succès comme peintre et qui le poussait à servir son pays dans les affaires d'État. Très érudit, possédant plusieurs langues et une grande fortune dont il savait faire bon usage, il avait aussi et surtout la qualité essentielle d'un parfait diplomate. « Il était né pour plaire et délecter en tout ce qu'il faisait[1]. »

La négociation à laquelle Rubens ambitionnait d'attacher son nom ne paraissait, cependant, avoir aucune chance de réussir. La cour d'Espagne venait de signer un traité d'aillance avec la France, et, tout en prêtant l'oreille aux propositions de Buckingham afin de gagner du temps, elle ne pouvait rien conclure avec le gouvernement anglais. Rubens ne se découragea pourtant pas, et, avec une habileté qui lui fait honneur, il réussit à gagner du temps sans rompre les négociations.

Rubens fut mandé à Madrid, où il rendit compte de tout ce qui était passé par ses mains et de tout ce qu'il savait touchant cette affaire, à la junte d'État convoquée par ordre du roi le 28 septembre 1628. Elle fut d'avis, et cet avis fut adopté par le roi, qu'il convenait de poursuivre les négociations commencées. Mais l'assassinat de Buckingham, sous les auspices duquel les pour-

[1] Lettre de Peiresc à Dupuy, 2 août 1627.

parlers de paix avaient été entamés, fut cause d'un nouveau délai. On a prétendu que la rivalité d'Olivares et de Buckingham, qui avait fait échouer le mariage de Charles Ier avec l'Infante, empêcha le rétablissement de la paix, et que seulement après l'assassinat de Buckingham, Olivares se décida à prêter l'oreille aux propositions de l'Angleterre. L'avis de la junte, dont nous venons de faire mention, prouve le contraire.

Les dispositions du nouveau ministère anglais à l'égard de l'Espagne n'étant pas changées, Philippe IV envoya Rubens à Londres et, voulant le revêtir d'un caractère public qui, dans les régions officielles, donnât plus de poids à ses démarches et à son langage, le nomma secrétaire du conseil privé des Pays-Bas. Sa mission n'était pas de négocier la paix, mais seulement d'obtenir une suspension d'armes. Il quitta Madrid le 29 avril 1629, quatre jours après un événement dont il ne pouvait pas avoir connaissance et allait rendre plus importante et plus difficile sa mission en Angleterre. Le 24 avril, le roi de la Grande-Bretagne, blessé des hésitations et des lenteurs de la Cour de Madrid, avait conclu la paix avec la France.

Rubens descendit à Londres chez son ami Gerbier, qui avait eu ordre du roi de le recevoir et de le défrayer, et fut accueilli de la manière la plus gracieuse par Charles Ier, qui avait pour la peinture une passion non moins grande que celle de Philippe IV et désirait connaître personnellement le chef illustre de l'école flamande. Dans sa première audience, Rubens exposa au Roi l'objet de sa mission; Charles Ier lui répondit qu'il ne pouvait plus être question d'une suspension d'armes, mais d'un traité de paix qui pourrait être fait, de couronne à couronne, en la forme du traité de 1604, à condition que le roi d'Espagne restituât les places du Palatinat où il tenait garnison. Nous n'allons pas entrer dans tous les détails de cette négociation, qui fut longue et laborieuse. Si Rubens trouva le meilleur accueil chez le roi et les meilleures dispositions chez les commissaires royaux chargés des négociations, le grand trésorier lord Weston, le comte de Pembroke et le chancelier de l'Échiquier, sir Francis Cottington, il eut à lutter

contre les intrigues des ambassadeurs de Venise, de France et des Provinces-Unies, qui n'épargnèrent aucun moyen pour faire échouer sa mission. L'ambassadeur de Venise, Alvise Contarini, le dépeint comme « un homme ambitieux et avide, qui ne vise qu'à faire parler de lui et à obtenir quelque bon présent ». Et l'ambassadeur des Provinces-Unies Joachimi écrivait aux États Généraux que Rubens n'avait ni lettre de créance, ni rien d'authentique ou substantiel.

Sainsbury, se basant sur des lettres de lord Dorchester, le secrétaire d'État, et d'autres contemporains, considère Rubens, non pas comme ambassadeur de Philippe IV avec pleins pouvoirs pour négocier la paix entre les deux couronnes, mais comme ambassadeur de l'archiduchesse, chargé de sonder Charles Ier et de préparer le chemin pour la paix au moyen d'une suspension d'armes. Il est évident que Rubens n'était pas et ne pouvait pas être accrédité auprès du roi de la Grande-Bretagne en qualité d'ambassadeur du Roi Catholique ou de l'archiduchesse, puisque les relations diplomatiques étaient rompues par la guerre; mais sa correspondance avec le comte duc d'Olivares prouve qu'il était envoyé en mission spéciale par la cour de Madrid aussi bien que par celle de Bruxelles, et qu'il était dûment autorisé, sinon pour conclure et pour signer un traité de paix, du moins pour en négocier les bases et pour obtenir, par ce fait, le rétablissement des relations diplomatiques.

La manière dont Rubens s'acquitta de sa mission lui valut l'approbation et les éloges de la cour de Madrid, qui lui témoigna, par l'entremise d'Olivares, sa satisfaction de l'habileté avec laquelle il se conduisait dans la négociation dont il était chargé. Et quand elle fut heureusement terminée par l'envoi en Espagne de l'ambassadeur de Charles Ier, sir Francis Cottington, et par l'arrivée à Londres de l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique Don Carlos Coloma, Rubens dut quitter l'Angleterre. Charles Ier, voulant aussi lui témoigner son estime et son affection, le créa chevalier au palais de Whitehall et lui fit don de l'épée enrichie de pierres précieuses dont il s'était servi pour le

faire chevalier, d'une bague en diamant qu'il portait au doigt, d'une chaîne d'or et du cordon de son chapeau, en lui otroyant, pour lui et ses descendants, une augmentation d'armoiries empruntée à son propre blason et consistant en *un canton de gueules au lion d'or*. Un des diplomates accrédités à la Cour britannique, qui n'était pas un ami de l'Espagne, l'ambassadeur de Venise, ne put s'empêcher d'écrire à son gouvernement qu'il eût été impossible de combler de plus de faveurs un ministre, si principal qu'il fût.

Le traité de paix, négocié à Madrid par sir Francis Cottington avec le comte-duc d'Olivares, le comte d'Oñate et le marquis de Floresdavila, fut signé le 15 novembre 1630. Il ne faisait guère que renouveler les stipulations de celui de 1604. Il n'y était pas question du Palatinat, qui avait été la cause principale de la rupture entre les deux couronnes; mais par un écrit particulier, le roi d'Espagne promit de faire toutes les démarches possibles auprès de l'empereur en faveur du comte Frédéric, beau-frère de Charles Ier, et s'engagea à lui restituer, sans difficulté ni délai, le Palatinat inférieur occupé par les armes espagnoles, après qu'il aurait fait les actes de soumission dus à l'empereur et que Sa Majesté Impériale aurait déclaré lui ou ses fils habiles à rentrer en possession de ce pays.

Rubens pouvait donc être fier de son succès diplomatique, car les négociateurs espagnols n'avaient pas été plus heureux que lui à Londres, et il pouvait se dire, non sans un légitime orgueil, que le traité de paix, signé à Madrid, était son œuvre. Ce succès lui donna-t-il envie de remplir les fonctions de résident de Sa Majesté Catholique à Londres, en attendant que l'ambassadeur qui devait remplacer Don Carlos Coloma, dont on avait besoin aux Pays-Bas pour les affaires de la guerre, pût se rendre à son poste? Aucun document ne prouve qu'il ait sollicité ou désiré cette charge; mais on peut supposer, et cette supposition n'a rien de blessant pour le grand artiste, qu'il l'ambitionnait, et que cette ambition n'était pas un secret pour le comte-duc d'Olivares. Le premier ministre de Philippe IV, en laissant au conseil d'État

le choix d'un résident à Londres, indiquait trois personnes comme aptes pour ces fonctions : Juan de Necolalde, secrétaire du roi, qui se trouvait aux Pays-Bas depuis deux ans; Rubens et Jean-Baptiste Van Male, conseiller des finances qui était agent de l'infante Isabelle à Londres, lorsque Charles Ier avait déclaré la guerre à l'Espagne. Le comte d'Oñate, qui opina le premier, aurait, dit-il, trouvé très à propos la personne de Rubens, vu la connaissance que celui-ci avait de la cour d'Angleterre et les relations qu'il s'y était créées; mais il lui paraissait difficile de donner le titre de ministre du roi à quelqu'un qui exerçait un métier et vivait du produit de son travail manuel. Rubens fut proposé, mais seulement en deuxième ligne, par le marquis de Gelves et le Père confesseur. Tous les conseillers donnèrent la préférence à Necolalde, et celui-ci fut nommé par le roi.

Les affaires dont Necolalde était chargé aux Pays-Bas ne lui permettant pas de se rendre tout de suite à son poste, l'Infante envoya Henri Taylor, un Anglais depuis longtemps établi à Bruxelles et qu'elle avait déjà employé dans ses rapports avec le gouvernement britannique. Philippe IV n'en fut pas satisfait et ordonna à Necolalde de passer sans délai en Angleterre. Il écrivait en même temps à l'Infante que Rubens était très bien vu à la cour d'Angleterre et très propre à négocier toute sorte d'affaires, par la prudence avec laquelle il les traitait. L'Infante lui répondit qu'elle y aurait déjà envoyé Rubens, mais qu'elle ne l'avait pas fait faute d'occasion et parce qu'elle n'avait pas trouvé en lui la volonté d'accepter cette agence. Rubens fit des objections touchant la nature de sa mission, auxquelles on ne donna ni réponse, ni satisfaction, et il dut renoncer, non sans amertume, au beau rêve qu'il avait fait de devenir le ministre de Sa Majesté Catholique à la cour de Charles Ier. Cette déception devait lui être d'autant plus pénible que son ami, le peintre Gerbier, dont les aptitudes et les services diplomatiques n'étaient pas, certes, à comparer à ceux de Rubens, venait d'être accrédité par Charles Ier comme son agent auprès de l'infante Isabelle à Bruxelles.

Mais le penchant irrésistible que Rubens avait pour la politique fut supérieur à tous ces déboires. Ni les douceurs de la vie de famille dans ce palais d'Anvers où régnait, avec tout l'empire de sa beauté et de sa jeunesse, Hélène Fourment, ni l'exercice d'un art, source inépuisable de gloire et de richesse, ne pouvaient faire oublier à Rubens la part qu'il avait prise aux affaires. Il lui arrivait comme à tant d'autres, qui ayant été, par vocation ou par hasard, diplomates, se consolent difficilement de ne plus l'être et souffrent d'une maladie parfois inguérissable, la nostalgie des ambassades.

Rubens revint aux affaires et fut mêlé aux intrigues de la reine mère, Marie de Médicis, contre le cardinal de Richelieu, ainsi qu'aux négociations avec la Hollande pour obtenir une nouvelle trêve. La cour d'Espagne n'approuva pas ces projets d'intervention en France, et il échoua dans ses efforts pour arriver à un accommodement avec les Provinces-Unies. Ces échecs successifs lui firent prendre en horreur les cours, et il se retira dans sa maison d'Anvers, où il mourut le 30 mai 1640, emporté par une attaque de goutte à l'âge de soixante-deux ans.

M. Pelletier, dans son discours sur Rubens diplomate, sans méconnaître les qualités que put montrer l'illustre peintre flamand dans les affaires d'État auxquelles il prit part et qui allaient encore plus à ses goûts qu'à ses aptitudes, déplorait que Rubens ne se fût pas livré exclusivement à l'art dans lequel il excellait. Mais ce n'est pas au point de vue de la peinture que l'on pourrait se plaindre des missions diplomatiques de Rubens, et il suffirait, pour le prouver, de citer l'amitié qui le lia à Madrid avec Velazquez et l'influence qu'exerça le fondateur de l'école d'Anvers, arrivé à l'apogée de sa gloire, sur le jeune artiste qui allait devenir le plus grand peintre de l'école espagnole. A Londres comme à Madrid il cultiva son art, et une anecdote bien connue veut qu'un grand seigneur, l'ayant aperçu le pinceau à la main, lui ait dit : « L'ambassadeur du roi d'Espagne s'amuse parfois à peindre »; à quoi l'artiste aurait fait cette réponse :

« Non, c'est le peintre Rubens qui s'amuse quelquefois à faire l'ambassadeur. »

Quant à ses aptitudes diplomatiques, elles brillent avec éclat dans ses lettres. M. Cruzada Villaamil, appréciant Rubens d'après sa négociation à Londres, disait : « Si le maître flamand maniait bien le pinceau, il ne fut pas d'une médiocre force en diplomatie. Infatigable, plein de zèle, avisé, prudent et loyal autant qu'on pouvait l'être, il se fit aimer à la cour du malheureux Charles Ier. Ne se donnant pas un moment de repos pendant sa mission, il suit tous les pas de ses ennemis; il découvre leurs secrètes et perfides machinations; il acquiert du crédit, inspire de la confiance aux ministres du roi et gagne les sympathies de Charles lui-même; il leur signale les erreurs de leurs alliés; il ne promet rien au delà de ce que ceux qui l'ont envoyé sont disposés à offrir; il dit la vérité franche et nue à ses chefs; avec une respectueuse sincérité et une circonspection chevaleresque, il conseille ce qu'il convient de faire; il indique les dangers; il présente sans exagération les avantages, fait ressortir sans enthousiasme les résultats obtenus; enfin, il oublie sa personne et ses intérêts pour se dévouer loyalement au service de son roi. »

Le reproche que M. Pelletier adresse à Rubens fait son éloge. S'il se contenta de chercher à rétablir la paix sans songer à fonder la liberté, c'est parce qu'il était un homme de bonne foi et de bon sens, un vrai diplomate et non pas un rêveur.

W. R. de Villa Urrutia.

---

# L'AMBASSADE SOLENNELLE

ENVOYÉE A

# HENRI IV

## PAR LA RÉPUBLIQUE DE VENISE

EN 1594

---

Giovanni Michiel, l'habile diplomate déjà deux fois accrédité par Venise à la cour de France, avait été chargé, en 1575, de complimenter Henri III, au nom de la Sérénissime République, à l'occasion de son couronnement et de son mariage. Conformément à l'usage, le Vénitien était porteur de lettres de créance pour les principaux personnages de l'entourage, notamment les princes du sang, et c'est à ce titre qu'après le Roi, la Reine mère et Monsieur, il avait visité le roi de Navarre. La conversation du prince et de l'ambassadeur devait se borner à un échange de propos courtois, mais elle avait permis au ministre sagace, qui nous a laissé quelques portraits si heureusement tracés, d'observer au moins sommairement la physionomie du Béarnais : « Le roi de Navarre, écrira Giovanni Michiel dans sa *relazione,* a l'esprit vif et hardi de sa mère, est amiable, familier même et très agréable de manières; libéral, à ce qu'on prétend. Il aime fort la chasse et y dépense tout son temps. Ses sentiments sont assez élevés, à ce qu'il semble : il dit, peut-être trop librement, qu'il veut recouvrer les provinces occupées sur lui par le Roi Catholique. »

Du premier coup d'œil, Giovanni Michiel a saisi certains traits caractéristiques de l'humeur du futur roi de France, et il insiste

encore sur la bonne grâce de Henri, dans les dépêches qu'il signe avec le résident vénitien, Gio. Francesco Morosini. Une marque d'attention de sa part les a particulièrement charmés. Avec l'heureuse spontanéité qui a toujours masqué chez lui le froid calcul, Navarre s'est invité à un banquet donné par le cardinal d'Este, en l'honneur des ambassadeurs. Il s'y est montré jovial, spirituel, affectionné envers la République, a rappelé le souvenir de l'accueil fait autrefois par Venise à son père, alors duc de Vendôme, et a conquis les sympathies des assistants.

Bientôt, Morosini se fera l'écho de nouvelles que connaissent seuls d'abord et se répètent tout bas les courtisans les plus privés, mais qui ne tarderont pas à filtrer dans le public et à y soulever les plus ardentes passions : Monsieur, frère du Roi, ne paraît pas destiné à vivre de longues années, Henri III non plus, et probablement il n'aura pas d'enfants. La race des Valois va donc disparaître, et Dieu lui-même semble abaisser les obstacles devant le jeune chef de la maison de Bourbon.

Aussi n'est-ce pas sans étonnement que nous trouvons les relations des ambassadeurs de Venise, Girolamo Lippomano (1579) et Lorenzo Priuli (1582), à peu près muettes sur le compte du roi de Navarre, et on doit malheureusement supposer que les relations présentées au Sénat par Giovanni Moro et Giovanni Dolfin, l'une en 1584, l'autre en 1587, sont définitivement perdues, puisqu'elles ont échappé aux intelligentes recherches des érudits les plus distingués [1].

Les successeurs de Morosini ont-ils donc jugé indigne de leur attention le petit roi de Navarre, un peu effacé à la brillante cour des Valois, où le retient, sous une étroite surveillance, la Reine mère, qui commence, au dire d'Aubigné, à soupçonner le vigou-

[1] A la mort de M. Armand Baschet, un ami commun a bien voulu me confier ce qu'il a retrouvé des copies faites par ce savant aux Archives de Venise, notamment celle des lettres des ambassadeurs vénitiens à Rome, pour la période du règne de Henri IV. C'est à l'aide de ces documents, des *Relazioni* de la collection Albèri et de la copie de la correspondance des ambassadeurs vénitiens en France, conservée dans le Fonds italien de la Bibliothèque nationale, que le présent travail a été fait.

reux esprit et le corps laborieux de son gendre? Se sont-ils mépris à ce point sur ses qualités maîtresses, ou n'ont-ils rien deviné de la dissimulation profonde d'un jeune prince, qui semble moins le prisonnier de Catherine que des vices dont Jeanne d'Albert avait tant redouté le contact pour son fils, et contre lesquels elle a cherché à le mettre en garde, dans une lettre éloquente demeurée célèbre? Il n'en est rien, et une visite aux Archives de Venise répond à la question.

A dater du jour où Henri à réussi à s'enfuir de la cour (février 1576), ses actes publics, lettres et déclarations, sont soigneusement recueillis, transmis à la Seigneurie, et lui constituent un volumineux dossier. La série s'ouvre avec la lettre à « Messieurs les gens assemblez pour les Estats à Blois », du 1er février 1577. C'était bien débuter. Henri de Navarre y défendait les prérogatives de la couronne et y affirmait ses droits éventuels. Assurément, en cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, le digne du Plessis-Mornay avait tenu la plume, mais la pensée royale s'affirmait dans ces lignes : « Après la personne du Roy, mon seigneur, et de Monsieur, son frere, j'ay plus grand interest à la conservation et restauration de ce royaume que personne de ce monde. »

L'attention des hommes politiques se fixe définitivement sur Henri, quand la mort du duc d'Anjou le hausse jusqu'aux marches du trône, et la correspondance des résidents de Venise le suit pas à pas, en même temps que celle de ses ambassadeurs à Rome nous apprend la place que les affaires de France tenaient dans les préoccupations de la République. Que Navarre se montre guerrier intrépide à la victoire de Coutras; négociateur habile et de sang-froid à la conférence de Saint-Bris avec la reine Catherine; prudent et réservé avec d'Épernon, qui le presse, au nom du Roi, d'abjurer le protestantisme, au lendemain de la mort de Monsieur; toujours passionnément Français, par exemple, quand il a refusé, dans les circonstances les plus critiques, le subside considérable que lui offrait Philippe II, pour continuer la guerre contre Henri III, Venise en est informée.

Dix années de luttes incessantes révéleront en lui une indomptable énergie, un esprit merveilleusement souple et toujours prêt à envisager en face la réalité. Sa résolution d'aller se ranger au côté du Roi presque abandonné des siens, dans l'entrevue bien connue du Plessis-lez-Tours, et de lui porter le secours de son épée, affirmera le politique et consacrera l'héritier de la couronne. « Mon ame, je vous escris de Blois, dira Henri à Corisande, où il y a cinq mois que l'on me condamnoit heretique et indigne de succeder à la couronne, et j'en suis à ceste heure le principal pilier. »

Ainsi juge-t-on les choses à Venise, dans ce Sénat si éclairé, où se retrouvent tous les personnages illustres de la République, où viennent reprendre leur place, en rentrant dans leur patrie, les nombreux ambassadeurs que Venise entretient de tous côtés. Peu à peu s'y est fondée cette croyance que Henri de Navarre était seul capable de relever le royaume de France et de résister aux intrigues ou aux forces de l'Espagnol, le dangereux et redouté voisin de la République à Milan; et quand parviendra en Italie la nouvelle inattendue de l'assassinat de Henri III, Venise adoptera sans hésitation une politique toute française.

Cependant, tous les moyens d'intimidation vont être employés contre elle. Le nonce, les ambassadeurs d'Espagne et de Savoie demandent immédiatement au Sénat, sur un ton comminatoire, de rappeler Giovanni Mocenigo, son résident à la cour de France, et de congédier M. de Maisse, le représentant de Henri III. On remet sous ses yeux le monitoire d'excommunication formulé par le Pape contre le feu Roi, dans le consistoire du 5 mai précédent, non pas tant, dit-on, pour avoir procédé sommairement contre un cardinal et en avoir emprisonné un autre, que pour s'être rapproché du Béarnais hérétique, relaps et condamné par l'Église.

Même, sur le refus de la Seigneurie d'obtempérer à un ordre aussi peu déguisé, Mgr Matteucci ne craint pas de quitter brusquement la ville sans prendre congé. Il est vrai que le Pontife le renvoie à son poste; mais, sous la pression de la faction espa-

gnole, la conduite du Sénat est l'objet d'un blâme en consistoire et l'excommunication sera sans doute lancée, si la République persiste dans la voie où elle s'est engagée. Tout le monde croit que Venise va céder, et l'envoi à Rome de Leonardo Donato, le vétéran de ses diplomates, donne encore créance à cette opinion : M. de Maisse, qui reste officieusement en communication avec la Seigneurie, en attendant de nouveaux pouvoirs et des instructions du Roi, ne perd pas confiance. « Ils escoutent ce que le Pape fera, écrit-il, resoluz de luy obeir en ce qui sera du spirituel, mais du reste à vivre à leur liberté et gouverner leur Estat à leur mode. » — « Que Sa Majesté se rende la plus forte, font entendre tout bas à notre ambassadeur ses amis les plus confidents, et le Pape lui enverra plus d'absolutions qu'elle n'en voudra. » — « Nous avons besoin, dira en même temps Alberto Badoero à Rome, qu'il y ayt un roy de France, pour servir de contrepoids à ceux qui veulent entreprendre en la Chrestienté plus qu'ilz ne doibvent, et nous croyons que le roi de Navarre est l'heritier legitime du trosne, puisque la noblesse et mesme quelques evesques et cardinaux l'ont reconnu. » Et dans les premiers jours d'octobre 1589, quand, avec la nouvelle des glorieux combats d'Arques, arrive la lettre du Roi du 18 août, lui faisant part de son avènement, le Sénat s'empresse d'agréer M. de Maisse comme ambassadeur de France et d'ordonner à Giovanni Mocenigo d'aller saluer Henri IV, au nom de la Sérénissime République.

Le 22 novembre, Giovanni Mocenigo réussit à aborder le Roi, arrivé à l'improviste à Tours avec quelques cavaliers. Avant qu'il ait pu présenter ses lettres, Henri IV le prend dans ses bras et l'embrasse. « La Sérénissime République, dit l'ambassadeur, espère que Votre Majesté voudra bien lui continuer son amitié et m'a chargé de l'assurer de la sienne ! — Je suis certain, réplique le Roi, du plaisir qu'a reçu la Seigneurie de mon élévation au trône et lui en suis d'autant plus obligé, qu'elle est le seul souverain d'Italie qui m'ait encore reconnu ; mais je fais plus de cas d'elle que d'aucun prince du monde. » Moce-

nigo se met alors à l'entière disposition du Roi et lui offre de l'accompagner partout.

Si Henri IV eût accepté, Mocenigo eût été soumis à une rude épreuve. Mais, longtemps encore, leurs rapports directs devaient se borner à de rares entrevues, à quelques conversations en hâte et à l'invitation d'assister aux cérémonies du sacre, jusqu'au jour où Henri IV l'appellerait à venir reprendre sa place à la cour (un mot presque oublié), quand sa rentrée dans Paris aurait rendu quelque stabilité à la vie royale.

Ainsi, pendant les quatre années du nouveau règne, les deux gouvernements ont entretenu les meilleures relations, et Venise, non sans péril pour elle, n'a cessé de prêter ses bons offices auprès du Vatican et d'en faciliter l'accès aux nombreux ambassadeurs du Roi; mais son œuvre serait imparfaite, si elle ne donnait à Henri IV une dernière satisfaction.

Il était dans les traditions de la diplomatie vénitienne que la République députât solennellement auprès de tous les potentats de l'Europe, peu après leur prise de possession du trône, et M. de Maisse, considérant que son couronnement et la conquête de Paris consacraient irrévocablement la royauté de Henri IV, laissait entendre que l'accomplissement de cette cérémonie, toujours entourée de pompe par Venise, serait particulièrement agréable au Roi. Or, notre ambassadeur ne tardait pas à constater que, sans rencontrer précisément du mauvais vouloir de la part de la Seigneurie, au moins y avait-il chez elle beaucoup d'hésitation. Il ne s'agissait de rien moins, en effet, que de désavouer publiquement la politique du Pape, qui refusait toujours de reconnaître Henri IV, peut-être de rompre définitivement avec lui, et « les bons vieux sages », comme les appelait Sixte-Quint, reculaient devant cette dernière bravade. M. de Maisse avait jugé qu'il était de la dignité de son maître et de la sienne de ne pas revenir sur ce sujet délicat avec ses amis; sa longue et laborieuse mission touchait à son terme : autorisé par le Roi à rentrer en France, il avait brusqué son départ, laissant ses hôtes quelque peu étonnés. « Les republiques sont comme les

femmes, écrivait-il de Padoue, le 11 avril, qui recherchent souvent ceux qui monstrent tenir moins de compte d'elles. »

M. de Maisse se trompait. Le 27 février 1594, le Sénat, aussi complet qu'il pouvait l'être, avait décidé, à une grande majorité, d'envoyer deux ambassadeurs extraordinaires à Henri IV. « Ils iront, disait le décret, pour exprimer plus ouvertement de leur propre bouche les intimes dispositions de nos sentiments. » La Seigneurie avait voulu laisser le mérite de cette communication à son ambassadeur, et le Roi, occupé au siège de Laon, s'était empressé de répondre à Mocenigo, en lui adressant des passe-ports pour les envoyés de Venise et leur suite. Néanmoins, ce n'est que vers la fin d'octobre que l'ambassade quitta le territoire de la République, prenant sa route par Decenzano, Milan, le Montferrat, les domaines du duc de Savoie et le Dauphiné, pour aller à Lyon, où le Roi devait précéder ses hôtes. Elle se composait de Vincenzo Gradenigo et Giovanni Dolfin, ambassadeurs extraordinaires, et de Pietro Duodo, nommé résident à la place de Mocenigo, qui occupait le poste depuis tantôt sept ans. Tous les trois, diplomates de profession, avaient montré de l'expérience et de la sagesse dans les hautes fonctions qu'ils avaient remplies : Gradenigo à Valladolid, Dolfin en France, Duodo en Savoie et en Pologne. Ils partaient escortés d'une suite brillante de gentilshommes appartenant aux familles les plus illustres et les plus riches de Venise.

A l'époque dont nous parlons, la route, à partir de Suse, était longue et difficile, surtout eu égard à la saison; elle allait devenir périlleuse en ces temps de guerre, au moment où les ambassadeurs pénétreraient en France. Ils passèrent le mont Cenis, se rendirent à Saint-Jean de Maurienne et, suivant la vallée de l'Arc jusqu'à Chambéry, puis celle de l'Isère, gagnèrent Grenoble. Le Roi avait donné des ordres, pour qu'on les reçût avec solennité dans la première ville française reconnaissant son autorité où ils entreraient. Annoncés par des courriers, ils virent venir à leur rencontre, à une lieue de la ville, le gouverneur avec un fort peloton de cavalerie; à leur approche, le

canon de la forteresse les salua, les cloches sonnèrent à longues volées, le peuple se porta au-devant d'eux et les acclama; le Parlement et la Chambre des Comptes leur souhaitèrent la bienvenue.

Les ambassadeurs de Venise avaient hâte d'être à Lyon, où ils prendraient un repos bien gagné, en attendant Henri IV, dont les lettres ne cessaient d'annoncer l'arrivée prochaine; mais rien n'était moins sûr que le court trajet qui séparait Grenoble de Lyon. Sans compter les bandes de partisans qui infestaient le pays, on pouvait rencontrer les troupes ligueuses de M. de Nemours. Il fallut correspondre avec M. le connétable de Montmorency et aussi avec M. de Bellièvre et Alfonso Corse, chargés l'un du pouvoir civil, l'autre du gouvernement militaire du Lyonnais, si bien que leur séjour s'éternisait. Arrivés le 22 novembre à Grenoble, les Vénitiens n'en repartirent que le 20 décembre, sous la garde de trois cents hommes d'armes commandés par Alfonso Corse, avec leur suite particulière et leur train, qui ne comptaient pas moins de cent personnes, quatre-vingts chevaux et vingt-cinq mules.

Leur entrée dans la seconde ville du royaume tint du triomphe, grâce à l'enthousiasme de la foule, et les instructions du Roi furent suivies à la lettre. M. de Tournon, lieutenant du connétable, était allé au-devant d'eux, à la tête de sa compagnie de gens d'armes : M. de Bellièvre parut à son tour, escorté de nombreux gentilshommes, et l'ambassade passa les portes de la ville au milieu d'une cavalcade de plus de mille chevaux. Le connétable l'attendait, entouré des échevins; il se fit l'interprète des sentiments joyeux et reconnaissants de tous les bons Français, et voulut acccompagner lui-même les ambassadeurs jusqu'aux logis qu'on leur avait préparés dans des maisons particulières. « Nous sommes contents, écrivaient-ils de Lyon à la date du 23 décembre, et nous remercions Dieu, puisqu'après tant de traverses nous recueillons de tels témoignages d'affection et d'amitié, des honneurs si extraordinaires pour Votre Sérénité, dans une des villes les plus importantes de la France, habitée par une foule

d'étrangers de toutes nations, qui publieront partout les hommages qui furent rendus aux ministres de Votre Sérénité, pour la plus haute considération de la Sérénissime République. »

Le lendemain, les Vénitiens rendirent leur visite au connétable et à M. de Bellièvre, et leur remirent des lettres de compliment du doge. De son côté, M. de Bellièvre leur délivra une nouvelle missive royale. « J'ai écrit à M. de Bellièvre, mon conseiller d'État, et aux habitants de ma ville de Lyon, leur disait en substance le Roi, de vous recevoir et servir, comme le veut le respect que j'ai pour la Seigneurie de Venise, qui est ma meilleure et ma plus sûre et fidèle amie. Si par hasard vous n'étiez pas reçus aussi honorablement et dignement que je le désire, je vous prie de vouloir n'en accuser que la misère de toutes ces guerres, qui ont appauvri mes bons sujets. »

M. de Bellièvre les informa alors officiellement des dernières résolutions du Roi. Sa Majesté, désireuse d'accueillir le mieux possible les ambassadeurs de la Seigneurie et de l'honorer en leurs personnes, avait décidé de les appeler à Paris, où ils assisteraient à la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit. En fait, pendant tout le mois de novembre, Henri IV avait été absorbé par des affaires importantes, telles que la soumission du duc de Guise, et, poussé à bout par Philippe II, avait pris la grave détermination de lui déclarer la guerre. Tout occupé des derniers préparatifs d'une entrée en compagne, le Roi ne pouvait momentanément s'éloigner de Paris.

Les Vénitiens ne quittèrent Lyon que le 12 janvier, sous la conduite de M. de Rieux, et à deux jours de là rencontrèrent M. de La Guesle, gentilhomme ordinaire de la Chambre, qui allait leur servir de chevalier d'honneur. Le 21, ils étaient à Nevers, où le duc mettait son palais à leur disposition : à partir de là, le déplorable état des chemins et la crainte des mauvaises rencontres les décidèrent à poursuivre leur voyage par eau jusqu'à Orléans, dont M. de la Châtre leur fit magnifiquement les honneurs. Enfin, le 30 janvier, c'est-à-dire trois longs mois après leur départ de Venise, ils atteignaient Bourg-la-

Reine, harassés de fatigue, troublés par les péripéties d'un voyage qu'ils semblent lassés de conter, préoccupés des dernières nouvelles qui leur étaient parvenues, l'attentat de Jean Châtel et les bruits de guerre ouverte avec l'Espagne. La pompe de la cérémonie du lendemain, l'affabilité et la belle humeur du Roi allaient leur faire oublier tous leurs ennuis.

Henri IV a voulu que le premier personnage que rencontreraient ses hôtes fût en même temps qu'un gentilhomme de haute réputation un ami particulier des ambassadeurs, et il a fait choix de Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Gouard, marquis de Pisany, qui s'est porté au-devant d'eux à six milles de Paris. Pisany est chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, colonel de la cavalerie légère italienne et sénéchal de Saintonge. Jadis connu pour ses prouesses, aujourd'hui diplomate estimé, il a récemment été chargé de plusieurs missions en Italie, au cours de l'une desquelles il a épousé Julia Savelli. Bientôt ils sont rejoints par Giovanni Mocenigo, heureux de retrouver ses compatriotes; puis, c'est M. le grand écuyer, Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde et de Thermes, chevalier des Ordres, accompagné de l'ancien ambassadeur de France, M. de Maisse, et de Jacques-Auguste de Thou, le magistrat historien, qui a laissé un bon souvenir de lui à Venise. Enfin, comme le plus grand honneur qui puisse être rendu à un ambassadeur consiste à le faire saluer par un prince du sang, le Roi a tenu à accorder aux Vénitiens une faveur réservée d'ordinaire aux représentants des grandes puissances et a député son cousin, M. le duc de Montpensier, à un mille de la capitale. A Paris, les murs sont tendus et les fenêtres parées comme aux jours de réjouissance publique, et les rues regorgent de monde; l'escorte se grossit constamment de l'afflux de nombreux seigneurs de la cour; les carrosses des princesses viennent à leur rencontre, et c'est au milieu du plus brillant cortège que les envoyés de Venise sont conduits au somptueux hôtel de François d'O, maître de la garde-robe de Henri III, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de

Paris et de l'Ile-de-France, chevalier des Ordres, mort récemment, où ils seront logés et défrayés pendant leur séjour.

Cette habitation, connue à l'époque sous le nom de maison Dadjacète, avait été construite rue des Rosiers, au Marais, pour Ludovico dei Ghiaceti, Florentin enrichi dans les affaires de finances, qui avait acheté en 1578 le comté de Châteauvillain. A son décès, François d'O, qui à tous ses titres joignait celui plus profitable encore de surintendant des Finances, s'était rendu acquéreur de l'hôtel Dadjacète, célèbre alors par les meubles magnifiques, les tapisseries et les statues antiques qui le garnissaient, et par une galerie décorée de peintures licencieuses, à propos desquelles Brantôme raconte une anecdote, que nous nous garderons de rapporter ici.

Après deux jours de repos, le jour de l'audience publique est arrivé. Le vendredi 3 février, le duc de Retz et le comte de Brissac, maréchaux de France, le marquis de Pisany, avec une nombreuse suite, vont les prendre à leur logis, dans les carrosses du Roi, où ils montent en compagnie de MM. de Maisse et de Thou. Au Louvre, Charles de Bourbon, comte de Soissons, les reçoit au pied du grand escalier et, bien qu'Altesse Royale, veut leur céder le pas et les conduire ainsi en présence de Henri IV. Le Roi les attend debout, légèrement accoté à une table, entouré des princes du sang, des chevaliers du Saint-Esprit et de nombreux gentilshommes : à peine sont-ils entrés qu'il les embrasse, et c'est avec le visage souriant et cette affabilité qui lui a conquis tant de cœurs que Henri écoute la harangue de Giovanni Dolfin. Mais le Vénitien sait que le Roi n'aime pas les longs discours. Il se borne à le féliciter de son avènement, à célébrer la vaillance de Sa Majesté, et, conformément aux dernières instructions reçues, le supplie de prendre à l'avenir les plus grandes précautions pour la conservation de sa personne si nécessaire à son royaume, si précieuse à tous et particulièrement à la République de Saint-Marc. A son tour, le Roi rend grâces à la Seigneurie pour les hommages dont cette noble ambassade lui apporte l'expression et promet d'en garder toujours le souvenir. Il entre dans des

considérations générales sur la paix, dont il désirerait l'établissement stable, mais qu'il ne croit pas encore prochaine; il adresse ensuite la parole à chacun des ambassadeurs, et Mocenigo lui présente son successeur, Pietro Duodo : après quoi, cette illustre compagnie se rend chez Madame, sœur du Roi, et lui remet des lettres de la Seigneurie.

On était alors en carnaval, et l'Estoile nous dit, dans son *Journal* : « Le dimanche, 5 (février), furent faits à Paris force ballets, mascarades et collations, et à la cour encore plus, où les plus belles dames, richement parées et magnifiquement atourées, et si fort chargées de perles et pierreries qu'elles ne se pouvoient remuer, se trouverent par commandement de Sa Majesté, pour donner plaisir et faire passer le tems à Messieurs les ambassadeurs. » Nous savons, par la correspondance des Vénitiens, que cette fête à la cour, dont parle l'Estoile, eut lieu seulement le mardi gras et qu'elle réunit environ trois cents dames. On y dansa un ballet, auquel prirent part douze des plus grands seigneurs de la cour, et les ambassadeurs constatent que leurs costumes étaient magnifiques. Nous pouvons les en croire, eux dont la patrie fournissait alors les plus belles étoffes de soie et les velours les plus somptueux, comme les plus fines broderies. On se fait d'ailleurs aisément une idée de la splendeur de ces fêtes, quand on connaît le riche vêtement des hommes et les merveilleuses robes toutes rehaussées de pierreries que portaient les femmes, vers la fin du seizième siècle; et si l'on a feuilleté les précieux albums du Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale, ou parcouru la galerie des dessins du château de Chantilly, on y a retrouvé les portraits de presque tous les personnages marquants de l'époque, et il est facile d'en repeupler en imagination les vastes galeries du Louvre. Seul, le Roi, au milieu de cette cour élégante, tranche par son extrême simplicité, et nous savons, par leurs dépêches, l'étonnement qu'elle a fait éprouver, en pareille circonstance, à certains ambassadeurs anglais accoutumés au luxe fastueux d'Élisabeth.

Ce même mardi gras, nous dit encore l'Estoile, M. de Sancy

traita magnifiquement les ambassadeurs. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy et de Grosbois, baron de Maule, robin d'origine devenu soldat diplomate et dont les services à la couronne étaient éclatants, jouissait à cette heure de toute la faveur de son maître, que l'inimitié de la belle Gabrielle ne lui avait pas encore enlevée. Entré en possession d'une fortune considérable par son mariage avec la fille d'un trésorier de l'Épargne, Sancy pouvait rivaliser de luxe avec les plus riches seigneurs de son temps.

Après leur réception solennelle, Henri IV avait fait savoir aux Vénitiens qu'il les admettrait avec plaisir à une audience privée. Le 9 février, les ambassadeurs se présentèrent au Louvre et furent introduits dans le cabinet du Roi. Dès l'abord, Gradenigo le remercia de son gracieux accueil, de la large hospitalité qui leur était libéralement octroyée, et renouvela les instances déjà présentées par Dolfin, le 3 février, au sujet de la sûreté de sa personne royale, qui importait tant à ses amis et à la Chrétienté tout entière. Il s'étendit ensuite avec complaisance sur la cordialité des sentiments de Venise et sa persévérance de chaque jour à ne manquer à aucun des bons offices nécessaires, pour assurer le repos et sauvegarder les intérêts du noble royaume de France, qui n'étaient pas moins chers à la Sérénissime République que les siens propres. Le Roi leur répondit avec affabilité. — Tous leurs discours témoignaient de l'attachement que portaient à sa personne les Vénitiens, ses vrais, ses bons, ses sincères amis, et il ne pouvait les écouter qu'avec un souverain plaisir. Il demeurait leur obligé pour les services qu'ils avaient rendus à la couronne de France, en cour de Rome, aussi bien du temps du feu Roi que depuis son avènement, et en conserverait toujours le souvenir, avec le désir de s'en acquitter un jour. Puis brusquement : « Quant au Pontife, je vous rappellerai ce que vous savez comme moi, que j'ai vainement tenté auprès de Sa Sainteté toutes les démarches propres à témoigner de mon respect pour le Saint-Siège et la religion catholique, tandis qu'elle se laisse dominer par la crainte des Espagnols, s'abandonne à leurs conseils et leur sacrifie mon royaume, au mépris

des intérêts de l'Église, qui lui doit tant. Mais ce que vous ignorez et que je n'ai encore dit à personne, c'est qu'après la mort du feu Roi j'ai fait offrir mon amitié au roi d'Espagne, qui n'a même pas voulu recevoir le ministre d'un hérétique. Eh bien! je ferai voir à tous que je suis bon catholique et très chrétien avant lui. Ce beau royaume de France, dont il espère me dépouiller, Dieu, qui est plus puissant que le roi d'Espagne, me l'a conservé et me le conservera encore, parce que j'en suis le roi légitime par le sang, par la conquête, par la valeur et l'affection de mes bons sujets et de mes amis. Le roi d'Espagne est vieux et possède plus de royaumes qu'il n'en faut pour un seul héritier : je suis jeune, plus fort et plus courageux que lui, qu'il le sache bien, et je lui montrerai un jour ce dont je suis capable. Mais ce n'est même pas ma personne qui l'inquiète, c'est mon royaume dont la puissance le gêne. Ne m'a-t-il pas offert jadis une somme de 300.000 écus et une subvention de 80.000 écus par mois, à la condition que je ferais la guerre à la France; et depuis nombre d'années n'a-t-il pas tout tenté pour en consommer la ruine? A l'heure même où je vous parle, il a une armée en Bretagne, une autre en Picardie et une troisième dans le Lyonnais. Mais il ne me trouvera pas désarmé. J'ai encore dix mille soldats, qui, depuis que nous luttons ensemble, n'ont reposé dans un lit que lorsqu'ils étaient blessés. C'est au nom de la justice et de la raison que je combattrai à la tête de ces vieux compagnons et de mes autres troupes, et Dieu, qui vient de me protéger contre les assassins aux gages du roi d'Espagne et des Jésuites, sera avec moi. »

Puis, s'adressant à chacun des ambassadeurs : « Et vous, messer Dolfin, qui devez aller à Rome et avez vu les choses de France, vous pourrez témoigner de ma bonne volonté et continuer ces bons offices que la Seigneurie m'a toujours rendus. Quant à vous, messer Mocenigo, vous serez traité d'hérétique, pour avoir vécu de longues années en France et traité avec moi; mais je pense, pour ma part, que vous avez été un bon et digne ministre, et me plais à le reconnaître ici. »

Les ambassadeurs lui présentèrent alors plus particulièrement Pietro Duodo, fils d'un vaillant capitaine qui s'était couvert de gloire à Lépante : Henri IV connaissait le nom de Duodo, les services signalés que son père avait rendus à Venise, et les rappela en termes flatteurs.

« Ne laissez-vous pas ici un de vos fils, messer Gradenigo? dit encore le Roi. Je le conduirai dans les batailles, si toutefois vous le trouvez bon, et prendrai soin de lui. — C'est une faveur trop grande, répliqua Gradenigo, et pourvu qu'il serve Votre Majesté, je consens volontiers à ce qu'il porte la cuirasse et la lance. »

Sur ces dernières paroles, le Roi prit congé d'eux pour aller à la paume, où l'attendaient le duc de Guise, le comte de Saint-Paul et d'autres gentilshommes; puis, se ravisant, envoya demander aux ambassadeurs, qui étaient déjà remontés en carrosse, s'il ne leur plairait pas d'assister à la partie. Ils s'empressèrent d'accéder à ce désir et apprirent la nouvelle de la reddition de la ville de Beaune entre les mains du maréchal de Biron, qu'un courrier apporta pendant le jeu; enfin, à la nuit tombante, ils se retirèrent accompagnés par le duc de Montpensier.

Après cette audience, le séjour des ambassadeurs touche à son terme; mais Henri IV ne veut pas leur permettre de partir, avant d'avoir assisté à une fête plus splendide et plus nombreuse encore que celle du carnaval. Cinq cents dames au moins remplissent les appartements du Louvre, rivalisant de beauté et d'élégance, et, au milieu de cette foule aux costumes riches et bigarrés, six princesses et douze des plus grandes dames de la cour, habillées aux couleurs de Madame, dansent un ballet; puis il y a concert de voix et d'instruments. Le Roi, accompagné de sa sœur Catherine et d'une des plus belles personnes de la fête, dit la dépêche des Vénitiens (sans doute Gabrielle d'Estrées), vient au pied de l'estrade réservée aux ambassadeurs et s'entretient longuement avec eux, comme pour mieux marquer aux yeux de toute la cour en quelle

estime il tient la Sérénissime République et ses nobles envoyés.

Peu de jours après (le 14 février), les ambassadeurs quittaient Paris et prenaient, pour retourner à Venise, la route d'Allemagne, qui passait pour la plus sûre. Leur première étape de repos devait être Nancy, où les attendait M. le duc de Lorraine. Leur sortie de Paris s'était effectuée dans le plus grand cérémonial; le nouveau résident, Pietro Duodo, avait accompagné ses amis jusqu'à Lagny et, chemin faisant, ils s'entretenaient de tout ce qu'ils avaient vu ou entendu.

Si misérable que fût encore en beaucoup d'endroits l'état du royaume (et ils avaient été à même de l'observer, en traversant la France), ils venaient de constater aussi que l'ordre était rétabli dans la capitale et les provinces avoisinantes, que sous l'habile et ferme impulsion de Henri IV la vie y renaissait, et ils pensaient avec raison qu'elle allait généreusement refluer du cœur aux extrémités du pays sauvé de l'anarchie et qui voulait un maître. — J'ai écrit à diverses reprises à la Seigneurie, disait Mocenigo, que le Roi seul réussirait à tirer le royaume de France de l'abîme de misères, dans lequel il menace de sombrer depuis si longtemps. — Vous n'avez pu suivre comme nous, seigneur Mocenigo, lui répondit Dolfin, la correspondance de nos ambassadeurs à Rome; mais l'illustrissime Gradenigo la connaît comme moi, et il se souviendra sans doute de la dépêche qu'adressait Giovanni Gritti au Sérénissime Prince, en février 1589. A la fin d'une conversation, au cours de laquelle Sixte-Quint avait discuté les affaires de France avec sa fougue habituelle, tandis que l'envoyé de Venise lui tenait respectueusement tête : « Malgré tout, dit le Pontife apaisé, nous ne pouvons croire que Dieu et tant de saints, qui ont toujours gardé ce royaume sous leur protection, le laissent aller maintenant à sa ruine. Bien des fois, il a été envahi par les Vandales, les Goths, les Lombards, les Sarrasins et tant d'autres; il a eu des rois qui ont couru les plus grands dangers, qui ont subi de cruels tourments; et pourtant, voyez comme Dieu a toujours délivré ce royaume et l'a fait se redresser plus florissant et plus puissant

que jamais ». Et (qui pourrait dire le nom qui s'offrit alors à la pensée de Sixte-Quint ?) le Pape, comme se parlant à lui-même, ajouta ces paroles prophétiques : « Un roi qui sera vraiment roi, et roi de valeur, suffira à remettre toutes choses en place ! »

L. DE KERMAINGANT.

---

# LE PÈRE JOSEPH DIPLOMATE

**Memoires de quelques Discours politiques escrits sur diverses occurrences des Affaires et Guerres estrangères depuis quinze ans en çà.**

1617-1632

---

Dans cette nouvelle étude sur le Père Joseph diplomate [1], je lui attribue une série de douze *Discours politiques*. Ces *Discours*, destinés par leur auteur à éclairer et à diriger notre politique étrangère de 1617 à 1632, sont d'une haute importance et d'un grand intérêt. En effet, ils font revivre à nos yeux les circonstances les plus graves, les situations les plus critiques où s'est alors trouvée l'Europe chrétienne; révèlent les diverses ambitions qui se sont agitées et combattues en son sein; suivent les vicissitudes de nos rapports avec la Maison d'Autriche et les princes d'Allemagne, catholiques et protestants; expliquent les légitimes préoccupations excitées chez nous par l'élection des Empereurs; justifient par les périls de nos alliés et les desseins de nos adversaires la conduite de nos diplomates; enfin projettent même une vive lumière sur toute l'histoire de la période française de la guerre de Trente ans.

Ces douze *Discours* forment un volume in-octavo de six cent quatre-vingt-dix-neuf pages, ayant pour titre : *Memoires de quelques Discours politiques escrits sur diverses occurrences des Affaires et*

[1] Voir ci-dessus, p. 30-98.

*Guerres estrangères depuis quinze ans en çà* (1617-1632). Ils sont les suivants :

1° De septembre 1617, — le *Discours auquel est examiné s'il seroit expedient au Roy d'entendre à l'Empire pour luy, ou seulement de tenir la main pour le faire tomber à un autre Prince qui ne fust point de la Maison d'Austriche;*

2° De septembre 1618, — le *Discours auquel est monstré qu'il est à propos de laisser l'Empire en la Maison d'Austriche;*

3° De novembre 1618, — le *Discours de l'Empire et des Princes et Estats d'Allemagne;*

4° De janvier 1619, — le *Discours sur le sujet des troubles de Bohême;*

5° De juillet 1619, — le *Discours sur l'election d'un Empereur après la mort de l'Empereur Mathias;*

6° De février 1620, — le *Discours sur les Affaires et Guerres d'Allemagne après l'election de l'Empereur Ferdinand et celle de Frideric, Comte Palatin, à la couronne de Bohême;*

7° De janvier 1621, — le *Discours sur le sujet de l'invasion de la Valteline;*

8° D'août 1621, — le *Discours sur ce qui peut sembler estre plus expedient et à moyenner au sujet des guerres entre l'Empereur et le Palatin;*

9° De mars 1624, — le *Discours des Princes et Estats de la Chrestienté plus considerables à la France selon leurs diverses qualitez et conditions;*

10° De janvier 1625, — le *Discours pour monstrer que le Roy a entrepris avec grande raison et justice la defense de ses Alliez;*

11° De mai 1627, — le *Discours pour monstrer qu'il est expedient au Roy, pour le bien et seureté de son Estat, d'estre fort et puissant sur mer;*

12° De septembre 1629, — le *Discours sur l'occurrence des Affaires estrangères et particulièrement sur le sujet de celles d'Allemagne.*

Voilà l'œuvre considérable que j'ose attribuer au P. Joseph. Son importance ne pourra manquer de rendre le lecteur exi-

geant pour la valeur des preuves. Moi-même je dois donc me montrer difficile dans leur choix.

Tout l'objet de ma démonstration se ramène à ces deux questions : Ces douze *Discours* sont-ils l'œuvre d'un seul auteur? Cet auteur unique est-il le P. Joseph?

Pour répondre affirmativement à la première de ces deux questions, il suffit d'avoir lu l'*Advertissement au lecteur*. Le voici tout entier :

« Ayant recouvré de temps en temps et de divers lieux ces *Discours*, que j'appelle *Politiques* pour les matières qu'ils traittent, j'ay pensé que je les devois ramasser en un corps pour les presenter au public. Deux ou trois d'entre eux ont desjà esté veus, et le bon accueil qui leur a esté fait, si incogneus qu'ils fussent de naissance et de nom, m'a donné sujet d'esperer que les autres, qui le sont aussi, ne seront pas mal reçeus, estans en leur compagnie. Pour moy, qui ne les cognois guère mieux, ny autrement, comme on dit, que de veüe, je pourrois dire plustost quels ils sont, que de qui ils peuvent estre sortis, ayant eu plus de curiosité de les lire à mesure que je les ay peu avoir, que de m'enquerir d'où ils venoient, ny s'ils estoient tous d'une seule main ou de plusieurs. Les deux premiers, et qui diffèrent neantmoins le plus l'un de l'autre, sont bien d'une mesme, puisque l'advertissement que j'y ay trouvé inseré et que j'ay creu ne devoir obmettre, le tesmoigne assez et rend la raison de ceste diversité. Pour les autres, s'ils ne sont frères, pour le moins se ressemblent-ils tous et peuvent passer pour tels en un point qui les doit faire le plus agreer; c'est qu'ils paroissent egalement, mais autant qu'il se peut, affectionnez au service du Roy, et seroit à desirer pour eux qu'ils fussent aussi bons François pour ce qui est du langage et du style, qu'ils se monstrent l'estre de sentiment et d'intention : encore que quelques uns qui les ont veus devant moy, ayent estimé que ceste partie là mesme ne leur manquoit pas tout à fait, dont il vaut mieux que vous croyiez vostre jugement propre quand vous les aurez leus que celuy des autres. Au reste, si on trouve quelque chose à redire aux sommaires et à ce qui en a esté mis aux marges, cela ne doit en aucune façon estre imputé à l'autheur, quel qu'il soit, non plus que les fautes de l'orthographe et de l'impression. J'estime aussi que la bonne intention me doit excuser, m'estant efforcé par le sommaire de chaque *Discours* d'en marquer l'ordre et la suitte pour vous

en faire comprendre d'abord le dessein et soulager après vostre memoire. »

L'éditeur qui présente au public ces douze *Discours* anonymes n'a pas cru devoir dire qu'ils ont une commune origine. Mais, s'il n'avait pas voulu le faire entendre, pourquoi présager avec une confiance aussi manifeste à douze *Discours* le bon et favorable accueil qui n'a encore été fait qu'à deux ou trois d'entre eux? Pourquoi prendre la peine de nous informer que « les deux *Discours* qui diffèrent le plus l'un de l'autre, sont bien d'une mesme main », donnant ainsi tout naturellement à penser que les autres le sont à plus forte raison? Au sujet de ces autres *Discours*, pourquoi affirmer que, « s'ils ne sont frères, pour le moins se ressemblent-ils tous »; qu'ils sont « tous affectionnez au service du Roy »; qu'ils le sont « tous egalement », même qu'ils le sont « autant qu'il se peut »? Comment pourrions-nous ne pas juger, dès lors, que tous ces *Discours* d'un patriotisme toujours égal, toujours parfait, sont sortis d'une même âme? Si, d'ailleurs, pour « la partie du langage et du style », l'*Advertissement* dit modestement qu' « elle ne manque pas tout à fait »; si, pour l'apprécier, il s'en remet au jugement du lecteur, n'est-ce donc pas que l'on est moins à l'aise pour louer son mérite littéraire que pour mettre en avant son dévouement patriotique? Et y a-t-il rien qui, mieux que cette modestie et cette réserve, puisse trahir dans la déclaration de l'éditeur l'âme de l'auteur lui-même et sa main?

D'ailleurs, si ces *Discours* n'étaient pas l'œuvre d'un seul écrivain, le recueil n'aurait pu ni s'exécuter ni même se projeter. En effet, l'*Advertissement au lecteur* nous fait observer que des douze *Discours* qui composent ce recueil « deux ou trois seulement » avaient été publiés avant l'édition collective de 1632. Et cette affirmation n'est pas une feinte de l'éditeur. Car trois de ces *Discours* avaient bien, en 1624, 1625 et 1627, paru dans le *Mercure françois*, aux tomes X, pp. 16-94; XI, 56-94; XIII, 208-258; et des neuf autres aucune édition spéciale n'est mentionnée nulle part, pas même dans la *Bibliothèque historique* de Lelong et

Fontette. Ces neuf *Discours* étaient donc manuscrits en 1632. Et alors, comment, s'ils étaient de divers auteurs, l'éditeur se les fût-il procurés? Même, comment en eût-il connu l'existence, lorsque huit d'entre eux remontaient aux années 1617-1621? C'est invraisemblable.

Là pourtant n'est pas la plus grande invraisemblance. La voici. Comment, à douze ans de distance (1617-1629), divers auteurs eussent-ils jamais pu concevoir tous ces *Discours*, dont les titres seuls suffisent à révéler, avec une parfaite unité de vues, une suite étonnante de préoccupations? Comment l'eussent-ils pu faire, surtout lorsque, comme je viens de le dire, les huit premiers étaient restés manuscrits?

D'ailleurs, nous avons deux de ces *Discours* pour lesquels la communauté d'origine repose sur une preuve matérielle. Je ne parle plus des deux premiers que l'*Advertissement* nous a déjà déclarés « sortis d'une mesme main ». Il s'agit du troisième et du neuvième. En effet, p. 418, l'auteur du neuvième *Discours* qui passe en revue tous les États de la Chrétienté, arrive à l'Allemagne. « Ce sera, dit-il, où nous aurons bien plus à nous arrester; mais non pour y faire le denombrement et la description de tant de differens Estats et Provinces dont elle est remplie, puisque cela a esté desjà fait par un *Discours* à part sur le sujet de l'Empire et de ses Princes quelques années sont et tout au commencement de leurs troubles. » Et en marge on lit : « Ce *Discours* à part est le troisième *Discours* cy-dessus. » Or, ces deux *Discours* sont l'un de novembre 1618 et l'autre de mars 1624. Dans ces conditions et d'après toutes les observations que j'ai déjà présentées, n'est-il pas tout naturel d'attribuer à l'auteur du troisième et du neuvième *Discours* les cinq qui les unissent dans l'ordre des dates comme dans celui du recueil, les deux qui précèdent le troisième et que nous savons d'ailleurs être « d'une mesme main », enfin les trois qui suivent le neuvième, et dont deux ont été comme lui imprimés dans un autre recueil, dans le *Mercure françois?*

De la sorte, autant pour nos douze *Discours* la diversité d'ori-

gine est invraisemblable, autant l'unité est elle-même plausible Donc, sans plus argumenter, j'affirme l'identité d'auteur.

Si, après avoir analysé l'*Advertissement au lecteur* et considéré les titres et les dates des douze *Discours*, je prends les sommaires, ce n'est plus seulement l'identité de l'auteur qui se révèle, c'est sa personnalité. Je ne puis évidemment reproduire ici les douze sommaires, qui ne rempliraient pas moins de trente pages. Je rapporterai seulement le premier, qui est un échantillon très sûr de tous les autres.

DISCOURS AUQUEL EST EXAMINÉ S'IL SEROIT EXPEDIENT AU ROY D'ENTENDRE A L'EMPIRE POUR LUY; OU SEULEMENT DE TENIR LA MAIN POUR LE FAIRE TOMBER A UN AUTRE PRINCE QUI NE FUST POINT DE LA MAISON D'AUSTRICHE.

I. Diversité de conseils en matière d'Estat et des conditions qu'ils doivent avoir. — II. Sujet du present Discours. — III. La conservation de tous les Princes et la grandeur propre du Roy requièrent un changement de Maison en l'Empire. — IV. Entreprise qu'en avoit fait le Roy Henry IV. — V. Moyens que le Roy a de le faire aussi bien que luy. — VI. Interests du Roy d'Angleterre de conspirer avec Sa Majesté. — VII. Des Provinces Unies des Pays-Bas. — VIII. Des Suisses. — IX. Des Venitiens. — X. Du Duc de Savoye. — XI. De tous les Princes d'Italie. — XII. Du Pape. — XIII. Tous les Princes et Potentats d'Allemagne ont interest que l'Empire sorte de la Maison d'Austriche. — XIV. L'Empire continuant en la Maison d'Austriche, les Electeurs perdent leur pouvoir et le respect qui leur est deu. — XV. Les Princes d'Allemagne seroient bien aises que l'Empire sortist de la Maison d'Austriche. — XVI. Le Duc de Saxe ne l'empescheroit pas, et ne le pourroit quand il le voudroit. — XVII. Le Marquis de Brandebourg est ennemy de la Maison d'Austriche. — XVIII. L'Electeur Palatin en est aussi ennemy. — XIX. Le Duc de Bavière obligé à desirer que l'Empire soit tiré de la Maison d'Austriche. — XX. Le Duc de Wurtemberg et le Landgrave de Hesse alliez et confederez de la France. — XXI. Le Duc de Bavière pour son interest particulier peut et doit se porter contre la Maison d'Austriche. — XXII. L'Electeur de Cologne très considerable en ce dessein d'oster l'Empire à la Maison d'Austriche. — XXIII. Les Princes catholiques plus interessez au changement de Maison en l'Empire que les Protestans. — XXIV. Objection contre ce dessein : à sçavoir l'advantage du Turc sur la Chrestienté, par l'affoi-

blissement de la Maison d'Austriche. — XXV. Response. — XXVI. La Chrestienté auroit encore plus de support et de forces du costé d'Allemagne contre le Turc sous un Empereur d'austre Maison que de celle d'Austriche. — XXVII. L'entreprise d'oster l'Empire à la Maison d'Austriche utile et louable au Chef d'icelle. — XXVIII. Motifs qui peuvent obliger à ceste entreprise. — XXIX. Elle est facile en son execution. — XXX. Le poinct de l'affaire est de sçavoir en quelle main on desire faire tomber l'Empire. — XXXI. Raisons pour lesquelles l'Allemagne ny aucun autre Prince ne consentira ou accordera volontiers l'Empire au Roy. — XXXII. Le Roy d'Angleterre n'y consentira jamais. — XXXIII. Les Estats des Provinces Unies des Pays-Bas ne le desireront jamais non plus. — XXXIV. Ny les autres Princes aussi. — XXXV. Les Alliez de la Couronne ne le consentiront pas volontiers. — XXXVI. Raisons pour lesquelles l'Allemagne n'y doit consentir. — XXXVII. Il n'y a pas d'apparence qu'elle le doive faire. — XXXVIII. Les Electeurs seroient plus portez à obliger en cela un autre Prince moindre que le Roy. — XXXIX. L'Electeur Palatin en ceste occasion se portera tousjours en faveur du Duc de Bavière. — XL. L'Electeur de Cologne interessé pour le mesme Duc son frère. — XLI. Il y a peu d'apparence d'esperer en cecy la faveur des autres Electeurs pour le Roy. — XLII. Autre consideration qui empesche et destourne l'inclination de tous les Princes à favoriser le Roy en ce dessein. — LXIII. Cause de l'affoiblissement de l'Empire Romain, le relevement duquel les Princes d'Allemagne empescheront de tout leur pouvoir. — XLIV. Le dessein de faire tomber l'Empire au Roy inutile et infructueux en son execution. — XLV. Une depense infinie et des frais immenses necessaires à l'execution d'une telle entreprise. — XLVI. La seule depense necessaire au Roy pour l'establissement de son Empire en Allemagne, estant eleu Empereur, luy seroit onereuse et presque insupportable à son Royaume. — XLVII. Objection que l'honneur et la gloire qui en reviendra est une suffisante recompense. — XLVIII. Response, Que la peine et la depense pour ceste entreprise sont très asseurées, mais la recompense et l'issüe très douteuses et incertaines. — XLIX. Que Sa Majesté a assez d'honneur et de gloire d'elle-mesme sans en aller chercher ailleurs avec peril et hazard. — L. Il sera plus honorable et glorieux au Roy de faire tomber l'Empire ès mains d'un autre qui ne soit de la Maison d'Austriche, qu'ès siennes. Dessein du feu Roy Henry IV. — LI. Le Roy doit suivre en cecy le mesme dessein que le feu Roy son père. — LII. Belles parties et qualitez du duc de Bavière, qui le rendent digne de l'Empire. Force et courage de Louis de Bavière, son predecesseur.

N'avais-je pas raison de dire que douze sommaires semblables à celui-ci peuvent non seulement confirmer l'identité de l'auteur, mais révéler aussi son caractère? Ce caractère est très particulier. En effet, cet écrivain manifeste d'abord une connaissance merveilleuse de toutes les affaires d'Allemagne. Pour chacun des princes de ce pays, il sait sa situation, ses relations, ses ressources, ses dispositions, ses intentions, ce qui lui est avantageux, comme ce qui lui est contraire ou indifférent. On dirait que tous lui ont fait confidence de leurs secrets les plus intimes. D'ailleurs, il n'est pas moins initié aux affaires de la France et il n'ignore ni quelle elle est en elle-même, ni quelle elle est vis-à-vis des autres peuples. Il sait toutes les obligations de Sa Majesté Très Chrétienne, au dedans comme au dehors de son royaume. Du reste, il est clair que cet écrivain ne se contente pas de connaissances spéculatives. Il est homme d'action, c'est-à-dire homme d'État. En effet, s'il observe ce qui est, c'est pour prévoir et préparer ce qu'il faut faire. S'il surveille, s'il suit toutes les affaires d'Allemagne, c'est pour les faire tourner au profit de la France. Si les élections à l'Empire sont l'objet de ses plus constantes préoccupations, c'est qu'il y voit mise en jeu notre prépondérance dans la Chrétienté. De plus, à la manière dont il pose et résout les questions, on sent que son influence doit être considérable et que, s'il donne plus habituellement des conseils, il pourrait au besoin prendre des résolutions et peut-être aussi mettre en mouvement les électeurs eux-mêmes. Est-ce parce que j'ai étudié les *Discours* que je vois tout cela dans les sommaires? Peut-être. Mais ce que je déplace ou étends, je ne l'invente pas, et ces douze *Discours* révèlent clairement dans leur auteur un politique initié à tous les secrets de la diplomatie française, capable d'en faire mouvoir tous les ressorts. Lui-même, p. 69, nous déclare explicitement qu'il donne au ministre du roi une consultation demandée. « Ce premier *Discours*, dit-il, ayant esté leu par le premier des Ministres de l'Estat qui estoit lors, il commanda à l'autheur de mettre en un autre les raisons contraires..... Ce qu'on tascha de faire par le

*Discours* suivant. » Cet homme, qui n'est pas au pouvoir, en est très près. Il est un politique aussi consulté et aussi influent que possible.

Quel est-il donc? Le P. Joseph. Le P. Joseph avait, et il avait seul alors (1617-1629), tout ce qui était nécessaire pour écrire ces *Discours :* une action considérable à la cour de Louis XIII, une connaissance extraordinaire de la Chrétienté, une préoccupation constante et efficace de l'équilibre européen, une pratique habituelle des *Discours* ou *Memoires politiques.*

Le P. Joseph était né politique. Il l'avait prouvé dans son premier voyage d'Italie, en étudiant, à dix-huit ans, « l'humeur et les ruses » de ce pays; en Angleterre, à la cour d'Élisabeth, où il avait conquis l'estime de notre ambassadeur par sa sagacité; en France, où Henri IV lui-même louait chez lui un esprit propre à « demesler les affaires les plus embrouillées ». En 1616, il trouva l'occasion d'exercer pour la première fois tout son génie politique et d'en révéler la mesure et la puissance. En effet, de mars à mai 1616, l'exercice de son ministère apostolique dans le Poitou permit à Marie de Médicis et au nonce du pape Paul V de le charger de négocier à Loudun la paix civile et religieuse avec tous les princes qui s'étaient révoltés contre l'autorité royale. Alors les commissaires de la cour offraient des concessions extrêmes sans pouvoir les faire agréer; le nonce inspirait à la reine mère une réponse qui, sous un ajournement des négociations, en dissimulait mal l'irréparable rupture; l'agent particulier du pape désespéré abandonnait ouvertement la lutte. Le P. Joseph sut si bien reprendre et conduire les négociations, qu'en moins de deux mois il amena des ambitieux comme Soubise, Rohan, Vendôme, Longueville, Mayenne, Bouillon et Condé à sacrifier ce qu'ils estimaient être le plus solide appui de leur popularité et de leurs prétentions, à renoncer au fameux article du tiers état sur l'indépendance absolue de la couronne. Par son habileté comme par son zèle

patriotique et religieux, le P. Joseph sauva la France de la guerre civile, du schisme et de l'interdit.

Cet inespéré, cet incroyable succès valut au politique, dont il était le coup d'essai, l'admiration de tous : de Marie de Médicis; du nonce; de Villeroy, qui, bien que vieilli dans « les plus importantes et difficiles negociations », s'étonnait « de la vertu des paroles du P. Joseph »; du duc de Bouillon, principal fauteur de la rébellion, qui « croyoit voir un diable dans le corps de ce Père », assez insinuant, assez habile pour pénétrer tous ses secrets, pour déjouer tous ses desseins [1].

Le succès obtenu à Loudun, en mai 1616, fut renouvelé au mois de décembre 1617, à Rouen. Là, en effet, devant l'Assemblée des notables, dans des conditions non moins difficiles, le P. Joseph résista avec la même énergie aux partisans du « maudit article » et remporta sur eux une victoire définitive. Plus encore que la première fois, les prélats, les princes et les grands seigneurs estimèrent la force et l'adresse de son esprit, et « lors, nous dit Lepré-Balain (liv. IV, ch. I), plusieurs Ministres d'Estat eurent pour luy de puissantes inclinations, luy offrirent leur amitié et avec ceste confidence luy communiquèrent souvent les affaires les plus compliquées et suivirent heureusement ses conseils. Ce qui fut en partie cause qu'il demeura à Paris le reste de l'hiver jusqu'au 18 avril. »

Quelques mois avant ce second succès, le P. Joseph était allé à Rome. Le pape admira chez lui, nous dit M. Fagniez [2], « une connaissance intime des hommes et des choses de la France », et il lui fit un exprès commandement de s'occuper des affaires d'État autant que le désirerait le roi. Désormais, grâce à cette connaissance et à ce commandement, le P. Joseph aura, comme il le méritait, toute la confiance de Louis XIII, et, quoique sans situation officielle, il ne lui rendra guère moins de services qu'il ne lui donnera de conseils.

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, liv. III, ch. XVII-XX.
[2] G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 137

Ainsi, à la fin de 1617, le P. Joseph avait fait reconnaître de tous la supériorité de son génie politique.

A Loudun, le premier des princes révoltés que le P. Joseph gagna à ses idées de paix fut Charles de Gonzague, duc de Nevers. Charles de Gonzague était le successeur légitime des derniers empereurs catholiques d'Orient, les Paléologues. Depuis 1612, il conspirait avec les Maïnotes à l'affranchissement de la Grèce. Le P. Joseph, qui se rappelait les désirs de croisade qu'avait eus autrefois son père saint François, rêvait lui aussi aux moyens d'expulser l'infidèle de la chrétienté. Il applaudit fort au dessein du duc de Nevers. Voyant en ce prince une âme généreuse, mais à qui manquait l'esprit de décision et de suite, il précisa le but à poursuivre, prévit les moyens de l'atteindre et sans plus tarder se mit à l'œuvre.

Il pria le duc de Nevers d'établir aussitôt l'effectif dont il pouvait disposer pour la première expédition et lui chercha des auxiliaires et des protecteurs. Il le recommanda à Marie de Médicis, qui lui permit d'aller en son nom solliciter le concours de l'empereur Mathias, du roi de Pologne et des princes d'Allemagne. Lui-même, se rendant en Italie, où l'appelaient les intérêts de ses missions du Poitou et de sa congrégation du Calvaire, solliciterait en faveur de la croisade projetée les adhésions des princes de ce pays, le patronage du pape, et, pour assurer l'avenir de l'entreprise, travaillerait à établir la paix dans la Péninsule et à faire reconnaître des compétiteurs du duc de Nevers ses droits éventuels à la succession de Mantoue. En effet, fort de l'appui de Marie de Médicis, il conduisit heureusement ses négociations, à Florence, auprès du grand-duc de Toscane et de sa mère, qui promirent leur intervention en Bavière, en Pologne et en Autriche ; à Turin, auprès de Charles-Emmanuel, dont il flatta et séduisit l'esprit désireux de toutes les gloires comme de toutes les couronnes ; à Rome surtout, auprès de Paul V, qui accepta son projet de croisade, l'encouragea et le recommanda à ses nonces.

De retour en France, il obtint très vite le concours du roi, l'adhésion de Luynes, son nouveau ministre, celle même des conseillers les plus hésitants. Louis XIII envoya des agents du duc de Nevers en Allemagne et en Pologne, à Rome et en Grèce. En Espagne, les négociations étaient particulièrement difficiles, et le nonce n'y suffisait pas.

Sur l'ordre du pape, le P. Joseph se rendit à Madrid. Il crut pouvoir obtenir mieux que de belles promesses. Malheureusement les suites de la révolte de la Bohême contre l'empereur Mathias neutralisèrent ses efforts. Elles n'arrêtèrent pas son action. En dépit des obstacles qui pouvaient compromettre l'entreprise, il correspondit toujours avec la cour de Rome, il négocia avec les princes d'Italie, avec l'Empire, avec la Pologne, avec l'Espagne, avec la Grèce, jusqu'en Perse et chez les Cosaques, ennemis du Grand Turc.

Le duc de Nevers avait, en 1617, créé un ordre de chevaliers, l'ordre de la Milice chrétienne. Les deux années suivantes, il avait réussi à y associer d'autres ordres établis en Italie par les trois frères Petrignani Sforza et en Allemagne par le comte d'Althan. Tout dévoué à cet ordre qu'il jugeait nécessaire à la croisade, le P. Joseph travailla à lui procurer des adhésions, à lui assurer des ressources. Il conseilla au duc de Nevers de faire construire et fréter cinq grands vaisseaux. Il obtint de Louis XIII les lettres patentes établissant l'ordre de la Milice chrétienne en France. Dans tous les autres pays, il ne négligea rien pour maintenir en vigueur le dessein contre le Turc, et alors même que le duc de Nevers semblait quelquefois oublier son but, lui, persévéra dans ses espérances, dans ses efforts, et mérita pour son indéfectible activité, non moins prudente qu'intrépide, les encouragements et les éloges de Grégoire XV. Enfin, en 1625, il sollicita d'Urbain VIII les constitutions définitives de l'ordre de la Milice chrétienne et les obtint.

Grâce à ces négociations de neuf années, Lepré-Balain (liv. IV, ch. XXXII) pouvait dire en toute vérité que « le P. Joseph sçavoit plus que personne du monde l'estat des Princes Chrestiens »,

et M. Fagniez (t. I, p. 243-244), affirmer sans témérité que « dans l'examen des questions de politique extérieure le P. Joseph apportait un avantage qui manquait à Richelieu : la connaissance de l'Europe, qu'il devait à ses séjours à l'étranger, aux relations dont ces séjours avaient été l'origine, et aussi aux renseignements que lui fournissaient ses frères en religion, voyageurs comme lui et admis dans toutes les classes de la société européenne ». Richelieu lui-même a reconnu cette supériorité le jour où, devenu premier ministre, il confia, de fait sinon officiellement, la direction des affaires étrangères au P. Joseph.

C'était en 1624. Il y avait déjà treize ans que Richelieu connaissait le P. Joseph. En effet, il l'avait reçu pour la première fois à son prieuré de Coussay en 1611. Le P. Joseph, ce jour-là, allait demander à l'évêque de Luçon d'intervenir dans les affaires de Fontevrault pour la réforme qu'il projetait en ce grand ordre. C'était une obligeance dont il devait récompenser le futur ministre de Louis XIII par beaucoup de services. Car, du jour où ils se connurent, ces deux grands génies se comprirent, et comme l'un était aussi désintéressé que l'autre était ambitieux, ils eurent un égal désir, celui-ci de parvenir au pouvoir, celui-là d'y faire arriver son ami. Que fit le P. Joseph pour assurer la fortune politique de Richelieu? Lepré-Balain (liv. III, ch. XXI, XXV) et M. Fagniez (t. I, p. 72-105) l'ont mis en bonne lumière. Richelieu lui-même l'a franchement avoué le jour où, parvenu à la tête du ministère, il remerciait en son auxiliaire « le principal agent duquel Dieu s'estoit servy pour le conduire et l'elever à ce haut degré d'honneur ».

Mais, en favorisant l'ambition de l'homme, le P. Joseph entendait bien avant tout servir une idée. Or, cette idée qu'il travailla à faire prévaloir fut la nécessité de reprendre les anciennes alliances de la France, trop abandonnées depuis la mort de Henri IV, et l'urgence d'établir à notre profit l'équilibre européen, très compromis, sinon rompu par la prépondérance de l'Espagne. Lepré-Balain (liv. IV, ch. XIX, XXI) nous apprend que

pendant les conférences de Loudun, l'évêque de Luçon, qui résidait alors à son prieuré de Coussay, tout proche de cette ville, demandait au P. Joseph de nombreux entretiens, et M. Fagniez (t. I, p. 70-72) nous montre les deux interlocuteurs « escomptant le pouvoir qui, au mois de novembre, allait échoir à Richelieu, en envisageant l'emploi, abordant, avec une franchise sans réserve, toutes les questions sur lesquelles le ministre du lendemain aurait à prendre parti ». De ces questions les plus discutées concernaient la politique extérieure de la France. Comment le P. Joseph et Richelieu comprenaient-ils cette politique? Évidemment, comme Richelieu l'a fait voir dans son court passage aux affaires (25 novembre 1616-24 avril 1617); comme il l'a exposé lui-même dans ses *Instructions à Schomberg,* c'est-à-dire dans le sens le plus favorable à nos anciennes alliances [1].

Dans ces idées devenues communes, quelle fut la part du P. Joseph? L'histoire ne pourra sans doute jamais l'établir au juste. Cependant on peut croire sans témérité que, dans la conception et l'exécution de la politique dite de Richelieu, ce ne fut pas le P. Joseph qui apporta le moins d'initiative et de suite. En effet, « le P. Joseph avoit un esprit très prevoyant; il consideroit les affaires de loin et formoit des desseins pour le futur, qu'il poursuivoit sans remise jusqu'à leur execution ». (Lepré-Balain, liv. V, ch. iv.) En 1616-1617, pendant le premier ministère de Richelieu, le P. Joseph était à Rome. Si Richelieu l'avait eu près de lui, il se fût sans doute épargné plus d'une de ces imprudences et de ces déceptions que M. Hanotaux a si bien mises en évidence. Aussi en 1624, quand il arrive pour la seconde fois aux affaires, il l'appelle aussitôt à son secours. Il le supplie « de haster son voyage ». « Il y avoit d'importantes affaires dedans et dehors le royaume, sur lesquelles il falloit prendre resolution et qui pressoient : avant de les resoudre, il les luy vouloit communiquer. » (Lepré-Balain, liv. IV, ch. xxxi.) Est-il vrai que ce soit le P. Joseph qui ait fait voir au nouveau ministre

[1] G. Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, 1re partie, p. 161-185.

« que la France n'avoit plus d'alliez »; « que ses ennemis avoient effectivement detaché de ses interests tous les Princes d'Italie et d'Allemagne »; « que l'on devoit envoyer des deputez et des agens dans toutes les cours des Princes pour cognoistre leurs sentimens et leur monstrer leurs perils »? Quand (liv. V, ch. IV-V) il produit ces affirmations, l'historien du P. Joseph me paraîtrait, je l'avoue, beaucoup trop convaincu de l'excellence de son héros, si en même temps il ne m'apprenait qu'il avait entre les mains un traité où le P. Joseph avait « deduit toutes ses raisons » avec la plus grande clarté et dans les plus minutieux détails, traité, dit-il, « qui eust estonné tout autre esprit que celuy du Cardinal ». Évidemment ce traité, écrit par le P. Joseph, avait été conçu par lui, et les raisons qu'il y déduisait devaient être les siennes, au moins autant que celles de Richelieu. Nous n'en pouvons douter. Car autrement il n'eût été qu'un simple secrétaire, et ce n'est pas un secrétaire dont Richelieu réclamait si instamment le concours au moment d'appliquer sa politique, c'est un conseiller. L'homme sans lequel il ne voulait rien décider « des affaires dedans et dehors le royaume », et qui dans la question de la Valteline en particulier eut une action si personnelle, n'était pas un confident ordinaire. Il était, sinon l'inspirateur de la politique qu'il s'agissait de faire prévaloir en dépit de grands obstacles, du moins le nécessaire, c'est-à-dire l'habituel conseiller du ministre. Du reste, le P. Joseph usa aussitôt de tout son crédit, de toute son influence. C'est M. Fagniez qui nous l'apprend, quand il nous dit (t. I, p. 244) : « Le P. Joseph, au début d'un gouvernement dont il devenait le conseiller occulte, crut nécessaire de fixer par écrit le système qui, *d'après lui*, devait le *diriger*. » M. Fagniez achève ainsi la démonstration commencée par Lepré-Balain.

M. Fagniez indique du même coup une pratique familière au P. Joseph, celle des *Memoires* ou *Discours*, dans lesquels il fixait ses vues ou ses raisons politiques.

C'était en effet un besoin pour le P. Joseph de préciser ainsi

toutes ses idées. Que d'écrits analogues n'a-t-il pas produits pour l'instruction et la formation de ses religieuses du Calvaire! Au sujet de la croisade, il écrivit, de 1619 à 1620, les *Dispositions à la guerre contre le Turc*, l'*Instruction pour les Princes*, l'*Ouverture de l'interest de tous les Princes pour les engager à la guerre contre le Turc*, l'*Estat deplorable de la Chrestienté et comme il la faut relever*, les *Moyens pour tenir la Chrestienté en repos et specialement la France en l'an 1620*. Tel est l'inventaire que nous donne Lepré-Balain (liv. IV, ch. VI). Il mentionne encore « divers traictez touchant la Milice Chrestienne, son establissement et les moyens pour sa subsistance », sur quoi, dit-il (liv. IV. ch. I), le P. Joseph « dressoit tous les *Memoires* » nécessaires. Il devait, la *Vie du P. Joseph* terminée, nous donner tous ces écrits « dans ses *Posthumes*, entre ses *Œuvres politiques* ». Mais il fut prévenu par la mort.

En 1616, comme il a été dit, le P. Joseph alla à Rome exposer à Paul V son projet de croisade. A ce sujet, nous dit encore Lepré-Balain (liv. III, ch. XXIII), « il fit un rare *Discours* qu'il presenta au conseil en France et en Espagne, et qui y fut receu avec admiration ». Ce *Discours* ou *Memoire*, Lepré-Balain ne nous en a transmis qu'un très court extrait (liv. IV, ch. VI). Mais heureusement M. Fagniez a retrouvé la pièce entière parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale (fonds français, 15644) et nous l'a donnée dans un appendice de son tome II (p. 467-480). Comme M. Fagniez l'a remarqué lui-même (t. I, p. 145-146), ce *Memoire* « apprend tout ce qui a été fait et tout ce qui reste à faire ». En d'autres termes, il nous présente une connaissance extraordinaire de l'état de la chrétienté et une déduction toute naturelle des conséquences que cet état entraîne et des résolutions qu'il appelle. Rien ne pouvait mieux que cette simple observation rapprocher ce *Memoire* si documenté et tout pratique de nos douze *Discours*.

Ce *Memoire* politique n'était pas le premier qui sortît de la main du P. Joseph! Lepré-Balain (liv. III, ch. XVIII) nous apprend qu'il en avait déjà fait un à Loudun sur la pernicieuse proposition du tiers état, « pièce, dit-il, d'une erudition singulière,

d'une rare prudence », pleine de « puissantes et claires raisons », « d'un style net et elegant », dont on présenta une copie au roi, une autre au prince de Condé, et dont une troisième fut désirée par le nonce pour être envoyée au Saint-Père. Lepré-Balain jugeait cette pièce sur la foi d'autrui. Car il nous déclare ne pas l'avoir rencontrée entre les papiers du P. Joseph. Mais son existence n'en est pas moins certaine.

De 1624, du commencement du ministère de Richelieu, nous avons encore un *Memoire* important du P. Joseph, mémoire « sur les raisons qui rendent les alliances avec les heretiques legitimes ». Lepré-Balain (liv. V, ch. VI) nous en a donné l'analyse avec de nombreux extraits.

Ainsi, de 1616 à 1624, le P. Joseph a, d'après Lepré-Balain, qui les nomme, produit un bon nombre de *Memoires* ou *Discours* politiques. Il n'avait donc qu'à suivre une véritable habitude pour composer les neuf premiers *Discours* que je lui attribue, qui sont de septembre 1617 à mars 1624.

Les trois autres sont de 1625, 1627 et 1629. Pour ceux-là aussi, M. Fagniez a établi la vraisemblance de leur origine. Car il nous a montré que chez le P. Joseph la pratique des *Memoires* ne fit que croître de 1624 à 1632, époque à laquelle furent publiés les douze *Discours*. En effet, M. Fagniez nous cite du 12 décembre 1624 « un *Memoire* pour servir d'instruction au sieur de Fancan », dans sa mission près du duc de Bavière (t. I, p. 254); de 1625, un *Memoire* relatif à un « projet de ligue entre le Pape, l'Empereur, les Rois de France et d'Espagne » (t. I, p. 258); du 18 septembre 1626, « un *Memoire* des conditions auxquelles on pourroit terminer les affaires d'Allemagne » (t. I, p. 267); de 1630, « un *Memoire* sur le traité de Ratisbonne » (t. I, p. 487), « un autre sur les progrès du roi de Suède » (t. I, p. 510); enfin du commencement de 1631, « un *Memoire* sur l'état des affaires d'Allemagne » (t. II, appendice, p. 483-486). A ces *Memoires* cités par M. Fagniez on pourrait encore en joindre un autre inséré dans les *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du cardinal de Richelieu* (t. VIII, p. 83), « sur les affaires

d'Allemagne en février [1632] ». Du reste, il est évident que le P. Joseph dut continuer au delà de 1632 cette pratique habituelle des *Memoires*. Nous devons le croire, n'eussions-nous pour garantie que les importantes *Déclarations* de 1633, analysées par M. Fagniez (t. II, p. 146-152).

Que le P. Joseph ait pu écrire les douze *Discours* que je lui attribue, *Discours* composés de 1617 à 1629 et édités en 1632, c'est une conséquence toute naturelle de l'habitude que nous constatons chez lui, précisément de 1616 à 1633. Qu'il ait dû écrire chacun d'eux, c'est ce que prouvent également ses négociations officielles et ses sentiments personnels. Encore ici M. Fagniez, de concert avec Lepré-Balain, va éclairer la route et nous faire avancer à pas sûrs.

### Ier DISCOURS

Le premier de ces douze *Discours* est le *Discours auquel est examiné s'il seroit expedient au Roy d'entendre à l'Empire pour luy, ou seulement de tenir la main pour le faire tomber à un autre Prince qui ne fust point de la Maison d'Austriche*. Comme l'indique assez clairement le titre, ce *Discours* a pour but d'écarter de l'Empire soit le roi de France, soit les princes de la maison d'Autriche.

Ce *Discours* est de septembre 1617. A ce moment-là, la préoccupation était grande, en France comme en Allemagne, de savoir à qui irait l'Empire. « L'empereur Mathias, dit M. Fagniez (t. I, p. 137-138), n'avait pas d'enfants, et ses frères, les archiducs Maximilien et Albert, avaient, dans l'intérêt de leur maison, renoncé à leurs droits en faveur de leur cousin, l'archiduc Ferdinand de Styrie, représentant d'une branche cadette. Mais le règlement de la succession impériale n'était pas assuré et définitif, en raison des prétentions élevées par Philippe III, de la mauvaise volonté de Khlésel, ministre de l'empereur, des troubles et des compétitions que susciterait nécessairement un avènement jugé comme une victoire pour le catholicisme militant, comme une menace pour les dissidents. L'électeur palatin

se remuait activement pour opposer un candidat à Ferdinand. » Telle était la situation de l'Allemagne en septembre 1617.

Or, le P. Joseph la connaissait mieux que personne. En effet, si le P. Joseph pour préparer sa croisade contre le Turc avait des agents dans toute l'Europe, il n'avait pourtant nulle part autant de correspondants qu'en Allemagne. Par ailleurs, M. Fagniez nous apprend qu'à Paris il fut, en 1616, « le confident des sentiments et des vues qui dirigeaient notre politique avec l'Allemagne » (t. I, p. 139); qu'à Rome, en 1616-1617, il eut des rapports avec un envoyé du roi de Pologne, « avec les agents de l'empereur et de l'archiduc Ferdinand de Styrie » (t. I, p. 142). Grâce à ces rapports, il avait pu établir aux yeux du pape l'opportunité, la nécessité de sa croisade sur « la disposition et volonté de tous les princes chrétiens de l'Europe » (t. II, p. 468). Grâce à eux, « il avait éventé et révélé à Paul V le plan et les menées du duc de Bouillon, de l'électeur palatin et de leurs coreligionnaires, au sujet de la succession impériale » (t. I, p. 160). Il était donc assez bien renseigné pour donner sur la maison d'Autriche et sur les princes d'Allemagne tous les détails que nous révèle le *Discours auquel est examiné s'il seroit expedient au Roy d'entendre à l'Empire pour luy, ou seulement de tenir la main pour le faire tomber à un autre Prince qui ne fust point de la Maison d'Austriche.*

Il était d'ailleurs en situation de faire valoir ce *Discours*. Car, nous dit encore M. Fagniez (t. I, p. 145), le P. Joseph, à son retour de Rome comme avant son départ, « vit s'ouvrir devant lui toutes les portes, celles du roi, du favori [1], du conseil ». A

[1] « J'ay sceu, lui écrivait Richelieu à la fin de septembre 1617, que vous voyez et estimez grandement M. Deageant. » M. Deageant était un des plus intimes confidents du duc de Luynes, et Richelieu, alors en disgrâce, suppliait le P. Joseph d'intervenir en sa faveur auprès de lui. (Voir cette curieuse lettre dans la thèse de l'abbé Lacroix, *Richelieu à Luçon, sa jeunesse, son épiscopat*, p. 233-235, et dans Avenel, *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VII, p. 412.)

Lepré-Balain (liv. III, ch. XXV) nous apprend les rapports intimes du P. Joseph avec Deageant et son grand crédit auprès du duc de Luynes, grâce auxquels il obtint, en mars 1619, le rappel de Richelieu.

Louis XIII, qui le lui demandait, il remettait alors même un long *Memoire* sur son projet de croisade (Fagniez, t. I, p. 145-146). Sur les affaires connexes d'Allemagne il pouvait tout aussi bien, de lui-même ou sur la prière du roi, lui présenter un *Discours* non moins nécessaire [1].

Il devait le faire. En effet, le succès de son projet de croisade dépendait de l'union de l'Espagne et de la France. Or, Philippe III, après avoir sollicité la couronne impériale pour son second fils, don Carlos, n'y avait renoncé qu'en faveur de Ferdinand de Styrie, qui consentait à lui céder le Tyrol et l'Alsace. Si donc, comme le voulaient certains politiques inconsidérés, Louis XIII venait à briguer l'Empire, c'était entre la France et l'Espagne une rupture immédiate et définitive. C'était aussi la ruine du projet de croisade. Dans ces conditions, le dévoué négociateur qui, pour l'intérêt de cette même croisade, venait de passer neuf mois à Rome, se devait à lui-même de combattre sans retard la candidature du roi de France à la couronne impériale.

D'ailleurs, si dans ce *Discours* le P. Joseph n'est plus aussi favorable à l'empereur qu'il l'était à Rome, c'est qu'à Rome l'intérêt de son projet de croisade demandait qu'il fût tout dévoué à l'empereur et qu'alors, sous le maréchal d'Ancre, la France était alliée à la maison d'Autriche. Mais à son retour à Paris, sous le nouveau ministre de Luynes, il ne savait plus quelle attitude prendrait le gouvernement de la France vis-à-vis de l'Allemagne (Fagniez, t. I, p. 145, 154). Or, à ce moment-là même, c'est-à-dire « au commencement de juin 1617, les rap-

[1] Sur le lien de ces deux questions et sur les raisons que le P. Joseph avait de traiter l'une comme l'autre, voici un texte de Lepré-Balain (liv. III, ch. XXIII) qui jette une vive lumière : « Le P. Joseph passionnoit que les Princes Chrestiens s'employassent à faire la guerre aux Turcs, afin qu'un si religieux employ les divertist de se la faire à eux-mesmes, prevoyant bien que l'ambition en quelques-uns ne laisseroit pas les autres en repos. Il proposa ce haut dessein à Sa Saincteté selon le commandement qu'il en avoit de Sa Majesté, estant chargé de faire entendre à ce grand Pontife l'extrême desir qu'elle avoit de voir cesser ces differends entre les Princes Chrestiens, et luy exposer comme il luy sembloit que ce seroit un excellent moyen pour maintenir en paix la Chrestienté... »

ports de la France et de l'Espagne s'aigrirent au point de faire craindre une rupture ». (Fagniez, t. I, p. 154.) Dans ces conditions nouvelles, le P. Joseph, qui connaissait déjà l'antipathie que l'Espagne nourrissait pour la France et l'influence qu'elle ne manquerait jamais d'exercer sur un empereur de la maison d'Autriche, devait nécessairement préférer à Ferdinand de Styrie son concurrent naturel, Maximilien de Bavière.

C'était en septembre 1617. La défénestration de Prague (23 mai 1618) n'allait pas tarder à le ramener à Ferdinand de Styrie.

### IIe DISCOURS

En juillet 1618, le P. Joseph dut partir pour l'Espagne, où le pape et le roi l'envoyaient négocier l'affaire de la croisade. « Il y avait, dit M. Fagniez (t. I, p. 160), trois mois qu'il avait dans les mains les preuves des efforts faits auprès du roi pour le décider à combattre la candidature de l'archiduc Ferdinand de Styrie et à favoriser celle de Maximilien de Bavière, qui, étant sans enfants, aplanirait la voie à un autre prétendant. Il combattait cette tentative dont le succès aurait fait de Louis XIII un adversaire, peut-être un compétiteur de la maison d'Autriche à la couronne impériale. Il le poussait au contraire à prendre entre l'empereur et les protestants le rôle de médiateur, ou tout au moins à n'accorder à ces derniers aucun encouragement. » M. Fagniez nous donne ici fort à point le résumé du deuxième *Discours* de mon recueil, écrit en septembre 1618, « *Discours auquel il est monstré qu'il est à propos de laisser l'Empire en la Maison d'Austriche* », dit le titre, et où il est établi que « le Roy ne peut et ne doit entreprendre le changement de Maison en l'Empire pour luy », qu'« il ne le doit non plus entreprendre pour le duc de Bavière », que « le Roy doit laisser l'Empire en la Maison d'Austriche ». L'identité est frappante. Tout ce que M. Fagniez a vu dans l'âme du P. Joseph est dans le *Discours*.

Que ce *Discours* soit vraiment l'œuvre du P. Joseph, il n'y a pas le moindre doute. En effet, comme le dit l'éditeur, ce *Discours*

a été « commandé à l'autheur » par Luynes. Or, à qui pouvait-il être plus naturellement « commandé » qu'au P. Joseph? Pendant son voyage d'Espagne, qui justement eut lieu de juillet 1618 à janvier 1619, le P. Joseph écrivait à Luynes : « Je vous supplie de considerer vos *Memoires* sur l'affaire du Turc... Je me remets aux *Memoires* que l'on vous fera voir en bref [1]. » Évidemment les uns comme les autres de ces *Memoires* étaient son œuvre, et les premiers étaient ceux-là mêmes que, d'après Lepré-Balain (liv. IV, ch. VI), il avait présentés au conseil du roi avant son départ pour Madrid. Si donc à Luynes il communiquait ses *Memoires* sur la croisade contre le Turc, pourquoi ne lui en eût-il pas, à sa demande ou de lui-même, communiqué sur les affaires connexes de la maison d'Autriche? En somme, c'était seulement faire pour le premier ministre ce qu'il avait déjà fait pour le roi. Rien n'était plus naturel.

### III^e ET IV^e DISCOURS

M. Fagniez (t. I, p. 160-161) établit comment, à Madrid, le P. Joseph ne pouvait appuyer son projet de croisade sur de meilleurs arguments que les considérations tirées « de la situation difficile où était la branche allemande des Habsbourgs », « de la gravité du soulèvement de la Bohême », « des intrigues du parti protestant et de ses efforts pour commettre le gouvernement français avec la Maison d'Autriche ». M. Fagniez nous présente ainsi le P. Joseph en situation d'écrire plus naturellement que personne, en novembre 1618, c'est-à-dire au plus fort de ses négociations avec l'Espagne, le *Discours de l'Empire et des Princes*

[1] Cette lettre ne porte pas de suscription. Mais elle n'en est pas moins sûrement adressée à Luynes. En effet, le personnage à qui écrit le P. Joseph est placé par Dieu « auprès du Roy pour luy remplir l'oreille et le cœur du dessein de sa gloire »; il est le « cooperateur et le vice-regent du puissant Ange gardien de ce grand Roy », en attendant que dans les deux lettres suivantes, qui lui sont également adressées, les meilleurs Français « servent sous sa conduite Dieu et le Roy », et que lui-même doive « avoir en bref ce souverain contentement de voir que, dès son premier abord au maniement du plus celèbre Royaume du monde, il aura fait changer de face presque au monde tout entier ».

*et Estats d'Allemagne,* où il « considère en gros, par le rapport de l'Empire et de ses parties, son estat et sa condition », et en janvier 1619, c'est-à-dire après son séjour à Madrid, à son retour en France, le *Discours sur le sujet des troubles de Bohême*, où il montre que « le Roy ne doit point assister les Bohêmes contre l'Empereur »; que « la consequence en est dangereuse pour la Chrestienté »; que « la Religion Catholique y est fort interessée »; que « le Roy doit moins favoriser les Bohêmes qu'aucun autre », et — ce qui révèle manifestement le négociateur de la croisade — que « la crainte que l'on doit avoir du Turc doit divertir Sa Majesté de ce dessein-là ». Tel était bien le langage que le P. Joseph avait dû tenir, à Madrid, à Sa Majesté Catholique.

Mais dans ce *Discours* il n'avait pas que Philippe III en vue. En effet, depuis le mois de novembre 1618, le duc de Nevers était en Allemagne, où il devait demeurer environ six mois pour les intérêts de la croisade contre le Turc et l'établissement de l'ordre de la Milice chrétienne. Là, il suivait de près toutes les péripéties de la révolte des Bohémiens contre l'empereur. Il devait donc en informer vite et sûrement son collaborateur, le P. Joseph. Partisan de la maison d'Autriche plus qu'on ne l'était en France depuis le ministère de Luynes, il allait engager ses troupes et peut-être même celles du roi au service de la cause de l'Empereur, si son ardeur batailleuse et son enthousiasme chevaleresque n'avaient été modérés par l'esprit plus clairvoyant et plus positif du P. Joseph (Fagniez, t. I, p. 167, 171), si le P. Joseph ne lui avait montré la voie diplomatique comme de beaucoup préférable à celle des armes. Or, c'est là précisément la seconde thèse soutenue dans le *Discours sur le sujet des troubles de Bohême.* Car l'auteur y a aussi pour but d'établir que « ce seroit une chose honorable et glorieuse au Roy de moyenner une paix par son entremise et authorité entre l'Empereur et les Bohêmes »; « que toute l'Allemagne luy en auroit de l'obligation »; « que rien ne peut empescher l'effect de ce louable dessein ».

V^e DISCOURS

L'empereur Mathias mourut le 20 mars 1619, et son successeur ne fut élu que le 28 août suivant. L'élection de Ferdinand II fut très laborieuse. Pendant toute la période électorale, le roi de France se vit solliciter par les deux partis : par les ennemis et par les partisans de la maison d'Autriche, qui réclamaient également de sa part une intervention armée. Revenu à Paris, le duc de Nevers pressait Luynes de faire marcher au secours de Ferdinand les troupes cantonnées en Champagne. Mais Luynes ne voulut pas s'engager dans une guerre étrangère dont il ne pouvait prévoir les suites. C'était en juillet 1619 (Fagniez, t. I, p. 171). Or, de ce même mois de juillet 1619, nous avons, sur les divers prétendants à l'Empire, un cinquième *Discours*, le *Discours sur l'election d'un Empereur après la mort de l'Empereur Mathias*. Qui donc devait plutôt, qui pouvait mieux l'écrire que celui qui avait, comme il nous le dit lui-même (p. 69), écrit les deux premiers « pour le principal des Ministres de l'Estat », qui, depuis trois ans déjà, travaillait à régler les mouvements du duc de Nevers, et que le sort de son propre projet de croisade intéressait très particulièrement à l'élection de l'empereur? Et en effet, ce *Discours* ne manque pas d'observer que Ferdinand était celui dont l'élection était « la plus utile pour le bien general de la Chrestienté », « et son plus seur rempart contre l'ennemy commun des Chrestiens ».

Qui donc aussi, mieux que le P. Joseph, parmi les hommes d'État qui approchaient Louis XIII et Luynes, qui donc pouvait avoir l'idée de commencer son *Discours* par ce parallèle de l'élection des empereurs et de celle des papes? « Il n'est pas ainsy de l'election des Empereurs d'aujourd'huy que de celle des Papes, d'autant qu'en celle-cy le nombre des electeurs et de ceux qui peuvent estre esleuz est plus grand et, par consequent, la voye plus ouverte aux brigues et aux secrettes menées. Ce qui est cause que l'issue en est, la plupart du temps, douteuse et incertaine, et le jugement qu'on en fait, inconstant et peu

asseuré. Dont ne rendent que trop de preuves les derniers conclaves où l'on a veu, contre l'opinion d'un chascun et le jugement de ceux qui avoient le plus de cognoissance de telles affaires, qu'elles ont tourné en faveur de ceux qui y pretendoient le moins, et l'attente de ceux-là trompée, qui, se fondant sur des esperances et faveurs du monde, se promettoient ce que le Ciel se reservoit de repartir à son gré, au travers des passions humaines et des interests differens qui se heurtent d'ordinaire en telles elections. En celle des Empereurs, au contraire, d'autant que les voix y sont resserrées, comme par mystère, au nombre de sept, et que celuy de ceux qui peuvent avoir part en leurs suffrages et pretendent à ce haut degré est encore moindre, le jugement et le pronostic n'en peut estre si vague ny si incertain qu'on ne le puisse arrester à peu de personnes et en designer quelqu'une par quelque notable advantage qui soit pour l'emporter par-dessus les autres en ce differend. »

### VI^e DISCOURS

L'élection de Ferdinand fut bientôt suivie du soulèvement de la Bohême, de la Silésie, de la Moravie, de la Lusace, de la Hongrie, de la révolte des protestants de la haute et de la basse Autriche. Le comte palatin, Frédéric V, fut fait roi de Bohême. Ferdinand, menacé jusque dans Vienne, adressa alors un pressant appel à toutes les nations catholiques. Au mois d'octobre 1619, il envoya en France le comte de Fürstenberg solliciter un secours armé. Quoique péniblement, ce secours fut enfin promis à la fin de décembre 1619. Mais une simple médiation diplomatique lui fut substituée presque aussitôt après, au commencement de février 1620 (Fagniez, t. I, p. 171-172). Or, de février 1620, nous avons un sixième *Discours*, le *Discours sur les affaires et guerres d'Allemagne après l'election de l'Empereur Ferdinand, et celle de Frideric, comte Palatin, à la couronne de Bohême.*

De qui est ce *Discours?* Évidemment, il n'est pas d'un partisan de l'intervention armée. Ce n'est ni le duc de Nevers ni le

prince de Condé qui en est l'auteur. Car il est tout plein de l'effroi que cause la prévision d'une des plus sanglantes et plus longues guerres que l'on puisse craindre. Il est de quelque ami de la médiation pacifique. Est-ce de Schomberg? Le protestant Schomberg n'eût pu tenir le langage très catholique, presque ecclésiastique de ce *Discours*. Est-ce de Jeannin? Jeannin, en effet, a fait définitivement préférer la voie de la diplomatie à celle des armes [1]. Mais son *Memoire*, qui est aussi de février 1620 [2], outre qu'il est d'un style tout différent, nous présente l'Autriche en de bien moins bonnes conditions que ne fait le *Discours*. D'ailleurs, le *Discours* n'est pas le plaidoyer d'un ministre se prononçant en faveur de la voie diplomatique, mais un véritable mémoire, un exposé de la situation des deux partis, de leurs intérêts, de leurs forces, de leurs chances, de leurs dangers, exprimant avec une égale discrétion le regret que l'empereur n'eût pas employé d'abord « l'entremise pleine d'efficace et d'authorité des plus grands Princes de l'Europe qu'il reclame aujourd'huy si instamment », et l'espérance de la médiation pacifique de la France pour le jour, peut-être lointain, où les belligérants seront « lassez de faire davantage la guerre ». Ce simple exposé, très précis, mais sans conclusion pratique ni application immédiate, révèle la main, non d'un ministre qui délibère et vote, mais d'un politique éclairé dont la voix n'est pourtant que consultative.

Ce politique n'est autre que le P. Joseph. Personne, en effet, ne fut, en dehors des ministres, plus consulté que lui pour la réponse à faire à l'ambassadeur impérial. « Sur ces affaires d'Allemagne, — écrivait le 18 décembre 1619, au cardinal secrétaire d'État, le nonce Bentivoglio, partisan déclaré de la maison d'Autriche, — je suis en relations suivies avec le P. Joseph, capucin, qui a un facile accès auprès des ministres et autres principaux personnages de cette cour, excellent religieux qui, dans ces négociations, travaille avec un très grand zèle et un non

[1] Chârvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 197.
[2] *Collection Petitot*, 2e série, t. XVI, p. 63-76.

moindre fruit[1]. » Et comment le P. Joseph n'eût-il pas suivi le cours de cette affaire avec une toute particulière attention? Si d'abord l'on promet à Fürstenberg un secours armé, c'est, nous dit M. Fagniez (t. I, p. 171), grâce « à l'appui chaleureux du duc de Nevers ». Si ensuite l'on croit ne plus pouvoir accorder qu'une médiation diplomatique, c'est, nous dit encore M. Fagniez (t. I, p. 172), « sous l'empire des préoccupations causées par l'attitude de la reine mère » vis-à-vis de son fils. Il était donc naturel, nécessaire que, dans un cas comme dans l'autre, la question intéressât vivement celui qui était à la fois, pour le duc de Nevers, un ami, un modérateur, et pour Marie de Médicis, un conciliateur, un médiateur dans ses différends avec Louis XIII (Lepré-Balain, liv. IV, ch. x, xiv et xv).

Pour mieux établir encore notre opinion, nous avons, du commencement de 1620[2], une lettre du P. Joseph à un religieux de son ordre, où il expose la triste situation de l'Allemagne. Non moins que le *Discours*, cette lettre est pleine de la crainte d'une guerre prochaine, également longue et sanglante; pleine d'un très ardent désir de voir la France prévenir des maux aussi redoutables. « Vous aurez sçeu, dit-il, comme les Protestans se sont unis par toute la Chrestienté pour maintenir le comte Palatin roy de Bohesme, duquel pays ils ont depossedé à main armée l'Empereur Ferdinand, avec intention de faire dans peu de jours qu'il soit aussi depossedé de l'Empire... Le prince de Transylvanie, qui a usurpé ceste province, boulevard de la Chrestienté, par la faveur du Turc duquel il s'est rendu vassal, estant, luy, demy Calviniste et demy Arien, s'est

[1] V. *La Nunziatura di Francia del Cardinale Bentivoglio*, publiée par Stefbani, t. IV, lettre 2011. — Cf. les lettres 2071, 2094.

[2] Si cette lettre ne porte pas sa date, le texte suffit à nous la faire placer après le 8 janvier 1620, jour où la diète de Hongrie, réunie à Presbourg, conféra au Palatin les droits royaux (Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. I, p. 175), et avant le 6 mai 1620, jour où partit pour l'Allemagne l'ambassade extraordinaire du duc d'Angoulême, du comte de Béthune et de l'abbé de Préaux. (Vicomte de Meaux, *La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*, t. II, p. 262; *Mercure françois*, t. VI, p. 139.)

jetté dans la Hongrie, laquelle s'est aussitôt rebellée, et s'en est fait declarer roy. Le roy d'Angleterre favorise sous main, tant qu'il peut, le comte Palatin, son beau-fils. Le roy de Danemark, aussi Protestant, beau-frère du roy d'Angleterre, y concourt de tout son pouvoir et tient à present une assemblée à D., où les Protestans de Suède, Pologne et autres lieux voisins se trouvent... Cependant, les Protestans ont tué, bruslé, violé tout ce qui est des prestres et mesme de l'autre sexe, et le seul Antechrist pourra egaler leur barbarie. Ils se sont mis dans les biens de l'Eglise, et bientost nous aurons de belles histoires de martyrs. Voilà, en peu de temps, bien du remue-mesnage ! *Et haec sunt initia dolorum !* Chascun voit qu'il y a raison de preparer, d'indiquer les remèdes de ce mal. L'Empereur a envoyé vers le Roy le prier de secourir la Chrestienté. Sa Majesté est disposée de faire son office de Fils aisné de l'Eglise, et il semble que Dieu, qui fait des merveilles en la France et par la France, veuille que ce soit elle qui remedie au reste. » Ainsi le P. Joseph nous montre lui-même en son âme les sentiments qui animent l'auteur du *Discours,* sentiments de frayeur à la pensée des prochains événements d'Allemagne et de désir de voir promptement arrêter le mal par les remèdes nécessaires. Nous ne pouvions avoir un meilleur témoignage.

Il est vrai qu'à défaut des confidences du P. Joseph, nous eussions pu nous contenter des observations de M. Fagniez et de Lepré-Balain.

En effet, M. Fagniez (t. I, p. 160) a constaté les prévisions alarmées du P. Joseph : « Avec cette intuition de l'avenir, a-t-il dit, intuition qui comptait au nombre de ses dons les plus remarquables, le P. Joseph voyait l'Europe enveloppée dans un conflit qui, à sa naissance, ne semblait mettre en jeu que la liberté religieuse et les droits politiques des Bohémiens. » Avec cette rare intuition de l'avenir, le P. Joseph pouvait donc bien écrire ce que nous lisons dans le *Discours :* « Que ceste guerre, estant hors des termes d'accommodement par la resolution des Estats de Bohême et le tiltre de roy qu'a pris le comte Palatin,

est pour devenir, selon ce qui s'en peut humainement prevoir, une des plus sanglantes et de plus longue durée que l'Allemagne et peut-estre toute l'Europe ait veue de long temps. »

De son côté, Lepré-Balain (liv. V, ch. IV) a constaté quelles préoccupations avait le P. Joseph d'arrêter le mal en son cours. « Le P. Joseph, dit-il, travailla à ce que le mal present ne s'estendist plus outre et que les parties desjà offensées, comme estoient la Hongrie, la Bohême, la Silesie, la Moravie, la haute et basse Austriche, n'achevassent de se perdre par quelque progrez, comme un feu qui augmente ses flammes à mesure qu'il rencontre de la matière. » Lepré-Balain nous a dit cent fois qu'il avait entre les mains les *Discours politiques* du P. Joseph. Ne semble-t-il pas vraiment qu'au moment où il écrivait ces lignes, il ait eu sous les yeux notre *Discours*, dont le début est le suivant : « Il n' y a rien de plus aisé que d'esteindre un feu qui ne commence qu'à prendre, ni si difficile, quand il est venu à un embrasement. Le mesme se peut dire des mouvemens et divisions qui arrivent d'ordinaire aux plus grands Estats. Pleust à Dieu que les affaires d'Allemagne n'en servissent point de si frais exemple, lesquelles, ayant esclaté depuis tantost deux ans par la revolte des Estats protestans de Bohême, ont fait que le contre-coup a porté ensuite sur les provinces voisines et dependantes de ceste couronne-là et a passé, par un esclair de mauvais presage, dans l'Austriche mesme et la Hongrie, menaçant d'un epouvantable changement le reste des pays sujets à la Maison d'Austriche, si elle n'apporte bientost les remèdes necessaires pour le destourner. »

Ainsi du P. Joseph, de M. Fagniez, de Lepré-Balain, c'est à qui contribuera davantage à découvrir l'origine du *Discours sur les affaires et guerres d'Allemagne après l'election de l'Empereur Ferdinand et celle de Frideric, comte Palatin, à la couronne de Bohême.*

### VII^e DISCOURS

Le 8 novembre 1620, Ferdinand remportait sur Frédéric la glorieuse et décisive victoire de la Montagne Blanche. Le

P. Joseph, qui, dans le précédent *Discours*, avait montré « tous les Catholiques grandement interessez » en cette guerre, devait se réjouir des succès de l'empereur comme favorables à la religion. Il n'y manqua pas. « Le diable a perdu une de ses cornes », écrivait-il à ses Filles du Calvaire. Mais il n'en avait pas moins prévu et prédit dans tous ses *Discours* les abus qui ne pouvaient manquer de suivre de trop grands succès de la maison d'Autriche. Aussi, quand, en décembre 1620, il vit les Espagnols pénétrer à main armée dans la Valteline et y élever des forts pour s'y maintenir contre les Grisons et la France leur alliée, il devait être le premier à signaler le péril. C'est ce qu'il fit, en janvier 1621, par le *Discours sur le sujet de l'invasion de la Valteline.*

En effet, ce *Discours* est bien de la main du P. Joseph. Il s'y préoccupe des divisions intérieures du royaume comme devait le faire celui qui, d'après Lepré-Balain (liv. IV, ch. x, xiv, xvi), appelait alors même de ses vœux et assurait plus que personne par ses conseils la répression des huguenots du Béarn. Et quand il y établit la nécessité de connaître l'état du royaume « au dedans » et « au dehors », il adopte déjà un plan qu'il devait suivre en 1624 pour un *Memoire* dont nous entretiendra Lepré-Balain (liv. V, ch. iv). D'ailleurs, j'ai déjà établi l'origine de ce *Discours* dans mon premier article sur *Le P. Joseph diplomate*, — le *Mercure d'Estat* [1]. Il est donc inutile d'insister davantage.

### VIIIe DISCOURS

La victoire de la Montagne Blanche commença pour Ferdinand une longue série de faciles succès. Ses armées eurent vite soumis la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Lusace, la basse Autriche et la Hongrie, et l'électeur palatin, chassé de ses États, mis au ban de l'Empire, fut obligé de se réfugier en Hollande. La maison d'Autriche triomphait partout, dans l'Alle-

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, janvier 1898, pp. 88-90. — En effet, le *Discours sur le sujet de l'invasion de la Valteline* devait être réédité, en 1634, dans le *Mercure d'Estat*.

magne comme dans la Valteline. L'équilibre était rompu. Le politique qui dans les sept précédents *Discours* s'en était montré le partisan non moins dévoué qu'intelligent, ne pouvait tarder à reprendre sa thèse pour la confirmer. C'est ce qu'il fit, en août 1621, par un huitième *Discours, sur ce qui peut sembler estre plus expedient et à moyenner au sujet des guerres entre l'Empereur et le Palatin.* Il veut que l'on intervienne en faveur de Frédéric par les voies pacifiques. Poussé à bout, il ne reculerait pas devant l'emploi des armes. Qu'on ne vienne pas lui objecter la différence de religion! Les affaires de religion ne sont pas les affaires d'État! Et la maison d'Autriche, surtout l'Espagne, a trop souvent confondu les unes et les autres, au profit de ses intérêts temporels! Alors, que les partisans de l'Espagne en France osent reprocher à Louis XIII une alliance politique avec les princes protestants d'Allemagne, cette pensée anime notre écrivain, elle l'indigne, et il fait le procès à ces adversaires de mauvaise foi dont les clients, je veux dire les Espagnols, ne font depuis longtemps rien autre chose que ce qu'ils reprochent au Roi Très Chrétien. Ce qui nous vaut vingt pages d'une vive et forte polémique, véritable ébauche du *Catholique d'Estat,* une œuvre certaine du P. Joseph polémiste, celle-là, et une de ses principales [1]. Les considérations, les principes, les faits historiques qui seront, quatre ans plus tard, développés dans le *Catholique d'Estat,* se trouvent presque tous esquissés dans notre *Discours* et sur un ton, avec un tour d'esprit et de phrase qui manifestement sont les mêmes. Je ne citerai qu'un seul paragraphe, celui où le *Discours* établit que « le respect de leurs advantages et de leur grandeur est plus puissant en l'esprit des Princes de la Maison d'Austriche que celuy de la Religion ».

Qui croiroit que l'amour de la Religion fust si vivement empreint dans leur âme, comme ils veulent faire paroistre au dehors, ou que le zèle de la Maison de Dieu les devorast plustost que celuy de leur ambition et advancement particulier, s'ils en ont dès longtemps aban-

[1] *Le P. Joseph polémiste, ses premiers écrits* (1623-1626), p. 269-344.

donné le soin et les interests, après avoir mis les leurs à couvert? Charles-Quint en donna un illustre exemple, qui ne deposseda l'Electeur Jean Frideric de Saxe de sa dignité et de ses seigneuries pour y replanter la Religion et affoiblir ainsy le party Protestant, puisqu'il substitua en sa place et opposa au Catholique par cet establissement un plus dangereux et puissant ennemy, en la personne de Maurice, croyant que c'estoit assez de se l'estre acquis à luy-mesme et à sa Maison par ce changement : le mesme Empereur n'ayant recherché en sa victoire contre les Protestans d'Allemagne de se faire cognoistre des Villes Imperiales que pour en tirer de l'argent et les conquerir pour soy, s'il eust peu, et non pour les regagner à la Religion qu'elles avoient quittée. Signe visible que cet Empereur ne recherchoit et ne respiroit que la terre, lorsqu'il sembloit plus aspirer au Ciel, quelque protestation qu'il en eust faite à la veüe des armées et en la bataille contre le Saxon, luy, sous l'adveu duquel Rome avoit esté auparavant exposée à un sac general et à la cruauté d'une armée composée la pluspart de Protestans et qui avoit mis de rechef sainct Pierre aux liens en la personne du Pape Clement VII, tirant rançon de luy et des Cardinaux. Rigueur, pour ne dire plus, suivie en partie de Philippe, son fils, au commencement de son règne et du temps de Pie IV, quand il fit approcher ses troupes jusques aux faux bourgs de Rome sous le duc d'Albe; luy donnant par ceste bravade l'espouvante et tesmoignage ensemble que le respect de leurs advantages et de leur grandeur est plus puissant en l'esprit et au cœur de ces Princes que celuy de la Religion, quand on en vient aux preuves à bon escient. Et s'ils sont et se disent Catholiques par un tiltre particulier, c'est autant aux termes du monde, dont ils affectent l'Empire Catholique et Universel, qu'au sens de l'Eglise de laquelle ils ont les interests, quand il y va du leur, en si peu de recommandation. (*Discours politiques*, pp. 326-329.)

Des diverses idées qu'exprime ce texte de notre *Discours*, il n'en est aucune qui ne se retrouve développée dans le *Catholique d'Estat*. Évidemment, je ne puis citer de ces développements que bien peu de chose. Ce que je donnerai suffira, je l'espère, à établir ma thèse en bonne lumière.

« L'affection de la Religion nous touche fort peu au prix du desir d'accroistre nostre Estat... Nos Roys ont plus de soin de leur profit que de la Religion. » Ainsi parle un écrivain espagnol. (*Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire*, p. 106.)

« L'Empereur, sous couleur de la Religion, armé de la Ligue des Catholiques, veut opprimer l'autre et se faire le chemin à la Monarchie. » (P. 107.)

« Ouvrez les livres et les histoires, et regardez — Espagnols — où on pratique ces paroles que vous nous imputez, et où en faisant, on dit : Que les peuples perissent, que les âmes se perdent. Il n'importe pas, pourveu que l'occasion nous soit baillée d'occuper les Estats d'autruy. » (P. 109.)

« En Allemagne, Charles-Quint pouvoit cent fois estouffer les Protestans. Il les appuyoit neantmoins et les fortifioit dans le schisme, pour tirer d'eux de l'argent et des hommes pour nous faire la guerre... Il gagna une grande journée en Allemagne, prit quasi tous les chefs prisonniers, le Saxon, le Landgrave, tous les plus grands. Il ne s'en servit pas pour restablir la Messe en un seul lieu de leurs Estats, mais destourna le fruict de la victoire à ses interests particuliers et se contenta de mettre les Princes à ses pieds pour se faire plus grand. Il changea de maistre à la Saxe, dans la mesme Maison neantmoins, mais c'estoit pour y avoir une creature de plus. Il laissoit à Dieu le soin de poursuivre ses interests, il n'avoit cure que de ceux de sa Maison. » (P. 118.)

« Les Espagnols tout ouvertement voulurent faire voir à tout le monde qu'ils n'honorent la Sainct Siège que quand il leur plaist et quand c'est le bien de leurs affaires... Leur armée accourut droit à Rome. Elle estoit jusques au nombre de trente mille hommes, et entre autres il y avoit quinze mille Allemans, la pluspart desjà Lutheriens. La ville Metropolitaine de la Chrestienté fut prise par eux d'assaut. Trois Cardinaux furent tuez. Les victorieux usèrent de la victoire très inhumainement, tout fut pillé et saccagé, cinq mille citoyens Romains furent mis à mort, toutes les Eglises furent pillées, toutes les reliques emportées, le Pape avec dix-sept Cardinaux furent mis prisonniers et condamnez à payer rançon, qui fut de quatre cent mille ducats. » (P. 119.)

« Charles-Quint a traitté Clement VII comme il a voulu. Philippe II fit la guerre au pape Pie IV. » (P. 130.)

La démonstration est faite. Comment ne pas ajouter néanmoins que notre roi Henri III est jugé par le *Catholique d'Estat* « le plus religieux Prince de l'Europe » (p. 105), et par le *Discours* « le plus catholique des Roys » (p. 321) ! Voilà, me semble-t-il, une opinion bien personnelle, très propre par conséquent à faire attribuer à l'auteur du *Catholique d'Estat*, c'est-à-dire au P. Joseph,

le *Discours sur ce qui peut sembler estre plus expedient et à moyenner au sujet des guerres entre l'Empereur et le Palatin.*

### IX^e ET X^e DISCOURS

De mars 1624 et de janvier 1625, nous avons un neuvième et un dixième *Discours* intitulés : *Discours des Princes et Estats de la Chrestienté plus considerables à la France selon leurs diverses qualitez et conditions* et *Discours pour monstrer que le Roy a entrepris avec grande raison et justice la defense de ses Alliez*. Ce sont, sous des titres différents, les deux *Discours : de l'Estat de tous les Princes Chrestiens* et *sur l'occurrence des affaires presentes*, *Discours* qui appartiennent sûrement au P. Joseph. Je l'ai démontré dans *Le P. Joseph polémiste* (p. 43-82, 123-154). Là, j'ai établi que le P. Joseph était mieux en situation que personne de donner ces *Discours*, et prouvé que ces écrits reproduisent toutes ses habitudes de composition et de style. Dans le *Le P. Joseph diplomate* [1], j'ai fait voir comment l'auteur du *Mercure d'Estat*, qui en 1634 réédita ces deux *Discours*, en était le propriétaire et en avait disposé comme de son bien, pour les modifier, réduire ou augmenter à son gré. Or, ce qu'il fit en 1634, il le fit d'abord en 1632. En effet, le texte primitif de ces deux *Discours* donné par le *Mercure françois* (t. X, p. 16-94 ; t. XI, p. 56-94) subit, pour le premier, dans l'édition de 1632, qui est celle de nos *Memoires*, neuf additions, cinq modifications, et dans l'édition de 1634, qui est celle du *Mercure d'Estat*, six additions, sept modifications et quatre suppressions ; pour le second *Discours*, dans l'édition de 1632, deux additions, et dans l'édition de 1634, deux additions et cinq suppressions. Je produis donc aujourd'hui la seconde édition de ce neuvième et de ce dixième *Discours*, dont j'ai étudié la première dans *Le P. Joseph polémiste* et la troisième dans *Le P. Joseph diplomate*, trois éditions données et revues par l'auteur, dont chacune apporte la preuve de l'origine que j'ai attribuée à l'un et à l'autre de ces *Discours* [2].

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, p. 86-88.
[2] Le *Discours sur le sujet de l'invasion de la Valteline*, édité en 1632 et en

### XI^e DISCOURS

De mai 1627, nous avons un onzième *Discours, pour monstrer qu'il est expedient au Roy, pour le bien et seureté de son Estat, d'estre fort et puissant sur mer*. Ce *Discours* n'est pas moins naturel que les précédents sous la plume du P. Joseph. En effet, au mois d'octobre 1626, Richelieu s'était fait nommer surintendant de la navigation et du commerce. A l'Assemblée des notables (2 décembre 1626-24 février 1627) il avait demandé quarante-cinq gros vaisseaux de guerre. Il entreprenait activement le rétablissement de notre marine depuis trop longtemps abandonnée. C'était un dessein auquel le P. Joseph devait applaudir, auquel même il devait avoir contribué plus que personne. En effet, comme nous le dit M. Fagniez (t. I, p. 259, 261), « il désirait le développement de notre commerce maritime avec une passion égale à celle de Richelieu; il avait l'ambition de fonder, aux dépens de l'empire maritime des Hollandais, une marine nationale et des établissements coloniaux ». Puis il avait trop souffert de voir la France sans marine au moment où pour le besoin de sa croisade il avait, avec le duc de Nevers, dû faire construire, à si grands frais, les cinq vaisseaux de la Milice chrétienne. Enfin il savait que le siège de la Rochelle, dont il était le promoteur, ne pouvait être conduit à bonne fin avec le concours d'une marine étrangère et d'emprunt. (Lepré-Balain, liv. V, ch. viii, ix.)

Le *Discours pour monstrer qu'il est expedient au Roy, pour le bien et seureté de son Estat, d'estre fort et puissant sur mer* est le troisième et dernier de nos douze *Discours* qui ait été imprimé dans le *Mercure françois*. Pourquoi est-il le troisième? En d'autres termes, pourquoi ceux de 1624 et 1625 sont-ils seuls à avoir été imprimés dans le *Mercure* avec celui-ci, de 1627? Parce que le P. Joseph n'eut le *Mercure* à sa disposition qu'à partir de 1624, année où Richelieu parvint à la tête du ministère. Mais pourquoi ce *Discours* de 1627 est-il le dernier à avoir été imprimé dans le *Mer-*

1634, subit, lui aussi, au commencement, une suppression assez notable de deux pages et demie environ. C'est la pratique ordinaire de l'auteur.

*cure?* Ou pourquoi le suivant, qui est de septembre 1629, ne l'a-t-il pas été? Parce que le tome XVI du *Mercure,* qui nous donne la fin de l'année 1629, a été imprimé seulement en 1632, c'est-à-dire la même année que le recueil de nos douze *Discours.* L'auteur tout naturellement ne crut pas qu'il y eût lieu d'imprimer deux fois le même *Discours* en même temps.

### XII^e DISCOURS

Le douzième et dernier *Discours* de notre recueil est le *Discours sur l'occurrence des affaires estrangères et particulièrement sur le sujet de celles d'Allemagne.* Ce *Discours* est de tous le plus important, sinon en soi, du moins pour ma thèse. En voici donc le sommaire, qui nous aidera à mettre son origine en pleine lumière.

I. La paix du royaume convie le Roy à donner ordre au dehors, et à la manutention et restablissement de ses Alliez. — II. Que l'Allemagne et l'Italie ont plus besoin de son assistance que tous les autres Estats qui sont à present en assez bon estat pour eux et pour la France. — III. Considerations pour lesquelles Sa Majesté doit porter ses armes en Italie pour la defense de sa liberté. Raisons qui l'obligent à defendre et maintenir le Duc de Mantoue en la possession de ses Estats. — IV. Qu'il y a grande apparence que le Roy moyennera la paix et liberté à toute l'Italie par son entremise ou par la force des armes. Des fruicts et advantages qui luy en reviendroient. — V. Qu'il est obligé de procurer le restablissement des affaires d'Allemagne au mesme estat qu'elles estoient avant les troubles de Bohême. — VI. Inconveniens qui sont à craindre si Sa Majesté ne le fait. — VII. Que la nation Allemande est plus courageuse et guerrière qu'aucuns ne croient et combien dangereuse et redoutable, ses forces estant sous une seule puissance absolüe et telle qu'a aujourd'huy l'Empereur, unies et ramassées ensemble. — VIII. Raisons qui semblent obliger le Roy d'entreprendre le restablissement des affaires d'Allemagne. — IX. La trop grande puissance de la Maison d'Austriche convie Sa Majesté de luy procurer un ravalement notable de credit et d'authorité. — X. L'election du Duc de Bavière en Roy des Romains seroit un puissant et prudent moyen de ce faire. Qu'elle ne pourroit estre blamée d'injustice. Que ce Prince a toutes les qualitez requises pour le rendre digne et capable de l'Empire. Que cette elec-

tion ne pourroit estre qu'agreable au Pape, à tous les Princes d'Italie, aux Rois d'Angleterre et de Danemark, et aux Protestans mesme d'Allemagne. — XI. Ce seroit le moyen plus court pour accommoder les affaires d'Allemagne au contentement du comte Palatin et de tous les Protestans. — XII. De la disposition de toute l'Allemagne, tant Catholique que Protestante, à ce changement de Maison en l'Empire. — XIII. Raisons qui devroient porter les Electeurs de Tresve et de Mayence à ce changement. — XIV. De l'inclination qui est à croire aujourd'huy des quatre autres Electeurs en faveur du Duc de Bavière. Qu'il n'y a point de sujet d'en douter de la part de l'Electeur de Brandebourg. — XV. Qu'il y a apparence d'esperer encore le mesme de l'Electeur de Saxe. — XVI. Que le Duc de Saxe ne peut estre blasmé, se portant contre la Maison d'Austriche. — XVII. Qu'en vain on pourroit penser qu'il soit tousjours attaché à ceux d'Austriche à cause de la translation de l'Electorat à ceux de sa branche au prejudice de celle de Veinmar, et que cela n'est plus considerable aujourd'huy. Qu'il se pourroit donc porter pour le Duc de Bavière, n'ayant sujet de le haïr à present, ny de le craindre beaucoup, quand il seroit Empereur. — XVIII. Considerations qui obligent à pourvoir promptement à la paix et au restablissement des affaires d'Allemagne du vivant du Duc de Bavière. Prudence de l'Espagnol à procurer la limitation de l'investiture de l'Electorat Palatin à la personne du duc de Bavière seulement. — XIX. Il est à craindre, si l'Empereur continuant en ses prosperitez survit le Duc de Bavière, que l'Electorat Palatin ne tombe en la Maison d'Austriche. Dessein qu'ont de longue main ceux de la Maison d'Austriche de s'acquerir un Electorat. — XX. Prudence des anciens Electeurs à empescher le droit de succession en l'Empire par le choix des Princes de differentes Maisons et de divers sang. — — XXI. Que l'Empire ne peut et ne doit estre qu'electif. Efforts de l'Empereur Charles le Quint pour le rendre hereditaire, et y faire succeder son fils après luy, mais vains et sans effect par la prudence et constance des Electeurs en faveur de Ferdinand et Maximilien. Que le droit d'election en l'Empire, si les Electeurs n'y prennent garde, se reduira enfin à neant et en une ceremonie vaine et imaginaire. — XXII. Motifs et considerations qui convient le Roy à entreprendre le changement de Maison en l'Empire.

Ce *Discours* comprend deux parties, du reste très inégales, l'une concernant les affaires d'Italie, l'autre celles d'Allemagne. Seul le P. Joseph pouvait traiter des unes et des autres comme on l'a fait ici.

D'abord pour les affaires d'Italie et la succession de Mantoue, le P. Joseph, en 1616, avait, au nom du duc de Nevers lui-même, travaillé à faire reconnaître du duc de Savoie ses droits éventuels sur le Mantouan et le Montferrat. En 1628, il avait contribué à décider le roi à porter secours en plein hiver au duc de Mantoue. Il avait fait renvoyer notre intervention armée en Italie à la fin du siège de la Rochelle, se portant garant des intentions énergiques de Richelieu. Il avait suivi le roi et le cardinal dans l'expédition d'Italie (16 janvier-11 mai 1629) et avait écrit le diaire de ce voyage. Il avait, avec Brido, sénateur de Casal, discuté les moyens de réaliser le projet aventureux d'une descente en Ligurie. Pour le sieur du Landé, envoyé par le roi près du duc de Mantoue et à Venise, il avait rédigé les instructions et préparé les pièces nécessaires. Pour les sieurs de Valençay et de Lisle, députés près du duc de Savoie, il avait établi tous les moyens propres à le détacher de l'Espagne. Il avait été chargé par Richelieu de traiter avec le duc de Mantoue la question délicate de l'échange du Montferrat contre une principauté souveraine dans la Bresse. Il avait procuré, entre le duc de Mantoue et tous les intéressés, l'entente nécessaire à la franche exécution du traité de Suze. Enfin, au jugement de Richelieu, il était « plus propre que personne à discuter le règlement de la succession de Mantoue à Ratisbonne », où elle ne pouvait manquer d'être reprise. Tel est, d'après M. Fagniez (t. I, p. 135, 143, 401-405, 407, 411-415, 440), le rôle du P. Joseph dans les affaires d'Italie et la succession de Mantoue. Donc, au P. Joseph, mieux qu'à personne, il appartenait d'exposer, comme dit le sommaire de notre douzième *Discours*, « les considerations pour lesquelles Sa Majesté devoit porter ses armes en Italie pour la defense de sa liberté ; les raisons qui l'obligeoient à defendre et à maintenir le Duc de Mantoue en la possession de ses Estats ; la grande apparence qu'il y avoit que le Roy moyenneroit la paix et liberté à toute l'Italie par son entremise ou par la force de ses armes ».

La seconde partie du *Discours* est de beaucoup la plus con-

sidérable. Elle porte sur « l'accommodement des affaires d'Allemagne », sur « le changement de Maison en l'Empire » et la nécessité de donner le duc de Bavière pour successeur à Ferdinand. Ce *Discours* est de septembre 1629, ai-je dit déjà. Or, de cette même année 1629, Lepré-Balain, dans son *Supplement à l'histoire,* nous donne précisément sur ce sujet deux écrits du P. Joseph, une « instruction pour l'Allemagne », et un mémoire sur « l'utilité des negociations d'Allemagne ». De plus, pour le 3 juin suivant allaient être convoqués à Ratisbonne les électeurs du Saint-Empire. Dans cette diète, Ferdinand réussirait-il à assurer à son fils la dignité impériale? Ou bien Richelieu verrait-il, pour le triomphe de l'alliance de la France avec la ligue catholique, la couronne impériale accordée au duc de Bavière? C'était, comme on voit, l'épreuve solennelle de la politique d'équilibre exposée et défendue dans les *Discours* précédents, mieux exposée et mieux défendue que jamais dans ce douzième *Discours*. Pour la faire prévaloir auprès des électeurs, c'est le P. Joseph lui-même qui fut choisi par Richelieu. Pourquoi? Parce que, comme le dit M. Fagniez (t. II, p. 115), c'était lui, le P. Joseph, qui l'avait « conçue ». Parce que, comme le dit M. Fagniez (t. I, p. 440), il était celui-là même « qui l'avait fait triompher dans les conseils du roi ». Parce que, en 1627, comme le dit encore M. Fagniez (t. I, p. 272-273), il avait, en prévision de la diète de Mülhausen, fait envoyer Marcheville en Allemagne, l'avait muni de ses propres instructions et chargé de montrer aux électeurs « l'inopportunité, les dangers de l'élection du roi de Hongrie comme roi des Romains, et l'avantage de faire passer la couronne impériale dans une autre maison, celle des Wittelsbachs de Bavière ». Parce que, dit toujours M. Fagniez (t. I, p. 275-276), au commencement de 1629, il venait d'envoyer en Allemagne le baron de Charnacé « avec mission de battre en brèche la candidature du roi de Hongrie » et « d'exhorter le duc de Bavière à briguer pour lui-même la couronne impériale ». Enfin parce que, de l'aveu même de M. Fagniez (t. II, p. 116), « le P. Joseph, moins que personne, ne devait pas renoncer à faire

de Maximilien le rival et le successeur de Ferdinand II ». Et Richelieu, pour confier au P. Joseph cette mission, se prive dans un moment très difficile « d'un collaborateur de tous les instants » (Fagniez, t. I, p. 440). Et comme le P. Joseph n'a aucun rang dans le gouvernement, et que dès lors il ne peut être à l'étranger son représentant officiel, il est obligé de lui adjoindre Brûlart de Léon, un diplomate dont la présence autorisera sa mission et qui recevra de lui ses instructions et ses ordres (Fagniez, t. I, p. 448). Évidemment, le P. Joseph était le seul politique capable de défendre son œuvre à Ratisbonne. Pourquoi, dès lors, pourrions-nous croire qu'il ne fût pas le seul capable de l'exposer dans nos *Discours*, en particulier dans ce dernier, d'une rédaction toute récente? M. Fagniez a accumulé dans son livre toutes les vraisemblances en faveur de cette conclusion.

Il a fait davantage. Il a créé l'évidence même. En effet, il a retrouvé aux archives des Affaires étrangères (Allemagne, VII, f. 578) l'*Instruction du P. Joseph touchant son voyage d'Allemagne*. Et il l'a ainsi analysée : « Dans ses instructions, dit-il (t. I, p. 448), sont passées en revue toutes les questions qui peuvent être soulevées dans le collège électoral; elles prévoient les efforts de l'empereur pour gagner le collège aux intérêts de sa maison et l'engager dans ses querelles particulières, justifient la conduite de la France, promettent aux électeurs son appui dans le cas où Ferdinand voudrait leur imposer l'élection du roi de Hongrie, signalent leurs prétentions, l'impossibilité d'y faire droit et le parti qu'on peut tirer de leur mécontentement pour les pousser à se rendre indépendants sous la protection de la France. » Vraiment on croirait lire un résumé du *Discours sur l'occurrence des Affaires estrangères et particulièrement sur le sujet de celles d'Allemagne*. Comme dit encore M. Fagniez (t. I, p. 450), « entraver tous les desseins de l'empereur, l'isoler et l'affaiblir, tel est le but de l'*Instruction* du P. Joseph ». C'est aussi le but du *Discours*. L'identité nous frappe. Et quand M. Fagniez nous apprend (t. I, p. 450) que, en dehors de Brûlart de Léon, le P. Joseph avait

une mission particulière, qui « consistait surtout à poursuivre la conclusion d'une alliance défensive avec l'électeur de Bavière », quand (t. I, p. 535-549) il nous raconte en détail la négociation entreprise et poursuivie à cette fin, M. Fagniez ne nous laisse plus rien à désirer pour attribuer en toute sécurité ce *Discours* au négociateur de Ratisbonne. Dans le *Discours* est, à l'état de prévisions et de désirs, toute l'œuvre politique du P. Joseph en Allemagne. « Le P. Joseph, dit M. Fagniez (t. I, p. 577), avait sur toutes les questions qui divisaient l'Allemagne, sur les moyens pratiques d'arriver à sa pacification, des solutions toutes prêtes, des vues parfaitement arrêtées. » M. Fagniez, s'il en avait besoin, touverait sûrement la justification de son affirmation dans les douze *Discours politiques* que j'attribue au P. Joseph. Il n'est pas moins certain que son affirmation est la justification de ma propre thèse : ce qui pour moi est un avantage très apprécié.

Une dernière question reste à poser, dont la réponse augmentera encore la certitude de ma thèse. Pourquoi le P. Joseph a-t-il publié en 1632 ses *Memoires de quelques Discours politiques escrits sur diverses occurrences des Affaires et Guerres estrangères depuis quinze ans en çà?* Pourquoi en 1632 a-t-il donné ce long recueil de *Discours* sur l'Allemagne, repris de si loin?

En 1632, le 16 novembre, arriva la mort de Gustave-Adolphe, à Lutzen.

Nous ne pouvons savoir à quel moment de l'année 1632 le P. Joseph a publié ses *Memoires de quelques Discours politiques.* S'il les a livrés au public après la mort de Gustave Adolphe, voici pour quelle raison il l'a fait.

La mort de Gustave-Adolphe mettait la France dans la nécessité d'exercer effectivement et directement son rôle de protectrice de la liberté germanique. Ce rôle, elle ne pouvait encore le soutenir par les armes. Elle entreprit donc, comme dit M. Fagniez (t. II, p. 105), « cette campagne diplomatique qui lui assura les alliances et les positions dont elle avait besoin pour pouvoir tirer l'épée sans témérité ». Le P. Joseph, depuis

longtemps déjà chargé par Richelieu des affaires d'Allemagne, devait conduire cette campagne particulièrement difficile.

Plus que jamais il prévit que la France n'aurait pas la paix honorable à laquelle elle aspirait, sans « une guerre acharnée ». Mais il voulut ne rien négliger pour éviter cette guerre. Car, comme le dit M. Fagniez (t. II, p. 123), il fut « un des hommes qui ressentirent alors le plus vivement les aspirations pacifiques, tout en les unissant à un sentiment patriotique exalté ». Il usa donc d'abord de tous les moyens diplomatiques. En 1630-1632, il avait déjà fait députer en Allemagne et en Suède le baron de Charnacé, le marquis de Brézé, Marcheville, Bruslon, Melchior de Lisle, Gournay, La Chapelle et Saint-Étienne son beau-frère. (Fagniez, t. I, p. 558-559.) En 1632-1633, il envoya de plus son cousin le marquis de Feuquières, La Grange aux Ormes, Miré, Charbonnières et d'autres. (Fagniez, t. II, p. 112, 117, 119-122.) Plus que jamais il multiplia ses instructions (Fagniez, t. II, p. 113, 117, 119, 121, 126 et Appendice) [1]. Or, ces instructions ne faisaient qu'appliquer aux circonstances et aux difficultés du moment les principes et les connaissances que contenaient ses douze *Discours*. Dès lors, ces *Discours* étaient la meilleure justification de sa conduite et de celle de ses agents en Allemagne. Il était donc tout naturel qu'il les livrât au public. Contre des adversaires politiques nombreux et violents, le P. Joseph trouvait en ses *Discours* une force dont il avait grand besoin. Il devait l'employer. Il l'a employée. Cela, je l'ai dit, si, pour publier ses *Memoires de quelques Discours politiques*, il a attendu la mort de Gustave-Adolphe.

Mais je ne le crois pas. Car il a eu de bien plus fortes raisons de les publier dès le commencement de 1632. En effet, les douze *Discours* du P. Joseph sont le minutieux exposé et l'invincible justification de la théorie de l'équilibre européen, théorie dans l'application de laquelle la France ne devait avoir d'autre action que de défendre et de maintenir la liberté germanique.

[1] Cf. Lepré-Balain, *Supplement à l'histoire*, années 1632 et 1633.

Cette théorie, le P. Joseph l'avait conçue pour son premier *Discours* de septembre 1617. A chaque occasion, il l'avait développée avec une nouvelle clarté et une passion toujours croissante jusqu'au dernier *Discours* de septembre 1629. Et depuis, le P. Joseph n'avait pas changé d'opinion. Précisément de février 1632, nous avons encore de lui, « sur les affaires d'Allemagne[1] », un *Memoire* où il place toujours la France comme médiatrice entre « les deux puissantes factions dont la Chrestienté est travaillée, celle des Protestans qui combattent la Religion, et celle de la Maison d'Austriche qui opprime la liberté ». Et même, plus ce rôle de médiateur était devenu difficile, plus le P. Joseph le jugeait digne du Roi Très Chrétien.

Mais tout le monde n'était pas de l'avis du P. Joseph. L'opinion générale appelait la guerre. En effet, l'Alsace était une partie de notre ancien patrimoine. La rive gauche du Rhin était notre frontière naturelle. Vers ce but nous poussaient et nos récents succès en Lorraine et l'intérêt de notre allié Gustave-Adolphe, qui nous ferait cette concession, si seulement nous voulions le soutenir ouvertement en Allemagne. Le moment était venu, disait-on, de cesser toute médiation et de prendre les armes.

Écoutons ici M. Fagniez :

« Le sentiment dominant autour de Louis XIII, sinon chez lui, était d'accord avec ces excitations. A la cour, on le croyait décidé à accepter la couronne de roi des Romains, qui, pensait-on, lui avait été offerte avec insistance par les électeurs, et on disait que les insignes royaux, expédiés à Metz sous prétexte de figurer dans une prise de possession solennelle des Trois Évêchés, l'avaient été en réalité pour servir au couronnement.

« Les tendances belliqueuses qui prévalaient autour de Louis se manifestèrent nettement dans le conseil du 6 janvier 1632. La majorité de ceux qui y prirent part fut d'avis qu'il fallait entrer en Allemagne, attaquer Saverne et Haguenau et se saisir de la haute et de la basse Alsace. Quelques-uns allèrent plus loin. Suivant eux, il fallait,

[1] *Lettres, Instructions diplomatiques du cardinal de Richelieu*, t. VIII, p. 83.

en feignant de vouloir passer le Rhin pour porter secours au duc de Wurtemberg et au margrave de Bade, se faire livrer de gré ou de force Strasbourg et le pont de Kehl.

« Le P. Joseph fut le seul qui combattit l'avis dominant. En rompant ouvertement avec la maison d'Autriche, en abandonnant le parti catholique pour se mettre de compte à demi avec le conquérant, le roi, selon lui, perdrait le renom de désintéressement et par suite l'autorité morale dont il jouissait en Allemagne. S'acquérir au contraire la reconnaissance des princes des diverses confessions établis entre le Rhin et la Lorraine, en les affranchissant de la crainte de Gustave, en éloignant celui-ci par la persuasion ou l'intimidation; les mettre par là dans notre dépendance et nous créer ainsi dans ces limites une ceinture défensive de principautés vassales, ayant le double avantage de nous servir d'avant-postes contre la maison d'Autriche et de compléter nos moyens d'action contre la Lorraine, déjà commandée par les trois enclaves de Metz, de Toul et de Verdun, tel était le plan qu'il opposait à celui d'une agression ouverte et d'une appropriation violente.

« Son opposition suspendit la décision de Richelieu, qui penchait vers l'opinion de la majorité, et le conseil se sépara sans conclure. Après une nuit sans sommeil passée à réfléchir sur le meilleur parti à prendre, le cardinal fit venir le capucin dans sa chambre à six heures du matin et lui annonça qu'il se ralliait à son avis. On ne romprait pas avec l'empereur; on n'attaquerait pas l'Alsace; on protégerait contre le roi de Suède les électeurs catholiques; on lui ferait lever le siège d'Ehrenbreitstein en employant d'abord les représentations, puisqu'on ne disposait encore que d'une armée de quinze mille hommes, puis, lorsque cette armée aurait reçu des renforts, la force, si la force devenait nécessaire. Bref, on resterait fidèle au système d'équilibre dont le P. Joseph était le champion persévérant, en ne se déclarant l'ennemi de personne, en se faisant respecter et craindre par tout le monde, en observant les événements et en profitant des chances favorables qu'ils pourraient offrir.

« On reconnaît cette politique. Si l'on conservait encore quelque doute sur son inspirateur, ce doute se dissiperait en la voyant se dessiner en opposition avec celle de Richelieu. On peut dire que le P. Joseph l'a marquée deux fois de son empreinte personnelle, une première fois en traçant son programme, une seconde fois en la faisant triompher sur la politique aventureuse que tentait le cardinal.

« Si Lepré-Balain, en nous révélant l'influence décisive du capucin

sur les résolutions de Richelieu au commencement de 1632 [1], a, par son inintelligence historique et son impuissance d'historien, laissé planer quelque équivoque sur le caractère du système que son héros fit prévaloir, ce système a heureusement trouvé dans Richelieu l'interprète le plus autorisé et le plus éloquent. Il est impossible en effet de le méconnaître dans l'*Advis au Roy*, où le cardinal a mis en balance les quatre partis bien tranchés que les circonstances suggéraient et où il se prononce pour un cinquième parti intermédiaire [2].

« Ce parti intermédiaire n'est autre que celui que lui avait fait adopter le P. Joseph, et les raisons par lesquelles il justifie sa préférence sont celles par lesquelles le P. Joseph l'avait convaincu. » (Fagniez, t. I, p. 585-587.)

La citation est longue. Mais elle est démonstrative. Et j'ai voulu, ayant établi moi-même la certitude de ma thèse, laisser à M. Fagniez le soin de pousser la démonstration jusqu'à l'évidence. C'est fait.

Puisque, d'un côté, les douze *Discours*, de septembre 1617 à septembre 1629, ne cessent de préconiser la théorie de l'équilibre européen établi sur la médiation de la France, et qu'en 1632 l'auteur, en livrant au public la série complète de ses *Discours*, montre qu'il est toujours demeuré fidèle à son opinion; puisque, d'un autre côté, un historien impartial nous apprend qu'aux yeux de Lepré-Balain et de Richelieu lui-même, le P. Joseph, précisément en 1632, était parmi les conseillers du roi, le « champion persévérant », le « seul » défenseur de cette sage théorie, « deux fois marquée de son empreinte personnelle »; puisque, par ailleurs, le P. Joseph devait chercher à justifier devant le public la politique qu'il avait soutenue contre tout le monde dans le conseil royal, et qu'il n'avait pas de plus sûr et de plus facile moyen d'atteindre son but que la publication de ses douze *Discours;* dans ces conditions, la cause est jugée, et restitution doit être faite, au profit du P. Joseph, des *Memoires*

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, liv. VII, ch. x et xi; *Supplement à l'histoire*, année 1632 : *Le Roy et son conseil en peine. Quelle fut sa resolution.*

[2] *Mémoires du cardinal de Richelieu*, année 1632, p. 364-367, collection Michaud.

*de quelques Discours politiques escrits sur diverses occurrences des Affaires et Guerres estrangères depuis quinze ans en çà* (1617-1632).

On pourra s'étonner du retard de cette restitution. Deux raisons suffisent à l'expliquer.

D'abord, ces *Memoires* sont rarissimes. Ils eurent, il est vrai, quatre éditions : 1632, in-8° et in-4°; 1633, in-4°, et 1645, in-8°, comme l'attestent les catalogues de la Bibliothèque nationale. Néanmoins, en 1768, Fontette, dans la *Bibliothèque historique de la France,* n° 21,579, disait ne les avoir « vus en aucun catalogue, si ce n'est en celui d'Antoine Lancelot, n° 3388 », et en 1729, Lenglet-Dufresnoy, dans sa *Méthode pour étudier l'histoire* (t. IV, p. 121), affirmait déjà qu'ils étaient « extrêmement rares ». L'exemplaire que j'ai en ma possession porte sur la reliure les armes des Caumont de la Force. Peut-être a-t-il appartenu au maréchal Jacques Caumont de la Force, contemporain du P. Joseph et serviteur dévoué de sa politique.

Autre raison. En 1645, un éditeur s'avisa de prendre l'édition in-8° de 1632, et d'ajouter à son titre ce titre nouveau : *Memoires de quelques Discours politiques escrits sur diverses occurrences des affaires et des guerres de France, d'Espagne et d'Allemagne, depuis quinze ans en ça. M. D. C. XLV*, comme on le voit dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Lb$^{36}$18), ou bien encore, comme cela a eu lieu pour mon exemplaire, de remplacer le premier titre par le suivant : *Memoires pour servir à l'histoire de nostre temps : escrits sur diverses occurrences des Affaires et Guerres estrangères depuis quinze en çà. Par L. S. D. D. R. — M. D C. XLV.*

Comment a-t-on eu l'étourderie de produire des titres pareils? En effet, ils se contredisent eux-mêmes. « *Depuis quinze ans en çà... M. D C. XLV.* » Et le premier *Discours* est de 1617! — De plus : « Par *L. S. D. D. R.* » Lisez : « *Par le sieur Duc de Rohan.* » En effet, c'est ainsi qu'ont lu et Lenglet-Dufresnoy, t. IV, p. 121 de sa *Méthode*, et Fontette, n° 21,579 de sa *Bibliothèque*. Mais comment! ces douze *Discours* composés de 1617 à 1629 sont déclarés dans la *Préface* « egalement et autant qu'il se

peut affectionnez au service du Roy », et le sieur duc de Rohan, qui fut le grand adversaire de Louis XIII jusqu'à la paix d'Alais, conclue précisément en 1629, aurait écrit ces *Discours!* Je crois bien que l'on a attribué au duc de Rohan des écrits politiques favorables au roi, qui ne sont pas de lui ; mais ce sont des écrits de 1630 à 1638, c'est-à-dire de la dernière période de la carrière politique de Rohan, de celle qu'il passa au service du roi. Quant à faire de lui un écrivain royaliste de 1617 à 1629, il faut pour cela un mépris ou un oubli des faits de l'histoire, heureusement rare!

Si incompréhensible que soit ce faux titre, il n'en est pas moins vrai qu'il a dû protéger singulièrement l'usurpation commise au profit du duc de Rohan. On lut le titre, on ne remarqua ni la contradiction que sa rédaction présente en elle-même, ni davantage celle qui met en complet désaccord le prétendu nom d'auteur et l'esprit du livre.

Si le lecteur veut savoir comment je les ai constatées moi-même, je lui dirai qu'au cours de mes recherches je remarquai ces *Memoires de quelques Discours politiques* dans un catalogue de libraire. Les dates « 1617, 1632 », importantes dans la vie du P. Joseph, fixèrent mon attention. Je cherchai ce que cachait ce titre. Et je trouvai ce que je viens de dire, une œuvre capitale du P. Joseph diplomate[1].

Louis Dedouvres.

[1] Au cours de cette étude, j'ai cité la thèse de M. l'abbé Lacroix, *Richelieu à Luçon, sa jeunesse, son épiscopat.* M. Lacroix vient de donner une seconde édition de son livre. Combien je regrette d'y voir, p. 182, l'*addition* suivante : « Le P. Joseph a fait la *Turciade,* retrouvée au Vatican par M. Fagniez » ! Cette assertion de M. Lacroix appelle une double rectification. En effet, la *Turciade* du P. Joseph a été retrouvée, non à la Vaticane, mais à la Barberine; non par M. Fagniez, mais par moi.

# LA POLITIQUE DE LA RETIRADE

## AU XVIII^e SIÈCLE

## BEAUJEU DE LA SALLE

*(suite et fin)*

---

L'ambassadeur de France, le comte de Castellane, ayant appris l'arrivée de cet individu qui portait un nom français, voulut savoir ce qu'il venait faire à Constantinople. Il le fit amener; mais, pour ne pas lui donner de soupçons, on l'introduisit à l'ambassade par la porte secrète, en lui disant qu'on le faisait entrer dans une auberge. Castellane interrogea Beaujeu sur les motifs de son voyage. L'aventurier répondit qu'il était chargé par une certaine puissance d'une mission auprès de la Porte. L'ambassadeur dit qu'il était défendu à tout Français de recourir, pour qui que ce fût, au gouvernement ottoman. Dans ces conditions, Beaujeu devait rester à l'ambassade, sans en sortir, jusqu'au moment où il pourrait s'embarquer pour retourner dans la chrétienté. L'aventurier se récria et réclama le *jus gentium* en sa faveur. Il dit qu'il avait des lettres adressées au Grand Seigneur, au grand vizir, et au comte de Bonneval. Il demanda à l'ambassadeur de faire connaître son arrivée à ce dernier. Puis il déclara qu'il était naturalisé Anglais, et que son père avait été tué au siège de Barcelone, au service de l'Angleterre, avec le grade de lieutenant général. Il put, sans doute, prouver ses dires, car Castellane lui rendit la liberté. Il alla loger à Péra,

chez un nommé Jacob Marchand, Génevois, horloger et traiteur.

Beaujeu, cependant, craignant quelques nouveaux désagréments, se rendit à l'ambassade d'Angleterre pour demander protection. Fawkener, envoyé anglais, était à Londres. Lespinal, chancelier-secrétaire, ayant peur de se compromettre, répondit à l'aventurier de s'adresser à M. Calkoën, ministre des Pays-Bas. Celui-ci aurait accordé sa protection à Beaujeu, sous la condition qu'il ne dirait aux ministres turcs rien contre la reine de Hongrie, amie des États Généraux. L'aventurier promit et pria Calkoën de lui fournir un secrétaire, c'est-à-dire un homme au courant des affaires et qui connût Constantinople à fond. L'envoyé hollandais lui indiqua un nommé Frédéric Drakselts. Celui-ci s'aboucha avec Beaujeu, et le diplomate recommanda au secrétaire de servir fidèlement son maître [1].

Nous verrons de quelle façon Drakselts suivit cette recommandation. Cet individu, de son vrai nom Jean-Baptiste Nazari, est celui qui écrivit le *Mémoire de Gênes* auquel nous empruntons les détails qui précèdent et ceux qui vont suivre sur les aventures de Beaujeu. Il a, d'ailleurs, pris soin de laisser une notice biographique sur lui-même. Cette notice se trouve également dans les archives de Gênes [2].

Il n'est pas sans intérêt de s'arrêter un instant sur le collaborateur de notre aventurier. Les deux personnages se complètent.

En 1734, Nazari était moine au couvent de Saint-Pierre, à Savigliano, en Piémont. Il devait obtenir de la diète ecclésiastique, tenue à Pérouse, la dignité de doyen. Malgré les promesses qui lui avaient été faites, Nazari ne fut pas promu. Il voulut voir dans cet échec les intrigues de son abbé, le Père Taffini. Il quitta le couvent. Il donne pour excuse que son père l'avait poussé dès l'âge de quinze ans vers la vie monastique,

[1] *Memoria di tutto cio che e stato fatto dal Signor Conte Umberto di Beaujeu, Ministro de' Corsi dal anno 1736 sino al presente 1744, in Corsica, Vienna, Francoforte, Londra, Amburgo, Venezia, Costantinopoli e Tunis.* Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

[2] *Foglio esteso e scritto di propria mano dal Religioso Nazari, conosciuto sotto il nome di Frederico Drakselts.* Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

et qu'il était entré au cloître sans avoir une idée de ce que pouvait être la vocation religieuse. Le défroqué parcourut l'Italie, changeant de nom partout où il passait. Il vint à Naples, d'où il partit pour Constantinople. Là, il devint Frédéric Drakselts, et entra, nous le savons, au service de Beaujeu. Celui-ci offrit à son secrétaire, pour l'aider dans ses négociations auprès de la Porte, une rémunération d'un sequin par jour si l'affaire ne réussissait pas. Dans le cas contraire, il recevrait 1,000 sequins en argent comptant, et une rente viagère de 600 livres de France. Drakselts accepta le marché. Les deux anciens moines commencèrent leurs demarches, destinées à faire passer un peuple chrétien sous la domination du Coran !

Le 8 mai 1743, Drakselts se rendit seul chez le vizir, lui annonça l'arrivée du comte de Beaujeu, raconta les vexations dont il avait été l'objet de la part de l'ambassadeur français, et réclama pour lui la protection du Divan. Elle fut accordée, séance tenante, par écrit. Le 5 juin eut lieu une nouvelle conférence avec Ibraïm-Effendi. Drakselts exposa les plans de son maître. Les pourparlers continuèrent. Le 21 juillet, les Turcs approuvaient les projets de Beaujeu, mais ils lui demandaient s'il ne pouvait pas aussi joindre la Sardaigne dans sa combinaison. Il en coûtait fort peu à l'aventurier; il répondit que rien n'était plus facile. Moyennant cinq cents bourses d'or, il s'engageait à faire révolter la Sardaigne. Un traité fut conclu, sur ces bases.

A cette époque-là, Constantinople était le suprême refuge des aventuriers qui n'avaient pas réussi ailleurs. Les Turcs écoutaient volontiers les propositions extravagantes que ces individus venaient leur faire. Ils signaient même quelquefois de vagues traités, sauf à ne rien tenir après. Du reste, cela ne les engageait jamais à grand'chose. Calkoën fit venir chez lui le secrétaire de Beaujeu et lui demanda quelques renseignements sur les intrigues de son maître. Drakselts révéla tout à l'envoyé hollandais. Celui-ci dit aussitôt qu'il fallait en informer les puissances intéressées : Gênes et la cour de Turin. Drakselts demanda au

diplomate de lui en donner la mission par écrit. Calkoën refusa, car il ne voulait pas compromettre les Etats Généraux vis-à-vis de la Porte.

Drakselts, cependant, songeait aux moyens d'empêcher ces intrigues d'aboutir. Dans son *Mémoire*, il confesse ses pensées. Au milieu du fatras des idées les plus folles, il en surnage une qui ne se recommande que par son côté pratique. En somme, tout cela n'arriverait pas si Beaujeu venait à mourir avant de commencer à mettre ses projets à exécution. Beaujeu ne mourut pas, et, le 20 août 1743, il partait de Constantinople avec son secrétaire. Il arriva le 21 octobre à Tunis[1].

Il se trouve aux archives de Gênes une copie du traité conclu par l'aventurier avec le bey de Tunis. Ce traité, qui avait pour but de faire passer la Corse et la Sardaigne sous la domination barbaresque conjointement avec celle du Grand Seigneur, est daté du Bardo, le 15 novembre 1743[2]. L'aventurier n'avait pas perdu de temps! Il songea ensuite à se rendre en Alger, pour faire un pacte semblable avec le dey. A trois reprises différentes les vents contraires l'empêchèrent de mettre à la voile. Il dut y renoncer, et donna l'ordre à son secrétaire de passer en Corse pour informer les chefs du résultat de ses démarches. Muni d'instructions écrites, Drakselts s'embarqua sur un brigantin français.

## VI

Le 24 février 1744, le navire jeta l'ancre devant Cagliari. Frédéric Drakselts jugea que l'endroit était favorable pour commencer ses révélations. Sans quitter le bord, il écrivit au vice-

[1] *Memoria di tutto cio che e stato fatto dal Signor conte Umberto di Beaujeu, Ministro de' Corsi, dal anno 1736 sino al presente 1744, in Corsica, Vienna, Francoforte, Londra, Amburgo, Venezia, Constantinopoli e Tunis.* Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

[2] *Copia del Trattato fatto in Tunis dal conte Umberto di Beaujeu Ministro Plenipotenziario della Corsica contro la Serma Republica di Genova e delle Istruzioni daterni per passar in Corsica.* Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

roi de Sardaigne, dès le lendemain de son arrivée. Il lui dit que, suivant les instructions que lui avait données S. E. M. Cornelius Calkoën, ambassadeur des États Généraux auprès de la Porte, il devait aller à Turin informer Sa Majesté d'une affaire de la plus haute importance pour le royaume de Sardaigne. Ayant été obligé de relâcher à Cagliari par suite de vent contraire, il demandait au vice-roi un rendez-vous afin qu'il pût tout lui dire de vive voix. Avant d'avoir reçu une réponse, Drakselts expédia, le 26 février, un mémoire dans lequel il résumait les intrigues de Beaujeu et les projets ténébreux que celui-ci nourrissait contre la Sardaigne. Le 27 février, nouvelle épître de Drakselts au représentant de Charles-Emmanuel III ! Cette nouvelle missive portait la copie du traité fait à Tunis, ainsi que l'empreinte de trois cachets dont Beaujeu se servait pour sceller ses lettres. La correspondance que l'aventurier adresserait dans l'île pourrait être ainsi facilement interceptée. Sur l'un de ces cachets, ces mots étaient gravés : *Honor, Virtus, Gloria.*

En poussant la délation contre son maître jusqu'au bout, Drakselts n'oubliait pas sa propre sécurité. Il écrivait au vice-roi en *post-scriptum :* « Comme je dois faire la quarantaine à Livourne, je prie Votre Excellence de ne rien faire savoir aux Génois afin qu'à mon arrivée à Gênes, je ne les trouve pas prévenus, et en cas que le vent me porte à la Goulette, que je ne sois pas brûlé, car le pacha ne me le pardonnerait pas [1]. »

Le vice-roi se décida à voir Drakselts, et, le 6 mars, il rendait compte de son entrevue à son gouvernement. « Quoique, écrivait-il, je n'eusse pas beaucoup de foy aux avis importans qu'il vouloit me donner, j'ai cru devoir lui parler, puisqu'il y intéressoit le service de Sa Majesté. Malgré mes infirmités ordinaires jointes à un gros rhume qui me fait garder la chambre depuis quelque temps, je suis descendu au môle ayant M. le régent Benzo avec moi pour être présent à ce qu'il me diroit. »

[1] Copies des lettres et du mémoire adressés par Drakselts au vice-roi de Sardaigne. Du bord du brigantin français, en rade de Cagliari, les 25, 26 et 27 février 1744. Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

Drakselts débarqua sous la fenêtre de la consigne. Le vice-roi fit éloigner l'embarcation, et l'entrevue eut lieu. Le secrétaire de Beaujeu raconta toutes les intrigues de son maître. Il insista surtout sur celles qui avaient la Sardaigne pour objet. Beaujeu voulait fomenter la révolte dans cette île afin de la faire tomber au pouvoir des musulmans, suivant les traités passés à Constantinople et à Tunis.

Le vice-roi faisait ce portrait du délateur : « Ce dit Suisse, nommé Frédéric Drakselts, est un grand homme assez bien fait d'environ quarante-cinq années; poil châtain clair, habillé à la grecque et qui a un dragon à l'œil gauche. Il m'a paru un batteur de pavé, qui a beaucoup de caquet; je le crois homme suspect, et qu'il seroit bon de le faire suivre en examinant sa conduite et ses actions, pouvant être un espion de la Porte ou de quelques autres puissances. » Enfin le vice-roi envoyait à sa cour la copie du traité de Tunis que lui avait remise Drakselts. Quant au pacte conclu à Constantinople, il était à fond de cale, dans un coffre d'où l'on ne pouvait le retirer[1].

Au mois de mai, l'ancien moine piémontais se trouvait à Gênes. A deux reprises différentes, le 13 et le 16, il écrivit au marquis d'Ormea, ministre de Charles-Emmanuel III. Il ne cessait de débiter les histoires que nous connaissons, mais il ne se hâtait pas de faire ses révélations au gouvernement génois. D'après les instructions que Calkoën lui avait données, il ne devait rien faire savoir à la Sérénissime République avant d'avoir reçu de Turin un avis précis à cet égard. Il demandait donc à d'Ormea de lui envoyer ses ordres le plus promptement possible, car il était pressé de retourner à Constantinople. Drakselts ajoutait : « Le comte se trouve à Tunis où il m'attend, mais en vain[2]. » La République de Gênes devait être au courant de tout. Le dossier concernant Beaujeu qui existe dans ses archives d'État est

[1] Copie d'articles de lettre de S. E. M. le vice-roi de Sardaigne au bureau d'État, en date du 6 mars 1744. Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

[2] Copie des lettres de Frédéric Drakselts au marquis d'Ormea. Gênes, les 13 et 16 mai 1744. Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

composé de pièces et de lettres interceptées. Le gouvernement génois avait pour cette sorte de besogne des agents fort zélés. Ils copiaient toutes les correspondances qui leur tombaient entre les mains, envoyaient les copies à Gênes, et remettaient soigneusement les originaux à la poste.

La cour de Turin s'était émue des révélations de Drakselts. Le 16 mai 1744, le roi écrivit au comte de la Chavanne, ministre sarde auprès des États Généraux. Après avoir fait le résumé de l'affaire, il ajoutait : « Cependant nous ne saurions nous résoudre à ajouter encore beaucoup de foi à tous ces avis-là, et si quelque chose nous porte à ne pas les négliger tout à fait, c'est d'entendre qu'un ministre des États Généraux a songé à nous les faire parvenir. Mais c'est là un fait que nous croyons qu'il faut auparavant éclaircir au juste, car il se pourroit que le Suisse, dont il s'agit, se fût servi mal à propos du nom de M. de Calkoën. Il est à présumer que si ce ministre a songé véritablement à nous faire informer des menées du comte de Beaujeu, il n'aura pas manqué d'en donner connaissance à ses maîtres ; ainsi avons-nous jugé à propos de vous instruire du récit que le Suisse en a fait en Sardaigne, pour vous mettre en état de vérifier par les instances que vous devrez faire de notre part auprès de Messieurs les États Généraux, de la manière que vous jugerez être la plus convenable, en les priant de vouloir nous communiquer ce qu'ils en savent, et au cas que M. de Calkoën ne leur ait rien mandé de vouloir lui en écrire pour savoir s'il est vrai que le nommé Drakselts ait parlé par son ordre et s'il y a quelque chose de réel dans toute cette affaire[1]. »

Dans le même temps, d'Ormea faisait transmettre à Drakselts l'ordre de venir en personne à Turin. L'ancien moine y alla et fit au ministre une confession générale. Il lui révéla son véritable nom et son ancienne qualité. Il le supplia d'intervenir en sa faveur afin qu'il obtînt l'absolution de Rome, sa réconciliation avec l'Église, et la grâce de vivre désormais sous

[1] Copie de la dépêche du Roi au comte de La Chavanne, du 16 mai 1744. Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

l'habit de prêtre pour participer aux bénéfices ecclésiastiques[1].

Nous ignorons si le défroqué rentra jamais dans le giron de l'Église.

Vers la fin du mois de septembre 1744, un navire marchand hollandais arriva à Livourne, venant de Tunis. Ce bâtiment avait à bord, comme passager, un individu qui se faisait appeler le comte de la Vague et se disait Prussien. Il parlait fort bien plusieurs langues. C'était un homme assez laid, âgé de cinquante ans environ.

Lorsque le navire arriva en rade, ce personnage ne voulut pas se conformer aux prescriptions qui obligeaient les passagers à se rendre au Lazaret pour faire la quarantaine. Il déclara qu'il la ferait à bord. Le jour où l'observation sanitaire, prescrite pour le bâtiment, fut finie, le gouverneur de Livourne demanda au passager récalcitrant d'aller au lazaret. Celui-ci ne voulut pas y consentir, et les autorités donnèrent l'ordre de refuser l'entrée du port au capitaine et à tout son équipage. Le commandant du vaisseau était pressé de terminer ses affaires. Il fit descendre de force l'individu dans une barque, et le fit conduire au lazaret, sous bonne escorte.

A peine le prétendu comte y était-il arrivé, que huit grenadiers, conduits par un lieutenant, se précipitèrent sur lui, l'arrêtèrent et le menèrent à la citadelle. On enferma l'individu dans un cachot avec, nuit et jour, une sentinelle veillant à sa porte. Ses hardes et ses papiers furent saisis à bord du bâtiment hollandais; on les porta au palais du gouverneur.

Le secret le plus rigoureux fut gardé sur la personnalité de l'aventurier. Les autorités ne voulurent pas révéler son nom. On ne put savoir qu'une chose : c'est que l'homme avait été arrêté sur la demande de Charles-Emmanuel III. On entrevoyait bien quelque conspiration pour faire passer la Corse et la Sardaigne sous la domination des Turcs. Il se disait que si le per-

[1] *Foglio esteso e scritto di propria mano dal Religioso Nazari, conosciuto sotto il nome di Frederico Drakselts.* Archivio di Stato in Genova. (Archives secrètes.)

sonnage était arrivé à Livourne, c'est que le capitaine du navire n'avait pas voulu relâcher en Corse. Mais pourquoi tout ce mystère? Le prisonnier savait certainement trop de choses intéressant non seulement la cour de Turin, mais surtout le grand-duc François de Lorraine. Les gens bien informés prétendaient que le personnage était le prince Ragotski[1].

Toutes les suppositions couraient, et, sans la vigilance du comte Lorenzi, la citadelle de Livourne aurait eu son *Masque de fer*. L'envoyé de France put écrire, le 2 décembre 1744, au marquis d'Argenson. que l'individu arrêté n'était autre que l'aventurier Humbert de Beaujeu[2].

Le 14 juillet 1746, Lorenzi mandait à Versailles que le 5, était mort « catholiquement » à Livourne l'inconnu arrêté avec violence et le plus grand secret, environ deux ans auparavant, à la requête du gouvernement sarde. L'envoyé de France ajoutait : « Il a été toujours gardé à vue, sans pouvoir parler à personne, et on l'a enterré avec le même secret et les mêmes précautions dont on usa lorsqu'il fut arrêté[3]. »

Telle fut la fin de Beaujeu, un aventurier sans envergure, mais auquel le duc de Lorraine n'hésita pas à confier les secrets de son ambition, et qui mourut en prison pour avoir entendu trop de choses dans la *retirade* du prince.

André Le Glay.

[1] Lorenzi à Amelot. Florence, les 4 et 11 novembre 1744. Correspondance de Florence. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

[2] Lorenzi au marquis d'Argenson. Florence, le 2 décembre 1744. Correspondance de Florence. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

[3] Lorenzi au marquis d'Argenson. Florence, le 14 juillet 1746. Correspondance de Florence. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

# RHODES ET LE SIÈGE DE 1522

Dans les premiers jours de 1894, alors qu'il n'y avait encore ni question arménienne ni question crétoise, j'eus l'occasion, au retour d'un voyage en Palestine, de m'arrêter dans l'île de Rhodes, une île sœur de la Crète et qui fit parler d'elle, en son temps, au moins autant que vient de le faire la patrie du vieux Minos. Si, dans les temps héroïques, Rhodes était déjà célèbre par ses légendes, elle ne le fut pas moins dans l'antiquité, par son commerce, par ses deux ports qu'unissait entre eux le colosse de bronze de cent coudées sous lequel passaient les galères[1]. Comme le démontrent de fines médailles d'argent trouvées dans les tombeaux ou dans les profondeurs du sol, Rhodes avait pour armes la tête d'Apollon Helios entourée d'un nimbe solaire avec, au revers, une fleur de grenadier. Au moyen âge, pendant les premières luttes de l'islam avec la chrétienté, son importance stratégique devint si considérable qu'une heureuse défense de ce « boulevard », comme disaient les diplomates d'alors, valut à la maison de Savoie sa fière devise : *F. E. R. T., Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit.*

Rhodes est peu connue de nos jours, aucune des lignes nom-

[1] Cette statue colossale était celle du Soleil, divinité protectrice de l'île. Suivant Pline, elle avait 70 coudées; suivant Simonide, 80; d'après Nicétas, 600, chiffre évidemment exagéré. De ces différentes appréciations, on peut, il me semble, conclure que la septième merveille du monde, qui fut renversée par un tremblement de terre quarante ans à peine après son érection, devait avoir une centaine de coudées, c'est-à-dire environ 75 mètres, à peu près 225 pieds.

breuses de paquebots qui sillonnent la mer Égée n'y faisant régulièrement escale. A peine si, de temps à autre, le Lloyd autrichien touche à son port, en déviant, pour cela, de sa route ordinaire. Lorsqu'on arrive en vue de la ville, les vieux remparts, la tour Saint-Ange, la tour Saint-Jean et, plus à droite, défendant l'entrée, la grosse tour du fort Saint-Nicolas forment un spectacle unique.

Si redoutables qu'elles fussent autrefois, ces défenses ne tiendraient pas une heure devant l'artillerie moderne. Mais les Turcs n'en sont pas moins jaloux de la possession d'une ville qu'ils eurent tant de peine à reprendre aux chrétiens. Restés dans la conviction que ceux-ci chercheront à s'en emparer encore, ils n'épargnent rien pour empêcher les Européens de s'y arrêter, d'y séjourner surtout. Leur défiance est telle qu'ils n'ont jamais permis à un photographe d'y descendre, et, tandis qu'ils tolèrent à Constantinople la reproduction de l'extérieur et même de l'intérieur des mosquées, des palais impériaux, des turbés et des cimetières, ils considèrent ici tout porteur de chambre noire comme un espion venant lever des plans pour un nouveau siège de la ville. On nous avait donc avertis que nos appareils seraient saisis et confisqués aussitôt que nous mettrions le pied à terre, et ce n'est que grâce à un stratagème innocent, auquel voulut bien se prêter notre aimable consul, que je parvins à débarquer mon 9 × 12 suffisamment dissimulé d'ailleurs dans son enveloppe de cuir. Je pus ainsi rapporter quelques clichés, absolument inédits, des monuments, des remparts et des portes de la ville.

La plupart des rues de la vieille cité sont restées ce qu'elles étaient à l'époque de la domination des chevaliers de Saint-Jean. Voici le palais des grands maîtres qui domine la ville, la rue dite des Chevaliers avec ses maisons du quinzième siècle, ses cordons, ses gargouilles à têtes d'animaux, ses fines sculptures et, sur la place qui forme la séparation du quartier musulman au quartier juif, le palais de l'Amirauté, l'« Ammiragliato »; la porte d'Amboise, la porte Sainte-Catherine au fond du port,

la tour Menderek, en grec moderne Mandraki, qui donne son nom au petit port ou port des galères. Voici encore la porte Saint-Jean, à l'extrémité du quartier israélite[1]; puis, du côté opposé, tout près du rivage, la cour du vieux Konak transformé en caserne, renfermant les pierres tombales de plusieurs chevaliers, entre autres de Ferdinand de Heredia, chevalier de la religion, dont un homonyme Jean Ferdinand fut le huitième grand maître.

FERDINANDUS. DE. HEREDIA.
EQVES. CHRISTIANE. MILICIE.
RHODIORVM. CLARA. VIRTVTE.
ORNATVS. EMPOSTI. CASTELLANVS.
MORTEM. OBIIT. MCCCCLXXXXVI.
XV AUGVSTI.

Partout les armes des grands maîtres, depuis Foulques de Villaret qui fut le premier magister de l'ordre (1310-1319), jusqu'à Villiers de l'Isle-Adam qui en fut le dernier (1521-1522); en passant par Gozon, troisième grand maître, Bonpar de Lastic et Raymond Béranger (1365). Des dix-neuf grands maîtres qui commandèrent à Rhodes, quatorze furent Français, deux Italiens, trois Espagnols. Sur la muraille de la grosse tour du fort Saint-Elme ou Saint-Nicolas, situé à l'extrémité de la ligne de rochers qui sépare les deux ports, les fleurs de lis de France et la Croix de Savoie accolées témoignent de l'accord des puissances européennes contre l'islam menaçant, alors qu'aujourd'hui leur concert momentané s'exerce en faveur du prétendu moribond, dont elles redoutent, par-dessus tout, de voir s'ouvrir trop tôt l'inquiétant héritage.

*
* *

Il existe à la Bibliothèque nationale de Paris un manuscrit

[1] Les Juifs ne sont guère plus d'un millier d'individus, presque tous d'origine espagnole. Chassés de l'île par Pierre d'Aubusson, ils sont revenus après la conquête des Turcs. (Victor Guérin, *Étude sur l'île de Rhodes*, in-8°. Paris, 1856.)

latin extrêmement curieux relatant l'histoire du siège de Rhodes de 1480. Cette relation, écrite par Caoursin, contient plus de cinquante miniatures représentant les principaux épisodes de ce siège fameux. L'auteur dédie son travail en ces termes au grand maître Pierre d'Aubusson :

*Ad magnanimum fortissimum inclitissimum catholicæ fidei athletum Petrum Daubusson Rhodiorum equitum magistrum Guillelm Caoursin dedico.*

Au point de vue des types, des costumes et des usages du temps, les enluminures sont des plus intéressantes. Les chevaliers y portent la cotte rouge avec la croix blanche, le bouclier de même; sur le caparaçon du cheval, en exergue : *Christus vincit.* Ici, Pierre d'Aubusson préside la réunion des chevaliers des huit langues ou de toute nation, réunion qui était alors comme les assises de la chrétienté, comme le pivot du monde diplomatique de l'Europe; là, il assiste à la construction des défenses du port et de la ville; plus loin, c'est l'armée assiégeante avec ses tentes étagées en avant des moulins que l'on voit encore aujourd'hui et dont le nombre et les longues antennes donnent à cette partie de l'île un aspect si pittoresque et si particulier. Voici les canons et leurs affûts protecteurs, les sacs à terre disposés comme on les dispose encore de nos jours, etc.

Tout cet ensemble est fort intéressant. Mais ce qui est peut-être encore plus instructif en ce qui concerne les mœurs, les coutumes et le degré de civilisation des musulmans à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, c'est la relation turque du dernier siège de Rhodes, en 1522, qui mit fin à la domination de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et qui fit passer définitivement l'île de Rhodes sous le joug ottoman. C'est l'événement militaire et diplomatique important dont je voudrais mettre les phases diverses sous les yeux du lecteur, en m'appuyant sur le récit authentique qui en a été fait par un témoin oculaire, secrétaire de Soliman, dont le manuscrit turc est conservé à la mosquée Mourad Reys à Rhodes.

Je vais essayer, en rapprochant ce récit d'Ahmed Hafouz de

celui de Jacques de Bourbon qui a servi de base aux travaux de Vertot, de Victor Guérin et de Cottret, de mettre en lumière les points de ressemblance qui en attestent la véracité, l'exactitude et la bonne foi, en même temps que les exagérations naturelles aux deux partis et à l'époque, exagérations qui, de part et d'autre, s'annulent ou se compensent.

Le récit du secrétaire du sultan commence ainsi :

« Sultan Suleïman a conquis l'île de Rhodes en l'an 928, le 18 du mois de Redjeb. Que son nom soit loué partout avec reconnaissance. Il est l'empereur de Halep, Bagdad, Bassorah, le conquérant de Belgrad, de Rhodes et du pays des Bédouins; il est le juge suprême de l'univers et le fidèle serviteur des lieux saints de Jérusalem. »

Au milieu de cette emphase orientale remarquons, dès l'abord, la qualification de fidèle serviteur des lieux saints de Jérusalem que prend le sultan de Constantinople à la suite de ses autres titres officiels. C'est à la fois un moyen diplomatique d'affirmer son droit sur la terre sainte et de complaire en même temps à ses sujets : car, pour les mahométans, Jésus-Christ est toujours, sinon le fils de Dieu, du moins le plus grand des prophètes, après Mahomet, bien entendu. Si ce début nous paraît pompeux et emphatique, celui de Jacques de Bourbon, qui, il ne faut pas l'oublier, représente le parti vaincu, ne l'est guère moins. Le voici tel que le donnent les éditions de 1526 et de 1527 :

« La grande, merveilleuse et très-cruelle oppugnation de la noble cité de Rhodes prinse naguères par Sultan Séliman à présent Grand-Turcq, ennemi de la très-saincte foy catholique, rédigée par escript par excellent et noble chevalier frère Jaques bastard de Bourbon Commandeur de Sainct Mauluiz Doysemont et Fonteynes au Prieuré de France. »

On connait les origines du conflit : en prenant possession de la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Villiers de l'Isle-Adam avait cru devoir faire part de son avènement au sultan de Constantinople. Soliman le remercia de cet acte de déférence et lui adressa ses félicitations, tout en manifestant sa

surprise que la lettre du grand maître lui eût été remise par un simple négociant de Rhodes. Dans sa réponse, qu'il envoya cette fois par un de ses chevaliers, l'Isle-Adam se plaignait en termes hautains d'avoir été attaqué par le corsaire Kurdoglon pendant son trajet de France à Rhodes. Il n'en fallait par davantage pour réveiller chez l'orgueilleux Padischah des rancunes et des ambitions qu'une expédition heureuse en Asie Mineure et la prise de Belgrade avaient assoupies pour un temps. L'échec subi devant Rhodes par Messih-Pacha en 1480 n'appelait-il pas d'ailleurs une revanche, et Sélim, père de Soliman, n'avait-il pas dit à son fils avant de mourir : « Mon fils, tu régneras grand et puissant, pourvu que tu prennes Belgrade et que tu chasses les chevaliers de Rhodes » ? La première partie de la tâche était accomplie, restait la seconde. Le moment semblait venu de l'accomplir. Les prétextes ne manquaient pas : Si les chrétiens avaient fréquemment à souffrir des agressions des pirates musulmans, les Turcs n'avaient pas moins souvent à se plaindre de procédés semblables de la part des navires chrétiens.

Laissons parler Ahmed Hafouz :

« Le Padischah avait résolu de tourner ses armes contre les Bédouins. Mais les chrétiens, grâce à leur ruse, avaient pu construire des forteresses sur les îles et les côtes de la mer Égée, se répandre sur différents points et surtout se livrer à la piraterie sur les mers. Ils pillaient les navires de commerce et cherchaient à s'emparer de tout. Ils considéraient Rhodes comme sans rivale ; et en effet, par sa situation, Rhodes est le plus magnifique endroit du monde. Les Européens avaient fait entourer la ville de fortes murailles ; ils parcouraient la mer sur des vaisseaux, interdisaient aux négociants et aux pèlerins l'accès de l'île, détruisaient les navires à coups de canon et emmenaient les musulmans en captivité. Les tortures qu'ils faisaient subir aux familles musulmanes étaient indescriptibles. »

On voit qu'en ce temps-là, au moins au dire des musulmans, les rôles étaient intervertis. Ce n'étaient pas les chrétiens qui étaient les victimes, ils étaient les bourreaux.

« Les prédécesseurs de Suleiman, bien qu'ils eussent grande envie de s'emparer de Rhodes, durent s'abstenir. Sultan Mehmed-Tarik l'avait même autrefois fait bloquer par Messih-Pacha ; mais, à la suite d'un combat malheureux, il fallut après trois mois renoncer à l'entreprise. Depuis lors, nos ennemis chrétiens, convaincus que les musulmans ne pourraient jamais se rendre maîtres de Rhodes, considéraient cette île comme un lieu saint. Ils l'avaient remplie de leurs idoles, et la plupart des chrétiens y envoyaient leurs dons. »

Les musulmans, n'admettant pas la représentation de la figure humaine, traitaient d'idoles les statues de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints. Nos vieux chroniqueurs n'ont-ils pas à leur tour confondu les musulmans avec les idolâtres ?

« Ils retenaient dans le port les navires de commerce. » Tels sont les griefs dont va se prévaloir le Sultan pour déclarer la guerre.

« Pour ces causes, plainte fut portée devant le Padischah qui réunit aussitôt son conseil et donna des ordres pour dresser des plans et former un budget dans le but de s'emparer de Rhodes. L'ordre souverain fut exécuté, les préparatifs commencèrent : canon, poudre, armes, tout le nécessaire fut rassemblé. La flotte devait se composer de cinq cents barques, cinquante mahones, cinquante voiliers et cent autres embarcations, quarante mille rameurs et vingt-cinq mille soldats célibataires. On ordonnait en même temps aux gouverneurs de faire, de leur côté, les préparatifs nécessaires. La construction des embarcations terminée, celles-ci restèrent dans l'arsenal jusqu'à l'arrivée des rameurs ; ces derniers, une fois arrivés, furent installés dans les navires. »

Voilà des dispositions fort bien prises ; ne croirait-on pas assister à l'organisation d'une expédition de nos jours ?

*
* *

Enfin le grand jour est arrivé : du fond de la Corne d'or, où est situé l'arsenal, jusqu'à Beïcos sur le Bosphore, et sur la

mer de Marmara jusqu'aux îles des Princes, la flotte immense se développe au milieu des acclamations de la foule, du bruit assourdissant et de la fumée des canons. J'ai plus d'une fois assisté à ce spectacle grandiose sous un ciel d'azur sans nuages, sous un soleil étincelant. Le décor était le même, mais la politique avait changé : l'artillerie des navires français répondait aux salves des vaisseaux ottomans !

Écoutons le chroniqueur :

« Le 10 redjeb de l'an 928, les prières d'usage furent dites et toute la flotte se mit en marche en partant d'Eyoub-Galata. Arrivée à Bechik-tache, la musique entonna les airs nationaux ; les navires étaient pavoisés de drapeaux turcs. C'était une journée de joie et de tristesse. Pendant l'entrevue du Padischah et du grand vizir, le Sultan remit à son ministre un drapeau avec une hampe d'or. Le drapeau portait l'inscription suivante : « Au nom du ciel prompte conquête, Mahomet khalife univer- « sel. » Après les prières d'usage, le grand vizir[1] prit congé et monta sur un des beaux navires. Presque tous les débarcadères étaient bondés de spectateurs. Quand la flotte fut arrivée devant le palais de sultan Suleïman, des salves furent tirées. » C'est le palais qu'on appelle aujourd'hui le Vieux Sérail ; et dans la pourpre et l'or du soleil couchant la flotte partit comme en un rayon d'apothéose. La mer Blanche, Ak deniz, nom que les Turcs donnent à la mer de Marmara, était superbe ; un vent favorable poussait les vaisseaux ; la traversée fut heureuse.

« Pendant tout le trajet, le vent souffla fortement, et les Turcs firent un voyage agréable. Arrivée à Gallipoli, la flotte se mit à compléter ses approvisionnements. Des moutons furent immolés, des distributions d'argent furent faites, et l'on dit des prières dans le turbé Yazidji-oglou. Après quelques jours de repos, la flotte se dirigea vers la sortie du détroit. A Kilid-bahr-Sultani, des salves furent tirées. A l'entrée de la mer Égée, on aperçut les îles. Inutile de dire la consternation des Européens quand ils

[1] Ce grand vizir était sir Mehemet-Pacha, que Vertot et Bargemont appellent Pirrhus et Pirro.

furent mis au courant du danger qu'ils couraient. De leur côté, ils firent construire en toute hâte des vaisseaux et réunirent leurs forces. »

Ici l'orgueil musulman éclate dans toute son outrecuidance :

« Le Padischah trouva que les préparatifs des chrétiens étaient déraisonnables, et qu'il était contraire au bon sens de s'opposer à la puissance de ses armes. Il chargea Kurd-Oglon-Musslehéddin de guider la flotte ottomane. Kurd-Oglon était la terreur de la mer Égée. Il avait hérité de ses aïeux le métier de pirate [1]. C'était un jeune homme beau, capable de boire le sang des ennemis. Lorsque feu le sultan Selim-Murrullah s'était mis en route pour conquérir l'Égypte, il avait commencé par combler Kurd-Oglon de cadeaux, qui lui furent envoyés par l'intermédiaire du capoudji-bachi, et lui avait alloué des subsides. Ce jeune Kurd-Oglon avait une telle expérience de la mer qu'il connaissait tous les lieux dangereux, tous les ports de la mer Égée. Son œil apercevait même le détroit nommé Seddé, et il mettait à la mer ses navires par les nuits les plus obscures. C'est pour ces raisons que sultan Suleïman l'appela, l'habilla d'un kaftan et lui confia le sort de sa flotte. Kurd-Oglon, en tête de cette flotte, quitta le détroit et alla mouiller à l'ouverture, en face de Kaftaghi, et, s'approchant du vizir, il lui dit : Nous voici arrivés dans le mer Égée, il est bon de nous méfier de la flotte des chrétiens ; il faudrait disperser nos sentinelles en divers endroits. Le vizir, suivant le conseil, nomma les différentes sentinelles, et chaque navire fut placé à l'endroit convenable. De l'entrée de la mer Egée on passa à l'île de Chio. Les navires formaient une file du détroit jusqu'à Tchechmé. La consternation des Européens allait croissant. Mais l'île de Chio n'était, aux yeux du vizir, d'aucune importance. La flotte côtoyait le rivage d'Anatolie. Dieu fit voler en éclats les vitres et écrouler les maisons des habitants de Chio qui se cachaient dans les caves. Le Padis-

[1] Ajoutons que Kurd-Oglon avait à venger la mort de deux de ses frères tués par les chevaliers et la captivité du troisième détenu à Rhodes. (Biliotti et Cottret, *L'île de Rhodes*, Compiègne, 1881.)

chah envoya des provisions aux habitants de Tchechmé. »

Ici se passe un incident bien curieux que je laisse au secrétaire du Sultan le soin de relater.

« Le grand vizir donna ordre de quitter l'île de Chio. Pendant leur séjour dans cette île, il arriva que les héros musulmans priaient avec la population indigène pour le repos de l'âme de Jésus-Christ et immolaient des moutons. Les chefs du peuple chiote se réunirent et dirent : Si les Turcs l'eussent voulu, ils pouvaient aisément nous anéantir ; ne l'ayant pas fait, ils méritent notre reconnaissance. »

Tous ceux qui, même aujourd'hui, ne voient dans les musulmans que des fanatiques ne songeant qu'à convertir les chrétiens par le cimeterre, ne cherchant qu'à appliquer, en tout temps et en tous lieux, la fameuse maxime : « Crois ou meurs ! » seront sans doute quelque peu surpris d'une semblable tolérance, alors surtout que la guerre sainte est proclamée. Ce qui va suivre n'est pas fait pour diminuer leur étonnement.

« Donc les prêtres, tenant en main des cadeaux, entre autres de la soie, se présentèrent au vizir en lui disant : « Pacha, « acceptez ces cadeaux. » Le pacha répondit : « Prêtres, j'ai « accepté vos cadeaux, mais je vous en fais don à mon tour. » Les prêtres, tout en pleurant, répondirent : « Vizir, vous avez « effrayé nos personnes, vous avez menacé nos biens ; mais « ni vos soldats ni votre flotte ne nous ont causé aucun dom- « mage. » Le vizir ajouta : « Nous ne pouvons nuire à personne, « sans le consentement de notre Empereur. » Les prêtres reprirent : « Avec l'aide de Dieu, la population entière de Chio « sera un jour sous la dépendance du Padischah ; veuillez accepter « les dons de vos subordonnés. » Satisfait de cette réponse, le vizir accepta les présents et les distribua à ses troupes. »

Voilà, certes, un bel exemple de générosité et de tolérance. Convient-il de rappeler ici que ce sont les Candistes eux-mêmes qui, fatigués des exactions des Vénitiens, appelèrent les Turcs dans l'île de Crète ? Les uns restèrent chrétiens, les autres se firent musulmans, et c'est de cette époque que datent les san-

glantes rivalités de ces frères ennemis, de ces deux parties de la nation qui, en somme, n'a qu'une même origine.

« Enfin, on quitta l'île de Chio, laissant la population étonnée de la modération des Ottomans, et Kurd-Oglon, après avoir consulté les chefs des navires, mit le cap sur Rhodes. »

Cependant Soliman se préparait lui-même à partir.

*
* *

Le 18 redjeb (13 juin 1522), depuis Stamboul, Bechik-tache, Galata, jusqu'à Scutari, la mer était sillonnée de chaloupes et de barques montées par des hommes robustes. De tous côtés, des cris de joie se faisaient entendre. Des fenêtres de son palais, le Sultan parcourait du regard ce spectacle magnifique et priait pour la santé de ses sujets fidèles. Le lendemain, le Padischah se rendit à son kiosque entouré de ses ulémas, scheicks, officiers, soldats, porteur de drapeaux et du hirkai-cheif (manteau du Prophète), orné de brillants. Ce tableau était enchanteur. Les troupes en grand uniforme, les ministres, le scheik-ul-islam, le grand vizir s'étaient rangés des deux côtés. De là, le Sultan se rendit au palais de Maltépé. Après le repas, il fit revêtir du kaftan (habit long) le caïmacam, l'agha des janissaires, le cadi (juge) et quelques ulémas (prêtres musulmans). Le Sultan recommanda à ces derniers de protéger ses sujets et se mit à prier. Après quoi, il retourna chez lui avec le même cérémonial.

Le 7 schaban (2 juillet) de la même année, le Padischah arrivait à Kutahieh ou Kioutahia et s'arrêtait sur les bords du fleuve Menderez (Méandre), près de Yeni-Cheïr. Il y séjourna trois jours. Pendant ce temps, le vizir Mustapha continuait sa marche, et la flotte approchait de Rhodes. Ordre fut donné d'atteindre Herké (Helki). Herké est une forteresse appartenant aux Européens. Elle est devenue célèbre à la suite des tortures que le fameux pirate Rara Mahmoud y fit subir aux chrétiens. Quelques navires musulmans bloquèrent la forteresse. Les chrétiens répondirent à coups de canon, et la lutte se prolongea

assez longtemps. Les chrétiens remportèrent d'abord l'avantage, et ce n'est que le 20 schaban (15 juillet) que les musulmans purent se rendre maîtres du fort. Le drapeau turc y fut hissé, et c'est ainsi que Herké fut compté au nombre des forts appartenant au Padischah. Après ce fait d'armes, toute la flotte leva l'ancre : elle était composée de sept cents navires à voiles. La vue en était splendide. Le vizir, qui précédait l'escadre, envoya Mustapha-beyaz-Sandjak, avec une suite montée sur une dizaine de navires, inspecter l'état des forteresses. L'arrivée du corps d'inspection devant Rhodes jeta l'épouvante parmi la population. Les chefs des chrétiens se réunirent et décidèrent la mobilisation de leurs troupes. Le vizir rangea ses vaisseaux devant la forteresse de Rhodes, tandis que les ennemis rangeaient aussi les leurs.

La flotte jeta l'ancre devant Selanova (Villanova). Il était à craindre que si le bruit de l'arrivée des musulmans se répandait, des secours fussent envoyés de l'étranger aux ennemis, et que l'affaire manquât. Il était donc préférable de laisser en cet endroit une centaine de navires, ce qui fut fait. Kurd-Oglon en tête, une partie seulement de la flotte se mit en route. Lorsqu'elle arriva en vue de la forteresse de Rhodes, ordre fut donné de suivre les côtes [1] afin de se tenir hors de portée des canons de l'ennemi. Il fut également prescrit aux soldats turcs de se cacher dans les navires et de s'abstenir de pousser des cris jusqu'à ce qu'on fût entré dans la rade.

Les Osmanlis se rendirent maîtres tout d'abord du petit port d'Okuz-Bournou, situé en face de Rhodes; mais ils n'y purent rester, trop exposés qu'ils s'y trouvaient au feu de la place. Une embarcation montée par Kurd-Oglon lui-même avait été atteinte par un boulet qui la chavira. Cependant, ils avaient réussi à s'emparer de quelques canons et de leurs projectiles. « Les Turcs, dit le secrétaire de Soliman, parvinrent à s'emparer de plusieurs canons et des pierres des ennemis. »

[1] La côte d'Asie Mineure.

On sait qu'à cette époque, les boulets étaient en pierre. J'en ai encore vu un grand nombre à l'arsenal de Constantinople. Il n'en manque pas non plus aux Invalides, où existent, dans les cours, plusieurs canons provenant de Rhodes, donnés par le sultan Abd-ul-Aziz à Napoléon III, et dont l'un, taillé à pans sur toute sa longueur, porte les armes de Villiers de l'Isle-Adam : *d'or au chevron d'azur chargé d'une dextrochère d'argent mouvant du flanc sénestre.*

« Sur ces entrefaites, un musulman qui avait été fait prisonnier par les chrétiens fut repris. Les ennemis chargèrent de pierres et de ferrailles, jusqu'à la gueule, leur plus gros canon; mais, au moment où ils voulurent faire feu, le canon éclata en mille morceaux, ce qui les remplit de crainte. » Dès ce temps-là les canons éclataient, et il n'était pas besoin d'un défaut de fermeture de culasse pour qu'il se produisît un accident analogue à celui qui, l'an dernier, eut lieu dans les mêmes parages, à bord du *Sissoï Veliki.*

« Okuz-Bournou étant devenu libre, le vizir exprima son contentement en faisant des largesses; puis il ordonna de sortir les canons des vaisseaux et de les placer dans les endroits convenables. »

Ici une description de la ville de Rhodes dont on aperçoit de loin les bastions et la pointe des tours. Les murs de ces dernières sont d'une épaisseur de sept pics, c'est-à-dire de plus de trois mètres, le pic étant une mesure de longueur de soixante-quinze centimètres environ. « L'intérieur de la ville est d'une beauté remarquable; on y voit de fastueux édifices et un grand nombre d'églises. » Les fastueux édifices sont la demeure des grands maîtres, l' « Ammiragliato », dont j'ai parlé plus haut, et les maisons des riches chevaliers, aux fenêtres à meneaux, aux gracieux cordons courant le long des façades, aux gargouilles à têtes d'animaux, aux portes surmontées de leurs armes, la plupart parlantes, comme celles de Roger de Pins, trois pommes de pin avec cette altière devise : « *Dieu et de Pins!* » une réplique héraldique de la non moins ambitieuse devise d'une

célèbre famille espagnole : « *Despues de Dios la casa de Quiros*, après Dieu, la maison de Quiros ! » Des églises, il en reste encore quelques-unes, entre autres celle des Pères Franciscains qui contient, derrière le maître-autel, une curieuse relique encastrée dans le mur : c'est, d'un côté, une image miraculeuse, dit-on, de la sainte Vierge ; de l'autre, un écusson peint en couleurs, surmonté d'un saint sur la gauche, et d'une inscription grecque, sur la droite. Les armes paraissent *d'argent à deux fasces losangées d'or* (ce qui serait irrégulier) accompagnées de *11 merlettes posées 4, 4 et 3*. Le tableau entier est entouré d'or. Pour déchiffrer l'inscription qui est en fort mauvais état et bien près de disparaître, j'ai dû monter sur une échelle et me faire aider par un Grec, car elle est presque illisible et ne tient pas toujours compte de la syntaxe ou même de l'orthographe, telles du moins qu'on nous les avait enseignées au collège. L'inscription rapporte qu'en 1693, cette image de la Mère de Dieu fut découverte dans le quartier juif par un certain Simon, l'un des esclaves d'Alipazoglon, et qu'en 1753, au mois d'octobre, elle fut restaurée aux frais du Père Philippe de Montebarchi, Toscan.

« Du côté de la mer, se trouve un port semblable à un lac très large, avec sa tour nommée tour arabe. Le port est entouré d'une forte chaîne afin d'empêcher l'entrée de l'ennemi. Au milieu de la mer est une tour bâtie sur un rocher. On la nomme tour Menderek (fort Saint-Nicolas). Elle est armée d'un grand nombre de canons. Le port se trouve donc des deux côtés de la tour Menderek. Bref, les forts de Rhodes sont uniques dans le monde entier ; la plume ne saurait les décrire. »

Dès le moment où les Turcs mirent le pied à terre, l'ennemi commença la canonnade. Le vizir, qui attendait le Padischah, s'efforçait d'achever les préparatifs. Il fit venir une grande quantité de pierres et de poudre et les plaça dans les dépôts. Le Padischah, arrivé à l'échelle de Marmarassa, s'occupa de faire débarquer les troupes dans l'île de Rhodes. Sur les hauteurs du mont Saint-Étienne, le pacha avait fait construire un kiosque

pour servir de demeure au Sultan et d'où ce dernier pouvait embrasser à la fois d'un coup d'œil la ville de Rhodes et tout le campement de ses soldats. De là, dit Guérin (*Étude sur l'île de Rhodes*), Soliman pouvait voir et diriger lui-même les opérations. On dressa un grand nombre de baraques. Le Padischah passa en revue toute sa flotte. La consternation des chrétiens augmentait chaque jour. L'entourage du Sultan se composait du vizir, du chef des janissaires, du mufti, du cadi, des ministres, etc. Le vizir veillait à l'installation des troupes.

« Le vizir Pir-Mehemet-Pacha fit installer, du côté de Kizil-Capou, les fils de Béchir. Kassim-Pacha leur fut adjoint. Du côté gauche, le troisième vizir Ahmed-Pacha; Elias Pacha, Beylerbey de Roumélie, et le chef des janissaires, Iali-Agha. »

*
* *

« Le cinquième jour de Ramadan (29 juillet), le Padischah donna l'ordre de commencer la canonnade ; beaucoup de victimes. Les murs de Rhodes étaient d'une grande résistance. Méhémet-Pacha chercha alors un autre moyen, mais inutilement, tandis qu'Ahmed-Pacha, homme d'un vilain caractère et d'un esprit borné, conseillait de continuer toujours la canonnade contre les murailles, mais tout à fait en vain. Enfin, on constata que Rhodes était imprenable de ce côté. On réunit les troupes. Des échelles furent préparées. Nos soldats se cachèrent de bon matin dans les fossés, et une partie d'entre eux commença à escalader les murailles. Les chrétiens ne cessaient de jeter sur eux du goudron bouillant. Ceux des Turcs qui cherchaient à atteindre le sommet des murs furent tous massacrés; les fossés étaient remplis de victimes. Les musulmans commençaient à craindre une défaite. »

Ce fut le premier assaut, dont le commandeur de Bourbon a dit : « Ung grand nombre de Turcqz y moururent, peu de nos gens, deux mille Turcqz tués. Au second et merveilleux assault, dit le même témoin, les Turcqz prindrent la fuite quand ilz aperçurent l'enseigne de la Croix blanche, et trois mille de leurs

gens furent tués. Le troisième assault fut fort cruel et d'ung côté et d'aultre où nous gaignâmes la journée avec quinze mille Turcqz tués et bien peu de nos gẽs, veu que ilz estoient mille contre ung. » Ces récits paraissent empreints d'une certaine exagération, qui fait pour le moins contrepoids à l'emphase d'Ahmed-Hafouz. « Enfin le quatrième combat fut chose miraculeuse, écrit encore Jacques de Bourbon, pour ce que nos ennemys perdirent toutes leurs enseignes ; grande occision et puanteur des corps d'iceux. »

Il est certain que par son étendue le cimetière musulman de Rhodes semble raconter les grandes tueries du siège de 1522. Mais il ne faut pas oublier qu'il contient aussi les restes des victimes du siège de 1480 qui ne fut guère moins meurtrier. Au dire de Caoursin, les Turcs, lors de ce premier siège, avaient lancé plus de trois cents énormes boulets en grès contre la tour Menderek (fort Saint-Nicolas), où d'Aubusson, pour mieux encourager la défense, s'était enfermé lui-même.

Mais revenons à notre chronique, qui continue ainsi : « Le 16 du mois de Ramadan, Kaïr-bey, qui régnait en Égypte [1], envoya au secours du Sultan vingt-quatre navires chargés de munitions de guerre et de provisions. Lorsqu'ils furent arrivés devant la forteresse de Rhodes, l'ennemi reprit la canonnade; mais la flotte égyptienne put quand même s'approcher et se joindre à la flotte ottomane. Le Sultan fit distribuer des gratifications. Près de Saint-Jean, s'élève la tour de la Cloche, appelée ainsi à cause d'une grande cloche qui s'y trouve placée. Pendant tout le temps les chrétiens ne cessaient de sonner cette cloche. Les canons de la flotte turque détruisaient les maisons et les rues des chrétiens qui se cachaient dans les souterrains. Le Padischah ordonna alors de démolir la tour de la Cloche, ce qui fut fait aussitôt. Le dix-huitième jour du mois de Ramadan (11 août), le Padischah accepta les cadeaux envoyés par Kaïrbey d'Égypte. Le conseil fut assemblé. Mehemet-Pacha, homme d'expérience, dit : Cette

[1] La mosquée qui contient son tombeau est une des plus belles et des mieux conservées du Mocatam, au Caire. (Note de l'auteur.)

forteresse est très solide; on ne pourra jamais avec les canons ouvrir un chemin à nos soldats; il faudrait remplir de terre un grand nombre de sacs, les superposer en forme de tours, y placer des sentinelles et de là, à coups de flèches, anéantir l'ennemi; enfin, tâcher de s'introduire dans les fossés. Ceci fait, on procéda à repousser l'ennemi à coups de flèches. Les chrétiens se réfugièrent dans l'intérieur de la forteresse, et Mehemet-Pacha obtint un franc succès. On continua à ramasser de grandes quantités de terre. Dans l'intervalle, on envoya à Rhodes le chef Mahmoud, célèbre par son intrépidité et ses exploits. Il va sans dire que l'ennemi, caché dans les forts, ne cessait la canonnade; et c'est ainsi qu'il y eut un très grand nombre de victimes. Mahmoud y trouva aussi la mort : Rhodes était toujours imprenable.

« Les ennemis tinrent conseil : c'est du côté de Mehemet-Pacha, dirent-ils, qu'il y a le plus à craindre; il faudrait surprendre les Turcs pendant qu'ils sont occupés à dresser leurs tours artificielles et les passer tous au fil de l'épée. D'après leur religion, ils tinrent cette décision en secret vis-à-vis de leurs prêtres. » Ce passage est assez curieux : déjà à cette époque, l'autorité civile se séparait de l'autorité religieuse et se considérait comme indépendante du clergé. Du côté des musulmans, c'était tout le contraire; les ulémas exerçaient un pouvoir prépondérant. « Donc, le 26 de Ramadan (19 août), vers minuit, trois mille chrétiens sortirent du côté d'Egri-Capou pour attaquer les Turcs. Quelle joie pour ces derniers qui n'attendaient qu'une pareille occasion! car les ennemis étaient restés jusque-là enfermés dans les forts et demeurés presque invisibles. Les Turcs se ruèrent sur eux avec violence, et les Européens battus durent chercher un abri derrière leurs murailles. Le Sultan fit une distribution de vivres et d'argent aux vainqueurs. Après le Ramadan, la fête du Cheker Baïram commença. Tous les Osmanlis prirent part à la cérémonie du baisemain présidée par le Sultan. Ordre fut donné de remplir de nouveau les fossés. Le quatrième jour du Baïram, la bataille recommença. Beaucoup de musulmans y trouvèrent la

mort[1]. Mustapha ne pouvait pénétrer dans le fort Elghi, bien qu'il fût tombé en notre pouvoir, car, du haut de la tour, l'ennemi continuait toujours sa canonnade. Le Sultan fit creuser le sol et y fit mettre une grande quantité de poudre. » On voit qu'en 1522 la mine était déjà en honneur. A peine la poudre était-elle inventée, que l'usage des mines se répandit dans les armées assiégeantes. « Le 12 chewal (4 septembre), le Padischah donna l'ordre de s'élancer sur les Européens. A un certain moment, les ennemis crurent que les Turcs avaient renoncé à s'emparer de la tour; mais voyant le feu éclater de toute part, ils perdirent la tête. Que de cris et que de fuites! Les Turcs profitèrent de l'occasion et entamèrent la bataille. Ce fut une des plus importantes dans l'histoire de cette guerre. Mais Rhodes n'en restait pas moins imprenable, et les Turcs durent retourner dans leurs campements. »

Les Turcs avaient travaillé avec tant d'adresse, dit l'abbé de Vertot, que les différents rameaux de leurs mines allaient de l'un à l'autre, et tous, pour faire plus d'effet, aboutissaient au même endroit. On en reconnut une au milieu du fossé de Provence. De la Fontaine, ingénieur, la fit ouvrir aussitôt, en chassa les mineurs à coups de grenades et y jeta des barils de poudre qui brûlèrent et étouffèrent les Turcs qui étaient dans ces conduits souterrains. Mais quelque soin qu'il prît, il ne put éviter que les infidèles ne fissent jouer deux mines, sous le bastion d'Angleterre, dont l'effet fut si violent qu'elles renversèrent plus de six toises de la muraille dont elles comblèrent le fossé. Plusieurs bataillons des infidèles se présentèrent aussitôt à l'assaut avec de grands cris et le sabre à la main. Ils gagnèrent d'abord le haut du bastion et y plantèrent sept enseignes; mais les chevaliers, revenus de l'étourdissement qu'avait causé le bruit effroyable de la mine, les chargèrent et les repoussèrent à coups de mousquets et de grenades (Vertot, *Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*).

[1] C'était le deuxième « assault » dont parle le commandeur de Bourbon.

« 14 chewal (6 septembre). Aux alentours de Rhodes, les forts des îles Indjirli (Hiparo) étaient de solide construction. Leurs habitants, effrayés par les combats qui se donnaient à Rhodes, se soumirent au Padischah. A un certain moment, les Turcs furent sur le point de renoncer à la conquête de Rhodes. Mais le sultan réunit son conseil, et il y fut dit : « Cette forteresse est imprenable de vive force ; il faudrait creuser des souterrains et s'introduire dans la ville même. » On commença donc à creuser des galeries. Les chrétiens, s'apercevant du stratagème des musulmans, en creusèrent de leur côté jusqu'à ce que, les deux partis s'étant rencontrés, une bataille s'engagea. Là aussi les Turcs échouèrent. Enfin les troupes commandées par Mustapha-Pacha parvinrent à démolir le mur de la forteresse, et, le chemin étant ouvert, les musulmans voulurent s'y introduire ; mais ils trouvèrent une vigoureuse résistance. Le chiffre des morts et des blessés fut énorme.

« Le 26 chewal, le corps commandé par Ahmed-Pacha fit mettre le feu aux deux fosses. Le combat de ce jour fut un des plus sanglants. Les chrétiens tuaient des hommes, les Turcs ne cherchaient qu'à détruire les murailles. Ce fut un jour fatal. On procéda à l'enterrement des victimes. Le corps commandé par Mehemet-Pacha pénétra de nouveau dans la forteresse et, pendant la bataille qui s'engagea, les Turcs purent s'emparer de cinq drapeaux, de plus de cinq cents armes de gros calibre, trois à quatre cents de petit et cinq boulets. Le 28 chewal (20 septembre), il y eut un conseil extraordinaire. Le Padischah encourage ses officiers et leur rappelle que la conquête de Rhodes est proche. Des prières furent dites. Ordre fut donné de se tenir prêt à livrer un grand combat. Les troupes ottomanes s'élancèrent sur la forteresse. La canonnade se fit entendre ; maisons, rues, tout fut détruit. Les chrétiens poussaient des cris déchirants. Les Turcs escaladaient les murs au moyen de cordes et d'échelles pendant que les ennemis leur jetaient du goudron bouillant sur la tête. Le combat dura quatre heures sans résultat

malgré le grand nombre de victimes[1]. Le 8 zilcadé (29 septembre), l'enterrement des victimes eut lieu. Le 15 de ce même mois, Eyas-Pacha fit mettre le feu dans une des galeries de mine et détruisit en partie le mur de la forteresse. Près de deux mille Turcs s'installèrent drapeaux en main sur les tours conquises. Le 20 zilcadé (11 octobre), Bali-Agha, chef des janissaires, qui était sous les ordres de Pir-Mehemet-Pacha, trouva la mort. C'était un brave et courageux soldat. Quoique grièvement blessé, il continua son service pendant la bataille. Les rues disparaissaient dans le sang. Ce n'est que vers le matin que les Turcs purent se rendre maîtres des abords de la forteresse. Le 28 du même mois (19 octobre), le combat recommença, mais en vain. Les chrétiens opposaient une résistance énergique. »

« On devrait être surpris, dit Vertot, qu'un si petit nombre de chrétiens, qui n'avaient plus pour se couvrir que quelques retirades et de faibles retranchements, eussent pu tenir si longtemps contre le nombre prodigieux des assaillants. Outre le bastion d'Espagne, qui était presque entièrement ruiné, les Turcs s'étaient principalement attachés aux postes d'Angleterre, de Provence et d'Italie. Le grand nombre de troupes dont leur armée était composée fournissait aisément à tant d'attaques. Les chevaliers attendaient en vain les secours que les princes chrétiens leur faisaient espérer. Mais l'empereur Charles-Quint et François Ier, roi de France, attachés opiniâtrément l'un contre l'autre, n'osaient se défaire de leurs forces, ni les partager. » (Vertot, *Histoire de Malthe.*)

De son côté, Soliman, fatigué de tant d'échecs, et craignant toujours l'intervention des puissances, avait songé, plus d'une fois, à abandonner son entreprise. Il était fort troublé, et nous apprenons par Ahmed-Hafouz qu'il ordonnait des prières continuelles.

« Le 11 zilhidjé (1er novembre), écrit le secrétaire du Sultan, on décida une nouvelle attaque. L'ennemi tint aussi conseil. Un

[1] On voit que les musulmans, contrairement aux habitudes de beaucoup de peuples modernes, avouaient franchement leurs insuccès.

des leurs ayant proposé de se rendre, il fut mis en pièces. Le 1er mouharrem (21 novembre), on se battit encore. Le 7 du même mois, Sir Mehemet lança ses troupes contre la tour Messih, et, encouragé par le succès, il put s'emparer du reste des tours. Grand nombre de morts; les ennemis se cachaient dans des asiles souterrains. Le 12 mouharrem (1er décembre), un déserteur chrétien vint dire au Padischah que les ennemis s'étant mis à l'abri dans des cachettes, le moment de les attaquer à l'improviste était arrivé. Le Sultan écouta ce conseil. Vers le matin, les troupes turques se ruèrent sur la ville. Grande consternation parmi les assiégés. Le Sultan, voyant que la soumission était proche, prescrivit à ses soldats de ne faire aucun mal aux chrétiens. Deux de leurs chefs vinrent en effet se soumettre. Le Padischah envoya un corps d'inspection dans la ville. Pir Mehemet s'aperçut que ces deux chrétiens voulaient tromper le Sultan. Et, en effet, le même jour, vers minuit, vingt-cinq mahones de provisions arrivaient aux assiégés. Les étrangers venus au secours de l'ennemi lui conseillaient de se soumettre, car la supériorité des Turcs était incontestable; mais l'ennemi fit la sourde oreille, et la bataille recommença. Les étrangers venus au secours de l'ennemi, et les deux traîtres, furent massacrés. Les cris des ennemis, bien que déchirants, n'impressionnaient guère les Turcs. Cinquante chrétiens vinrent prier le Padischah de faire cesser le combat. Conseil fut tenu, et le Sultan s'exprima ainsi : « Nos ennemis ont fait leur soumission; ils m'ont juré obéissance; il faut cesser la bataille, leur rendre leurs navires et reprendre nos prisonniers. » Cet ordre fut exécuté. Trois mille prisonniers musulmans furent rendus à la liberté; des prières furent dites. »

Voici comment le chroniqueur français raconte la fin du siège. On remarquera que les dates et les faits s'accordent presque entièrement avec ceux que rapporte Ahmed-Hafouz. « Le 1er décembre, ung chrestien qui estoit au camp, lequel, selon son parler, estoit Genevoys, vint à la poste d'Auvergne, et demanda parlement. Il dit qu'il s'esbahissoit de nous aultres pourquoy nous ne

nous rendions voyant les piteux termes en quoy estoit la ville. Et luy, comme chrestien, nous conseilloit de nous rendre. Les ennemys aussi paravant avoient gesté dedans la ville plusieurs lettres exhortant le peuple de rendre la ville, et leur promettoient tous plains de belles choses et tant de libertés que merveilles, et d'aultre part ilz les menassoient du mal traictement, si ilz ne se rendoient; auquel Genevoys fut répondu qu'il s'en allast en malheure, et que d'appoinctement il ne falloit point parler. Deux jours après il retourna et dit qu'il avoit une lettre du Grand Turcq pour le Seigneur grand maistre. Sur cela luy fut dit qu'il s'en allast, et pour l'avancer d'aller on luy tyra ung coup d'artillerie. Le très-illustre Seigneur Grand Maistre, comme saige et prudent, considérant que ville qui parlemente est a demy perdue, avoit faict deffendre sur peine de la vie que personne ne fust si hardy de parler ni respondre à ceux du camp. Toutefois, les paroles du Genevoys divulguées par la ville meirent en pensement beaucoup de gens, de quoy n'est merveille où il y a populaire, car vouleutiers ilz regardent a saulver leurs vies et de leurs enfants qua l'honneur et au surplus. Vindrent aulcuns de la ville en parler a leur prélat qu'on appelle Métropoliti et a d'aulcuns Seigneur de la Grand-Croix lesquelz en parlèrent au Seigneur Grand Maistre, l'exhortant qu'il seroit bon de y penser veu que la ville s'en alloit perdue. Auxquelz le dit Seigneur respondit que telle chose ne se devoit faire ny penser, mais plus tost luy et eux mourir. Le Metropoliti et aultres Seigneurs retournèrent ung aultre jour vers le dit illustre Seigneur, l'advisant de rechief qu'il pensast a la salvation de sa ville, et dirent davantaige qu'ilz se doubtoient que le peuple vouloit plus tost appoinctement que mourir eux, leurs femmes et enfants, et que le danger estoit qu'ilz ne fissent l'accord sans luy. Le Seigneur Grand Maistre assembla son Conseil. Monsieur de Sainct Gille lequel avoit la charge des munitions dit sur son hôneur et sur sa côsciècе que les esclaves et gens de travail estoient quasi tous morts ou blessés et que a grand peine il y avoit gẽs pour remuer une pièce d'artillerie d'ung lieu a aultre, et que il estoit impos-

sible sâs gês de reffaire ny dresser les repaires. Quât aux munitions le dit Seigêur que tout ce qui estoit dedans la ville estoit lôgtêps ia côsumé, et voyant le grand advantaige des ennemys et qu'ilz estoient si avât dedâs la ville sâs les pouvoir chasser, il estoit d'opinion que la ville estoit perdue. »

Villiers de l'Isle-Adam résistait toujours. Enfin, le Sultan envoya une lettre par laquelle il mandait qu'on lui rendît la ville, et en « ce faisant il estoit content de le laisser aller luy et tous ses chevaliers et q̃ si le dit Seigneur Grand Maistre ne vouloit ce party que nully de quelconque sorte qu'il fust ne pensast eschapper, mais que tous jusqu'aux chatz passeroient par le fil de l'espée ». (Commandeur de Bourbon, édition de 1527.)

En même temps que ces propositions parvenaient au Grand Maistre, les Grecs venaient lui représenter de nouveau qu'ils ne pouvaient envisager, sans une douleur mortelle, le déshonneur et l'esclavage de leurs femmes et de leurs filles, qu'on pouvait prévenir de si grands malheurs par une bonne composition, et que, quoi qu'on en pût dire, l'exemple de tant d'autres États chrétiens, qui vivaient paisiblement sous la domination des Turcs, prouvait qu'ils pourraient comme eux, en payant un léger impôt, conserver leur religion et leurs biens. (L'abbé de Vertot.)

Les principaux articles de la capitulation, proposée par Soliman, ne stipulaient-ils pas que les églises ne seraient point « prophanées », qu'on n'obligerait pas les habitants à livrer leurs enfants pour en faire des janissaires, que l'exercice de la religion chrétienne serait libre, que le peuple serait exempt d'impôts pendant cinq ans, et que tous ceux qui voudraient sortir de l'île en auraient la permission?

La plupart des chevaliers étant de cet avis, Villiers de l'Isle-Adam envoya deux d'entre eux porter son acceptation au Padischah. Mais comme il demandait deux jours encore pour avoir le temps de parler « à tous ceux de sa religion et aussi à son peuple qui estoient les ungs Latins, les aultres Grecs, le Grand Turcq pour toute réponse commanda à ses capitaines de recommencer les batteries ». Les 17, 18 et 19 décembre, trois assauts

furieux sont donnés; dans le dernier, le bastion d'Espagne que les chevaliers avaient jusque-là conservé tomba au pouvoir de l'ennemi, et les « genissaires » entrèrent dans la ville. « Alors seulement, écrit Jaques de Bourbon, le Grand Maistre se mit au vouloir divin. considérant qu'il n'y avoit remède, ni qu'il peust plus résister et pressé de tous costez qu'il faist apoinctement, a grand regret et a douleur inestimable donna sa parole de rendre la ville avec les pactz a lui présentez. Et a nous aultres qui savions notre faiblesse nous a semblé estre mieux de salver tant de menu peuple, et la religion que nous et eux tumber en la fureur des ennemys, car aultre chose n'eussions faict sinon têpter Dieu et mourir comme désespérez. »

La défense était devenue impossible, la capitulation sans honte (Biliotti et Cottret).

« Le 10 Séfer (29 décembre), le Padischah, monté sur un magnifique cheval, entouré de ses officiers, visita toute la ville, les tours Menderek et Istankey. Il laissa dans l'île cinquante-deux bataillons de janissaires. Le 12 Séfer (31 décembre), il y eut conseil. Un grand nombre de chrétiens quittèrent Rhodes pour aller s'installer ailleurs. Les musulmans considéraient cette conquête comme un événement divin : la nouvelle s'en répandit partout. Les églises furent transformées en moquées[1] ; on dressa le budget de Rhodes. Dans la lettre que le Padischah adressa au Scheik-ul-Islam, il était dit : « Je vous autorise à créer « des mosquées, médressés et écoles dans la ville de Rhodes, à y « envoyer des scheiks et des ulémas. Vous prendrez la somme « nécessaire sur mes Vakoufs (fondations religieuses). » Cinq mosquées furent construites. Le Scheik-ul-Islam conseilla de mettre en dépôt douze mille mesures de grain, pour les distribuer, en cas de besoin, aux pauvres. Une partie des blessés fut transportée à Constantinople, les autres renvoyés dans leur pays.

[1] En agissant ainsi, les Turcs n'ont point enfreint la clause par laquelle ils promettaient que les églises ne seraient pas profanées. Les chrétiens n'ont-ils pas transformé eux-mêmes en église la fameuse mosquée de Cordoue? D'ailleurs, comme nous l'avons vu, plusieurs églises conservèrent leur ancienne destination.

Quelques-uns furent laissés à Rhodes. Les troupes égyptiennes reçurent des gratifications sur la cassette impériale; des moutons furent immolés. Le Sultan était vénéré par les ulémas qui priaient pour sa santé. On se mit en route pour Constantinople; la flotte passa six jours à Marmarassa, et de là se dirigea vers Stamboul. Dix navires seulement furent laissés à Rhodes. »

Tel est le récit, très simple et d'allure très véridique, fait par un musulman, du siège mémorable qui devait être le dernier et qui fit passer définitivement l'île de Rhodes sous la domination ottomane.

Ainsi qu'on a pu le constater, il se rapproche en plus d'un point de ceux du commandeur de Bourbon et de l'abbé de Vertot qui fait le plus grand éloge de la valeur des Turcs. En effet, pendant les neuf mois qu'avait duré le siège, ces derniers n'ont cessé d'y faire preuve de leurs qualités maîtresses, le courage, la persévérance et surtout ce mépris de la mort qu'ils doivent à leur foi dans les récompenses futures. Quant aux soldats du Christ, ils n'avaient pas montré moins d'abnégation ni moins de bravoure : s'ils étaient abrités par des murailles qui passaient alors pour imprenables, il ne faut pas oublier que Villiers de l'Isle-Adam n'avait que cinq mille hommes et six cents chevaliers à opposer aux cent mille combattants, choisis parmi les meilleurs troupes du Padischah et commandés par Soliman lui-même. Cet illustre guerrier ne cacha pas son admiration pour la valeur de ceux dont il avait triomphé. L'Europe entière acclama les défenseurs de la Croix, et Charles-Quint leur donna l'île de Malte qu'ils devaient garder près de trois siècles, et dont l'Ordre de Saint-Jean prit désormais le nom. Les anciens frères de Saint-Jean de Jérusalem, qui s'étaient immortalisés sous le nom de chevaliers de Rhodes, trouvèrent moyen, par des exploits presque fabuleux, de s'immortaliser encore sous celui de chevaliers de Malte[1]. Quant à Rhodes, depuis 1522, elle n'a plus d'histoire.

M. DE VERNOUILLET.

[1] RIO, *l'Art chrétien*.

# COMPTES RENDUS

**Le Royaume de la rue Saint-Honoré. Madame Geoffrin et sa fille,** par Pierre DE SÉGUR (un vol. in-8° de 503 pages, Paris, Calmann Lévy).

« Savez-vous ce que la Geoffrin vient faire ici? Elle vient voir ce qu'elle pourra recueillir de mon inventaire. » Cette phrase presque haineuse de Mme de Tencin, rapportée par Marmontel, présageait fort justement la fondation du *Royaume de la rue Saint-Honoré*, où Mme Geoffrin devait attirer pendant près de cinquante ans toutes les illustrations de l'Europe, plutôt par son habileté et sa volonté patiente que par sa valeur personnelle, plutôt par l'ascendant en quelque sorte mystérieux de tout son être que par l'attrait d'une beauté sans éclat, indifférente à tout attachement.

Mme de Tencin s'était imposée dans la société, car les belles qualités de son esprit subtil ne pouvaient faire oublier la légèreté de ses mœurs ni les indulgences singulières de sa morale. Mme Geoffrin, malgré une conduite irréprochable, ne fut pas plus sympathique que sa devancière : ses contemporains la dénigraient; ils se moquaient des ambitions de cette « bourgeoise » tout en subissant son incontestable influence, et la cour de Versailles comptait avec elle tout en la maintenant à l'écart. « Elle ne savait pas un seul mot d'orthographe et pas même ce qu'on ne saurait manquer d'en apprendre à la suite d'un peu de lecture. Elle écrivait Troyes, en Champagne, au moyen du chiffre 3. » Et, dans tous les mémoires du temps, on trouve sur Mme Geoffrin des appréciations aussi peu flatteuses que ces quelques lignes de la marquise de Créqui.

Dans un fort intéressant volume, M. Pierre de Ségur nous explique les motifs de cette célébrité réelle, en dépit d'une aversion générale bien marquée pour la petite-fille de Mme Chemineau. A ses côtés et partageant discrètement sa royauté, il nous montre l'aimable figure de la marquise de la Ferté-Imbault dont le charme contrastait avec la froideur de sa mère, dont le savoir et l'intelligence secondaient puissamment une maîtresse de maison plus habile que spirituelle, plus experte dans le choix de son entourage d'élite qu'attrayante par sa valeur ou ses propres mérites. D'ail-

leurs, ce sont les lettres de Mme de la Ferté-Imbault, ses mémoires et les divers documents recueillis par elle sur sa mère qui permirent à M. Pierre de Ségur de reconstituer l'histoire de l'hôtel fameux de la rue Saint-Honoré.

Non contente de régner sur le monde des lettres, Mme Geoffrin voulut aussi intervenir dans les questions politiques de son temps. « La justesse de son coup d'œil discernait sans doute avec promptitude le véritable mérite des gens qui se faisaient présenter chez elle; mais ce mérite ne perdait rien à être rehaussé d'un grand nom, d'un titre de ministre ou d'ambassadeur. » La société de Montesquieu ou Fontenelle, de d'Alembert, Marmontel ou Marivaux ne l'empêcha donc pas d'avoir pendant plusieurs années une « liaison épistolaire » avec l'impératrice de Russie Catherine II, de correspondre, après l'avoir reçu rue Saint-Honoré, avec le roi de Suède Gustave III. L'ambition et la vanité développèrent des sentiments maternels qu'elle n'avait pas prodigués à Mme de la Ferté-Imbault; son cœur ne l'avait jamais inquiétée, mais son orgueil fut ému en se voyant donner le titre de mère par le roi de Pologne Stanislas-Auguste et par le prince de Kaunitz. Après sa visite en 1766 aux cours de Vienne et de Varsovie, il sembla, « à voir le redoublement de prestige qui s'attacha désormais à son nom, que la déférence de l'Europe eût révélé ce qu'elle valait à ceux de ses compatriotes qui l'ignoraient encore ».

On connaissait la grande influence de Mme Geoffrin dans le monde littéraire du dix-huitième siècle. Par un ouvrage dont la valeur vient d'être sanctionnée par l'Académie française, M. Pierre de Ségur nous montre ainsi, à l'aide de documents inédits fort curieux, que cette influence, devenue une véritable « royauté », s'étendit dans les milieux diplomatiques et gagna toute l'Europe.

V^te Maurice Boutry.

---

**Légendes et Archives de la Bastille** : *la vie à la Bastille, le Masque de fer, les gens de lettres à la Bastille. Latude, le 14 juillet*, par Frantz Funck-Brentano avec une préface de M. Victorien Sardou (un vol. in-12, de xlviii-275 pages, Paris, Hachette).

Diverses études publiées par M. Frantz Funck-Brentano viennent d'être réunies et complétées pour former un très intéressant volume. La *Revue d'histoire diplomatique* les avait déjà signalées; elle enregistre aujourd'hui l'apparition du livre qui obtient un très légitime succès.

Le martyre de Latude, l'assaut héroïque de la forteresse le 14 juillet 1789 sont autant de légendes désormais détruites; nul ne pouvait rétablir la vérité des faits mieux que M. Frantz Funck-Brentano, qui, après avoir étudié, classé, catalogué toutes les archives provenant de la Bastille, en est devenu l'historien le plus autorisé.

Légendes aussi les sévérités de la prison qui, pendant de longues années, conserva son caractère militaire, où l'on enferma notamment « des prisonniers de guerre et les personnages étrangers de haut rang arrêtés par

« représailles, les agents secrets et les espions entretenus en France par les « nations ennemies ».

Un curieux chapitre parle des gens de lettres enfermés à la Bastille, mais rappelons seulement les pages consacrées au mystère discuté avec passion depuis deux siècles et qui vient seulement d'être éclairci. Après avoir énuméré les diverses hypothèses qui, tour à tour, ont voulu découvrir, sous le Masque de fer, un frère de Louis XIV, le comte de Vermandois, le duc de Monmouth, le duc de Beaufort, un patriarche arménien, Fouquet, d'autres personnages encore et jusqu'à Molière lui-même ; après avoir ensuite réuni les documents authentiques sur le célèbre prisonnier, M. Frantz Funck-Brentano complète les patientes recherches de M. Marius Topin ; il démontre, d'une façon catégorique, définitive, que l'inconnu dissimulé sous un masque de velours noir fut bien le comte Mattioli, secrétaire d'État du duc de Mantoue, convaincu d'avoir dupé à la fois son maître et Louis XIV, arrêté secrètement le 2 mai 1679 sur les conseils de l'abbé d'Estrades et d'abord enfermé à Pignerol. La nécessité de dissimuler sa personnalité demeure fort explicable, puisque son enlèvement constituait « une des plus audacieuses violations du droit international dont l'histoire ait gardé le souvenir ».

Lorsque Saint-Mars quitta Pignerol en 1681, il n'avait alors sous sa garde que cinq prisonniers dont M. Funck-Brentano rappelle les noms; seul de ces prisonniers, Mattioli pouvait être l'objet des mesures sévères qui ont donné lieu à tant de légendes, mesures d'ailleurs destinées à se relâcher avec le temps, puisque, pendant les deux dernières années de son séjour à la Bastille, l'ancien ministre d'État italien vécut en commun avec plusieurs criminels...

Nous ne pouvons que signaler au hasard quelques-unes des découvertes qui rendent superflu tout éloge du beau livre de M. Frantz Funck-Brentano, sur les *Légendes et Archives de la Bastille*, le premier sans doute d'une suite d'études.

V^te Maurice Boutry.

---

**Traité de droit international privé européen et américain**, par Pradier-Fodéré. Paris, 1897. Tome VII, in-8° de 1230 pages.

Ce nouveau volume traite des relations des États en temps de guerre continentale. Voici successivement : traitement des ennemis; conventions entre belligérants; l'occupation de guerre. Dans « ces questions douloureuses, où la froide raison se trouve en contradiction avec le plus généreux mouvement du cœur », l'auteur ne se laisse pas entraîner par un sentimentalisme qui aurait le défaut d'être impraticable; mais il sait, à l'occasion, réfuter les théories trop rigoureuses et contre nature. Il reconnaît que l'occupé doit obéir à l'occupant, « ce qui ne signifie pas, ajoute-t-il, que les habitants du pays occupé soient, ainsi que l'a dit Bluntschli, exempts de tout devoir envers le gouvernement dépossédé » (p. 1040).

La publication de M. Pradier-Fodéré a exigé une somme énorme de travail et de réflexion pour traiter ces questions à fond sur les bases indiquées dans

le sous-titre, à savoir : les progrès de la science et de la pratique contemporaines. La table seule de ce volume occupe 45 pages en caractères très fins et rien que deux divisions : il n'est pas facile de s'y reconnaître. L'utilité de ces *Corpus juris* est de pouvoir être consultés facilement et rapidement sur un cas qui se présente : on ne les lit guère d'un bout à l'autre. Il est fort à désirer que la publication de M. Pradier-Fodéré reçoive le couronnement d'une ou de plusieurs tables analytiques et alphabétiques.

A. D'Avril.

---

**La carrière du maréchal Suchet,** par Fr. Rousseau. 1 vol. in-12. Paris, Firmin-Didot.

Ce livre est fort intéressant, comme tous ceux qui se rattachent à la grande épopée du premier Empire. La carrière du maréchal Suchet est sans doute déjà connue par les histoires générales, mais ce lieutenant de Napoléon valait la peine d'être étudié à part. Sa figure tranche parmi celles des autres maréchaux par des qualités spéciales de sang-froid, de réflexion, de conduite méthodique, et par des talents d'administrateur assez faibles chez la plupart de ses collègues. M. Rousseau a eu la bonne fortune de trouver aux Archives nationales et aux Archives de la guerre plusieurs documents inédits. Il a obtenu, de plus, un certain nombre de lettres du maréchal à sa famille. Muni de ces pièces, il en a tiré un récit très attachant et qui n'est pas un panégyrique, car, en plusieurs endroits, il sait bien relever les fautes du maréchal : son refus d'aider le maréchal Soult à Pampelune, sa défection lors du retour de l'île d'Elbe, etc. C'est de la véritable et impartiale histoire, et si le ton est en général élogieux, c'est que le maréchal avait, en effet, des talents exceptionnels et un désintéressement qui n'était pas commun parmi les généraux d'alors.

Comte de Vorges.

# CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — Ont été reçus membres de la Société d'histoire diplomatique :

S. E. M. Arturo de Baguer, envoyé extraordinaire de S. M. Très Catholique (Espagne), Knenterdyk, 4, la Haye; présenté par S. E. M. de Beaufort.

M. le baron Amaury de la Barre de Nanteuil, ancien élève de l'École des sciences politiques (France); présenté par MM. le comte de Nanteuil et de Maulde.

M. Philippe Crozier, ministre plénipotentiaire, directeur du Protocole (France); présenté par MM. de Maulde et le marquis de Barral.

M. Deverin (France), rue de l'Université, 47, Paris; présenté par MM. le vicomte Boutry et de Maulde.

M. M. Feridoun, ministre plénipotentiaire (Turquie), avenue Victor-Hugo, 7, Paris; présenté par MM. Aristarchi bey et de Maulde.

M. Fleury de Saint-Charles, docteur en droit (France), Le Bluizard, par Saint-Étienne les Oullières, Rhône; présenté par MM. le comte d'Antioche et le comte de Rambuteau.

S. E. M. Henry Howard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), Westeinde, 19, la Haye; présenté par S. E. M. de Beaufort.

M. J. W. H. M. van Idsinga, docteur en droit, directeur au Ministère de l'Intérieur (Pays-Bas), à la Haye; présenté par MM. Ruyssenaers et de Maulde.

M. le marquis de la Mazelière (France), rue Barbet de Jouy, 40, Paris; présenté par MM. le comte de Luçay et de Maulde.

M. Jules Pinter, consul général (Autriche-Hongrie), à la Canée, île de Crète; présenté par S. E. le maréchal Djevad-Pacha et M. de Maulde.

S. E. M. le comte A. Zannini, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie (Italie), Palais straat, 2, la Haye, présenté par S. E. M. de Beaufort.

M. le prince Paul Galitzine a été élu membre correspondant pour Moscou.

La Société a perdu M. Yriarte, M. Millon de la Verteville.

M. de la Boulinière a été nommé ministre en Perse ; M. Michel de Giers, ministre à Rio de Janeiro, a reçu l'ordre de Saint-Stanislas de 1re classe.

La Société d'histoire diplomatique a tenu son assemblée annuelle le 3 juin ; on a entendu la lecture du compte rendu financier, du rapport du secrétaire général, du discours du président, et les communications de M. de Villa Urrutia, de M. de Kermaingant, insérées ci-dessus.

MM. le comte d'Antioche ; le marquis de Beaucourt ; le comte Boulay de la Meurthe ; le baron de Courcel ; Paul Durrieu ; le comte B. d'Harcourt ; Lavollée ; Schlumberger ; le marquis de Vogüé, membres sortants du conseil d'administration, ont été réélus ;

MM. Phil. Crozier et Fagniez ont été élus, en remplacement de MM. Schefer et le baron de Ruble.

Nos lecteurs savent qu'un congrès d'histoire diplomatique doit se tenir à La Haye, à l'occasion du couronnement de S. M. la Reine des Pays-Bas. Il aura lieu les 1er, 2, 3 et 4 septembre. La *Carte de membre*, gravée par Courbouin, est dès à présent en distribution. Les membres inscrits sont actuellement au nombre de 250 ; un comité établi au Ministère des Affaires Étrangères, à La Haye, sous la présidence de M. le conseiller d'État Asser, veut bien se charger des renseignements relatifs à l'installation matérielle, par les soins de son secrétaire, M. le Jonckheer Rochussen.

Le 1er mai, s'est ouverte solennellement, à Turin, l'exposition d'*Arte Sacra*, qui se tient dans cette ville jusqu'au mois de novembre.

LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, accompagnés des princes et princesses de la Maison Royale et de M. le marquis Visconti Venosta, ministre des Affaires Étrangères, ont été reçus à l'entrée de l'exposition par le président baron Manno, notre correspondant à Turin et l'un des fondateurs de notre Société, et par M. de Maulde, notre secrétaire général.

Asie Mineure. — Toutes les œuvres catholiques en Orient, et spécialement en Palestine, sont placées soit officiellement, soit officieusement, sous le protectorat français des Lieux Saints. Ce protectorat, reconnu et affirmé encore par le traité de Berlin (art. 62, § 7), a été l'objet d'une savante étude de M. le comte Couret dans le *Correspondant*. (*La France en Terre Sainte à la fin de* 1897.)

Les institutions religieuses et charitables, placées sous le protectorat officiel de la France, sont : le Patriarcat latin de Jérusalem qui possède une sorte de conseil d'administration et de direction dans le chapitre des chanoines du Saint-Sépulcre, avec les œuvres importantes qui en dépendent, comme le séminaire latin, les missions ou cures catholiques, au nombre de près de trente et confiées pour la plupart à des prêtres français ; — les couvents franciscains au nombre de cinquante environ ; — les deux hôpitaux des Frères

de Saint-Jean de Dieu qui sont de nationalité autrichienne; — les Lazaristes, aumôniers de l'hospice allemand catholique de Jérusalem; — les religieux desservant l'hôpital autrichien, les sœurs de Saint-Charles, possédant à Jérusalem une école et un dispensaire, tous d'origine germanique; — les quatre établisements fondés par dom Belloni et cédés à l'ordre des religieux de dom Bosco qui sont l'orphelinat de Bethléem, comprenant cent enfants, la colonie agricole de Beïtgimal, l'école d'agriculture de Crémisan et l'externat gratuit de Bethléem.

Les principales institutions placées officieusement sous le protectorat français sont : le sanctuaire arménien-catholique, l'hospice ainsi que la paroisse maronite, la paroisse avec le couvent grec-catholique.

A côté de ces sept groupes d'institutions qui forment un ensemble d'une centaine d'établissements, se trouvent les œuvres françaises, au nombre de vingt et une, qui possèdent, pour la plupart, plusieurs établissements distincts. Neuf sont dirigées par des religieux français, douze par des religieuses; elles sont en grande partie destinées à l'enseignement et obtiennent des résultats considérables.

B.

Europe orientale. — « Nous avons dû, écrivait naguère M. C. Loiseau dans son livre sur le *Balkan slave* (Perrin, 1898), faire une place assez large à l'initiation, insister sur certaines phases d'une histoire qui s'est déroulée, pour ainsi dire, en marge de la nôtre, appeler l'attention sur une littérature peu connue, décrire la physionomie d'une société que généralement on effleure — le tout avant d'aborder les problèmes contemporains. C'est que, dans ces problèmes, la donnée propre aux Slaves du Sud est une fonction — pour me servir d'une expression purement mathématique — de tout un passé qu'il faut connaître... Nous sommes en présence d'un monde à part : nous nous l'imaginons né d'hier; en réalité, il *fut* à une époque où l'Europe entière n'était guère mieux organisée que le Balkan d'aujourd'hui — et il aspire à *redevenir*... Nous estimons qu'il faut pousser assez loin l'étude d'un milieu, se familiariser avec son tempérament et ses lois pour juger de sa place et préjuger de son rôle dans la société européenne... Avouons qu'on fait surtout de la politique extérieure avec des connaissances : histoire, géographie, ethnographie, économie politique, psychologie sociale surtout. Rien en somme qui ne puisse s'apprendre. »

Si le nombre des hommes versés dans les connaissances, que réclame avec raison M. C. Loiseau, n'est pas encore aussi grand qu'il faudrait, ce n'est pas que les éléments d'instruction fassent défaut. Ces éléments sont, bien au contraire, aussi nombreux que complets; mais ils ne sont pas généralement assez connus. Il nous a paru opportun de les rappeler à l'attention des hommes d'État, des publicistes et même de quelques diplomates. Rassurez-vous : je ne vais pas entreprendre une bibliographie de tous les livres utiles à consulter : il y faudrait plus d'un volume. Ainsi, rien que pour le Monténégro et la Dalmatie, nous avons sous les yeux un livre inti-

tulé : *Bibliographia della Dalmazia e del Montenegro*, saggio di G. Valentinelli, membro della societá slavo-meridionale Zagrabia (Agram), 1855. Ce travail, spécial à une étroite région, ne contient pas moins de 339 pages in-8°, et il est en retard de plus de quarante ans. Il a été imprimé, ce qui est un signe du temps, par le célèbre Louis Gaj, l'homme qui a suscité l'Illyrisme moderne, dont le nom et l'idée avaient été lancés dans le monde jougo-slave par Napoléon Ier, un demi-siècle auparavant. Au congrès bibliographique de 1888, le R. Père Tondini parle d'une nouvelle bibliographie entreprise par M. Dragovitch. Enfin, on m'annonçait dernièrement du Monténégro qu'il était entrepris un recueil complet des ouvrages relatifs à ce pays.

I. — Puisque, dès le début, notre plume a rencontré le Monténégro, rappelons le premier ouvrage qui ait été consacré à cet intéressant petit pays par un Français : *Voyage historique et politique* par le colonel Vialla de Sommières (2 volumes in-8°, Paris, 1820). Cette précieuse relation est devenue à peu près introuvable en librairie. Il en existe un exemplaire qui a été gracieusement mis jadis à notre disposition par la Bibliothèque polonaise du quai d'Anjou, un établissement où le lecteur est toujours bien accueilli par le délégué de l'Académie royale de Cracovie, M. Gorski, et où l'on trouvera de précieux documents sur les nations slaves. Dans un petit volume in-12 (Paris, Leroux), intitulé : *La France au Monténégro*, il a été inséré de longs extraits de l'ouvrage de Vialla de Sommières, et le récit absolument inconnu jusqu'alors d'une mission confiée en 1803 par le Vladika Pierre Ier à un officier français Félix de Laprade auprès du Premier Consul, à l'effet de conclure une alliance avec la France. On y trouvera également une relation de Henry Delarue, qui était secrétaire du prince Danilo au moment de la bataille de Grahovo (1858). A la suite de cette rencontre, il se produisit entre Raguse et Cattaro des péripéties qui ont été exposées avec beaucoup de charme et d'entrain par feu le vice-amiral Jurien de la Gravière : *La station du Levant*. (2 volumes in-12, Paris, Plon.)

Si le Monténégro est resté à peu près inconnu de l'Europe occidentale jusqu'aux premières années du siècle qui va finir, il a été publié depuis une quarantaine d'années des documents fort intéressants sur l'histoire de cette peuplade chrétienne. Je rappellerai, par exemple, une histoire écrite à Moscou le 10 mars 1754 par un Vladika, qui fit trois voyages en Russie et y mourut en 1765. Il signe ainsi son écrit : « Basile Petrovitch, métropolitain du Monténégro, de Scutari et de la Primorie, exarque de Serbie. » Pourquoi cette dernière qualification? Elle tient à ce que le prince-évêque de Monténégro relevait alors hiérarchiquement du patriarcat serbe d'Ipek (Petch), lequel ne fut supprimé par les Turcs que vers 1766, comme nous l'indiquons dans cette chronique en janvier 1898. Le récit de Basile a été publié, par nos soins, en novembre 1862 dans la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, organe d'une société présidée alors par feu M. de Larochefoucault — avant-dernier duc de Doudeauville. Déjà, pendant sa relevance d'Ipek, le Monténégro ne manquait pas de culture intellectuelle, du moins au point de vue religieux : on a découvert que des livres de piété y étaient imprimés dès 1563 et même 1519.

J'indiquerai maintenant quelques-uns des travaux historiques sur le Monténégro, en commençant par les anciens :

*Montenegro und die Montenegriner*, per E. Widenmann et H. Hauff. Stuttgart et Tubingen chez Cotta, 1837; — *A Ramble in Montenegro* dans le *Blackwood's Magazine* de 1845 (sans nom d'auteur); — *la Cérnagora*, von Paic et Scherb; Agram, 1846; — *Geschichte des Furstenthums Montenegro, von den altesten zeit bis zum Jahre* 1852, par A. Andrié. Vienne, 1853. Dans son introdcution, l'auteur a inséré un rappel des ouvrages antérieurs au sien, ce qui me dispensera de les énumérer. — *Montenegro and the slavonian tribes of Turkei*, par le comte Valérien Krasinski; Londres, 1853. — En 1858, à Paris et à Leipzig, J. Vaclik, un Tchèque, a publié une dissertation de droit international, intitulée : *La Souveraineté du Monténégro et le droit des gens moderne de l'Europe*. — A Léopol, en 1869, l'anonyme K. P. a donné, en langue polonaise, une étude sous ce titre : *Czarnagora*, aux points de vue géographique, statistique et historique.

Il a été aussi publié beaucoup d'ouvrages en français, surtout depuis le règne de Daniel. J'en citerai seulement deux. C'est d'abord *Le Monténégro*, in-12, 1862, par le regretté Henry Delarue déjà nommé. Il y est joint un copieux appendice contenant des documents de grand intérêt, entre autres : une délibération de la diète générale du 3 juillet 1804; — Une lettre du maréchal Marmont au Vladika Pierre Ier; — Des actes de délimitation avec l'Autriche; — La note remise par la Porte au comte de Linange le 14 février 1853; — Les quatorzième et quinzième protocoles du Congrès de Paris, 1856, et la protestation de Daniel Ier; — Les plaintes remises aux consuls par les insurgés de la Herzégovine, 1858; — Un article publié dans le *Moniteur universel* du 12 mai 1858, lequel provoqua alors l'intervention maritime de la France, suivie bientôt par celle de la Russie. Nous mentionnerons *le Monténégro contemporain*, par G. Frilley et Jovan Vlakovitch, in-12, 1876, Plon. — Il a paru en russe deux volumes d'une histoire du Monténégro par Rovinski, ministre de Russie (en russe).

Le jour de l'Annonciation 1888, le prince régnant Nicolas Ier promulguait dans sa capitale un *Code général concernant les biens*, comprenant mille trente et un articles. Ce code a été publié en langue française par l'Imprimerie nationale en 1892 en un volume grand in-8° de LXII-285 pages. Il est l'œuvre d'un savant jurisconsulte slave, M. Boguisitch. Une copieuse introduction nous apprend dans quelles conditions cette entreprise a été menée et dans quel esprit judicieux autant que pratique : « A la différence de la plupart des codes modernes, y est-il dit, le nouveau code ne prétend pas arrêter dans son développement la coutume nationale : il lui fait, au contraire, une large part à côté de la loi écrite... L'auteur nous dit lui-même qu'il a voulu faire une œuvre vivante, tenant toujours par un lien étroit au passé comme à l'avenir... » C'est, du reste, ce que confirme expressément l'acte législatif : « Art. 2. Pour les matières non prévues par le présent code ou ses compléments, il faut suivre les règles en usage dans les bonnes coutumes. » Dans cet exposé spécialement bibliographique, nous ne pouvons pas nous étendre sur les

dispositions édictées à Tsettinié en 1888. Le chapitre VIII contient une série de maximes autant morales que juridiques : « Une chose peut n'être pas défendue, et pourtant n'être pas honnête. — La violence est le pire ennemi du droit. — C'est le comble de l'injustice que celui qui a fait le mal en tire profit. — Le fait d'autrui ne peut amoindrir mon droit. — Tu as beau avoir un droit, tu ne peux t'en servir à seule fin de causer ennui ou dommage à autrui. » C'est l'apophthegme du droit romain : *Malitiis non est indulgendum*. Des documents comme celui que nous venons de préconiser sont les plus intéressants au point de vue de l'histoire et de la démologie. Il se prépare en ce moment, toujours par les soins de M. Boguisitch, une nouvelle édition de ce code : nous ne faillirons pas au devoir d'en signaler l'apparition aux lecteurs de cette *Revue*.

II. — Le Monténégro, depuis le traité de Berlin, a obtenu un accès sur la mer Adriatique aux dépens de l'Albanie. Le territoire proprement monténégrin est encore séparé de cette mer par les Bouches de Cattaro, un grand golfe composé de plusieurs bassins se faisant suite. Pour avoir une idée de ce coin de terre et de mer, ouvrez l'écrit publié en langue serbe à Vienne en 1849 et intitulé : *Trésor pour l'histoire, la langue et les usages des Serbes des trois religions*. L'auteur est Vouk Stephanovitch, célèbre par la collection et la publication des chants populaires serbes, *Serpske narodne piesme*, dont nous parlerons bientôt. Ces chants ont été traduits en allemand, en français, etc. Il n'en est pas ainsi malheureusement du chapitre consacré aux Bouches de Cattaro dans le *Trésor* (pages 27 à 42). Ce travail de Vouk complète heureusement la monographie curieuse : *Catharus Dalmatiæ civitas... auctore Flaminio Cornelio, senatore veneto*, Padoue, 1759, in-4°, 173 pages, et les autres publications sur cette localité.

Au nord des Bouches s'étend le territoire de l'ancienne république de Raguse jusqu'à la langue de terre turque de Kleck, vis-à-vis la presqu'île del Sabioncello. La *Revue des questions historiques* (1895) publiait une monographie de Kleck et de Soutorina, autre territoire turc qui aboutit dans le golfe de Cattaro.

III. — L'histoire de Raguse a été l'objet de nombreuses publications déjà anciennes. Point ne sera nécessaire de recourir, par exemple, à *Copioso ristretto de gliannali di Raüsa*, « libri quattro di Giacomo di Pietro Luccari, gentiluomo Raüseo, ove diligentissime si descrive la Fondazione della Cittá, l'origine della Republica e suo dominio, le guerre, le paci, e tutti notabili avvenimenti occorsi dal principio di essa sino all' anno presente MDCIIII, e insieme si narra il sito, le Famiglie Nobili et gli arciuesconi d'essa » (Venise, 1605, in-4° de 176 pages), ou autres ouvrages. Dans un travail récent, *Le statut de Raguse. Codification inédite du treizième siècle*. Paris, 1894. Larose, in-4°, 44 pages, M. Boguisitch, déjà nommé, donne en notes la liste des principaux livres à consulter. Signalons, en langue française, *Fragments sur l'histoire politique et littéraire de l'ancienne République de Raguse et sur la langue slave*, par Sorgo, Paris, 1839; en langue serbe les travaux plus complets de Miklositch, de Makuchev, Matkovitch; en allemand, *Geschichte des Frecestaates*

*Ragusa*, par Engel (Vienne, 1807), et plusieurs autres publications en latin ou en italien. Dans la chronique de notre *Revue*, nous avons rendu un compte détaillé des gestes et usages de la diplomatie ragusaine d'après *Le droit international dans les rapports des Slaves méridionaux au moyen âge*, par Milenko Vesnitch. Paris, 1896, 67 pages, extrait de la *Revue de droit international et de législation comparée*.

IV. — En ce qui concerne l'antiquité romaine et le moyen âge, la Dalmatie n'est nullement *terra ignota*. Ne nous y arrêtons pas. Dès la fin du dix-septième siècle, après quelque oubli, l'attention a été de nouveau appelée sur cette contrée par un *Voyage en Dalmatie* publié en italien par l'abbé Fortis, qui a été traduit en français, en anglais, et imprimé à Berne en 1778 en 2 volumes in-8°, avec des figures et une petite carte assez primitive au point de vue topographique, mais qui peut susciter, entre autres, deux remarques : 1° le territoire de la minuscule république de Poliza y est indiqué et nous reporte au deuxième volume de la traduction (page 123) où sont peints d'une manière saisissante les mœurs et usages de cet État indépendant de droit et de fait, qui s'était placé sous le protectorat de Venise pour échapper à la suprématie turque. Dans son intéressant ouvrage que nous aurons à mentionner *infrà*, l'historien allemand Neugebaür consacre un chapitre à Poliza que l'invasion française a écrasé plus tard sur son passage sans s'en douter, comme nos pas sur la terre écrasent, sous un talon inconscient, des centaines de petits êtres vivants. Une notice sur Poliza a été aussi insérée au *Voyage sentimental dans les pays slaves*, par Cyrille. Paris, Leroux ; 2° dans la petite carte de l'abbé Fortis, remarquez que la contrée contiguë précisément à Poliza est inscrite sous le nom de *Prémorie* (littéralement près la mer). Au moyen âge, dit Fortis, on appelait cette contrée Παραθαλίσσια. Voilà qui indique que cette dénomination ne doit pas être appliquée exclusivement à la côte plus méridionale, comme nous l'avons entendu soutenir quelquefois. Ce sont là, dira-t-on, des détails insignifiants. Eh bien, non. Il n'y a pas de petit document; mais il y a des esprits étroits qui ne comprennent ni ce qui est petit, ni ce qui est grand.

Enfin, le monde savant doit à Fortis la révélation, on peut dire, de la poésie serbe héroïque. Au tome Ier de la traduction (page 142), l'ingénieux abbé a publié, en langue serbe et en italien, la célèbre *Chanson sur la mort de l'illustre épouse d'Asan-Aga*. Cette pièce tomba sous les yeux d'un grand génie, qui la reproduisit en langue allemande, d'où elle se répandit dans toute l'Europe et révéla, je le répète, l'existence et la haute valeur d'une poésie dont une seule pièce avait suscité l'admiration perspicace de Gœthe. Le chant d'Asan-Aga fut publié en français par la *Guzla* en 1827.

Pour ce qui concerne l'histoire complète de la Dalmatie moderne, je me référerai au grand ouvrage de l'abbé Pisani, dont il a été rendu un compte étendu dans notre *Revue* (1893, page 601). On lira encore avec intérêt le voyage de Xavier Marmier et le volume in-4° publié en 1877 par feu Yriarte, que nous rertouverons en Herzégovine en parlant de cette province et de la Bosnie.

V. — Peu nombreux sont les diplomates qui iront chercher l'histoire de la

Bosnie dans *Epitome vetustatum Bosniensis provinciæ, seu brevissimum compendium historico-chronologicum de antiquitate variisque suis vicissitudinibus et consistentiâ usque ad hæc tempora... congesta et compilata à P. Philippo ab Occhievja.* A Ancône, 1776, in-4° de 144 pages. Nous pouvons indiquer des sources plus récentes et plus accessibles. Voici, d'abord, pour commencer par les moins nouvelles, le *Voyaye en Bosnie dans les années 1807 et 1808*, par M. Amédée Chaumette-des-Fossés, ci-devant chancelier du consulat général de Bosnie. Paris, Didot, 1816, in-8° de 142 pages. « Je pars, dit l'auteur, du principe que le lecteur a déjà une certaine connaissance de cet empire (Turquie) et qu'il a lu au moins l'excellent voyage de Tournefort », qu'on a le tort de ne plus guère consulter aujourd'hui. L'agence française, qui était alors occupée par M. David, fut supprimée en 1813 et n'a été rétablie qu'en 1853. Plusieurs des agents qui s'y sont succédé depuis lors ont laissé des travaux qui méritent l'attention. Voici d'abord une notice géographique, historique, ethnographique et statistique sur la Bosnie, par M. Rousseau, consul de France. Elle a paru en janvier 1866 dans le *Bulletin de la Société de géographie*. Mentionnons sur la province voisine de la Bosnie : *L'Herzégovine, Étude historique et statistique*, par E. de Sainte-Marie. Paris, Baër, 1875, in-8° de 161 pages. Enfin, voici par M. Debains, un diplomate laborieux (il y en a), une dissertation qui a paru en 1876 dans le *Bulletin de la législation comparée*, à savoir : *Du régime de la propriété foncière en Bosnie*. Dans cette province, comme dans une notable partie de l'Europe orientale, il a existé un régime foncier qui ne consistait pas véritablement en un servage ou une vassalité, mais en un partage, suivant des règles fixes, du produit de la terre entre le propriétaire et le cultivateur, lequel ne pouvait pas être expulsé. Ce cultivateur avait donc un droit *in rem* sur le sol qu'il cultivait : il en était presque un copropriétaire partiel, un fermier obligatoire. C'est ce régime, ce sont ses vicissitudes que M. Debains expose dans son écrit. On trouvera des dissertations sur les fermages spéciaux de ces Tchifliks dans le dictionnaire de Vouk Stéfanovitch Karatchitch aux mots *Tchiflick* et *Spahilick*. Notons aussi un travail qui a paru dans l'*Allgemeine Zeitung* du 20 février 1858.

Parmi les voyages, voici d'abord *Pogled u Bosna ili Kratak put u onu Krajina, ucinnjen, 1839-40, po Iednom Domorodcu*. C'est le récit d'une excursion alors récente. Plus pertinent est un rapport que nous rencontrons dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*. Imprimerie impériale, 1856, V^e vol., 1^er cahier. Un slavisant fort distingué, feu Massien de Clerval, y expose en détail le résultat de sa mission.

Voici venir les grandes insurrections : *Herzegovina, or Omer Pacha and the Christian rebels...*, par le lieutenant G. Arbuthnot. Londres, 1862, in-12, XI-288 pages, avec la traduction d'une lettre adressée aux consuls des grandes puissances par le prince de Monténégro le 30 juillet 1861. Signalons, pour l'insurrection qui a suivi : *Bosnie et Herzégovine, Souvenirs de voyage pendant l'insurrection 1875-1876*, par Charles Yriarte, in-12 de 326 pages. Paris, Plon, 1876. Voici apparaître un document lugubre : c'est la communication faite aux journaux anglais de la correspondance relative aux accusations

d'empalement en Bosnie. La dernière pièce est une lettre du grand évêque de Diakovo, Strossmayer.

Nous avons atteint insensiblement l'époque de l'occupation austro-hongroise en vertu du traité de Berlin. La *Revue française de l'étranger et des colonies*, dirigée par MM. Demanche et Édouard Marbeau, a suivi pas à pas cette délicate question, en étudiant successivement : *Six années d'occupation austro-hongroise ; la Bosnie depuis l'occupation ; Démission du métropolitain orthodoxe ; Commerce, mines, industries diverses ; État social des diverses classes.* Ici devient ardue la tâche d'un simple chroniqueur : *Incedo per ignes.* Si je n'ai pas, dans notre *Revue*, le droit de porter un jugement, je dois signaler les deux opinions contradictoires. Dans une communication adressée au sixième congrès international de géographie de Londres, M. Moser a dit et publié *La Bosnie. Herzégovine au seuil du vingtième siècle*, London, Curzon, 1895, in-4°, 12 pages, consacrées à glorifier l'administration austro-hongroise. De l'autre bord, tous les organes de publicité européens ont reçu deux feuilles dont voici les intitulés : *1° Memorandum présenté par la députation de Bosnie et d'Herzégovine à l'empereur d'Autriche ; 2° Oppression des Serbes (orthodoxes) en Bosnie et Herzégovine.* A très peu d'exceptions près (il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer), la presse européenne s'est empressée de ne reproduire ni l'apologie ni surtout la plainte. On se demande pourquoi. La réponse est facile.

VI. — Le champ des publications sur la Serbie et sur les Serbes est plus vaste : *Summa sequar fastigia.* Remontons aux premiers temps avec *Les Serbes sous la domination ottomane* (1389-1804), par Ubicini. Paris, Dentu, 1867, in-8° de 64 pages ; avec M. Stojan Bosckovitch, *Étienne Douchan de Serbie et la péninsule balkanique au quatorzième siècle*, une étude suscitée par un écrit que, sous le même titre, M. E. de Borchgrave adressait à l'Académie royale de Belgique en 1864 (3e série, tome VIII) ; avec *The Serbo-Turkish question, or the reciprocal relations between Serbians and Turkish Government*, par un Serbe. Londres, 1863, in-8° de 32 pages ; avec *Debate on Turkey en the House of Commons on friday may the 29 th 1863*, suivi des remarques de Ph. Cristitch de xv-110 pages. En 1891, M. Vladan Georgévitch a publié, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, *La Serbie au congrès de Berlin*. Au point de vue militaire, le capitaine Léon Lamouche est auteur d'un travail très documenté intitulé : *L'armée serbe en 1893.* Paris, Baudoin, 1894, in-8° de 345 pages.

Sous le pseudonyme de Constandine, il a paru en 1896, chez Flammarion à Paris, un travail intitulé : *le Patriarcat de Constantinople et l'Orthodoxie dans la Turquie d'Europe.* M. P. Pisani a analysé et discuté congrûment ce travail dans la *Revue de l'Orient chrétien* (tome Ier, p. 420). Si nous nous bornons à ces indications, c'est que, depuis plusieurs années, notre *Chronique* a rendu successivement un compte quelque peu détaillé des publications serbes écloses de nos jours.

En fait d'histoire proprement dite, l'une des premières mentions est due à l'illustre historien allemand Léopol Ranke, dont le récit commence aux premières traces de la race serbe pour s'arrêter au règne d'Alexandre Kara-

georgevitch, le fils du héros de 1804-1813, à qui Napoléon Ier avait envoyé un sabre d'honneur. Ce récit a été publié à Londres en 1848 (2e édition), par Mrs. Kerr, in-8° de XI-477 pages, sous ce titre : *A history of Servia and the servian revolution* d'après des manuscrits et des documents originaux. Le docteur Cunibert, qui a passé de longues années en Serbie, a entrepris de défendre, contre des appréciations plus sévères, la mémoire de Milosch Obrénovitch, qui a consommé le laborieux enfantement de la délivrance après la disparition de Kara-Georges, en 1813, et dont la dynastie est remontée sur le trône de Belgrade après la chute du Karageorgevitch. C'est un ouvrage intéressant qui ne contient pas moins de deux volumes in-8°, édités à Leipzig en 1855 : *Essai historique sur les révolutions et l'indépendance de la Serbie depuis 1804 jusqu'à 1850*. Feu Saint-René Taillandier a réuni les deux héros serbes dans une relation très animée : *La Serbie-Karageorge et Milosch*, 1872, in-8° de 413 pages.

La race serbe n'est pas comprise tout entière dans le royaume, ni dans les limites de l'empire ottoman. Indépendamment de la Dalmatie, dont nous avons déjà parlé, il existe une population serbe sur la rive gauche du Danube, probablement depuis le septième siècle. Le patriarche d'Ipek, Arsène Tsernoïévitch, immigra, en 1690, sur les terres de l'Empire avec trente-sept mille familles ou *Zadrouga*. C'est à partir de cette époque que les Serbes ont été constitués en un groupe jouissant de grands privilèges allant presque jusqu'à l'autonomie. Leur histoire est consignée, avec de très nombreux documents, en un volume de 474 pages in-8°, dont l'auteur est M. È. Picot, qui a occupé des fonctions consulaires dans le banat de Temesvar, aujourd'hui membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce travail est intitulé : *Les Serbes de Hongrie, leur histoire, leurs privilèges, leur Église, leur état politique et social*, chez Gregr et Battel. Prague, 1873. Il a été traduit du français en langue serbe, à Novisad, en l'année 1883 et continué jusqu'à cette date. On a publié en 1897, chez Leroux, *La Serbie chrétienne*, où le travail de M. Picot est continué jusqu'à la fin de 1896, in-8° de 131 pages. Du reste, le labeur historique sur les Serbes n'est pas compris en entier dans les traités spéciaux dont nous venons de présenter une énumération déjà trop restreinte. Cette tribu occupe une large place dans les ouvrages qui traitent simultanément des pays yougo-slaves dans leur ensemble et dans leurs particularités, et dont nous aurons à parler après avoir consacré quelques lignes à la Bulgarie.

VII. — Dans la *Chronique* des livraisons précédentes, notamment dans celle du 1er janvier écoulé, il a été rendu, sur les publications récentes relatives à la Bulgarie, un compte suffisamment détaillé pour qu'il soit superflu d'y revenir ici. Remontons plus haut. Dans la *Revue d'anthropologie* (1876), le docteur Kopernicki a publié une étude *Sur la conformation des crânes bulgares*, avec les figures de quatre crânes les plus typiques. (La mort du regretté docteur a été une perte pour la science. Originaire de l'Ukraine, il portait une affection filiale aux productions de cette contrée essentiellement poétique. A Bucarest, où nous le fréquentions assidûment à notre grand profit, il nous a initié à l'œuvre échevelée de Chewtchenko, que, sans son secours, nous

aurions eu grand'peine à traduire, et dont quelques pièces ont été reproduites dans *Slavydjcéra*, avec la collaboration de feu Léonard Rettel, un autre savant né à Przézany en Galicie.)

Dans *Historische Jahrbuch*, édité par la *Gores-Gesellschaft* (Munster, 1880), P.-D. Wattinger, S. J., nous fait remonter à l'époque de la conquête de Constantinople par les Croisés : *Der Patriarcat-und Metropolitansprengel von Constantinopel und die bulgarische kirche zur zeit der Lateiner herrschaft in Byzanz*. Rappelons pour mémoire les volumineux ouvrages de Farlati, d'Assemani, de du Cange, de Le Quien, Theiner, etc.

Sur la question de droit, nous avons de l'avocat Eduardo Cimbaldi; *La Bulgaria e il diritto internazionale*. Rome, 1887, in-8° de 84 pages. — *Les prétentions bulgares jugées par un Grec*, par Spyridion Moraïtès, dans la *Revue du monde latin*, dissertation polémique. Dans le même recueil (janvier 1885), *Les Bulgares* et *Deux patriotes bulgares*, Karavélof-Botef, traduits du *Slovansky-Sbornik*.

*Donau-Bulgarien und der Balkan*. Tel est le titre de l'ouvrage le plus complet qui ait été publié sur cette contrée. M. Kanitz, qui en est l'auteur, a surveillé lui-même une traduction française qui a paru chez Hachette en 1882 (1 vol. grand in-8° avec carte et plus de 100 gravures sur bois, VI-468 pages). « C'est, dit M. Kanitz, aux soins réunis de Mme Marie Grotz, née Reclus, de MM. Émile Picot, professeur à l'École des langues orientales vivantes, et E. L. Grieszelich, à Vienne, que je dois de voir présenter au public français les principaux résultats de mes nombreux voyages en Bulgarie, de mes dix-huit passages du Balkan et des études diverses auxquelles je me suis livré depuis vingt ans. Je serais heureux si ce livre pouvait gagner au peuple bulgare, peuple doué d'excellentes qualités morales et intellectuelles, autant d'amis que lui en a gagné l'original allemand (page 6). » Je dois mettre le lecteur en garde contre les asssertions haineuses de Kanitz au sujet des catholiques arrachés au bogomilisme par des missionnaires romains. Le siège de Nicopolis est occupé depuis plusieurs années par un évêque français, aussi savant qu'instruit. Mgr Doucet appartient à cet ordre des Passionistes dont j'ai pu constater, en mainte contrée, le dévouement et les lumières.

VIII. — Parmi les ouvrages généraux de grande érudition, relatifs à l'ensemble des pays yougo-slaves, nous devons signaler en tête la publication du Père Theiner intitulée : *Vetera monumenta Slavorum meridionalium historiam illustrantia maximam partem, non edita, ex tabulariis Vaticanis deprompta, collecto ac serie chronologicâ disposita*. Le tome Ier est le seul que nous connaissions, grand in-4° de XXXVIII-667 pages, Rome, 1863, typis vaticanis. Les archivistes trouveront une ample moisson dans les *Monumenta serbica spectantia historiam Serbiæ, Bosnæ, Ragusii*, édités à Vienne en 1856, par le savant Miklositch, in-8° de 588 pages. Ils y verront défiler dans des pièces officielles les sultans turcs, Scanderbeg, Ivan Tsernoïevitch pour la fondation d'une église et d'un monastère à Tsettinié, etc. Les donations pieuses sont innombrables; il n'y a pas moins de trente-huit pièces se référant au monastère de Kilindar au mont Athos. Dans le *Slowansky Narodopis*, le célèbre auteur des

*Antiquités slaves*, Schafarjik, consacre quelques pages (33 à 74) aux Yougo-Slaves. Hilferding a écrit en russe une *Histoire des Serbes et des Bulgares*, qui a été traduite en allemand (Bautzen, 1856, 2 vol. in-8° de 164 et 104 pages). Nous arrivons aux publications plus occidentales.

En 1852, Cyprien Robert, qui succéda à Mickiewicz au Collège de France, a publié en deux volumes in-8° *Les Slaves de Turquie*. Le sujet a été creusé plus tard, mais cette narration est pleine de vie et très sympathique aux Slaves. Il y a plus d'ordre et de science dans le volume de Chopin (*Univers pittoresque*, 1856, de 494 pages à 2 colonnes) et dans la publication de M. Desprez (1850), *Les peuples de l'Autriche et de la Turquie*, 2 vol. in-8°, qui sont encore utiles à consulter comme peignant avec exactitude et perspicacité la situation à une certaine époque. *Les populations de l'Europe orientale*, par un Français (?), contiennent, en appendice, une collection de pièces documentaires qui ne se trouvent pas ailleurs (in-8°, Challamel). Écrivant en 1869, c'est-à-dire avant l'extension de l'Allemagne, le « Français » disait déjà : « On ne se rendra un compte exact de la situation que si l'on regarde en même temps du côté de Moscou et du côté de Berlin. » (Page 2.)

*Les pays sud-slaves de l'Autriche-Hongrie*, par le vicomte de Caix de Saint-Amour, ont été publiés en 1883 (Paris, Plon, in-12 de 299 pages). Même préoccupation que chez le « Français » de 1869 : « Ce n'est pas sur Saint-Pétersbourg, mais sur Berlin qu'il faut avoir les yeux ouverts... Ce n'est pas le panslavisme qui est ici à craindre, c'est le pangermanisme. » (Page 287.) M. René Millet a consigné ses impressions dans *Souvenirs des Balkans : de Salonique à Belgrade et du Danube à l'Adriatique* (in-12° de 401 pages, Hachette, 1891). Le mot seul de Salonique fait dresser les oreilles à tout diplomate ou publiciste. Les prévisions de M. Millet sont à lire.

Dans cette *Chronique* et ailleurs, nous avons à plusieurs reprises appelé particulièrement l'attention sur les nombreuses publications de M. Léger, professeur au Collège de France.

Je terminerai cette longue et bien insuffisante énumération par un ouvrage capital et qu'il serait regrettable de ne pas consulter. MM. Pypine et Spasovitch ont entrepris et publié en langue russe une histoire des littératures slaves, qui est complète et très au courant des derniers travaux. Le volume relatif aux Yougo-Slaves a été heureusement traduit en français; c'est un grand in-8° de VI-627 pages. Paris, Leroux, 1881. L'introduction, qui embrasse l'ensemble des peuples slaves, est une connaissance indispensable à qui veut étudier l'une des nations en particulier. Cet ouvrage contient les exposés suivants : I Données ethnographiques et statistiques. II. Les dialectes slaves. III. Les destinées historiques de la race slave : le *panslavisme* (qui y est très bien exposé). IV. Le christianisme et l'écriture. Tous ces sujets, de même que les monographies yougo-slaves, sont traités avec une grande connaissance et une remarquable indépendance d'esprit. Nombreuses références bibliographiques.

IX. — « Dis-moi ce que tu chantes, et je te dirai qui tu es. » Un peuple met son âme dans ses chants nationaux. Sans faire tort à mon ami Koper-

nicki, que nous avons trouvé à propos de citer tout à l'heure, la connaissance de la poésie est encore plus suggestive que la craniologie. Voici la réponse que nous avons adressée maintes fois aux hommes, jeunes ou vieux, qui voulaient bien nous consulter sur la meilleure marche à suivre pour étudier un peuple : « Si c'est l'Inde, commencez par lire le *Ramayana* »; si c'est la Grèce, étudiez l'*Odyssée* : si c'est l'Espagne, *La gesta del mio Cid* et le *Romancero;* si c'est la France, la *Chanson de Roland;* si c'est le monde iranien, abordez le *Schahnameh :* si c'est l'Arabie, prenez le poème d'Antar et les *Femmes arabes avant et depuis l'islamisme,* par le docteur Pierron. Paris, 1858. J'avoue que ma recommandation n'a pas toujours réussi, surtout auprès des jeunes, à cause de la tyrannie des examens.

Nulle part cette vérité ne s'applique plus rigoureusement qu'au monde yougo-slave. Les documents ne manquent pas.

La plus importante collection de chants en langue serbe est celle de Vouk Stefanovitch Karadtchich, qui a commencé de paraître en 1814. Il y eut plusieurs éditions de ses *Serpske narodne Piesme*. La plus importante, sortie de l'imprimerie des Miketaristes arméniens de Vienne, est de 1841-1865, en 5 volumes. — A Leipzig, en 1837, en un volume in-8° à 2 colonnes, 335 pages, il paraissait *Pievania tsernogorska i herzegovatcha*. Cet ouvrage est d'autant plus utile que Vouk, dans ses longs pèlerinages à la recherche des poésies populaires, n'a pu explorer la Bosnie et la Herzégovine. A Zara (Dalmatie), en 1861, pour le centenaire d'un Franciscain Iva Andria Kacić Miosić, il a paru une collection de chants, une *Couronne* de chants épiques, dont l'un est sur la bataille de Grakovo (1858). C'est un volume in-4° à deux colonnes de 244 pages, écrit en caractères latins. Enfin, M. B. Boguisith a publié à Belgrade, en 1878, *les Chants nationaux les plus anciens de la Primorie*. 1 volume in-8° de 430 pages, en langue serbe.

La bataille perdue par Lazare Greblionovitch en 1889, « cette année désastreuse », est le point culminant et douloureux de l'époque serbe. Elle a été l'objet de publications spéciales. Ne nous arrêtons pas aux chants composés *de plano* par divers auteurs, notamment au poème allemand de Siegfried Kœper, mais seulement à la rhapsodie des vieux chants populaires. En 1871 à Belgrad et en 1872 à Zagreb (l'Agram des Allemands), M. S. Novakovitch a publié *Kosovo, serpske narodne piesme u boja Kosovo, pokusai da se sastave u sjelinu kao spiev*, c'est-à-dire chants nationaux combinés pour former un seul poème. Déjà, il avait été publié à Paris en 1868 *La bataille de Kossovo, rhapsodie serbe*, composée de pièces extraites de Vouk Stéfanovitch, réunies dans la même pensée que celle de M. Novavovitch. C'est traduit vers par vers. « L'auteur, dit Dozon, a moins visé à faire une œuvre parfaitement française de tout point qu'à écrire une version littérale, à reproduire la forme des vers, à donner l'idée et le sentiment de l'original, ce en quoi, d'ailleurs, il a parfaitement réussi. » Citons aussi : *Narodne piesme o bojuna Kosovo, Godine 1389*, par le Père Franciscain Marticht Zagreb, 1886. Avec l'intention de former aussi un tout de pièces éparses, Mme Elodie Lawton Mijutovich a publié à Londres, en 1881 : *Kossovo, an attempt to bring serbian national songs about*

*the fall of the serbian empire at the batle of Kossovo into one poem*, in-12, 146 pages Il y eut aussi plusieurs rhapsodies en langue polonaise, entre autres : *Piesni serbskie o kossovoskim boju, Na Vidov-dan — J. Kopernicki*, avec préface de Jez. Cracovie, 1889, 111 pages.

En dehors des rhapsodies kossoviennes que nous n'avons pas mentionnées toutes, l'ensemble des publications, surtout de Vouk Stefanovitch, a été promptement traduit dans plusieurs langues : en allemand, par Talvi ; *Serbische Volkslieder*, et par S. Kapper, *Volksgesange der Serben*. En 2 volumes in-8°, Paris, 1834, Mme Élise Voïart a reproduit fidèlement la traduction de Talvi, qui est le pseudonyme d'une femme. Sans m'arrêter à d'autres traductions en diverses langues, j'arrive au grand travail du regretté Dozon. Ce consul de France avait un don merveilleux pour les langues. Au cours de ses résidences, il apprit non seulement le serbe et le bulgare, mais l'albanais et le hongrois ! Son livre est intitulé : *L'Épopée serbe*, chants populaires héroïques... traduits sur les originaux avec une introduction et des notes. Paris, Leroux, 1888, in-8° de LXXX-335 pages. L'introduction est des plus instructives et des plus solides. Signalons particulièrement à l'attention les pièces relatives au héros national Marko Kralievitch et plus spécialement encore les chants sur les heydouks, ces klephtes slaves. Rien de plus caractéristique et qui ait plus d'intérêt historique. Si tu ne t'es pas familiarisé avec les exploits de Novak et de Grouitza, tu ne comprendras jamais Karageorges et Milosch Obrénovitch...

A. A.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## DROIT INTERNATIONAL

*Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international.*

*** — (*1897*), n° 2. — 1889, 5 février-1891, 30 décembre : Autriche, Espagne, etc.; organisation et administration de la police. — 1892, 2 janvier : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, etc.; traite des esclaves. — 1892, 19 janvier : Etats-Unis d'Amérique, Vénézuéla; arbitrage. — 1892, 24 janvier : Norvège, Suède, Espagne; commerce. — 1892, 21 mars : Italie, Chili; actes d'état civil. — 1892, 6 avril : Italie, Saint-Marin; amitié. — 1891, 25 avril, 1892, 4 avril : Etats-Unis, Chine; refus par la Chine d'accepter M. Henry W. Blaine comme ministre plénipotentiaire des Etats-Unis. — 1892, 18 juin : France, Italie; délimitation. — 1892, 25 juin: Etats-Unis, Danemark; marques de fabrique. — 1892, 12 juillet : Pays-Bas, Espagne; relations commerciales. — 1892, 22 juillet : Etats-Unis, Grande-Bretagne; frontières des possessions respectives dans l'Amérique du Nord. — 1892, 12 août : Italie, Zanzibar; cession de Bénadir. — 1892, 29 août : Italie, Monténégro ; extradition. — 1892, 27 octobre : Italie, Colombie; commerce. — 1892, 30 octobre : Pays-Bas, Belgique; assistance judiciaire. — 1892, 19 novembre : Pérou; règlement du cérémonial diplomatique. — 1892. 17 octobre : Portugal, Grande-Bretagne; extradition. — 1892, 8 décembre : Italie, Pérou; convention consulaire. — 1892, 29 décembre : Italie, Grèce ; marques de fabrique et de commerce. — 1892, 30 décembre : Italie, Bulgarie; arrangement commercial. — 1893, 14 janvier : Suède, Etats-Unis; extradition. — 1892, 6 juin, 1893, 16 janvier : Italie, Suisse; extradition. — 1892, 7 août : Etats-Unis, Chili; arbitrage. — 1893, 7 juillet : Allemagne, Argentine, etc.; revision et modification des constitutions. — 1893, 20 février : Etats-Unis, Equateur; affaire Santos. — 1893, 25 février : Italie, Pérou; convention consulaire. — 1893, 2 mars : Suède et Norvège, Grèce; traitement réciproque des commis voyageurs. — 1893, 10 mars : Pays-Bas, Luxembourg; extradition. — 1892, 20 octobre-1893, 20 mars : France, Italie; légalisation des pièces émanant des agents consulaires. — 1893, 15 mars-2 mai : Allemagne, Autriche-Hongrie, etc.; lois sur les indemnités parlementaires. — 1893. 27 mars : Espagne, Portugal; traités de commerce, démarcation. — 1893, 14 avril : Suisse; certificats d'origine. — 1893. 15 avril : Monténégro, Belgique : protection des œuvres littéraires. — 1893, 24 avril : Grande-Bretagne, Autriche-Hongrie; propriété littéraire. — 1893, 25 avril : Belgique, Luxembourg; extradition. — 1893, 25 avril : Suède et Norvège, Autriche-Hongrie; commis voyageurs. — 1893, 15 mai : Italie, Zanzibar; cession de Bénadir. — 1893, 23 mai : Belgique : enregistrement international des marques de fabrique. — 1893, 7 juin : Norvège, Etats-Unis : extradition. — 1893, 10 juin : Portugal, Pays-Bas; démarcation des possessions dans l'archipel de Timor et Solor. — 1893, 28 juin-10 juillet : Belgique, Serbie; commerce. — 1893, 9 août : Suède, Espagne; commerce. — 1893, 9 août; Belgique, France, etc.; transports de marchandises. — 1893, 18 août : Italie, Suisse; transport des individus. — 1893, 19 août : Etats-Unis : tribus indiennes. — 1893, 22 août : Italie, Paraguay; commerce.

*** — N. 3. — 1893, 20 septembre : Allemagne, Autriche-Hongrie, etc.; transport de marchandises par chemin de fer. — 1893, 25 septembre ; Belgique; protection de la propriété industrielle. — 1893, 27 septembre : Chili, Grande-Bretagne; arbitrage. — 1893, 16 oc-

tobre : Italie, Grande-Bretagne; jaugeage. — 1893, 2-10 novembre : Italie, Autriche-Hongrie; jaugeage, trafic des végétaux. — 1893, 23 novembre : Belgique, Libéria; extradition. — 1893, 4 décembre : Italie, Norvège; jaugeage. — 1893, 15 décembre : Italie, Autriche-Hongrie; jaugeage. — 1894, 18 janvier : Pays-Bas, Danemark; extradition. — 1894, 5 février : Belgique; expulsion des étrangers. — 1894, 17 février : Italie, Egypte; tribunaux mixtes. — 1894, 27 février : France, Italie; limites. — 1894, 10 mars : Pays-Bas, Prusse; frontières. — 1894, 17 mars : Etats-Unis, Chine; immigration des Chinois. — 1894, 22 mars : Norvège, Suisse; commerce. — 1894, 9 avril : Etats-Unis, Grande-Bretagne; arbitrage. — 1894, 11 avril : Allemagne, Belgique, etc.; trafic des spiritueux dans la mer du Nord. — 1894, 4 mai : Etats-Unis, Russie; pêche des phoques à fourrure dans la mer de Behring. — 1894, 18 mai : Belgique, Norvège; jaugeage. — 1894, 19 mai : Pays-Bas, Portugal; extradition. — 1894, 24 mai : Norvège, Grèce; jaugeage. — 1894, 31 mai : Norvège, Italie, Belgique; jaugeage. — 1894, 4 juin : Belgique; marques de fabrique. — 1894, 18 juin : République sud-africaine; douanes. — 1894, 5 juillet : Portugal, Pays-Bas; commerce. — 1894, 16 juillet : Grande-Bretagne, Japon; commerce. — 1894, 4 août : Italie; brevets d'invention. — 1894, 20 août : Pays-Bas, Vénézuéla; rétablissement des relations diplomatiques. — 1894, 24 août : Japon; prises maritimes. — 1894, 25 septembre ; Etats-Unis; Mormons. — 1894, 1er octobre : Suède; nationalité. — 1894, 9 octobre : Pays-Bas, Roumanie; extradition. — 1894, 23 octobre : Italie, Grande-Bretagne, Etats-Unis; pêcherie dans la mer de Behring. — 1894, 27 novembre : Belgique, Etat libre d'Orange; extradition. — 1894, 1er décembre : Italie, Japon; commerce. — 1894, 8 décembre : Suisse, Bade; mariages. — 1894, 10 décembre : Grande-Bretagne, République sud-africaine; affaires du Swaziland. — 1894, 26 décembre : Norvège, Russie; jaugeage.

— (*1898*), n° 1. — 1895, 21 janvier : Grande-Bretagne, France; démarcation des possessions. — 1895, 31 janvier : Italie, Argentine; commerce. — 1895, 2 février : Pays-Bas, Libéria; extradition. — 1895, 10 février : Italie; marques de fabrique. — 1895, 14 février : Pays-Bas, Belgique; extradition. — 1895, 11 mars : Grande-Bretagne, Russie; sphères d'influence. — 1895, 4 avril : Pays-Bas, Belgique; correspondance téléphonique. — 1895, 20 avril : Pays-Bas; douanes. — 1895, 4 mai : Congo français; douanes. — 1895, 10 mai : Pays-Bas, Grèce; marques de fabrique. — 1895, 16 mai : Pays-Bas, Allemagne; frontières. — 1895, 16 mai : Grande-Bretagne, Pays-Bas; arbitrage; délimitation. — 1895, 27 mai : Japon, Russie; commerce. — 1895, 31 mai : Madagascar; douanes. — 1895, 7 juin : Belgique, Mexique; amitié et commerce; marques de fabrique. — 1895, 9 juin : Allemagne, Autriche-Hongrie; douanes. — 1895, 10 juin : Espagne, Mexique; propriété intellectuelle. — 1895, 3 juillet : République dominicaine, Haïti; arbitrage. — 1895, 12 juin : Norvège, Belgique; commerce. — 1895, 10 juin : Suède, Belgique; commerce et navigation. — 1895, 18 juin : Suède, Grèce; jaugeage. — 1895, 20 juin : France, Chine; délimitation, commerce. — 1895, 25 juin : France, Suisse; forêts limitrophes. — 1895, 26 juin : Belgique, Grèce; commerce. — 1895, 26 juin : Pays-Bas, Suède; extradition. — 1895, 27 juin : Suède et Norvège, Italie; jaugeage. — 1895, 2 juillet : Pays-Bas, Danemark; extradition. — 1895, 9 juillet : Portugal, Russie; commerce. — 1895, 15 juillet : Belgique; choléra. — 1895, 5 août : Allemagne, Belgique, etc.; propriété littéraire. — 1895, 8 août : Grèce; nationalité et naturalisation. — 1895, 28 août : Belgique, Allemagne ; correspondance téléphonique. — 1895, 5 octobre : Grande-Bretagne, Portugal; délimitation. — 1895, 7 octobre ; Norvège, Espagne; ligne des bateaux à vapeur. — 1895, 17 octobre : Chili, France; arbitrage. — 1895, 12 octobre : Chili, France; arbitrage. — 1895, 28 octobre : Suisse, Bade, etc.; actes de l'état civil. — 1895, 1er novembre : Grande-Bretagne, Nicaragua, Mosquito : réservation. — 1895, 21 novembre : Grande-Bretagne, Egypte; suppression de la traite. — 1895, 3 décembre : Grèce, Suisse; marques de fabrique. — 1895, 28 décembre : Madagascar; juridiction. — 1895, 28 décembre : Suisse, Brésil; succession. — 1895, 30 décembre : Pérou; consuls. — 1896, 4 janvier : Belgique, Serbie; extradition. — 1896, 4 janvier : France; police sanitaire maritime. — 1896, 15 janvier : Autriche-Hongrie, Russie; régime prophylactique en temps d'épidémie. — 1896, 15 janvier : Grande-Bretagne, France; royaume de Siam. — 1896, 27 janvier : Espagne; consuls. — 1896, 2 février : Chili, France; arbitrage. —

1896, 5 février : Allemagne, Nicaragua : conventions commerciales et consulaires. — 1896, 13 février : Grande-Bretagne, France ; extradition. — 1896, 20 mars : Autriche-Hongrie, Suisse ; extradition. — 1896, 20 mars : Suisse, Autriche-Hongrie, Lichtenstein : mesures sanitaires en cas de choléra. — 1896, 4 avril : Allemagne, Japon ; commerce, consuls.

**Bardou** (E.). — Etude économique sur libre échange et protection. In-8, XII-121 p., *Perpignan, imp. de l'Indépendant.*

**Benedetto** (P. de). — Della legittima difesa ; studio storico scientifico di diritto e di legislazione comparata. In-8, 164 p., *Naples, Germano Maria Priore.*

**Bengesco** (G.). — Essai d'une notice bibliographique sur la question d'Orient. (Orient européen, 1821-1897.) In-8, XII-328 p., *Bruxelles, Lacomblez.*

**Bontoux** (P.) et **Bévotte** (R. de). — Tables générales de la Revue internationale de droit maritime (1885-1895). In-8, 1047 p., *Paris, Chevalier-Marescq.*

**Bosio** (Ed.) et **Barzano** (Carlo). — Remarques sur la condition de la protection de la propriété industrielle en Italie ; situation faite aux étrangers. In-8, 18 p., *Milan, Reggiani.*

*** — Conférence sanitaire internationale de Venise (16 février-19 mars 1897) ; procès-verbaux. In-4, XII-518 p., *Rome, Forzani.*

*** — Derecho internacional privado. Oposiciones a las plazas de Registradores de la propiedad. Contestacion a las preguntas 251 à 290 relativas a Derecho internacional privado. In-8, 128 p., *Madrid, Murillo.*

**Dubois** (M.). — Conférence sur l'Extrême-Orient et le Nouveau Monde. In-4°, 21 p., *Rouen, Gy.*

**L'Ebraly** (C.). — De l'admission à domicile et des droits qu'elle confère à l'étranger qui l'obtient. In-8, 201 p., *Paris, Larose.*

**Malet** (A.). — Histoire diplomatique de l'Europe aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. — T. I^er^. Le XVII^e^ siècle. In-8, 476 p., *Paris, Dentu.*

**Malkhazanni** (I. de). — Le panslavisme et la question d'Orient. Essai sur l'origine et l'établissement des Slaves méridionaux dans la péninsule illyrique : la Russie et la question des détroits ; Serbie, Bulgarie, Montenegro, Macédoine. L'avenir de la presqu'île balkanique. In-8, 106 p., *Paris, Féchoz.*

**Miller** (W.). — The Balkans : Roumania, Bulgaria, Servia and Montenegro. In-8, XIV-476 p., *Londres, Putnam.*

**Müller** (W.). — Die Klageverjährung im internationalen Privatrecht. In-8, VI-40 p., *Kœnitz, Dupont.*

**Olivi** (L.). — L'istituto di diritto internazionale e il congresso di Copenaghen. In-8, 24 p., *Rome, tipog. dell' Unione cooperativa editrice.*

*** — Premier congrès international des avocats organisé par la Fédération des avocats belges. In-8, *Bruxelles.*

*** — Recueil général de la législation et des traités concernant la propriété industrielle. — T. II : Italie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas et colonies, Portugal, Roumanie, Bosnie, Finlande, Saint-Marin, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Ceylan, Chine, Chypre, établissements des détroits (Straits Settlements), Hong-Kong, Indes britanniques, Indo-Chine, Japon, Labouan, Negri-Sembilan, Pérah, Perse, Selanger. In-8, XIX-783 p., *Bruxelles, Recueil international de la propriété industrielle.*

**Romero Giron** (V.) et **Garcia Moreno** (A.). — Complemento de las instituciones politicas y juridicas de los pueblos modernos (année 1896). Appendice II : Nuevas leges y codigos de los estados europeos. In-4, 766 p., *Madrid, Gongora.*

**Teillard** (commandant). — L'expansion européenne en Chine. Etude de sociologie et d'histoire philosophique des migrations, des conquêtes, de la civilisation et de la colonisation. 2 vol. La question anglo-russe, la Chine et les Européens dans l'Extrême-Orient. In-8, 61-80 p., *Aurillac, Gentet.*

**Thomas** (colonel). — Sur mer ; la marine et la défense nationale ; les alliances. In-8, 63 p., *Paris, Baudouin.*

**Vermend** (E.). — Manuel de droit maritime. In-18, VIII-486 p., *Paris, Larose.*

## FRANCE

AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS. — 1897, 5^e^ part. — **G. Foucart** : Les sociétés anglaises en Egypte et le rôle de la France.

ANNALES DE GÉOGRAPHIE. — *Mars.* — **H. Schirmer** : Le Sahara inconnu ; l'Adrar des Aouéliminiden.

ANNALES DE L'ÉST. — *Janv.* — **A. Debidour** : Le général Fabvier.

ANNALES DE SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS. — *Févr. 1897.* — **J. Paquier** : Nonciature d'Aléandre près de François I^er^ (8 août 1524-24 févr. 1525). — **H. de Surrel de Saint-Julien** : L'œuvre pontificale des émigrés français et son

organisateur, Mgr Laurent Caleppi.

ARCHIVES DIPLOMATIQUES. — *Oct.-nov.* — Japon-Portugal : Traité de commerce et de navigation (26 janv. 1897). — Bulgarie-Grande-Bretagne : Arrangement commercial (12-24 juill. 1897). — Colombie-Costa-Rica : Convention d'arbitrage pour la délimitation des frontières (4 nov. 1896). — Ethiopie-Italie : Convention pour la reddition des prisonniers de guerre italiens (26 oct. 1896). — Grèce-Suisse : Déclaration sur la communication de recensements de la population (8 déc. 1893). — Affaires de Crète : Dépêches d'août 1896 à février 1897. — Conflit gréco-turc : Dépêches du 29 janvier au 24 février 1897. — France : Rapport sur l'application, en 1896, de la loi relative à la nationalité. — *Déc.* — Union télégraphique internationale. Règlement de service arrêté à Budapest (juin 1896). — France : Convention télégraphique avec divers pays. — Belgique-France : Convention pour l'exécution du service de la Caisse d'épargne. — République argentine-Bolivie-Brésil, etc. : Traité pour la protection de la propriété littéraire et artistique (11 janv. 1889). — Affaires de Crète : Conflit gréco-turc : Dépêches du 24 février au 5 mars 1897. — États-Unis : Message du président du Congrès (6 déc. 1897). — *Janv.* — Bulgarie-France : Convention de commerce (4 juin 1897). — France-Grande-Bretagne : Convention pour l'échange des colis postaux entre la France et l'Australie (1er déc. 1897). — Affaires de Crète : Conflit gréco-turc ; dépêches du 5 au 19 mars 1897. — Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. — Conférence de Paris (avril-mai 1896). — Documents préliminaires. — Etats-Unis : Message du président Mac-Kinley (6 déc. 1897).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA CORRÈZE. — *Oct.-déc.* — **A. Rebière** : Jean-Henri Melon, diplomate et colonisateur.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE. — *Janv.* — Notre action dans le M'bomou. — A propos de Samory. — Les affaires du Niger. — La convention franco-anglaise du 5 août 1890. — Sénégal. — Guinée française. — Congo. — Madagascar. — Egypte. — Maroc. — Transvaal. — Ethiopie. — République d'Orange. — Possessions britanniques, allemandes et turques. — Russie. — L'affaire de Bouna. — A propos du Soudan française. — Le Gouroumsi. — Afrique occidentale française. — Côte d'Ivoire. — Oubanghi. — Libéria. — Congo.

COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — *Déc.* — **L. Wiesener** : Lord Stairs et John Law, à propos du système.

CORRESPONDANT. — *10-25 févr.* — **Duc de Broglie** : Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans. — *25 févr.* — **F. Klein** : Mgr Dupont des Loges et la guerre sous Metz. Les grandes batailles et le blocus. Aveux inédits du maréchal Bazaine. — **E. Johanet** : La découverte de l'or dans les régions arctiques, la vie au Klondike — *10 mars.* — **F. Klein** : Les derniers temps du siège et la capitulation; entrée des Allemands à Metz; l'attitude de l'évêque. — *10-25 mars.* — **P. Pisani** : Questions d'Orient : les Russes en Syrie. — *25 mars-25 avril* — **J. Grabinski** : La triple Alliance. — *10 avril.* — **De Barante** : Le Coup d'Etat du 2 décembre : la proclamation de l'Empire (correspondance inédite du baron de Barante).

ÉCONOMISTE FRANÇAIS. — *12 mars.* — Une description russe de la Mandchourie au point de vue économique. — *16 avril.* — L'avenir de l'Espagne, les Etats-Unis et Cuba.

ÉTUDES PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. — *20 févr.-5 avril* — **H. Prélot** : Pénétration en Asie Asie centrale. — *5 mars.* — **M. de Ratzenhausen** : En Extrême-Orient : le Japon : religion ; avenir économique. — *5, 20 avril.* — **L. Gaillard** : La Chine et l'Europe.

FRANCE ILLUSTRÉE. — *16 avril.* — **A. Giron** : S. S. Léon XIII et les catholiques d'Espagne. — *23 avril.* — **N. da Punta** : Le conflit hispano-américain : l'île de Cuba.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES. — *Mars.* — **E. Castelot** : Les bourses financières d'Anvers et de Lyon au XVIe siècle.

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. — *1897, nos 7-10.* — **R. Webster** : De la place du droit international dans les études juridiques. — **F. Surville** : La cession et la mise en gage de créances en droit international privé. — **D. Owen** : De la responsabilité en cas d'abordage maritime, d'après la législation anglaise. — **A. Lainé** : De l'expulsion des étrangers appelés à devenir Français par le bienfait de la loi. — **Et. Bartin** : De l'impossibilité d'arriver à la suppression définitive des conflits de lois. — **A. Martin** : Du mariage et du divorce des étrangers en Suisse et des Suisses à l'étranger. — **Leslie F. Scott** et **Malcolm Mac**

**Ilwraith** : La profession d'avocat en Angleterre. — *Nos 11-12.* — **M. Colin** : De la forme des testaments passés par des étrangers. — **G. Privat** : De la propriété littéraire, artistique et industrielle en Egypte. — **A. Lainé** (*suite*). — **J. Keidel** : Le mariage des Bavarois à l'étranger. — *1898, Nos 1-2.* — **F. Despagnet** : D'une nouvelle dénomination de ce qu'on appelle droit international privé et de ses effets fondamentaux. — **E. Audinet** : La nationalité française dans les colonies. — **A. Winterhalter** : Des conditions juridiques du fonctionnement des sociétés françaises par actions en Russie. — **J. Keidel** : De la perte de la nationalité allemande par suite d'un séjour de dix ans à l'étranger relativement aux incapables. — **A. Lainé** (*suite*). — **F. Walton** et **E. Stocquart** : Le régime matrimonial et les contrats de mariage en droit écossais. — **G. Vaes** : Exemple du fonctionnement d'un tribunal arbitral maritime à Anvers. — *Nos 3-4.* — **P. Kazowsky** : Aperçu sur la condition des étrangers en Russie. — **A. Wahl** : Les jeux de bourse en droit international. — **F. Despagnet** : Des conflits de lois relatifs à la qualification des rapports juridiques. — **V. Yseux** : Le comité maritime international. — **R. Verneaux** : Les premiers travaux de l'association française du droit maritime.

Mélanges d'archéologie et d'histoire. — *1897, juill.-déc.* — **L. Madelin** : Les premières applications du Concordat de 1516, d'après les dossiers du château Saint-Ange (1516-1521). — **P. Lecacheux** : La première légation de Guillaume Grimoard en Italie (juill.-nov. 1352).

Mémorial diplomatique. — *30 janv.* — Un rapport sur la Russie. — Correspondances : Saint-Pétersbourg ; Rome-Vatican ; Budapest. — Les affaires crétoises. — Le livre jaune sur les affaires arméniennes (supplément). — *6 févr.* — Le contesté franco-brésilien. — *6, 13.* — Les affaires crétoises. — *6, 20, 27.* — Le livre jaune sur les affaires arméniennes. — *13.* — Discours de M. G. Hanotaux. — Le discours du trône anglais. — Le discours de M. de Bulow. — Correspondances : Saint-Pétersbourg. — Assassinat du président de la République de Guatemala. — *20.* — Le prince Ourousow à l'Elysée. — Correspondances : Londres, Budapest. — Convention de commerce entre la France et la Bulgarie. — Le baron de Saint-Amand. — *27.* — **G. Brunet** : Conditions de la politique extérieure de l'Espagne. — Élection d'un patriarche en Orient. — Correspondances : Londres, Budapest. — **B. de Saint-Amand** : La question des Principautés en 1857. — *6 mars.* — La question du Niger à la Chambre des députés. — Le cinquantenaire du statut italien. — *6, 13, 20.* — Revision des traités tunisiens. — *6.* — Le traité de Paris. — *13.* — Convention de commerce entre la Turquie et la Roumanie. — La cour du second Empire (1856-1858). — *20.* — En souvenir de Cavalotti. — La France et la Chine. — L'attentat contre le président de la République du Brésil.

Monde économique. — *Déc.* — Le règlement des finances helléniques et la forme du contrôle.

Moyen age. — *Nov.-déc.* — **C. Petit-Dutaillis** : Une question de frontière au xve siècle.

Orient et Turquie. — *12 févr.* — France et Turquie. — *19.* — Le groupement des puissances. — *12 mars.* — Turquie et Roumanie. — Egypte et Niger. — *9 nov.* — La rébellion arménienne en Turquie.

Questions actuelles. — *5 févr.* — Livre jaune sur l'Orient. — *12.* — Livre jaune sur la Crète. — *19.* — La convention franco-brésilienne. — *30 avr.* — La guerre à Cuba. Texte officiel du président des Etats-Unis, Mac-Kinley. Résolution conjointe votée par le Congrès américain. Discours du trône prononcé par la Reine régente d'Espagne. Déclaration de neutralité. L'Espagne et le traité de Paris. L'opinion d'un Américain ; l'opinion d'un Espagnol.

Questions diplomatiques et coloniales. — *15 nov.* — **Brunet** : Un projet de colonisation russe au xviiie siècle. — **Ned Noll** : Kassala. — **Savine** : L'Espagne et l'île de Cuba. — Le régime du protectorat au Tonkin. — — *1er déc.* — **Brenier** : Rapport général de la mission lyonnaise d'exploration en Chine. — **Pensa** : L'occupation de Kiao-Tchéou par les Allemands. — *1er janv.* — **Dubois** : Extrême-Orient et Extrême-Occident. — *15.* — **Contenson** : Chine et Japon. — *1er févr.* — La politique anglaise à Madagascar. — *15.* — **Deluns-Montaud** : Le prince Georges et le concert européen. — La Russie dans l'océan Glacial arctique. — **Bondarie** : Les missions Liotard, Marchand, de Bonchamps et la question du haut Nil.

QUINZAINE. — *16 mars.* — **H. Welschinger** : Le Pape et l'Empereur (1802-1814).

QUINZAINE COLONIALE. — *10 janv.* — Au Congo français. — *10 avril.* — Colonisation allemande et italienne.

SCIENCE SOCIALE. — *Mars.* — **P. de Rousiers** : La Louisiane, de 1763 à 1769.

SOCIOLOGIE CATHOLIQUE. — *Nov.-déc.* — **Coulazon** : La réglementation internationale du travail. — *Janv.* — **Hérail** : Législation internationale du travail de nuit.

RÉVOLUTION FRANÇAISE. — *Févr.* — **J. Flammermont** : Lettres inédites de Marie-Antoinette ; la banqueroute de Rohan-Guéménée. — Correspondance : Lettre de M. le marquis de Beaucourt, et réponse de M. J. Flammermont. — *Mars.* — **M. Tourneux** : Premières relations de Diderot et de Catherine II.

REVUE CATHOLIQUE DES REVUES. — *20 févr.* — **G. Goyau** : M. Lefebvre de Béhaine à Rome. — *5 mars.* — Le panslavisme en Autriche.

REVUE DE GASCOGNE. — *Mars.* — **C. Tauzin** : De Bayonne à Toulouse : invasions de 1814. Les préludes (1806-1813).

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Févr.* — **L. Brunet** : Projet de colonisation de la Russie au VIII^e siècle dans la Méditerranée. — **A. Xenopol** : La magyarisation de la Transylvanie. — *Mars.* — **G. Regelsperger** : Notre situation dans l'arrière-pays du Dahomey.

REVUE DE L'AGENAIS. — *1897, N° 6.* — Nouvelles des affaires de France (correspondance adressée à Henri II de Navarre, sept.-oct. 1519).

REVUE DE L'ORIENT CHRÉTIEN. — *1897, N° 1.* — **A. d'Avril** : La Bulgarie chrétienne. — *N° 2.* — **E. Blochet** : Note sur une lettre du sultan Bajazet au roi de France Charles VIII. — *N° 3.* — **E. Blochet** : Une lettre d'Ibrahim-pacha à Charles-Quint.

REVUE DE PARIS. — *15 févr.* — **E. Lavisse** : La paix d'Orient. — *1^er mars.* — **Blowitz** : Souvenirs de 1872 et de 1876. — *15 mars.* — **G. Gaulis** : Les Allemands à Constantinople. — *15 avril.* — **X.** : Les affaires du Niger. — *1^er mai.* — **L. Mabilleau** : L'effort de l'Italie.

REVUE DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — *Mars.* — **M. des Francs** : La Bohême et la question tchèque. — **G. Vasse** : La question sociale maritime ; sur le banc de Terre-Neuve.

REVUE DES COURS ET CONFÉRENCES. — *10 mars.* — **C. Seignobos** : Les questions d'Orient au XVIII^e siècle.

REVUE DES DEUX MONDES. — *1^er févr.* — **H. Houssaye** : La bataille de Ligny, 1815. Les batailles de Ligny et des Quatre-Bras. — *15.* — **E. Ollivier** : Napoléon III, Création et procédés du gouvernement impérial. — *1^er mars.* — **E. Ollivier** : Napoléon III. Son dessein international. — **G. Valbert** : Le général Baratieri ; ses commentaires sur la guerre d'Abyssinie. — *15.* — **E. Ollivier** : Napoléon III. La guerre de Crimée. — *15 avril.* — **C. Benoist** : L'Espagne et les États-Unis. — *1^er mai.* — **E. Anyon** : La boucle du Niger.

REVUE DES LANGUES ROMANES. — *Nov.-déc.* — **L.-G. Pélissier** : Note sur la correspondance du cardinal Quirini à la Bibliothèque de Brescia. — **L.-G. Pélissier** : Actes et fragments relatifs à l'année 1500, tirés des archives italiennes.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Avril.* — **A. de Ganniers** : Le maréchal de Lückner et la première campagne de Belgique en 1792, d'après les documents du dépôt de la guerre.

REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — *Mars.* — **A. Doulchet** : La principauté d'Andorre et la question andorrane. — **A. Monteil** : Le prince Henri d'Orléans en Abyssinie. — M. Marcel Monnier en Chine. — *Avril.* — **G. Demanche** : Hinterland du Dahomey ; la mission Baud-Vermeersch au Gourma ; la mission Bretonnet au Niger. — **A. Fauvel** : Kiao-Tchéou. — *Mai.* — **G. Demanche** : Hinterland du Dahomey ; la conquête du Borgou. — **A. Monteil** : Le premier partage de la Chine. — **D.** : Les flottes espagnole et américaine.

REVUE GÉNÉRALE D'ADMINISTRATION. — *Févr.-mars.* — **C. de Valicourt** : L'émigrant français et sa situation en Argentine.

REVUE GÉNÉRALE DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC. — *Janv.-févr. 1898.* — **M. Paisant** : Les droits de la France au Niger. — **C. Dupuis** : Les théories anglaises sur le droit de la guerre en général. — **J. Valery** : Courtes observations sur la sentence arbitrale rendue dans l'affaire du Costa-Rica-Packet. — **A. Pillet** : Recherches sur les droits fondamentaux des Etats donnés dans l'ordre des rapports internationaux, et sur la solution des conflits qu'ils font naître. — Allemagne et France : Délimitations des possessions françaises du Dahomey et du Soudan, et des possessions allemandes du Togo. Convention du

23 juillet 1897. — Allemagne et Taïti : Affaire Luders, arrestation et emprisonnement d'un protégé allemand, réclamation de l'Allemagne. — Grèce et Turquie : Fin de la guerre; la médiation des grandes puissances, l'armistice, les négociations de Constantinople, les préliminaires de paix. — Iles Juan de Nova, Europe et Bassas-da-India, annexion à la France. — Lettre du Comité de protection et de défense des indigènes.

Revue générale des sciences pures et appliquées. — *30 nov.* — **Voulet** : La jonction du Soudan au Dahomey (1896-1897). — *15 janv.* — **Bonin** : L'Asie centrale et les relations commerciales avec la Chine, l'Inde et la Russie. — *15 févr.* — **C. Lemire** : Les intérêts français au Siam.

Revue hebdomadaire. — *1, 11, 18, 25 déc., 1er, 8, 15, 22 janv.* — **Mrs. Abell** (B. Balcombe) : Napoléon à Sainte-Hélène. — *11 déc.* — **E. Manceau** : L'armée des Etats-Unis. — *25.* — **E. Cère** : La mission du capitaine Marchand. — *29 janv.* — **Comte Fleury** : Un ambassadeur turc sous le Directoire. — *12 mars.* — **R. Villa** : Les flottes de guerre des Etats-Unis et de l'Espagne.

Revue hispanique — *Janv.-juin.* — **A. Farinelli** : Guillaume de Humboldt et l'Espagne.

Revue maritime. — *Févr.* — **C. de la Roncière** : 4e guerre navale entre la France et l'Angleterre (1335-1341). — *Mars.* — Le droit de visite en temps de paix.

Revue politique et littéraire. — *5 mars.* — **G. Philaretos** : La Grèce et la politique européenne. — *28.* — **C. Giraudeau** : La question du Niger.

Revue socialiste. — *Avril.* — **P. Louis** : Le partage de la Chine.

Tour du monde. — *8, 15, 22, 29 janv.* — **H. Turot** : L'insurrection crétoise et la guerre turco-grecque. — *26.* — La mission du capitaine Vermeersch au Borgou : occupation effective de cette contrée. — *12 mars.* — **Monteil** : Vingt ans d'expérience coloniale française (1878-1898). — *19.* **Villetard de Laguérie** : La Corée et la question d'Extrême-Orient. — *16 avril.* — La mission Marchand au seuil de l'Afrique.

⁂ — Annales de la Chambre des députés. Doc. parlementaires. — T. LII : Session ordinaire de 1897. 1re partie, 12 janvier-3 avril 1897, in-4, 919 p., *Paris, Imp. des journaux officiels.*

⁂ — Annales de la Chambre des députés. Doc. parlementaires. — T. LII : Session ordinaire de 1897. 2e partie : 3 avril-20 juillet 1897, in-4, p. 913-2079, *Paris, Imp. des journaux officiels.* — Session extraordinaire de 1897 (19 oct.-30 nov. 1897), in-4. 711 p., *Paris, Imp. des journaux officiels.*

⁂ — Annuaire diplomatique et consulaire de la République française pour 1897 (40e année), in-8, 164 p., *Paris, Berger-Levrault.*

⁂ — Archives parlementaires de 1787 à 1860. 1re série, 1787-1799, 8 vol. — T. XLII-XLXIX (17 avril-15 sept. 1792); 2e série, 1800-1860, 8 vol. — T. LXXXVII à XCIV (28 févr. 1834-20 avril 1835), in-8, à 2 col., *Paris, Dupont.*

**Bois** (M.). — Napoléon Bonaparte, lieutenant d'artillerie à Auxonne (vie militaire et privée; souvenirs; coup d'œil rétrospectif sur Auxonne; blocus de 1814; siège de 1815; investissement par les Allemands en 1870), in-8, 356 p., *Paris, Flammarion.*

**Boislisle** (A. de). — Les aventures du marquis de Langalerie (1661-1717), in-8, 100 p., *Nogent-le-Rotrou, Daupeley.*

**Bonneville de Marsangy** (L.). — Le comte de Vergennes. Son ambassade en Suède (1771-1774), in-8, 472 p., *Paris, Plon.*

**Bruno** (A.). — I. Francesi nell' antico dipartimento di Montenotte : note politiche ed administrative dal 1805 al 1814, in-8, 98 p., *Savone, Bertolotto.*

**Chassin** (C.). — Le général Hoche à Quiberon, in-18, XII-274 p., *Paris, Dupont.*

**Choppin** (capit. H.). — Souvenirs d'un cavalier du second Empire, in-18, XI-323 p., *Paris, Plon.*

**Cisternes** (R. de). — Le duc de Richelieu. Son action aux conférences d'Aix-la-Chapelle. Sa retraite du pouvoir, in-4, 112 p., *Paris, C. Lévy*

⁂ — Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée par A. de Boislisle et P. de Brotonne. — T. III (1708-1715), in-4, III-812 p., *Paris, Leroux.*

⁂ — Discours de la desfaicte de l'armée du duc de Savoye, faicte par le sr Desdiguières en la plaine de Pontcharra, près le chasteau de Bayard, vallée de Graisivaodan, le 18e jour du mois de septembre 1591, in-8, 18 p., *Moutiers, Duclos.*

⁂ — Documents relatifs à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, publiés par G. Fagniez. — T. Ier : Depuis le 1er siècle avant J.-C. jusqu'à la

fin du XIII^e, in-8, LXII-349 p., *Paris, Picard.*

**Forestié** (E.). — Un capitaine gascon du XVI^e siècle. Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous, mestre de camp, gouverneur de Dunbar (Ecosse) et du Havre de Grâce, in-8, XI-200 p., *Paris, Champion.*

**Garvault** (E.). — Le commerce rochelais au XVIII^e siècle, d'après les documents composant les anciennes archives de la Chambre de commerce de la Rochelle. — 4^e partie : Marine et commerce, 1749-1763, in-8, XX-352 p., *Paris, Challamel.*

**Garnier** (G.). — Législation domaniale et propriété foncière dans les colonies et pays de protectorat français, in-8, 220 p., *Paris, Challamel.*

**Immich** (Max). — Zur Vorgeschichte des Orleansschen krieges. Nuntiaturberichte aus wien und Paris, 1685-1688, in-8, XXII-388 p., *Heidelberg, Winer.*

*** — Journal particulier d'une campagne (1781-1782), par Joachim du Perron, comte de Revel, sous-lieutenant au régiment de Monsieur-Infanterie, in-8, 287 p., *Paris, Lavauzelle.*

**Lefrançais** (E.). — Voyage à travers nos colonies; fautes de nos gouvernants et de notre administration coloniale; services rendus à la France par les missionnaires catholiques, in-8, 104 p., *Vitry-le-François, imp. Centrale.*

*** — Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées par P. Pélicier, t. I^er (1483-1488), in-8, 406 p., *Paris, Laurens.*

*** — Lettres de Louis XI, publiées par J. Vaesen, t. VI (1475-1478), in-8, 392 p., *Paris, Laurens.*

*** — Lettres inédites de Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome (8 avril-29 décembre 1603), publiées par E. Halphen, in-8, 145 p., *Paris, Champion.*

*** — Lettres inédites de Louis XIV, Philippe V, roi d'Espagne, Guillaume III, roi d'Angleterre, Marie-Louise de Savoie, reine d'Espagne (1680-1712), publiées par le comte Jametel, in-8, *imprimé pour l'auteur.*

**Loisne** (A. de). — La bataille d'Azincourt, d'après le manuscrit inédit du château de Tramecourt, in-8, 15 p., *Paris, Imp. nationale.*

**Longin** (E.). — Lure pendant la guerre de Trente ans, in-8, 132 p., *Vesoul, Bon.*

**Lorin** (M.). — Henry Levasseur, maire et sous-préfet de Rambouillet; Napoléon I^er à Rambouillet; l'invasion, in-8, 355 p., *Tours, Deslis.*

**Maldifassi** (G.). — Note sugli scambi fra Italia e Francia, in-16, 135 p., *Milan, Bellini.*

**Mars** (F.). — « L'empire, c'est la paix. » — « Das Kaiserreich ist der Friede », aber welche Opfer musste Deutschland bringen um Frankreich von diesem Friedensfürsten Napoléon III zu befreien?, in-8, *Leipzig, imp. de l'Union des Vétérans.*

*** — Mémoires du sergent Bourgogne (1812-1813), publiés par P. Cottin, in-16, XVI-358 p., *Paris, Hachette.*

*** — Mémoires d'un ministre du Trésor public (1780-1825), le comte Mollien, 3 vol. in-8, XIX-562, 616, 490 p., *Paris, Guillaumin.*

**Meynier** (J.). — Un conspirateur franc-comtois à Naples, en 1702, in-8, 8 p., *Besançon, Dodivers.*

**Montalembert.** — Interpellations sur les affaires de Rome (30 novembre 1848), in-12, 22 p., *Paris, Lecoffre.*

**Montaudon** (général). — Souvenirs militaires (Afrique, Crimée, Italie), t. I^er, in-8, 502 p., *Paris, Delagrave.*

**Paimblant du Rouil** (capitaine). — Soldats explorateurs : Marchand, in-8, 16 p., *Beauvais, imp. professionnelle.*

**Pardiellan** (P. de). — Mémoires d'un vieux déserteur. Aventures de Jean Steininger, soldat piémontais, wurtembergeois, autrichien et prussien, 1780-1791, caporal-tambour au service de la France, 1791-1814, tambour-major et invalide wurtembergeois, 1815-1841, in-18, XXI-290 p., *Paris, Flammarion.*

**Petit-Dutaillis** (C.). — Une question de frontière au XV^e siècle; le pays d'origine de Jeanne d'Arc, in-8, 13 p., *Paris, Bouillon.*

**Ponchalon** (H. de). — Souvenirs de guerre (1870-1871) et l'alliance franco-russe (1897), in-4, 372 p., *Paris, Sanard.*

**Provins** (H.). — Louis XVII, in-8, 72 p., *Paris, Ollendorff.*

**Rousseau** (F.). — La carrière du maréchal Suchet, duc d'Albuféra, in-18, XVIII-328 p., *Paris, Didot.*

**Signorini** (C.). — La convenzione commerciale con la Francia; note e osservazioni, in-8, XXII-17 p., *Arrezo, Sinatti.*

**Sloane** (W. M.). — Life of Napoleon-Bonaparte, t. I^er, in-4, 283 p., *New-York, Century C^o.*

*** — Sommaire récit des progrès de l'armée du Roy en Savoye, et de la prinse des places et victoires obtenues en ladite province (1597), in-8, 16 p., *Moutiers, Ducloz.*

*** — Souvenirs et anecdotes de l'île d'Elbe, par Pons de l'Hérault, publiés

par L.-G. Pélissier, in-8, XLIII-407 p., *Paris, Plon.*

⁂ — Souvenirs du général comte Fleury, t. II (1859-1867), in-8, 399 p., *Paris, Plon.*

**Sylvain-Blot.** — Napoléon III (1808-1873), in-18, 374 p., *Paris, Soc. d'études scientifiques.*

**Vigier** (comte). — Davout, maréchal d'empire, duc d'Auerstædt, prince d'Eckmühl (1770-1823), 2 vol. in-8, XIX-297, 413 p., *Paris, Ollendorff.*

**Zeller** (B.). — Louis XIII; Marie de Médicis, chef du Conseil; États-Généraux; mariage du Roi; le prince de Condé (1614-1616). Étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens, in-8, XII-398 p., *Paris, Hachette.*

## ABYSSINIE

**Baldissera** (général). — Rapport sur les opérations militaires de la campagne d'Afrique, 2e période, 1895-1896, in-8, 145 p., *Paris, Lavauzelle.*

**Bardey** (A.). — Notes sur le Harrar, in-8, 55 p., *Paris, Imp. nationale.*

**Krindatch** (F.). — Russkii kavalerist v Abissinii; iz Djibouti v Harrar. [Un cavalier russe en Abyssinie; de Djibouti au Harrar.] In-12, 106 p., *Pétersbourg, imp. de l'Obchtchestva polza.*

**Raffray** (A.). — L'Abyssinie, in-16, 32 p., *Paris, Plon.*

## ALSACE-LORRAINE

**Casteig** (Abbé). — La défense d'Huningue en 1815 et le général Barbanègre, in-8, 138 p., *Paris, Berger-Lecrault.*

**Finot** (M.). — Le siège de Metz en 1552 et les finances de Charles-Quint, in-8, 12 p., *Paris, Imp. nationale.*

**Jakubowrski** (Sophie von). — Beziehungen zwischen Strassburg, Zürich und Bern im XVII Jahrhunderte, in-8, IV-182 p., *Strasbourg, Heitz.*

**Tischert** (G.). — Elsass-Lothringen und die Handelsverträge, in-8, 80 p., *Leipzig, Grunow.*

**Weisgerber** (H.). — L'Alsace au commencement du XVIIIe siècle, d'après un mémoire inédit de l'Intendance, in-8, 50 p., *Belfort, imp. nouvelle.*

## CUBA

⁂ — Aranceles de aduanos para la isla de Cuba autorizados por real decreto de 8 de agosto de 1897, con sujeccion a lo preceptuado en el decreto-bey de 29 de abril del mismo año, in-4, 457 p., *Madrid, Minuesa de los Rios.*

⁂ — Asociacion de dependientes del comercio de la Habana. Demostracion pormenorizada del producto de la suscripcion popular llevada a cabo por esta Asociacion, trabajos realizados para la adquisicion de la lancha cañonera « El Dependiente » y cuenta justificada de la inversion de la misma, in-8, 276 p., *la Havane, imp. de Moderna Poesia.*

## ESPAGNE

CIUDAD DE DIOS. — *20 janv.* — **J. del Castillo** : Le paz de Filipinas.

ESTUDIOS MILITARES. — *3-20 déc.* — **M. Walls y Merino** : Toma de Constantinopla por los Turcos.

⁂ — Anuario de legislacion y jurisprudencia española, por la redaccion de la « Revista de los tribunales y de legislacion universal », t. I (1897), in-4, 406, 129, 130, 79 et 40 p., *Madrid, Gongora.*

**Baudrillart** (A.). — Philippe V et la cour de France. T. III : Philippe V, le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury, in-8, 627 p., *Paris, Didot.*

**Boer** (M.-G. de). — Die Friedensunterhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden, 1632-1633, in-8, VIII-142 p., *Groningue, Noordhoff.*

**Farinelli** (A.). — Guillaume de Humboldt et l'Espagne, avec un Appendice sur Gœthe et l'Espagne, in-8, 257 p., *Mâcon, Protat.*

**Gravier** (G.). — L'Espagne en 1897, in-4, 11 p., *Rouen, Gy.*

**Labra** (R. M. de). — La republica y las libertades de Ultramar; estudio historico-politico, in-8, 294 p., *Madrid, Alonso.*

**Verga** (E.). — Il municipio di Milano e l'inquizione di Spagna (1563), in-8, 46 p., *Milan, Confolonieri Pietro.*

**Vidal y Blanca** (J.) et **Ramirez** (F. de P.). — Guia general de la legislacion maritima. Repertorio alfabetico de las disposiciones legales de mas frecuente aplicacion a la marina militar y en la mercante, t. I (A.-G.), in-4°, 1135 p., *Madrid, imp. del Asilo de huerfanos.*

**Zeissberg** (H. von). — Elisabeth von Aragonien, Gemahlin Friedrichs das Schöen von Œsterreich, in-8, 204 p., *Vienne, Gerold.*

## ÉTATS-UNIS

AMERICAN CATHOLIC QUARTERLY REVIEW. — *Janv.* — **R. Elliot** : The relations

of the Catholic church with the Indians of North America. — **J. O. Shea** : Russian orthodoxy and the anglican orders.

ATLANTIC MONTHLY. — *Mars*. — **J. Larned** : Englands economic and political crisis. — *Juin*. — The war with Spain and after. — **Ira Nelson Hollis** : The uncertain factors in the naval conflicts. — **W. Roscoe Thuyer** : The Venetian in Bergamo, 1588.

NORTH AMERICAN REVIEW. — *Déc*. — Englands absorption of Egypt. — *Janv*. — America opportunites in Asia. — The rish question in a new light. — *Mars*. — Our future on the Pacifico. — Could Russia take British India? — Intervention of the United States in Cuba.

TABLET. — *15 janv*. — The French in Africa. — *22 janv*. — The progress of the Uganda mission.

YALE REVIEW. — *Févr*. — **G. Fiamingo** : Prevailing theories in Europe as to the influence of money on international trade.

**Keasebey** (Lindley M.). — The Nicaragua canal and the Monröe doctrine : a political history of Isthmus transit, in-8, XIII-622 p., *New-York, Putnam*.

**Lancefield** (R.-T.). — Notes on copyright, domestic and international ; with a synopsis of the Canadian, Imperial and United States copyright acts, in-8, *Hamilton, Canadian literarybureau*.

**Rodenburgh** (Th.) et **Haskin** (W.). — The army of the United States ; historical sketches, in-8, XII-741 p., *New-York, Maynard. Merrill et Cᵒ*.

**Vossion** (L.). — Port de Philadelphie ; son mouvement commercial et maritime pendant six années (1890-1895) et possibilité d'étendre ses relations avec la France par la création d'une ligne de navigation, in-8, 92 p., *Paris, Challamel*.

## SUÈDE [1]

**Spitz**. — Die Schweden in *Elsass*. *Rixeim, 1895*.

**Gustavus Adolphus**. — And the first *Scots brigade*. (Macmillans Magazine, 1896. *Juni*.)

**Grolig** (Moriz). — Nachrichten über den Schwedeneinfall nach Mähren und die Belagerung *Brünns* 1645 in die Aufzeichwungen des kardinals Ernst Grafen von Harrach. (Notizenblatt des Vereins für die Geschichte Mährens und Schlesiens, 1896.)

**Féaux de Lacroix** (K.). — Zerstönung der Stadt *Wartstein* durch die Schweden in 30 jährigen Kriege, 1646. (*Westfälische Geschichsblätter*, 1.)

**Mylne** (R. S.). — *Christina*, queen of Sweden. Schottish Rewiuw, 1896.

**Mettig**. — Tolchs diarium, Belagerung *Rigas* 1700 und 1709-1°. Rigasche Stadblätter, 1896, nº 33.

**Kindberg**. — Generalen Friherre *Armfelts* operation mot kongsvringer 1808. (Extrait de l'histoire du corps de chasseurs de Wermeland.)

**Bergh** (Séverin). — Notice sur les *Archives de Suède*. (Revue internationale des archives,) etc., 1896.)

**Lowis of Menar**. — Bei unseren Schweden auf Runö Riga, 1896.

**Carlson** (E.). — *Karl XII* orh Kejsaren 1707. (Historisk Tidskrift.)

Recueil de lettres et documents manuscrits anciens de la collection de Pierre Stsonkine à Moscou : Lettres de la reine *Christine*, la reine *Ulrique*, Eléonore, Aurore Königsmarck, Gœrtz, le roi *Frédéric Iᵉʳ*, le comte Tessin, la comtesse U. S. Spuarre, *Charles XIII et XIV*.

**Rikskansleren**. — *Axel Oxenstiernas* skrifter och brefväxling (écrits et lettres du chancelier du royaume de Suède Axel Oxenstierna). Deuxième série, vol. VIII. Lettres des maréchaux *Horn*, *Torstenson* et *Wrangel*, publiées par Sondèn. *Stockholm, 1897*.

**Rydberg** (O. S.). — Sveriges och Noriges traktater, 1815-1845. (Traités de la Suède et de la Norvège avec des puissances étrangères.)

**Hüttemann**. — Kurfürst Georg Wilhelm in seiner Stellung zu König Gustav Adolf von Schweden. *Wittenberg, 1897*.

**Schybergson**. — *Gustaf II Adolf* och *Richelieu* i början af är 1632. (*Finsk Tidskrift*, 1897, Bd 1.) *Helsinfors*, 1897.

**Jacobs** (Ed.). — Die Wiederherstellung des evangelischen kirchenwesens in Erzstift Magdeburg und im Hochstift Halberstadt 1632. (Zeitschrift des Harzvereins, 1897.)

**Schnitzer**. — Urbans VIII Verhalten bei der Nachricht vom Tode des Schwedenkönigs. (Festschrift zum elfhundertjährigen Jubildeum des Deutschen Campo Santo in Rom.)

**Jones, Guernesey**. — The diplomatic relations between Cromwell and Charles X Gustavus of Sweden. *Heidelberg, 1897*.

**Bildt** (C.). — Kristina och Theatern i Rom ; 12 gravyrer (la reine *Christine* de Suède et le théâtre à Rome) ; dans la Revue suédoise « Ord och Bild », 1897.

[1] Par M. de B., d'après *Historisk Tidskrift*, etc.

**Haake** (Paul). — Brandenburgische Politik und Kriegführung in den Jahren 1688-89. *Kassel, 1897.*

**Syveton** (G.). — Une hypothèse sur Charles XII. (Revue historique, 1897.)

**Mankell**. — Slaget vid Klissow 1702. Annuaire de l'académie de la guerre suédoise. Carte.

**Natt och Dag** (S.). — När Svensk a Flaggan försvann från Peipussjön. (Série historique de la guerre navale du temps de Charles XII. Svea, 1898.)

**Carlson** (E.). — Slaget vir Poltava. Carte. Historisk Tidskrift.)

**Deux lettres autographes de Charles XII** (1709 et 1716) jusqu'ici non imprimées (Autograf-Sällskapets Tidskrift F. 2), communiquées par Burenstam.

Hertigen af *Aumale* om den store *Condé*, Droitning. *Christina* och *Sobieski* (i « Tillvär hembygd ». *Stockholm*, 1897) af Burenstam.

*Kapitän Jäfvers* bref till Engelska Regeringen från Bender och Adrianopel 1711-14 (Samfundet för utgifvande of handskrifter rörande Skandinaviens historia genom E. Carlson). *Stockholm, 1897.*

**Westrin** (Th.). — Görtz i Holland 1716-17. *Stockholms Dagblad, 1897.*

**Beaufort** (W. H. de). — De gevangenneming van den Zweedschen Minister baron von Görtz te Arnhem in 1717. *Utrecht, 1897.*

**Hultgren** (O.). — Om mondet pa Carl XII. *Stockholm, 1897.*

**Malmeström** (C.-G.). — Sveriges politiska historia från konning Carl XII:s död till 1772. 3°. *Stockholm, 1897.*

**Heidenstam** (O.-G. von). — Une sœur du grand Frédéric, Louise Ulrique, reine de Suède, portrait, *Paris, Plon, 1897.*

**Fourneux**. — Deux visites royales à la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève, 1764, 1771, la seconde par le roi de Suède Gustave III. Bulletin de la Société de l'histoire de Paris.

**Odhner** (C. F.). — Razumovskijs not den 18e juni 1788. (Historiska studier. Festskrift tillegnad Malmström.) *Stockh., 1897.*

**Crünvell**. — Die Berziehungen könig *Gustafs III* von schweden zur königin *Marie-Antoinette*.

**Hochschild** (C.-F.-L.). — Nagra blad af Rutger Fredrik Hochschilds anteckningar om Armfeltska conspirationen. *Stockholm, 1897.*

Utdrag ur *Danska diplomaters* meddelanden fran Stockholm 1807, 1808, 1810, 1812-13. Samlade af Anker; översatta och utgifna af F. U. Wrangel. *Stockh., 1897.*

**Lagerbjelke** (G.). — Sveriges förhallande till främmande magter fran 13 mars-6 juin 1809. (Relation de la Suède vis-à-vis des puissances étrangeres. Communiquée par M. *Alin*, professeur de l'Université d'Upsal, membre de la première chambre de la diète suédoise. *Stockh., 1897.*

**Pingaud** (L.). — Bernadotte et les Bourbons, 1812-1814. (Revue de Paris, 1897.)

**Armaillé**. — (La comtesse d'), née Ségur. Une fiancée de Napoléon, Désirée Clary, puis reine de Suède. *Paris, 1897.*

---

## ERRATA

| | | |
|---|---|---|
| Page 241, *ligne* 5, les | *lisez :* des | |
| » 243, » 22, (?) | » (!) | |
| » 255, *note* 2, 1770 | » 1790. | |
| » » » » Frolle | » Trolle | |
| » » » 1, Kaiserstales | » Kaiserstaates. | |

---

*Le Gérant :* J. BOURDEL.

# LES ILES IONIENNES

## SOUS LA DOMINATION RUSSE ET SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE

## (1799-1814) [1]

Grâce aux efforts combinés des Turcs et des Russes, les Français avaient été expulsés de Corfou, la dernière des îles Ioniennes où ait flotté le pavillon tricolore; le général Chabot, après avoir héroïquement tenu tête, avec quinze cents hommes, à dix mille Albanais et à trois mille Russes, s'était vu obligé de signer une capitulation beaucoup plus honorable que ne l'aurait souhaité l'amiral turc, et les alliés avaient pris possession de la ville (4 mars 1799) [2].

Qu'allait-il advenir de l'archipel? Bien avant de s'en être emparé, les deux cours de Saint-Pétersbourg et de Constanti-

[1] D'après les documents conservés aux Archives du ministère des affaires étrangères et au ministère de la guerre. On a consulté aussi : *Le tre Costituzioni, 1800, 1804, 1817, delle Sette Isole Ionie*, Corfou, *1849*, ouvrage devenu très rare et qui ne se trouve plus guère qu'au British Museum; *Analisi della Convenzione di Parigi dell'anno 1815*, Malte, 1840; Bignon, *Histoire de France*, Paris 1819; comte Garden, *Histoire des traités de paix;* Mavrojani, *Histoire des îles Ioniennes de 1797 à 1815*, Athènes, 1889; *Moniteur universel;* Napoléon Ier, *Correspondance*, Paris, 1858-1868; Pauthier, *Les îles Ioniennes pendant l'occupation française et le protectorat anglais*, Paris, 1863; Pisani (l'abbé P.), *L'expédition russo-turque aux îles Ioniennes*, article paru dans la *Revue d'histoire diplomatique;* Vasalmachi, *Nota sopra la Rep. Jonica presentata al Congresso di Vienna 1815.*

[2] Les autres îles, Céphalonie, Zante, Sainte-Maure, Ithaque et Cérigo, avaient été successivement enlevées en automne 1798. (V. nos articles sur l'occupation des îles Ioniennes dans la *Nouvelle Revue*, en juin et juillet 1898.)

nople étaient en querelle sur le sort qu'elles lui feraient; dès le mois d'octobre de l'année précédente, le gouvernement ottoman avait remis à l'envoyé extraordinaire de Russie une note dans laquelle il proposait trois solutions : la première était d'attribuer les îles à une puissance de second ordre; la deuxième, d'en faire une République; la troisième, de l'ériger en principauté sous la suzeraineté de la Sublime Porte. Le sultan pensait bien que jamais le tsar ne consentirait à abandonner à une tierce puissance une position aussi importante que l'île de Corfou, et dont il convoitait depuis longtemps la possession ; il se flattait que la création d'une République répugnerait certainement à ses sentiments autocratiques, et qu'ainsi la troisième solution, dont il souhaitait vivement l'adoption, prévaudrait aisément. Ce fut tout au contraire la deuxième que l'empereur de Russie adopta. « Sa Majesté Impériale a pensé, disait une note en date du mois de février 1799, que les habitants des îles Ioniennes, ayant sous les yeux l'exemple de la république de Raguse, heureuse et tranquille depuis tant de siècles, préféreraient, sans doute, le gouvernement dont la forme et les avantages sont connus. » La cour de Russie accordait toutefois à la Porte un droit de protection sur les iles, mais exigeait que ce droit fût « garanti » par les autres puissances.

Il est possible qu'elle ne voulait pas livrer à la Turquie aussi complètement que le comporterait la réduction des îles en principauté, des coreligionnaires qui avaient toujours mis en elle et surtout récemment leurs espérances. Mais on peut supposer, en outre, que, si elle préconisait le régime républicain, c'est qu'elle savait qu'il amènerait fatalement des troubles dont elle ne manquerait pas de profiter, comme il arriva.

La Porte, voyant que son manège avait tourné contre elle, déclara alors ouvertement ses préférences. « Il est certain, écrivait le sultan au tsar, que pendant que les peuples de ces îles étaient sous la domination des Français, ils ont été sinon en totalité, du moins en partie, infectés du venin de leurs principes; ils ont montré leurs propensions aux troubles et aux désor-

dres »; et il concluait qu'il fallait leur imposer un gouvernement autoritaire, sur le modèle des principautés danubiennes [1]. A quoi la Russie répondait qu'une principauté « ne serait conforme ni au caractère ardent et indocile des habitants, ni aux véritables intérêts de l'empire ottoman », et elle ajoutait, sans ambages : « Indépendamment de la répugnance depuis longtemps prononcée de ces insulaires d'être sous la domination de la Sublime Porte, ils ne pourraient jamais s'accoutumer ni à la forme ni au nom d'un gouvernement tel que celui de Valachie ou de Moldavie, et les idées d'aucun peuple de l'Europe ne pourraient se plier à respecter comme prince un homme soumis à la déposition et à la peine corporelle. » Cependant le sultan tint bon, et quand, grâce à ses troupes et aux Albanais, la place de Corfou eut été réduite à capituler, il persista plus que jamais à en vouloir rester le maître effectif; à la fin, l'empereur de Russie le prit de très haut et lui signifia « que jamais son gouvernement ne souillerait ses transactions politiques en rappelant et rétablissant les principes odieux des temps barbares » (septembre 1799). Ces principes que stigmatisait aussi violemment la cour de Russie étaient, il ne faut pas l'oublier, ceux d'un gouvernement autocratique. De guerre lasse, la Turquie céda; une convention fut conclue le 21 mars 1800, que le sultan Sélim III ratifia en mai et le tsar Paul Ier le 15 août, en vertu de laquelle les îles Ioniennes étaient érigées en « République des Sept Iles unies » ou « République Septinsulaire », vassale de la Sublime Porte, comme la République de Raguse et lui payant tribut, comme les principautés du Danube. L'article premier de cette convention portait : « que les îles ci-devant vénitiennes formeraient une République qui serait gouvernée per les notables du pays [2] ». La Russie garantissait son intégrité, mais s'interdisait, comme la Turquie, d'y envoyer de nouvelles troupes, si ce n'est pour la défendre contre une attaque étrangère. Les villes de terre ferme, Parga, Preveza, Vonitza, Bucintro, étaient cédées à la Porte,

[1] Le 8 mars 1799.
[2] La convention est en douze articles.

en compensation de sa déconvenue apparemment, avec la condition toutefois que leurs franchises seraient respectées, que les musulmans n'y pourraient acquérir de biens et qu'il ne leur serait point imposé d'autres taxes que celles qui étaient payées au temps des Vénitiens. Tous les trois ans, une ambassade solennelle devrait se rendre « en signe de vasselage » à Constantinople pour y porter un tribut de 75,000 piastres.

L'amiral russe Ouchakow avait, depuis longtemps, anticipé sur les décisions des deux cours alliées. Conformément à la convention conclue avant l'ouverture des hostilités, les îles Ioniennes avaient été provisoirement remises, au moment de la reddition de la garnison française, aux représentants du gouvernement ottoman ; mais Ouchakow, plus actif et surtout plus sympathique aux populations que son collègue turc, appuyé au surplus d'un fort détachement de troupes, exerçait une autorité qui, quoique dépourvue de sanction officielle, n'en était pas moins prépondérante. Ses soldats maintenaient l'ordre. Les Albanais avaient demandé qu'on leur livrât la ville au moins pendant une heure ; il leur fit distribuer des récompenses et les embarqua pour le continent. Une ère de sécurité et de prospérité sembla s'ouvrir; on vint de fort loin chercher refuge dans ces îles maintenant à l'abri, pensait-on, des calamités qui rendaient la vie si dure dans le reste de l'Europe ; des réfugiés, des exilés italiens et français arrivèrent à Corfou, le prince Borghèse, le cardinal Pignatelli, d'autres encore.

Il n'y avait plus aucune autorité constituée ; sur la proposition d'Ouchakow, un conseil provisoire composé de seize membres fut nommé, tandis que, d'autre part, les familles nobles désignaient chacune un des leurs pour s'entendre au sujet du nouveau régime à établir dans les îles ; les élus s'assemblèrent au nombre de quatre-vingt-trois, et leur premier soin fut d'envoyer à Saint-Pétersbourg et à Constantinople une députation chargée de plaider en faveur de l'indépendance absolue des îles et de demander au tsar une constitution. Parmi les délégués,

se trouvait le jeune avocat Capo d'Istria[1] que les Français avaient naguère tenu en prison à cause de ses discours « liberticides » et qui, au cours de sa mission, entra alors en rapport avec la cour de Russie dont il devint plus tard l'un des plus fidèles serviteurs.

Le 13 mars, le conseil provisoire, qui prit le nom de députation, entra en fonction; tout d'abord, il vota la reconstitution du Livre d'or. Les traditions, les procédés gouvernementaux de l'ancien régime furent rétablis, et la garnison française n'avait pas quitté l'île que, déjà, étaient effacées, du moins en apparence, jusqu'aux dernières traces de l'organisation sociale et administrative instituée sous sa protection.

Comme il était juste, les amiraux russes et turcs furent dûment remerciés et congratulés; la députation déclara que « le trône de leurs souverains était le palladium des îles Ioniennes », et une médaille commémorative fut frappée. Afin de bien marquer que les liens qui avaient uni si longtemps les îles Ioniennes à l'Italie étaient et devaient être considérés comme à jamais rompus, la députation substitua le grec à l'italien dans les actes publics; puis son nom lui paraissant trop modeste après de si beaux débuts, elle lui préféra celui de Sénat.

Ouchakow se prit à craindre que l'émancipation de ses protégés n'allât un peu vite, et il se hâta de publier un manifeste pour rappeler aux Corfiotes qu'ils tenaient leur liberté de ses mains et n'en pouvaient disposer sans son consentement. Ce manifeste fut suivi, le 24 avril, d'un second manifeste, contresigné cette fois par l'amiral turc, et contenant l'indication des traits généraux de la future constitution que devraient se donner les Corfiotes. Ouchakow, qui avait à se plaindre des nobles et redoutait leurs sympathies intéressées pour la Turquie, s'y montrait très libéral et voulait que l'accès de toutes les charges et même du Sénat fût accordé aux plébéiens. Un régime aussi démocratique ne pouvait convenir aux représentants de la no-

[1] Il était né à Corfou, en 1776.

blesse réunis par ses soins. Au lieu d'envoyer le projet de l'amiral, comme ils le lui laissèrent entendre, aux délégués qui étaient allés solliciter les conseils et l'appui des cours alliées, ils y substituèrent une autre constitution rédigée en secret par eux et naturellement tout en faveur de la noblesse. La Porte l'agréa, l'empereur de Russie, circonvenu par le comte Pahlen (celui qui devait l'assassiner l'année suivante) et par son ministre Rostopchine, l'incendiaire de Moscou, que Capo d'Istria avait su rendre favorables aux prétentions de ses coreligionnaires, donna aussi son adhésion, d'autant plus volontiers, du reste, que cette constitution répondait aux vues qu'il s'efforçait en ce moment de faire prévaloir à Constantinople, et les délégués revinrent à Corfou, après mille traverses, munis d'un instrument qui rendait les leurs maîtres du pays.

La base de la nouvelle constitution était la fédération; chaque île était libre de s'administrer à sa guise; un conseil local, formé de tous les nobles âgés d'au moins vingt-cinq ans, réunissait les pouvoirs politiques et financiers, nommait les magistrats, avait sous ses ordres la police. A la tête de la confédération était un Sénat qui devait siéger à Corfou et dans lequel chaque île serait représentée d'après son importance [1]. Le Sénat était chargé des relations avec l'étranger, commandait à la force armée, maintenait l'union entre les fédérés, élisait les ministres et les consuls [2]. Elle fut mise en vigueur en juillet 1801.

Cette constitution était absolument contraire à l'esprit et aux intérêts des habitants; la grande majorité souhaitait l'abaissement de la noblesse, car si les Corfiotes se souciaient assez peu, au fond, de liberté, ils tenaient beaucoup à l'égalité, et le nouveau régime était essentiellement contraire à ce sentiment; d'autre part, la population de chaque île n'avait que trop de

[1] Corfou et Zante avaient droit à trois représentants chacune; Sainte-Maure et Céphalonie, à deux; Cérigo ne devait en avoir qu'un; les îles de Paxo et d'Ithaque, à cause de leur petitesse, devaient élire alternativement un représentant.

[2] Pour subvenir aux dépenses communes, chaque île devait verser à la caisse centrale les trois quarts de ses recettes.

pente à s'isoler, à ne consulter que ses avantages sans s'occuper de l'intérêt général; l'autonomie accordée aux diverses îles ne pouvait qu'accentuer ces tendances, et ce fut ce qui advint en effet. A peine les Russes s'étaient-ils éloignés, conformément aux engagements qu'ils avaient pris, que Céphalonie et Ithaque se déclarèrent indépendantes, et que Zante arbora le pavillon anglais. Dans l'île de Corfou, le peuple, frustré de ses espérances, se souleva dans les campagnes; les bourgs et les villages furent dévastés; les assassinats se multiplièrent; la ville fut comme assiégée : « Spectacle étrange, dit un témoin, qu'un peuple si doux et si docile à l'autorité étrangère et devenu tout à coup si furieux et si rebelle à une autorité nationale. » Le Sénat, impuissant à rétablir l'ordre, passait ses séances à changer de président; voyant qu'il allait être chassé, il se résigna à convoquer une assemblée nationale. Soixante-quatre députés furent nommés sur-le-champ et se réunirent à Corfou. Leur premier soin fut d'abroger la constitution de 1800, à laquelle on avait donné le nom de byzantine parce qu'elle avait été discutée à Constantinople et surtout à cause de l'obscurité de son texte qui prêtait à l'ergoterie [1]. Une autre constitution fut aussitôt rédigée, mais applicable seulement à Corfou.

L'Onoranda, c'était le nom qu'on avait donné à l'assemblée populaire [2], laissait à chaque île le soin de s'administrer à sa guise (novembre 1801). Tout alla bien d'abord, le parti démocratique usa de sa victoire avec modération, et les nobles ne furent point inquiétés; mais le Sénat n'avait pas abdiqué, les deux assemblées entrèrent en rivalité, et la lutte éclata bientôt ouvertement. La noblesse fit appel au pouvoir suzerain, et la Turquie, trop heureuse d'avoir un prétexte pour intervenir, envoya une flotte; mais on avait compté sans l'énergie de la populace qui intimida l'amiral ottoman; il se retira, laissant les nobles à la vengeance de leurs adversaires; ceux-ci appelèrent alors les Anglais; par

[1] La « constitution particulière » applicable à chaque île se composait de quinze articles; la constitution générale en contenait dix-sept.

[2] Son vrai titre était : *Onoranda Deputazione delle città, borghi e ville.*

aventure, ils se trouvaient dans le voisinage, trois cents hommes furent débarqués grâce auxquels le Sénat ressaisit le pouvoir dans la ville. Cependant l'Onoranda s'était réfugiée dans la citadelle où elle pouvait faire une longue résistance, son président Théotochi la livra par trahison. La constitution byzantine fut rétablie, mais, dès que les Anglais se furent éloignés, l'agitation reprit de plus belle, et l'île fut à feu et à sang.

Ali-Pacha, le plus incommode des voisins, comme l'appelait plus tard l'agent français Lesseps, pensa que le moment d'agir était venu. Il avait toujours convoité la possession des îles Ioniennes ; c'est grâce à son concours que la flotte russo-turque avait pu venir à bout de la résistance du général Chabot, et on l'avait récompensé en lui défendant d'entrer à Parga ; néanmoins, il offrit de nouveau des troupes à la Turquie pour rétablir sa suprématie fortement ébranlée par les derniers événements, cette fois, pensant qu'il y avait grand'chance pour qu'on le laissât ensuite maître de la situation. L'alarme fut grande à Corfou ; déjà Ali massait des troupes sur le rivage de Bucintro, et la Porte avait accepté ses offres quand l'ambassadeur russe intervint à la prière des patriotes. La Russie était maintenant en paix avec la France, elle n'avait plus besoin de l'appui de la Turquie ; tout au contraire, le nouvel empereur Alexandre Ier prétendait se faire dans tout l'Orient le champion des chrétiens, une rupture semblait même imminente. Plus n'était besoin de garder des ménagements avec un allié aussi compromettant, et l'occasion était propice pour réaliser un rêve longtemps caressé ; le 3 août 1802, trois vaisseaux et deux frégates russes amenaient à Corfou un contingent de seize cents hommes tirés de l'armée qui venait d'opérer dans le royaume de Naples.

La joie fut universelle ; quoiqu'au service de la Russie, le comte Mocenigo, sous les ordres duquel avait été placé le corps expéditionnaire, était un compatriote pour les insulaires qu'il se trouvait appelé à protéger, puisqu'il avait vu le jour à Zante. Les deux partis firent de lui tout de suite leur idole, et nul ne songea plus aux Français à qui un certain nombre de Corfiotes avaient

proposé, au fort des désordres, d'avoir recours ; il est vrai de dire, d'ailleurs, que le représentant français n'avait accueilli qu'avec répugnance les ouvertures qui lui furent faites. Le traité d'Amiens, récemment signé, lui liait les mains ; l'article IX reconnaissait, en effet, formellement l'existence de la République des Sept Iles[1].

Mocenigo voulut satisfaire les espérances que l'on fondait sur lui, tâche difficile dans un pays où les rivalités de classe se compliquaient d'antagonisme de race ; afin de maintenir la balance égale entre le parti démocratique et l'aristocratique, il rédigea sur-le-champ une nouvelle constitution dans laquelle le pouvoir était attribué aux « nobles constitutionnels ». Cette apposition marquait l'esprit de la nouvelle organisation ; la noblesse, qui devait continuer à former la classe dirigeante, ne se composerait plus, comme auparavant, des seules familles inscrites au Livre d'or, mais aussi de ceux que leurs capacités rendraient dignes d'en faire partie. « L'agrégation à l'une des premières académies de l'Europe, dit l'article 8 de la constitution, remplace le cens lorsque ce membre correspondant jouit de l'estime générale et vit convenablement du fruit de ses talents littéraires ou d'un art libéral. »

Mocenigo, on le voit, devançait les libéraux de 1840.

Les nobles et les lettrés élisaient dans chaque île des régents et un pritano ; le pritano administrait les affaires locales, les régents l'aidaient de leurs conseils mais n'avaient que voix consultative ; toutefois, ils pouvaient, dans certains cas, opposer leur *veto*, sauf recours au pouvoir central. Défense était faite aux assemblées locales de communiquer entre elles. D'ailleurs, leurs pouvoirs étaient très diminués, et le texte de la constitution débute par une condamnation formelle du régime fédératif. Elles ne devaient se réunir que tous les deux ans, « l'action permanente d'un corps délibérant étant nuisible à la prospérité d'une nation ».

[1] Le traité de Lunéville, art. 3, confirmait, en ce qui concernait les îles « ci-devant vénitiennes de la mer Adriatique », les dispositions du traité de Campo-Formio (9 février 1801).

Leur rôle essentiel était, en définitive, de nommer les délégués au Corps législatif. Celui-ci se composait d'une Chambre des représentants formée de quarante membres et chargée de voter les lois, et d'un Sénat de dix-sept membres, qui exerçait le pouvoir exécutif; ce Sénat était, en fait, un directoire; il devait être divisé en trois chambres, se partageant la direction des affaires extérieures, des affaires intérieures et des finances; son chef portait le titre de prince. On avait imaginé de créer, comme en Chine, des censeurs de la République au nombre de trois, dont la mission consistait à veiller à l'exécution des lois et au respect de la constitution. La religion orthodoxe devenait la religion d'État; toutefois il était déclaré que la religion catholique serait reconnue et protégée d'une manière particulière. Une cour de cassation était créée et la magistrature réorganisée.

Cette charte, dans laquelle les principes de la constitution de l'an III se trouvaient accommodés au goût des tenants les plus passionnés de l'ancien régime, était l'œuvre personnelle, de l'empereur Alexandre; il en était très vain, ainsi qu'il en fit confidence dans la suite à l'empereur Napoléon. Cependant il faut reconnaître que le mélange des conceptions diverses qui y avaient été amalgamées en rendait le jeu difficile, et que, si la constitution byzantine péchait par la concision, celle-ci était immodérément minutieuse et compliquée; elle ne comptait pas moins de deux cent douze articles, et les travaux préparatoires qui en avaient précédé la publication contribuaient encore à obscurcir la pensée des rédacteurs à qui le tsar avait confié la mise en œuvre de ses idées. « C'était une machine si compliquée, lit-on dans un rapport adressé au ministre des Relations extérieures, qu'elle semblait avoir en elle-même le principe de son mouvement et qu'elle ne pouvait aller si la main de l'ouvrier n'était sans cesse occupée à la faire mouvoir, à la diriger, à la modifier. » Mocenigo le sentait bien et ne partageait aucunement l'admiration de son maître pour cette constitution modèle; aussi prit-il soin d'y insérer un article additionnel déclarant qu'elle pourrait être revisée durant la législature de 1806. Cette sage précaution ne

fut point du tout du goût de l'empereur Alexandre, qui refusa net sa ratification à la constitution ainsi amendée ; les autres puissances protectrices se prévalurent de ce refus pour ne pas reconnaître le nouveau régime, de manière que les îles se trouvèrent en quelque sorte sans gouvernement officiel. Mocenigo ne se laissa pas arrêter par ces difficultés et, de sa propre autorité, décida, décréta l'application de la constitution. Tout aussitôt on s'aperçut qu'elle n'était pas applicable. Donc, sans attendre jusqu'au terme fixé, Mocenigo chargea un comité de sept jurisconsultes, choisis parmi les membres du Sénat, de rédiger une nouvelle constitution. Après deux ans d'études et de délibérations, le texte en fut dressé, et le 10 décembre 1806 le Corps législatif la ratifia.

Cette fois, les nobles avaient repris le dessus. « Qu'il soit créé, disait l'article 2, un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif, un pouvoir judiciaire, et que tous ces pouvoirs, exercés par les nobles, représentent et gouvernent la République par des lois uniformes. » Le pouvoir législatif était confié à un corps formé de dix-sept députés désignés tous les quatre ans par les assemblées locales ; le pouvoir exécutif appartenait à cinq directeurs élus de la même façon, mais dont les fonctions duraient cinq ans[1]. A la tête de l'administration de chaque île était placé un magistrat qui devait être originaire d'une autre île ou étranger ; c'était le système que s'étaient appliqué volontairement les petites Républiques italiennes du moyen âge et qui leur avait si merveilleusement réussi ; mais il fut considéré par les insulaires comme oppressif, humiliant et contraire à l'indépendance qu'on leur avait promise. De plus, le ministre résidant s'arrogeait la faculté de désigner tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, pour cette première fois seulement, il est vrai, et en les choisissant sur des « listes d'éligibilité » que lui

[1] Ces directeurs prenaient le nom de *Capi della Repubblica ;* ils étaient chargés de veiller à la tranquillité publique, de représenter la nation, de commander à la force armée ; ils avaient le droit de grâce. Les ministres, qui avaient des coadjuteurs, s'unissaient aux directeurs pour former le « Conseil général ».

présenteraient les citoyens de toutes les classes; mais il n'en fallait pas plus pour donner définitivement à la politique locale et aux esprits une direction favorable aux vues de la Russie. Les patriotes s'alarmèrent. Mocenigo, naguère tant fêté, fut traité de tyran et de parjure. La constitution de 1806, disaient-ils, était le tombeau de la liberté; celle de 1803 avait insidieusement préparé les voies, celle-ci équivalait à une annexion. Par suite de leurs menées, la fermentation devint extrême dans toutes les îles; l'agent français à Sainte-Maure, Bourbaki, écrivait que les Anglais, voyant que cette proie était sur le point de leur échapper pour toujours, faisaient les plus grands efforts pour amener la population à se déclarer en leur faveur. Les Russes ne restaient pas inactifs; peu s'en fallut que les partisans des deux puissances n'en vinssent aux mains.

Ali reparut alors sur la scène; il avait encore une fois changé de masque. Pouqueville, le futur historien et le descripteur si consciencieux de la Grèce, alors consul à Janina et qui fut le témoin et un peu l'instrument de cette évolution, en raconte plaisamment les diverses phases : après Austerlitz, Ali devint hésitant; après Iéna, il combla le représentant de la France de prévenances; après Friedland, il avait retrouvé ses vieilles sympathies des premiers temps de la République, quand il arborait sur son turban la cocarde tricolore et voulait se convertir à la religion de l'Être suprême.

La présence de garnisons françaises dans la Dalmatie et sur les confins de l'Albanie vénitienne ne pouvait que rehausser à ses yeux le prestige de l'empereur et accroître son désir de se le rendre favorable. Il sut si bien donner le change sur ses sentiments que Pouqueville, convaincu de leur sincérité, sollicita et obtint pour lui l'envoi d'un certain nombre d'officiers instructeurs avec le concours desquels il mit aussitôt le siège devant la capitale de l'île de Sainte-Maure.

A sa cour se trouvait un de ces personnages singuliers comme il ne s'en rencontre guère qu'en Orient, qui ont cotoyé toutes les fortunes sans jamais arriver à en pouvoir profiter, et dont la des-

tinée semble s'être fait éternellement un jouet : Méhémet Effendi avait commencé par être le représentant de l'Inquisition à Malte ; quand Bonaparte y vint, il se l'attacha en qualité d'interprète ; son intelligence lui valut les bonnes grâces de son maître qui lui confia une mission importante en Europe ; en route, un corsaire prit le navire qu'il montait et le fit prisonnier, il devint son esclave ; après bien d'autres aventures, son maître finit par le donner en cadeau au pacha de Janina, qui, l'ayant jugé homme à sa convenance, le nomma membre de son Divan et lui confia le soin de sa correspondance. L'ancien dominicain, devenu musulman, exerçait, en même temps, les fonctions de cheick islam, c'est-à-dire de chef de la communauté religieuse. Ce fut lui qu'Ali chargea d'aller auprès de l'empereur, alors à Tilsit, protester de son dévouement à la France, lui donnant mission de réclamer, en retour, quelques faveurs, telles que la cession de Parga, ou l'autorisation ainsi que les moyens de conquérir Sainte-Maure. Or, l'empereur, ayant fait sa paix avec la Russie, venait précisément de donner l'ordre à ses officiers instructeurs de se retirer de l'armée d'Ali, et il avait appris qu'à cette nouvelle Ali s'était efforcé d'entrer en négociations directes avec le général Stetter qui commandait la place au nom des Russes. Néanmoins, il fit un accueil favorable à l'envoyé d'Ali, qui se montra d'autant plus pressent que son maître l'avait menacé de lui couper la tête ou de le faire assassiner s'il échouait dans sa mission ; Napoléon adressa même de Tilsit, le 9 juillet 1807, la lettre suivante au pacha : « Je fais cas de votre amitié, je vous ai donné des preuves toutes spéciales de mon affection dont je désire que vous ressentiez l'effet. Je donne l'ordre à mes généraux de s'entendre avec vous. » Cette lettre fut même accompagnée de l'envoi d'un beau fusil damasquiné sortant des ateliers de Versailles.

Si l'empereur cajolait ainsi Ali sur la duplicité duquel il n'avait aucun doute, l'ayant éprouvée, c'est qu'il pouvait avoir, sous peu, besoin de lui.

Tandis que, dans les îles Ioniennes, on prenait les mesures

nécessaires pour appliquer la nouvelle organisation si péniblement élaborée et que les partis s'apprêtaient, avant même qu'elle entrât en vigueur, à la battre en brèche, les deux empereurs réunis à Tilsit avaient décidé de faire passer l'Archipel sous une autre loi. Le traité de paix, signé le 8 juillet, ratifié le lendemain, contenait deux articles secrets dont le premier stipulait que les troupes russes remettraient aux troupes françaises « le pays connu sous le nom de bouches de Cattaro », et le second, que les sept îles Ioniennes « seraient possédées en toute propriété et souveraineté par S. M. l'empereur Napoléon ».

Mais ce n'était pas tout que de se faire céder ces territoires, encore fallait-il en prendre possession, et les Anglais faisaient bonne garde dans l'Adriatique ; c'est pourquoi les articles étaient secrets et leur exécution devait être entourée de mystère. Un officier français qu'accompagnait un officier russe fut envoyé à Zara d'où il devait gagner Corfou, afin d'informer le commandant des troupes d'occupation de la décision prise ; ordre lui était donné de faire la plus grande diligence et de ne point révéler le but de sa mission [1]. Quelques jours auparavant, le 4 juillet, le roi de Naples, Joseph Bonaparte, avait été prévenu d'envoyer à Tarente et à Otrante, sous le prétexte de mettre en état ces deux places, deux compagnies d'artillerie française, un régiment de ligne français et un régiment de ligne italien. Ces troupes devaient être placées sous le commandement du général César Berthier, frère du prince de Neuchâtel, et se tenir prêtes à passer le détroit au premier signal, avant que les Anglais puissent s'y opposer ; on leur fournirait pour cinq ou six mois de blé. Pour les autres approvisionnements, l'empereur comptait sur Ali-Pacha, et c'est pourquoi il l'avait traité avec tant d'égards et il recommandait qu'on ne ménageât pas les bons procédés envers lui. Toutefois, il n'entendait pas pour cela le favoriser outre mesure et

[1] Convention particulière arrêtée à Tilsit, le 9 juillet 1807, entre le prince de Neuchâtel pour l'empereur et roi et le prince de Lobanoff pour Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, au sujet de l'évacuation des îles Ioniennes. — Conf. *Les ordres à donner de part et d'autre pour les affaires de la Porte et de l'Adriatique*. (Correspondance de Napoléon, n° 12,885.)

prévenait son frère, dans la même lettre, de ne plus lui envoyer aucun secours, ajoutant que « les affaires ne sont jamais aussi claires qu'elles le paraissent ».

Les troupes russes devaient être traitées avec déférence ; au besoin, elles pourraient rester dans les citadelles qu'elles contribueraient à défendre avec les garnisons françaises qui allaient y être placées; on les rapatrierait à leur gré par terre ou par mer aux frais du gouvernement impérial; leurs blessés et leurs malades seraient soignés comme s'ils étaient Français ; le matériel, l'artillerie, la poudre et les approvisionnements seraient estimé et payés [1].

Le 20 août, un premier détachement du corps d'occupation aborda à Corfou.

Le ministre russe, Mocenigo, qui avait tant travaillé pour assurer à son maître, au mépris des traités, la possession définitive des îles, « fut étourdi d'un coup aussi inattendu », car il n'avait reçu aucune instruction, et il allégua mille difficultés avant de céder la place aux représentants de la France, dans l'espoir que le contre-amiral, qui commandait la flotte russe, viendrait à son secours. On passa outre. D'ailleurs le Sénat, se tournant vers les nouveaux maîtres que les combinaisons de la diplomatie européenne venaient de donner aux îles Ioniennes, publia, sans perdre un instant, une proclamation dans laquelle il qualifiait de très heureuse la nouvelle que la République septinsulaire était placée sous la protection de Napoléon le Grand, empereur des Français et roi d'Italie. « Les regards de ce monarque, sans cesse préoccupé du bien de ses sujets, était-il dit dans cette proclamation, se sont tournés vers les habitants des Sept Iles; dès ce moment votre bonheur a été assuré; la paix va régner et le commerce fleurir; vous allez revoir les jours de votre grandeur et de votre prospérité; ainsi l'ont voulu, en

[1] Toutes ces opérations donnèrent lieu à un échange amical de lettres entre le contre-amiral commandant la division russe cavalier de Lelly et le chevalier de Donzelot (septembre 1808 à octobre 1809); le dossier se compose de 97 pièces, dont je dois la communication à l'obligeance du comte Boutry, secrétaire de la *Revue d'histoire diplomatique*.

leur générosité, les deux plus puissants souverains du monde. L'empereur et roi veille désormais sur vous, et, comme gage de ses intentions bienveillantes, il vous envoie son fidèle officier, le général Berthier. »

Trois jours après l'arrivée des premières troupes, Berthier débarquait, en effet, dans l'île; il n'avait perdu en route qu'un seul navire, un bateau de transport, et s'estima fort heureux, car la croisière anglaise était difficile à déjouer.

Le contre-amiral russe Simiavim lui fit remise de la place et embarqua les troupes formant la garnison, non sans témoigner très ouvertement son dépit, car d'une part il lui fâchait d'avoir à abandonner une position aussi forte aux Français qu'il ne pouvait s'empêcher de considérer, malgré les traités, comme des ennemis (les officiers de marine ayant fait pour la plupart leur instruction en Angleterre étaient très hostiles à Bonaparte), et, d'autre part, le sort de son escadre l'inquiétait beaucoup. Par suite de la rupture avec la Turquie, les Dardanelles lui étaient fermés, et, pour trouver un port de refuge, il lui fallait regagner, par l'Océan, la mer Baltique; or, il ne savait pas si, avant qu'il l'eût atteinte, les Anglais n'auraient pas, comme tout semblait le faire présager, déclaré, à leur tour, la guerre à la Russie, auquel cas sa perte eût été certaine. Toutefois, l'empereur ayant prévu son embarras, les ordres les plus précis avaient été donnés dans tous les ports italiens et français, et même à Lisbonne, pour que l'amiral russe y fût reçu, ravitaillé et, si besoin était, défendu contre les entreprises de ses adversaires. L'amiral Simiavim refusa toutefois d'avoir recours aux autorités françaises, et, après avoir déposé dans un des ports du royaume de Naples la garnison russe, il s'achemina directement vers la Baltique, où il arriva sans encombre. Le prince Eugène fut chargé de rapatrier par terre les troupes débarquées, aux frais du gouvernement impérial.

Les habitants des îles Ioniennes commençaient à être faits aux changements de gouvernement; ils accueillirent les Français, sinon avec transport, du moins sans mélancolie. Aussi

bien, avaient-ils lieu de se plaindre du résident russe; on l'accusait généralement d'avoir montré plus de soucis de ses intérêts personnels que de ceux de ses administrés, de s'être laissé imposer par son maître d'inutiles et considérables dépenses pour la fortification de l'île de Sainte-Maure qu'Ali avait renoncé à attaquer, d'exiger des taxes trop élevées, d'agir en despote, en un mot, de s'être approprié les moyens du gouvernement des anciens provéditeurs vénitiens.

Dès qu'il avait mis le pied à Corfou, le général Berthier s'était hâté de faire hisser le drapeau tricolore sur la citadelle, de déclarer les îles possession française, et leurs habitants sujets de l'empereur. « La République septinsulaire, disait-il dans sa proclamation du 1er septembre, devient l'un des gouvernements qui dépendent de l'empire français. Les habitants deviennent les sujets de l'empereur et roi. Ils conservent leur gouvernement; les membres du Sénat conservent leurs fonctions. » Le 9 septembre fut publiée une ordonnance établissant d'après ces principes la nouvelle organisation des îles. Le préambule était ainsi conçu : « Le gouverneur général voulant donner au gouvernement des Sept Iles toute l'activité nécessaire à l'exécution des lois du pays et en simplifier l'organisation, en même temps qu'il désire soulager les finances dudit gouvernement par l'économie la plus rigoureuse jusqu'à ce qu'il plaise à notre auguste souverain de donner aux peuples des îles Ioniennes, qui lui sont chers, la constitution et l'organisation qu'il croira nécessaires à leur bonheur et à leur gloire, décide..... » Les dispositions qui suivent supprimaient toutes les places que le nouvel ordre de choses allait rendre inutiles (art. 1er), réduisaient le Sénat à cinq membres, y compris le président (art. 2), et abolissaient la censure générale, ainsi que plusieurs autres magistratures d'ordre inférieur (art. 3). De la constitution de 1803, il ne restait plus que l'ombre. En même temps, Berthier faisait occuper par les troupes françaises toutes les îles. A Sainte-Maure, ce fut Capo d'Istria qui remit lui-même le pouvoir au capitaine Forestier en lui fournissant, de plein

gré, les plus amples détails sur les ressources de l'île et les meilleurs conseils sur la façon d'en gouverner la turbulente population. En quelques jours et sans provoquer de troubles, le général Berthier avait fait des Sept Îles une dépendance de l'Empire.

Le pauvre homme ne devait guère s'attendre à la terrible semonce que son zèle allait lui valoir. « Je n'ai pas chargé le général César Berthier de déclarer que Corfou faisait partie de l'Empire, écrivait Napoléon à son frère le roi de Naples, à la date du 6 octobre, et puisque je m'étais tu, il devait bien aussi se taire. Témoignez-lui mon mécontentement. Ordonnez-lui d'agir avec plus de circonspection et de prudence. Faites-lui comprendre qu'il ne sait pas, que personne ne sait ce qu'il fera demain (6 octobre 1807). »

La précipitation de Berthier avait si vivement indisposé l'empereur qu'il écrivait d'autre part au ministre de la guerre Clarke qu'il y avait « de la folie dans sa conduite », et au frère de Berthier, le prince de Neuchâtel, en ménageant ses expressions, ce qui n'était pas son ordinaire, qu'il y avait « de la légèreté dans sa conduite » (12 octobre).

Sans doute Napoléon craignait que l'empereur Alexandre ne fût blessé par la brutale prise de possession de son général et surtout par la façon dont il en avait usé à l'égard d'une constitution dont il se faisait gloire.

En outre, l'empereur prévoyait que les îles secondaires, menacées par les Anglais, ne pourraient, pas plus qu'en 1798, faire une longue résistance, et il redoutait le retentissement qu'aurait la capitulation d'une des garnisons françaises qu'y avait envoyées le général Berthier. Aussi eut-il soin de recommander qu'on retirât sur-le-champ ces troupes et qu'on les remplacât par des soldats italiens ou grecs; toutes les forces françaises, bientôt portées à huit mille six cents hommes (novembre), furent concentrées à Corfou et à Sainte-Maure; un détachement de six cents hommes occupait Parga. « Corfou est tellement important pour moi, disait l'empereur dans une lettre adressée le 7 février de l'année suivante (1808) au roi de Naples, que sa perte por-

terait un coup funeste à mes projets; l'Adriatique serait fermée, et votre royaume aurait sur son flanc gauche un port où l'ennemi recruterait des Albanais et d'autres troupes pour vous attaquer. Vous devez regarder Corfou comme plus important que la Sicile; la Sicile est une question déterminée et connue, au lieu que Corfou est une question tout à fait inconnue. Souvenez-vous de ce mot : dans la situation actuelle de l'Europe, le plus grand malheur qui puisse m'arriver est la perte de Corfou. » C'est pourquoi des convois d'hommes, de canons, de munitions, d'armes, de vivres de toute espèce partaient incessamment des ports italiens et de Toulon pour Corfou.

Durant tout l'hiver le blocus fut si étroit que les communications furent presque totalement interrompues; mais le 10 février Ganteaume quitta Toulon avec plusieurs navires « bondés de provisions et de poudre », comme l'avait prescrit Napoléon; les six vaisseaux anglais qui surveillaient l'île furent chassés, et Corfou se trouva ravitaillée pour longtemps (12 mars). « Au 5 avril, dit l'empereur, les mers de Corfou étaient libres. Cette place avait dix mille hommes de garnison, trois cents milliers de poudre, deux millions de cartouches et des vivres pour deux ans. » Ainsi Corfou ne courait plus le risque d'être pris par la famine comme Malte.

Cependant, il ne pouvait y avoir aucune sécurité pour la garnison tant qu'Ali-Pacha ne se serait pas réconcilié avec la France; sa puissance s'étendait maintenant non seulement sur la Thessalie, l'Épire et une partie de la Thrace, mais aussi sur la Morée dont son fils Moucktar avait obtenu le gouvernement. A Constantinople, on redoutait ce trop puissant vassal et on le laissait agir à sa guise; au reste, lui envoyait-on un ordre de nature à contrarier ses projets. Ali, qui avait des intelligences au palais, en était aussitôt informé et faisait assassiner en chemin le Tartare auquel on l'avait confié, afin de pouvoir nier ensuite en toute sincérité l'avoir jamais reçu[1]. Les agents fran-

[1] Lettre de Bessières au ministre des relations extérieures

çais eurent donc l'ordre d'agir de façon à se ménager l'amitié du pacha. Ce n'était pas chose facile.

Dès qu'Ali avait appris que les Français s'étaient installés à Corfou sans qu'on ait eu besoin de son intervention, il ne songea plus qu'à les inquiéter, qu'à leur créer des ennuis. Depuis 1798, il occupait le petit poste de Bucintro, le général Berthier le lui réclama; sans se refuser à le rétrocéder, il prétexta cent raisons pour n'en point retirer ses troupes; Napoléon s'impatientait à Paris de ces lenteurs et voulait qu'on s'emparât de Bucintro de vive force; à quoi on lui répondait de Corfou que rien ne serait plus difficile que de s'y maintenir contre un ennemi véritablement très supérieur en nombre. Il fallait, au contraire, pensait Berthier, amener Ali à d'autres sentiments par la douceur, non par la violence.

L'empereur ne lui avait-il pas recommandé d'ailleurs de ménager les Turcs, les Grecs, les Russes et les Albanais, mission qui ne laissait pas que d'être difficile? En ce qui concernait Ali, il n'avait pas d'inquiétude, car il venait de recevoir de lui une lettre qui se terminait par ses mots : « Votre véritable ami. » La même duperie qu'en 1797 allait recommencer. Berthier se laissa même aller jusqu'à offrir à l'empereur de céder au pacha, pour prix de son amitié, la cité de Parga[1]. A quoi l'empereur lui répliqua que ce n'était pas à ses généraux à disposer d'un territoire français, mais que, néanmoins, il devait ménager Ali, tout en se défiant fortement de lui; surtout il lui recommandait d'éviter les discussions diplomatiques et les « parlages inutiles ». Napoléon espérait qu'Ali se contenterait de belles assurances, et qu'on pourrait compter sur lui pour le transport des munitions de guerre et de bouche et le passage des troupes (25 janvier 1808). C'était se flatter beaucoup. Ali interceptait les convois, arrêtait les courriers; il fit même contrefaire, par un ouvrier anglais, les

[1] Sans doute sous l'inspiration de Bessières. Bessières, ancien consul à Venise et qui devint peu après commissaire impérial dans les îles Ioniennes, avait longtemps résidé auprès d'Ali, pour lequel il professait une grande estime, ainsi qu'il ressort de toute sa correspondance; il s'efforça constamment de maintenir de bons rapports entre la France et lui.

différents sceaux dont étaient scellées les lettres officielles, afin de pouvoir envoyer de faux ordres ou refermer, sans qu'en s'en aperçût, les missives qu'il avait ouvertes. En même temps il amassait des troupes. L'empereur trouvait que tout cela n'était « ni bon, ni sage, ni politique » ; en fait de correction, Bonaparte pouvait évidemment en remontrer à Ali, mais devait-il s'étonner qu'il agît de la sorte, alors que, lorsqu'il avait réclamé les quatre-vingt mille francs qu'on lui devait depuis tantôt dix ans pour les approvisionnements fournis par lui à l'amiral Brueys, la seule réponse qu'il reçut fut que, puisqu'il n'avait pas payé les dettes de son père, il ne pouvait s'attendre que le nouveau gouvernement s'acquittât envers lui des dettes du précédent? La situation ne changea que lorsque Ganteaume eut débloqué et ravitaillé Corfou; la réconciliation fut alors complète, le *Moniteur de Corfou* s'écriait à la date du 8 avril : « On dirait qu'un pont a été jeté sur le détroit qui nous sépare du continent. » De fait, les convois purent arriver sans encombre de Dalmatie par la voie de terre, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

D'autre part, l'empereur avait recommandé à ses agents de vivre en bonne intelligence avec tous les petits potentats, ennemis d'Ali, qui se disputaient le pouvoir le long de la côte albanaise. « Il faudra donner pour instruction aux commandants des îles, écrivait-il, d'entretenir des relations de bonne amitié avec les Turcs, de les cajoler, mais de se tenir constamment sur leurs gardes et en bon état de défense. » Une active correspondance s'engagea avec le pacha de Delvino, qui s'était toujours montré un ami fidèle de la France. En même temps, nos consuls en Morée, et surtout celui de Patras qui avait une grande connaissance du pays et beaucoup d'influence, travaillaient à attirer à nous la sympathie des Grecs.

Mais Berthier faillit tout compromettre par sa conduite à Corfou. Dès l'abord il lui avait fallu de l'argent; deux cent mille talaris qu'il s'était procurés à son arrivée avaient été dissipés en quelques semaines ; il voulut faire un emprunt forcé de quarante-deux mille autres talaris, mais éprouva de grandes difficultés à les

percevoir, car Mocenigo avait drainé, par suite de son administration dépensière, tout l'argent des malheureux Corfiotes; il leur devait, au moment de quitter l'île, plus de sept cent mille talaris.

A cette première cause de désaffection s'en ajoutait une autre plus grave ; lors de l'arrivée de Berthier, Capo d'Istria avait fait répandre, par son ordre, un manifeste pour rassurer les habitants sur les intentions des Français, mais aucune des assurances qu'il contenait ne fut suivie d'effet. Berthier transforma les secrétaires de l'ancien Sénat en ministres au petit pied et leur accorda un pouvoir sans contrôle. Quant à lui, il agissait en despote ; les Corfiotes disaient même en satrape. Une dame, « également célèbre à Corfou comme à Naples et dans toute l'Italie pour sa beauté et l'usage qu'elle en faisait », lit-on dans la correspondance administrative, avait été installée par le général dans son palais ; elle y faisait les honneurs de sa table et de son salon, où il s'efforçait de réunir autour d'elle les femmes « les plus qualifiées du pays ». Cette dame avait un mari qui se faisait conférer des missions dont il profitait pour pressurer abominablement les nouveaux sujets de l'empereur Napoléon ; elle avait aussi des amants, dont l'un, en raison des services qu'il lui avait rendus, reçut en dépôt la correspondance amoureuse du général. Pour empêcher le galant d'en faire usage, il fallut user d'expédients déplorables. Les Corfiotes regrettaient amèrement les anciens proconsuls vénitiens. En outre, comme, faute d'argent, les juges n'étaient plus payés, ils se récupéraient en vendant la justice.

Informé de ces faits et déjà irrité contre son général, Napoléon le révoqua brusquement, le 28 janvier 1808. Comme il craignait un coup de tête de Berthier, il chargea un officier d'ordonnance du roi de Naples de se rendre à Corfou, de s'assurer que son successeur désigné, le général Donzelot, alors commandant à Céphalonie, était prêt à prendre en main le gouvernement militaire des îles, et de n'apprendre qu'ensuite à Berthier la décision prise à son égard. La transmission opérée, il imposerait à Berthier une

cohabitation, si j'ose m'exprimer ainsi, de quinze jours avec son successeur, afin qu'il pût l'initier aux détails de l'administration et le mettre au courant des affaires ; puis Berthier devait s'en retourner par Cattaro et la Dalmatie, en visitant les routes et en inspectant le pays, car l'empereur entendait bien utiliser même les hommes qu'il remerciait pour incapacité !

Ancien chef d'état-major à l'aile droite de l'armée du Rhin, le baron François Donzelot s'était fait remarquer par son général en chef Moreau ; Desaix se lia d'amitié avec lui et l'emmena en Égypte, où il prit part à la fameuse poursuite de Mourad-Bey [1]. L'empereur l'avait chargé d'un commandement dans les Pouilles et récemment d'organiser la défense de l'île de Sainte-Maure, sous les ordres du général Berthier [2].

Donzelot se trouva brusquement en face d'une situation fort difficile, et ce ne fut pas trop de toute son habileté, de sa dextérité à manier les hommes et de son énergie courtoise pour y parer.

Il lui fallait assurer la défense des îles secondaires sans compromettre les troupes françaises et préparer Corfou à subir un siège de la part des Anglais, sans y dépenser d'argent ! On ne devait laisser à Zante et à Céphalonie que deux officiers français avec vingt-cinq ou trente soldats destinés à encadrer les troupes étrangères. A Zante, Donzelot avait réuni douze cents Albanais qu'on s'efforçait de discipliner ; on pouvait espérer que, bien commandés, ils seraient en mesure de repousser une attaque des Anglais si elle était tentée, comme cela devenait chaque jour plus probable. A Céphalonie, se trouvait également un fort contingent albanais. Quand il fut question de rappeler la garnison de Parga, les habitants, qui ne se sentaient pas capables de résister seuls aux attaques d'Ali et n'avaient qu'une médiocre confiance dans la solidité des auxiliaires étrangers par lesquels on voulait remplacer les soldats français, supplièrent qu'on leur laissât au moins le nombre d'hommes suffisant pour défendre le ville, s'offrant à faire d'avance le sacrifice de leur territoire. Napoléon tenait

[1] Son frère y fut tué.
[2] Lettre du 6 septembre 1807.

beaucoup à Parga, qui lui assurait une entrée sur le continent ; néanmoins, il ne voulait à aucun prix risquer un échec pour ses armes ; les Pargiotes durent, en conséquence, se contenter de recevoir des secours en munitions et en argent, des encouragements et l'appui d'une milice indigène. Leur attitude énergique tint nonobstant en respect le pacha.

La tâche administrative de Donzelot n'était pas moins épineuse que sa tâche militaire. Il eut, tout d'abord, à faire accepter le nouveau régime que l'empereur imposait aux îles Ioniennes, régime bizarre, mal défini, et, en somme, hypocrite. « Mon intention, disait-il le 12 octobre 1807, dans une lettre adressée au ministre de la guerre, mon intention est que rien ne soit innové à l'administration intérieure du pays, et qu'elle soit maintenue dans sa plus grande franchise. » Mais, en même temps, il organisait le pays militairement. Le gouverneur général devait être investi directement de l'autorité militaire, supérieurement de l'autorité civile ; le commissaire impérial, qui fut Bessières, reçut les mêmes pouvoirs que les préfets coloniaux, sous l'autorité du gouverneur ; bref, l'empereur ordonnait que « le gouvernement des sept îles fût tout entier dans les mains de la guerre », pour employer les termes du projet de décret. Dans le décret lui-même qui porte la date du 10 novembre 1807, il est dit à l'article V qu'un commissaire impérial désigné par l'empereur résidera près du Sénat et assistera à toutes ses délibérations avec voix consultative. Et le Sénat, réduit à cinq membres, n'eut plus d'autre mission que de voter, de fois à autres, des adresses de félicitations ou de remerciement. Le traitement attaché à cette sinécure était des plus élevés pour le pays, six mille francs par an, ce qui ne devait pas rendre les sénateurs peu soucieux de se maintenir dans les bonnes grâces des gouvernants. Le traitement du gouverneur était de soixante mille francs.

Plus tard, le nombre des sénateurs fut porté à huit et leur allocation diminuée, et ils en devinrent un peu plus indépendants ; cependant, ce ne fut guère qu'en 1814 qu'ils recommencèrent à prendre quelque part aux affaires.

Les titres II, III et IV du décret déterminaient longuement les attributions du gouverneur général, du commissaire impérial, du commandant de la marine ; le titre V traitait des contributions et du budget, des recettes et des dépenses. Le budget devait être réglé tous les ans par le commissaire impérial, sanctionné par le gouverneur général et signé par l'empereur[1]. Seules les douanes continuaient à relever des autorités locales.

Si encore Donzelot n'avait eu qu'à faire oublier aux insulaires leur liberté perdue! Mais il lui fallait, comme son prédécesseur, comme tout les gouverneurs français malheureusement, faire face à de grosses dépenses avec de faibles moyens. Quand il prit possession de son poste, il trouva un déficit mensuel de quatre cent mille francs ; les provisions qu'avaient laissées les Russes étaient tellement avariées qu'il ne les accepta qu'en dépôt, refusant d'en payer le montant, et se vit obligé d'en acheter de nouvelles afin de se conformer à la volonté de l'empereur, qui était que la place fût toujours en état de soutenir un siège de six mois. Il avait eu, alors qu'il était encore sous les ordres du général Berthier, une violente altercation avec lui au sujet de la reconstruction des fortifications qui tombaient en ruine et que celui-ci se refusait à réparer faute d'argent. Pour faire face à tous ces besoins, Donzelot demanda au gouvernement central, comme don de joyeux avènement, un subside de deux ou trois millions, plus deux cent mille francs par mois (mai 1808). Napoléon ne l'entendait pas de la sorte. « Le général Donzelot ignore-t-il que deux cent mille francs par mois font deux millions quatre cent mille francs par an? Les dépenses du génie ne doivent pas passer, pour l'année cent mille francs; l'artillerie ne doit pas coûter, dans l'année, plus de trente ou quarante mille francs. Je vois, continue-t-il, dans le budget du général Donzelot, cent vingt mille francs par mois pour la marine et vingt mille francs pour les transports par mer, ce qui fait cent

[1] Un article du décret organique portait qu'un élève de peintre serait envoyé par le gouvernement ionien à Rome et y recevrait un traitement de dix-huit cents francs.

quarante mille francs par mois ; mon intention est que cela ne coûte pas cela par an. » « L'état-major, continuait-il, n'a nullement besoin d'être aussi luxueusement monté et équipé qu'il l'est, et quant à l'artillerie, des bœufs devaient lui suffire. »

Bessières n'était pas mieux traité que son chef, et l'empereur concluait en disant : « Je ne vois à Corfou que des administrateurs peu habiles et pour qui l'économie n'est rien. »

Ces demandes de Donzelot avaient exaspéré l'empereur au point qu'il écrivait dans cette même lettre (14 juillet 1808) que « Corfou était le moindre de sa pensée », expression plus énergique que correcte et qui, au fond, n'était qu'une boutade. Pour réduire momentanément les dépenses, trois régiments d'infanterie furent transférés de Corfou à l'armée d'Italie, qui avait besoin d'être renforcée par suite de l'attitude de l'Autriche, et toute la division navale reçut l'ordre de rallier Ancône (janvier 1809). Mais il suffit que la possession de l'archipel se trouvât de nouveau menacée, pour que l'empereur en revînt à sa première façon de voir.

Le répit qu'avait procuré aux gouvernants des îles Ioniennes l'arrivée de Ganteaume ne fut pas de longue durée. Des agents anglais intriguaient sans cesse auprès d'Ali et du pacha de Scutari pour les déterminer à prendre ouvertement parti contre les Français, ils les étourdissaient de fausses nouvelles ; un jour, c'était Louis XVII qu'on venait de retrouver et qui allait être mis sur le trône à la place de Napoléon ; une autre fois, c'était une grande défaite que les troupes impériales avaient essuyée en Espagne et qui devait changer la face de l'Europe ; les Français étaient sans cesse représentés comme à bout de forces, prêts à se retirer dans leurs frontières. Ali ne demandait pas mieux que de croire à ces inventions qui flattaient ses désirs. Lord Elgin vint exprès à Janina pour le sonder et l'encourager. Convaincu par lui, Ali ferma encore une fois ses ports au commerce français, défendit à ses sujets d'approvisionner Corfou, arrêta et détroussa les courriers. Quatre officiers français furent assassinés sur ses terres, par son ordre sans doute. Les corsaires

anglais trouvaient un refuge assuré le long du littoral et, de là, fondaient sur les « barques courrières », les nouvelles n'arrivaient plus à Courfou. M. de Pouqueville passait son temps à adresser des protestations au terrible vizir, mais il ne pouvait les appuyer d'aucune démonstration de force, et Ali le savait bien. « Que peuvent les Français? lui répondait-il, rien. Depuis plusieurs mois ils menacent le pacha de Scutari; ils n'auront rien, pas même un mouton, et la France entière ne pourrait pas prendre Antivari. Votre empereur veut me traiter en raja, mais il ne fera pas de moi comme il a fait de l'Espagne. » Veli, son fils, plus sauvage que lui et qui s'intitulait dans ses lettres, par antiphrase sans doute, « le très compatissant, l'équitable Veli », suivait, dans son gouvernement, l'exemple de son père; plusieurs convois furent attaqués par des barques soudoyées par lui. Même avec Otrante les communications étaient difficiles; l'île de Corfou se trouva comme assiégée. Non content des embarras qu'il nous créait, Ali s'efforçait d'entraîner la Porte à nous déclarer la guerre. Son influence était grande à Constantinople; son ami, Moustapha-Baractar, avait l'oreille du sultan Sélim, mais il se trouva qu'un événement qui aurait dû accroître encore le crédit d'Ali, le ruina pour un temps. Sélim mourut, son successeur Moustapha fut déposé par Baractar, qui plaça sur le trône une créature à lui. Devenu le chef effectif du gouvernement, Baractar vit les menées d'Ali-Pacha d'un tout autre œil que lorsqu'il était un intrigant cherchant à se pousser. Il décida donc le sultan à résister aux sollicitations d'Ali, qui perdit ainsi, par l'accroissement de pouvoir de son protecteur (août 1808)[1].

Seul Ibrahim, pacha de Berat, se montrait favorable à la France, par haine d'Ali; bien faible appui, il est vrai, et qui ne fut d'aucune utilité.

Les menées des agents anglais ne provoquaient pas une moindre agitation dans toutes les îles; en septembre 1808 le pavillon russe fut arboré en plusieurs points, surtout dans l'île

[1] Moustapha Ier fut tué à la fin de l'année et remplacé par Mahmoud II.

de Céphalonie. A Zante, également, le mécontentement était très vif, et les manifestations en devenaient de moins en moins discrètes; on s'y plaignait de ce que le commerce eût été anéanti par suite des mesures prises pour assurer le blocus continental, de ce que l'évaluation en francs des sequins italiens et hollandais eût été fixée arbitrairement, enfin de la création d'un impôt du timbre qui lésait, disait-on, surtout les pauvres[1].

Ce furent les Anglais qui profitèrent du mouvement, car ils eurent l'adresse de se trouver là à point. Le 1er octobre 1809, alors que les agents français se croyaient bien à l'abri de tout péril imminent, deux vaisseaux de ligne, trois frégates, cinq transports anglais parurent en vue de l'île; la nuit déroba leurs mouvements; le lendemain, ils avaient débarqué douze cents hommes que le capitaine commandant les forces françaises rencontra marchant sur la ville quand il voulut se mettre en route pour les empêcher d'aborder. Une capitulation fut signée, et le pavillon de la République des Sept Iles flotta sur la forteresse (4 octobre). Il en alla de même à Céphalonie, où quinze cents hommes avaient été conduits par une partie de la flotte ennemie.

Les Anglais, disait une proclamation de l'amiral commandant la flotte, étaient venus dans la seule intention « de rétablir un gouvernement indépendant et d'assurer aux habitants des îles Ioniennes le libre exercice de leur religion et de leurs droits politiques et commerciaux ». Ithaque succomba le 8 du même mois, Cérigo le 12.

Celui qui portait des coups si sensibles à l'amour-propre de l'empereur était le même qui devait plus tard se faire contre lui l'instrument trop zélé des rancunes de ses compatriotes, Hudson Lowe. A la tête d'un petit corps de réfugiés corses qu'il avait réunis et équipés, il prit part à toutes les opérations de débarquement et en décida le succès.

Aussitôt occupées, les îles recevaient une administration

[1] Ce sont là les termes du rapport adressé au ministre par l'agent français aussitôt après la reddition de l'île.

anglaise, avec la promesse toutefois que leur indépendance leur serait rendue à la fin des hostilités. L'île de Sainte-Maure où commandait le général Camus ne tomba que l'année suivante, le 15 avril 1810.

Des anciennes possessions vénitiennes dans la mer Adriatique, il ne restait donc plus aux Français, au milieu de l'année 1810, que Paxo, Parga et Corfou, et les progrès des Anglais mettaient cette dernière place en grand péril. C'est alors que se réveilla de nouveau pour elles la sollicitude de l'empereur. Il s'occupe lui-même de tracer dans leurs moindres détails les nouvelles fortifications qui doivent y être élevées. « Je pense qu'il est nécessaire, dit-il dans une note datée de 21 juin 1810, que, dans les positions les plus avancées, à quatre ou cinq cents toises de la lunette Saint-Roch, dans des points qui sont probablement donnés par le terrain, on établisse cinq ou six redoutes qui, appuyées à la mer de droite et de gauche, seraient placées sur une étendue de mille à onze cents toises. Ces cinq ou six redoutes seraient donc éloignées entre elles d'environ cent cinquante toises, vu la largeur des redoutes qu'on suppose être de quarante toises, du côté intérieur. On aurait soin que les côtés qui sont attaquables par l'ennemi aient le profil du siège, c'est-dire des parapets de trois toises et des remparts de quatre toises de largeur avec un relief de dix pieds au moins sur la campagne. En les construisant, on y placerait des magasins à poudre blindés et couverts de terre. » Il poursuit : « Aussitôt qu'on aurait suffisamment établi cette première ligne, il faudra en établir une deuxième, ce sera une ligne qui partira du fort Saint-Sauveur, aura devant elle l'étang des salines, s'appuiera à la mer et empêchera l'ennemi de s'établir dans la presqu'île de San-Pantaleone. On ajoutera au système des lignes deux forts : un entre le fort Saint-Sauveur et les salines, l'autre entre les salines et la mer, qui pourront être reliés par une ligne en arrière, si on le juge nécessaire. On voit que l'empereur s'occupait de la défense de Corfou comme de celle de tant d'autres places, avec cette minutie qu'il apportait à ses moindres ordres. » Il est difficile

d'imaginer un chef plus universellement renseigné et plus prodigieusement clairvoyant que Napoléon. Cette petite île semble le seul de ses soucis.

Le 21 avril, il avait donné l'ordre à son ministre de la guerre de faire passer à Corfou des vivres pour plusieurs années, des munitions d'artillerie, des canonniers et « tout ce qui est nécessaire pour le ravitaillement de la place ». Le général Donzelot était placé sous les ordres du roi de Naples « non comme roi, mais comme commandant de l'armée française en Italie ». Pour lui donner du cœur, l'empereur lui faisait écrire par son ministre de la guerre qu'il avait toute sa confiance, qu'il était certain que jamais il ne mettrait bas les armes, si ce n'est après avoir épuisé tous ses moyens de défense, obligé l'ennemi à prendre les ouvrages avancés et à pratiquer la brèche ; qu'alors même il saurait rendre nuls les efforts de l'assaillant en s'enfermant dans les retranchements. D'ailleurs, ajoutait-il, Donzelot a plus de huit mille hommes, et il en faudrait douze mille aux Anglais pour entreprendre quelque chose (9 mai 1810).

Plus la possession de l'île de Corfou semblait devenir précaire, plus l'empereur s'y attachait. Le 28 septembre 1810, il écrivait : « Corfou acquiert tous les jours plus d'importance, puisque les Anglais, en étant maîtres, le seraient de l'Adriatique. » Et il disait au ministre de la marine Decrès, peu de jours après, qu'il ne fallait rien négliger pour ravitailler cette place. « Je n'entends pas que là où j'ai trente mille hommes de mes troupes, dix mille soient exposés à mourir de faim et que mes armes soient déshonorées. » Le roi de Naples était rendu responsable de la conservation de Corfou. « Parlez-en au ministre de Naples ici, mandait-il au ministre de la guerre ; que cela ne souffre pas d'obstacle. » Il reprochait à Donzelot sa lenteur à parfaire les fortifications de la ville ; n'avait-il pas des hommes en quantité suffisante et plus d'outils qu'il n'en fallait [1] ?

Un autre grief contre Donzelot était son peu d'énergie à

[1] Lettres du 6 octobre, du 4, du 21, du 22 et du 26 novembre 1810.

l'égard d'Ali-Pacha. Ali avait enfin pris franchement parti contre la France; en octobre 1810, il s'était emparé d'un navire, l'*Orphée*, et il armait des pirates qui gênaient considérablement l'approvisionnement de l'île. L'empereur prescrivit donc à Donzelot de s'emparer de toute sa marine, « car, disait-il, ce n'est pas avec ménagement qu'on vient à bout des Turcs; il faut leur montrer de la force (4 mars 1811) ». Mais Donzelot hésitait à se mettre ce nouvel adversaire sur les bras, car il croyait encore pouvoir obtenir, sinon son appui, du moins sa neutralité avec des promesses et quelques concessions. Ali flattait cette espérance afin d'endormir la vigilance du général. « La qualité dominante de son caractère, dit un agent français dans une lettre adressée au ministre de relations extérieures, à peu près à cette époque, est une excessive dissimulation, pleine d'artifice et de perfidie. » Bourbaki écrivait dans le même sens.

A plus forte raison le général se montrait-il bienveillant envers ses administrés grecs. Le commissaire impérial Bessières le lui reprochait vivement, et à propos du sénateur Théotochi, que Donzelot protégeait et que Bessières avait disgracié parce qu'il l'accusait d'être un fripon, éclata entre eux une de ces brouilleries mortelles où se complaisent nos agents à l'étranger, au grand détriment de leur autorité et de leur prestige. L'empereur blâma Bessières, mais il rappela à Donzelot « qu'en caressant les Grecs, on leur fait croire qu'on a besoin d'eux et on les enhardit ».

Cependant les Grecs faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour s'attirer les bonnes grâces de leur souverain. Voici comment un prêtre, latin il est vrai, le célébrait à Zante en termes magnifiques : « Sous le joug barbare, ô Grèce, tu as perdu toute trace de ton antique gloire. Qu'est devenue la patrie des arts, des sciences et des héros? Où est le pays qui a enfanté les vainqueurs de l'Asie et les maîtres de l'Europe? Ton sol, ô Grèce, est devenu désert; il ne subsiste plus de ton ancienne prospérité que des ruines éparses qui font tressaillir de pitié et d'admiration le voyageur étranger. Mais un grand homme s'est

élevé, tu ne seras pas la dernière qui recevra de ses mains l'affranchissement; envoyé sur la terre pour accomplir les volontés du Tout-Puissant, il a jeté ses regards sur nos cités désertes. A l'apparition de ce soleil nouveau, se levant dans sa gloire et sa magnanimité à l'Occident, le croissant effacé et vaincu, disparaît à l'Orient! »

Les nobles se joignaient à la classe moyenne pour faire éclater leur attachement envers leur nouveau maître. Il ne leur suffisait plus de l'avoir pour protecteur, ils le voulaient pour souverain immédiat. Aussi bien la situation des îles du Levant était-elle bizarre. Les administrations, disait un rapport officiel, sont françaises et les institutions locales; les codes surannés avaient grand besoin d'être remaniés; le besoin des réformes était général. Le Sénat se réunit le 26 août 1810 pour solliciter, au nom de l'île, son annexion à l'empire. Il y eut à ce sujet de nouveaux et graves démêlés entre le général Donzelot et Bessières, qui trouvait que le Sénat se montrait trop ambitieux. Ce fut Donzelot qui eut le dessus, sans doute, puisque, le 18 août de l'année suivante, le président du Sénat, qui n'était autre que le comte Théotochi, se présenta, à la tête d'une députation, devant l'empereur au palais de Saint-Cloud. Le hasard fit qu'il se rencontra avec une députation du département de la Lippe; ainsi des deux extrémités de l'Europe on venait aduler le formidable souverain qui avait, comme il se plut à le proclamer en cette occasion, rétabli l'empire de Charlemagne [1].

Les Corfiotes avaient préalablement adressé au ministre de la guerre, duc de Feltre, un compte rendu de l'administration du général Donzelot où les éloges ne lui étaient pas mesurés avec parcimonie [2]. « L'homme qui, depuis trois ans, n'a eu pour objet

[1] « La Providence, avait-il dit, qui a voulu que je rétablisse le trône de Charlemagne, vous a fait naturellement rentrer, avec la Hollande et les villes hanséatiques, dans le sein de l'empire. » (Allocution aux représentants du département de la Lippe.)

[2] Ils avaient été présentés au duc de Feltre le 28 juillet 1811. (Lettre de Condo au général Donzelot, dont je dois la communication à M. le vicomte Boutry.)

de ses veilles et de ses travaux que de mettre la place de Corfou en état de se défendre par elle-même et dont les soins actifs, en conservant dans son sein l'ordre, la subordination, l'aisance et la paix, a favorisé l'essor des talents et provoqué l'introduction de plusieurs fabriques (*sic*), ne contribue pas moins par sa sollicitude à faire le bien et, par le liant de son caractère, à amener le peuple qu'il gouverne et dont il est chéri, à un état de prospérité qu'il ne connaissait pas auparavant. »

L'adresse que lurent les envoyés à l'empereur n'était pas moins exaltée. Elle débutait par ces mots : « Du souverain degré de gloire où vous ont porté vos triomphes et vos vertus magnanimes, daignez, Sire, tourner vos regards vers les habitants des îles Ioniennes dont une partie, quoique envahie momentanément, mais toujours fidèle à Votre Majesté, n'a pu être calomniée que par le machiavélisme d'un ennemi envieux de leur félicité », et se terminait par une déclaration héroïque : « Si jamais l'ennemi ose se présenter sous nos murs, nous saisirons avec empressement cette occasion de prouver à Votre Majesté et à l'univers le prix que nous attachons au titre à jamais glorieux de sujets de Napoléon le Grand. » La réponse de Napoléon est froide et hautaine : « J'ai fait dans votre île de grands travaux, j'y ai réuni un grand nombre de troupes et de munitions de toute espèce. Je ne regrette pas la dépense que coûte Corfou à mon Trésor; elle est la clef de l'Adriatique [1]. » Cela n'empêcha pas le chef de la députation de raconter en ces termes son entrevue avec l'empereur : « Hier à midi, nous avons eu l'honneur d'être présentés à Sa Majesté dans la salle du trône à Saint-Cloud par S. A. S. le prince archichancelier de l'empire. On ne pouvait s'attendre à un accueil plus généreux. Le magnanime souverain, après avoir rendu digne notre députation d'une réponse au discours prononcé par le président (*sic*), m'a fait des demandes relatives à la position de Corfou, et au bon voisin Ali le Pacha de Gianina. La cour était

[1] Voir au sujet de ces dépenses ce qui est dit plus loin, note, page 521.

très nombreuse et très brillante. Nous sommes restés jusqu'au moment que le cercle s'est dissous (19 août 1811). »

Cependant les Anglais, satisfaits de s'être emparés de la plupart des îles Ioniennes et comprenant bien que Corfou ne pourrait être conquis qu'au prix de beaucoup de sang et d'argent, se bornaient à croiser dans ses parages. Ils interceptaient tous les convois, capturaient les barques qu'ils envoyaient à Malte et s'efforçaient, mais en vain, de soulever les populations. Les Corfiotes savouraient le plaisir de n'être plus libres que les peuples éprouvent toujours après l'avoir été trop; les querelles locales n'étaient pas assez vives pour troubler cette quiétude de la masse des habitants, et, somme toute, s'ils n'avaient pas été aux trois quarts ruinés par les conséquences de la guerre commerciale, ils auraient été parfaitement heureux. Une académie avait été fondée (le 23 octobre 1808) afin de « donner des encouragements et des prix aux travaux utiles et de répandre des lumières parmi les habitants des Sept Iles ».

Pendant les années suivantes, la situation resta, à peu de chose près, la même; les communications avec la métropole étaient rares et mal sûres, l'argent même venait malaisément, et les fonctionnaires français devaient se contenter de promesses pour leurs appointements.

« Voici le tableau de notre position au 30 avril », écrivait le 14 mai 1814 Mathieu Lesseps, successeur de Bessières comme commissaire impérial des îles Ioniennes, au comte de Laforêt, ministre des affaires étrangères. « Paxo et Parga avaient été occupées par les Anglais, et cette occupation gênait extrêmement les arrivages du Levant. Les communications directes avec le royaume de Naples étaient interceptées par l'état de guerre du souverain de ce pays contre la France (ce souverain, il ne faut pas l'oublier, c'était Murat). Ali-Pacha avait fermé ses échelles à notre cabotage. Nous étions réduits à nos seules ressources, et ces ressources, déjà si faibles dans une île bloquée et peu productive, allaient être entièrement épuisées et tous les services généralement quelconques, malgré nos efforts et nos soins, entièrement paralysés. »

Ce que Lesseps ne dit pas, c'est que, depuis quelque temps, un vif désaffectionnement s'était manifesté chez les Corfiotes. Pour opérer les travaux des fortifications qu'avait prescrits l'empereur, Donzelot avait dû faire abattre un grand nombre d'oliviers, raser quelques maisons, et les propriétaires lésés attendaient encore d'être indemnisés; l'abolition de toutes les charges créées par la République septinsulaire privait de distinctions honorifiques les principaux citoyens qui s'étaient toujours montrés très vains de leurs titres, et la misère était grande par suite de la cherté des vivres.

Les bruits les plus sinistres circulaient; on avait intercepté une lettre dans laquelle le médecin d'Ali refusait d'exécuter un ordre qu'il lui avait donné, et l'on disait qu'il s'agissait d'empoisonner les plus hauts fonctionnaires de l'île. Les Anglais semaient à foison des nouvelles qui, pour être démoralisantes, n'avaient plus besoin d'avoir été inventées. Maintenant, ils agissaient ouvertement; à Zante, les armes de la République des Sept Iles avaient été remplacées par celles du Royaume-Uni. Le général Campbell, commissaire civil, commandait en maître et refroidissait par sa dureté le zèle de ses partisans; quelques Zantiotes en furent même réduits à s'expatrier. Cela n'empêchait pas les Corfiotes de faire des vœux pour lui et de s'efforcer secrètement de concourir à son succès. « Il y a au moins autant de traîtres à Corfou que sur le continent, écrivait, le 21 février, au ministre, un de ses agents; nous en sommes entourés. »

Jusqu'au dernier moment Napoléon avait entassé à Corfou les moyens de résistance. A Sainte-Hélène, il affirmait que les Anglais avaient trouvé à Corfou de quoi armer cinquante mille hommes. Il y avait des vivres pour quinze mois; du riz, du blé, des légumes secs en abondance; la garnison s'élevait à huit mille hommes, comme il a été dit, dont quatre cents artilleurs et mille marins, et si, contre toute vraisemblance, les défenseurs de la place avaient manqué de courage, ces paroles de l'Empereur leur auraient donné des motifs de faire une longue résistance : « Si l'on se rendait avant que le dernier sac de farine

fût mangé, que tous les ouvrages avancés eussent été pris d'assaut, la contrescarpe du corps de la place sautée, la brèche non pas seulement praticable, mais prise par l'ennemi, et la garnison repoussée dans le dernier retranchement, ceux qui signeraient une pareille capitulation seraient criminels et passés par les armes à leur retour en France. »

Aussi fit-on grise mine au parlementaire qui se présenta le 1er mai, précédé du pavillon anglais et du pavillon blanc, pour annoncer avec des cris de joie que la paix était faite et réclamer du général commandant la remise « pure et simple » au contre-amiral anglais John Gore de la ville et de l'île de Corfou avec ses dépendances, sous le prétexte que cette remise faciliterait grandement la conclusion de la paix.

L'amiral anglais avait communiqué au général Donzelot les dernières gazettes qu'il avait reçues et qui contenaient le narré, plus ou moins authentique, des événements survenus en France jusqu'au 14 avril[1], et il ajoutait, non sans quelque ironie : « C'est en m'associant vivement à vos sentiments et à ceux de tout véritable Français que je vous félicite cordialement de la destruction de cette tyrannie usurpée qui a amené la France si près de sa ruine et a, pendant vingt ans, détruit le repos et la sécurité de l'Europe civilisée[2]. » La nouvelle de la chute de l'empire fut, pour les fonctionnaires français, un coup de foudre, car ils n'ajoutaient nullement foi aux récits que propageaient les agents anglais. D'ailleurs, lors du dernier courrier qui leur était parvenu, on leur avait annoncé qne l'empereur Alexandre avait failli se noyer en se sauvant précipitamment vers Metz, que l'ennemi avait repassé la frontière et que Napoléon était partout vainqueur. Prenant aussitôt le nouveau langage qu'il sentait devoir être maintenant de mode, l'un des subordonnés de Lesseps s'écrie : « Adorons la Providence et ses décrets; il me semble que tout ceci est un songe. »

[1] L'abdication de l'empereur eut lieu, on le sait, le 11 avril.

[2] Les minutes sont en anglais; les traductions seules s'en trouvent aux Archives du ministère des affaires étrangères. Conf. la brochure de Pauthier.

L'amiral anglais n'était conciliant qu'en paroles; Donzelot lui demanda de permettre à un de ses navires d'aller en France prendre les ordres de son gouvernement, car, sans l'aveu de celui-ci, disait-il fort justement, il lui était impossible de livrer une place dont la garde lui avait été confiée. L'amiral Gore refusa de façon péremptoire. Son refus pouvait paraître d'autant plus étrange qu'il avait affirmé que l'Angleterre ne comptait nullement conserver la possession des îles. Alors pourquoi tant d'insistance à se les faire livrer? Gore redoutait-il les visées de la Russie ou celles de l'Autriche? En cela, il n'aurait pas eu si grand tort, comme on le verra. Aussi, le lendemain 2 mai, se montra-t-il fort irrité de ce qu'un nouveau parlementaire qu'il avait envoyé pour hâter les négociations eût été retenu quatre heures sous prétexte de quarantaine aux portes de la ville. Si on en usait ainsi envers lui, ajoutait l'amiral, il se verrait réduit à la nécessité d'abandonner les dispositions amicales auxquelles il était porté envers la garnison et de rétablir un blocus offensif dans toute sa rigueur. Les conditions qu'offrait Gore au général français étaient les suivantes : si la ville lui était livrée sans conditions avec tout ce qu'elle contenait, la garnison ne serait pas retenue prisonnière, mais renvoyée en France « par les meilleurs moyens de transport »; quant à Donzelot, la *Thémis* recevrait un sauf-conduit et un passeport pour le conduire à Toulon ou ailleurs « avec telles personnes qu'il lui plairait d'emmener ». A quoi Donzelot répliquait que son devoir et son honneur lui interdisaient d'accepter une capitulation sans un ordre formel de son gouvernement. Or, pour le solliciter et le recevoir il fallait compter six semaines, et Gore trouvait le délai bien long. C'est cette hâte, précisément, qui mettait Donzelot en défiance; il ne voulait pas livrer à l'Angleterre un gage aussi précieux et n'avait pas même encore consenti à remplacer le pavillon tricolore par le pavillon blanc fleurdelisé. Son obstination surtout sur ce dernier point, exaspérait et inquiétait Gore. « Le drapeau de votre légitime souverain, écrivait-il au général français le 3 mai, a été d'abord rétabli par ses sujets délivrés à Bordeaux

et vous seul persistez à déployer la bannière proscrite du chef déposé et de la France révolutionnaire. » Et il le menaçait de traiter en forbans les équipages de navires qui porteraient ce pavillon [1].

La situation de la garnison française devenait, au surplus, d'heure en heure plus critique, car la population, travaillée par les agents étrangers, montrait clairement qu'elle n'était point du tout disposée à accepter les calamités d'un nouveau siège pour sauver l'honneur du pavillon tricolore. Les milices corcyréennes qu'on avait armées, quoique bien encadrées, étaient peu sûres. L'amiral anglais, fort bien renseigné, raillait son ennemi sur la situation où il se trouvait. « Je suis très affecté, lui écrivait-il, de la position extrêmement délicate de Votre Excellence, entourée qu'elle est d'individus appartenant aux nations les plus diverses et dans des dispositions contradictoires, et se sentant obligée de soutenir un drapeau qui n'a plus de maître. »

Donzelot néanmoins cherchait à gagner du temps; on lui proposa une entrevue afin de lui montrer des pièces qui le convaincraient que seul maintenant en Europe il persistait à servir un régime qui n'existait plus; il refusa. Le commissaire britannique, le lieutenant général Campbell, s'efforça de le convaincre qu'il agissait en révolté plus qu'en sujet fidèle, « en mettant, par son obstination, un obstacle considérable aux arrangements définitifs d'une paix durable ». Donzelot qui même, à un moment, s'était pris à douter de la véracité de toutes les nouvelles qu'on lui avait communiquées, persistait à ne rien faire avant d'avoir reçu des ordres directs. Le 7 mai, une sommation en forme lui fut adressée à laquelle il répondit en disant que « s'il anticipait sur les suprêmes intentions de son souverain, il courait risque de s'exposer, de se compromettre à ses yeux, aux yeux de l'Europe entière ». « Sommes-nous en guerre? ajoutait-il; alors Vos Excellences ont le droit de m'adresser une sommation de reddition, mais elles ne doivent pas s'étonner si je n'y obtempère pas.

[1] « *The three-coloured flag has at present no sanction and any acts of hostility committed under it will be treated as Piracy.* » Les mots sont soulignés dans le texte.

Sommes-nous en paix? Vos Excellences ne peuvent raisonnablement présenter une sommation sans présenter les traités consentis par le souverain de la place sommée. »

Le surlendemain 9 mai, un officier français se rendit à bord du *Vengeur* et eut un long entretien avec le contre-amiral Gore, qui lui démontra que les îles ne pouvaient appartenir ni à la France ni à la Russie, mais devaient, en toute justice, passer aux mains de l'Angleterre. Les arguments de Gore n'ayant nullement convaincu le général Donzelot, la conversation entre les chefs de la flotte anglaise et lui aurait pu continuer longtemps sur le ton aigre-doux qu'elle avait pris, si, le 12, l'amiral Gore n'avait communiqué officiellement à Donzelot les nouvelles arrivées de France par l'intermédiaire du résident militaire du roi d'Angleterre auprès de l'armée autrichienne en Italie, ainsi qu'une lettre du lieutenant général comte de l'Épine, lequel portait à sa connaissance la convention qui avait été signée à Paris le 23 avril 1814 et qui stipulait une suspension des hostilités tant sur mer que sur terre entre les puissances alliées et la France. Donzelot ne pouvait plus suspecter l'authenticité d'informations provenant de personnages aussi autorisés.

Toutefois, il ne s'ensuivait pas de ce que la France avait changé de gouvernement et fait la paix avec l'Europe que la place de Corfou dût être cédée, sans plus ample informé, aux Anglais. Donzelot fit donc savoir à l'amiral qu'il reconnaissait l'autorité du lieutenant général du royaume de France, et qu'il attendrait ses ordres pour abandonner Corfou. Cette réponse exaspéra l'amiral, qui lui intima l'ordre de se retirer « avec la portion française de la garnison » avant le lendemain à huit heures du matin. Le général Donzelot, naturellement, n'en fit rien, et les deux adversaires restèrent huit jours sans correspondre, dans un état qui n'était ni la paix, ni la guerre.

Cependant Donzelot avait assemblé le Sénat, la « gérusie », dès le 18 mai, lui avait communiqué tous les documents officiels en possession desquels il venait d'être mis et lui avait demandé de reconnaître le nouveau souverain de la France. Lesseps

rédigea la formule du serment qui fut prêté par les membres du Sénat et par tous les fonctionnaires français ou indigènes. En même temps, il priait la gérusie de rester en fonction et de veiller à ce que les tribunaux continuassent à siéger, car, disait-il, le décret de 1807 demeure en vigueur tant que les décisions prises à Paris touchant le sort des îles Ioniennes ne seront pas officiellement notifiées. Les seules modifications que Donzelot fit apporter aux formules usitées jusqu'alors fut de remplacer les mots « Au nom de Sa Majesté l'empereur des Français » par ceux-ci : « Au nom de Sa Majesté le roi des Français », commettant par là, sans s'en douter, une grave offense contre le droit divin.

La gérusie accueillit cette communication avec le détachement dont elle avait pris l'habitude; dans sa séance du 21 mai, elle vota toutefois une résolution tendant à ce que la République des Sept îles fût désormais « libre d'un vasselage quelconque » et qu'on lui restituât les cités continentales de Prévéza, Parga, Vonitza, ainsi que le district de Bucintro, en un mot, tous les territoires qui avaient fait partie jadis des possessions vénitiennes. Une députation fut chargée d'aller présenter ces vœux à Vienne, où devait se décider le sort de tant de populations.

Donzelot n'avait pas pris aussi allégrement son parti de la situation ; s'il avait fait prêter serment au « roi des Français », s'il avait même donné l'ordre de tirer en l'honneur de son avènement une salve de coups de canon, il n'en persistait pas moins, par fidélité au régimu déchu, à ne pas vouloir arborer le drapeau blanc, et se refusait à livrer la place aux Anglais. Campbell, qui, en qualité de lieutenant général, avait succédé à Gore dans la direction des négociations, le prit de très haut : « Je suis pleinement convaincu, lui écrivait-il le 27 mai, que si Votre Excellence persiste dans ce qui me paraît être une injustifiable détention de la forteresse de Corfou, il ne sera pas nécessaire désormais d'occuper votre temps et le mien à de nouvelles et inutiles négociations, et il vous restera à vous justifier vis-à-vis de votre souverain et de votre pays d'un mépris si prononcé de leurs ordres. » Comme dernier délai on accordait au général fran-

çais jusqu'au 1er juin pour faire remise de la ville aux Anglais.

Cependant, le texte de la convention du 23 avril était très précis, et Donzelot y trouvait une base solide pour atermoyer; il portait, en effet, que des commissaires français, accompagnés de commissaires représentant les puissances alliées, se rendraient dans les diverses forteresses occupées encore par des garnisons françaises pour en régler la cession. Donzelot était donc en droit d'attendre l'arrivée des représentants du nouveau gouvernement, avec l'espérance que peut-être la France n'aurait pas été forcée de renoncer à la possession de Corfou.

Les missives du lieutenant Campbell et du brigadier Mackensie, de jour en jour plus menaçantes, le laissèrent donc inébranlable. Huit jours se passèrent encore. Enfin, le 7 juin, le général du Boulnois arriva accompagné de plusieurs vaisseaux destinés à rapatrier les troupes françaises à Toulon; il s'aboucha le 14 avec les commissaires anglais Mackensie et Gordon, et, le 21, Corfou, qui fut sans doute la dernière des places fortes situées en dehors de nos frontières de 1792 où ait flotté le drapeau français, fut livré aux troupes anglaises.

Le même jour, le général du Boulnois adressait en ces termes les adieux de la France au peuple corfiote : « La France s'impose le sacrifice de céder aux souverains alliés le droit de puissance et de protection qu'elle a, pendant huit années, exercé sur vous et sur votre pays. Pour en diminuer l'amertume, pour renoncer avec moins de regret aux fruits de tant de travaux entrepris pour votre sûreté, de tant de trésors prodigués pour votre prospérité future [1], elle a besoin de se rappeler que ce sacrifice est nécessaire à la pacification et au bonheur du

[1] Pauthier estime à 60 millions de francs les sommes que le trésor français fit passer dans les îles Ioniennes de 1807 à 1814. Pour l'année 1812 les charges budgétaires sont ainsi réparties :

| | |
|---|---|
| A la charge de l'empire français, dont 1 million pour la guerre et la marine | 11,097,545 08 |
| A la charge du royaume d'Italie | 1,673,527 49 |
| — — des Deux Siciles | 118,200 29 |
| — du gouvernement des îles Ioniennes | 633,538 73 |
| TOTAL | 13,522,811 49 |

monde... Habitants de Corfou! vous allez perdre le digne et honorable général Donzelot, ce guerrier, juste orgueil des armées françaises, ce gouverneur aussi sage qu'éclairé dont l'administration douce et bienfaisante laissera longtemps parmi vous les souvenirs les plus chers et les plus honorables. Vos regrets accompagneront également le départ de M. le commissaire général Lesseps, dont les soins, les veilles et les travaux ont eu constamment pour objet votre bonheur, le soulagement de vos maux, les progrès de votre industrie nationale. Sans doute aussi vos regards et votre souvenir se reporteront longtemps sur cette brave et généreuse garnison dont vous avez mérité toute l'affection et qui, par sa conduite exemplaire, par l'aménité de ses procédés autant que par son respect religieux pour la discipline militaire, a su constamment honorer à vos yeux le nom et le caractère français [1]. »

Le général Donzelot ne voulut pas partir sans un adieu, et sa proclamation est touchante, bien qu'un peu déclamatoire, selon le goût du temps. « Déjà les proues de nos navires sont tournées vers la France, dit-il; je vous quitte sans avoir pu accomplir, à cause de la guerre, tout le bien qu'il était dans ma pensée de vous faire; d'autres vont venir qui auront le bonheur d'accomplir mon œuvre... Vous m'aviez donné le nom de père; ce souvenir, en vous quittant, sera ma seule consolation. » Le Sénat lui offrit, au moment où il s'embarquait, une épée d'or qu'il avait bien méritée, car, durant sa longue administration, il s'était constamment appliqué, et avec succès, à rendre moins lourd aux populations des îles le joug que leur imposait l'empereur, et le souvenir des années de son gouvernement demeura longtemps cher aux Corfiotes.

La France se montra moins reconnaissante envers Donzelot; pour prix de son dévouement qu'il avait poussé jusqu'à payer de ses propres deniers les appointements des fonctionnaires grecs [2],

[1] La majeure partie de la garnison avait été logée chez l'habitant pendant tout le temps de l'occupation.

[2] Il emprunta de ce chef près de cent mille francs sur sa signature personnelle.

de son énergique attitude en face des menaces des fonctionnaires anglais, il se vit refuser, sous prétexte de prescription, par les divers gouvernements qui se succédèrent à Paris, les appointements qui lui restaient dus au moment de son départ de Corfou, soit plus de quatre-vingt-dix mille francs!

Ce fut le 26 juin que les Anglais entrèrent dans la ville; selon la coutume, les cloches sonnaient à toute volée, les édifices publics étaient pavoisés, ainsi que les maisons particulières, et le Sénat souhaita en termes enthousiastes la bienvenue à ses nouveaux maîtres.

L'Angleterre avait pris possession de l'île de Corfou au nom des puissances alliées, mais ses représentants montrèrent bientôt qu'ils entendaient en être les maîtres absolus. Le résident Campbell se saisit du gouvernement civil et de l'autorité militaire, abolit l'université, dispersa l'académie, fit briser les presses. Le Sénat s'était avisé, on s'en souvient, dans sa séance du 21 mai, de protester en faveur de l'indépendance des Sept Iles unies, et de confier à des députés le soin d'en défendre à Vienne les intérêts; il fut aboli, quatre de ses membres sur sept se virent frappés d'une honteuse dégradation, et défense fut faite à quiconque de présenter ses résolutions au Congrès. Cependant Capo d'Istria se chargea, à titre officieux, de porter à son maître et aux plénipotentiaires les doléances de ses compatriotes. Trois projets avaient été proposés pour régler le sort des îles Ioniennes : 1° les donner « en indemnisation »; 2° les attribuer à l'ordre de Malte; 3° y rétablir la République péninsulaire. Capo d'Istria insistait vivement pour que cette troisième solution fût adoptée et pour que la République fût placée sous la protection collective de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, de la France et de la Prusse, lorsqu'une proposition fort inattendue fut faite par les diplomates anglais. Voici l'article « unique » dont ils suggérèrent l'adoption : « Lorsque S. M. Ferdinand IV sera rentré en possession du royaume de Naples, les sept Iles ou îles

Ioniennes seront possédées par S. M. l'empereur d'Autriche, sous des conditions où il sera convenu (*sic*) entre Sadite Majesté et la Grande-Bretagne et qui remplissent les engagements vis-à-vis les habitants desdites îles lorsqu'elles ont été occupées par les forces anglaises. » Ce trait de générosité ne peut s'expliquer que par la pensée qu'avait l'Angleterre de provoquer des rivalités et des mésintelligences entre l'Autriche et la Russie, car il était bien évident que cette dernière ne renoncerait pas aussi facilement à la protection des îles Ioniennes en faveur de l'Autriche qu'en faveur de l'Angleterre.

Mais les habitants des îles, dont on disposait avec ce sans-gêne, protestèrent ; il ne leur duisait nullement de servir d'enjeu aux combinaisons des puissances, d'autant plus que, s'ils craignaient le patronage de l'Angleterre, celui de l'Autriche leur semblait bien plus néfaste encore. L'Autriche n'avait pas de flotte pour les protéger contre les incursions des pirates barbaresques : son commerce dans l'Adriatique était peu développé, et, par conséquent, elle n'aurait que de lointains rapports avec sa colonie ; enfin, elle traitait « en esclaves » ses sujets italiens, et il y avait tout lieu de craindre que son joug fût pesant. A tout prendre, les Ioniens préféraient la rudesse anglaise à l'autoritarisme des fonctionnaires autrichiens. « C'est à l'Angleterre, disait en leur nom leur intercesseur attitré Capo d'Istria, qu'ils se soumettraient de préférence, dans l'espoir de placer leur nationalité sous la sauvegarde des formes constitutionnelles de cette grande nation et de pouvoir jouir du bienfait d'une existence exempte du danger d'être dénaturée. »

Comme toujours, lorsqu'on ne peut s'entendre, on espéra que le temps amènerait une solution. Le 4 juin 1815, le plénipotentiaire russe fit adopter une résolution renvoyant à l'issue de la guerre toute détermination, ce qui n'empêcha pas lord Castlereagh d'annoncer dès le 14 à son collègue russe « que le gouvernement britannique s'était déterminé à concourir aux désirs de S. M. l'empereur et à prendre, conformément à ses vœux, l'État septinsulaire sous sa protection immédiate » à condition, toute-

fois, que l'Autriche ne fît pas opposition à cet arrangement[1].

Les hasards de la guerre ayant amené les plénipotentiaires à Paris, ce fut là qu'ils rédigèrent, le 15 août, un projet de convention en trois articles qui attribuait les îles Ioniennes et leurs dépendances au roi d'Angleterre en pleine et entière souveraineté. Il était formellement stipulé dans cet acte que le gouvernement britannique s'entendrait avec les principaux habitants pour établir une forme de gouvernement qui assurât aux peuples des îles « le libre exercice de leur religion, un juste degré de liberté civile et la liberté de commerce ». Le 20 septembre, une nouvelle convention fut signée, différant peu de la précédente en ce qui concerne la suzeraineté de l'Angleterre, mais lui attribuant le droit, pendant dix ans, de choisir les membres du Sénat auquel était confié le pouvoir exécutif. Enfin, le 5 novembre, un traité, conclu à Paris entre les représentants de l'Autriche et de l'Angleterre, plaçait définitivement les îles Ioniennes sous la protection exclusive et immédiate de S. M. le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne. Les « États-Unis des îles Ioniennes » devaient régler leur organisation intérieure avec l'approbation de la puissance protectrice; le haut lord commissaire recevait, de plus, le droit de convoquer les électeurs et de diriger les opérations de l'Assemblée constituante. « Pour assurer aux habitants des États-Unis ioniens les avantages résultant de la protection » sous laquelle ils allaient être placée, des garnisons anglaises occuperaient toutes les places fortes.

Le 27 septembre 1816, une déclaration fut dressée à Paris pour constater l'accession de la France à la convention du 5 novembre précédent. Le sort des îles Ioniennes se trouvait donc irrévocablement fixé[2].

[1] Cependant l'acte final du Congrès de Vienne, art. 93, reconnaissait l'empereur d'Autriche comme souverain légitime « des îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique ».

[2] On sait si l'Angleterre respecta les engagements qu'elle avait pris dans la convention du 5 novembre 1815; la constitution du 2 mai 1817, qu'on l'accusa d'avoir extorquée à des députés choisis par elle et apeurés, lui assurait une autorité absolue et privait les habitants de toute indépendance.

Voilà comment, contre leur gré, les îles Ioniennes passèrent en quinze ans des Vénitiens aux Français, des Français aux Turcs, des Turcs aux Russes, des Russes aux Français derechef, puis finalement aux Anglais, après avoir failli être attribuées aux Autrichiens, sans qu'on ait jamais cessé toutefois de proclamer leur indépendance.

E. Rodocanachi.

---

# LA NÉGOCIATION POUR LE DUC D'ANJOU

## AUX PAYS-BAS

### DE 1578 A 1585.

---

L'étude qui suit n'est qu'une vue d'ensemble, un *argument* d'un travail considérable qui doit paraître prochainement et que son importance documentaire ne permet pas de communiquer dans son intégralité à la *Revue*. L'auteur, ne pouvant donner un fragment de cette longue négociation sans en diminuer la logique, a essayé de présenter ce résumé fidèle de ses documents, vu l'intérêt qu'il revêt dans la circonstance solennelle du couronnement de S. M. la reine des Pays-Bas, puisqu'il étudie la fondation même de la liberté et de la nationalité hollandaises.

S'il fut une heure critique et solennelle dans l'histoire de la nation néerlandaise, c'est assurément celle où, vers la fin du seizième siècle, se débarrassant de la tyrannie espagnole, elle reprit ses antiques libertés et se constitua en *République des Provinces-Unies,* sous les auspices du génie de Guillaume le Taciturne.

Dans cette gestation laborieuse où elle devait enfanter à la fois son autonomie définitive, sa religion, sa dynastie, elle passa par de longues affres et des angoisses patriotiques où, cherchant le sauveur espéré, elle tourna ses regards vers tous les princes généreux ou ambitieux que révoltaient les exactions de ses oppresseurs ou que pouvait tenter le rôle de libérateur et de souverain.

Que pouvaient les Pays-Bas, sans armée, sans chef reconnu, avec des ressources médiocres, contre la toute-puissante Espagne? Des révoltes tenaces, mais stériles, comme celles des Gueux, des

héroïsmes comme ceux des comtes d'Egmont, de Horn et de Montigny, mais aucun aboutissement, aucune fondation durable qui leur constituât une existence propre et une indépendance absolue.

*
* *

C'est ce qu'avait discerné du premier coup l'œil profond de Guillaume d'Orange. Songeait-il déjà à fonder sur les ruines de l'autorité espagnole l'avenir de sa dynastie?... En tout cas, sa correspondance privée, tout en laissant soupçonner bien des réserves, ne montre pas de visées personnelles et d'ambition nettement déterminée. Tout au plus cherchait-il à s'assurer le gouvernement de la Frise et de la Hollande, mais non peut-être la prépondérance sur tous les pays belgiques. Les États Généraux, sur lesquels son influence était considérable, restaient pleins d'incertitude et d'indécision.

Nul espoir de réconciliation avec l'Espagne n'était possible; l'empereur Rodolphe, mou et indifférent, était incapable de s'intéresser à la cause des Pays-Bas; mais son frère l'archiduc Mathias et l'électeur palatin Jean-Casimir. brouillon et ambitieux, étaient prêts à s'ingérer, par intérêt, dans ces affaires. La reine d'Angleterre, Élisabeth, poussait ouvertement les États contre l'Espagne et leur promettait des subsides, mais sans oser entrer ouvertement en lutte avec Philippe II qui pouvait avec Marie Stuart lui créer des difficultés intérieures. Le Danemark était trop loin et ne pouvait être qu'un allié. La France enfin, voisine, sympathique aux libertés belgiques par caractère, par communauté de race et par son ancienne suzeraineté, semblait tout indiquée pour le rôle officiel de libératrice.

Aussi, dès 1569, Guillaume d'Orange fit-il des ouvertures à Charles IX et à la reine mère Catherine de Médicis. Il était puissamment secondé par l'amiral de Coligny, son ami personnel et dont, plus tard, il épousa la fille. L'amiral faisait valoir la non-validité de la cession de la suzeraineté des Flandres par Fran-

çois Ier captif à Madrid, et le prince d'Orange la validité de l'intervention, puisque l'Espagne avait violé les antiques privilèges des Pays-Bas dont le maintien était stipulé au traité de cession.

Charles IX faible, plein de scrupules, hésitait devant la question de droit et la guerre avec l'Espagne; la reine mère redoutait l'influence de Coligny et des protestants. On déclina ces offres, et Guillaume d'Orange se tourna vers Élisabeth et Mathias sans obtenir de réponse plus positive.

Il revint du côté de la France en 1576, comme peut l'attester sa correspondance avec Henri III, le duc d'Anjou, le roi de Navarre et MM. de Mondoucet et d'Alférane, envoyés de la France aux Pays-Bas [1]. Mais Henri III faisant la sourde oreille, son frère, Monsieur, duc d'Alençon et d'Anjou, sembla écouter avec complaisance, et c'est vers lui décidément que se tournèrent les sollicitations des États.

## I

François-Hercule de Valois, duc d'Alençon puis d'Anjou, frère unique du roi et héritier du trône, alors âgé de vingt-quatre ans, semblait indiqué pour devenir chef de parti. Il avait toutes les qualités et les défauts des Valois, « changeant, vif et affable, magnanime, éloquent, magnifique, ambitieux et inquiet », selon le portrait qu'en trace le sage de Thou. Il groupait autour de sa personne un parti remuant et disposé aux aventures, et plus d'une fois avait alarmé le roi par ses relations amicales avec Coligny et les protestants, quoiqu'il n'eût cessé d'être bon catholique. La reine mère, qui avait pour lui une prédilection, sans le soutenir ouvertement, s'efforçait de le maintenir en bonne intelligence avec son frère. Le duc d'Anjou a été jugé trop durement par la plupart des écrivains anglais et flamands, MM. Motley et Nestor Considérant, par exemple, qui ne veulent voir en lui qu'un vil intrigant et un prince méprisable. Sans être un héros

[1] V. les lettres des 19 et 26 octobre, 11 et 14 novembre, 22 décembre 1576.

des croisades, le duc d'Anjou avait des qualités personnelles et politiques, et nous croyons, d'après l'étude impartiale des documents, que l'échec de sa tentative et les passions politiques et religieuses ne sont pas étrangères à la sévérité qu'on lui a témoignée, sans tenir compte de son inexpérience et de son extrême jeunesse. Aussi bien l'a-t-on rabaissé de toute la hauteur dont le dominait, incontestablement, Guillaume le Taciturne.

Il reste trop pour la plupart des historiens l'homme de la « folie d'Anvers », et l'on oublie qu'à côté de cet incident des plus blâmables, il n'a rien fait aux Pays-Bas qui ne soit d'une loyauté parfaite et selon l'intérêt des peuples qui s'étaient donnés à lui.

Les travaux considérables de MM. Gachard et Groën van Prinsterer jettent un jour plus net sur cette question qui nous paraît définitivement éclairée par la volumineuse correspondance inédite conservée à la Bibliothèque nationale de Paris et que nous devons publier textuellement.

Il en résulte ce fait formel que la tentative du duc d'Anjou ne vient nullement, comme on l'a répété, d'une initiative personnelle, mais des sollicitations pressantes des États Généraux dont Guillaume d'Orange était l'organe autorisé.

La petite cour du duc était absolument favorable à l'intervention en Flandre, en particulier les protestants : d'abord pour porter secours à des coreligionnaires, puis pour susciter des ennuis à l'Espagne, le boulevard de la catholicité, enfin pour se créer près de la France un État allié par lequel ils pourraient donner la main à la protestante Angleterre. Tels étaient les sentiments du roi et de la reine de Navarre, de Condé, Biron, Turenne, la Noue Bras-de-fer, du Plessis-Mornay, etc.

Mais, avec Guillaume d'Orange, l'âme de cette intervention a été Roch de Serbiers, seigneur des Pruneaux, conseiller intime et chambellan du duc d'Anjou, que ce prince délégua officiellement comme ambassadeur aux États Généraux pour étudier la question, et qui, y trouvant l'intérêt du prince et de la France, fit, pendant les sept années de son ambassade, des efforts sur-

humains pour concilier les États et son maître, et aplanir auprès des uns et des autres qui l'honoraient de la même confiance, les difficultés innombrables qui se dressèrent entre eux.

Jamais, peut-être, négociation ne fut conduite avec plus d'activité et de persévérance. Plus de sept cents lettres échangées en sept ans, une trentaine de « représentations » et d' « entretiens » solennels avec les États assemblés, entretiens dont le texte a été conservé, des voyages incessants de France aux Pays-Bas, en Angleterre, témoignent de l'activité prodigieuse et de l'habileté qui furent mises en œuvre, pour venir échouer, au moment du plein succès, devant l'indifférence et l'apathie de la cour de France, la première intéressée.

Roch de Sorbiers, qui appartenait à l'une des plus anciennes maisons chevaleresques de la Touraine et du Berry [1], s'était, fort jeune, distingué à la cour par son intelligence, sa souplesse dans la parole et dans les affaires, et Catherine de Médicis l'avait placé au premier rang des conseillers de son fils, François d'Alençon. Quoique catholique, il était lié avec les chefs protestants, Coligny, Biron, Turenne, la Noue, le prince d'Orange et Charlotte de Bourbon-Montpensier, sa seconde femme, et servit d'intermédiaire aux premières négociations.

Le prince d'Orange lui écrivait dès le 26 avril 1578 :

Monsieur, je désireroye bien aussy de pouvoir privément communiquer avecq vous de ce qui me semblerait convenir pour le bien et repos des consciences, dont je pense que principallement dépend la tranquillité de ce pays, comme aussy de la France : à quoy je scay qu'il n'y a Prince en la Chestienté qui nous y peult tant ayder que Monseigneur d'Alançon; ce n'est pas une opinion qui soit d'un jour ou de deulx creue en mon esprit, car il y a jà longtems que j'en suis résoulu, et encores à présent je demeure en la mesme opinion. Je vous remercye ce pendant de la bonne asseurance que vous me donnez de la volonté de son Altèze; de ma part, pour l'humble service que je désire faire toute ma vie à mon dit seigneur, je m'employeray très volontiers à tout ce que son Altèze jugera estre pour l'advancement

[1] La châtellenie des Pruneaux, passée dans la famille Amelot, au dix-septième siècle, a pris, depuis, le nom de marquisat de Chailloux.

de sa grandeur et le bien de ce pays; vous remerciant affectueusement de ce qu'il vous a pleu m'envoyer visiter et m'escrire, vous asseurant que je seray tousjours bien prest de vous faire plaisir et service, où il vous plaira de m'emploier, tant pour l'amour de Monseigneur votre maistre, que pour l'amour de vous en particulier; qui sera l'endroit où, aprez m'estre recommandé affectueusement à vos bonnes grâces, je prieray Dieu, Monsieur, de vous donner en santé bonne et longue vie. Anvers, 26 avril 1578.

Vostre affectionné amy à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

Les États ajoutaient, de leur côté, qu'ils se mettaient à la disposition de Son Altesse :

Messieurs. Estans avertiz par le S^r de la Fougère que vous deviez ces iours vous trouver de la part de Monseigneur le Duc d'Allençon frère du Roy très chrestien en la ville de Saint Guislain pour y communiquer avec noz députez nous n'avons voulu faillir de quand et quand y envoier de nostre part Messire le conte de la Laing Gouverneur et Grand Bailly d'Hainaut, Messire Charles de Daure, Baron de Freliure Conseiller destat du Roy Catholique et Général de larmée des païs bas, M. de Liesfelt aussy conseiller destat dud. S^r Roy et Nicolas Delelis docteur ès droits, conseiller pensionnaire de la ville de Douay, ausquels avons donné pouvoir pertinent, vous prians leur adiouster plaine foy et crédence comme espérons que ferez, qui nous causera, n'estendre ceste plus avant que de prier Dieu le créateur vous donner, Mes^rs, ce que mieus désirez. D'Anvers ce xx d'Avril 1578. Les Estats Généraulx des païs bas entièrement vostres. Signé : G. Houfflin. (Et en la suscription.) Messieurs de Rochepot, Despruneaux et Dimondoucet Députez de Monseigneur le Duc d'Alençon frère du Roi très-chrestien.

A côté de des Pruneaux négociaient Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, attaché à lui d'une si étroite affection qu'il l'appelait « son fils » et qui est un des plus habiles diplomates de l'époque, Pomponne de Bellièvre, Antoine de Silly, comte de Rochepot, Henri d'Yves, abbé de Marolles, Claude de Mondoucet et Michel de Castelnau, S^r de Mauvissière, qui a laissé d'intéressants Mémoires et qui s'employait surtout auprès de la reine Élisabeth.

Cette princesse était d'autant plus favorable au duc d'Anjou qu'elle était sur le point de lui être fiancée, et qu'il s'en fallut de peu, nous le verrons plus loin, que ce mariage fût consommé.

Le duc d'Anjou, avant d'accepter l'offre des Provinces-Unies, chercha à obtenir l'assentiment et le secours du roi ; mais Henri III, par timidité ou par prudence, refusant toute ingérence dans cette intervention et l'ayant même interdite, officiellement du moins, à son frère, le prince réclama des États des assurances formelles que ceux-ci renouvelèrent à ses députés le 28 mars, le 27 avril, le 2 mai et le 20 juin.

Comme des bruits perfides circulaient que le duc d'Anjou, catholique, inquiéterait ceux de la religion réformée, et que les États discutaient à perte de vue sur les villes à donner en gage de leur parole, des Pruneaux, au nom du duc, répondit au prince d'Orange par la lettre suivante :

Monsieur. Il semble que ne m'ayant voulu rendre responce à une lettre que je vous ay escripte, y eust chose non agréable; m'estant advis, Monseigneur, n'y avoir rien que ne deussiés trouver bon. C'est le plus fidelle office qu'on sçauroit faire, où le service estant dédié, de sçavoir d'ouyr et veoir chose importante et de telle conséquence, en advertyr pour y pourvoir. Mes paroles ne sont point pour vous en vouloir faire croire : j'admire trop vostre grande suffisance[1] et croy trop l'antière cognoissance qu'avez en toutes haultes affaires, mais quelquefois que aux plus grands on taize telles choses, quy en fin, sans y penser, apportent conséquence. Or, Monseigneur, vous le prandrez en bonne part et croirez que tout ce que j'ay dans mon cœur est frang, et que le fondement de tout ce de quoy je me mesleray jamais, sera premièrement tendant à la gloire de Dieu (car si je ne cuidois son Altesse de tout induicte au repos, et résolu à la conservation de l'une et l'autre religion, toutes les puissances ne m'en feroient mesler), et après, comme vous ay dit par cy devant, la grandeur et maintien de vous et de vostre maison. Je suis marri que n'ay peu estre creue, comme syncèrement j'ay parlé sur les trois faitz alléguez, le premier pour la gloire de Dieu, le second pour la gloire de mon maistre, et le tiers pour la vostre; en tout je chemine en la rondeur

[1] Capacité.

comme je doibs, comme je feray tousjours pour tous ceux à qui je le promettray.

Monseigneur, je désireroys que son Altesse vous envoyast quelques uns des siens qui vous fust plus agréable que je ne suis, mais il ne pourroit un plus homme de bien et qui vous parlast plus franchement. Il y a maintenant près de son Altesse Mr de la Nouë. Je serois tres aise qu'il fust icy : je ne doubte qu'il ne vous soit plus agréable avecques très grande suffisance. Je serois tres aise, tres contant et satisfait quand, par qui que ce fust, cest affaire se puisse acheminer au bien que je désire, vous suppliant très humblement prendre le fait, comme le bien qui en peult advenir vous y convie.

Il nous a esté présanté une ville sur la dernière réponse qu'ont faite Mrs des Etats-Généraux en demandant quinze cens harquebusiers qui sont tout prests, mais il m'est advis que, si vous les consentiez entrer plus franchement en besoigne, Mr, que ce seroist bien fait; deux villes ne vous sont point de plus grande conséquence qu'une, quatre que six et enfin il faut s'assurer que, si son Altesse se joinct à vous et qu'il employe tout, pour jamais ces pays ne se peuvent départir de luy, car se voullant opposer à toutes les puissances sans exception, ne vous pourriés départir qu'avec plus de mal que celuy que vous avez. J'ay receu lettres de son Altesse, par lesquelles il me fait parroistre plus d'affection en cest entreprise que jamais; je vois d'ailleurs qu'en beaucoup de lieux il est désiré : que sçavez qu'ung estat irrésolu ne peult bien faire et les dangers qui s'y présentent; Je vous supplieray encores ung coup de me croire et m'honorer tant que vous assurer que vous y serviray clairement et fidelement.

Je ne me puis départir d'ycy, combien j'en eusse occasion, pour l'espérance que j'ay que son Altesse viendra, et que vous serés celuy qui luy ayderez luy mettre trois Couronnes [1] sur la teste, après avoir esté cause de l'avoir fait venir.

Mons 22 juin.

R. DE SORBIERS.

Il est très remarquable de rapprocher le ton de franchise et de hardiesse de cette lettre des formules un peu vagues et quelquefois cauteleuses des correspondants de l'ambassadeur français. Il sent les dilations et les bonnes paroles dont on le berce et veut forcer à se prononcer nettement. Plus de trente lettres et « Entre-

[1] Celles de France, des Pays-Bas et d'Angleterre, par son mariage avec Élisabeth.

tiens » furent ainsi échangés de janvier à avril 1578, et enfin le duc, ayant obtenu du prince d'Orange[1] et des États les assurances qu'il désirait, quitta Verneuil le 7 juillet 1578, après en avoir averti le roi, et arriva le 13 juillet à Mons, où il fut reçu par le comte de Lalaing, grand bailli et gouverneur du Hainaut.

Les États Généraux lui envoyèrent une ambassade qui le salua du titre de *Protecteur de la liberté belgique*, et lui firent une réception royale.

Un traité[2] fut conclu le 13 août, à Anvers, entre les plénipotentiaires du duc et les Provinces-Unies.

Le duc promettait d'équiper 10,000 hommes de pied et 2,000 chevaux qui seraient entretenus aux frais des États, pour les délivrer de la tyrannie espagnole. Il ferait alliance avec la reine d'Angleterre, le roi de Navarre et l'électeur palatin Jean-Casimir.

Il s'engageait à respecter la liberté de conscience, les privilèges des villes, et à laisser aux États « l'entière maniance » du gouvernement du pays, à ne jamais traiter sans leur autorisation, à conserver parmi ses troupes bonne discipline.

On lui donnait en gage les villes de sûreté Quesnoy, Landrecies, Philippeville, et, sa vie durant, les places de la Meuse avec hoirie pour ses enfants mâles.

Cet accord fut signé à Anvers par les États Généraux et le baron de Bussy au nom du duc d'Anjou, le 13 août, et confirmé par une promesse du duc, écrite et signée de sa main[3], le 18 août, ainsi que par une promesse de des Pruneaux affirmant la signature prochaine du traité d'alliance avec la reine d'Angleterre et le comte palatin.

Cependant, malgré l'accord signé à Anvers, aucune réalisation des promesses faites au duc d'Anjou n'arrivait : on le parait du titre vague de « défenseur des libertés belgiques », sans préciser en quoi consistait son autorité ; on promettait de lui donner quelques villes dont, sous des prétextes futiles, on retardait la

[1] V. lettre du 24 juin.
[2] V. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 320, etc.
[3] V. pièces inédites.

remise de jour en jour. On inventait d'absurdes calomnies, tantôt sur la question de religion, tantôt sur un prétendu complot d'un partisan du duc contre le prince d'Orange. On atteignit ainsi la fin de septembre. Le duc avait, pendant l'été, entretenu à ses frais les douze mille hommes de troupes promis : mais les États n'avançant pas les subsides convenus, il dut en licencier la plupart. Les États n'avaient pour eux que les reîtres du comte palatin Jean-Casimir à la solde de la reine d'Angleterre, lesquels commettaient mille exactions et opprimaient ceux qu'ils devaient protéger.

La mort de don Juan d'Autriche vint encore aggraver la situation du duc d'Anjou. Alexandre Farnèse, successeur de don Juan dans le gouvernement des Pays-Bas, était un profond politique, autant qu'un habile homme de guerre, et, rompant avec les anciens procédés de répression, il chercha à gagner à sa cause les catholiques qu'inquiétaient les excès des protestants à Gand et dans d'autres villes. Ce fut l'origine du parti des *Malcontents* qui rallia la plupart des seigneurs du Brabant et de la Flandre, devant la promesse faite par Farnèse de l'oubli du passé et du respect de leurs privilèges.

Les efforts laborieux de des Pruneaux se trouvaient compromis. Dès le mois de septembre il se rendit donc auprès des États [1] et leur fit part de l'intention qu'avait le prince de se retirer des Pays-Bas, si on ne lui définissait pas clairement dans un traité son rôle véritable. Ceux-ci répondirent qu'ils allaient tâcher de terminer avant le mois de mars la paix avec le roi d'Espagne, et qu'alors ils feraient au S^gr duc « reconnaissance solennelle et « perpétuelle, ainsi qu'à ses hoirs mâles procréés en légitime « mariage, affin que l'honneur et gloire d'un si grand et héroïque « bénéfice soit immortalisé vers toute la postérité à jamais ». Ils promettaient de faire dresser « au lieu le plus honorable des « villes d'Anvers et de Bruxelles sa statue de bronze » et de lui envoyer tous les ans une ambassade solennelle en témoignage de leur éternelle gratitude.

[1] V. *Entretien avec les États*, pièces inédites.

D'Anjou n'était pas dupe de ces belles promesses, et, rappelé d'autre part par le roi qui considérait son absence prolongée comme un témoignage de mauvais vouloir, il déclara aux États[1] qu'il repartait provisoirement pour la France, leur laissant le Sr des Pruneaux avec pleins pouvoirs pour continuer les négociations.

Je reste auprès de vous, leur écrivit ce dernier, pour continuer mes bons offices tant à vous qu'à mon maistre et pour témoingner encores une fois que Monseigneur est tousjours prest à revenir lorsque vostre interest le reclamera.

Les États et Guillaume d'Orange furent amèrement déçus de ce départ qui les rejetait dans tous leurs embarras, et la reine Élisabeth leur écrivit son mécontentement pour le peu de déférence dont on usait avec son futur époux. Le prince d'Orange ne laissa pas d'assurer sa situation en faisant proclamer par les États du Nord l'Union d'Utrecht, qui formait la République des Provinces-Unies et le choisissait comme chef provisoire (25 janvier 1579).

## II

Cependant l'empereur Rodolphe, cherchant à profiter des circonstances, convia les représentants des Pays-Bas à la conférence de Cologne (5 avril 1579) pour tâcher de les accorder. Cette conférence, qui n'aboutit à aucun résultat, était en contradiction flagrante avec les pouvoirs, si vagues qu'ils fussent, conférés au duc d'Anjou; aussi, les 22 et 28 mars, des Pruneaux adressa aux États de sévères *remontrances*[2], et ceux-ci, le 5 mai, firent des excuses, tandis que le prince d'Orange renouvelait à l'ambassadeur du duc d'Anjou les promesses les plus formelles[3] et conseillait aux États la réconciliation avec le duc comme leur unique chance de salut.

[1] Lettre inédite du 10 janvier 1579.
[2] V. pièces inédites.
[3] V. lettres des 16 et 29 septembre 1579.

Quant au duc d'Anjou, disait-il aux États à Gand, s'il n'y a point d'espérance d'obtenir une paix solide et seure, et s'il faut implorer le secours d'un prince estranger, je n'en vois point en Europe qu'on doivre lui préferer, soit qu'on regarde sa puissance et son voisinage, soit qu'on jette les yeux sur ses qualitez personnelles et sur la circonstance du tems. D'ailleurs ce Prince est tres bien avecque la Roine d'Angleterre, quy ne cesse de le recommander et par ses lettres et par ses ambassadeurs.

Il leur écrivait encore le 14 janvier 1580 :

De tous les princes que nous pouvons appeler à nostre secours, le duc d'Anjou, frère du roy de France, est le plus en estat de nous deffendre, il est puissant pour faire teste à l'Espaigne; il est chier aux François qui le regardent comme l'héritier présomptif de la couronne. A l'esgard de nostre Religion, de nostre liberté, de nos privilèges et de nos franchises, il n'y a poinct de Prince dont nous puissions plus seurement en esperer la confirmation.

Enfin, après de longues délibérations, le 12 juillet 1580, les États se décidèrent à envoyer au duc une ambassade sous la conduite de Marnix de Sainte-Aldegonde, et composée de J. Guichart, André Hessels, E. de Provins, Jaq. Tayadit, Noël de Saron et Gaspar de Vosberghe. Des Pruneaux, quoique représentant du prince français, fut supplié, pour son dévouement à la cause des Pays-Bas, de se joindre à eux, ce qu'il fit.

Embarqués le 23 août à Flessingue, ils débarquèrent à Dieppe, et, reçus partout avec de grands honneurs, ils furent admis le 5 septembre devant le duc d'Anjou en son château de Plessis-lez-Tours en audience solennelle [1].

Rompant avec leurs réserves et leurs ambages, ils lui offraient formellement la *souveraineté* des Pays-Bas, le reconnaissaient pour *prince et seigneur* héréditaire, et le mettaient en possession des domaines du pays.

En échange, ils réclamaient la conservation de leurs « privi-« lèges, villes, communautés, traités, franchises et droits », la

[1] V. le rapport de Sainte-Aldegonde aux États, du 1er mars 1581.

convocation annuelle des États, la résidence du duc dans sa principauté, le respect de la liberté de conscience et la distinction perpétuelle des Pays-Bas d'avec la couronne de France. Le prince devait choisir pour conseillers et officiers de sa maison des naturels du pays, ne pas mettre de garnison française dans les places sans leur aveu, et ne pas contracter mariage et alliance sans le consentement des États.

Le prince souscrivit à ces conditions et dépêcha le maréchal de Cossé et le seigneur des Pruneaux pour les soumettre à l'acceptation du roi. Les députés sollicitèrent que des Pruneaux fût aussi auprès du roi leur envoyé officiel, ce que le duc n'accepta pas, puisqu'il parlait déjà en son nom.

Le roi agréa l'offre faite à son frère et le laissa aller négocier à Fleix entre les catholiques et les protestants la paix dite de « Monsieur », qui en décembre 1580 termina la guerre civile.

Cependant les lenteurs des États furent telles, que le traité fait avec le duc au mois d'août 1580 ne fut officiellement signé que le 29 septembre 1581. Le prince d'Orange eut la précaution d'y faire insérer une clause qui lui garantissait la souveraineté *provisoire* de la Hollande et de la Zélande.

En réponse à cette atteinte directe à ses droits, le roi d'Espagne déclara le prince d'Orange hors la loi comme traître, et mit sa tête à prix; auquel acte le prince répliqua par une longue et éloquente apologie de ses actes.

De son côté, d'Anjou, à la tête d'une armée, vint s'emparer de la ville de Cambrai, et, en attendant que les États l'investissent de ses droits souverains, passa en Angleterre pour hâter la conclusion de son mariage avec la reine. Nous n'avons pas le temps de nous étendre sur cet épisode de l'histoire du duc d'Anjou, quelque intérêt qu'il présente pour la cause des Pays-Bas, qui auraient ainsi gagné définitivement l'appui d'une puissante reine, et si curieux qu'en soient les détails. Quoi qu'il en soit, la réception d'Élisabeth fut plus que chaleureuse, et les témoignages de sa passion qu'elle donna au duc d'Anjou contredisent les jugements défavorables que donne M. Motley sur

le charme et les qualités physiques du prince, avec lequel, d'après les historiens anglais, elle alla jusqu'à compromettre cette vertu tant célébrée et le surnom caractéristique que lui donne son peuple. Le mariage, dont contrat solennel avait été signé le 11 juin 1581 [1], n'échoua, au grand désespoir de la reine, que par la crainte qu'avaient les Anglais d'avoir pour roi un prince français et catholique, et les instances qu'ils firent auprès d'Élisabeth.

Des Pruneaux, qui avait accompagné le prince en Angleterre, ainsi que Sainte-Aldegonde et plusieurs autres seigneurs, reçut des États des sollicitations pressantes pour décider d'Anjou à retourner aux Pays-Bas, où l'attendait l'impatience de ses nouveaux sujets.

## III

Le prince débarqua le 10 février 1582 à Middelbourg où on le reçut avec tous les honneurs souverains, la ville pavoisée et des fêtes splendides. A Flessingue, où il entra le 17 du même mois, il fut complimenté par les députés des États et le prince d'Orange, et le 19, escorté par cinquante-quatre vaisseaux, il fit à Anvers une entrée triomphale [2], et fut couronné duc de Brabant, au milieu de l'enthousiasme de la multitude. Ces fêtes furent troublées par la tentative d'assassinat de Jean Jauréguy sur le prince d'Orange, tentative qui souleva contre les Espagnols l'indignation générale; quelques insinuations perfides de complicité dirigées contre les Français, si absurdes qu'elles fussent — et aucun historien, même prévenu, ne les a prises au sérieux — ne laissaient pas de jeter quelque trouble dans les esprits et de ralentir les progrès des Français.

Le 20 août, le duc d'Anjou fut couronné à Bruges comme comte de Flandre; mais ces titres officiels n'étaient encore que décoratifs, et les États ne se pressaient pas de lui remettre

[1] V. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 406 et 407.
[2] V. Renon de France, *Joyeuse entrée de François de Valois.*

les pouvoirs souverains. C'est en vain qu'il multipliait ses plaintes, et des Pruneaux ses récriminations. M. Motley [1], l'historien le plus défavorable à d'Anjou, avoue lui-même qu'on voulait « lui donner un pouvoir limité et le tenir ainsi en bride. « En réalité, les Pays-Bas seraient une république dont le duc « d'Anjou serait pour ainsi dire le podestat. » « Le duc n'agira « pas à sa fantaisie », écrivait secrètement l'un des négociateurs (flamands) au comte Jean (de Nassau) ; « nous aurons soin de « lui trouver une bonne muselière. »

La mauvaise foi, non des États Généraux, mais de plusieurs qui entravaient leurs résolutions, est assez démontrée par ce propos.

Pendant ce temps, les progrès d'Alexandre Farnèse continuaient ; il s'emparait d'Audenarde et menaçait Cambray. D'Anjou, excédé de cette situation équivoque, et poussé par de mauvais conseillers, se décida alors, pour brusquer les choses et reprendre sa dignité, à un coup d'État qui a jeté le discrédit sur sa mémoire et peut-être compromis sa situation aux Pays-Bas. C'est la tentative connue sous le nom de *Folie d'Anvers*, tentative, au reste, blâmée par tous ses partisans les plus éclairés.

Au mépris de l'article du traité qui lui interdisait de mettre garnison française dans les villes sans leur assentiment, il fit occuper militairement Ypres, Bruges, Ath et la plupart des places fortes de la Belgique. Le coup réussit ; mais à Anvers, le point culminant de l'entreprise, il échoua par la résistance acharnée des habitants, qui y massacrèrent plus de deux mille Français. Nous n'en renouvellerons pas le récit connu. Des Pruneaux, qui y assista, dans sa lettre du 26 janvier à Pomponne de Bellièvre, tout en qualifiant l'événement avec sévérité, le ramène à ses vraies proportions, grossies par l'imagination populaire et le parti pris de certains historiens. Il en rejette la responsabilité, non sur le maréchal de Biron, faussement

[1] Motley, *Histoire de la fondation de la République des Provinces-Unies*, trad. Guizot, t. IV, p. 433.

accusé, mais sur le sire de Fervaques, dont la conduite fut aussi lâche que cruelle. Quoi qu'il en soit, cette malheureuse équipée fit le plus grand tort au duc d'Anjou, qui vit diminuer encore le nombre de ses partisans et dut se retirer à Termonde.

De son côté, le duc de Parme profita de la circonstance pour renouveler des offres de paix, avec l'appui des *Malcontents*. Les États Généraux, tout en repoussant de prime abord les avances de leurs adversaires, ne savaient quel parti prendre, et ils s'adressèrent au prince d'Orange, pour lui demander avis. Celui-ci leur répondit, le 7 février 1583, qu'ils n'avaient que trois partis à choisir : se réconcilier avec le duc d'Anjou qui y était disposé, faire la paix avec leurs ennemis, en perdant toutes leurs libertés, ou lutter seuls s'ils se jugeaient assez forts, ce qu'il ne croyait pas. En un mot, le prince d'Orange persistait à ne voir de salut que dans la réconciliation avec le duc d'Anjou, malgré l'opposition de son frère Jean de Nassau.

D'un autre côté, des Pruneaux s'était rendu à Termonde auprès du duc d'Anjou, pour l'empêcher de renouveler ses imprudences et surtout de rentrer en France, et tâchait d'obtenir un nouvel accord.

Dans sa lettre à d'Orange du 11 février 1583, il explique qu'il croit avoir tout fait, dans l'intérêt de tous, pour empêcher les malentendus, et qu'il l'engage à calmer les esprits. Le 22, il revient encore à la charge. D'Orange, se rendant à ses raisons, décide les députés à offrir au duc, le 25 mars, des conditions dures peut-être, mais acceptables en l'occurrence. Il devait se retirer à Dunkerque et y attendre que l'effervescence populaire fût calmée, remettant aux États le commandement des troupes et des villes. Le duc sembla se soumettre, mais peu de temps après quitta définitivement les Flandres dès le mois de juin, pendant que le prince d'Orange, qui avait presque usé sa popularité à cette réconciliation, se retirait découragé en Hollande.

## IV

Des Pruneaux reste seul alors sur la brèche, et, tandis que le prince de Parme regagne tout le terrain que venait de perdre le duc d'Anjou, bat Biron à Steinberg, s'empare de Diest, de Nieuport, de Dixmude et de Dunkerque, il reprend avec un acharnement héroïque son œuvre de concorde et de persuasion auprès des États Généraux.

Dans son entretien du 2 septembre 1583, il disculpe le duc de ce nouveau départ, de la perte des villes conquises par Farnèse, puisqu'il n'avait plus ni autorité ni troupes, et termine en leur disant :

Messieurs, au nom de Dieu, advysez y par la prudence requise en telles affaires et ne croyez les Espaignolisez, quy ne tendent qu'à vous rendre vos amis ennemis et vous mectre en telle confusion et désordre, qu'abandonnez de chacun, par nécessité ilz vous mectent, la corde au col, en mains de voz ennemis; mais songez bien, avant que faire une résolution quy vous ruyne. Dieu voeult esprouver la prudence et patience des hommes par divers moyens.

Or son Alt. est en France, où il a l'auctorité, pouvoir et les forces qu'entendez de chacun; il vous offre tout, et est encores en guerre très-rude à vostre occasion. De faire davantaige, faisant sy peu paroistre que le désirés, il y a doubte très grande, car il a à contenter Sa Majesté et la France, et mesme ce 20me du présent mois sa M. assamble les Princes, Srs et Estatz de son royaulme en sa ville de Paris, voire oster le soupçon aux gens de guerre d'y estre traictez comme du passé. Faictes de vostre costé ce que son Altèze offre de faire du sien, et j'espère que Dieu conduira l'ouvraige, car Il tient le cœur du Prince en sa main.

S'il y a faultes de tous costelz, cela se doibt oublier, en vous souvenant, Messieurs, de ce quy fut faict à Bruges par le bon Duc Philippes, et enfin tout fust oublié. Le Prince ayma ses subjects, ses subjects l'aymèrent et honorèrent, et fut si saige et bon que le nom luy en est demeuré. Les effects des Princes et l'expérience des choses les rendent prudens et ydoines à bien conduire leurs affaires et se repentir s'ilz ont failly pour n'y retourner; mais ilz veullent avoir la gloire et l'obéissance.

Le 3 du même mois, d'Anjou écrit à Orange pour se plaindre des subterfuges des États [1], et, le 11, des Pruneaux s'adresse de nouveau aux États Généraux. Il leur dit de considérer combien leurs lenteurs et leurs irrésolutions leur ont causé de dommage, et les adjure de ne pas méconnaître le désir qu'a le prince de les sauver :

Vostre honneur, vostre crédit et authorité vous requierent de tenir vos promesses, et vous y gagnerez la gloire, le salut et l'authorité.

Je ne vous veulx tauxer de deffault, Messieurs, bien qu'estans possédez de passions, vous n'avez pas considéré ce qu'avez promis à son Alt. et tous les poincts du traicté faict à Termonde; duquel traicté ne vous pouvez nullement départir sans causes légitimes, car vous l'avez signé, approuvé et juré solennellement en plain sénat.

Auquel traicté, Messieurs, recognoissez les tiltres à son Alt. comme les luy donnez et soubz lesquel luy faistes serment, le recevant vostre Prince sans aucune provision; dictes en icelluy que toutes choses passées seront oubliées d'une part et d'aultre, comme non advenues, vivans les ung avec les aultres sans recerche ny reproche; quy est, Messieurs, pour satisfaire à vos priviléges touchant les joyeuses entrées; par là doncques, sans doubte, il n'y poeult avoir rien en dispute pour le regard de la principaulté et seigneurie; bien est que vous debvez traicter avecq son Alt. touchant et concernant les poinctz du bien et seureté de l'Estat, ce que son Alt. a très voluntiers accordé; car on a veu ordinairement, quant il y a eu dispute entre les Princes et leurs sujets, qu'il y a eu traicté pour entendre les causes et deffault et pour rendre toutes choses asseurées, mais non poinct toucher à la Seigneurie, sy le Prince ne se monstre estre opiniastre à vouloir exterminer ses subjectz.

Or, Messieurs, je vous prieray, au nom de Dieu, adviser faire allendroict de Son Alt. ce que vous debvez et ne le desdaigner tant, considérant que sans doubte la France est vostre seul salut, et son Alt. irrité, sa puissance n'est si petite qu'elle ne soit à considérer.

Sa dicte Alt. ne poeult demeurer là sans avoir intelligence avecques vous, comme elle est requise : partant envoiez vers luy, afin de le satisfaire, et pour adviser ce que vous désirez qu'on face des forces quy sont là, et pour assoupir toutes les menées artificièles, tant de

[1] V. Prinsterer, t. VIII, p. 253 à 255.

lettres quy se sèment que aultres choses quy se font à vostre grand préjudice et qui allièrent les affections de quy désirent vous secourir.

Enfin, dans le long et remarquable discours du 3 novembre 1583, des Pruneaux presse les États avec les arguments les plus forts et la plus haute éloquence. Nous regrettons de ne donner que des extraits de ce remarquable morceau :

Il se cognoyt assez clairement, Messieurs, que son Alt. a eu ung entier regret de ce quy est advenu, et, comme estant bon, a voulu depuis, par tout ce qu'il a peu, comme j'ay dict ailleurs, vous rechercher, comme encoires il faict, bendant les yeulx à tous aultres partiz, quy luy pourroient estre présentez, ne voulant songer à l'authorité, aise et repos qu'il peult avoir en France, où il est, sans se mettre en danger de courré[1] vostre très-hazardeuse fortune, ne craindre de se continuer ennemy d'ung si grand Prince et de beaucoup d'aultres contraires à ceste entreprinse, pour ne manquer à la foy qu'il vous a jurée. Ce que n'ont faict les aultres Princes quy ont eu le naturel plein de cruaulté, lesquelz, quelque recherche qu'on leur aye sceu fayre, n'ont rien volu acquiescer, mais persévérer, jusqu'à la ruyne de ceulx qu'ilz disoient les avoir offensez, faisant assez paroistre n'y avoir en eulx nulle miséricorde.

Son Alt. n'en a usé comme cela, car veult faire et faict tout son mieulx. Au contraire, Messieurs, plus il vous recerche et plus il semble que le desdaignez. Il est accusé d'avoir de mauvais conseilliers. Messieurs, je vous supplieray considérer combien il y en a dans aucunes villes lesquels aujourdhuy possèdent les peuples, mainent beaucoup des affaires. Que font-ils? que procurent-ils? N'est-ce pas de vous mectre ès-mains de voz ennemiz? Ne sont-ilz pas creuz de beaucoup? quoyque manifestement on cognoise qu'ilz vendent l'Estat à deniers comptans, en voit-on pugnir ung, voire en aulcuns lieux forclore de maniment des affaires? Les Princes en ont, lesquelz bien souvent font du mal, pour leur penser complaire et aultrement; je ne les veulx excuser, mais fort blasmer, et que Dieu volust qu'il ne leur approchast aucun conseillier quy ne leur parlast en équité de ce quy est de leur grandeur, bien et réputation...

Je vous demanderay, Messieurs, où est-ce que aucun Franchois vous a faict signalée trahison, rendu vos villes sans bresche raison-

[1] Courir.

nable, comme ont faict et font journellement ceux de vostre nation en sy énormes effectz que j'ay horreur d'y penser? Et de tout s'en faict-il reproche ny chastoy[1]? Non, vrayement, mais ce sont les fidelles et ceux en quy on se fie. Or doncques, Messieurs, depuis ce qui est advenu à Anvers et auparavant, les Franchois n'ont-ilz pas toujours esté prestz à s'employer à vostre salut? Si l'eussiez volu, ne conservoient-ilz pas ce qu'avez perdu et conserveroient encoires le pays de Waes et aultres lieux où les ennemis entrent? Seriez-vous à demander secours? c'est ung mauvais préjugé quand les yeulx sont tellement bandez qu'on ne poeult aimer son bien et, qu'en despit de toutes bonnes raisons, on y recerche le mal. Les Françoys, Messieurs, de tout temps ont eu la réputation de francqz et loyaulx et ne se treuve poinct au contraire; non qu'en ung tel royaulme il n'y en aye quelque méchant, il est trop grand, mais pour la généralité, ilz ont esté estimez de toutes nations pour ce regard...

Nous conclurons donc que son Alt. est nostre Prince, suivant les traictez faitz avecques luy. Sy vous désirez rendre force à voz priviléges, aiant ce droict, il ne s'en départira, s'il ne luy plaist, car il luy est acquis; quand il se retirera, il n'en peult estre accusé, car il s'est offert et s'offre à tout ce qu'il poeult. Il vous recherche, il ne demande que les effectz de vos promesses... Faict à Dordrecht, le 3me jour de novembre 1583.

R. de Sorbiers.

Ces adjurations vigoureuses décidèrent les États à envoyer au duc d'Anjou, alors à Château-Thierry, une nouvelle ambassade pour le supplier de revenir aux Pays-Bas et promettant de se soumettre à ses ordres. Elle se composait du président de Frise, du Dr Léoninus, président de Flandre, des sieurs de Schooneswalle et de Meetkerke, etc.

Le duc, complètement réconcilié avec le roi, et ayant son assentiment et son appui assurés, accepta, et, conformément au nouveau traité signé le 26 mars, il s'apprêtait à repartir, quand il tomba malade d'une affectionm ystérieuse qui, dit de Thou, ne fut pas exempte du soupçon d'empoisonnement. Après trente-huit jours de cruelles souffrances, il expira à Château-Thierry, le 10 juin 1584.

[1] Châtiment.

Son testament, empreint d'une grande résignation et de sentiments généreux, peut contribuer à relever sa mémoire. Il recommande au roi avec une insistance touchante « les bons et « loyaux serviteurs qui l'ont aidé de tout leur dévouement, « de leur fortune, se ruinant même pour son service ». Il le supplie de payer ses dettes envers eux et de leur continuer sa faveur [1].

Vostre grandeur, dit-il, ne pourra être incommodée de si petite requeste, petite, pour votre considération, mais grande pour l'acquit et descharge de ma conscience.

Il ne veut pas d'obsèques pompeuses.

Je ne désire plus magnifique tombeau que de vivre dans le cœur de mes serviteurs, que vous rendrez à ma prière et par vostre bonté moins malheureux.

Les Pays-Bas, continue-t-il, m'ont fait accepter bien chèrement le nom de duc et de comte, lesquels ils me doivent encore, et si j'ay quelque pouvoir à leur endroit, je les prie transférer tout à vostre personne.

Il lui recommande les habitants de Cambray, qui

avec tant d'affection et de fidélité se sont jetés entre ses bras,

et le supplie, au nom de Dieu,

d'empescher l'oppression et désolation d'un si bon peuple.

Le 21 juin, son corps fut ramené à Paris, et le 4 juillet ses funérailles eurent lieu en grande pompe à Notre-Dame, en présence du roi. Son chancelier, René de Beaune, archevêque de Bourges, prononça l'oraison funèbre, mais, par l'ordre du roi, ne fit pas la moindre allusion à son rôle dans les Pays-Bas [2].

Brantôme dit, à propos de sa mort :

Dommage certes incomparable arrivé à la France depuis cent ans,

[1] Un brevet du roi à des Pruneaux constate qu'il a fait généreusement l'abandon de plus de 6,000 francs de revenus qu'il a dépensés pour le duc d'Anjou aux Pays-Bas.

[2] Oraison funèbre du duc d'Anjou, par René de Beaune (*Archives curieuses*, t. X, p. 201).

car c'était le plus généreux prince et brave qui nasquit il y a longtemps, duquel la fortune n'eust pu limiter son courage ni son ambition de la moytié de l'Europe.

Faisons la part de l'amitié dans ses louanges : il en ressort cependant que le duc d'Anjou n'était, comme veut bien le dire M. Motley, ni un lâche ni un homme sans valeur. En tout cas, sa mort anéantissait la race des Valois et les longs efforts faits aux Pays-Bas depuis six années.

## V

Guillaume d'Orange fut réellement marri de cet événement, comme le prouvent les lettres qu'il remit à des Pruneaux le 24 juin pour le roi et la reine mère. Il rend témoignage que la mort du prince seule a empêché le succès de cette négociation conduite par des Pruneaux « *jusqu'à la perfection* », et supplie Sa Majesté de « n'oublier ces pays tant affligés » et de leur continuer sa faveur. Dès lors, tout l'espoir des États Généraux se tourna vers Henri III, et ils lui offrirent la succession du duc d'Anjou.

Le roi se rendit à ces instances et envoya de nouveau des Pruneaux en qualité d'ambassadeur pour étudier la question et reprendre les négociations avec les États. Il l'accrédite officiellement par onze circulaires datées de Fontainebleau, le 31 juillet 1584, et dont voici la première :

Tres chiers et grands amys, envoyant le sieur des Pruneaulx pardevant les Estats Généraulx des Provinces Unies des Pays Bas, nous lui avons quant et quant donné charge de vous veoir et vous entendre aucunes choses de vostre part desquelles nous vous prions le croire et luy adjouter la mesme foy que feriez à nous mesmes, suppliant le Créateur en cest endroict, Très chiers et grans amys, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript de Fontainebleau le dernier jour de Juillet 1584.

HENRY

et plus bas

BRULART.

Néanmoins, suivant la politique prudente de sa mère, Henri III évite de prendre vis-à-vis des États Généraux aucun engagement formel, se réservant d'attendre leurs propositions.

Pendant ce temps, un événement des plus funestes jetait la consternation dans les Pays-Bas : un fanatique, originaire de la Franche-Comté, Balthazar Gérard ou Géraert, poussé par l'appât de l'or, assassinait le prince d'Orange. Les dernières paroles du Taciturne furent pour son pays qu'il avait tant aimé, et pour la France en qui il gardait tout espoir.

La mort de ce grand homme qui, depuis plus de trente ans, travaillait sans relâche au relèvement et à l'indépendance des Pays-Bas, et avait tant servi à l'accord avec la France, ce qui ne nuisait pas à son intérêt personnel, rendit la tâche du négociateur plus difficile encore. Des Pruneaux n'avait en face de lui qu'une assemblée divisée d'avis et d'intérêts, pleine d'irrésolutions et d'incertitudes, sans guide et sans chef. En outre, la situation était tout autre qu'auparavant. Il ne s'agissait plus d'avoir un souverain propre, mais de se soumettre à un prince étranger et voisin, par conséquent de risquer à jamais cette indépendance et cette liberté qui étaient pour les Provinces-Unies le premier des biens, et pour lesquelles elles avaient secoué le joug de l'Espagne. La difficulté s'augmentait de la réserve de Henri III sur les conditions de la souveraineté.

La négociation fut conduite par de Sorbiers des Pruneaux avec tant d'habileté qu'il triompha de tous les scrupules. Le 24 août 1584, il fit aux États un long et éloquent discours dans lequel, tout en ménageant autant que possible la susceptibilité belge, il ne leur cachait pas la vérité de la situation.

Vous n'avez, leur disait-il, qu'à vous donner sans restriction au roy de France pour éviter de devenir des Espagnols; le moment des illusions et des réticences est passé; Henri III seul peut et veut venir à votre ayde, pourvu que vous consentiez à vous donner à luy. Vos libertés seront sans doubte respectées par ce prince naturellement bon, mais, pour faire cesser toutes les fascheuses interprétations de vos restrictions passées, vous debvez d'abord le proclamer vostre souve-

rain prince et songez que son acceptation dépend de la promptitude de vostre décision [1].

Il ajouta que le roi de Navarre était prêt à venir prendre le commandement de l'armée des Pays-Bas fortifiée par les troupes que ne manquerait pas d'envoyer le roi de France.

Le lendemain, 25 août, des Pruneaux rendait compte au roi et à la reine mère des dispositions des États [2]. La plupart des provinces, dit-il, sont ébranlées; il part lui-même pour la Hollande et la Zélande « qui sont les portes et rempars sur quoy il « se faut asseurer », et qui, n'ayant jamais traité du vivant du duc d'Anjou, semblent disposées à se mettre à sa discrétion.

« Si le roy les a, dit-il à la reine, c'est le plus avantageux « héritage que prince ait conquis. » Et ailleurs : « C'est ce quy « peust se nommer de superbe, pour commander à toute la mer « estant soubs la couronne de France, quy a d'ailleurs le pouvoir « de commander la terre. » Il fait part des bonnes dispositions du jeune comte Maurice de Nassau, fils du prince d'Orange, et de son frère le comte Guillaume-Louis [3] qui ne lui ménageaient pas leurs protestations de dévouement. Enfin les États se décidèrent à se donner à Henri III, et le 5 novembre 1584 Guillaume-Louis de Nassau écrivait à des Pruneaux :

Monsieur l'Ambassadeur, De ce que je vous ay escript par mes dernières et aussy par mon secrétaire, en doubtant à ceste heure, grâces à Dieu, je vous puis asseurer : c'est que les Estats de mon gouvernement de Frise ayant tenu une assemblée, se sont *unanimement* conformés avec les aultres provinces de ces Pays-Bas pour se soubmettre à la Majesté du Roy de France, comme de faictz ilz envoyent présentement avecques les dictes aultres provinces vers sa dicte Majesté leurs députez; lesquels j'ay bien voulu accompagner avecques ceste lettre, etc.

GUILLAUME-LOUIS DE NASSAU.

[1] V. la copie de ce discours envoyé au Roi. Bibl. nat., MS. Négociat. de Flandre.

[2] V. PRINSTERER, 2e série, t. I, p. 1 et 3. MS. PC. 337.

[3] V. leurs lettres à des Pruneaux, des 17 octobre, 5 novembre 1584 et 22 janvier 1585.

Les délégués des États et Guillaume-Louis de Nassau se présentèrent en corps devant des Pruneaux et lui renouvelèrent leur acceptation de la souveraineté *sans condition* du roi de France, que des Pruneaux fut chargé d'aller préparer à bien accueillir l'offre des Provinces-Unies.

Il partit à regret, sachant les intrigues et les lenteurs qui se donneraient cours pendant son absence, et effectivement, selon leur habitude, les États temporisèrent, et un mois après les députés n'étaient pas encore partis. Il s'en plaignit amèrement au comte Maurice de Nassau dans sa lettre du 4 décembre 1584.

Cependant la reine d'Angleterre s'alarmait de voir les affaires des Pays-Bas s'acheminer vers un accord définitif avec la France, et son ambassadeur Davidson fit entendre des récriminations sur le manque d'égards qu'on avait témoigné à sa maîtresse en traitant avec Henri III sans son assentiment[1]. Il demandait qu'on mît entre les mains de la reine plusieurs places et forteresses pour sa sûreté et se tenait prêt à profiter des circonstances.

De son côté, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, don Bernardino de Mendoza, ne négligea ni les insinuations, ni les prières, ni les menaces pour détourner Henri III d'entrer dans les desseins des États Généraux. Le roi répondit aux unes et aux autres avec fermeté, mais ses conseillers furent plus accessibles à ces intrigues et entrèrent par timidité ou par prévention dans l'esprit du diplomate castillan.

Aussi, quand au début de janvier 1585 l'ambassade solennelle des États se décida à partir pour la France, le roi dépêcha des Pruneaux avec ordre de faire stationner les députés à Senlis jusqu'à ce qu'il se décidât à les recevoir. Il semblait se cacher, comme d'une chose honteuse, de cette négociation qu'il aurait dû avouer au grand jour pour décourager les intrigues et rendre confiance à ces peuples qui, pour la première fois, sortaient de leurs ambages et de leurs atermoiements.

[1] Lettre de Guillaume de Maulde au Sr des Pruneaux, du 18 octobre 1581.

## VI

Henri était dans la plus vive anxiété : s'il refusait les offres des États, les protestants, dont il se serait débarrassé dans les Flandres, lui restaient sur les bras, et il s'exposait à la guerre civile; s'il acceptait, c'était la guerre avec l'Espagne. Il consulta donc le cardinal de Noailles, évêque d'Ax, alors de passage à Paris, homme de haute sagesse et capacité, et qui jouissait de toute sa confiance. Il lui exposa ses incertitudes et lui demanda son avis.

Le cardinal[1] répondit que la guerre étrangère lui semblait préférable à la guerre civile; qu'en éloignant le roi de Navarre, il détruirait la puissance de son parti; que, du reste, nulle guerre étrangère n'était plus avantageuse à cause de la proximité des Pays-Bas et des avantages d'étendre de ce côté les frontières de la France; que les États, pleins d'ardeur pour résister à l'Espagne, seraient d'un secours très efficace; que 10,000 hommes de renfort seraient suffisants, et que Charles IX avait eu le plus grand tort de ne pas déjà saisir une aussi belle occasion. Il finit par cette maxime « que dans les grands périls, la vigueur et la résolution servent ordinairement beaucoup plus que la prudence ».

Le roi était ébranlé, presque convaincu; mais son conseil, qui préférait une réconciliation avec la Ligue, le décida à n'en rien faire et à congédier honnêtement les ambassadeurs sans donner de réponse positive et en réservant l'avenir. C'était retourner la situation et jouer vis-à-vis des États Généraux ce rôle indécis et déplorable qu'ils avaient trop longtemps joué eux-mêmes.

Du reste, dit de Thou, « Henri avait naturellement tant d'attrait « pour la mollesse qu'il écoutait volontiers ceux qui lui donnaient « des avis salutaires, et que cependant il n'avait pas la force de « s'empêcher de prendre les plus mauvaises résolutions ». Quant à Catherine de Médicis, « jalouse de recouvrer son autorité

[1] V. de Thou, *Histoire universelle*, t. VI, p. 464 à 475, discours du cardinal de Noailles.

« perdue, elle préférait la guerre civile à la guerre étrangère et ne « prenait aucun intérêt aux affaires des Provinces-Unies ». Elle tâchait de se réconcilier avec les Guises, en faisant avoir la succession au trône de France à son gendre, le duc Charles de Lorraine.

Enfin, le roi fit savoir aux députés par M. de Brulart, secrétaire d'État, qu'il les recevrait officiellement à Paris le 13 février 1585.

Une escorte d'honneur les conduisit au Louvre devant le roi assisté de la reine mère et de ses principaux conseillers, le chancelier de Cheverry, Pomponne de Bellièvre, Claude Pinart, etc. L'ambassade était conduite par Antoine de Lalain, Sr de la Mouillerie, et le prince d'Épinoy[1].

La Mouillerie harangua le roi et mit à ses pieds l'offre des Pays-Bas de le reconnaître pour leur prince et souverain seigneur, et réclama sa protection comme étant ses sujets et amis. Le texte du traité portait qu'il serait prince des Belges au même titre que Charles-Quint, et ses successeurs après lui; qu'il poursuivrait les Espagnols, qu'il respecterait la Réforme et la liberté de conscience, qu'il maintiendrait les privilèges, villes et États, qu'il donnerait un vice-roi de sa maison, établirait un sénat, qu'il choisirait ses conseillers et chefs de garnisons parmi les citoyens des Pays-Bas, qu'il recouvrerait les villes perdues, qu'il aurait soin de la maison de Nassau et d'Orange, qu'il continuerait l'alliance avec l'Angleterre et le Danemark et ferait approuver ledit traité par les États Généraux de France.

Le roi leur répondit avec affabilité :

Qu'ils étaient les bienvenus, qu'il avait été très sensible à l'honneur fait à son frère, et qu'il souhaitait que leur bonne

[1] Elle comprenait : Richard de Mérode, sr d'Oirscot, Jean Junius, jurisconsulte, Quintin Taffin, sr de la Prée, députés du Brabant; Jean de Gent, sr d'Oyen, Elbert Léonin, députés de la Gueldre; Arent de Dorp, sr de Maësdam, député de Hollande; Jelger de Hayfma et Effel de Hayfma, députés de Frise; Godard de Rhedre, sr d'Ameronghe, député d'Utrecht; Jacques Walk, pensionnaire de Tergoës, député de Zélande; Noël de Caron, sr de Shooneswalle, député de Flandre; Aersents, greffier et député de Bruxelles.

volonté fût récompensée; mais que les circonstances que traversait son royaume l'obligeaient à bien réfléchir avant de leur donner une réponse définitive, et qu'il en devait délibérer avec son conseil. Or, nous l'avons dit, sauf le cardinal de Noailles, Pomponne de Bellièvre et Sorbiers des Pruneaux, le conseil était d'opinion défavorable.

Le roi continua donc de traiter les ambassadeurs avec distinction et de les recevoir à la cour, mais en éludant la question capitale. Pendant ces délais, la ville d'Anvers était assiégée et bloquée par le prince de Parme, Bruxelles avait succombé, et les Pays aux abois devenaient sincèrement pressants. Le roi ne pouvait plus différer sa réponse. Il réunit donc de nouveau les ambassadeurs en présence de son conseil dans les derniers jours de mars 1585. Il leur exposa sans détours la situation qui lui était faite par la Ligue triomphante, se plaignit des intrigues de l'Espagne qui soutenait par ses écus la guerre civile dans ses États, et affirma que son conseil, qui l'aidait à supporter le poids des affaires, enchaînait ses désirs personnels et l'éloignait d'une guerre étrangère; que c'était la douleur dans l'âme qu'il était forcé de renoncer à l'offre avantageuse de la souveraineté des Pays-Bas; qu'il leur promettait de faire agir auprès de la reine d'Angleterre et du roi de Navarre, afin qu'ils vinssent les secourir.

La déception fut grande chez les députés et l'émotion générale. La reine, dit M. Motley, qui avait les larmes à sa disposition, pleura abondamment. Henri III exhala ses regrets, et des Pruneaux, dont l'échafaudage si laborieusement construit s'écroulait en un instant, en prenant congé des ambassadeurs, rougit, pleura à son tour et finit par quelques paroles d'espérance.

> Les hommes proposent, dit-il, et Dieu est le maître qui dispose; nous voyons toutes choses avoir temps et heure. Plusieurs sont refusés d'une femme deux fois qui l'emportent à la troisième.

Cet attendrissement ne nous paraît pas, comme semble l'insinuer M. Motley, devoir être tourné en dérision : la conjoncture

était grave et solennelle. Si les larmes de Catherine étaient peu sincères, il est certain que celles de cet homme de probité et d'énergie qu'était Roch de Sorbiers des Pruneaux partaient à la fois de son cœur et de sa raison. Sept années d'efforts acharnés, de dévouement et de fatigues, toute sa carrière diplomatique consacrée à une idée grande et belle, l'intérêt réel de son pays et de son roi méconnu par ceux-là mêmes pour qui il travaillait, enfin l'attachement réel qu'il avait conçu pour les Pays-Bas dont il avait si bien identifié la cause avec celle de la France, qu'on ne savait de qui il défendait mieux les intérêts, toute cette vie brisée méritait bien des larmes aussi dignes.

Le roi, du reste, lui continua toute sa faveur, comme en témoignent les lettres que continuèrent à lui écrire Guillaume-Louis et Maurice de Nassau, La Nouë, Villeroy et plusieurs autres personnages qui se recommandaient à son influence auprès du monarque. Mais ces fatigues avaient altéré sa santé, et la mort ne tarda pas à l'atteindre.

Quant à Henri III, tout en reconnaissant le bien fondé de son refus dans les difficultés inextricables qui entravèrent la fin de son règne, on doit reconnaître qu'il manqua dans cette affaire de l'énergie et de la netteté suffisantes, et l'on ne peut que regretter, sinon pour les Pays-Bas, au moins pour la France, qu'il ait laissé échapper le fruit d'une aussi belle négociation.

Léonel de la Tourrasse.

---

# UNE TRAGIQUE AVENTURE

## L'ABDICATION ET L'EMPRISONNEMENT

### DU PREMIER ROI DE SARDAIGNE

---

### I

Victor-Amédée II, le premier de sa race qui ait si inopinément placé la couronne royale sur la tête des ducs de Savoie, après avoir, durant quarante ans, tenu l'Europe en suspens par les brusques écarts de sa politique, était encore destiné à l'étonner par les tragiques aventures qui marquèrent les dernières années de sa vie.

Les traités d'Utrecht, qui mettaient fin à l'interminable guerre de la Succession d'Espagne, l'avaient fait roi de Sicile, sans parler d'un important agrandissement en Milanais et en Montferrat. Mais peu après, les turbulentes entreprises d'Alberoni et d'Élisabeth Farnèse, la crainte des grandes puissances de voir se rallumer la guerre, venaient de le contraindre à céder cette même Sicile contre l'île beaucoup moins belle de la Sardaigne. Pourtant cet échange forcé ne lui devait pas être désavantageux. Il rendait son royaume plus homogène, lui faisant gagner en cohésion ce qu'il perdait en étendue. Se cantonnant dès lors dans le nord de la Péninsule, sa Maison allait s'y fortifier à loisir, y devenir prépondérante, attendant le jour où elle pourrait l'absorber tout entière, presque à la même heure où une autre monarchie, née en même temps qu'elle, celle de Brandebourg, après

une évolution semblable à la sienne, absorberait l'Allemagne [1].

Pour le moment, Victor-Amédée, satisfait d'avoir presque doublé l'héritage de ses ancêtres, aspirait au repos qui suit les grandes épreuves. L'Europe, malheureusement, ne l'imitait pas. Le roi d'Espagne, Philippe V, et l'empereur Charles VI continuaient à se disputer autour des duchés de Toscane et de Parme que les traités de 1718 assuraient au premier et dans lesquels le second ne voulait pas laisser entrer les garnisons suffisantes. Le congrès de Cambrai, réuni pour régler cette grave affaire, s'était séparé sans rien conclure. Mais le brusque renvoi de l'infante Marie-Victoire, destinée au jeune Louis XV, venait tout à coup de rapprocher les deux rivaux qui s'étaient réconciliés à Vienne, au mois de mai 1725. La France, l'Angleterre et la Hollande avaient riposté par l'alliance de Hanovre, et les hostilités imminentes n'étaient arrêtées que grâce à l'initiative de Fleury et de Walpole, qui, ne voulant de guerre à aucun prix, venaient de négocier les préliminaires de Paris que devait bientôt suivre le traité de Séville (9 novembre 1729). Philippe V se séparait définitivement de l'Empereur et s'unissait à la France, à l'Angleterre et à la Hollande. Ces puissances lui garantissaient la succession éventuelle des duchés de Parme et de Toscane, avec la faculté d'y établir six mille hommes de troupes espagnoles.

Cette dernière clause était un germe de guerre. Charles VI voyait déjà l'Italie tout entière aux mains des Bourbons, et, pour empêcher un pareil malheur, envoyait, dès le début de 1730, des troupes dans le Milanais afin de s'opposer au passage des régiments espagnols. Les hostilités promettaient d'être longues. Nul prince italien ne pouvait se dispenser d'y prendre part, le souverain du Piémont moins que tout autre. Du reste, il était depuis quelque temps fortement sollicité par Charles VI et Philippe V. Le premier tenait à Turin le général Philippi, et le second y envoyait le prince de Masséran. Tous les deux « demeuraient « aux écoutes », essayant d'attirer à eux Victor-Amédée par l'ap-

[1] Conf. pour les événements antérieurs l'ouvrage que j'ai publié : *La maison de Savoie et la Triple-Alliance* (1713-1722). Plon, 1896.

pât de quelque lambeau du Milanais tant convoité. Il ne paraît pas, quoi qu'on en ait dit, qu'un traité ait été signé alors. Le vieux roi ne croyait pas à une conflagration immédiate. Puis, très prudent, surtout au déclin de sa vie, il ne se souciait pas de se trouver pris, comme cela lui était arrivé si souvent, entre l'Autriche et la France alliée de l'Espagne, entre le marteau et l'enclume.

Néanmoins, l'état de trouble où l'Italie allait se trouver plongée, les complications qui en devaient résulter pour lui, l'engagèrent certainement à se tirer avec adresse de ce mauvais pas en abdiquant la couronne : solution extrême à laquelle il paraissait songer depuis quelque temps et vers laquelle le poussaient des motifs d'un ordre tout privé [1].

Victor-Amédée entrait alors dans sa soixante-sixième année. La fatigue, les préoccupations continuelles du pouvoir avaient peu à peu compromis sa santé et altéré son caractère. Il se plaignait de souffrir de la pierre et de douleurs internes accompagnées de fièvre. Son esprit, naturellement taciturne et inquiet, ne se satisfaisait plus en rien. Les grandeurs, les pompes de la royauté lui paraissaient comme autant de vanités coupables, et les pratiques d'une dévotion mal comprise et tout extérieure accentuaient encore cette propension de sa nature. On raconte, en outre, que vers 1709 un astrologue lui aurait prédit qu'il mourrait en prison et enragé : prophétie étrange qui devait se réaliser en tous points [2].

Malheureusement, son fils ne répondait pas à son attente. Agé

[1] Consulter surtout : *Anecdotes sur la cour de Turin*, par M. Blondel, chargé des affaires de France en 1731. *Aff. Étr. Mém. et Doc.* Sardaigne, t. 3. — Carutti, *Storia di Vittorio-Amedeo II*, Turin, 1856, et les relations italiennes citées par Palazzi. (Archivio di Stato.)

[2] Victor-Amédée affectait une grande simplicité de vêtements. Depuis sept ans, Blondel ne lui connaissait qu'un habit de drap café, sans or ni argent, de gros souliers à deux semelles, des bas drapés l'hiver et de fil l'été, de grosses chemises de toile et pas de dentelles. Son épée d'acier rouillée avait un cuir à la poignée pour ne pas user les basques de l'habit. Comme canne, un jonc avec une pomme de coco. Il n'avait de magnifique que ses perruques et son chapeau. Les dépenses de sa table étaient de 10 louis par jour à Turin et de 15 louis à la campagne, à cause des ministres qu'il fallait nourrir. (Blondel, *Anecdotes*.)

de vingt-neuf ans, d'une nature timide et indolente, Charles-Emmanuel, appelé plus familièrement Carlin, passait, sinon pour inintelligent, du moins pour incapable de grandes idées et de grandes entreprises. Il avait pourtant des qualités naturelles et sérieuses, de la prudence, de la franchise, une certaine fermeté de décision. Mais l'extrême sévérité avec laquelle il avait été élevé, la dépendance absolue où il vivait de son père, même pour les moindres actes de sa vie conjugale, n'avaient permis à aucune de ses facultés de se développer complètement. Nul ne savait ce qu'il serait comme chef d'État. Aussi Victor-Amédée, sentant venir la vieillesse et décidé à faire retraite, tenait-il beaucoup à l'installer, lui-même et de son vivant, à la tête du gouvernement pour le mettre au courant des affaires, surveiller les premiers actes de son administration, l'aider au besoin de ses conseils et peut-être corriger ses erreurs.

Au reste, il s'était déjà ouvert à quelques-uns de cette intention d'abdiquer. Dès le mois de décembre 1729, il demandait à l'abbé Palazzi, bibliothécaire de l'Université, et au président du Sénat, Caisotti, une copie de l'abdication de Philippe V. Il restait sourd à toutes leurs remontrances, se retirait à Rivoli, y faisait une neuvaine et leur déclarait ensuite : « J'ai prié, j'ai appelé les « lumières du Seigneur, et je suis confirmé dans ma résolution. » Enfin un mariage secret qu'il désirait contracter allait achever de le déterminer.

## II

La femme qu'il voulait épouser était une vieille amie, la comtesse de Saint-Sébastien, une belle brune, intelligente et encore pleine d'attraits malgré cinquante ans bien sonnés. Elle appartenait à la maison des Cumiane. Dans l'été de 1695, à peine âgée de seize ans, elle était entrée à la cour comme fille d'honneur de la reine mère, Madame Royale. Victor-Amédée n'avait pas tardé à la distinguer et à lui prodiguer des marques d'une faveur trop assidue, si bien que Madame Royale, prudente et

avisée, s'était hâtée de la marier à son premier écuyer, le comte Novarina de Saint-Sébastien, qui mourut en 1723.

Elle était alors dame d'atour de la princesse de Piémont, et se faisait volontiers la complice de la surveillance très étroite à laquelle le roi soumettait son fils dans ses rapports avec sa femme. La fréquence de leurs relations, le souvenir de son ancienne passion allumèrent un nouveau désir dans le cœur de Victor-Amédée, quand il eut perdu la reine Anne, au mois d'août 1728 ; mais Mme de Saint-Sébastien, en femme adroite, se garda bien de succomber. Elle insinua qu'un mariage serait plus régulier et mit dans ses intérêts le confesseur du roi. Un jour que celui-ci, la rencontrant dans un escalier, s'oubliait jusqu'à lui porter la main sur la gorge : « Vous agissez comme si vous « étiez mon amant, s'écria-t-elle avec dignité, et vous savez bien « que cela n'est pas. » Victor-Amédée, interdit, s'arrêta, puis reprit : « Vous souvenez-vous de la Maintenon? » — « Majesté, que voulez-vous dire? » — « Eh bien! vous serez ma femme. »

Le mariage, néanmoins, traîna encore plusieurs mois. Victor-Amédée, comme chevalier de Saint-Maurice, avait besoin d'une dispense du pape pour se remarier : il la demanda avec le nom en blanc, puis il s'occupa de quelques emplettes indispensables. L'intermédiaire fut une amie de Mme de Saint-Sébastien, la comtesse de Passeran, qui, sous prétexte de l'établissement d'une de ses nièces, commanda du linge, du mobilier, des étoffes à Lyon, des dentelles à Valenciennes et un service de dix-huit couverts en argent à Bocheron, un ouvrier de Germain récemment installé à Turin. Le chargé d'affaires de France, Blondel, connaissait particulièrement cette dame et apprit d'elle tous ces détails, si bien qu'à Paris on était informé des intentions matrimoniales du roi de Sardaigne avant qu'il en transpirât rien en Piémont.

Le moment du mariage approchait : il se fit dans le plus grand mystère. Le 12 août, Victor-Amédée faisait dire à la princesse de Piémont qu'elle ferait bien d'aller dîner avec son mari, alors au Valentin, à un quart de lieu de Turin. De son côté, Mme de Saint-Sébastien s'excusait sur une forte migraine de ne pas paraître

à sa toilette La princesse, enchantée d'être débarrassée de cette surveillante incommode, lui conseilla de se coucher et se hâta de rejoindre son mari. Le roi dîna seul à midi et demi, après quoi il commanda son carrosse pour trois heures et descendit dans son cabinet de travail situé au rez-de-chaussée. Son aumônier s'y trouvait déjà, ainsi que son secrétaire Lanfranchi et son valet de chambre Barbier. La comtesse de Saint-Sébastien entra sur ce moment, et le mariage eut lieu de suite en présence de ces deux seuls témoins. Aussitôt après, Victor-Amédée monta en voiture, accompagné du marquis d'Ogliani, et se rendit au Valentin. Jamais on ne l'avait vu plus « gai ni de plus belle humeur ». Il appela Carlin, l'embrassa, et, le prenant à part, lui confia qu'il venait de se remarier. Celui-ci lui répondit simplement qu'il était charmé de tout ce qui pouvait contribuer à son bonheur. Puis, comme on cherchait à le faire deviner et qu'il gardait le silence : « C'est la comtesse de Saint-Sébastien. » A ce nom, le prince fit un mouvement imperceptible en arrière. « Vous ne paraissez pas, « observa le roi, approuver ce mariage. » Carlin, confus, se hâta de répondre qu'il était bien éloigné de cette pensée, car c'était une comtesse de premier mérite. « Vous avez raison, répliqua « Victor-Amédée, et vous vous en apercevrez bientôt. »

La comtesse de Saint-Sébastien, la cérémonie faite, s'était retirée dans ses appartements, où Mme de Passeran avait fait porter quatre grands coffres renfermant les emplettes. La nouvelle épouse appela Fanchon, sa femme de chambre, commanda un poulet pour huit heures, et se mit en devoir d'ouvrir les coffres. Elle en tira successivement des draps en toile de Hollande, des taies d'oreiller ornées de grosses touffes de rubans couleur de feu, des chemises, des corsets garnis de dentelle. Elle dit à Fanchon que le lit de sa nièce étant de même taille que le sien, elle voulait essayer les draps à son propre lit pour voir s'ils seraient assez amples. Puis, elle passa les chemises et se coiffa de « battants-l'œil » blancs et roses. A sept heures, Mme de Passeran sonna à la porte. Fanchon courut ouvrir et lui dit : « Vous allez bien rire, je crois que ma maîtresse est devenue

« folle. Elle se croit la mariée et a mis tous les ajustements de « sa nièce. » Les deux femmes soupèrent ensemble, puis, vers les neuf heures, son amie s'étant retirée, Mme de Saint-Sébastien se coucha, le roi devant venir à dix heures. Une fois au lit, elle rappela Fanchon, et, après quelque préambule, lui confia qu'elle venait d'épouser Victor-Amédée, tout en lui recommandant, sous les plus grandes peines, de ne pas divulguer un pareil secret. La pauvre fille, à ces mots, fondit en larmes, disant que sa maîtresse voulait sa mort, que la chose serait sue un jour ou l'autre, sans qu'elle en eût ouvert la bouche, et qu'on ne manquerait pas de l'accuser, bien qu'innocente. Au milieu de ces lamentations, on entendit du bruit à la porte. C'était le roi. Il venait suivi de son valet, Barbier, qui tenait une lanterne sourde, et vêtu d'une grande robe de chambre en taffetas vert garni d'ours blanc, qu'il affectionnait fort et ne quittait jamais, mettant l'hiver le poil en dedans, et l'été en dehors. Fanchon alluma deux bougies et, toujours pleurant, s'en fut ouvrir. Mais elle ne vit que cet ours blanc coiffé d'un bonnet en pain de sucre rattaché par des rubans feu. Prise alors d'une terreur folle, elle jeta les flambeaux à terre, et se sauva dans la garde-robe en poussant des cris horribles. Victor-Amédée s'enquit de la cause de ce remue-ménage, et, tandis que Barbier rallumait les flambeaux, se mit à la recherche de Fanchon, qu'il rassura de son mieux et consola par la promesse d'une pension de 600 livres. Cela sécha ses larmes. Le mariage, néanmoins, fut tenu secret jusqu'au jour de l'abdication. Mme de Saint-Sébastien demeura toujours dame d'atour de la princesse de Piémont. Elle échangea seulement son nom contre celui de marquise de Spigno, du titre d'une terre provenant de la famille de Sales et que le roi lui avait achetée[1].

Ces préoccupations matrimoniales ne pouvaient pourtant distraire Victor-Amédée du grave dessein qu'il avait formé depuis quelque temps. Il employa la fin du mois d'août à terminer certaines affaires pendantes, à rassembler des mémoires, des

[1] Blondel. *Anecdotes.*

instructions pour Carlin et à divers remaniements administratifs. Il nomma le comte Zoppi chancelier, le baron de Rhebinder maréchal, le comte Caisotti premier président du Sénat de Turin et Jean-Baptiste Bogino conseiller d'État. Il fit passer le marquis d'Ormea, alors ambassadeur à Rome, au ministère de l'intérieur, à la place de Mellarède qui venait de mourir. C'était un homme actif, intelligent et adroit, capable de grandes idées, mais ambitieux, intrigant à l'excès et dissimulé sous les apparences de la franchise : son rôle fut important dans la suite de cette histoire. Le marquis del Borgo conservait les affaires étrangères. Le marquis de Saint-Thomas, un des plus vieux serviteurs de la royauté, restait son conseiller général.

Croyant avoir ainsi composé un conseil de gens qui lui demeureraient fidèles, Victor-Amédée s'ouvrit à son fils de ses intentions. Il lui exposa ses raisons, lui détailla les mérites et les défauts de chacun de ses ministres, spécialement de Bogino et du marquis d'Ormea, lui recommanda fort d'observer la justice, de gouverner par lui-même et de ne pas imiter son cousin, Louis XV de France, qui inaugurait le règne des favoris. Le 31 août, il donna connaissance à del Borgo de l'acte d'abdication préparé par Caisotti, et comme celui-ci cherchait encore à le dissuader : « Mon cher marquis, dit-il, il n'est pas mal que je « me retire, Carlin est « capable de régner. Je suis vieux et veux « me reposer. »

Le 2 septembre, il commanda à ceux qui occupaient les premiers emplois civils ou militaires, aux secrétaires d'État, à l'archevêque de Turin, aux ministres, aux généraux, aux chevaliers de l'Annonciade de se trouver le lendemain dimanche, à trois heures, au château de Rivoli. Il se rendit tout d'abord dans un petit salon avec son fils et les ministres, et, en leur présence, signa l'acte d'abdication. Puis il passa dans la salle où étaient rassemblés les grands dignitaires et commanda à del Borgo d'en donner lecture. Prenant alors la parole, dans un discours « court « et énergique », il rappela les motifs qui le déterminaient à abdiquer : son âge, ses infirmités, l'espoir qu'il fondait sur son fils, dont il vanta les capacités et sa connaissance des affaires.

Tenant ensuite celui-ci par le bras, il fit le tour de l'assemblée, et chacun, les larmes aux yeux, baisa la main des deux monarques.

De là, Victor-Amédée se rendit chez la princesse de Piémont, qu'il salua comme reine. Y rencontrant Mme de Saint-Sébastien, marquise de Spigno, il fit part publiquement de son mariage et dit à ses enfants en la désignant : « Voici la femme qui s'est « sacrifiée pour moi ; ayez égard à elle et à sa famille. » Il paraîtrait que la marquise, qui ignorait complètement l'intention du roi, son époux, d'abdiquer, pâlit subitement à ces mots et fut longue à se remettre. Un *Te Deum* solennel et une bénédiction du Saint Sacrement suivirent cette cérémonie, et, comme le prêtre, hésitant, s'arrêtait après ces mots : « *Domine, salvum fac regem...* », le roi Victor continua d'une voix forte : « *Carolum Emmanuelem.* »

Le ministre de France, Blondel, arriva à Rivoli vers cinq heures. Victor-Amédée, qui l'affectionnait fort, le fit entrer dans son cabinet et lui parla avec abandon. Il lui rappela un propos qu'il lui avait tenu quelques mois auparavant en sortant de sa chapelle : « On me soupçonne d'avoir beaucoup d'ambition et « de grands projets d'agrandissement ; mais je te jure devant le « Saint Suaire que je prouverai dans peu à toute l'Europe que « je ne cherche que la tranquillité et la retraite. » Il revint sur ses infirmités, les douleurs internes dont il souffrait tous les deux jours, la paralysie qui le menaçait, son manque de mémoire et la confusion de ses idées. Il pria Blondel d'assurer le roi son neveu (Louis XV) qu'il trouverait toujours chez son fils les mêmes sentiments que chez lui, et se déclara encore une fois heureux de quitter le pouvoir, « afin de vaquer, avec plus de liberté, à la « grande affaire de son salut[1] ».

Il se retirait à Chambéry avec la marquise de Spigno, ne conservant qu'un train de maison fort réduit, un attelage, quatre valets de pied, deux cuisiniers et 150,000 francs de revenu. La

[1] Dép. de Blondel du 4 et du 9 septembre 1730. *Turin.*

seule chose qu'il demandât, avec une insistance marquée, il est vrai, c'était que chaque semaine on lui envoyât de Turin un bulletin résumant les principales affaires politiques, « pour le tenir au « fil de l'histoire et des événements de l'Europe ». Carlin promit de n'y pas manquer. Ce devait être la cause de tous les malheurs qui suivirent.

Le lendemain, 4 septembre, le vieux roi partit pour Chambéry, où il arriva le 7. Il avait refusé l'escorte de gardes que lui offrait son fils, disant que ses domestiques suffisaient à « un gentilhomme « de province ». Il s'installa au château avec sa femme, ne voulant ni cour, ni réceptions, décidé à vivre dans la retraite la plus absolue.

Cet événement causa peu de bruit en Europe. Depuis quelque temps, du reste, on semblait le prévoir. Victor-Amédée, dans les dernières années de sa vie, s'était enfin assagi. Il n'aspirait plus qu'à gouverner paisiblement ses États, sans tremper dans les intrigues de toutes sortes qui s'ourdissaient à Vienne, à Madrid et à Paris au sujet des duchés italiens. Aussi l'attention s'était-elle peu à peu détournée de lui. Le sieur Hullin, chargé d'affaires de France en Espagne, raconte seulement que, lorsque l'ambassadeur de Sardaigne annonça l'abdication de son maître à Philippe V, celui-ci se contenta de remarquer : « Le roi de Sar- « daigne vient de faire un grand pas ! » A quoi la reine Élisabeth Farnèse, songeant à l'acte de même nature accompli et retiré par son mari, se hâta d'ajouter : « Il ne sera pas trois mois à s'en « repentir. » Elle ne pensait pas être si bon prophète[1].

## III

Tout alla parfaitement les premiers mois. Le nouveau roi Charles-Emmanuel III, ami du luxe et de l'apparat, d'autant qu'il en avait été privé toute sa vie, bouleversa de fond en comble l'ancienne cour, qui devint aussi brillante et animée qu'elle était

[1] Dép. de Hullin, 26 octobre 1730, *Espagne*.

auparavant triste et morose. Il renouvela les équipages et les meubles des palais, fit tendre la chambre de la reine en damas rouge galonné d'or et la sienne en damas jaune galonné d'argent. Il institua une académie pour attirer les étrangers et donna des fêtes splendides.

Après une entrée solennelle à Turin suivie d'illuminations, il reçut le 27 septembre le serment de fidélité de ses sujets. Les affaires de l'État n'étaient pourtant pas négligées. Le marquis d'Ormea, revenu de Rome, s'était installé à l'Intérieur. Très sûr de lui, d'une intelligence souple et déliée, rompu à toutes les difficultés comme à toutes les manœuvres de la flatterie, tenant table et maison ouverte, ce qui lui attirait des amis, il ne tarda pas à capter la confiance du jeune roi et, de fait, fut bientôt le premier et le seul ministre. Les rapports entre les deux rois, le père et le fils, restaient excellents. Chaque semaine, un courrier portait à Chambéry un mémoire sur les questions pendantes et revenait avec la réponse de Victor-Amédée. Il en résultait une certaine lenteur dans l'expédition des affaires, Carlin ne décidant rien sans l'autorisation de son père. D'Ormea, actif et ambitieux, souffrait de cette entrave mise à son autorité naissante et, sans en avoir l'air, insinuait que cela nuisait au bon renom, à la réputation de capacité de Charles-Emmanuel, d'autant qu'il était informé que Victor-Amédée avait demandé au chevalier Assario, ministre de Sardaigne à Londres, et peut-être à d'autres, de correspondre directement avec lui. Aussi disait-il avec malice : « Nous avons « à Turin la représentation, mais l'organe qui fait jouer les ma- « rionnettes est en Savoie. »

Le 5 février 1731, un grand bal masqué avait lieu au palais royal, quand, au matin, un courrier de Chambéry annonça que le roi Victor venait, deux jours auparavant, d'être frappé d'une attaque d'apoplexie, mais que tout danger néanmoins se trouvait écarté pour le moment. Charles, très ému, écrivit à son père pour le supplier de revenir en Piémont dès que sa santé le permettrait, et se rendit lui-même auprès de lui quelques semaines plus tard.

Cette brusque maladie avait naturellement interrompu l'envoi hebdomadaire du bulletin politique, d'Ormea ne se souciant pas de livrer les secrets de l'État à la curiosité des gens qui entouraient le vieux roi. Après sa guérison, il se garda bien de le reprendre, alléguant que celui-ci ayant perdu le fil des événements, il faudrait un volume pour le remettre au courant. Ce fut le malheur. Victor-Amédée ne pardonna jamais cette exclusion où on le tint désormais. Son esprit, déjà altéré, s'aigrit davantage. Il estimait les affaires du royaume mal conduites, surtout les relations avec Rome, qui s'envenimaient, et la péréquation de la taille, la grande pensée de son règne, dont l'achèvement traînait en longueur. De plus, l'oisiveté et la solitude lui pesaient, à lui dont la vie entière avait été faite d'activité et de labeur. Cette irritation était encore entretenue « par l'adresse et les « mauvais conseils de d'Ormea, qui voulait se soustraire à sa « revision et secouer un joug que son ambition lui rendait insup- « portable ». Chaque jour augmentait ainsi des griefs, « sur « lesquels il y avait apparence que la marquise de Spigno « (Mme de Saint-Sébastien) ne portait aucun adoucissement ». On l'a accusée bien souvent (d'avoir ainsi suggéré au roi) l'idée de reprendre le pouvoir. Rien n'est moins constaté pourtant. Mais il est certain qu'elle souffrait de sa retraite à Chambéry, du manque d'honneurs, de cette abdication qui transformait un monarque honoré en mari vieux et difficile. Elle n'ourdit pas l'intrigue, mais elle l'encouragea [1].

A partir de ce moment, l'idée d'un retour en Piémont et d'une restauration de son autorité prit naissance dans l'esprit de Victor-Amédée. Néanmoins, rien ne transpira jusqu'au voyage que, dans le courant de juillet, Charles-Emmanuel et sa femme firent en Savoie pour se rendre aux eaux d'Évian. Le vieux roi les reçut assez mal à leur passage. Il se plaignit amèrement de ses ministres, des procédés dont ils usaient à son égard, du peu de confiance que son fils lui témoignait, si bien que les

[1] Cuta Stordi. *Vitt. Am.*

jeunes souverains se hâtèrent de le quitter et de gagner Évian.

Blondel apprit tout cela peu après. Victor-Amédée avait en effet sollicité Fleury de lui accorder un congé pendant l'absence de la cour. Il se flattait qu'en traversant Chambéry celui-ci viendrait le voir, et qu'en souvenir de leur ancienne amitié, il aurait des détails sur ce qui se passait en Piémont. Blondel s'arrêta en effet à Chambéry, mais se tint sur une prudente réserve, et ne dit rien de compromettant pendant les sept heures que durèrent ses deux entrevues avec le vieux roi. Pour le retenir, le gouverneur, le comte de Sales, avait cependant organisé un dîner et un bal « avec les plus jeunes et les plus jolies dames de la Savoie ». Ce fut une d'elles qui le mit au courant de la mésintelligence du père et du fils. Mais le ministre de France regarda cette confidence « comme une tracasserie de femme » et, sans s'y arrêter, continua son chemin vers Paris. La catastrophe devait arriver en son absence[1].

Charles-Emmanuel était à peine à Evian que Victor écrivit au marquis d'Ormea une longue lettre où il déclarait son fils incapable de régner et manifestait l'intention de revenir lui-même à Turin pour réformer le gouvernement et établir une sorte de conseil d'État, à l'instar de la conférence de Vienne, où les affaires seraient débattues et décidées en commun. Le ministre répondit en disculpant son maître de son mieux, en vantant au contraire ses qualités et en représentant les dangers d'une pareille institution. Cette lettre ne calma pas Victor-Amédée, loin de là. Quand Charles revint à Chambéry, il l'accueillit par des reproches. Il lui dit qu'il regrettait de l'avoir mis sur le trône, à sa place, « puisqu'il se laissait mener aveuglément par le nez sans égard « à ses conseils et à la reconnaissance qu'il lui devait, qu'il pré- « voyait qu'il ne serait jamais qu'un imbécile ». L'entrevue fut même si orageuse que les ministres qui accompagnaient le jeune souverain lui représentèrent que sa vie n'était pas en sûreté et l'engagèrent à fuir. Celui-ci, le soir même, partit en effet à

[1] Blondel, *Anecdotes*.

cheval, par les chemins abominables de la Tarentaise, avec un seul écuyer et un domestique. La reine, deux jours après, le suivit en carrosse, et, quatre jours plus tard, Victor-Amédée quitta à son tour Chambéry pour retourner en Piémont. Au moment de franchir le mont Cenis, il se tourna vers la marquise de Spigno et lui demanda s'il fallait continuer le voyage ou revenir. Voyant qu'elle se taisait, il renouvela sa question en se fâchant : « Majesté, répondit-elle alors, il vous appartient de « commander. Je n'ose vous donner un conseil. »

Le 29 août 1731, Victor-Amédée arrivait à Montcalieri. Avait-il alors réellement le projet de révoquer son abdication et de remonter sur le trône, ou seulement de reprendre sur son fils l'autorité qui lui échappait et de s'occuper *en sous main* des affaires de l'État, comme il faisait avant son attaque d'apoplexie? Il est difficile de se prononcer. Blondel ne lui prête que cette seconde intention. Les relations italiennes, peut-être un peu suspectes, puisqu'elles furent rédigées par ordre de Charles-Emmanuel lui-même, penchent au contraire pour la première hypothèse. L'erreur profonde de Victor-Amédée, en tous les cas, fut de croire que son fils était toujours le jeune homme faible, indolent et craintif qu'il avait élevé à la férule. Il se trompait complètement. Charles, quoique timide et respectueux, savait au contraire mûrir lentement une résolution et la poursuivre avec fermeté. Il devait en outre trouver autour de lui assez de conseillers intéressés pour le pousser à la résistance.

Le vieux roi s'en aperçut dès son arrivée en Piémont. Il s'attendait à de grands égards, et, comme on lui en témoignait peu, entra dans de violentes colères. Il déclara au secrétaire Lanfranchi qu'il venait restaurer le pouvoir. « J'ai exposé cent « fois ma vie pour mantenir la splendeur de ma maison, je ne « dois pas tolérer qu'elle soit obscurcie. » Avec le marquis d'Ormea il fut plus explicite. Il renouvela ses plaintes contre son fils, qu'il accusa de la plus noire ingratitude. Il signifia qu'il voulait être informé de toutes les affaires de l'État, et qu'à la moindre contradiction il révoquerait l'abdication qui ne tenait que par un

fil. Apprenant ensuite quelle autorité le ministre avait dans le conseil royal, et lui attribuant non sans quelque raison les mesures dont il était l'objet, il en vint à le traiter avec la dernière violence : « Malheureux, je t'ai tiré de la fange et je t'y replon-« gerai. Tu es de race de pendu, puisque ton grand-père l'a été, « et dans peu tu recevras le prix de tes crimes et de tes trahisons. « Je te ferai voir que je suis encore le maître. Mais je ne le « serai que pour faire dresser quatre potences. Tu auras la « tienne, et les trois autres seront pour les dignes conseillers de « mon fils[1]. » (On pense que les trois autres étaient le marquis d'Aix, del Borgo et le premier président.) Quelques jours plus tard, le 16 septembre, il manda à Montcalieri le président Caisotti. C'était pour lui parler de son abdication. Il déclara que l'acte était nul, défectueux dans le fond et la forme, qu'au surplus il n'avait pas délié ses sujets du serment de fidélité, et qu'il saurait montrer qu'il était encore roi. Puis, comme les réponses du président l'ennuyaient, il lui imposa silence et le renvoya en lui disant de porter à Charles-Emmanuel l'ordre d'aller inspecter les fortifications de Fenestrelles.

A tous ces indices on pouvait juger qu'il se préparait quelque chose de grave. Les conseillers de la couronne dissuadèrent Charles de se rendre à Fenestrelles. La reine joignit ses instances aux leurs. Chacun semblait craindre que Victor-Amédée n'eût imaginé ce voyage pour éloigner son fils de Turin, afin de tenter un coup en son absence et de reprendre la couronne.

Au reste, les ministres commençaient à circonvenir le jeune souverain et, par d'habiles insinuations, à le préparer aux mesures de rigueur. Ils lui représentaient son père sur le point d'accomplir ses projets, signant avec Blondel un traité qui lui assurait un secours du roi Louis XV. Ils parlaient d'une conspiration et nommaient quelques conjurés : les marquis de

[1] Mémoire envoyé par Blondel au garde des sceaux, 30 octobre 1731. *Turin*, t. CLVI. — Le père du marquis d'Ormea, ayant trempé dans les troubles de Mondovi au siècle précédent, avait été condamné par contumace à la peine capitale.

Fousquieri et de Rivaroles, le médecin Ricca, chargé de l'empoisonner. Ils menaçaient de donner leur démission, craignant, disaient-ils, pour leur vie. Ils faisaient agir les confesseurs, le tenaient ainsi éloigné de toute influence contraire, en haleine jusqu'au dénouement final qui approchait.

En attendant, ils prenaient leurs précautions. Le 19 septembre, le marquis d'Ormea allait trouver le maréchal Rhebinder, lui dépeignait les dangers que courait la monarchie et obtenait qu'il mandât à Turin deux régiments d'infanterie et un de dragons. En même temps, le marquis d'Entraives, gendre du maréchal, était nommé gouverneur de la ville, et une promotion extraordinaire était faite dans le civil et le militaire.

Le 26 septembre, Victor-Amédée, après avoir écrit deux fois à Charles de le venir voir, accomplit un acte décisif. Il appela à Montcalieri l'abbé Boggio de Longano, son ancien confesseur, et lui déclara qu'il ne lui restait que deux partis : se retirer dans un couvent ou s'enfuir à l'étranger. Son mariage ne lui permettant pas de prendre le premier, il irait alors à Milan, écrirait à l'Empereur et le ferait juge entre son fils et lui. Boggio, très ému, lui représenta l'odieux d'un pareil procédé qui mettrait le Piémont à la merci de l'Autriche et imprimerait une tache éternelle au nom glorieux de Victor-Amédée. Le prince alors annonça qu'il révoquait son abdication. Il fit asseoir l'abbé, et comme celui-ci résistait : « Écrivez, dit-il, je le veux. Vous ne « sortirez pas d'ici que la minute ne soit faite. » Puis il lui dicta un acte assez long rappelant ses griefs contre son fils, où il déclarait que ses sujets n'étaient pas déliés du serment de fidélité et qu'il révoquait l'abdication de la couronne faite le 3 septembre de l'année précédente. Alors seulement Boggio eut permission de s'en aller, mais avec promesse de revenir le lendemain mettre la minute au net.

Boggio arriva tard à Turin et trouva les portes fermées. Le matin seulement, il put se les faire ouvrir et courut conter son aventure à Lanfranchi, le secrétaire de Charles-Emmanuel. Celui-ci était à la Vénerie. On le prévint sur l'heure. Il revint aussitôt et

consulta d'Ormea, qui offrit sa démission pour tout concilier. Le roi refusa. Alors le marquis prononça des paroles terribles. Il dit qu'il fallait arrêter Victor-Amédée, que la raison d'État l'exigeait impérieusement.

Le lendemain, 28 septembre, dans la soirée, après une démarche faite à Montcalieri et qui n'avait donné aucun résultat, un grand conseil se tint au château royal. En outre des ministres, les marquis d'Entraives et d'Aix, le comte Perron, le maréchal Rhebinder, l'archevêque de Turin, le président Caisotti y furent convoqués. Le roi présidait. Il avait déjà parlé de se démettre de la couronne pour satisfaire son père, mais ses conseillers l'en avaient dissuadé, lui représentant qu'il s'avilirait aux yeux de l'Europe, dont il deviendrait la risée, et perdrait ainsi tout crédit pour l'avenir. Sur son ordre, le marquis d'Ormea prit la parole. Il rappela l'origine des démêlés, exposa les projets ambiteux de l'ancien roi, son intention bien arrêtée de reprendre le pouvoir, les menaces qu'il dirigeait contre son fils et contre ses fidèles serviteurs. Il dit que la révocation de l'abdication était chose faite, qu'il y allait de la sécurité de l'État et de l'honneur de la monarchie, que la marquise de Spigno attisait le feu. Il fit un tableau saisissant de la situation du Piémont, montra la guerre civile prête à s'allumer et l'Empereur déjà aux portes de Turin. Il conclut qu'il était nécessaire de s'assurer de la personne de Victor-Amédée et adjura les conseillers de songer qu'ils avaient entre les mains les destinées d'une dynastie vieille de sept siècles. Comme tout cela était dit en présence du roi, les assistants ne doutèrent pas un instant que ce ne fût parfaitement exact et approuvèrent en silence.

L'acte d'arrestation fut dressé séance tenante. Au moment de le signer, Charles-Emmanuel hésita. D'Ormea lui mit alors la plume entre les doigts, et d'une voix impérieuse : « Majesté, il y va de la vie et de l'honneur de tous. » Tout le monde retenait sa respiration. Charles prit la plume, signa, puis, de la main, congédia le conseil. La reine entra à ce moment et se jeta dans ses bras, tandis que d'Ormea,

serrant précieusement l'ordre royal, sortait le dernier [1].

Tout était prêt, du reste. Dès sept heures, on avait fermé les portes de la ville. A onze heures, un régiment de grenadiers s'achemina vers Montcalieri. Le comte de la Pérouse le commandait. Il avait avec lui une vingtaine d'officiers dévoués, dont quatre colonels. D'Ormea l'accompagnait pour se saisir des papiers. Vers une heure, ils montèrent à la porte du roi qu'ils enfoncèrent à coups de hache, ne l'ayant pu ouvrir. Victor-Amédée était couché alors et dormait profondément. Il n'entendit rien tout d'abord ; mais la marquise de Spigno se leva au bruit, courut vers la porte et, aperçevant les soldats avec des fusils et des flambeaux, se rejeta sur le lit en criant : « Oh ! mon roi, nous « sommes perdus ! » Victor-Amédée, enfin réveillé, demanda ce que signifiait une pareille entreprise à une heure aussi avancée. La Pérouse, dans un discours respectueux, lui exposa la mission qu'il avait à remplir. Mais le prince ne le laissa pas achever : « Ma personne est sacrée, s'écria-t-il, vous allez commettre un « acte de félonie ! » Disant cela, il s'enfonça dans le lit, étreignant étroitement la marquise dans ses bras, et demeura ainsi un grand quart d'heure sans parler ni remuer. La Pérouse respecta ce qu'il croyait être un dernier adieu, mais, s'impatientant à la fin, il déclara que l'heure pressait et pria le roi de se livrer de bonne grâce. Comme il ne recevait aucune réponse, il donna l'ordre au chevalier de Birague, major du régiment, d'arrêter Mme de Spigno.

Alors, il se passa une scène presque comique. Quatre colonels durent unir leurs efforts pour détacher le roi de la marquise, « tant « ils étaient entrelacés l'un à l'autre par les bras et les jambes ». Des grenadiers, munis de flambeaux, et douze officiers, l'épée à la main, faisaient cercle tout autour. On jeta de côté et d'autre les draps et les couvertures. La marquise de Spigno, arrachée du lit avec sa chemise toute déchirée, fut traînée assise sur le parquet jusqu'à un cabinet où on la fit habiller, « et comme

[1] Carutti, *Stor. di Vitt. Am.*

« elle se débattait, elle n'eut rien de caché pour les grenadiers et « les officiers spectateurs ».

Après, ce fut le tour du roi. « Comment, s'écria-t-il, vous « oserez porter la main sur moi que vous avez vu cent fois à « votre tête verser mon sang pour la défense de l'État! » — « Majesté, répliqua le commandant, nous vous avons fidèlement « servi. Nous servons maintenant le roi votre fils. Un soldat ne « connaît que son devoir. » Victor-Amédée s'accrochait des mains au montant du lit. « Majesté, lui dit encore La Pérouse, notre « consigne est bien douloureuse; ne la rendez pas plus cruelle « encore. » On le fit habiller de force. Pendant ce temps, il ne cessait de répéter : « Ce n'est pas l'œuvre de mon fils. C'est une « infamie de ses ministres, et surtout du marquis d'Ormea. » A la porte du château était un carrosse. On l'y fit monter. Comme un colonel de fortune voulait prendre place à ses côtés, il le repoussa du poing. « Malheureux, apprends le respect qui « m'est dû, et que les gens de ta trempe ne doivent jamais « monter dans le carrosse du roi. » Le colonel montra son ordre écrit. Victor-Amédée le prit et le déchira.

On se mit en route pour Rivoli au milieu d'une nombreuse escorte. Le vieux roi, en arrivant, était si altéré de fureur et de fatigue que ses yeux étincelaient et que sa langue pendait de deux pouces hors de sa bouche, remplie d'écume. La marquise de Spigno, pendant ce temps, avait été mise dans une voiture en compagnie du chevalier de Birague, chargé de la conduire au fort de Ceva où l'on enfermait les femmes de mauvaise vie [1].

D'Ormea passa une inspection minutieuse des papiers de Victor-Amédée. Il ne trouva, dit-on, dans ses coffres que 600 livres de chocolat et 30,000 livres en argent. Puis il rentra à Turin annoncer au roi que tout était fini.

[1] Blondel. — Carutti.

## IV

L'arrestation de Victor-Amédée surprit un peu plus l'Europe que son abdication, mais sans l'émouvoir beaucoup[1]. Blondel était à Paris quand l'événement eut lieu. Il ne l'apprit qu'à Lyon et dut attendre des instructions. La cour de Vienne n'entretenait avec Turin que des rapports assez froids. Seuls, le roi et la reine d'Espagne, s'il faut en croire une lettre du comte de Rothenbourg, manifestèrent une véritable émotion. Élisabeth « se « récria fort sur l'ingratitude des enfants, que, communément, « on élevait un aspic dans son sein ». Philippe V déclara l'action de Charles-Emmanuel « très cruelle et infiniment blâma- « ble ». Il dit que « toute l'Espagne devait s'armer contre un tel « monstre, que le règne de Néron ne fournissait rien de si inhu- « main ».

On attendait la protestation de la France, d'autant que Louis XV, par sa mère, Marie-Adélaide de Savoie, duchesse de Bourgogne, se trouvait le propre petit-fils de Victor-Amédée. Mais, à Paris, les esprits étaient tournés vers d'autres préoccupations.

La fragile alliance de Séville venait de se rompre. Le duc Antoine Farnèse était mort le 10 janvier 1731, et aussitôt l'Empereur avait envahi les duchés. L'Angleterre, sommée par l'Espagne de la soutenir en Italie et redoutant une guerre qui eût été

[1] La cour de Turin se montra très sobre de détails sur les motifs et les circonstances de cette arrestation. Les contemporains ne les connurent même jamais bien exactement. En 1745, Charles-Emmanuel chargea l'abbé Palazzi de recueillir le témoignage des personnes qui avaient pris part à l'affaire, de réunir diverses autres pièces et de composer ensuite une relation officielle. Cette relation et celle de Blondel sont les seuls documents originaux qui nous soient parvenus. Bien des récits erronés ont été faits sur cet événement. On a raconté ainsi que, le soir de son arrestation, Victor-Amédée s'était présenté à la porte de la citadelle et avait essayé d'y entrer pour faire révolter les soldats. On a dit qu'avant d'abdiquer il avait signé deux traités absolument contraires, l'un avec l'Empereur, l'autre avec l'Espagne. Ces différents récits furent imprimés sans nom d'auteur et répandus vers 1733. On a accusé le marquis d'Ormea de les avoir inspirés pour atténuer les rigueurs de sa conduite.

désastreuse pour son commerce, n'avait rien trouvé de mieux que de négocier secrètement avec Charles VI et de se réconcilier avec lui par le traité de Vienne du 16 mars 1731. Sous ses auspices, Philippe V s'était rapproché à son tour de l'Autriche, et, le 6 juin, avait accédé à ce même traité de Vienne, qui l'autorisait à occuper militairement Parme et la Toscane, sous la condition de reconnaître la pragmatique sanction, par laquelle Charles VI assurait ses États à sa fille Marie-Thérèse. La France n'avait point part à cette convention et se trouvait, par là même, encore isolée en Europe. Elle pouvait, il est vrai, rester dans le concert des puissances en reconnaissant la pragmatique. Mais Fleury ne voulait pas entendre parler de cet acte, qui consolidait le pouvoir impérial en Allemagne, et préférait se tenir sur la réserve.

Aussi devait-on chercher à éviter toutes les occasions de conflit. Agir trop énergiquement à Turin eût été dangereux. Cela pouvait mécontenter Charles-Emmanuel et surtout le marquis d'Ormea, non moins susceptible qu'entreprenant, et les pousser dans les bras de Charles VI, toujours aux aguets et prêt à bien des sacrifices pour garantir à sa fille une paisible possession de ses États. Le cabinet de Versailles le comprit, et eut soin de n'envoyer à Blondel que des instructions très mitigées.

Celui-ci arriva le 15 octobre à Turin. Ses anciennes et intimes relations avec le souverain prisonnier appelaient sur lui l'attention générale. Tout le monde vint le voir, même « les pigeons « privés du ministre ». Le surlendemain, il était à la Vénerie. Charles-Emmanuel le reçut très amicalement. Il lui demanda de plaindre la triste situation où il se trouvait, mais lui affirma que son père avait parfois « des fureurs dangereuses », qu'il oubliait trop souvent qu'il avait abdiqué la couronne, que son arrestation était devenue nécessaire pour éviter de plus grands malheurs. Blondel répondit que ces explications devaient être données non à lui, mais à son gouvernement.

Il se renseignait en attendant. Il acquit ainsi la certitude que ces événements étaient bien moins l'œuvre de Charles, faible et

indécis, que de ses ministres qui avaient invoqué la raison d'État et le tenaient encore à demi prisonnier à la Vénerie. Il exposa tout cela dans un mémoire adressé le 20 octobre au cardinal de Fleury. Il se proposait, en outre, de présenter des remontrances respectueuses au jeune souverain et avait l'idée d'un expédient pour améliorer le sort de Victor-Amédée. Celui-ci se réconcilierait avec son fils. On lui rendrait Mme de Spigno, puis il se retirerait à Nice ou à Chambéry, avec le droit de circuler au dehors sous la surveillance d'une garde responsable. La France offrirait sa médiation pour mener à bien cette affaire. Mais, de Paris, on calma son ardeur. Fleury et Chauvelin jugèrent que la médiation de la France avait peu de chance d'aboutir, et comme les choses se compliquaient du côté de Vienne, le 11 décembre, ils informèrent leur agent qu'il avait assez fait d'observations et qu'il ait désormais à demeurer tranquille. Ainsi, les nécessités de la politique venaient paralyser les plus louables intentions[1].

Il est difficile de porter un jugement équitable sur l'événement du 29 septembre. L'arrestation de Victor-Amédée fut-elle une nécessité ou un acte arbitraire? Le vieux roi avait incontestablement effrayé les ministres par ses projets et ses menaces De plus, il avait eu le tort extrême de ne renoncer qu'à demi au pouvoir, de trop répandre le bruit de l'indolence, de l'incapacité de son fils. Cela blessait le nouveau gouvernement dans son amour-propre et jetait le discrédit sur ses actes à venir. Charles-Emmanuel le comprit; surtout, on le comprit autour de lui. Arrêter son père, c'était la restauration rendue impossible, son autorité affirmée à toute l'Europe, une prise de possession effective de ce pouvoir dont il n'avait que l'apparence. Blondel lui-même semblait le reconnaître, en écrivant le 11 novembre qu'il apercevait « dans toute la conduite du roi de Sardaigne une joie et une « gaieté, comme serait celle d'un jeune homme sorti de tutelle ».

Il est certain toutefois qu'il n'y eût pas de complot. Les quelques personnes arrêtées en même temps que le prince, les mar-

[1] Blondel, Dép. du 20 et du 30 oct., du 17 nov. et du 11 déc. *Turin* t. CLVI.

quis de Fousquieri et de Rivaroles, le médecin Ricca, furent relâchées presque aussitôt, sans même avoir été interrogées. Du reste, il n'en pouvait y avoir. Victor-Amédée n'avait d'amis ni dans le clergé qui souffrait de ses démêlés avec Rome, ni dans la noblesse mécontente de la confiscation de ses fiefs et « mise ainsi « à la besace », ni dans le peuple qui lui reprochait la sévérité de sa justice. Les cours étrangères, inquiétées par lui durant quarante ans, étaient encore moins disposées à lui venir en aide. L'intention même qu'il avait si brusquement manifestée de reprendre le pouvoir, de faire appel à l'Empereur, témoignait plutôt d'un coup de tête inconsidéré que d'un plan mûrement réfléchi et préparé.

Mais si l'arrestation de Victor-Amédée peut avoir une excuse, il n'en est pas de même des rigueurs extrêmes qui marquèrent son emprisonnement et pèsent lourdement sur la mémoire de Charles-Emmanuel. Le vieux roi avait été transporté à Rivoli et enfermé dans une pièce grillée où quatre officiers ne cessaient de veiller sur sa personne, avec ordre d'épier ses moindres gestes. La nuit, un d'eux couchait dans sa chambre, en travers de la porte. Deux fois par jour, matin et soir, on perquisitionnait chez lui. C'est à peine s'il prenait l'air quelques heures. Les premiers jours furent terribles. Victor-Amédée accablait d'invectives ses gardiens, surtout le commandant du poste, le chevalier Solaro. Il réclamait Mme de Spigno, suppliant Solaro, écrivant à son fils, à ses ministres, et ne recevant qu'un refus brutal. Pourtant, peu après, on se relâcha de certaines sévérités. Le 11 décembre, la marquise lui fut rendue, mais avec défense de dire qu'elle avait été détenue à Ceva. Puis, comme sa santé allait déclinant, et que du palais royal de Turin, Charles voyait la prison où était détenu son père, on songea à lui donner une demeure plus confortable. Montcalieri fut préparé en hâte. On renferma dans une enceinte palissadée une terrasse et un petit bois, et, le 10 avril 1732, les deux prisonniers y furent conduits dans des litières fermées.

Victor-Amédée n'en devait sortir que mort. Son humeur était

devenue détestable. Après avoir appelé de tous ses vœux le retour de Mme de Spigno, il ne la pouvait plus souffrir, lui reprochant de ne pas l'avoir retenu à Chambéry, d'être la cause de tous ses malheurs. Sa santé était encore plus compromise. La maladie de la pierre faisait de rapides progrès, et, au commencement d'octobre, il prit le lit pour ne le plus quitter. Ses derniers moments furent des plus pénibles. Avec une insistance touchante, il demanda son fils, qu'il n'avait cessé, du reste, d'appeler durant toute sa détention, promettant de ne lui faire aucun reproche. Mais la reine et d'Ormea empêchèrent Charles de contenter ce suprême désir, sous prétexte que sa vue pourrait causer au moribond une crise mortelle que l'Europe ne manquerait pas de mal interpréter. Il voulait revoir aussi ses neveux et la reine elle-même. Il dit à ses gardiens : « Je pardonne à mon « fils, à d'Ormea, à Solaro. Ce dernier n'est pas coupable. Comme « soldat, il devait obéir. » — Le 31 octobre, l'agonie commença. Mme de Spigno et les capucins récitaient les prières des agonisants. A ce moment, un d'eux qui l'exhortait lui dit : « Si vous « pardonnez, baisez encore le crucifix. » Victor-Amédée le baisa avec ferveur. A neuf heures, il expira.

Mme de Spigno fut aussitôt écartée du lit. Le lendemain, elle se retira au monastère de la Visitation de Pignerol, où elle devait mourir dans un âge avancé. Comme elle partait, arrriva le marquis del Borgo, notaire de la couronne, qui venait constater le décès et en dresser l'acte.

Ainsi mourut à soixante-huit ans, miné par la maladie et le chagrin, dans une prison et entouré de geôliers indifférents, un prince qui avait glorieusement régné durant cinquante ans, un capitaine de valeur, un diplomate avisé, le défenseur de Verrue et de Turin, qui avait doublé l'étendue du Piémont, qui, le premier de sa famille, avait ceint la couronne royale et préparé les hautes destinées qui attendaient sa Maison dans les temps modernes. Celui dont les intrigues avaient troublé l'Europe n'emportait que les regrets d'une femme et les condoléances banales de quelques cours déjà tout à d'autres affaires. Mais l'impartiale

histoire a su faire la part de son génie, et le tient pour une des figures les plus curieuses de son temps, pour un des plus grands princes de sa race.

Comme pour racheter les indignités de sa fin, un service solennel fut célébré à la cathédrale de Turin, puis son corps transporté et inhumé à la Superga, dans l'église qu'il avait fait construire et qui éternisait ses victoires.

Alfred Baraudon.

# AU CAMP D'ALTRANDSTADT

## BESANVAL ET MARLBOROUGH

(MARS-AVRIL 1707)

---

### I

#### IMPRESSIONS D'AUDIENCES

Le jour même de son arrivée à Leipzig, le 5 mars, M. de Besenval se mit en quête de M. Groffey : c'était ce secrétaire du comte Sapiéha qui servait d'informateur à la France et d'agent secret à l'armée suédoise; il avait en main une copie chiffrée de l'instruction dressée pour notre envoyé et, ce qui importait plus, la lettre de crédit destinée à subvenir aux premiers frais de la mission [1]. M. de Besenval, ayant appris qu'il était depuis quelques jours à Altrandstadt, au quartier du roi de Suède, l'envoya chercher et lui réclama ses papiers. Il le prit chez lui et l'employa ouvertement, sans craindre de le compromettre, ce qui prouve que les Suédois, au fond, savaient parfaitement à quoi s'en tenir sur le secrétaire du comte Sapiéha.

Le 8, M. Groffey alla à Altrandstadt notifier l'arrivée de M. de Besenval. Le bruit s'en était déjà répandu par le « seigneur suédois » derrière le carrosse duquel l'ambassadeur de S. M. T. C.

[1] *Mémoire du roi pour le Sr de Bessenwaldt,* dans GEFFROY, *Instructions aux ambassadeurs de France en Suède,* p. 245; et *Besenval à Mr Peuquet.* Leipzig, le 15 mars 1707. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

avait grimpé, pour traverser le Saint-Empire. La nouvelle, comme on pense, avait mis aux champs les ministres des alliés. Charles XII avait répondu à leurs plaintes qu'il ne pouvait refuser de recevoir à sa cour un ministre « du plus grand prince avec lequel il fût en paix », et que lui, roi de Suède, ne leur avait jamais reproché que leurs maîtres eussent, auprès d'eux, des représentants du tsar. Et il s'était montré fort sensible à la courtoisie du roi de France.

Le comte Piper, se réglant sur son maître, témoigna à M. Groffey une joie polie. Il s'excusa de ne pas recevoir M. de Besenval dès le lendemain : il devait justement voir ce jour-là l'ambassadeur de Danemark; il priait M. de Besenval de remettre sa visite au surlendemain, et il espérait qu'il voudrait bien, après leur entretien, rester à dîner avec lui[1].

Cette première audience, ainsi fixée au 10 mars, allait évidemment donner le ton de la négociation. Torcy avait averti M. de Besenval qu'il « ne réussirait dans l'exécution des ordres dont il était chargé, qu'autant qu'il saurait se rendre favorable le comte Piper ». Carl Piper était un des hommes que Charles XII avait groupés autour de lui, pour faire prévaloir en Suède l'absolutisme royal. Dès son avènement, en 1697, il l'avait nommé sénateur, et, l'année suivante, il l'avait fait comte. Et ensuite, il lui avait donné, avec le titre de secrétaire d'État, la haute direction de sa politique étrangère. Dès lors, le comte Piper avait possédé toute la confiance de son maître. Il l'avait suivi à la guerre, et, depuis que les Suédois étaient entrés en Pologne, il était le seul ministre qui demeurât près de lui. Il avait quitté le titre de secrétaire d'État pour celui de grand maître de la maison du roi, mais il continuait à diriger la secrétairerie, dont la besogne courante était expédiée par son ancien commis, devenu conseiller de la chancellerie, M. Hermelin[2]. En somme, il était le bras droit et le ministre unique. Avait-il une influence

[1] Besenval à Torcy. Leipzig, le 8 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

[2] Geffroy, Suède, *Instruction à Guiscard*, 1699, p. 201-203, et *Instruction à Ricous*, 1707, p. 229-230.

sérieuse sur Charles XII, ou son crédit venait-il simplement, comme beaucoup le disaient[1], de son habileté à découvrir les « penchants secrets » de son maître, à régler là dessus ses avis et à aplanir les difficultés d'exécution? Les deux opinions se peuvent concilier et il est probable que le comte Piper cherchait à faire prévaloir ses propres vues, tout en faisant à l'opiniâtreté du roi les concessions nécessaires. En tout cas, on ne pouvait se passer de lui, et il était important de démêler ses vraies dispositions à notre égard.

Longtemps les instructions de nos ambassadeurs avaient constaté le « zèle » du comte Piper. Elles laissent entendre, il est vrai, que ce zèle était dû aux « bienfaits » du Roi Très Chrétien. Si elles ne prouvent pas absolument que Piper ait reçu l'argent français, elles prouvent du moins que cet argent lui fut libéralement offert. Besenval lui-même avait ordre de lui proposer 300,000 livres. Mais on doutait cette fois-ci qu'il acceptât : on avait des raisons de croire que « son intérêt » le faisait maintenant « pencher en faveur des ennemis de S. M.[2] ». Que Piper comptât en rixdales et en livres sterling, après avoir compté en livres françaises, c'était fort probable. Mais, étant donné les mœurs de l'époque, cela ne prouvait pas que ses convictions fussent déterminées par son intérêt pécuniaire. Ce n'était pas une surenchère des alliés qui l'avait enlevé à Louis XIV, et ce n'était pas une surenchère de Louis XIV qui pouvait nous le rendre. Il avait pris autrefois, il prenait maintenant des mains de ceux dont il jugeait les intérêts conformes aux intérêts de son maître. Et il est facile de se rendre compte qu'il n'a jamais varié sur certains principes qui l'avaient mis d'abord en communauté d'idées avec le roi de France et qui causaient maintenant sa mésintelligence avec lui.

Il a toujours été l'ennemi des grands projets et des aventures que chérissait Charles XII. Comme presque tous les ministres

[1] Besenval à Torcy. Leipzig, le 15 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

[2] Geffroy, Suède, *Instruction à Bonnac*, 1701, p. 212, et *Instruction à Ricous*, 1707, p. 229-230.

suédois, il s'est efforcé de persuader à son maître que son devoir et son intérêt étaient de défendre ses États, de chasser les envahisseurs de ses provinces baltiques, et de conclure ensuite une paix solide. Par ces vues si naturelles, il a été conduit à conseiller à Charles XII de traiter avec le Danemark, en 1700, pour aller délivrer la Livonie, et, après Narva, de s'entendre avec Auguste II, au lieu de se jeter dans le guêpier polonais. En ces deux occasions ses conseils se trouvèrent d'accord avec ceux que la cour de Versailles faisait parvenir au roi de Suède [1]. Mais Louis XIV jugea bientôt que son intérêt consistait à engager de plus en plus Charles XII contre Auguste II, puis à l'engager contre l'Empereur. Dès lors, Piper, de jour en jour plus inquiet de la puissance du tsar, devait se récrier, tourner le dos à la France et tendre la main aux alliés. Et c'est justement ce qui arriva.

M. de Besenval rencontrait donc un adversaire et non un allié dans le comte Piper. Avant même de l'avoir vu, il en fut averti. L'envoyé du duc de Bavière, le comte de Solar, une des premières personnes qu'il vit à Leipzig, le prévint que le comte Piper était entièrement porté pour les intérêts des alliés, et que, après que ceux-ci lui avaient donné des marques de bonne volonté, en reconnaissant le roi Stanislas et en garantissant la paix d'Altrandstadt (le renseignement sur ce point était erroné), « il ne songeait plus qu'à la guerre de Moscovie [2] ».

M. de Besenval eut audience de Piper au jour convenu. Notre ambassadeur commença par débiter le compliment qu'on lui avait prescrit : « Sa Majesté Très Chrétienne, dit-il, m'envoie ici pour faire connaître l'intérêt sensible qu'Elle prend à la glorieuse paix que le Roi Votre Maître vient de conclure, et il ne tiendra pas à Elle que le Roi de Suède n'ajoute un nouvel éclat à cette gloire, en pacifiant les troubles de l'Europe : j'ai ordre d'offrir à Sa Majesté Suédoise la médiation pour la paix de l'Occident,

[1] V. l'article précédent sur *Louis XIV et Charles XII*, *Revue d'histoire diplomatique*, 1898, t. II, p. 164 et 165.

[2] Besenval à Torcy, le 8 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

et je suis particulièrement chargé de vous assurer, monsieur, de l'estime de S. M. T. C., qui, bien instruite de vos grands mérites, de votre haute capacité et de votre parfaite connaissance de tous les intérêts de la Suède, est persuadée que vous ne perdrez jamais de vue celui que doit prendre le Roi Votre Maître aux affaires générales de l'Europe. » Puis il fit ressortir « l'intime liaison des intérêts réciproques de la France et de la Suède », rappela « les alliances si solides et si fermes entre les deux couronnes » et exalta les mérites de Charles XII et de son ministre.

Le comte Piper lui répondit « en peu de paroles » : son maître recevait agréablement l'honneur que lui faisait le roi de la France ; sa médiation serait bien difficile, vu le grand éloignement des alliés pour la paix ; quant au reste, on aurait le temps d'en parler. Et il promit de demander à Charles XII une audience pour notre ambassadeur.

Le début était fâcheux. M. de Besenval essaya de reprendre pied en incriminant les intentions des alliés, mais son taciturne interlocuteur ne sonna mot et l'invita simplement à passer chez la comtesse où l'on devait dîner.

La comtesse Piper avait, semble-t-il, pour tâche de compenser par son amabilité ce que les façons de son mari avaient de froid et de secret. Elle était une des rares femmes qui apportassent dans ce campement de soldats un peu de grâce et de douceur. Elle recevait, donnait à jouer, faisait les honneurs de sa table. Femme de tête et du monde, à qui son mari témoignait « bien des égards », dit M. de Besenval, et que les ministres étrangers ménageaient fort.

Par une innocente flatterie féminine, elle entretient l'envoyé français des fatigues et des dangers de son voyage à travers l'Allemagne, tandis que son mari s'enveloppe de silence, « n'ayant presque point parlé de tout le repas, écrit M. de Besenval, même sur des matières indifférentes ». Une fois levé de table, le comte se laisse pourtant aller quelque peu sur la guerre de Pologne et les actions de Charles XII. Vite, M. de Besenval

entame les louanges de « la vertu, sagesse et conduite de ce jeune héros », et voici que le comte lui répond, parle des mouvements des Moscovites en Pologne et des difficultés qu'il y a de faire la guerre sur les frontières de Moscovie. M. de Besenval croit que la glace est rompue, il s'exclame que c'est là « un pays hors du commerce des hommes et un peuple indigne de la valeur et des grandes actions du roi de Suède : un lieutenant de Sa Majesté Suédoise, à la tête d'un corps médiocre, les écartera si loin que difficilement pourra-t-on apprendre de leurs nouvelles ; et il se passe en Europe des affaires de bien autre conséquence, dignes de son attention et important aux intérêts de la couronne de Suède ». Et tout triomphant de son habileté dans l'art des transitions, M. de Besenval regarde le comte Piper. Mais le comte Piper se repent déjà d'en avoir trop dit. Le comte Piper se tait plus obstinément que jamais. La conversation est tombée, M. de Besenval n'ose la relever et prend congé. Lui, le comte et la comtesse, viennent de jouer une petite scène de comédie diplomatique[1].

L'audience royale eut lieu quatre jours plus tard.

La personnalité énigmatique de Charles XII nous intéresse à tel point que nous ne saurions trop reprocher à M. de Besenval de n'avoir pas eu la dépêche plus pittoresque. Nous aurions voulu qu'il situât ses personnages dans le décor d'Altrandstadt et qu'il exprimât les traits saillants de leur physionomie. Puisqu'il ne l'a pas fait, essayons de le faire à sa place, à l'aide des quelques données que nous avons par ailleurs.

Figurons-nous d'abord notre ambassadeur arrivant, non sans quelque surprise, à ce quartier royal dont tant de gens en l'Europe parlent sans le connaître et qui est tout uniment « une des plus tristes maisons du lieu le plus sale de la Saxe ». Il descend de son carrosse dans la cour qui précède l'habitation et où chacun met pied à terre, au risque d'enfoncer dans la boue jusqu'au genou. Il jette un regard sur les chevaux qui sont

[1] Besenval au roi. Leipzig, le 11 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

attachés là en plein air, sans râtelier ni crèche, avec des sacs pour couvertures, le poil hérissé, le ventre rond, la croupe large et les queues mal entretenues avec le crin inégal. L'écuyer qui les garde ne paraît ni mieux couvert ni mieux nourri que ses bêtes. L'un des chevaux est tout sellé : en sortant de chez lui, le roi sautera dessus et partira au galop, pour une de ces courses fantastiques d'où il revient crotté comme un postillon [1].

M. de Besenval a vu tout cela d'un coup d'œil, et ce spectacle lui fait revenir en tête, peut-être, pendant qu'il monte l'escalier du perron, quelques-unes des dernières anecdotes qui courent Leipzig sur le roi de Suède : sa chute de cheval de l'autre jour, dont il n'a fait que rire; son gros rhume qui tiendrait tout autre homme au lit et qui ne l'empêche pas de courir les champs quotidiennement plusieurs heures, à son habitude; l'ordre de déguerpir signifié l'avant-veille à l' « Arlequin » du roi Auguste qui s'était avisé de venir jouer des farces dans une écurie d'Altrandstadt [2]. Décidément, Charles XII doit bien être le soldat endurci, pieux, hostile à tous les plaisirs, et grossier, que le public se représente.

Enfin M. de Besenval le va voir de ses yeux. Et il est introduit dans la salle des audiences qui est la chambre même du roi. En avant du comte Piper et de M. Hermelin qu'il connaît, il aperçoit une figure nouvelle. C'est un homme grand et bien fait, en habit bleu, avec des boutons de cuivre jaune, les bouts du justaucorps renversés par devant et par derrière pour montrer la veste et des culottes de peau fort grasses. Le collet du surtout est boutonné si haut qu'on aperçoit à peine le crêpe noir qui sert de cravate. Ni manchettes, ni gants; la chemise et les poignets fort sales et les mains de la couleur des poignets, « de sorte qu'à peine peut-on les distinguer ». Les cheveux sont d'un brun clair, gras et courts, peignés avec les doigts. Cet homme

[1] Description de l'envoyé anglais Stepney, citée par LAMBERTY, *Mémoires*, t. IV, p. 438.

[2] Petits faits mentionnés dans une gazette manuscrite envoyée de Leipzig à Versailles et allant du 9 au 12 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

« malpropre », « aux manières plus rustiques qu'on ne saurait l'imaginer », est le vainqueur de Narva[1].

M. de Besenval fait ses révérences et débite un beau discours. M. Hermelin lui répond : c'est une harangue en suédois, à quoi M. de Besenval n'entend mot. M. Hermelin a fini. M. de Besenval attend une phrase du roi, un salut de bienvenue. Silence. M. de Besenval, sans se déconcerter, reprend la parole en allemand, sachant que le roi préfère cette langue et comptant l'engager dans une conversation. Silence. Encore une fois, M. de Besenval élève la voix : il sollicite du roi une seconde audience, pour lui communiquer les conditions de paix que Louis XIV offre à ses ennemis. Silence. Le roi fait un mouvement pour se retirer. M. de Besenval salue et sort de la salle. M. Hermelin lui glisse dans la main la traduction de sa harangue en suédois, parfaitement insignifiante d'ailleurs, et le comte Piper l'emmène dîner chez la comtesse[2].

Le dîner chez le ministre ne console guère l'ambassadeur de l'étrange réception du roi. Bien anodine est la petite escarmouche diplomatique qui le marque : l'un des interlocuteurs s'inquiétant des dangers que font courir à l'Europe les progrès excessifs des alliés, l'autre jurant que les Anglais et les Hollandais sont intéressés à maintenir un équilibre des puissances, s'en portant garant, et affirmant, d'ailleurs, « d'un air assuré », que Louis XIV est bien en état de tenir tête à la coalition. L'entretien pourtant sert de quelque chose : M. de Besenval comprend que les Suédois sont sincèrement persuadés et de la force de la France et de la modération des puissances maritimes, et il se promet de combattre chez eux ces deux idées fausses[3].

J'imagine que M. de Besenval rentre chez lui peu satisfait, et que sur le chemin d'Altrandstadt à Leipzig, certains renseignements qu'on lui a donnés lui reviennent à l'esprit et augmentent son inquiétude : « Il paraît qu'*il* ne reçoit les ministres

[1] *Description de Stepney*, dans Lamberty, *loc. cit.*
[2] Besenval au roi. Leipzig, le 15 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.
[3] *Ibid.*

étrangers que dans les audiences qu'il leur accorde; cela promet! Et pas de cour : on ne lui en fait ni à ses heures de repas, ni ailleurs. Je chercherai une chaumière près de son quartier et je tâcherai de le surprendre dans ses promenades; encore faudra-t-il savoir s'il le trouvera bon, car bien souvent il ne veut pas être suivi de ses propres gens, et pour l'ordinaire son train est d'aller le grand trot, s'il ne va à toute bride[1]. Et Hermelin qui m'assure qu'il s'est fait une loi de ne souffrir aucun ministre étranger près de lui dans ses campagnes! Comment ferai-je pour le suivre à l'armée, comme on me l'a prescrit[2]? Et comment remplirai-je ma mission? »

Que voulez-vous que fasse un ambassadeur dans une situation pareille? Qu'il se donne au diable. Bien d'autres l'eussent fait, mais M. de Besenval est plus patient. En termes posés, il mande, le soir même, sa déception à son souverain; et il conclut :

« Je serais téméraire, Sire, de vouloir porter mon jugement sur la véritable situation de l'esprit de cette cour par rapport aux affaires générales; mais aussi je ne dois pas cacher à Votre Majesté que les insinuations des alliés me paraissent avoir fait une forte impression... Le silence du comte Piper sur mes représentations, sa prévention sur l'intérêt que l'Angleterre et la Hollande ont de maintenir l'équilibre de l'Europe, envisageant la puissance de Votre Majesté plus que suffisante pour résister à tous ses ennemis, la froideur du roi de Suède dans mon audience... me confirment ce qui m'a été rapporté de différents côtés que le roi de Suède a assuré les alliés qu'il n'entreprendrait rien contre eux[3]. »

A Torcy, il écrit à peu près sur le même ton, lui mandant seulement avec un peu plus de liberté qu'il craint bien que Charles XII n'ait en tête que la guerre de Moscovie[4]. Mais pour

[1] Besenval à Torcy. Leipzig, le 11 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.
[2] *Ibid.*
[3] Besenval au roi. Leipzig, le 15 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.
[4] Besenval à Torcy. Leipzig, le 15 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

donner cours à ses sentiments personnels, il lui faut un correspondant plus intime, et c'est dans le sein de son ami M. Peuquet, commis de Torcy, qu'il s'épanche. Cette lettre, dont la minute existe dans les papiers de la famille de Besenval, nous en apprend plus que les dépêches officielles sur l' « état d'âme » de notre ambassadeur; et je me hâte d'ajouter que les renseignements qu'elle nous apporte sont des plus rassurants :

« Je désire, mon cher Monsieur, de vos nouvelles — écrit M. de Besenval à M. Peuquet — et les crains en même temps. Car je ne doute pas que vous ne me mandiez que je ne fais rien qui vaille. Il est vrai, et j'en suis bien fâché. Mais que dites-vous d'un pays où l'on ne peut approcher le maître et où le ministre garde un silence éternel? N'importe, je me consolerai volontiers de toutes les couleuvres qu'il me faudra avaler, si je suis assuré que mon maître soit content de ma conduite; et peut-être qu'à force de cogner, quelque porte s'ouvrira. » Et il ajoute : « Vous ne sauriez croire combien je file doux; je suis plus souple qu'un gant[1]. »

Cette souplesse et cette ténacité étaient bien dans la nature de M. de Besenval. Elles devenaient, dans la circonstance, de vraies vertus diplomatiques. Et elles étaient d'autant plus nécessaires que notre ambassadeur n'avait pas que des soucis politiques.

Il fallait qu'il se montât une maison à Leipzig. Les autres ministres étrangers avaient grand équipage, et il se croyait obligé de se mettre sur le même pied[2]. Il avait touché sa lettre de crédit; mais cela ne lui suffisait pas : il criait misère à Torcy et l'avertissait qu'il avait dû demander de l'argent à son père, l'avoyer de Soleure[3]. Cependant l'impécuniosité était un mal diplomatique trop commun, à cette époque, pour que l'on s'attendrisse beaucoup, à ce sujet, sur M. de Besenval. Mais voici

[1] Besenval à M. Peuquet. Leipzig, le 15 mars 1707. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[2] Besenval à Torcy. Leipzig, le 11 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

[3] Besenval à Torcy. [illegible]zig, le 15 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

qui est pire. On le met à l'index. « Croiriez-vous, écrit-il à M. Peuquet, que, depuis que l'on me connait, j'ai de la peine à trouver un domestique, et que je suis obligé de vivre avec le peu de cette canaille que j'ai pu amasser comme avec autant d'espions qui m'entourent? » Son « seigneur suédois », qui n'a trouvé aucune aide à Leipzig et vit à ses dépens, n'ose pas loger chez lui, de peur d'être excommunié. Le banquier a fait difficulté de lui payer sa lettre de crédit, « parce qu'elle était tirée sur lui, en droiture, de France[1] ». Ainsi, à son arrivée, on le met en quarantaine, et il est traité comme un lépreux.

Les rapports avec les ministres étrangers ne lui offrent pas beaucoup de ressource. D'abord il y a les ministres des alliés, avec lesquels il doit éviter tout rapport, le comte de Sinzendorf, M. Robinson, M. de Cravenburg. Il y a bien un ministre de Danemark, mais il va entamer tout de suite avec lui une querelle d'étiquette, sur le cérémonial à employer dans les visites. Il lui reste l'envoyé bavarois, le comte de Solar, et le comte Sapiéha qui vient de prendre la qualité d'ambassadeur de la République de Pologne et chez qui il va à la messe le dimanche.

Du côté des Suédois, il n'a que M. Hermelin, toujours prêt, il est vrai, à discuter avec lui. Mais bientôt il se crée une nouvelle relation. Il va voir le maréchal Rehnskjöld, très en faveur pour le moment auprès du maître, au point de donner de la jalousie à Piper. Il le trouve plus ouvert que ce dernier, raisonne avec lui des intérêts de la France et de la Suède dans l'Empire, et le juge bien intentionné. Au bout de quelques jours, il parvient même à dérider le lugubre Piper : il le fait rire et réussit à parler d'affaires en plaisantant. Enfin il n'a garde de négliger la comtesse. Il remporte avec elle un petit succès et le mande à Versailles : elle l'a reçu dans sa chambre, et il y est resté à jouer[2].

[1] Besenval à Peuquet. Leipzig, le 15 mars 1707. (*Papiers de la famille de Besenval.*)

[2] Besenval au roi. Leipzig, le 22 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

Assurément la situation politique est difficile, la situation personnelle peu agréable; mais n'est-ce pas, tout de même, une chose heureuse que l'ambassadeur fourvoyé dans ce guêpier s'y accommode tant bien que mal et soit un diplomate de bonne humeur?

## II

### PREMIER ÉCHEC

Les premières impressions de M. de Besenval à Altrandstadt, voilà tout ce que nous avons essayé de dégager jusqu'ici. Mais ces impressions avaient besoin d'être contrôlées par le raisonnement politique. Si le silence de Piper et du roi était significatif, il ne fournissait guère matière à analyse ni à déduction. Heureusement, M. de Besenval, pour se forger un « système de la cour suédoise », avait d'autres données.

On l'avait averti à son départ qu'il pouvait compter sur deux employés de la chancellerie, MM. Hermelin et Cederhielm. Quand il arriva, M. Cederhielm était absent. Mais il trouva M. Hermelin. Il s'assura que ce digne fonctionnaire avait reçu « d'assez bonne manière » la gratification que lui avait fait parvenir dernièrement M. de Bonnac, et comptait que ce léger subside « se continuerait tous les ans[1] ». Cela était trop juste, et notre ambassadeur s'empressa de demander de l'argent à Versailles, pour « gratifier » M. Hermelin[2].

Ainsi, avec celui-là on pourra s'entendre. Il n'est pas avare de ses paroles; du moins il répond « autant que le grand secret de cette cour lui permet de s'ouvrir[3] ». Il est encourageant, comme il sied à un pensionné qui tient à toucher sa pension. Cela ne l'empêche pas d'apporter dans ses confidences une certaine sincérité. Et voici sa thèse.

[1] Besenval à Torcy. Leipzig, le 8 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.
[2] Besenval à Torcy, le 11 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.
[3] Besenval au roi, le 11 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

Le roi de Suède, dit-il, ne se désintéresse nullement des affaires d'Occident, mais il remet de s'y mêler au moment où il aura terminé celles du Nord. Il considère comme « une nécessité indispensable » de finir la guerre de Moscovie, « tant pour mettre son ouvrage de Pologne dans sa perfection que pour établir une tranquillité entière dans le Nord.[1] ». Il estime d'ailleurs le tsar très dangereux. Enfin, il faut compter que chez lui « les résolutions tiennent beaucoup des mouvements du cœur » — ce qui veut dire qu'il a une vieille rancune à satisfaire contre Pierre Ier[2]. Il sortira donc de la Saxe pour marcher contre le tsar. On estime qu'il lui faudra deux ans, environ, pour avoir raison de celui-ci. Cela fait, il reviendra en Allemagne et il entreprendra de régler « à sa satisfaction » les affaires religieuses et politiques de l'Empire. Il « a formé le dessein de remettre les affaires de religion, dans les États héréditaires de l'Empereur et dans l'Empire, sur le pied où elles ont été dans le temps de la paix de Westphalie ». Il le fera, parce qu'il est garant de cette paix, qu'il se tient pour le défenseur du luthéranisme, qu'il aime la guerre, et enfin parce qu'il a les plus grandes chances de succès. « Il est sûr d'être reçu à bras ouverts de ceux qu'il veut tirer de l'oppression, il n'a qu'à entrer en Silésie pour être reçu de cette manière et pour trouver une dizaine de milliers d'hommes prêts à se faire enrôler dans son service. » L'évêque de Breslau, gouverneur de cette province, continue à chasser les protestants de leurs églises et à les opprimer de toute façon; il entretient ainsi le mécontentement. Les paysans bohémiens qui sont « tenus dans l'esclavage » et chez lesquels subsistent les restes de l'hérésie hussite, les paysans des frontières de Saxe, sont enclins à la révolte; et en Autriche même quelques luthériens prêteront leur appui aux Suédois. Enfin, Charles XII a, dans l'Empire, certaines prétentions à faire valoir, « parmi lesquelles il pourrait peut-être réveiller celles

[1] Besenval au roi. Leipzig, le 11 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.
[2] Besenval à Torcy. Leipzig, le 15 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

sur le pays de Juliers, Clèves et Berg que les électeurs de Brandebourg et Palatin ont partagé entre eux par la voie de fait, au préjudice des droits du roi de Suède, comme duc de Deux-Ponts[1] ».

On ne parlait pas à Altrandstadt, on le voit, du fameux projet que la cour de Versailles prêtait à Charles XII de rendre la dignité impériale alternative entre les catholiques et les protestants, non plus que de l'entente qui aurait existé, tant à ce sujet qu'au sujet des protestants silésiens, entre la Suède, le Brandebourg et le Hanovre. Une dépêche du roi à Besenval du 24 mars 1707[2] revenait sur ces deux points déjà indiqués dans l'instruction. Mais ni de l'un ni de l'autre il n'est fait mention, à ma connaissance, dans les documents datés de Leipzig ou d'Altrandstadt. Par contre, M. de Besenval constatait que Charles XII avait été réellement fort irrité de ce que les électeurs de Bavière et de Cologne eussent été mis, sans plus de cérémonie, au ban de l'Empire[3].

Somme toute, on justifiait de suffisants motifs l'intervention future de Charles XII en Allemagne. Quand elle se produirait, Charles XII agirait dans l'Empire sinon comme allié formel de Louis XIV, du moins dans le même sens que Louis XIV, conformément à nos intérêts, contre l'Empereur. Mais elle ne se produirait qu'après l'écrasement des Moscovites. Il fallait que Louis XIV tînt seul contre la coalition deux ans encore. La conclusion était : Prenez patience et débrouillez-vous, en attendant que l'on vous vienne en aide. Et Piper ajoutait, on s'en souvient : Vous êtes assez forts pour cela.

Comment se faisait-il alors que Charles XII ne quittât pas immédiatement la Saxe? La paix entre lui et Auguste II avait été signée le 24 septembre 1706. Et cependant le roi de Suède continuait à occuper une partie de l'électorat, il y levait des

[1] Copie d'une lettre de Groffey à Bonnac de février 1707. A. E. *Suède*, 110. (Donne ses renseignements d'après Hermelin.)

[2] Le roi à Besenval, le 24 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

[3] Besenval au roi. Leipzig, le 22 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

contributions écrasantes, et le camp d'Altrandstadt s'opposait toujours à la cour de Dresde.

C'est que des difficultés assez nombreuses subsistaient entre les deux princes.

Par le traité du 24 septembre, Auguste II avait renoncé à la couronne de Pologne et il s'était engagé à solliciter, pour ce traité qui le dépouillait, la garantie des puissances maritimes. Depuis, il avait notifié son abdication de roi de Pologne à l'Empereur, à l'Angleterre et à la Hollande, et il avait requis, conformément à sa promesse, la garantie de ces deux dernières puissances[1]. Mais ce souverain peu loyal excellait à donner et à retenir. Sous prétexte que Charles XII l'avait assuré oralement qu'il ne le forcerait pas à exécuter dans toute leur rigueur les clauses d'Altrandstadt, il prétendait garder le *titre* de Roi de Pologne. Il l'avait pris récemment dans une lettre aux États Généraux, et l'envoyé suédois à la Haye avait dû protester contre cette usurpation[2]. Il continuait à en user sur ses monnaies. A peine M. de Besenval était-il arrivé à Leipzig que le comte Sapiéha venait lui rapporter un fait de ce genre : il avait montré, lui, comte Sapiéha, à Charles XII « un florin frappé au coin de Saxe, de l'année 1707, avec l'inscription *Augustus Rex Poloniarum* » ; le roi en avait été si fort irrité qu'il avait envoyé immédiatement M. Cederhielm à Dresde, avec cette pièce de monnaie, pour en demander raison au roi Auguste et le presser de ne plus remettre l'exécution du traité[3]. On exigeait aussi d'Auguste II qu'il restituât la couronne de Pologne et les autres ornements royaux : il s'en excusait, en disant que tout cela était resté en Pologne[4]. Enfin, il se faisait prier pour reconnaître Stanislas par une démarche formelle[5]. Aussi le soupçonnait-on de jouer au plus fin et d'être complice des menées que le tsar

[1] Copie de la lettre de Groffey à M. de Bonnac de février 1707, déjà citée. A. E. *Suède*, 110.

[2] Lamberty, *Mémoires*, t. IV, p. 443.

[3] Besenval à Torcy, le 8 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

[4] Lettre de Groffey à Bonnac de février 1707, déjà citée. A. E. *Suède*, 110.

[5] Lamberty, *Mémoires*, t. IV, p. 459.

et Menschikoff, d'accord avec les mécontents, pratiquaient en Pologne, pour empêcher que Stanislas fût unanimement reconnu, pour proclamer l'interrègne et pour procéder à une nouvelle élection[1].

C'était là le gros grief de Charles XII. Il querellait encore Auguste II au sujet de Patkul. L'histoire de Patkul est trop connue, depuis Voltaire, pour qu'il soit nécessaire de la rappeler. Charles exigeait que ce Livonien, qui avait essayé de soustraire la Livonie à la domination suédoise, fût remis entre ses mains pour être puni comme traître et transfuge. Mais Patkul avait rempli en Pologne les fonctions de ministre du tsar. Porter la main sur lui était attenter au droit des gens. Auguste ne l'en avait pas moins fait arrêter. Cependant, il hésitait à le livrer. L'affaire traînait, et le roi de Suède s'impatientait[2]. L'exécution d'un nommé Paikul, autre transfuge, devenu général saxois, qui avait été pris et auquel on venait de trancher la tête à Stockholm, donnait à l'affaire Patkul une terrible actualité[3].

Dernier grief enfin. Douze cents soldats russes, combattant en Pologne contre Charles XII et Stanislas, avaient réussi, après le carnage de Fraustadt, à s'enfuir en Allemagne. Ils avaient été enrôlés par les cercles de Souabe et de Franconie qui recrutaient alors leur contingent d'Empire, et ils servaient contre la France sur le haut Rhin. Charles XII prétendait qu'ils lui appartenaient comme auxiliaires d'Auguste II, en vertu des capitulations signées. Il exigeait que l'électeur les remît entre ses mains. Auguste répondait qu'ils n'étaient pas en son pouvoir[4].

Ce n'était donc pas simplement pour un florin que Cederhielm était allé à Dresde. En réalité, toute une négociation était engagée là-bas, qui retenait Charles XII en Allemagne et détournait son

[1] Lamberty, *Mémoires*, t. IV, p. 441, 445, 457, 461.

[2] Lamberty, *Mémoires*, t. IV, p. 458, et *Gazette manuscrite de Leipzig* du 9 au 12 mars 1707, déjà citée. A. E. *Suède*, 110.

[3] Lamberty, *Mémoires*, t. IV, p. 460, et *Gazette manuscrite* précitée.

[4] Lamberty, *Mémoires*, t. IV, p. 459, et Besenval au roi, le 22 mars et le 2 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.

attention des affaires du Nord. Et il faut citer ici un propos significatif du comte Piper, rapporté par M. de Besenval : « Le comte Piper, — écrit, le 15 mars, notre ambassadeur, — parlant en compagnie sur la conduite que son maître observait de faire la guerre, dit qu'il ne suivait jamais qu'un objet, qu'à la vérité, il y avait des parties qui souffraient en attendant : Vous voyez qu'il ne s'embarrasse guère des mouvements que font à présent les Moscovites en Pologne... Il s'arrêta à ces paroles[1]. » Il craignait d'en avoir trop dit, et, de fait, il venait d'avouer que son maître se préoccupait uniquement, pour l'heure, des affaires allemandes.

Évidemment ces complications servaient nos intérêts, puisque nous visions, avant tout, à retenir Charles XII en Allemagne. Mais les alliés se chargeaient de réduire cette chance à bien peu de chose. Ils s'empressèrent d'intervenir entre Charles XII et Auguste II, comme pacificateurs. Ils se placèrent franchement sur le terrain du droit et des traités : se déclarant prêts à reconnaître Stanislas, à garantir le traité du 24 septembre et à en faciliter l'exécution[2].

Leurs ministres à Altrandstadt reçurent des ordres dans ce sens. C'étaient le comte de Sinzendorf pour l'Empereur, M. Robinson pour l'Angleterre et M. de Cravenburg pour la Hollande. Ils multiplièrent les démarches. Le comte de Sinzendorf apporta le premier la reconnaissance de Stanislas par son gouvernement. Au commencement de mars, il alla à Leisnick haranguer et féliciter le roi de Pologne. Et l'on remarqua les fréquents entretiens qu'il eut ensuite avec ce prince, soit chez le comte Piper, soit ailleurs. On disait que l'Empereur n'avait mis à cette reconnaissance qu'une condition, à savoir que ni Stanislas ni Charles XII ne se mêleraient des troubles de Hongrie. Le gouvernement anglais était tout disposé à une démarche analogue, mais il était retenu par les atermoiements des Hollandais, sans quoi il ne voulait faire aucun pas : on craignait à la Haye une

[1] Besenval au roi, le 15 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.
[2] *Ibid.*

brouille avec le tsar, et que le commerce d'Amsterdam en pâtît[1].

Quant à la négociation de Dresde, les ministres des alliés la surveillaient avec sollicitude. Ils faisaient la navette entre la cour d'Auguste II et le quartier de Charles XII. Finalement le comte de Sinzendorf resta à Dresde, à demeurer avec M. Cederhielm. « Il y fera, écrivait notre ambassadeur, tout son possible pour lever les difficultés qui se trouvent dans l'exécution du traité de paix[2]. »

Il était donc à prévoir que les alliés apaiseraient le conflit entre le roi de Suède et l'électeur de Saxe. A supposer même qu'ils n'y réussissent pas, Charles XII leur tiendrait compte des efforts qu'ils auraient faits pour cela, et il était peu probable que sa querelle avec la Saxe l'entraînât à attaquer nos ennemis. Cela se savait : on rapportait de tous côtés à notre ambassadeur « que le roi de Suède avait assuré les alliés qu'il n'entreprendrait rien contre eux ». Hermelin lui-même n'osait pas nier « que cette promesse eût été donnée verbalement », et les ministres des alliés publiaient « qu'ils se fiaient à la parole de ce prince[3] ».

Ainsi l'analyse des faits connus conduisait M. de Besenval à la même conclusion pessimiste où le menait l'accueil du roi et du comte Piper : l'offre de la médiation serait repoussée.

Il attendait donc sans grand espoir la réponse officielle qu'on lui devait. Avant qu'elle fût formulée et avec l'intention de la rendre plus favorable, il fit une dernière tentative auprès du comte Piper. Celui-ci lui donna audience le 17 mars.

Comme le temps pressait, l'ambassadeur se décida à tenter, sans plus tarder, la vertu du comte Piper : il lui fit entendre que le roi de France saurait récompenser sa bonne volonté,

[1] Marlborough à Sinzendorf, Saint-James, le 7 mars 1707, dans les *Letters and Despatches of John Duke of Marlborough*, publiées par Ed. Murray, t. III, p. 330; *Gazette manuscrite de Leipzig* du 9-12 mars 1707, déjà citée. A. E. *Suède*, 110. Lamberty, *Mémoires*, t. IV, p. 464; Besenval au roi, le 15 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

[2] Besenval à Bonnac, Leipzig, le 19 et le 22 mars 1707. (Papiers de la famille de Besenval.)

[3] Besenval au roi, le 15 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

s'il en montrait; mais le comte fit la sourde oreille et, pour couper court, appela Hermelin, le mit en tiers dans l'entretien[1]. M. de Besenval en conclut qu'il était vendu déjà à l'Angleterre et à la Hollande. Il n'en donna pas moins, avec vivacité, les raisons qui devaient déterminer le roi de Suède à proposer sa médiation entre Louis XIV et Les alliés, insistant surtout sur la communauté d'intérêts de la France et de la Suède dans l'Empire. Le comte s'en tint à son éternelle réponse : Les alliés ne veulent pas de la paix, et par conséquent le roi de Suède ne peut pas la leur proposer. Il accompagna ce refus « de termes fort polis », et, voulant sans doute en adoucir l'amertume, il ajouta « par manière de conversation » : « Notre entrée en Saxe nous a rendus suspects aux alliés; ils se sont imaginé que nous avions d'autres vues que de terminer la guerre de Pologne; ils ont pris leurs précautions : l'Angleterre, la Hollande, le Brandebourg et l'électeur de Hanovre se sont engagés à agir de concert au cas que nous voulussions prescrire des lois aux alliés, touchant leur guerre avec la France. » M. de Besenval répliqua que justement ces inquiétudes des alliés seraient calmées par une proposition de médiation venant de Charles XII, puisque la médiation, c'était la neutralité. Mais le comte Piper se déroba à toute discussion nouvelle : « Ce que je viens de vous dire, conclut-il, est par manière de conversation; la question se réduit à l'offre de la médiation; je ne vois pas comment le roi mon maître pourra l'accepter, tant que les alliés se refuseront à entendre parler de la paix; j'ignore, d'ailleurs, quelles sont ses intentions et ce qu'il pensera des raisons que vous venez d'alléguer et dont je lui rendrai compte. » M. de Besenval, désolé de cette « insensi-

[1] Besenval renouvela quelques jours après sa tentative de corruption sans plus de succès. Le 2 avril 1707, il mandait en effet au roi : « Je sors d'une conversation avec le comte Piper; de fil en aiguille, je suis arrivé à lui dire que j'avais l'ordre de l'assurer de 300,000 livres si, par son moyen, en agissant conformément aux intérêts des couronnes de France et de Suède, il procurait la paix entre V. M. et ses ennemis. Il garda le silence sur cette proposition, et, l'ayant accompagnée encore de quelques compliments, je changeai de conversation. » Besenval au roi, le 2 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.

bilité », écrivait à Versailles : « Je demande pardon à Votre Majesté si je prends la liberté de lui exposer une situation d'esprit la plus contraire au service de Votre Majesté que l'on puisse se figurer de cette cour[1]. »

Enfin, le 26 mars, le comte Piper transmit à notre ambassadeur la réponse officielle du roi de Suède : « Il a commencé — écrit M. de Besenval — par un compliment de protestation d'une sincère amitié du roi son maître envers Votre Majesté, qu'il désirait de se trouver en situation d'en donner des preuves réelles, qu'il était persuadé de la conformité des intérêts des deux couronnes, mais que son maître ne pouvait profiter de l'honneur que lui faisait Votre Majesté, qu'il le regardait comme une marque de confiance et une occasion de gloire pour lui, qu'il faudrait avoir les bras libres et se trouver en état de soutenir une pareille proposition avant que de la faire, étant certain du refus des alliés. »

C'était le refus prévu. M. de Besenval, en le transmettant à sa cour, essayait de donner au moins quelque espoir pour l'avenir : « J'ose dire à Votre Majesté que la cour de Suède, paraissant résolue de ne donner aucun sujet d'inquiétude aux alliés dans la situation présente des affaires, donnera difficilement connaissance de ses vues sur celles de l'Europe. Cependant on ne saurait fonder de jugement certain sur ce qu'elle pourrait faire après avoir fini la guerre de Moscovie, étant probable que pour lors ses véritables intérêts prévaudront à tout autre. »

Vis-à-vis de Torcy, l'ambassadeur ne cachait pas son dépit contre le comte Piper : « Son silence ordinaire, écrivait-il, m'a confirmé qu'il s'est fait une loi inviolable de ne répondre ni aux raisonnements, ni aux questions, ni aux objections. Je vous avoue, Monseigneur, que l'on ne saurait avoir trop de flegme pour observer la modération nécessaire dans ces occasions, et je crois devoir attribuer à ma docilité les manières honnêtes qu'il a d'ailleurs pour moi. »

[1] Besenval au roi et à Torcy. Leipzig, le 18 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.

Il mandait aussi qu'il continuerait à voir le comte Piper en particulier, mais qu'il renonçait à lui demander des audiences, puisque cela ne servait de rien et que le roi, sans doute, n'approuverait point « que l'offre de la médiation se tournât en sollicitation, après un refus si souvent répété[1] ».

La dignité du roi de France ne permettait plus, en effet, d'instances nouvelles, et l'on n'attendit pas à Versailles la dernière dépêche de notre ambassadeur pour les lui interdire. A sa dépêche précédente du 18 mars, on répondit, le 7 avril, au nom du roi : « Vous êtes présentement assez instruit de ce que je pense pour connaître qu'il serait inutile d'insister davantage sur la proposition que vous lui avez faite (au roi de Suède) de ma part, au sujet de la médiation. Il suffit qu'il ait appris par la manière dont vous lui avez parlé la disposition où je suis à son égard. *De nouvelles instances ne conviennent plus*, et le comte Piper vous a fait connaître assez clairement que son maître aurait peine à se porter pour médiateur, quand même cette qualité lui serait offerte par nos ennemis[2]. »

La négociation était suspendue, et M. de Besenval en était réduit à Leipzig au rôle d'informateur.

Cependant, il conservait encore un espoir qu'il exprimait le 26 à la fin de sa dépêche à Torcy : « Il serait à souhaiter, disait-il, que les difficultés qui subsistent encore pour l'entière exécution du traité d'Altrandstadt ne finissent pas si tôt. » Il fut bientôt désabusé. Dans les premiers jours d'avril, le comte de Sinzendorf et M. Cederhielm revinrent de Dresde. Ils paraissaient fort contents, et l'on vit bientôt, en effet, que les bons soins du comte de Sinzendorf n'avaient pas été inefficaces. Auguste II avait cédé. Le 7 avril, il délivra Patkul au général suédois Meyerfeldt. Le 8, il écrivit à Stanislas une lettre qui était un acte formel de reconnaissance. Il promit, d'autre part, de ne plus prendre le titre de roi de Pologne, ni dans ses écrits, ni sur ses monnaies. Il accorda la satisfaction que Charles XII réclamait pour les fils du grand

[1] Besenval au roi et à Torcy. Leipzig, le 26 mars 1707. A. E. *Suède*, 110.
[2] Le roi à Besenval. Versailles, le 7 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.

Sobieski, ses protégés : un bailliage en Saxe leur fut assigné, sous la garantie de l'Empereur, comme hypothèque de leurs prétentions. De son côté, Charles XII remit à Auguste II une partie des contributions frappées sur l'électorat et renonça à réclamer les ornements royaux que l'on reconnut être restés en Pologne[1].

Évidemment l'armée suédoise allait, sans plus tarder, quitter la Saxe. Pour comble de disgrâce, le comte Piper informait M. de Besenval que le roi ne pouvait l'autoriser à suivre son armée, même en qualité de volontaire[2]. Charles XII échappait complètement à Louis XIV, et toutes les espérances que l'on avait fondées sur lui pour le salut de la France semblaient s'anéantir.

## III

### MARLBOROUGH

Mais la mission de M. de Besenval devait passer par plus d'une péripétie. Le lendemain du jour où il voyait tout perdu, notre ambassadeur put croire que tout était sauvé. A peine le conflit de la Suède et de la Saxe était-il apaisé par les bons soins de l'Empereur, que Charles XII le remplaçait par un conflit avec l'Empereur lui-même.

On a remarqué, peut-être, que dans l'arrangement entre Charles XII et Auguste II, il n'avait pas été question des douze cents Moscovites du haut Rhin. Ce n'était pas que Charles eût cédé là-dessus, à vrai dire; mais, forcé de reconnaître que l'électeur de Saxe était dans l'impossibilité manifeste de lui livrer ces douze cents soldats russes, il avait pris la résolution de les réclamer à l'Empereur. Le 11 avril, le comte Piper remit au comte de Sinzendorf un long mémoire où était exposé le bien fondé de cette réclamation[3].

M. Hermelin s'empressa d'apporter cette bonne nouvelle à

[1] Besenval à Torcy, le 6 avril, et au roi, le 11 avril 1707. A. E. *Suède*, 110. LAMBERTY, *Mémoires*, t. IV, p. 459 et 461.

[2] Besenval à Torcy. Leipzig, le 2 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.

[3] Il est dans LAMBERTY, *Mémoires*, t. IV, p. 465-466, avec la lettre d'envoi de Piper.

notre ambassadeur. Il ajouta que Charles XII menaçait d'envoyer un corps suédois saisir de force les Moscovites, sur le Rhin, si on ne les lui livrait de bonne grâce. Et mieux encore : Charles XII avait interdit à son ministre à Vienne, le baron Stralheim, de paraître à la cour impériale, tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction pour la double insulte faite à Sa Majesté Suédoise, en la personne de ses officiers en Silésie, et en celle du baron Stralheim lui-même à Vienne[1].

Encore deux affaires à expliquer. En Silésie, des officiers suédois qui faisaient des recrues avaient été assaillis par des habitants de Breslau, leurs recrues leur avaient été arrachées, et même, dans l'échauffourée, un caporal suédois avait été tué. Quant à l'histoire de Vienne, le héros en était un chambellan de l'Empereur, le comte Zobor. Ce comte Zobor s'était rencontré avec le baron Stralheim, à dîner, chez un des ministres impériaux. N'ayant pas été, semble-t-il, assez sobre ce jour-là, il se mit à parler à tort et à travers, et il en vint à dire qu'il y avait trois marauds qui troublaient l'Europe : il nomma Stanislas, Rakoczy, et ne spécifia pas le troisième maraud; mais on put comprendre que ce n'était rien moins que Sa Majesté Suédoise. Là-dessus Stralheim, qui était assis, à table, en face de lui, l'interpella vivement et finit par lui tendre la main, comme pour qu'il y frappât, en signe de défi accepté. Zobor, en effet, donna sa main; mais, quand il le tint, Stralheim l'attira à lui à travers la table et lui administra un soufflet. Il fallut séparer les deux adversaires, qui se préparaient à se colleter. Malgré le soufflet, l'envoyé suédois n'hésita pas à exiger une satisfaction éclatante, et l'on a vu que son maître le soutint[2].

Les Moscovites, les gens de Breslau et le comte Zobor avaient mis le roi de Suède en si grande fureur, disait M. Hermelin à M. de Besenval, que les ministres d'Angleterre et de Hollande en étaient fort alarmés[3].

[1] Besenval au roi. Leipzig, le 16 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.
[2] Lamberty, *Mémoires*, t. IV, p. 469-470.
[3] Besenval au roi. Leipzig, le 15 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.

En vérité, tout cela était infiniment puéril. Malheureusement, sous tout cela, il était facile de soupçonner les affaires religieuses de Silésie, dont on ne parlait pas encore au comte de Sinzendorf, mais qui étaient le vrai motif de mésintelligence entre le camp d'Altrandstadt et la cour de Vienne. La paix de Westphalie, les droits des protestants dans l'Empire et dans les États autrichiens, les libertés germaniques les devoirs de Sa Majesté Suédoise, toutes ces sublimes entités allaient vraisemblablement entrer en scène à la suite du comte Zobor et de l'infortuné caporal de Breslau.

Et à cause de cela la situation devenait fâcheuse. En réalité, je crois que jamais les alliés ne furent plus inquiets que lorsqu'ils virent ainsi prendre forme et tournure au différend, encore latent, entre la Suède et l'Empereur. On avait pu croire jusqu'ici que Charles XII n'était venu en Saxe, comme le soutenaient ses ministres, que pour imposer à Auguste II le traité d'Altrandstadt, qu'il n'y était resté que pour forcer Auguste II à exécuter ce traité; en un mot, que les affaires de Pologne seules l'y avaient amené et l'y avaient retenu. Mais maintenant! A peine l'électeur de Saxe s'est-il soumis que Charles XII invente une querelle nouvelle avec l'Empereur. La remise de Patkul et la lettre d'Auguste à Stanislas sont des 7 et 8 avril; le 11, trois jours après, le comte Piper remet à M. de Sinzendorf le mémoire sur les Moscovites. L'envoyé impérial, qui s'attendait à des félicitations et à des remerciements pour le rôle qu'il avait joué à Dresde, reçoit une sommation brutale et injurieuse. Dès lors, il faut bien supposer que Charles XII cherche des prétextes pour prolonger son séjour en Allemagne. Il devient plus inquiétant qu'il n'a jamais été. On peut dire qu'à aucun moment ne s'est posée d'une façon plus pressante la question de savoir si les deux guerres de l'Occident et du Nord se mêleraient, et qu'à aucun moment la crise européenne n'a été plus aiguë.

D'autant plus qu'à l'instant même où Charles XII semblait se tourner vers l'Allemagne, la possibilité s'offrait à lui de

traiter avec le tsar. Pierre Ier, voyant définitivement vidée la querelle du roi de Suède avec l'électeur de Saxe et croyant déjà entendre les pas des soldats suédois en train de s'acheminer vers sa frontière, risquait des propositions de paix.

Il y avait en Pologne un couple très vagabond et très intrigant, composé du palatin et de la palatine de Beltz. Il traînait avec lui dans ses perpétuels déplacements un secrétaire français, informateur et agent de la cour de Versailles, qui se nommait M. Maron. Le trio servait d'intermédiaire à nos ministres dans le Nord et au roi Stanislas avec le tsar et le chef des Hongrois rebelles, Rakoczy. Vers la fin de mars, la palatine de Beltz écrivit au roi Stanislas que le tsar était tout disposé à faire la paix avec Charles XII, qu'il désirait traiter sous la médiation du roi de France et qu'elle se préparait à partir pour la Saxe afin d'apporter à Sa Majesté Polonaise de plus amples éclaircissements. Stanislas, au reçu de cette lettre, partit de Leisnick pour Altrandstadt. M. de Besenval le vit à son passage à Leipzig, mais ne tira rien de lui.

Heureusement notre ambassadeur avait été averti directement de l'affaire soit par M. de Bonnac, soit par M. Maron, et il agissait déjà auprès des ministres suédois. Il s'ouvrit d'abord à M. Hermelin. M. Hermelin lui déclara que l'on avait bien parlé, au camp, de la paix de Moscovie, « mais superficiellement »; « que cela n'avait jamais donné lieu d'entrer dans des explications, et qu'il ne pouvait pas croire que le tsar fût disposé de donner une juste satisfaction des maux qu'il avait causés à la Suède par l'enlèvement des peuples entiers de quelques-unes de ses provinces et par le port établi sur la mer Baltique ». Bref, M. Hermelin exposa l'idée, commune à tous les Suédois, que le seul moyen de faire la paix avec le tsar était de lui imposer cette paix les armes à la main[1].

Cela n'empêcha pas M. de Besenval de s'attaquer ensuite au comte Piper. Il l'engagea fortement à laisser là les Moscovites

[1] Besenval à Bonnac, le 9 et le 12 avril 1707 (papiers de la famille de Besenval), et Besenval à Torcy, le 16 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.

pour penser à l'Allemagne. Le comte Piper répondit que, s'il suivait ce conseil, il s'attirerait tous les alliés sur les bras. Et alors s'engagea entre les deux hommes le dialogue suivant :

*M. de Besenval.* — Vous dites que les alliés vous tomberont sur les bras; mais qui vous empêche de prendre des mesures avec les puissances qui ont le même intérêt que vous et d'écouter les propositions du tsar?

*Le comte Piper.* — Celles qu'il fait sont trop extraordinaires. Il prétend garder du nôtre, tandis que nous lui demandons du sien, en réparation du tort qu'il nous a fait.

*M. de Besenval.* — Je n'en suis pas étonné, ceux qui se sont mêlés de vous parler pour lui avaient intérêt que la guerre de Moscovie continuât; si d'autres en étaient chargés, vous y trouveriez de la différence...

*Le comte Piper (l'interrompant).* — Est-ce la France? Ce serait pour achever de nous rendre suspects et faire dire aux alliés que les liaisons que nous avons prises avec elle nous engagent de faire la paix avec le tsar.

*M. de Besenval.* — Voilà une conséquence qui me paraît singulière! Est-ce que nous avons imaginé de dire que vous alliez vous joindre à nos ennemis, lorsqu'ils vous ont parlé de la paix de Moscovie? Et d'ailleurs je ne croyais pas que leur volonté dût être la règle de votre conduite. Mais il n'est pas question de cela : de quelque côté que vous viennent des propositions convenables à nos intérêts au sujet de la paix de Moscovie, rien ne me paraîtrait plus avantageux à votre situation présente, puisque cette négociation commencée suspendrait le sort de l'Europe que votre seule sortie de Saxe peut déterminer.

*Le comte Piper.* — Je ne vois point que nous la puissions différer, après que tous les points du traité (avec Auguste II) seront accomplis... Qui nous fournirait la subsistance?

*M. de Besenval.* — Les princes de l'Empire qui recherchent publiquement votre protection et des peuples entiers qui attendent leur délivrance de votre secours.

*Le comte Piper.* — Nous avions bien pensé...

Mais le comte Piper s'arrêta là et n'en voulut pas dire davantage[1].

En somme, cet entretien définissait fort bien la situation : la brouille avec l'Empereur, le rapprochement cherché par le tsar, pouvaient faire basculer la politique suédoise et rejeter les forces de Charles XII de l'Est vers l'Ouest; mais la crainte des alliés empêchait que s'accomplît cette évolution. Et par les « alliés » il faut entendre, dans la bouche du comte Piper, l'Angleterre et la Hollande seules. M. de Besenval se rendait bien compte que le roi de Suède n'aimait pas la maison d'Autriche, ne la craignait pas, « voyant l'état misérable où elle était réduite en Hongrie et en Transylvanie », et aurait volontiers réglé ses comptes avec elle, s'il n'avait eu peur de déplaire et de nuire par là aux puissances maritimes. « L'action contre l'un, écrivait notre ambassadeur, n'est suspendue que par la considération des autres, et le ressentiment du roi de Suède contre l'Empereur, duquel il n'est presque pas permis de douter, se diffère par la raison qu'il ne saurait éclater présentement sans intéresser les alliés. » Quels étaient au juste les liens qui attachaient la Suède à l'Angleterre et à la Hollande? Existait-il des engagements formels entre les trois puissances? M. de Besenval ne le croyait pas, mais il était sûr que la confiance entre elles était absolue, et que c'était là la meilleure chance de l'Empereur[2].

Et c'est bien pour cela que, à cet instant critique, les puissances maritimes dépêchèrent à Altrandstadt le généralissime de leurs armées, le vainqueur de Blenheim et de Ramillies, le glorieux duc de Marlborough.

A la vérité, on parlait de ce voyage depuis la fin de mars, mais il resta incertain jusqu'au 19 avril, c'est-à-dire, en comptant bien, jusqu'au jour où Marlborough put recevoir à la Haye la nouvelle que Piper venait d'ouvrir une négociation périlleuse avec la cour de Vienne, par son mémoire du 11 avril. Le

[1] Besenval au roi. Leipzig, le 16 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.
[2] *Ibid.*

18 avril, Marlborough écrivait, de la Haye, au roi de Prusse qu'il ne savait encore « s'il pourrait entreprendre le voyage de Saxe ». Le 19, il annonçait brusquement son départ à tous ses correspondants, et il priait M. Robinson de lui procurer un logement dans quelque ferme, à Altrandstadt, le plus près du quartier royal[1].

Il partit le 20 de la Haye; le 24, il passa à Hanovre, et dans la matinée du 26 il arriva à Hall, où il trouva M. Robinson et M. de Cravenburg, venus à sa rencontre. Ils dînèrent tous les trois à Hall, et ils arrivèrent à Altrandstadt vers les neuf heures du soir.

Le soir même, il vit le comte Piper[2].

Il avait apporté de grosses sommes pour « gagner aux intérêts de Sa Majesté le comte Piper et quelques autres, *by pension*[3] ». Mais il trouva Piper dans de si bons sentiments qu'il estima qu'un peu de ladrerie était sans danger, et qu'il mit dans sa poche la plus grande partie des fonds destinés aux ministres suédois[4]

Il est probable que dès la première nuit, aussi, il conféra avec Sinzendorf. On peut le conclure de sa lettre du 1er mai au prince de Salm, où il parle de son arrivée à Altrandstadt et ajoute : « Je me suis *d'abord* abouché avec M. le comte de Sinzendorf, que je trouvai très bien instruit des manières et des maximes de cette cour, avec laquelle, comme Votre Altesse sait, on ne peut pas traiter selon qu'on ferait ailleurs[5]. »

[1] Marlborough au secrétaire Harley, Margate, le 31 mars 1707; au roi de Prusse, la Haye, le 18 avril 1707; à M. Robinson et à divers, la Haye, le 19 avril 1707. *Letters and Despatches*, t. III, p. 339 et 343.

[2] Marlborough à Harley. Altrandstadt, le 27 avril 1707. *Letters and Despatches*, t. III, p. 347; *Gazette manuscrite* envoyée de Leipzig à Versailles et datée du 30 avril 1707, très précieuse pour fixer l'emploi du temps et les détails extérieurs, très sûre pour cela et contrôlée par les dépêches de Marlborough et de Besenval; nous nous en servirons beaucoup. A. E. *Suède*, 110.

[3] Marlborough à Harley, le 31 mars 1707. *Letters and Despatches*, t. III, p. 339.

[4] Si du moins on en croit les historiens anglais. V. Nisbet, Bain, *Charles XII*, p. 143, note.

[5] Marlborough au prince de Salm. Berlin, le 1er mai 1707. *Letters and Despatches*, t. III, p. 348.

On peut être persuadé que des deux côtés, à l'ambassadeur impérial comme au ministre suédois, Marlborough donna des conseils de prudence et de patience, et que des deux côtés il fut écouté.

Le lendemain matin (27 avril), il reçut chez lui la visite des ministres étrangers, parmi lesquels ne se trouvèrent, bien entendu, ni M. de Besenval ni M. de Solar. Puis Cederhielm vint donner l'heure de l'audience royale : dix heures. Toute l'assistance partit alors du quartier de Marlborough pour le quartier du roi. L'audience, en effet, devait être publique. En voici la mise en scène, telle que l'a notée un *reporter* de Leipzig : « Quand le duc entra dans la chambre où était le roi, Sa Majesté s'avança un tant soit peu et le reçut fort gracieusement, et s'appuya ensuite au coin d'une table. Le comte Piper se mit derrière le roi : le duc s'avança vis-à-vis du roi, M. Robinson à son côté et l'envoyé de Hollande derrière lui. Le comte Sinzendorf se tenait un peu en arrière comme spectateur, et le ministre palatin s'est tenu pendant toute l'audience fort en arrière. » Au fond, les figurants. Voilà de quoi régler la composition d'un tableau d'histoire[1].

Marlborough s'inclina devant le roi. Il apportait une lettre de la reine Anne et une autre du prince royal. Il présenta d'abord celle de la reine, avec ce compliment qu'il débita en français et que M. Robinson traduisit au roi en suédois : « Je présente à Votre Majesté une lettre émanée non de la chancellerie, mais du cœur de la reine ma maîtresse et écrite de sa propre main. Si son sexe ne l'en avait empêchée, elle eût passé la mer pour voir un prince que tout l'univers admire. Je suis en cette occasion plus heureux que la reine, et je voudrais bien faire quelques campagnes sous les ordres d'un aussi grand général que Votre Majesté, afin d'apprendre de lui ce qu'il me reste à connaître de l'art de la guerre[2]. » Charles reçut les lettres de la reine et du prince et remercia par l'intermédiaire du comte Piper qui

[1] *Gazette manuscrite*, précitée.
[2] Coxe, *Mémoires de Marlborough*, t. II, p. 45 et 46.

lui servit d'interprète, comme M. Robinson à Marlborough.

La cérémonie avait duré jusqu'à l'heure du dîner. On passa à table, et c'est alors, je pense, que le commun des mortels se livra au plaisir de la critique. Une chose avait frappé tous les esprits : le contraste entre l'élégance raffinée, la politesse de Marlborough et la rudesse grossière de Charles XII. Les Suédois, qui voulaient soutenir leur maître, disaient que le duc avait plus l'air d'un courtisan que d'un soldat : on voyait bien, dit même l'un d'eux, que s'il avait fini sa fortune par l'épée, il l'avait commencée par l'amour[1]. Mais la plupart étaient séduits par la grâce du noble duc et faisaient la réflexion qu'a notée M. Groffey dans une de ses lettres : « Son maintien doux, avec un habillement qui y répondait, a fait juger que l'humeur guerrière n'exigeait pas ailleurs qu'on fût négligé et qu'on portât toujours des bottes et des buffles avec de longues et larges épées[2]. »

Lorsque l'on se leva de table, le comte Piper fit signe que l'on se retirât, et le duc resta seul dans la chambre du roi, avec le comte Piper et MM. Robinson et Hermelin. Cet entretien particulier, qui dura plus d'une heure, satisfit complètement Marlborough. En en sortant, il écrivit au secrétaire Harley : « Le roi a exprimé une grande tendresse et respect pour Sa Majesté et non moins d'amitié pour Son Altesse Royale; il m'a semblé très bien disposé pour les intérêts des alliés, et jusqu'ici je ne vois que du bien à attendre de lui[3]. »

Rentré « dans ses quartiers » pour écrire cette dépêche, Marlborough y vit arriver un envoyé d'Auguste II, le comte Wackerbeck. Auguste lui faisait dire qu'il serait dans la nuit à Leipzig et qu'il désirait beaucoup se rencontrer avec lui. Marlborough, heureux de cette occasion qui lui permettait de voir Auguste « sans exciter de jalousie », promit d'aller lui présenter

[1] *Gazette manuscrite.*
[2] Groffey à Peuquet, le 30 avril 1707. A. E. *Suède,* 110.
[3] Marlborough à Harley. Altrandstadt, le 27 avril 1707. *Letters and Despatches,* t. III, p. 347-348.

ses hommages le lendemain matin. Puis il sortit pour rendre visite aux « ministres, généraux, officiers et autres personnes de distinction de la cour[1] ». Il alla saluer le comte et la comtesse Piper, le maréchal et la maréchale Rehnnkjöld. On le retint dans cette dernière maison, et il venait de s'y mettre à table, quand il reçut trois courriers consécutifs qui l'obligèrent de s'excuser et de rentrer chez lui. On ne le vit plus de la journée[2].

Le 28, il se rendit, dès huit heures du matin, dans les faubourgs de Leipzig, à la maison d'un marchand, où Auguste II était descendu pendant la nuit. M. Robinson l'accompagna[3]. Naturellement, cette rencontre de l'électeur et du général fit beaucoup causer, et personne ne voulut la croire fortuite. Il était bien évident qu'Auguste II venait recommander sa cause au duc de Marlborough. Et l'entrevue aboutit à un marché. Marlborough écrivit en effet, trois jours après : « Nous sommes convenus avec le roi Auguste pour 4,600 hommes de troupes de Saxe, à savoir 3,500 d'infanterie et 1,300 de cavalerie (le duc additionnait mal), qui doivent se mettre en marche au bout de cinq à six semaines. Ce prince a aussi un corps de cavalerie de 5,000 hommes qu'on m'assure être en assez bon état : il souhaiterait bien s'en défaire et les donnerait bien volontiers à peu de frais[4]. » Ainsi fut conclu un marché qui traînait depuis quelque temps à la Haye. Les troupes de l'électeur de Saxe furent louées contre nous à la coalition. M. de Besenval n'en soupçonna rien.

Pendant que Marlborough était chez le roi Auguste, Charles XII survint, peu soucieux, sans doute, de laisser trop longtemps en tête à tête deux aussi bons amis à lui. Puis chacun tira de son côté pour dîner : le roi de Suède à son quartier, le duc chez Piper, avec Robinson et Sinzendorf. Rentré à quatre heures chez

[1] Même dépêche à Harley.
[2] *Gazette manuscrite.*
[3] *Gazette manuscrite.*
[4] Marlborough au prince de Salm. Berlin, le 1er mai 1707, en français. *Letters and Despatches*, t. III, p. 348-349.

lui, soupé chez le maréchal de Rehnnkjöld et rentré chez lui pour se coucher : la journée du 28 était finie[1].

Le 29, il resta tout le matin à son quartier, y reçut des visites et alla dîner chez le baron Gœrtz, ministre de Holstein-Gottorp, récemment arrivé à Altrandstadt. On lui fit dire là que le roi de Suède lui donnerait son audience de congé à trois heures. Il tomba, chez le roi, sur Auguste II, et à peine celui-ci était-il sorti que le roi Stanislas arriva, toujours par hasard. Le bon Stanislas n'avait pas voulu laisser le terrain libre à son rival, et il venait, lui aussi, se recommander[2]. Si M. de Besenval fut bien renseigné, Marlborough dit simplement au roi de Pologne « qu'il n'avait point d'ordre de sa maîtresse pour lui, mais qu'il ne doutait pas de l'envoi d'une personne exprès pour le complimenter de son avènement à la couronne[3] ».

Après l'audience royale, Marlborough eut encore une courte conférence avec l'envoyé de Hollande. Enfin, il partit. Il allait à Berlin, où il avait promis au roi de Prusse de s'arrêter. On voulut remarquer que le comte de Sinzendorf avait les larmes aux yeux en prenant congé de lui : il l'avait accompagné partout, tantôt en carrosse, tantôt à cheval, « lui faisant la cour comme à un roi, ce qui a fait rire la cour suédoise[4] ».

Ce petit détail fixe très heureusement la portée du voyage du duc à Altrandstadt. Et il nous prépare à lire la lettre où Marlborough résumait quelques jours plus tard, pour le secrétaire Harley, les résultats de ce voyage : J'ai quitté Altrandstadt très satisfait, dit-il, et pleinement convaincu que le roi de Suède « n'a aucune sorte d'engagements avec les Français et n'est enclin à prendre avec eux aucune mesure qui puisse occasionner la moindre gêne aux alliés dans la continuation de la guerre. Seulement j'ai été chagrin de constater une grande froideur vis-à-vis de la cour de Vienne, froideur qui peut avoir de mau-

[1] *Gazette manuscrite.*
[2] *Gazette manuscrite.*
[3] Besenval au roi. Leipzig, le 4 mai 1707. A. E. *Suède*, 110.
[4] *Gazette manuscrite.*

vaises conséquences, si les affaires ne sont pas arrangées avant le départ de Saxe des Suédois; sinon, il est plus que probable qu'ils causeront bien du désagrément à l'Empereur en traversant la Silésie. Je n'ai pas manqué de représenter aussi bien au roi lui-même qu'à ses ministres le grand inconvénient et préjudice que cela pourrait porter aux alliés au début de la campagne, et j'ai obtenu qu'ils n'insistent pas pour le moment sur l'article de la religion, car ils étaient décidés à demander le relèvement des églises protestantes en cette contrée et le rétablissement des protestants dans leurs anciens droits et privilèges ». Cela pourrait tout gâter, ajoute Marlborough, et j'ai aussi exhorté le ministère viennois à donner satisfaction au roi de Suède sur ses autres prétentions[1].

Cette dernière phrase est une allusion à la lettre que Marlborough avait écrite, de Berlin, au prince de Salm, à Vienne : « Je ne doute point, y disait-il, que M. le comte de Sinzendorf ne me rende justice que dans les audiences que j'ai eues du roi de Suède, aussi bien que dans mes conférences avec ses ministres, j'ai eu des égards particuliers pour les intérêts de Sa Majesté Impériale. Je suis bien aise aussi de pouvoir dire à Votre Excellence que, selon ce que j'ai pu pénétrer, j'ai laissé cette cour dans des dispositions favorables pour les hauts alliés et le bien de la cause commune; seulement j'ai observé qu'elle paraît opiniâtre sur les moindres choses où elle se croit aucunement fondée. C'est ce qui me fait souhaiter que la proposition que le comte de Sinzendorf a envoyée à Vienne touchant les Moscovites qui se trouvent sur le haut Rhin puisse y être agréée, quoique je n'ose avancer qu'elle sera acceptée par la cour de Suède. Cependant, il me semble que si elle ne le faisait pas, elle se mettrait par là dans le tort; mais si cette affaire pouvait une fois être vidée de cette manière, ce serait un grand article qui adoucirait le reste[2]. »

[1] Marlborough à Harley. La Haye, le 10 mai 1707. *Letters and Despatches*, t. III, p. 357-359.

[2] Lettre de Marlborough au prince de Salm. Berlin, 1er mai 1707, déjà citée.

Ainsi le duc de Marlborough était venu à Altrandstadt pour reconnaître la situation et pour s'employer à calmer la querelle entre les cours de Suède et d'Autriche. Il avait obtenu de Charles XII qu'il ne suscitât pas pour le moment la question des protestants silésiens, et il s'efforçait de déterminer l'Empereur à céder sur les différends de surface, comme l'affaire des Moscovites.

En cela avait consisté sa mission. M. de Besenval, qui s'était tenu à l'écart pendant tout le séjour du duc à Altrandstadt, mais qui avait été exactement renseigné au jour le jour, savait à quoi s'en tenir. Il le prouve dans sa dépêche à M. de Bonnac du 29 avril[1]. Pour adoucir l'amertume de sa situation, les ministres suédois lui avaient promis d'entretenir Marlborough de la fameuse médiation. Il ne s'abusa pas sur cette politesse, et il ne fut pas étonné quand le comte Piper vint lui dire que le duc n'avait fait aucune proposition, que lui, Piper, lui avait parlé de la paix générale de façon à lui faire connaître que Charles XII la désirait, et qu'il avait répondu qu'il n'était pas encore temps pour les alliés de faire cette paix, assurant d'ailleurs que, lorsque le moment serait venu, les Anglais seraient les premiers à offrir la médiation au roi de Suède[2].

M. de Besenval conclut donc à regret : 1° que les Suédois sortiront de Saxe dès que l'Empereur leur aura donné satisfaction; 2° que cette satisfaction ne tardera guère. La mission de Marlborough a aidé à ce résultat, un peu, mais il ne faut pas exagérer l'importance de cette mission. Depuis deux mois qu'il est à Leipzig, M. de Besenval a eu le temps de se reconnaître. Il possède assez bien maintenant sa cour suédoise pour savoir, comme dit Marlborough lui-même, que les choses ne s'y traitent pas « selon qu'on ferait ailleurs ».

Il sait très bien, d'abord, que Charles XII n'a dû ni s'ouvrir à Marlborough, ni s'engager avec lui, parce qu'il est « très éloigné de prendre des engagements qui l'obligeraient d'agir de

[1] Papiers de la famille de Besenval.
[2] Besenval au roi. Leipzig, le 4 mai 1707. A. E. *Suède*, 110.

concert avec des puissances égales à la sienne, ne voulant aucun partage dans la gloire et répugnant de communiquer ses résolutions[1] ».

Il sait aussi que l'on ne pousse pas Charles XII vers la Russie, que c'est lui qui y court. Il a deviné — montrant en cela, à mon sens, une remarquable perspicacité et une vraie hauteur de vues — que Charles XII suit un plan d'ensemble, et que l'exécution de ce plan d'ensemble l'amène maintenant à la guerre contre le tsar.

Le roi de Suède, écrit-il, « regarde l'affermissement du roi Stanislas non seulement conforme à sa gloire, mais nécessaire[2] ». Voilà le grand point. Dans une dépêche précédente, que j'ai citée, M. de Besenval parlait déjà de l'affection de Charles XII pour son « ouvrage de Pologne » qu'il voulait « porter à sa perfection ». Dans une dépêche suivante, il note que la Pologne est la chose de Charles XII, que Stanislas Leczinski n'est en Pologne que le lieutenant et le fondé de pouvoir de son terrible protecteur : « Il semble que son intention (à Charles XII) soit de tenir le roi Stanislas dans une entière dépendance »; aussi « il ne se soucie guère qu'il ait des troupes à lui », et « il ne lui donne qu'une somme très médiocre pour sa subsistance, qui ne se paye pas régulièrement[3] ». « L' « ouvrage de Pologne », c'est là la pensée de derrière la tête du roi de Suède. Il n'est entré en Saxe que pour écarter Auguste II de la route de Stanislas Leczinski : « la ruine de la Saxe, qui met le roi Auguste hors d'état d'agir, lui a paru le chemin le plus court et le plus assuré pour rendre la Pologne tranquille. » Ceux qui ont cru, à ce moment, qu'il était attiré en Allemagne par les affaires d'Occident se sont trompés. De même se trompent maintenant les ministres suédois et le comte Piper tout le premier, qui s'imaginent conduire leur maître à la reconquête de ses provinces baltiques. Il se

[1] Besenval à Bonnac. Leipzig, le 29 avril 1707. (Papiers de la famille de Besenval.)
[2] Besenval au roi, le 23 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.
[3] Besenval au roi, le 28 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.

soucie bien de ses provinces baltiques! Il va chasser les Russes non de chez lui, mais de Pologne [1]. Il est grand temps, car les Russes, Menschikoff et le tsar lui-même, sont en train de ravir la Pologne à Stanislas. Ils s'appuient sur un parti nombreux qui ne veut pas reconnaître ce prince et à la tête duquel est l'ancien primat, le cardinal Radziejowski. Radziejowski a déclaré le trône vacant et convoqué, à Léopol, une diète générale, pour aviser aux moyens d'élire un nouveau roi. On cherche un candidat, et, en attendant de l'avoir trouvé, on intrigue à Londres et à la Haye pour empêcher les puissances maritimes de reconnaître Leczinski [2]. Les troupes russes s'étendent de plus en plus en Pologne, et au milieu d'avril on apprend qu'elles menacent Dantzig, qui a pris le parti de Stanislas [3]. C'est là ce qui presse Charles XII, et le presse d'autant plus que « ses actions se règlent par les mouvements du cœur », et que « les réflexions ne le touchent guère lorsqu'elles tendent à le détourner de ce qu'il a projeté [4] ». En d'autres termes, Charles XII est attaché *sentimentalement* à son « ouvrage de Pologne »; il va le défendre maintenant contre le tsar, comme il est venu le défendre en Allemagne contre Auguste II. « Ce désir » ne saurait être chez lui ni diminué, ni accru. M. de Besenval et le duc de Marlborough peuvent multiplier leurs efforts de sens contraire : ils ne sauraient rien faire de plus que le paysan qui sur une lande bretonne nous montre une « pierre branlante »; il peut, en pesant sur le roc, lui communiquer une légère oscillation, mais sûrement il ne le déplacera pas.

Gabriel Syveton.

[1] Besenval au roi. Leipzig, le 23 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.
[2] Lamberty, *Mémoires*, t. IV, p. 441.
[3] Besenval à Bonnac, le 16 avril 1707. (Papiers de la famille de Besenval).
[4] Besenval au roi. Leipzig, le 23 avril 1707. A. E. *Suède*, 110.

# COMPTES RENDUS

**Mémoires de l'abbé Millot** (1726-1785), publiés par M. Léonce Pingaud. (Extrait de la *Nouvelle Revue rétrospective* de février-avril 1898.)

Ces mémoires, intitulés *Examen de ma vie*, sont intéressants : on ne peut leur reprocher que d'être trop brefs et de consister seulement en un rapide résumé, une simple autobiographie écrite non sans quelque vanité. En les publiant, M. Léonce Pingaud les a très heureusement fait suivre de quelques lettres adressées par l'abbé Millot, ou reçues de ses protecteurs, particulièrement de Turgot. Ces lettres, comblant les lacunes des mémoires, nous font mieux connaître le caractère, les capacités et les ambitions d'un prêtre, fort honorable sans doute, mais plus soucieux de ses études littéraires que de ses devoirs religieux. Reconnaissant volontiers que les choses mystiques n'affectèrent jamais vivement son âme, il quitta l'ordre des Jésuites pour s'attacher à M. de Montazet, archevêque de Lyon. A force de travail, de persévérance, grâce à un esprit d'intrigue rebelle au découragement, et malgré bien des jalousies, il finit par posséder quelques revenus à sa grande satisfaction, puisque, dès sa plus tendre enfance, il aimait à entasser, avoue-t-il franchement; un peu de gloire lui vint aussi, car ses relations, rehaussant sa valeur personnelle, lui permirent d'entrer à l'Académie, qu'il préférait sans doute à l'épiscopat.

Il passa trois années à la cour de Parme, « chargé d'une espèce de chaire d'histoire qu'on voulait créer pour l'instruction de la noblesse » ; mais des cabales de cour auxquelles il s'efforça de demeurer étranger, ne tardèrent pas à lui faire regretter Paris, malgré les avantages pécuniaires qui lui étaient réservés. Ce fut à Parme qu'il assista à une singulière négociation. Sur l'ordre de Louis XV, Chauvelin fit signer à l'Infant la promesse de garder pendant quatre ans son ministre, M. du Tillot, qui avait cessé de plaire et qui, maintenu au pouvoir malgré son maître, conservant toute l'autorité, en dépit de sa disgrâce, se retira enfin protégé et pensionné par les rois de France et d'Angleterre.

Quittant l'Italie après s'être ménagé des appuis dans les milieux diplomatiques, l'abbé Millot fut chargé par la famille de Noailles de rédiger les mémoires politiques et militaires du maréchal, travail qui fut vraisembla-

blement le plus sérieux de ses titres à l'Académie; puis il présida à l'éducation du duc d'Enghien.

La célébrité de l'abbé Millot ne fut pas assez brillante pour pouvoir lui survivre: pourtant son nom mérite de n'être pas oublié. Les quelques pages qui constituent l'examen sommaire de sa vie peuvent occuper une place honorable à côté des nombreux mémoires laissés par ses contemporains, et, en les publiant, M. Léonce Pingaud a fait, une fois de plus, œuvre utile.

Vte Maurice Boutry.

---

**Recueil des traités et conventions** conclus par la Russie avec les puissances étrangères, publié par J. de Martens, t. XII. — **Traités avec l'Angleterre, 1832-1895**. Grand in-4° de XIII-504 pages, en russe et en français. Saint-Pétersbourg, Bohnke, 1898.

« Les lecteurs, dit M. de Martens, trouveront, dans les esquisses historiques placées en tête des actes imprimés, un grand nombre de faits inédits et intéressants, servant à caractériser les relations diplomatiques. » Les collections, en effet, qui reproduisent seulement les actes intervenus entre les États, ont leur utilité, celle d'un dictionnaire que personne ne peut lire couramment, mais que chacun consulte en cas de besoin à la date objective. Les *Esquisses historiques*, intercalées dans la publication de M. de Martens, en font un livre de lecture, et d'une lecture aussi attrayante qu'instructive. Le gouvernement russe n'ayant pas à révéler à un parlement l'objet et l'esprit de ses actes extérieurs, les *faits inédits*, insérés dans les esquisses historiques, ont la valeur d'une révélation, peut-être plus sincère que bien des livres bleus, jaunes ou de toute autre couleur.

I. Les affaires d'Orient ont, depuis les croisades, le privilège d'attirer et de retenir l'attention, même l'anxiété générale: mais l'idée qu'on s'en fait est ordinairement incomplète, souvent erronée. C'est ainsi que la grande crise de 1840 est attribuée à peu près exclusivement à la jalousie chronique de l'Angleterre contre la France et surtout à la pétulance du grand braque que fut, pendant sa longue vie, le lord Palmerston. Or, ce n'est pas ce qui ressort des faits que M. de Martens vient d'exposer avec pièces à l'appui.

« L'empereur Nicolas Ier, dit M. de Martens, tenait à arriver quand même à un accord avec l'Angleterre sur les principales questions pendantes. Aussi eut-il soin de faire choix de l'un des diplomates russes les plus capables et de lui confier la mission de se rendre à Londres pour s'expliquer directement avec les ministres anglais. Ce diplomate était le baron Brunnov... Au sujet du conflit turco-égyptien, le baron Brunnov devait poser au gouvernement anglais catégoriquement la question s'il désirait établir une entente avec la Russie... » Parmi les bases de cette entente, « la Russie s'engage à ne pas renouveler le traité d'Unkiar-Skélessi (de 1833)... Si elle se voyait obligée de faire passer le Bosphore par ses forces militaires pour le salut de l'empire ottoman, elle prendrait cette mesure non pas (c'est-à-dire non plus) en vertu

d'un accord spécial avec la Turquie, mais comme mandataire de l'Europe entière et particulièrement au nom de toutes les grandes puissances... Lorsque le plénipotentiaire de Russie s'efforçait à démontrer au ministre anglais que son souverain ne songeait ni à renouveler le traité d'Unkiar-Skélessi, ni à s'attribuer un protectorat exclusif sur la Turquie, lord Palmerston en parut surpris et eut de la peine à croire à ses propres oreilles (p. 110). »

En novembre 1839, le baron Brunnov reçut la mission de tâcher de conclure le plus tôt possible une convention au sujet de l'Égypte entre les cinq grandes puissances. Si la France ne consentait pas, on devait se passer de sa signature (p. 119). L'empereur Nicolas n'avait pas en haute estime le gouvernement du roi Louis-Philippe (p. 112).

Au cours même de la négociation, l'éminent diplomate russe ne laissait pas d'être inquiet des conséquences que prévoyait sa perspicacité. Dans une lettre humoristique, adressée au comte de Nesselrode le 22 octobre 1839, il se faisait interpeller par un autre diplomate russe en ces termes : « Brunnov, « mon ami, tu te donnes trop de peine : laisse les Anglais se mettre dans la « boue jusqu'aux oreilles. Nous n'avons rien à gagner, aux yeux des Turcs, si « nous parvenons à faire jouer à l'Angleterre le rôle prépondérant (p. 120). »

Finalement, la convention à quatre fut signée et exécutée. L'influence de la France reculait ; « le rôle de l'Angleterre » était « prépondérant ». Bientôt, sur le Bosphore, à quelques milles d'Unkiar-Skélessi, le traité de 1833 était tombé dans l'oubli « aux yeux des Turcs », lorsque surgit la puissante et grincheuse figure du lord Startford de Redcliffe, avec la guerre de Crimée à l'horizon.

II. Sous les nos 453 et 454, nous rencontrons les actes destinés à garantir l'intégrité de la monarchie danoise, qui depuis... Le même tome XII contient (no 464) une convention appelée à régler la question financière dans cette même Égypte, où les vainqueurs anglais de Méhémet Ali.

III. Enfin les nos 465 et 470 sont relatifs à la situation respective des Russes et des Anglais en Asie, d'abord dans la région de l'Oxus, bientôt dans celle des Pamirs. Dès 1840, en l'année même où la convention du 15 juillet était signée sur l'incitation de Nicolas Ier à l'encontre de Louis-Philippe, l'anxiété jalouse des maîtres de l'Inde avait été éveillée par la pénétration des Russes sur l'Iaxarte et la fondation du fort Pérovski. Ce fut le premier accès du cauchemar qu'allait aviver par la suite jusqu'au paroxysme la brillante et fulgurante expansion qui a porté l'allié occasionnel de 1840 jusqu'aux confins de l'Afghanistan et de la Chine.

A. D'AVRIL.

# CHRONIQUE

La Société d'histoire diplomatique a perdu M. Tamizey de Larroque, M. de Vernouillet, M. Christaki Zographos.

M. de Giers a été nommé ministre à Pékin.

M. de Martens a reçu le grand cordon du Medjidié.

La démission de M. Piot comme archiviste général du royaume de Belgique a été acceptée.

M. Cambon a été nommé ambassadeur à Londres.

Sous ce titre : *Un demi-siècle de souvenirs* (libr. Perrin), M. Geoffroy de Grandmaison a publié un nouvel ouvrage de critique historique. Avec son impartialité habituelle, étudie les mémoires ou souvenirs de Barras, Norvins, Talleyrand, du chancelier Pasquier, de la maréchale Oudinot, du général de Saint-Chamans et du général du Barail; d'une façon lumineuse, il fait ressortir leurs qualités ou leurs quelques faiblesses et son travail ne semble pas moins intéressant que les œuvres historiques si importantes dont il rend compte. — M. B.

Belgique. — Il y a quelque temps, M. Max Rooses, l'éminent directeur du musée Plantin-Moretus, d'Anvers, annonçait la continuation du *Codex Rubenianus* (Correspondance de Rubens), travail considérable interrompu par la mort de Charles Ruelens, qui n'en avait publié que le premier volume contenant les lettres datées de 1600 à 1608, époque du séjour de Rubens en Italie. En attendant que ce projet, d'exécution difficile et longue, soit réalisé complètement, M. Charles Simond publie dans la *Revue des Revues* plusieurs de ces documents, encore inédits, qui lui ont été communiqués par le bibliothécaire de Carpentras, M. Liabastres.

Rubens écrivit beaucoup de lettres qui ont toutes un grand intérêt pour l'histoire de son temps ; il connut et étudia, avec la largeur de son intelligence admirable, tout ce qui fut digne d'observation durant une période féconde en personnages remarquables, en entreprises retentissantes et décisives, en faits politiques. Sa dévorante ardeur artistique ne fut qu'une des manifestations de sa supériorité. Pendant près d'un demi-siècle, il s'occupa de toutes les questions littéraires et scientifiques; il apporta dans

les discussions sa géniale sûreté de coup d'œil, sa clarté d'examen approfondi. Cette intensité de son esprit, susceptible de s'appliquer aux préoccupations les plus multiples, se révèle surtout dans ses lettres. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer et à ce qui semblerait naturel, elles parlent en effet moins de la peinture et des peintres que des problèmes brûlants du jour sur lesquels il donne son opinion, simplement, franchement, avec cette fermeté, cette vérité, cette impartialité, qui est la marque du savoir et aussi de l'expérience.

« Rubens, comme fera au siècle suivant le duc de Saint-Simon, voit de très près et dans son entier épanouissement la réalité des intrigues dont l'enchevêtrement s'appellera plus tard un chapitre d'histoire. De même qu'il arrivera à Saint-Simon, l'occasion lui est offerte de considérer, comme dit Sainte-Beuve, les flux et reflux d'ambitions contraires accusant plus ou moins visiblement tous les personnages qu'il a bien sous le regard. Ce qui pour tout autre observateur n'est que confus, il en saisit les combinaisons, les contrastes, les détails et les ensembles ; il en garde une impression nette, exprimée dans ses lettres. Sans doute, celles-ci n'ont pas l'importance de ce que l'on a nommé les grandes fresques historiques dessinées de main de maître par l'inimitable écrivain qui fut à la fois le Tacite et le Juvénal du grand règne ; mais on y trouve cependant de la verve, de l'ampleur, et ce coup de pinceau magistral qui est bien celui de l'auteur de la *Descente de Croix*, de la *Vision de saint Ildefonse* et de l'*Adoration des Mages*. »

Rubens, lié d'amitié avec Peiresc et Du Puy, leur rendait compte, à mots couverts, de ce qui se faisait et se passait autour de lui ; c'est de cette époque que datent les lettres conservées à la Bibliothèque de Carpentras, et dont nous donnons le texte, d'après M. Simond.

*
* *

(Fol. 82 du registre 484.)

Ici nous n'avons rien de nouveau ni d'important, si ce n'est que nos bateaux de Dunkerque ont *manqué la pêche du hareng* cette année, une certaine quantité des barques de ces pêcheurs ayant coulé à fond. La Sérénissime Infante a donné l'ordre de sauver toutes les personnes et de les bien traiter, ce qui a été fait. Je m'empresse de vous mander les nouvelles qui, avant de nous arriver, passent par la France, à savoir que la flotte anglaise a pris terre à Calais et débarqué douze mille combattants. D'aucuns écrivent qu'ils ont enlevé d'assaut une forteresse, mais d'autres le démentent. En somme, toute l'Espagne était sous les armes et envoyait cette fois d'autant plus (d'hommes) que ceux d'Agel (Alger) étaient prêts à partir pour se joindre aux Anglais et Hollandais ou pour faire impression de quelque autre côté. C'étaient là les bravades de Boucquingam (Buckingham) qui certainement me paraissent être d'un extrême inouï, et (je ne vois que) des actes désespérés (dans le fait de) s'accoupler (*conquingersi*) avec des Turcs et des Mores contre des chrétiens, en faisant profession d'une religion réformée, comme ils disent. Mais de cet événement nous saurons par quelque (courrier) extraordinaire

de plus grandes particularités, quoique la certitude n'en puisse être mise en doute. — (Entre temps) j'espère que la Cour sera de retour à Bruxelles, (car) pendant son absence on ne peut pénétrer les desseins les plus réservés et secrets. Je ne m'étonne pas que le roi de France veuille mettre à profit la bonne occasion et les grands avantages qu'il a maintenant sur ses rebelles. La guerre d'Italie sera, à mon avis, de peu de fruit dans le parti (?) Je pense me retirer promptement à Anvers, puisque par la grâce divine la *peste* va diminuant de jour en jour, et je suis (d'ailleurs) fatigué d'être depuis si longtemps hors de chez moi. Sur quoi je vous baise les mains de tout mon cœur et me recommande à vos bonnes grâces... Je vous prie d'avoir l'obligeance de faire les compliments (de condoléance) de ma part à Monsieur Votre frère au sujet de la mort de (?) et de lui rappeler que je reste son très dévoué serviteur.

Votre très obéissant, etc.

Pierre-Paul Rubens.

J'ai lu avec le plus grand plaisir le petit volume. Il me paraît ingénieux et fin. Je vous remercie encore pour la réponse que je lirai avec attention, bien que je ne doute point que l'argument ne me plaira pas. J'espère que vous avez reçu les trois exemplaires de l'admonition. S'il y a encore quelque autre chose à votre service, faites-moi la grâce de me le commander.

(De Bruxelles, le 28 novembre 1625.)

*
* *

(Fol. 83 du registre 484.)

Ici nous n'avons pas encore de nouvelle sûre de l'arrivée du duc de Bouchingam (Buckingham) en Hollande, mais nous savons (de source certaine par un exprès d'Espagne du 18 novembre) que *les Anglais, ayant débarqué devant Cadix le premier du mois*, et ayant mis en ligne six mille combattants pour attaquer la place, furent repoussés. Le 5, un vieillard de 70 ans que nous avons vu en Flandre, don Fernando Gyron, est sorti de sa forteresse avec cinq cents mousquets seulement, en outre de quelque autre infanterie qui y avait fait escarmouche et d'un peu de cavalerie légère. Au bout de quelques instants, ils furent forcés de se rembarquer en grand désordre, laissant sur le rivage cinq à six cents morts, et depuis l'on n'a entendu rien de certain sur ce qu'ils sont devenus. Tel est l'avis que le roi a donné à la Sérénissime Infante, et l'on a pris de bonnes mesures, comme écrit don Diego Mexia (qui a été fait maître de camp général du roi d'Espagne dans cette guerre, qu'on croyait devoir durer longtemps), pour conduire à bon port les galions d'argent, que sans doute les Anglais chercheraient à rencontrer pour en avoir leur part. Cette tête folle de Halberstut (?) s'est reposée tout de bon : il est mort de la fièvre maligne. Le *Caprice de M. de Vaudemont est digne d'admiration* et pourrait causer quelque imbroglio, si le fils n'avait pas d'enfants mâles de sa femme.

Vraiment le siège de Verva (?) a été levé honteusement. C'est un affront

pour le duc de Feria (?) et don Gonsalo (?). Je crois que cet hiver on fera peu de chose, si ce n'est peut-être l'armement anglais.

(De Bruxelles, le 12 décembre 1625.)

*
* *

(Fol. 88 du registre 484.)

Pardonnez-moi si je ne corresponds pas en tout et pour tout avec la ponctualité dont vous usez envers moi. Croyez bien que ce n'est point par manque de désir et de volonté de vous servir, mais il arrive parfois des empêchements inextricables, qui ne me permettent pas de remplir mon devoir. Aussi (désormais) quand il s'offrira quelque chose d'urgent qui vous concerne, je laisserai tout le reste pour m'en acquitter de mon mieux. Je vous envoie ci-joint les 40 articles de la confédération entre les Anglais et Hollandais en langue flamande, parce que je ne puis en aucune manière en faire la traduction en français et en italien à cause de mes occupations et qu'il ne se trouve en cette ville personne qui soit capable de le faire comme il le faudrait. Excusez donc mon manque de convenances (*impertinenza*) et croyez fermement qu'il provient de l'impossibilité où je me trouve encore de prendre copie (du document); je vous l'envoie donc dans la forme où je l'ai reçu assez mal écrit, mais je vous donnerai le moyen d'en avoir la traduction sans trop de mal, et pour cette raison je vous adresse à notre ambassadeur de Flandre qui me l'a demandé également, et je lui fais savoir par ce (courrier) ordinaire que je vous l'ai déjà envoyé à vous-même et que vous le lui communiquerez, n'ayant pas la commodité de le copier. Par cette occasion vous pouvez profiter de sa traduction qu'il pourra faire faire facilement par quelqu'un à son service.

Mais dans ces articles il n'est fait aucune mention que les Hollandais seraient obligés à recevoir une garnison anglaise dans la Biylla Rammehens (?) et autres places fortes déjà concédées (?) à la reine Élisabeth, et par miracle restituées par (le roi) Jacques. Le duc de Bouquingan (Buckingham) a beaucoup insisté sur ce point auprès des États (de Hollande), qui jusqu'à ce moment n'ont pas consenti. Votre ambassadeur de France s'y est surtout bravement opposé, et pour cette raison on attend à la Cour, comme ambassadeur extraordinaire, M. Aerstens, qui a déjà été ambassadeur ordinaire, du vivant de Henri le Grand, et qui est très odieux à la France à cause de la mort de Barneveldt, dont il a été le principal machinateur; c'est pourquoi, craignant pour sa peau, il a décliné cette charge, mais on dit (ce que je ne puis croire) que le roi, pour le remercier, lui a envoyé le collier du Saint-Esprit. Mais touchant Boucquingan (Buckingham) je suis de votre avis qu'il va se précipitant comme je l'ai écrit librement à M. Gerbier, et comme me l'affirme un Anglais avec qui je suis lié d'amitié et qui est venu récemment d'Angleterre : il me dit que le même jour que Bouquingan (Buckingham) fut de retour en Hollande [dans ce voyage ont sombré deux très beaux navires, l'un du Roi, appelé l'*Assurance*, l'autre de Burlamachi (?)], il a péri encore cinquante vaisseaux, de la flotte anglaise, et que tous les grands (du royaume)

se réjouissaient de cet insuccès, qu'ils imputaient tous à la témérité de Bouquingan (Buckingham). Ces jours derniers le marquis Spinola, qui est pourtant très sobre de paroles, disait aussi que cette entreprise contre Cadix lui paraissait tout à fait hasardeuse, s'ils pensaient pouvoir s'emparer de toute l'Espagne avec douze mille fantassins et quelques chevaux, et qu'ils avaient débarqué dans cette île où ne croît pas le moindre arbre, sans apporter avec eux des fascines pour combler le canal qu'ils devront passer pour attaquer la place où il y avait quatre mille hommes épaulés par la ville de Séville, très peuplée et pouvant compter sur le secours de toute l'Espagne en armes, de telle manière que l'on n'avait montré d'autre prudence dans cette entreprise que de s'être retiré promptement, mais non sans pertes et sans honte. Cet Anglais me dit que la Reine est très belle maintenant et se porte bien, et que le Roi l'aime beaucoup, mais qu'elle n'est pas bien traitée en ce qui concerne l'exercice de la foi catholique, n'ayant pas d'autre chapelle capable que quatre ou cinq personnes, en sorte que tous ses gens doivent entendre la messe sans la voir. Mais je m'arrête là pour l'Angleterre. Quant à l'abbé de Saint-Ambroise, je le tiens pour très bon et sincère, et à dire le vrai, je n'ai aucune raison pour ne pas vouloir que ce silence se prolonge indéfiniment, et à l'avenir je le passerai également sous silence (!). N'ayant pas autre chose à vous mander, je me recommande de tout mon cœur à vos bonnes grâces, je prie le ciel qu'il vous donne tout contentement, et vous baise les mains.

Votre tout dévoué serviteur,

PIERRE-PAUL RUBENS.

Le légat est arrivé à Rome, encore qu'on dise qu'il pourrait bien passer par l'Espagne.

(De Lachen, village hors Bruxelles, le 9 janvier 1626.)

Le port de ces petits livres importe peu. Vous n'avez qu'à écrire sans réserves là-dessus à l'ambassadeur, dont les lettres m'arrivent toujours affranchies.

*
* *

(Fol. 112 du registre 484.)

Cette fois, vous serez mal servi parce qu'il est tard. Il est vrai que, de mon côté, la matière est rare, ce qui ne me permet guère d'être abondant en mes communications. On a appris ici, généralement avec déplaisir, l'emprisonnement de Bouteville, parce que, dans le peu de temps qu'il a séjourné à notre cour, il s'était acquis une bonne réputation de gentilhomme discret, intelligent et brave, mais plus porté à rechercher la gloire qu'à faire tort à autrui par haine ou par vengeance. Il est vrai que sa manière d'agir est très fâcheuse, et que ses paroles ressemblent peu à ses actes. Je ne puis croire que l'édit royal puisse résister aux puissantes et énergiques intercessions, mais sa mise en vigueur dépend du poids qu'on attache à cet exemple et de la sévérité ou de la clémence dont Sa Majesté usera dans une cause aussi illustre et aussi fameuse.

On croit ici que l'accommodement entre la France et l'Angleterre est en bon chemin, par l'intermédiaire d'un gentilhomme écossais qui est parti de votre cour pour l'Angleterre; mais l'interdit du commerce le fera échouer peut-être, car il me paraît difficile de le maintenir en vigueur sans (causer) un très grand préjudice au trafic et des vexations aux négociants; mais peut-être sera-t-on plus modéré dans l'exécution, en y mettant plus de discrétion et de réserve. Ici les affaires publiques vont tout tranquillement. Nous nous trouvons plutôt sans paix qu'en guerre, ou, pour dire mieux, nous avons les inconvénients de la guerre sans les avantages de la paix : du moins, notre ville languit comme un corps étique qui se consume peu à peu. Tous les jours nous voyons diminuer le nombre des habitants, cette malheureuse population n'ayant pas le moyen de se soutenir par le zèle de ses ouvriers ou de ses trafiquants. Il faut espérer qu'il se produira quelque allégement dans ce mal causé par notre propre imprudence, à moins que les choses ne se passent suivant le mot tyrannique : *Pereant amici dum inimici interveniant*, mais je ne trouverais pas l'application (de cette citation) exacte, car notre calamité excède de beaucoup le peu de dommage que nous faisons à nos ennemis. N'ayant pas autre chose (à vous dire), je termine avec mille baisemains pour vous et monsieur votre frère, en restant de vous deux à jamais,

Le très dévoué serviteur,

Pierre-Paul Rubens.

(D'Anvers, le 28 mai 1627.)

Je n'ai pas encore de réponse d'Antoine Souris, ou, pour mieux dire, de son homme d'affaires qui est à Paris, et je n'ai pu jusqu'ici obtenir l'estampe de la *Fossa Mariana*.

⁂

(Fol. 114 du registre 484.)

J'ai vu avec plaisir la déclaration royale sur la restitution (?) du duc d'Haluin et (sieur) Liancourt. Il est à considérer que Sa Majesté pour sauvegarder l'autorité de son édit n'a pas voulu s'accuser elle-même de précipitation et confesser qu'on avait à tort condamné ces innocents, et qu'elle a voulu plutôt annuler le crime qu'accorder la grâce, ce qui pouvait tirer à conséquence. Ce moyen de s'en tirer ressemble à celui dont fit usage le pape Clément VIII, quoique en un sujet bien différent, lors de la séparation du roi Henri IV et de la reine Marguerite, en déclarant, après une constatation de tant d'années, le mariage nul, sans se mettre lui-même ainsi que l'affaire en péril par une dispense équivoque qui pouvait être changée un jour comme on l'a vu dans tant d'écrits qui furent publiés, tandis que les négociations étaient encore pendantes [1] de la part des catholiques eux-mêmes, au préjudice de l'autorité pontificale et (concluant à) l'impossibilité de la dispense. — Quant à Bouteville, j'ai bon espoir, puisque la mère du roi à naître s'en (préoccupe) *instante partu*, (quoique) cette intercession me paraisse telle-

[1] Et quelques autres depuis (*Et alcuni di poi*).

ment extraordinaire qu'elle mérite toute (restriction) et ne pourra tirer à conséquence, et je ne pense pas qu'elle obtienne par là l'entière abolition, mais *mitigationem supplicii, publicandos (?) eorum pecunias hipsos in vinculis habendos* [1]. Il y a quelque temps que j'ai vu la Sérénissime Infante. Elle est partie avec Monsieur le marquis et peu de compagnie le dernier (jour) de mai pour (aller visiter) la Vierge de Montaigu, et l'on croit (mais on ne le sait pas sûrement) qu'elle fera un détour pour donner un coup d'œil au nouveau canal dont je n'ai pas encore pu obtenir (l'image), et je pense qu'elle n'est pas près de paraître pour certaines raisons avant le retour de S. A. Ces canaux, comme je l'ai toujours dit, servent aux manœuvres de notre milice et nous seront très utiles pour la commodité du commerce et mettront les grands pays à l'abri des incursions des ennemis et des exactions de très grosses contributions qui enlèvent une bonne somme (*quotannis suo ærario*) chaque année à son trésor. J'estime que notre petit paquet de la famille Lindense est perdu, puisque Antoine Souris ne m'a donné de réponse et que vous ne l'avez pas trouvé à la douane. Je vous en procurerai au premier jour un autre et je vous l'enverrai avec la gravure du canal et les exemplaires des camées et le petit livre intitulé *Loxias*. Et je vous prie de me faire la grâce de me dire s'il y a ici quelque autre chose qui puisse vous être agréable pour en faire tout un fardeau, puisque nous voyons que les petits paquets se perdent plutôt que les grands. L'ambassadeur de Savoie s'en est allé en Hollande le 1er juin, ayant reçu ses passeports des États par un trompette du marquis qui fut mandé en poste à cet effet à l'ambassadeur de Venise. J'ai eu l'honneur d'avoir affaire quelquefois à lui et je suis d'accord avec vous que c'est un homme d'un esprit très fin et, à son avis, *est par negotii* (il est à la hauteur de la négociation)... (*lacune*)... un serviteur (ayant ces qualités) notre marquis le tint en estime ayant eu affaire plusieurs fois à lui et (*lacune*) l'autre de discourir bien et beaucoup, mais le nôtre parle peu et se montre réservé; il écoute tout, mais n'en pense pas moins. J'ai vu le mémoire pour les tableaux que vous m'avez envoyés, mais à cause du peu de temps je n'ai pas encore pu y penser. Je vous serai obligé de me laisser un peu de répit et par le prochain ordinaire je ne manquerai pas de vous donner satisfaction le moins mal que je pourrais, bien que les sujets de (nouvelles) soient très rares, attendu qu'il n'y a que très peu de favoris qui soient restés (ici) (après le départ de) leurs patrons. N'ayant pas autre chose, je vous baise les mains à vous et à votre frère de tout mon cœur et je me recommande à vos bonnes grâces.

Votre très dévoué serviteur,

Pierre-Paul RUBENS.

(D'Anvers, le 4 juin 1627.)

***

(Fol. 116 du registre 484.)

Cette mort de la duchesse d'Orléans me paraît très fâcheuse en cette

[1] Ici en marge : *In luctu atque miseriis mortem ærumnarum requiem non cruciatum esse.*

conjoncture, non seulement à cause de la perte *segnioris sexus* et du trépas douloureux de cette princesse, mais encore pour la tranquillité de ce pays et la sécurité de la succession royale. Certes l'événement est très triste, et l'on peut dire en considérant toutes les choses qu'elle pouvait espérer, *quam longe a destinatione sua jacet*. Il semblait qu'avec ce mariage, se fussent aplanies bien des difficultés et prévenant beaucoup de désordres. Et si je ne me trompe, Monsieur le cardinal a dû le ressentir à l'extrême. Bien que les partis ne manqueront pas à Monsieur pour se remarier, je n'ai, toutefois, pas idée d'aucun qui soit à propos. Bouteville et la Chapelle auront une grande part à ce deuil, ayant perdu l'unique intercession qui pût les sauver, à moins que par grâce pour la défunte et à cause de la compassion que l'on doit avoir de Monsieur dans ses afflictions, le roi ne soit porté à être clément. Je doute que le cardinal veuille s'attirer la colère de la noblesse en les livrant au supplice. Il cherchera plutôt peut-être, non seulement à éviter la haine et l'envie et à les apaiser par la clémence royale dont il peut disposer, car il est vraisemblable que le frein créé par ce mariage de Monsieur disparaissant, les causes de leurs dissensions et de leurs (fâcheries) ne se renouvellent. Les Anglais vont augmentant chaque jour leur insolence et leur barbarie : ils ont taillé en pièces le capitaine (*lacune*) qui venait d'Espagne et ils ont jeté à la mer tous ses compagnons pour s'être défendus valeureusement. On dit qu'ils ont prohibé encore (une fois) le commerce de leurs nations confédérées et amies avec la France, jugeant de bonne prise tous les navires (*lacunes*)... Mais nous ne le savons pas encore certainement. Il suffit que nos marchands en soient en grande appréhension. J'ai pensé quelque peu aux sujets de peinture que vous m'avez donnés dans votre précédente (lettre), mais je ne m'en trouve pas encore satisfait, car il y a, comme je vous l'ai déjà écrit, peu d'exemples de tels favoris. Et touchant Alexandre, il y a (ce point) qu'Ephestion mourut avant lui, mais qu'il eut pour survivant Cratère. Plutarque a dit qu'ils étaient tous deux ses principaux amis, et que s'il aimait davantage Ephestion, ce fut tout en honorant davantage Cratère. Mais comme favori heureux et qui survécut *longissimum*... à son prince et mourut comblé d'honneur et de prospérité, je ne trouve personne de comparable à Cassiodore, lequel ayant servi, *in perpetua gratia*, pendant beaucoup d'années, le roi Théodoric, vécut encore trente-cinq ans après lui, jouissant de l'estime et du respect de tous, et prolongea sa vie presque pendant un siècle entier. Il se retira, enfin, dans un monastère fondé par lui et y mourut dans la plus grande paix d'âme. Sous le rapport de l'amour conjugal, je trouve beaucoup de grands exemples, mais non avec les circonstances indiquées par vous, et je voudrais plutôt une histoire vraie que quelque fable poétique comme celle d'Orphée. Je vous prie de m'accorder encore quelque temps pour pouvoir y penser mieux et, comme maintenant il se fait tard, je termine en vous baisant les mains très humblement à vous et à Monsieur votre frère.

Votre très humble serviteur,

Pierre-Paul Rubens.

(D'Anvers, le 10 juin 1627.)

La Sérénissime Infante ne passera pas ici en remontant, mais après avoir fait la neuvaine de ses dévotions, elle retournera à Bruxelles. Avec tout cela l'opinion commune est que l'œuvre de la *Fossa Mariana* avance jusqu'ici très heureusement.

⁂

(Fol. 127 du registre 484.)

La présente servira seulement pour maintenir (en haleine) notre correspondance, n'ayant aucun sujet digne de votre attention (à vous mander). En effet, les nouvelles de l'arrivée du marquis Spinola sont déjà vieilles, puisqu'il a fait son entrée à Madrid le 24 février, et non le 26, comme je vous l'ai écrit. Son Excellence fut rencontrée à mi-chemin par le comte d'Olivares et tous les grands et en s'approchant de Madrid ils furent seuls à eux deux dans un coche à travers champs au palais pour présenter leurs révérences au Roi (chose qui ne s'est jamais faite de cette manière), et les autres faisant leur entrée par la voie ordinaire au déplaisir du marquis lui-même, qui aurait voulu voir, comme il est d'usage, le premier accueil de Sa Majesté en public. Le dernier (jour) de février a eu lieu le mariage de Don Diego avec dona Polissena Spinola. Le jour suivant il y a eu fête et bal au palais. (J'ai eu)[1] des lettres, par l'extraordinaire du marquis, du 3 mars, d'où il est facile de comprendre que les fêtes et les ovations ne l'ont pas rendu moins actif que de coutume et que les grandeurs n'apportent aucun changement dans son génie. Ici tout est tranquille « dans le parti », si ce n'est que de Hollande on écrit des « bagatelles », qu'un fantôme se montre de jour à plusieurs personnes sous la forme d'un évêque mitré et orné de ses vêtements pontificaux, marchant sur le lac de Harlem. Vous avez dû voir la gravure des figures trouvées dans les sections d'un arbre (scié) et qui offrent *aliquatenus* (sous quelque rapport) une ressemblance avec celles de religieux, femmes et (accompagnés de deux bassons). Le peuple admire (cette apparition) comme un grand prodige et un présage certain que cet État, par quelque grande révolution, doit tourner à l'obéissance de la foi catholique, tant a de poids sur l'esprit des hommes l'appréhension de quelque chose de nouveau ou de redoutable. A mon jugement ce peut être « *Vitium ligni in nodos et maculosa natura feliciter forte potius quam infeliciter ut dicit Plinius de mensis citriis.* » Et n'ayant pas autre chose (à vous dire), je vous baise les mains très humblement à vous et à monsieur votre frère.

Dans ce dernier courier je n'ai pas eu de lettre de vous.

Votre très dévoué serviteur,

Pierre-Paul Rubens.

(D'Anvers, le 23 mars 1628.)

Au-dessus est escript : *A MM. Du Puy à Paris.*

En note. Ici en marge, *multi hebbero* (beaucoup ont eu).

⁂

(Fol. 129 du registre 484.)

A l'instant à mon retour de Bruxelles, j'ai reçu votre très agréable (lettre) du 24 de ce mois, à laquelle je répondrai brièvement parce qu'il est très tard, et aussi pour la même cause que vous m'alléguez que nous n'avons rien qui mérite d'être écrit ou lu par des gentilshommes comme nous. On tient ici pour sûr que notre marquis se mettra (en route) pour le retour à la fin d'avril ou au commencement de mai, toutefois (je sais) [1] que Son Excellence attendra encore des dépêches que Son Altesse lui a expédiées maintenant par des (courriers) extraordinaires, et qu'il se gouvernera selon leur contenu. Il ne peut donc savoir lui-même pour le moment exactement la date de son départ qui dépend d'autrui et du succès qu'obtiendront les négociations dont il est chargé auprès de cette cour. Il est certain qu'*il a beaucoup d'entretiens privés avec le roi* qui lui donne tous les jours de longues audiences. J'ai vu des lettres d'Angleterre du 18 mars qui disent que le duc de Buckingham est *parti dans la direction de Plemuyen* (?) *pour faire partir la flotte au secours de la Rochelle*. Cette flotte est *forte de cinquante vaisseaux*, mais je crois qu'elle arrivera trop tard, le canal étant déjà endigué. Le cardinal s'est porté valeureusement sur la Rochelle, mais cette entreprise de l'*Escalade* (me) donne le soupçon [2] (que l'on n'est pas aussi prêt à se rendre qu'on le pensait, car une telle ville qui a encore des intelligences n'est pas « chat à prendre sans gants », parce que, dans les villes assiégées, on fait d'ordinaire bonne garde et l'on met facilement tout en armes). On dit ici que *le cardinal met souvent la cuirasse sur la tunique* et qu'un homme d'armes porte devant lui le casque avec l'espadon. Ces choses ne paraîtraient pas étranges dans d'autres pays, et on les a vues partout en semblable conjoncture. On tient ici pour certaine la guerre d'Italie pour le Montferrat. Le prince (*lacune*) et son frère ont été vus avec don Gonsalo, gouverneur de Milan, et l'on croit que les milices du duc de Milan étaient déjà en marche au départ du courrier. N'ayant pas autre chose à vous dire, je me recommande à votre bonne grâce, en vous baisant les mains très humblement, à vous et à monsieur votre frère.

Votre très dévoué serviteur,

Pierre-Paul Rubens.

(D'Anvers, le 30 mars 1628.)

Il est vrai que monseigneur de Ville, ambassadeur de Lorraine, a passé par ici pour se rendre en Angleterre (comme vous l'avez dit).

A la suscription : *A M. Du Puy à Paris.*

[1] En note. Au-dessus de ces deux mots on lit, écrit de la main de Peiresc : *Alcuni credono* (d'aucuns croient).

[2] En note : *A molti che non solono voglio persuadere benche* (beaucoup ne veulent pas s'en persuader toutefois).

La sérénissime infante ayant usé de toute diligence pour *faire quartier en mer*, les Hollandais s'y sont toujours refusés et ont continuellement jeté nos prisonniers à la mer; c'est pourquoi elle a pris la résolution de faire de même à bonne mesure et d'en jeter deux pour un, comme on l'a pratiqué ces jours-ci.

Europe orientale. — *Crète*. « A mon arrivée dans l'île, écrivait Jules Ballot en 1866, je pris d'abord les musulmans de la Crète pour des Turcs. » Voici ce qu'un de ces musulmans déclarait, il y a quelques semaines (en 1898), au correspondant d'une feuille française : « Nous sommes de race hellène, comme nos compatriotes chrétiens : nous ne parlons que le grec et nous n'avons nulle envie d'apprendre le turc, qui n'est pas notre langue maternelle. Nous nous différencions encore des autres musulmans en ceci que nous avons des noms de famille, parmi lesquels vous en trouverez de fort anciens, bien que déformés par la terminaison *aki*, qui est devenue presque commune à tous les noms crétois. Nos ancêtres, convertis de force (ou par intérêt?) au mahométisme, retenus dans cette religion par les avantages qu'elle procure à ceux qui la professent en Turquie, sont restés fidèles au Divan. Nous avons fait comme eux et nous n'avons pas marchandé, dans les luttes fratricides qui ensanglantent notre malheureux pays depuis plus d'un siècle, notre sang pour le conserver à l'Empire. D'autre part, nous n'avons pas, comme presque tous les musulmans des autres provinces turques, de mépris pour les chrétiens, mépris qui a sa source dans l'habitude du commandement. Ici, les musulmans n'ont jamais commandé aux chrétiens, qui n'ont jamais souffert leurs mauvais traitements, ni permis au gouvernement central lui-même de les opprimer à l'instar des autres chrétiens de l'Empire. Entre gens qui ont appris à se respecter — et tel est le cas des Crétois des différentes communions — la réconciliation est possible sous les auspices d'un gouvernement assez fort pour s'imposer à tous, assez sage pour ménager toutes les susceptibilités. Il y a, on ne peut le nier, des haines féroces entre les chrétiens et les musulmans, haines provenant de causes particulières..., qui ne sont pas sans quelque analogie avec celles qui désolaient la Corse sous la domination génoise. Ces haines-là, multipliées et rendues encore, si possible, plus intenses par les révolutions, existeront longtemps encore sous n'importe quel régime. . . . . .

« Si la Crète échappe à la domination directe du Sultan, beaucoup de musulmans quitteront ce pays, mais ce ne sera pas les plus recommandables. A côté des excellents éléments qu'on trouve chez les musulmans d'origine grecque et chez quelques petites tribus turques venues d'Asie, vivent des bandits venus de tous les pays turcs — et, notamment, du Benghazi, que la Porte a essayé d'établir pour modifier les conditions ethnologiques, ou plutôt religieuses de l'île. Ceux-là s'en iront dès qu'un gouvernement chrétien prendra possession du pays ou qu'une large autonomie sera appliquée avec le concours des puissances. Ce ne sera pas, croyez-le, une perte pour la Crète... » « Ces sentiments, ajoutait le correspondant du *Temps*, expriment

le sentiment de la majorité, peut-être, des musulmans de l'île, en dehors des Benghazi et autres intrus qui n'ont pu s'acclimater en Crète. »

La Crète est troublée par les révolutions depuis plus d'un siècle, exactement depuis cent vingt-neuf ans, *longum nationalis ævi spatium*, à savoir, depuis l'année 1770. Voici à quelle occasion : diverses dynasties princières, issues de deux mariages conclus, à des époques différentes, avec des filles Paléologue, manifestèrent, d'une manière d'ailleurs intermittente, la velléité de faire valoir, sur ce chef, des prétentions au trône de Byzance. Ces velléités furent quelquefois suivies de tentatives de réalisation, jamais, peut-être, avec autant d'éclat que vers la fin du dix-huitième siècle. C'est la Russie qui entrait sur cette scène. Evoquant le souvenir de l'union du tsar Ivan avec un fille du dernier Paléologue, Catherine II ne se borna pas à un voyage d'apparat par le Borysthène, sur la route de Constantinople; elle envoya dans la Méditerranée une flotte pour soulever la Grèce contre le descendant de l'usurpateur, quatre fois séculaire, Mahomet II. L'amiral Alexis Orlov vint brûler la flotte turque à Tchesmé. Chemin faisant, il souleva la Crète : ce fut le premier des huit soulèvements de cette île.

Les *Questions diplomatiques et coloniales* (nos 5 et 6) exposent la série de ces insurrections, que nous résumerons brièvement. L'expédition dirigée par Orlov échoua, et, malgré l'amnistie promise par la Porte, Darcajoanni, qui avait traité au nom de ses compatriotes, fut écorché vif. Au dire de M. Philaretos, auteur de ces articles, c'est à partir de cette époque que les sévices turques entraînèrent un certain nombre de Grecs à se faire musulmans : leurs descendants le sont encore.

Les Crétois, de 1820 à 1830, prennent part à la guerre de l'indépendance hellénique, sauf une courte interruption en 1824. A la fin de cette insurrection, en échange de l'île d'Eubée, que les Grecs n'avaient pas conquise et qui fut alors incorporée au nouveau royaume, la Crète a été restituée au Sultan sous le bénéfice fallacieux de l'article 2 du protocole du 20 février 1830, dont les termes doivent, cependant, être rappelés en ce qu'ils pourraient servir de base à des interventions ultérieures : « Les puissances alliées se croient tenues d'assurer aux habitants de Candie (et de Samos) la sécurité contre toute molestation, en raison de la part prise dans les troubles antécédents. » Cette stipulation ne s'applique directement qu'aux faits antérieurs; mais la phrase qui va suivre stipule pour l'avenir sans restriction de temps : elle est encore en vigueur virtuellement. En voici les termes : « Dans le cas où l'autorité turque serait exercée d'une manière qui pourrait blesser l'humanité, chacune des puissances alliées, sans toutefois prendre un engagement spécial et formel à cet effet, croirait de *son devoir* d'interposer son influence auprès de la Porte, afin d'assurer aux habitants des îles susmentionnées une protection contre des actes oppressifs et arbitraires. » On aura remarqué la réserve de non-obligation, bien qu'on considère l'intervention *comme un devoir*. Dans le domaine de la morale commune, on n'oserait jamais formuler que l'on n'est pas obligé de faire son devoir. Y a-t-il donc une morale *limited* à l'usage des grands États? Je le crains.

L'île passa alors aux Égyptiens et n'en fut pas plus heureuse : la famille de Méhémet-Ali avait la main lourde. On l'a vu en Syrie, où l'oppression d'Ibrahim pacha finit par révolter les Libanais et par les jeter dans le parti des alliés de 1840; la France, par suite d'un engouement illimité, et malgré les instances du consul Bourée, avait dédaigné d'ouvrir les bras à ses protégés séculaires. Pardon de la digression, mais tout se tient dans ce monde de l'Orient où l'on s'égarera toujours, si l'on ne sait jeter un regard d'aigle sur l'ensemble comme sur le détail.

En 1841, nouvelle insurrection en Crète : l'Angleterre proposa alors la création d'une principauté crétoise sous sa protection. M. Philaretos affirme que les Crétois refusèrent. Leur aspiration était l'annexion au royaume de Grèce.

En 1856, les Crétois obtenaient quelques privilèges, mais leur condition n'en fut pas sensiblement modifiée, et, en 1866, éclata la grande insurrection qui dura trois ans, et qui exigea l'envoi d'une armée nombreuse commandée par le trop célèbre Omer pacha, un général habile, mais que ses rapines au Caucase ne désignaient pas pour une telle œuvre, car il avait donné le coup de grâce à l'indépendance de la Mingrélie en 1856. Les épisodes de la longue insurrection crétoise de 1866 ont doublement transmis à la postérité le nom d'*Arcadi*, un couvent investi, qui sauta en l'air, et un petit steamer, qui finit dans l'eau. La même époque nous a laissé aussi le nom de Hadji-Mikalis; nous y serons ramenés. (Ballot, *Histoire de l'insurrection crétoise*, p. 50, 116 et 280.)

Quelle allait être l'issue de cette grande lutte en 1866? Le chancelier prince Gortchakov écrivait, le 16 novembre 1866, à l'ambassadeur de Russie à Paris : « Si les puissances veulent sortir des expédients et des palliatifs, qui, jusqu'ici, n'ont fait que grever l'avenir des difficultés du présent, nous ne voyons qu'une issue possible, c'est l'annexion de Candie au royaume de Grèce. Par un acte de faiblesse, que l'événement prouve en même temps avoir été un faux calcul, les cabinets (en 1830) ont refusé d'adjoindre l'île au royaume hellénique. En réparant aujourd'hui cette faute, ils feraient disparaître une des causes les plus imminentes de collisions, qu'ils ont à cœur d'empêcher (*Revue de Paris*). » La faute (puisque faute il y a) ne fut réparée ni alors ne depuis lors. En 1866, le Sultan accordait à la Crète un rudiment d'administration séparée; mais les aspirations continuaient vers la Grèce qui soutenait l'agitation. Une conférence fut réunie à Paris, en janvier 1869, à l'encontre de l'intervention grecque.

En 1877, la guerre éclatait de nouveau entre la Russie et la Porte. Les Crétois reprirent les armes. Le traité préliminaire de San Stefano portait (article 15) : « Le règlement donné à la Crète en 1868 sera appliqué scrupuleusement. » Le traité de Berlin (article 23) ajoute : « En y apportant les modifications qui seraient jugées équitables. » En exécution de cette dernière disposition, Ghazi-Ahmed Moukhtar invita les Crétois à élire des délégués avec lesquels la convention du 3 octobre 1878 a été négociée et signée à Halépa, en présence du consul de la Grande-Bretagne. Pour la première fois, la Porte a été engagée directement vis-à-vis des insurgés par ce pacte d'Halépa, qui confirmait et étendait les privilèges précédemment obtenus.

La constitution avait les bases d'une demi-autonomie. (*Questions diplomatiques et coloniales*, n° 6.) M. Philaretos ajoute : « Si cette convention avait toujours été exécutée de bonne foi, on aurait pu en attendre de bons résultats. »

Les troubles violents qui ont suivi et qui continuent n'appartiennent pas encore à l'histoire. Arrêtons-nous sur ce terrain brûlant, mais non sans emprunter au passé la figure de quelques personnages, aux traits essentiels et caractéristiques du peuple, dont nous avons rappelé les tribulations déjà séculaires d'après quelques publications récentes. R. W. Emerson a décrit ce qu'il appelle *representative men*, à savoir les êtres qui représentent un ordre d'action ou d'idée : Platon ou le philosophe; Swedenborg ou le mysticisme; Shakespeare ou le poète, etc. Les nations ont aussi leurs hommes représentatifs : Roustem ou l'Iranien antéislamite; Odyssée ou l'Hellène; Elmio Cid ou l'Espagne; Sigurd ou la Scandinavie; Marko Kraliévitch ou la Serbie; les Frédéric ou l'Allemagne; Roland ou la France. Ce sont les êtres qui règnent sur l'esprit et imposent la docilité avec l'admiration. C'est l'idéal, c'est-à-dire la vie de l'âme. Jules Ballot, volontaire peu enthousiaste de l'insurrection de 1866, a rencontré l'homme représentatif de l'île qu'il venait délivrer; notre philosophe américain dirait : *le Crétois*. Nous passons la parole au volontaire français qui se trouve au milieu des Lakkiotes en 1866 :

« Hadji-Mikalis est leur chef, leur capitaine; non seulement cet homme est le capitaine de son village, mais, aux jours d'appel aux armes, il voit se ranger sous ses ordres les capitaines de tous les villages voisins qui lui amènent leurs hommes... Hadji-Mikalis est aussi aimé des volontaires que des insurgés; il était, pour ainsi dire, le père bien-aimé, le patriarche de la tribu, et digne à tous égards de commander l'estime et l'affection.

« C'est un beau type d'homme, un des plus beaux que j'aie vus dans l'île, où, cependant, les beaux hommes ne sont pas rares; c'est surtout un grand cœur, un caractère noble et généreux. La taille élevée et droite, les épaules larges et bien effacées, vigoureux et bien proportionné, le teint brun et hâlé des montagnards, une barbe noire encadrant sa figure martiale, mais douce et calme, les cheveux noirs et le front dégarni, les yeux vifs et intelligents... sa démarche est aisée, naturelle et pleine de noblesse; sa haute taille le distingue entre tous; sa voix est douce et sa parole est tranquille, chose aussi rare chez les Crétois que chez les Grecs.

« Paisible et silencieux au milieu des plus violentes discussions, des apostrophes les plus énergiques et des gesticulations les plus véhémentes, on le voit sourire avec bonté, et son sourire est sa seule réponse à toutes les manifestations bruyantes, dont il sait, du reste, apprécier l'exacte valeur et dont jamais il ne s'exagère l'intention. Quand il veut, il sait, d'un mot, arrêter le torrent du verbiage grec, commander le silence, et s'il touche aux questions en litige, c'est toujours simplement, sobrement, sans emportement comme sans passion, avec une modestie qui s'impose et une autorité sans réplique...

« Seul parmi les chefs grecs et insurgés, il joignait la sollicitude à la prévoyance; seul il songeait aux vivres et aux munitions. Son premier souci, dans une marche, était l'approvisionnement de son monde, et, tandis que

chefs et volontaires, capitaines ou insurgés se couchaient sur la roche, cédant à la fatigue, Hadji-Mikalis, harassé comme eux, allait, venait, donnait des ordres, expédiant des courriers aux villages voisins, écrivait à tel capitaine, envoyait à tel autre, obtenant des moutons, parfois un bœuf, presque toujours quelque peu de farine ou de pain séché. Il n'allait se reposer que lorsqu'il avait épuisé tous les moyens à sa disposition pour assurer notre subsistance.

« Que de fois aussi je l'ai vu arriver à la maison de Zimbrakakis suivi de quelques pauvres vieilles femmes pâles et maigres ou de quatre ou cinq enfants demi-nus! Ce bon Hadji leur faisait donner quelques rations de biscuit ou un peu de farine, car il n'oubliait ni les petits, ni les faibles, ni les vieillards, ni les infirmes. Je me détournai tout ému, en voyant les pauvres vieilles qui pleuraient de reconnaissance et cherchaient à baiser les mains de l'excellent homme. Et comme les enfants le regardaient avec leurs grands yeux bleus, remplis d'une naïve admiration : « Allez, leur disait-il d'un ton « plein de bonté et avec une brusquerie aimable; allez, petits, dépêchez-vous; « on vous attend là-bas... » Et, en effet, le petit sac de farine, le pain qu'ils emportaient étaient attendus *là-bas* avec une impatience et reçus avec une joie fiévreuse par des malheureux qui, depuis plusieurs mois, ne mangeaient que des herbes bouillies ou des olives salées. Il y avait fête dans les maisons de ces infortunés, et le nom d'Hadji était béni! »

Nous étions alors en 1866. Trente années se sont écoulées. M. V. Bérard va encore rencontrer le nom d'Hadji-Mikalis, et voici comme il en parle dans la *Revue de Paris :*

« Les Lakkiotes ont été, depuis un siècle, les grands fauteurs de révoltes. Hadji-Mikalis est un Lakkiote, Hadji-Mikalis qui a fait tant de révolutions, tué tant de Turcs, et qui est l'ami des Russes! Sa légende emplit les monts. Les chansons populaires ont reporté sur lui tous les exploits des anciens héros et toutes leurs vertus. C'est le plus grand, le plus beau des Crétois; car, depuis Achille, la beauté est la première vertu des héros grecs :

Venez voir Mikalis
Le beau pallikare!

C'est le plus brave. En février dernier 1897, quand les bandes descendirent vers la Canée, il galopait en tête, à cent mètres en avant. Et, de toute la montagne, on voyait sa casquette russe. Et, quand il arriva devant les lignes, il jeta sa casquette aux Turcs et cria vers les Grecs : « Qui me la rapporte? » Mais le colonel Vassos défendit aux Grecs de la reprendre...

« C'est le plus riche : il a un sabre d'or, des pistolets d'or et des ceinturons et des cartouchières brodées d'or; le tsar lui donne tous les jours un napoléon d'or — trente napoléons d'or par mois! — qu'il partage avec les pauvres, mais surtout entre les pallikares, qui tiennent la montagne pour éviter la colère des Turcs.

« Le pappas de Lakous passerait toute la nuit à nous conter les hauts faits d'Hadji-Mikalis. Quand nous le félicitons sur la haute taille de son cousin,

qui a plus de six pieds, il me répond modestement : « Allez voir d'abord « Hadji-Mikalis, pour savoir ce que c'est qu'un vrai Crétois. — Mais où donc « est-il ? — Il est, reprend enfin le pappas (et tous observent un silence reli- « gieux), il est en haut, sur la montagne ; depuis huit jours il ne mange plus ; « il ne boit plus ; il pleure et il pense. »

M. Bérard et ses compagnons vont chercher Hadji-Mikalis à Omalos, à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Hadji-Mikalis y a bâti un sanctuaire pour accomplir un vœu. « Prisonnier des Turcs en 1859, il attendait la potence dans la tour de la Canée ; il promit à la Vierge une chapelle au sommet des monts ; la Vierge lui apparut et lui montra la pierre qui, soulevée, menait à un secret passage ; c'est ainsi qu'Hadji-Mikalis échappa au bourreau...

« Un de nos hommes a tiré uu coup de fusil. D'un cube de pierres non taillées qui se cache à l'ombre de la montagne et semble faire corps avec elle, un homme est sorti en courbant sa taille gigantesque. Sa casquette blanche le désigne ; c'est lui... Hadji-Mikalis, devant la porte de sa hutte, est assis sur une pierre. De loin, il nous fait des signes d'amitié. Sa grande barbe flotte au vent. Deux longs serpents de cartouches en bandoulière se croisent sur sa poitrine. Sa haute ceinture de cuir brodé d'or soutient un arsenal de poignards et de pistolets, et il appuie son bras tendu sur un fusil Gras à la crosse ciselée, au canon rehaussé d'argent. Il nous accueille avec de bonnes paroles...

« Son logis n'est fait que de pierres brutes et de mousses : quatre murs percés d'une porte, un toit de terre battue, une estrade de pierre couverte d'un tapis, trois pierres pour le foyer, une cruche d'eau, une table basse et deux escabeaux de bois suffisent à sa rustique majesté ; sous le plafond trop bas, le héros ne peut se tenir debout, et la fumée des poutres salit sa belle casquette blanche. Nous avons partagé son repas de fromage, de lait, de miel et de pommes de terre...

« Hadji-Mikalis a plus de soixante ans. Ses débuts datent de 1855 : il assomma six Turcs qui criaient : « A bas les Russes ! » le jour de la prise de Sébastopol. Il a fait l'insurrection de 1858 et celle de 1866. Il fait encore celle-ci, mais il pense et il dit que ce sera la dernière. » (Suit une longue dissertation sur la situation de la Crète.)... Au moment de la séparation, nous pressant l'un après l'autre sur sa barbe fleurie, il nous a renvoyés avec le salut habituel : « Bon voyage et bonne patrie ! nous nous reverrons « un jour quand la tâche sera terminée. Je retournerais volontiers avec vous « en Grèce ou en Europe ; mais je dois rester parmi ce peuple. »

A côté de l' « homme représentatif », M. Bérard nous dépeint un autre personnage qui n'a pas la même envergure, tant s'en faut ! Transportons-nous dans le village de Fournais :

« Le capitaine du village (ou sous-préfet) est un très jeune avocat frais émoulu de l'Université d'Athènes... « Nous ne sommes que des barbares, de « pauvres Turco-Grecs, dit le vieux prêtre avec une sincère humilité : les « Turcs nous ont toujours privés d'écoles et de lumières : mais lui, c'est un « Hellène, un homme éduqué. » De fait, cet Hellène parle un grec xéno-

phontesque, un peu pédant, mais admirablement clair et précis, avec des raisonnements bien martelés d'adverbes et articulés de conjonctions; chacune de ses phrases flatte le besoin de symétrie et l'amour des syllogismes qui fait au fond tout le tempérament grec. Il est député à l'assemblée crétoise. » Mais ce n'est pas uniquement ou principalement à sa loquèle classique que le personnage doit son influence, quoi que dise le bon curé. « Si le capitaine de Fournais, ajoute M. Bérard, est écouté maintenant, c'est que sa famille, de père en fils, a fait les affaires communes et que, derrière ces meneurs, le peuple chrétien, qui avait dû fuir en haut des monts, est descendu, étapes par étapes, vers la fortune et vers la liberté. C'est aussi qu'il n'a jamais, ni lui, *ni ses aïeux,* séparé sa cause et ses intérêts de la cause et des intérêts populaires. »

C'est précisément pour consigner ce cas de traditionnalisme familial que nous avons tenu en finissant à commémorer ici une individualité qui n'offre à aucun degré le caractère légendaire et épique de l'*autre*. En ce siècle qui affiche l'individualisme à outrance, il n'est pas indifférent de montrer qu'une population, cruellement éprouvée, puise sa force de résistance et sa puissance de relèvement aux montagnes abruptes de Mikalis, en s'appuyant sur la valeur personnelle d'un vrai Κοσμήτωρ λαῶν, en même temps qu'à Fournais sur la valeur ancestrale d'un sous-préfet lettré.

A. D'AVRIL.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## AFRIQUE DU SUD

**Aubert** (G.). — L'Afrique du Sud, in-8, XXVIII-480 p., *Paris, Flammarion.*

**Guyot** (Pierre). — Le Zambèze, in-8, 32 p., *Paris, Plon.*

**Mermeix**. — Les monopoles au Transvaal, in-8, 220 p., *Paris, Ollendorff.*

**Selous** (F.-C.). — Sunshine and storm in Rhodesia : being a narrative of event in Matebeleland, in-8, 290 p., *New-York, Scribner.*

## ALGÉRIE

**Battandier** (J.-A.) et **Trabut** (L.). — L'Algérie; le sol et les habitants: ressources agricoles et économiques, in-16, VIII-360 p., *Paris, Baillière.*

**Conestaggio** (J.). — Relation des préparatifs faits pour surprendre Alger, en 1602 (traduit par H. de Grammont), in-8, 28 p., *Alger, Jourdan.*

**Mandeville** (G.). — L'Algérie méridionale et le Touat; l'agression marocaine; les Ouled-Sidi-Cheik; la politique algérienne des Chaamba, in-8, 50 p., *Paris, Challamel.*

**Rouyer** (L.). — Lettres algériennes, in-16, 45 p., *Bône, imp. Bônoise.*

## ALLEMAGNE

BAYERISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN. — *1897, n° 3.* — **Heigel** : Les rapports de la France et de l'Autriche lors du coup d'État en Pologne, du 3 mai 1791. — **S. Riezler** : Le carme P. Dominicus à Jean Marius, et le conseil de guerre impérial avant la bataille de la Maison-Blanche, en 1620.

DEUTSCH - EVANGELISCHE BLAETTER. — *1897, n° 8.* — **Rausch** : Le voyage de Luther à Rome, en 1511. — *N° 10.* — **Nasemann** : Frédéric-Guillaume, roi de Prusse; sa biographie, son caractère.

DEUTSCHE ZEITSCHRIFT FUR GESCHICHTSWISSENSCHAFT. — *Oct.-déc. 1898.* — **J. Krebs** : Négociations avec Melchior von Hatzfeldt pour la restauration de Charles II sur le trône d'Angleterre (1649-1650). — **H. Ulmann** : La Prusse, la neutralité armée sur mer et l'occupation du Hanovre, en 1801.

DIŒCESENARCHV VON SCHWABEN. — T. XV (1897), *n° 10.* — **Beck** : Un témoignage contemporain sur la Saint-Barthélemy (Albert de Baldinger, d'Ulm).

GESCHICHTSBLAETTER FUER STADT UND LAND MAGDEBURG. — T. XXXII (1897), *n° 1.* — **C. Wittich** : Extraits des papiers inédits de Christian-Guillaume de Brandebourg, administrateur de l'archevêché de Brandebourg, 1625-1629 (ses négociations avec les cours de Paris et de Stockholm).

HISTORISCH-POLITISCHE BLAETTER. — *1er févr.* — L'opinion française vis-à-vis de l'Allemagne. — *16 mars.* — **A. Franz** : Le conflit austro-prussien, 1866. — La Russie et la Crète.

HISTORISCHE ZEITSCHRIFT. — *1898* (t. LXXX). — **E. Brandenburg** : Le traité de Ratisbonne entre les Habsbourg et Maurice de Saxe (1546). — **Th. Schiemann** : La princesse Élise Radziwil et le prince Guillaume (1824).

HISTORISCHES JAHRBUCH. — 1er trimestre. — **Spahn** : Politique étrangère et situation extérieure de la Poméranie, de 1627 à 1630.

INTERNATIONALE REVUE UEBER DIE GESAMTEN ARMEEN UND FLOTTEN. — *Févr.* — La frontière française en Afrique.

JAHRBUECHER DER KOENIGLICHEN AKADEMIE ZU ERFURT. — *1896.* — **Brode** : L'armée suédoise après la paix de Prague (1635).

JAHRESBERICHT DER SCHLESISCHEN GESELLSCHAFT FUER VATERLAENDISCHE CULTUR. — T. LXXIV (1897). — **Reimann** : Les négociations du président Washington avec l'Angleterre, en 1790-1794 au sujet du rétablissement de relations amicales.

KATHOLIK. — *Janv.-avril 1897.* — **Kol-**

**berg** : Introduction de la Réforme dans les terres de l'Ordre teutonique en Prusse. — *Mars-avril.* — **Bellesheim** : Charles, cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage et primat d'Afrique, 1825-1892.

MITTHEILUNGEN AUS DEM STADTARCHIV VON KOELN. — T. XXVI (1892). — **C. Mollwo** : Marchands de Cologne aux îles Canaries (1515-1530).

NATION (die). — *9 avril.* — La lutte pour Cuba.

NORD UND SUED. — *Juillet 1897.* — **King** : La situation économique des Etats-Unis. — *Janv. 1898.* — **C. Biedermann** : Le premier parlement allemand, 1848-1849. — *Févr.* — **Maschke** : Les Italiens en Afrique, 1882-1896.

RŒMISCHE QUARTALSCHRIFT FUER CHRISTLICHE ALTERTHUMSKUNDE. — *1897, nos 1-3.* — **Merkle** : Les papiers du cardinal Gabriel Paleotti (pour le concile de Trente).

WESTDEUTSCHE ZEITSCHRIFT FUER GESCHICHTE UND KUNST. — T. XVI, *no 2.* — **V. Lœwe** : La France et l'Autriche; élection de l'archevêque de Mayence, en 1647.

ZEITSCHRIFT DER GESELLSCHAFT FUER SCHLESWIG-HOLSTEIN, LAUENBURGISCHE GESCHICHTE. — T. XXVI (1896). — **Posselt** : Le conseiller Christoph-Gensch de Breitenau, 1638-1732 (négociations qui ont amené l'incorporation du Schleswig au Danemark).

ZEITSCHRIFT DES AACHENER GESCHICHTSVEREINS. — T. XIX (1892). — **O. Redlich** : Documents relatifs à l'histoire d'Aix au xve siècle, 1406-1500. — **E. Pauls** : Les archives du département de la Roer, 1796-1816. — **W. Bruening** : Aix sous la domination française et pendant la guerre de l'indépendance.

ZEITSCHRIFT FUR KULTURGESCHICHTE. — T. V, *nos 1-2.* — **P. Kœberlin** : Comptes de voyage et relation d'ambassade de L. d'Egloffstein, 1499 (envoyé par l'évêque de Bamberg auprès de Maximilien).

ZEITSCHRIFT FUER SOCIAL UND WIRTSCHAFTSGESCHICHTE. — T. V (1897), *no 3.* — Une relation italienne sur les foires de Troyes au xiiie siècle. — **Baasch** : Hambourg et la compagnie d'Ostende (1722).

**Blos** (W.). — Die deutsche Revolution 1848-1849, in-8, viii-670 p., *Stuttgard, Dietz.*

**Cavaignac** (G.). — La formation de la Prusse contemporaine. — T. II : Le ministère de Hardenberg; le soulèvement (1808-1813), in-8, vii-515 p., *Paris, Hachette.*

**Egloffstein** (H. von). — Baiern Friedenspolitik, 1645-1647, in-8, viii-192 p., *Leipzig, Hirzel.*

**Hoche** (J.). — Bismarck intime, in-16, xvi-256 p., *Paris, Juven.*

**Lefebvre de Béhaine** (E.). — Léon XIII et le prince de Bismarck (Munich, 1872-1879; Rome, 1882-1887), in-18, xxxviii-480 p., *Paris, Lethielleux.*

**Leudet** (M.). — Guillaume II intime, in-16, vii-279 p., *Paris, Juven.*

**Pierre** (V.). — Le clergé français en Allemagne pendant la Révolution, in-8, 39 p., *Paris, 5, rue Saint-Simon.*

**Wintzer** (E.). — Denis Papins Erlebnisse in Marburg, 1688-1895, in-8, *Marbourg, Elwert.*

## ANGLETERRE

APPLETON'S POPULAR SCIENCE MONTHLY. — *Janv.* — The foreign elements in American civilisation.

BLACKWOOD'S MAGAZINE. — *Avril.* — Life and death in the Niger delta.

CENTURY MAGAZINE. — *Mai.* — **R.-D. Mohun** : The scramble for the Upper Nile.

CONTEMPORARY REVIEW. — *Mars.* — **F.-T. Jane** : The problem in the Far East. — *Avril.* — The failure of our foreign policy. — Prof. **Westlake** : England and France in West Africa. — The balance of power. — *Mai.* — **Politicus** : The collision of the old world and the new. — **E. Adler** : A bird's eye view of the Transcaspian. — **C. Robinson** : The slave-trade in the west African hinterland. — **D.-C. Boulger** : How China may yet be saved.

CORNHILL MAGAZINE. — *Mai.* — **W.-H. Fitchell** : Fights for the flag; George II at Dettingen. — **A. Hope** : A visit to Compiègne. — **M.-E. Paul** : Social evolution in Japan.

ECONOMIST. — *25 déc.* — The attitude of Britain in China. — *1er janv.* — The english position in the Far East. — *8 janv.* — The political and financial situation in Japan. — *15 janv.* — M. Balfour's declarations about China. — Spanish finance and the Cuban war expenditure. — *29 janv.* — Exaggerated view of the expansion of German trade. — *5 févr.* — The Indian frontier debate. — *5 mars.* — Our commerce in the event of war. — *12 mars.* — The United States and Spain, England, Russia and China. — *26 mars.* — Spain; the tale of sale of Cuba and the Cuban debt. — *16 avril.* — Argentine politics and finance. — *23 avril.* — America and Spain.

EDINBURGH REVIEW. — *Avril.* — English

Jesuits and scottish intrigue, 1581-1582. — General Bourbaki. — The French Revolution and modern France.

ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Avril.* — Prof. **Prothero** : The Parlement of Paris. — **F. Badham** : Nelson and the Neapolitan republicans.

FORTNIGHTLY REVIEW. — *Mars.* — **F. Edwards** : The French on the Nile (avec une carte). — **F. Reginald-Statham** : Paul Kruger; an apology and a defence. — **H. Wilson** : England and Japan. — *Avril.* — **Diplomaticus** : Where lord Salisbury has failed. — **F. Edwards** : The French on the Niger (avec une carte). — **Holt S. Hallett** : British trade and the integrity of China.

GENTLEMAN'S MAGAZINE. — *Mars.* — **F. Edwards** : From the Kongo to the Niger.

GEOGRAPHICAL MAGAZINE. — *Mars.* — The treaty with Abyssinia.

HARPER'S MAGAZINE. — *Juin.* — **A. Bushnell-Hart** : A century of Cuban diplomacy, 1795-1895. — **Cathery** : The situation in China.

NATION. — *30 déc.* — The terms of Cuban autonomy. — *20 janv.* — The latest Hawaiian phase. — *17 févr.* — Our affairs with China. — The anglo-french imbroglio. — *10 mars.* — Cuban autonomy or independence. — The Transvaal situation.

NINETEENTH CENTURY. — *Mars.* — **T.-E. Kebbel** : England at war. — **Napier of Magdala** : A brief note on the north west frontier policy. — **E. Reich** : Austria-Hungary und the Ausgleich. **F. Younghusband** : The future of Manchuria. — *Avril.* — **F. de Pressensé** : France and England. — **J.-J. Jusserand** : French ignorance of English literature in Tudor times. — **A. Lyall** : When England was on the brime of the Seven Years war. — *Mai.* — **J. Macdonell** : England's duties as a neutral. — **H. Wilson** : The growth of the worlds armaments.

QUARTERLY JOURNAL OF ECONOMICS. — *Janv.* — Canada and the silver question. — Monetary changes in Japan.

QUARTERLY REVIEW. — *Avril.* — Military espionage in France.

SATURDAY REVIEW. — *1er janv.* — France and Japan in the Far East. — *8 janv.* — Germany in China. — *15 janv.* — The French on the Upper Nile. — *22 janv.* — Egypt and the Upper Nile. — *5 févr.* — The financial position of Japan. — *19 mars.* — Commercial education in France and in England. — *26 mars.* — The Upper Nile and the Niger. — *9 avril.* — The Cuban crisis. — Our government and China. — *16 avril.* — The battle of the Atbara.

STATIST. — *8 janv.* — The Far Eastern question. — *5 févr.* — The outlook in the United States. — *26 févr.* — The new Chinese loan.

TABLET. — *9 avril.* — Russia and the catholic apostolate in Northern China.

**Barnes** (J.). — Naval actions of the war of 1812, in-8, XV-263 p., *New-York, Harper.*

**Brandi** (S.-M.). — Rome et Canterbury. Commentaire de la bulle « Apostolicae curæ » déclarant nulles les ordinations anglicanes; examen de la réponse des archevêques anglicans, in-8, 292 p., *Paris, Lethielleux.*

**Donegan** (J.-H.). — The new Irish policy; limited or extended local government for our irish enemies; which is the better. A few plain facts upon a subject vital to the interests of the Empire, in-8, 30 p., *Londres, Simpkin.*

**Dulen** (J.). — Jacques II Stuart, sa famille et les Jacobites à Saint-Germain en Laye, in-16, X-162 p., *Saint-Germain en Laye, Lévêque.*

**Holmes** (R.-R.). — Queen Victoria, in-4, II-205 p., *Paris, Boussod et Valadon.*

**Maxwell** (H.-E.). Robert Bruce and the struggle for scottish independence, in-8, XL, 387 p., *Londres, Putnam.*

**Pariset** (G.). — Historique sommaire du conflit anglo-vénézuélien, en Guyane, des origines au traité d'arbitrage (1493-1897), in-8, 82 p., *Paris, Berger-Levrault.*

## ARMÉNIE

**Archerq Tchobanian.** — L'Arménie : son histoire, sa littérature, son rôle en Orient, in-18, 92 p., *Paris, Soc. du Mercure de France.*

**Harris** (J.-R. et H.-B.). — Letters from Armenia, in-12, 294 p., *Chicago, Fleming, H. Revell.*

**Tisdall** (Rev. W.-S.-C.). — The conversion of Armenia to the christian faith, in-12, 296 p., *New York, Fleming-Revell* C°.

## AUSTRALIE

**Bolangero** (G.-B.). — Australia e Ceylan; studi e ricordi di 13 anni di missione, in-8, XIX-386 p., *Turin, Paravia.*

## AUTRICHE-HONGRIE

JAHRBUCH DES BUKOWINER LANDES MUSEUMS. — T. III (1895). — **Werenka**. Le règlement des frontières de la Bukowine au temps de son annexion à l'Autriche, 1792. — T. IV (1896). — **Kandl** : L'empereur Joseph II et la Bukowine.

MITTEILUNGEN DES INSTITUTS FUER ÖSTERREICHISCHE GESCHICHTSFORSCHUNG. — *1898*, t. XIX, *n° 1*. — **H. Otto** : Alexandre IV et la succession au trône d'Allemagne. — **A. Becker** : Le second mariage de Napoléon. Instruction du général prince de Schwarzenberg (29 octobre 1809) ; son « Journal de mon voyage en France et de ma réception à Paris » (30 novembre 1809) ; récit d'un entretien du conseiller d'ambassade Floret avec M. de Champagny (21 novembre 1809). — Note du ministre suédois Kunt Bild à Metternich (24 avril 1813).

⁂ — Böhmischen (Die) Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse, t. IX, 1596-1599, in-4, IV-812 p., *Prague*, *Rivnac*.

**Guglia** (Eug.). — Kaiserin Maria-Ludovica von Oesterreich (1787-1816). 2e édit, in-8, XI-196 p., *Vienne*, *Græber*.

**Helfert**. — Die österreichische Revolution in Zusammenhange mit der mitteleuropäischen Bewegung, 1848-1849, in-8, *Vienne*, *Braumüller*.

**Latimer** (E.-W.). — Italy in the XIXth century and the making of Austro-Hungary and Germany, in-8, IV-536 p., *Chicago*. *Mac Clure*.

**Luckwaldt** (**F.**). — Oesterreich und die Anfänge der Befreingskrieges, 1813, in-8, *Berlin*, *Ebering*.

## BELGIQUE

ANNALES DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BELGIQUE. — T. XI. — **F. de Pratère** : La ville de Gand et la ligue hanséatique.

REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. — *1898*, *n° 1*. — **P. Fèvre** : De la sanction juridique de droit international. — **De S. G.** : La guerre de 1897. Origine, évolution, fin. — **E. Nys** : Le développement économique et l'histoire.

⁂ — Agents consulaires : Agents consulaires de Belgique en pays étrangers. — Agents consulaires de pays étrangers en Belgique, in-8, 50 p., *Bruxelles*, *Weissenbruch*.

**Deprez** (V.). — La libération de la Flandre flamingante par Jacques von Arteveld, in-12, 176 p., *Bruxelles*, *Castaigne*.

⁂ — Documents parlementaires de la Chambre des représentants. Session ordinaire de 1897-1898, in-4, *Bruxelles*, *imp. du Moniteur belge*.

**Le Court** (Jules de). — Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique. Ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3e série (1700-1794), t. IX, 7 janvier 1763-24 décembre 1769, in-fol., 594 p., *Bruxelles*, *Gœmære*.

**Navez** (L.). — Les champs de bataille historiques et la Belgique (t. II). — Courtrai ou la bataille des éperons d'or (11 juillet 1302), in-8, 54 p., *Bruxelles*, *Lebègue*.

⁂ — Recueil consulaire, contenant les rapports commerciaux des agents belges à l'étranger, publiés en exécution de l'arrêté royal du 13 novembre 1855 par le ministère des affaires étrangères de Belgique (t. XCVIII), 1898, in-8, *Bruxelles*, *Weissenbruch*.

**Vos** (L. de). — Het international privaatrecht in het ontwmerp van burgerlijh wetboek voor België, in-8, 15 p., *Bruxelles*, *Soc. belge de librairie*.

## BRÉSIL

REVISTA BRAZILEIRA. — *1er nov.* — **A. Jaceguay** : A primeira missao brazileira a China.

**Garraux** (A. L.). — Bibliographie brésilienne. Catalogue des ouvrages français et latins relatifs au Brésil (1500-1898), in-8°, 408 p., *Paris*, *Dupont*.

**Lecocq** (M.). — La question du contesté franco-brésilien au point de vue linguistique, in-8, 12 p., *Paris*, *Belin*.

**Saint-Martial**. — Au Brésil. De Rio Janeiro à Paranagua, in-8, 257 p., *Paris*, *Flammarion*.

**Ursel** (comte d'). — Le Brésil, in-8, 32 p., *Paris*, *Plon*.

## CANADA

**Davidson** (J.). — The growth of the French-Canadian race in America, in-8, 23 p., *Philadelphie*, *Academy of political and social science*.

**Guénin** (E.). — Histoire de la colonisation francaise. La Nouvelle-France, t. II, in-18, 396 p., *Paris*, *Fourneau*.

**Thwaites** (R.-G.). — The Jesuit relations and allied documents : travels and explorations of the Jesuit missionaries in New France (1610-1791), t. I : Acadia, 1610-1613, in-8, XV-319 p., *Cleveland*, *Burrows brothers*.

*Le Gérant :* J. BOURDEL.

# TABLE DES MATIÈRES

## POUR L'ANNÉE 1898

---


Alliance entre la France et le Portugal (une) au xvii^e siècle, par M. René Bittard des Portes. II, p. 196.

Ambassade solennelle (l') envoyée a Henri IV par la République de Venise en 1574, par M. L. de Kermaingant. III, p. 354.

Bibliographie, par M. Alfred Spont, Carlo Merkel, Charles de Burenstam. I, p. 148. II, p. 303. III, p. 470. IV, p. 637.

Camp d'Altrandstadt (au) : Besenval et Marlboroug (mars-avril 1707), par M. Gabriel Syveton, IV, p. 581.

Chronique, par MM. A. d'Avril, A. d'Anethan, Maurice Boutry et René de Maulde. I, p. 148. II, p. 287. III, p. 456. IV, p. 620.

Compte rendu de M. Octave Noel, trésorier de la Société d'histoire diplomatique, a l'assemblée générale du 3 juin 1898. III, p. 338.

Comptes rendus. I, p. 114. II, p. 284. III, p. 452. IV, p. 617.

Discours prononcé par M. le duc de Broglie, président de la Société d'histoire diplomatique, a l'Assemblée générale du 3 juin 1898. III, p. 321.

Gouvernement des Indes-Orientales néerlandaises (le) et le système des protectorats, par M. Ed. Engelhardt. II, p. 213.

Iles Ioniennes (les) sous la domination russe et la domination française (1799-1814), par M. Ed. Rodocanachi. IV, p. 481.

Lettres inédites du baron de Gœrtz, communiquées par M. Westrin. II, p. 270.

Liste des membres de la Société d'histoire diplomatique, pour l'année 1898. I, p. 5.

Louis XIV et Charles XII, par M. Gabriel Syveton. II, p. 161.

Missions de M. de Persigny (les) a Berlin (1849-1850), par M. Paul Matter. I, p. 42.

Négociations pour le duc d'Anjou (la) aux Pays-Bas, de 1578 a 1585, par M. Lionel de la Tourrasse. IV, p. 527.

Négociations de paix (les) entre l'Autriche et la Turquie a Schistova (décembre 1790-aout 1791), par M. Ch. de Burenstam. II, p. 225.

Père Joseph diplomate (le), par M. Louis Dedouvres. I, p. 80. III, p. 371.

Politique de la Retirade (la) au xviii^e siècle. Beaujeu de la Salle, par M. André Le Glay. II, p. 257. III, p. 418.

Rapport de M. de Maulde, secrétaire général de la Société d'histoire diplomatique, a l'assemblée générale du 3 juin 1898. III, p. 328.

Relations des Gonzague, marquis de Mantoue, avec la cour de France (1495-1526), par M. Charles Yriarte. I, p. 23.

Rhodes et le siège de 1522, par M. de Vernouillet. III, p. 427.

Rubens diplomate, par M. W. R. de Villa-Urrutia. III, p. 340.

Tragique Aventure (une) : l'abdication et l'emprisonnement du premier roi de Sardaigne, par M. Alfred Baraudon. IV, p. 637.

Voyage de François Vettori (le), ambassadeur de la République florentine près l'empereur Maximilien (27 juin 1507-13 mars 1508), par M. Louis Passy. I, p. 99; II, p. 274.

---

# COMPTES RENDUS

*Carrière du Maréchal Suchet (la)*, par M. Fr. Rousseau (Comte de Vorges). III, p 455.

*Doctrine de Monroë*, par M. Maurice Delarue de Beaumarchais (Th. Funck-Brentano). II, p. 284.

*France et l'Angleterre (la) en Égypte*, par M. A. Bourguet (Comte de Vorges). I, p. 124.

*Histoire du Cardinal de Richelieu*, par M. Hanotaux (Ph. Tamizey de Larroque). I, p. 114.

*Histoire du commerce français dans le Levant*, par M. Paul Masson (Albert Pingaud). I, p. 126.

*Joseph II et la liberté de l'Escaut. La France et l'Europe*, par M. F. Magnette (Th. Funck-Brentano). II, p. 285.

*Légendes et Archives de la Bastille*, par M. Frantz Funck-Brentano (Vicomte Maurice Boutry). III, p. 453.

*Mémoires de l'abbé Millot* (1726-1785), publiés par M. Léonce Pingaud (Vicomte Maurice Boutry). IV, p. 617.

*Ordre de Malte (l')*, par M. de la Brière (Comte de Vorges). I, p. 125.

*Pierre le Grand; l'éducation, l'homme, l'œuvre*, par M. H. Waliszewski (André le Glay). I, p. 121.

*Procès de lèse-Majesté en Allemagne (un) au* XVII*e siècle*, par M. E. Charvériat (Vicomte Maurice Boutry). II, p. 286.

*Recueil des traités et conventions* conclus par la Russie avec les puissances étrangères, publié par J. de Mertens (A. d'Avril). IV, p. 618.

*Royaume de la rue Saint-Honoré (le); Madame Geoffrin et sa fille*, par M. Pierre de Ségur (Vicomte Maurice Boutry). III, p. 452.

*Serbie chrétienne (la), étude historique*, par M. A. d'Avril (André le Glay). I, p. 123.

# TABLE DES NOMS D'AUTEURS

Anethan (Baron J. d'). — P. 140.
Avril (Baron A. d'). — Comptes rendus, pp. 147, 291, 301, 455, 469, 619.
Boutry (Vicomte Maurice). — Comptes rendus, pp. 286, 453, 454, 618.
Broglie (Duc de). — P. 327.
Burenstam (Ch. de). — P. 256.
Dedouvres (Louis). — PP. 98, 417.
Engelhardt (Ed.). — P. 224.
Funck-Brentano (Th.). — Comptes rendus, pp. 285, 286.
Kermaingant (Louis de). — P. 370.
Le Glay (André). — PP. 269. 426. — Comptes rendus. PP. 123, 124.
Matter (Paul). — P. 79.
Maulde (R. de). — P. 337.
Merkel (Carlo). — Bibliographie, pp. 31, 319.
Noel (Octave). — P. 339.
Passy (Louis). — PP. 113, 283.
Pingaud (Albert). — Comptes rendus, p. 127.
Portes (René Bittard des). — P. 212.
Spont (Alfred). — Bibliographie, pp. 148, 303, 470, 609.
Syveton (Gabriel). — PP. 195, 581.
Vernouillet (de). — P. 451.
Villa-Urrutia (W. R. de). — P. 353.
Vorges (Comte de). — Comptes rendus, pp. 125, 455.
Westrin. — P. 269.
Yriarte (Charles). — P. 61.

THE UNIVERSITY OF ILLINOIS AT CHICAGO
3 8198 318 932 223